

Université de Liège
Faculté de Philosophie et Lettres
Département de langues et lettres françaises et romanes
Service de littérature française médiévale et littérature occitane

Le personnage babélien au Moyen Âge

***Étude de la langue des personnages
et de la représentation du plurilinguisme
dans la littérature médiévale d'oïl***

Thèse présentée par Sandra OTTE
en vue de l'obtention du grade de
Docteur en Langues, lettres et traductologie
à l'Université de Liège
Sous la direction de Nadine HENRARD (Université de Liège)

Année académique 2024-2025

« Los idiomas son como cauces de la actividad espítritual que en ellos se pone a fluir, pero cauces vivos y dotados de un oscuro poder de orientación que les hace conducir la líquida energía hacia campos sedientes e ignorados. »

ORTEGA Y GASSET José, « Problemas culturales : sobre la lengua francesa », *Obras completas*, t. I, Madrid, Revista de Occidente, 1961 [1946], p. 547.

« Je n'ai qu'une langue et ce n'est pas la mienne. »

DERRIDA Jacques, *Le monolinguisme de l'autre*, Paris, Galilée, 1996, p. 13.

Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier ma directrice de thèse, Madame Nadine Henrard, qui m'a soutenue et conseillée tout au long de la réalisation de ce travail. Je la remercie pour sa disponibilité, l'aide qu'elle m'a apportée dès le début de cette aventure ainsi que la confiance et la liberté qu'elle m'a accordées depuis mes premiers pas à l'Université.

Je tiens également à remercier les différents membres de mon comité de thèse : Monsieur Nicola Morato et Monsieur Giovanni Palumbo pour leur écoute et leurs nombreux conseils avisés, Monsieur Jean-Marc Defays pour ses commentaires toujours justes et le regard contemporain qu'il a su apporter à la problématique étudiée dans ma thèse.

J'adresse aussi un tout grand merci à Monsieur Frédéric Bauden, qui a pris le temps de répondre à quelques questions et de lever certains de mes doutes sur les langues orientales.

Je remercie chaleureusement Monsieur Claude Thiry et Madame Martine Stassin pour leur soutien et leur bienveillance. J'espère que mon travail fera honneur à la mémoire de Monsieur Thiry, lui qui aurait sans doute aimé lire mes lignes et dont les pensées m'auront accompagnée tout au long de mon parcours en terre médiévale.

J'adresse aussi mes remerciements à tous les professeurs que j'ai eu la chance de rencontrer pendant mes études, eux qui m'ont tant appris. Je remercie tous mes collègues du *Réseau des Médiévistes belges*, de l'Université de Liège et de l'Unité de Recherche *Transitions*. Je remercie Léonore Dubru, Nicolas Gregov, mais aussi Aude Sartenar et Véronique Winand, et tout particulièrement les médiévistes Fanny Goblet, Sophie Lecomte, ainsi que mes amis, Barnabé Piret, Valériane Rifflart, Gabriel Mercier et Nathan Lefebvre pour leur travail de relecture, leur bonne humeur et les nombreux échanges que nous avons pu avoir ces dernières années.

Je n'oublie pas non plus de remercier le personnel des bibliothèques de l'Université pour avoir répondu avec diligence à mes très nombreuses demandes de prêts, de prêts interbibliothèques, de numérisations et de consultations.

Je tiens à remercier sincèrement mes parents et ma sœur, Olivia, pour leur soutien indéfectible et leurs encouragements. J'adresse enfin un tout grand merci à mon conjoint, Hugues, qui a toujours été là pour moi, qui a toujours su trouver les mots justes pour me permettre de continuer à avancer, qui a su soulager mes doutes et mes angoisses et sans qui je n'aurais certainement jamais eu le courage de m'aventurer sur le chemin du doctorat.

Le personnage babélien au Moyen Âge

***Étude de la langue des personnages
et de la représentation du plurilinguisme
dans la littérature médiévale d'oïl***

Table des matières

INTRODUCTION	15
 I. LE PLURILINGUISME DANS LES ŒUVRES LITTÉRAIRES : ÉTAT DE LA QUESTION	20
1. <i>Deux études pionnières.....</i>	20
2. <i>Le plurilinguisme dans les textes médiévaux</i>	22
 II. LES LANGUES DES PERSONNAGES DANS LA LITTÉRATURE MÉDIÉVALE : OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE	29
1. <i>Définition du sujet</i>	30
2. <i>Établissement du corpus.....</i>	32
3. <i>Remarques et choix terminologiques</i>	34
3.1. <i>Langue, jargon, dialecte et patois</i>	34
3.2. <i>Langue maternelle et langue étrangère</i>	35
3.3. <i>Personnage babélien.....</i>	39
4. <i>Considérations historiques</i>	39
 PREMIÈRE PARTIE : TYPOLOGIE. SITUATIONS PLURILINGUES ET PERSONNAGES BABÉLIENS DANS LA LITTÉRATURE MÉDIÉVALE D'OÏL	43
INTRODUCTION.....	45
 LES LANGUES DU « JE » AUCTORIAL.....	49
<i>Chapitre 1 : Translations et traductions</i>	<i>49</i>
1. <i>Le « je » auctorial traducteur de l'œuvre.....</i>	<i>49</i>
1.1. <i>Les figures translatrices</i>	<i>52</i>
1.1.1. <i>Le traducteur authentique.....</i>	<i>52</i>
1.1.2. <i>Le traducteur fictif</i>	<i>61</i>
1.2. <i>Les translations verticales et horizontales.....</i>	<i>65</i>
1.3. <i>La translation arthurienne</i>	<i>69</i>
2. <i>Le « je » auctorial traducteur dans l'œuvre</i>	<i>71</i>
<i>Chapitre 2 : Insécurité linguistique et glottophobie</i>	<i>79</i>
1. <i>Le français d'Île-de-France, un modèle linguistique</i>	<i>79</i>
2. <i>Conon de Béthune, une victime de glottophobie ?</i>	<i>92</i>

LES LANGUES DES PERSONNAGES	97
<i>Chapitre 1 : Communication et médiation</i>	97
1. Les expressions <i>en sa langue, en son langage et en son latin</i>	98
1.1. Emplois dans les différents genres textuels	100
1.1.1. Scènes de rencontre et identification des protagonistes	100
1.1.2. Scènes de confrontations et renforcement des antagonismes	103
1.1.3. Descriptions et souci de vraisemblance	106
1.1.4. Tendances épiques et romanesques	108
1.2. L'expression <i>en son latin</i> et le langage des oiseaux	111
2. Les glottonymes	115
2.1. La langue latine	115
2.1.1. Langue sacrée et langue lettrée	116
2.1.2. Langue véhiculaire	118
2.2. Les langues orientales	121
2.2.1. <i>Sarrasinois</i>	121
2.2.2. <i>Garasis</i>	123
2.2.3. Grec	125
2.2.4. Autres langues	128
2.3. Les langues occidentales	129
2.3.1. Langue chrétienne	130
2.3.2. Roman	130
2.3.3. Français et autres langues d'Europe	132
3. Les langues étrangères et le discours direct des personnages	137
3.1. Le cas du <i>Florimont</i>	139
3.2. Le cas du <i>Roman d'Eustache le Moine</i>	144
4. Problèmes de communication	146
4.1. Les causes	146
4.2. Les risques et les dangers	150
5. Les médiateurs linguistiques	153
5.1. Les médiateurs anonymes	156
5.2. Les médiateurs à l'identité dévoilée	161
<i>Chapitre 2 : Description et caractérisation des personnages</i>	171
1. Éléments de définition des personnages dans la littérature médiévale	172
1.1. Le nom	172
1.2. La vassalité, le lignage et l'origine géographique	174
1.3. Les blasons et les armes	174
1.4. La foi	175
1.5. La langue	175
2. Langues et identification des personnages	177
2.1. Langues et peuples	177
2.2. Langues et individus	182
2.2.1. Provenance	182
2.2.2. (Non-)Extranéité	184
2.2.3. Brouillage identitaire	186

3. Plurilinguisme et valorisation des personnages	187
3.1. Les figures de haut rang.....	188
3.1.1. Les souverains et les nobles.....	188
3.1.2. Les chevaliers épiques.....	195
3.1.3. Les clercs et les devins	201
3.1.4. Les « francophones »	202
3.2. Les messagers et autres personnages secondaires	204
3.3. Les païens	205
4. Langue étrangère et dévalorisation des personnages	209
4.1. Les étrangers	209
4.2. Les femmes	215
4.3. Les chrétiens vus par les païens.....	217
 <i>Chapitre 3 : Imitation et rire.....</i>	 221
1. Les langues et le rire	224
1.1. Le parler latin	228
1.1.1. Emploi sérieux.....	228
1.1.2. Emploi comique.....	230
1.2. Les parlers breton et franco-anglais	242
2. Le jeu avec les langues dans le <i>Roman de Renart</i>	250
 <i>Chapitre 4 : Autres emplois et fonctions des langues.....</i>	 259
1. Objets d'apprentissage	259
1.1. Apprentissage scolaire et préceptorat.....	265
1.2. Séjours à l'étranger	272
1.2.1. Séjours linguistiques	272
1.2.2. Séjours non linguistiques.....	275
2. Instruments de ruse	279
2.1. Stratégies de rapprochement.....	282
2.2. Langues et déguisements.....	290
2.2.1. La figure du Sarrasin.....	293
2.2.2. La figure du pèlerin	297
2.2.3. La figure du marchand et le jongleur renardien	301
2.3. La <i>Farce de Maître Pathelin</i> ou l'art de tromper par le langage.....	309
3. Signes de folie ou d'emprise diabolique	331
3.1. Mutisme et folie.....	335
3.2. Langage déviant et folie	344
3.3. Langues étranges et étrangères, et folie.....	353
3.4. Plurilinguisme et folie.....	363
4. Les langues, un don ou un châtimement ?	369
4.1. Babel et la Pentecôte dans les textes médiévaux	372
4.1.1. Traductions bibliques du récit babélien.....	372
4.1.2. Babel dans les textes littéraires	376
4.1.3. Le récit de la Pentecôte, le grand oublié ?	386
4.2. Le mutisme, un châtimement linguistique ?.....	393
4.3. Don des langues, don de Dieu	397

CONCLUSION	403
 SECONDE PARTIE : LES LANGUES DANS QUELQUES RÉCITS DE VOYAGE .407	
INTRODUCTION.....	409
<i>Chapitre 1 : Discours sur la langue de l'Autre</i>	421
1. L'altérité linguistique : un sujet négligé par les voyageurs ?.....	424
1.1. Nompar de Caumont	424
1.2. Coppart de Velaines	429
1.3. Marco Polo	430
2. Les langues et les lieux : des cas de variation diatopique ?	434
2.1. Le gascon de Montelerne chez Philippe de Voisins	435
2.2. Les langues chez Pierre Barbatre et chez Gilles le Bouvier.....	437
2.3. Le cas du <i>Canarien</i>	440
3. Les voix et la foi : les langues parlées en contexte religieux.....	442
4. Les langues et l'écriture : les alphabets étrangers	446
4.1. Les alphabets chez Jean de Mandeville	447
4.2. Les alphabets chez Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen	455
5. Les langues dans les récits de Guillebert de Lannoy et de Bertrandon de la Broquière.....	459
 <i>Chapitre 2 : Communication interethnique</i>	469
1. Incommunication	470
2. Problèmes d'intercompréhension et tentatives de communication	472
2.1. Recours à la langue du voyageur ou à une langue véhiculaire	474
2.2. Recours aux médiateurs linguistiques	478
2.2.1. Truchements et pèlerinages.....	478
2.2.2. Truchements dans <i>Le Canarien</i>	483
2.2.3. Identité des médiateurs linguistiques	488
3. Pratique d'une autre langue	492
3.1. Intégration de xénismes.....	493
3.2. Apprentissage des langues étrangères	501
 CONCLUSION	507
 CONCLUSIONS.....	509
 ANNEXES.....	517
I. ŒUVRES ET DATATION	519
II. TABLEAU CHRONOLOGIQUE	527

BIBLIOGRAPHIE	533
I. SOURCES PRIMAIRES.....	535
1. Textes médiévaux.....	535
1.1. Bibles, traductions bibliques et sermons	535
1.2. Chansons de geste.....	535
1.3. Chroniques et autres œuvres historiques	538
1.4. Fables et fabliaux.....	539
1.5. Hagiographies et miracles	539
1.6. Poésies diverses	540
1.7. Récits de voyage.....	541
1.8. Romans et nouvelles	543
1.9. Théâtre (farces, jeux, mystères)	547
1.10. Traités et autres œuvres.....	548
2. Autres textes	549
II. SOURCES SECONDAIRES	550
1. Bases de données et dictionnaires	550
2. Articles et travaux critiques.....	551
INDEX.....	581
I. INDEX DES ŒUVRES.....	583
II. INDEX DES NOMS D'AUTEUR.....	591

Introduction

« *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était tourné vers Dieu et le Verbe était Dieu.* »
(Jean 1, 1)

AMSLER Samuel et alii, *La Bible : notes intégrales, traduction œcuménique. TOB*, 12^e édition, Villiers-le-Bel, Bibli'O-Société biblique française, 2012, p. 2299.

Introduction

Adonc dist cel angre as ^[9rb] autres : « Venés donques, descendons et confondons là la langue d'iceuls, a ce que .I. chascun ne oïe – c'est n'entende – la vois de son prochain ». Et Nostre Sire en tele maniere les devisa de icel lieu *en* toutes terres si comme bestes qui quierent par tout leur vie, par especial les devisa *en* .LXXII. païs, *et* .LXXII. linguaiges, *et* il cesserent a edifier icelle *tour*. Et pour ce le nom d'icelle est appellés Babel, car la leffre de toute la terre, c'est de toute humaine nature, est la *con*^[9rc]fuse, c'est a dire faite non entendible de l'un pueple a l'autre ou d'une lignié¹.

C'est avec ces mots que Jean de Sy traduit l'épisode biblique de la confusion des langues, punition divine qui frappe les Hommes parce que leur orgueil les a menés à construire la Tour de Babel. Les versions de ce célèbre épisode sont multiples, ne serait-ce que par le nombre de traductions ou de translations de la Genèse².

Cette histoire a donné lieu à de nombreuses réflexions sur les langues³. Se pose en effet la question de savoir quelle était la langue originelle, celle que partageaient tous les peuples avant la folie architecturale de Nemrod. Pour les Hommes du Moyen Âge, il s'agirait de l'hébreu⁴ : « [e]t dit la glose que la premiere langue demora en la famille Heber⁵ ». Le texte sur Babel a aussi contribué à nourrir les discussions sur une possible hiérarchie entre les langues. L'hébreu, le grec et le latin sont ainsi considérés à l'époque médiévale comme les langues prééminentes : « hébreu ou langue du divin, grec ou langue de la science, latin ou langue du pouvoir⁶ ». Aujourd'hui encore Babel ne cesse de faire parler. Le monde actuel connaîtrait d'ailleurs un phénomène de *rebabélisation*⁷.

¹ MOURGUES Priscilla et GROICHER Sigrid, eds., « La Bible de Jean de Sy », Stephen DÖRR et Richard TRACHSLER, dir., *La Tour de Babel. Petite anthologie de textes du Moyen Âge*, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 2020, p. 73.

² Pour une étude plus approfondie autour de la question du mythe de Babel au Moyen Âge, voir Partie I : Typologie. Les langues des personnages. Chapitre 4, 4. Les langues, un don ou un châiment ?

³ Voir notamment BORST Arno, *Der Turmbau von Babel: Geschichte der Meinungen über Ursprung und Vielfalt der Sprachen und Völker*, Stuttgart, Hiersemann, 1957-1963.

⁴ Nous verrons que l'hébreu n'a pas été la seule langue à avoir été évoquée comme langue originelle. L'araméen ou encore le samaritain ont aussi été envisagés comme de possibles langues prébabéliennes. Voir notamment DAUPHINÉ James, « Le mythe de Babel », *Babel* [En ligne], 1, 1996, p. 2. URL : <http://journals.openedition.org/babel/3088> (consulté le 13 février 2021). Pour les hypothèses émises à ce propos au XVI^e siècle, voir également DUBOIS Claude-Gilbert, *Mythe et langage au XVI^e siècle*, Paris, Eurédit, 2010 [Ducros, 1970].

⁵ MOURGUES Priscilla et GROICHER Sigrid, eds., « La Bible de Jean de Sy », *éd. cit.*, p. 73.

⁶ DAUPHINÉ James, « Le mythe de Babel », *art. cit.*, p. 2.

⁷ « The evolution of language presence on the internet is illuminating in this regard. English has diminished to well below the symbolic threshold of constituting 50%, or even 30%, of the total. Paraphrasing the famous words of Umberto Eco, for whom “Translation is the language of Europe”, we can say that the internet’s *lingua franca* is multilingualism and, consequently, translation. We are seeing the rebabelisation of the world, a trend

Le mythe babélien fascine et s'avère être une source d'inspiration intarissable :

La réception de ce mythe biblique (Genèse, XI) a été exceptionnelle, nombre d'artistes, d'écrivains et de philosophes ayant voulu le représenter, le décrire, le comprendre et le déchiffrer. Le pouvoir de fascination et d'attraction que ce mythe fondateur exerce vient de ce qu'il appartient, selon l'heureuse formule de saint Augustin, au « récit des origines »⁸.

Babel nourrit la littérature encore et toujours. Il suffit de penser au conte *Babel* de Ramón del Valle-Inclán (1888), aux *Armes de la ville* de Franz Kafka (1920), à *La Bibliothèque de Babel* de Jorge Borges (1941), et à tant d'autres⁹ :

Peu ou prou, à l'exception du XVIII^e siècle, tout critique et écrivain, en son temps, a dit son mot à propos de Babel peut-être parce que ce nom et l'histoire qui lui est attachée suggèrent une folle entreprise créatrice, un rêve démiurgique¹⁰.

Babel est partout ou plutôt « tout s'appelle *Babel*, pour évoquer l'idée de la multitude et de la confusion des langues dans une Europe – et dans un monde – caractérisés par le plurilinguisme¹¹ ».

Il paraît ainsi difficile de parler de plurilinguisme sans évoquer Babel, car c'est à partir de Babel que naît mythologiquement et bibliquement la pluralité des langues¹². Omettre l'épisode babélien est encore plus délicat lorsqu'il est question de la diversité linguistique à l'époque médiévale car « [c]e sont [...] des épisodes bibliques et avant tout celui de Babel qui fondent la représentation médiévale des langues¹³ ».

Si Babel fait toujours parler d'elle, c'est parce que la diversité linguistique demeure encore aujourd'hui un mystère et un défi auquel l'Homme est confronté. Dans un contexte marqué par la mondialisation, l'accélération de la diffusion des informations, les nombreux mouvements migratoires, les individus sont amenés à rencontrer et à côtoyer des personnes d'origines, de cultures et de langues différentes. Les problèmes de communication ou

reconfirmed by the internet » (OUSTINOFF Michaël, « English won't be the Internet's *lingua franca* », Laurent VANNINI et Hervé LE CROSNIER, eds., *Net.Lang. Towards the multilingual cyberspace*, C&F Éditions, 2012, p. 55). Voir aussi LAPONCE Jean, « Retour à Babel », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 3, 2001, p. 483-493.

⁸ DAUPHINÉ James, « Le mythe de Babel », *art. cit.*, p. 1.

⁹ KHORDOC Catherine, *Tours et détours : Le mythe de Babel dans la littérature contemporaine*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2012.

¹⁰ DAUPHINÉ James, « Le mythe de Babel », *art. cit.*, p. 3.

¹¹ TENCHEA Maria, « De Babel à la (dé)babélisation : une nouvelle famille lexicale », *SCL*, LX, 2009, p. 305.

¹² Comme le précise Claude Hagège, ce mythe conserve toujours une place non négligeable chez les chercheurs qui s'intéressent au langage (HAGÈGE Claude, « Babel : du temps mythique au temps du langage », *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, t. 168, n° 4 (Le langage et l'homme), 1978, p. 466). Voir aussi DEFAYS Jean-Marc et MEUNIER Déborah, *Singularité et pluralité des langues, des groupes et des individus. Babel et Frankenstein*, Paris, L'Harmattan, 2015 ; STEINER Georges, *Après Babel. Une poétique du dire et de la traduction*, Paris, Albin Michel, 1978.

¹³ HALARY Marie-Pascale, « Récits sur l'origine des langues : enromancier Babel », *Estudos de Religião*, 33 (3), 2019, p. 41.

d'intercompréhension sont alors au centre de ces contacts plurilingues. Si l'on veut être compris ou comprendre ce qui est dit dans une autre langue, il est nécessaire de traduire ou de faire traduire ; il faut parfois recourir à l'anglais – cette *lingua franca* du XXI^e siècle –, et il est conseillé d'apprendre une ou plusieurs langues étrangères.

Autrefois dénigré, le plurilinguisme se voit désormais de plus en plus souvent valorisé. Alors que le monolinguisme était depuis le XVII^e siècle le modèle linguistique vers lequel il fallait tendre afin de permettre et de consolider l'unification de la nation à travers la réalisation – ou tentative de réalisation – de la célèbre équation « une langue, un peuple, une nation¹⁴ », il cède peu à peu le pas à un retour, tout du moins dans les discours, du plurilinguisme triomphant¹⁵.

Cet intérêt grandissant pour la pluralité et la diversité linguistiques s'accompagne d'études et de recherches sur le sujet dans des domaines divers tels que la sociolinguistique¹⁶ bien sûr, mais aussi la littérature. Terrain idéal pour jouer avec les langues et leurs différentes variétés, l'œuvre littéraire peut mettre en scène et représenter de manière plus ou moins fidèle et artificielle des pratiques linguistiques diverses.

¹⁴ Voir notamment CANUT Cécile et DUCHÊNE Alexandre, « Introduction. Instrumentalisations politiques et économiques des langues : le plurilinguisme en question », *Langage et société*, vol. 136, n° 2, 2011, p. 5-12. Voir aussi TABOURET-KELLER Andrée, *Le bilinguisme en procès, cent ans d'errance (1840-1940)*, Limoges, Lambert-Lucas, 2011. À ce sujet, Louis-Jean Calvet tient les propos suivants : « Le plurilinguisme, qui est effectivement la situation la plus courante dans le monde, a de façon générale produit un certain nombre de réponses tendant à sa destruction ou à son éradication, comme s'il fallait lutter à la fois contre la malédiction de Babel et contre la diversité » (CALVET Louis-Jean, *La Méditerranée. Mer de nos langues*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 15).

¹⁵ « Les conceptions du bilinguisme et du contact des langues héritées du XIX^e siècle étaient largement négatives et stigmatisantes. Un changement de perspective a été initié à partir de l'ouvrage fondateur de Uriel Weinreich, *Languages in Contact* (1953) » (JUILLARD Caroline, « Plurilinguisme », *Langage et société*, 2021, HS1, p. 267-268). « Il faut attendre la seconde moitié du XX^e siècle et l'apparition de nouvelles gouvernances internationales incarnées par l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO entre autres, pour que l'hégémonie monolingue nationale soit mise en cause "par le haut" donnant une légitimation à tout un ensemble de petits groupes d'associations, de fondations, d'ONG, etc., investis dans la défense des cultures et des langues minoritaires (Duchêne 2008) » (CANUT Cécile et DUCHÊNE Alexandre, « Introduction... », *art. cit.*, p. 7).

¹⁶ « Les travaux sur le plurilinguisme forment aujourd'hui l'un des domaines les plus actifs de la sociolinguistique, qu'il s'agisse de l'étude des politiques linguistiques territoriales ou familiales, de la gestion du paysage linguistique dans l'espace public, de travaux sur les inégalités sociales liées à l'utilisation de plusieurs langues (école, monde du travail), de compréhension des formes de construction d'identités au carrefour de plusieurs langues/cultures au XXI^e siècle. Dans tous les cas il s'agit d'appréhender le bi-/pluri-/multi-linguisme comme des réalités socialement construites » (JUILLARD Caroline, « Plurilinguisme », *art. cit.*, p. 271).

I. Le plurilinguisme dans les œuvres littéraires : état de la question

La question du plurilinguisme en littérature n'est pas neuve, et la diversité des approches qui se cachent derrière les travaux qui y sont dédiés manifeste la complexité du phénomène et l'intérêt qu'il suscite.

1. Deux études pionnières

Dans le domaine littéraire, des voies ont été ouvertes par les travaux pionniers de Wilhelm Theodor Elwert¹⁷ et surtout de Léonard Forster¹⁸. Le premier s'est notamment interrogé sur l'emploi des langues étrangères en littérature en tant que procédé stylistique. Dans son article paru en 1960, il relève tout d'abord le manque d'études réalisées alors à ce sujet, ce qu'il explique par trois raisons principales : le caractère marginal du plurilinguisme littéraire, l'anomalie dont il semble relever *a priori* et l'idée préconçue selon laquelle une œuvre ne peut être écrite parfaitement si l'auteur ne recourt pas à sa langue maternelle¹⁹. Sa recherche, qui tend à remédier quelque peu au manque d'investigation sur ce phénomène, porte plus précisément sur l'emploi de plusieurs langues au sein d'une même œuvre. Rappelant que le plurilinguisme en littérature n'est pas propre au Moyen Âge, Elwert évoque des exemples littéraires de l'Antiquité grecque au XX^e siècle. Son travail a pour mérite de donner quelques jalons théoriques et de souligner la variété et la richesse des cas possibles. Le critique met en évidence l'importance de tenir compte de différents facteurs, parmi lesquels les genres littéraires, mais aussi le « point de vue de l'auteur, [...] ses intentions, et [...] l'effet visé²⁰ », au moment d'étudier les cas de plurilinguisme en littérature, car ils ont nécessairement un impact sur la manière dont les langues se font présentes ou non dans les œuvres.

De son côté, Léonard Forster s'est intéressé à la poésie écrite dans une langue autre que la langue première du poète, sur une période s'étalant de l'époque médiévale au XX^e siècle. Après une brève introduction générale portant sur le plurilinguisme et des remarques

¹⁷ ELWERT Wilhelm Theodor, « L'emploi de langues étrangères comme procédé stylistique », *Revue de littérature comparée*, 34, 1960, p. 409-437.

¹⁸ FORSTER Léonard, *The Poet's tongues : multilingualism in Literature*, Londres, Cambridge University Press, 1970.

¹⁹ ELWERT Wilhelm Theodor, « L'emploi de langues étrangères... », *art. cit.*, p. 410.

²⁰ *Ibid.*, p. 417.

terminologiques, il évoque quelques exemples du Moyen Âge, de la Renaissance et de la période baroque. Il s'arrête cependant plus longuement sur les textes d'auteurs plus contemporains comme Stefan George, Rainer Maria Rilke, Thomas Stearns Eliot ou encore James Joyce. Il est ainsi à déplorer que la littérature ancienne soit assez rapidement passée en revue et que Forster n'accorde qu'une place réduite à la littérature française, comme le relève Alicia Yllera dans un ouvrage appelant les spécialistes à poursuivre les recherches sur le sujet²¹. Même si les études se sont multipliées, le champ d'investigation est vaste : l'usage littéraire du plurilinguisme ne connaît ni limite chronologique ni frontière géographique, il peut toucher à la langue de l'auteur comme à celle des personnages et servir des intentions multiples (volonté de réalisme, exotisme, effet comique ou stylistique, etc.). Le travail de Forster a connu une réédition en 2009, révélant non seulement l'importance de cet ouvrage, mais aussi l'engouement que connaissent les recherches sur le plurilinguisme en littérature. On ne relève toutefois aucune traduction en français, ce que souligne Britta Benert, pour qui

l'absence de traduction française paraît d'autant plus frappante, voire symptomatique : grande est la tentation de lire dans ce rendez-vous manqué l'indice de la difficulté qu'éprouve un pays foncièrement ancré dans le monolinguisme à accueillir et donc à penser le plurilinguisme²².

S'ils ont certainement contribué à donner un élan aux chercheurs pour investiguer sur la vaste question des langues dans les œuvres littéraires, ces deux travaux pionniers ont peut-être surtout mis en lumière la difficulté de traiter ce sujet tant les points de vue adoptés peuvent être divers. La notion même de plurilinguisme littéraire peut être interprétée de différentes façons. Selon Elwert, elle peut aussi bien désigner « l'emploi de plusieurs langues dans le même milieu, mais séparément : soit d'après les différentes matières traitées (philosophie, juridiction, théologie, littérature au sens propre), soit d'après les différents genres littéraires (poésie lyrique, épopée, littérature didactique)²³ » que « l'emploi de différents idiomes à l'intérieur d'une seule et même œuvre²⁴ ». Il faut ajouter que lorsque plusieurs langues sont présentes au sein d'un même texte, elles ne jouent pas nécessairement le même rôle, ne répondent pas aux mêmes objectifs, ne produisent pas les mêmes effets et peuvent être associées à différentes voix. Il faut ainsi distinguer, comme annoncé ci-avant, le plurilinguisme de l'auteur (et, pour l'époque

²¹ YLLERA Alicia et MUELA EZQUERRA Julián, eds., *Plurilinguisme dans la littérature française*, Berne, Peter Lang, 2016.

²² BENERT Britta, « Babel en littérature. Esquisse définitionnelle et réflexion sur les implications esthétiques, politiques et identitaires du plurilinguisme littéraire », Christine HELOT et Jürgen ERFURT, eds., *L'éducation bilingue en France : politiques linguistiques, modèles et pratiques*, Limoges, Lambert-Lucas, 2016, p. 611-612.

²³ ELWERT Wilhelm Theodor, « L'emploi de langues étrangères... », *art. cit.*, p. 410.

²⁴ *Ibid.*

médiévale, peut-être aussi des copistes et des remanieurs) et celui des personnages. La notion de plurilinguisme appliquée à la littérature est donc polysémique.

2. Le plurilinguisme dans les textes médiévaux

Bien que plusieurs études questionnent le sujet sous des angles variés et souvent de façon interdisciplinaire et que le plurilinguisme semble stimuler les scientifiques, force est de constater que les textes littéraires médiévaux sont moins souvent envisagés par les critiques, car l'altérité linguistique y serait relativement peu évoquée, l'appartenance religieuse et juridique primant sur l'identité linguistique²⁵. Tel est du moins l'avis d'Alberto Varvaro, qui analyse toutefois un certain nombre d'œuvres ou d'extraits de textes médiévaux où la problématique du plurilinguisme et les langues des personnages sont clairement apparentes et mises en avant²⁶. Mais, selon lui, ces textes relèvent de l'exception, puisque « [d]ans la majorité des cas, l'altérité linguistique n'est pas signalée²⁷ » et que « dans la littérature médiévale, en règle générale, les personnages d'origine sociale ou géographique différentes dialoguent entre eux sans problème [...] »²⁸. Catalina Girbea rejoint les propos d'Alberto Varvaro et observe aussi que les auteurs médiévaux accordent peu ou, en tout cas, moins d'attention à la question des langues qu'à la diversité des peuples et que « [l]orsque les romans témoignent d'un intérêt quelconque pour la diversité linguistique, c'est principalement de la différence entre les diverses sortes de *romanz* qu'il[s] se préoccupe[nt]²⁹ ». Se dégagerait ainsi des romans du Moyen Âge une vision eurocentriste des langues qui permet l'intercompréhension des chrétiens et des païens, ces derniers n'ayant pas de problème à entendre l'idiome des premiers³⁰.

Plusieurs médiévistes ont pourtant montré l'intérêt que présentent certains textes littéraires du Moyen Âge pour étudier la question du plurilinguisme et des situations de communication plurilingue.

Cependant, ce sont surtout le bilinguisme latin-langue vulgaire et le plurilinguisme stylistique – à savoir l'utilisation de plusieurs langues à des fins stylistiques – qui ont fait l'objet de plusieurs commentaires critiques. Paul Zumthor est un des premiers à avoir proposé une

²⁵ VARVARO Alberto, « *La tua loquela ti fa manifestó* : langue et identité dans la littérature médiévale », Peter von MOOS, éd., *Zwischen Babel und Pfingsten. Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (8.-16. Jahrhundert)*, Vienne, LIT Verlag, 2008, p. 223-236.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*, p. 229.

²⁸ *Ibid.*, p. 223.

²⁹ GIRBEA Catalina, *Le Bon Sarrasin dans le roman médiéval (1100-1225)*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 149.

³⁰ *Ibid.*

étude approfondie de l'utilisation poétique du bilinguisme latin-langue romane dans les textes médiévaux³¹. Il prend en considération l'utilisation du roman dans les textes latins et du latin dans les textes romans. Son travail montre les différentes situations ou « structures » où s'observe ce bilinguisme. Il dégage également les techniques employées pour introduire l'autre idiome dans l'œuvre et met en lumière l'effet produit par le contact des deux langues. Il relève l'intégration de mots latins dans des poésies d'inspiration pieuse en langue vulgaire ou de romanismes dans des poésies latines, ainsi que des citations en latin de phrases liturgiques dans des pièces en langue vernaculaire. Dans les premiers exemples qu'il commente, la fonction des insertions latines ou romanes est essentiellement sémantique. Or, il observe qu'à la fonction sémantique peut se joindre une fonction formelle : tel est le cas des poèmes où « l'opposition latin-langue vulgaire recoupe l'opposition couplet-refrain³² » comme l'*Aube bilingue de Fleury* (X^e siècle). Il remarque ensuite que lorsque l'idiome roman apparaît en dehors du cadre du refrain, dans la strophe elle-même, il peut servir à gloser le texte latin. À partir du XIII^e siècle, les structures bilingues se complexifient dans des

poèmes strophiques dont couplets (et, parfois refrains) font alterner les deux idiomes selon une distribution de nature purement rythmique : le « signal » du passage de l'un à l'autre n'est plus la rime, le critère n'en est plus fourni par le seul nombre des vers ; mais par le jeu harmonique de certaines oppositions accentuelles³³ [...].

Si Zumthor s'étend assez longuement sur les structures où le bilinguisme latin-français est présent, il ne néglige pas pour autant les techniques d'introduction de l'autre langue et les effets produits, auxquels il consacre deux autres parties. Parmi les techniques employées, il en note trois principales : la farciture, la glose et la barbarolexie. De même, il dégage trois effets principaux causés par la coprésence du latin et du vulgaire : « un effet *stylistique*, un effet *ironique* et un effet *psychologique* (ou cathartique)³⁴ », auxquels il joint un quatrième, qui nous intéresse tout particulièrement, l'« effet de caractérisation d'un personnage³⁵ ».

Le philologue n'envisage pas les autres cas de contacts linguistiques observables dans la littérature médiévale et ne prend en compte que les œuvres lyriques, « c'est-à-dire comportant, au moins à l'origine, un élément rythmique de nature musicale (récitatif ou mélodie)³⁶ », auxquelles il ajoute, pour le XIII^e siècle, quelques dits.

³¹ ZUMTHOR Paul, « Un problème d'esthétique médiévale : l'utilisation poétique du bilinguisme », *Le Moyen Âge*, vol. 66, 1960, p. 301-336 et p. 561-594.

³² *Ibid.*, p. 318.

³³ *Ibid.*, p. 333.

³⁴ *Ibid.*, p. 579.

³⁵ *Ibid.*, p. 585.

³⁶ *Ibid.*, p. 309.

Les études sur la diversité linguistique dans les textes médiévaux tendent cependant à se faire plus nombreuses à partir du dernier quart du XX^e siècle et surtout à partir des années 2000, où paraissent plusieurs ouvrages collectifs qui envisagent la problématique du plurilinguisme au Moyen Âge sous des angles très divers (linguistique, historique, littéraire ou encore théologique)³⁷.

Loin d'être épuisé après la publication du long article de Paul Zumthor, le sujet continue donc d'être exploré par différents chercheurs dont Yvonne Cazal³⁸, qui a consacré sa thèse au bilinguisme français-latin dans les épîtres farcies et les drames liturgiques. Les contacts linguistiques ou les altérités de la langue en poésie médiévale ont aussi suscité l'intérêt de Daniel Heller-Roazen³⁹, qui s'arrête sur les propos de Dante dans le célèbre *De vulgari eloquentia* (ca. 1304-1305) avant d'aborder quelques textes poétiques du Moyen Âge où les langues occupent une place particulière. Il évoque notamment le cas des *muwaššaha* – poèmes lyriques arabes avec une strophe finale (*khardja*) composée dans une langue qui diffère de celle du reste du texte –, l'*Aube de Fleury*, le *descort* plurilingue de Raimbaut de Vaqueiras (BdT 392, 4) et le poème *Aï faus ris* attribué à Dante. Il s'agit alors de s'intéresser au plurilinguisme en tant que pratique scripturale et d'explorer le rôle que joue l'utilisation de différentes langues dans le fonctionnement du texte, de voir les motivations qui l'inspirent et les effets qu'elle produit.

Combinant approches linguistique et littéraire, plusieurs chercheurs ont également porté leur regard sur les problèmes d'intercompréhension et de communication que manifestent les textes, les récits de Babel et de la Pentecôte ne cessant de fasciner et de susciter de multiples questionnements⁴⁰. D'autres se sont davantage interrogés sur le phénomène de la *translatio* et sur la figure auctoriale et la manière dont elle s'affirme par la langue ou le contact avec une autre langue⁴¹. Certains ont préféré se centrer sur une zone géographique ou sur un parler bien

³⁷ CLASSEN Albrecht, *Multilingualism in the Middle Ages and the Early Modern Age: Communication and miscommunication in the Premodern World*, Berlin, De Gruyter, 2016 ; KAPPLER Claire et THIOLIER-MÉJEAN Suzanne, eds., *Le plurilinguisme au Moyen Âge. Orient-Occident. De Babel à la langue une*, Paris, L'Harmattan, 2008 ; MOOS Peter von, éd., *Zwischen Babel und Pfingsten. Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (8.-16. Jahrhundert)*, Vienne, LIT Verlag, 2008.

³⁸ CAZAL Yvonne, *Les voix du peuple, « Verbum Dei » : le bilinguisme latin-langue vulgaire au Moyen Âge*, Genève, Droz, 1998.

³⁹ HELLER-ROAZEN, Daniel, « Des Altérités de la langue. Plurilinguismes poétiques au Moyen Âge », *Littérature*, 130, Altérités du Moyen Âge, 2003, p. 75-96.

⁴⁰ Citons notamment CÉARD Jean, « De Babel à la Pentecôte : la transformation du mythe de la confusion des langues », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XLII, 1980, p. 577-594 ; MOOS Peter von, éd., *Zwischen Babel und Pfingsten*, op. cit.

⁴¹ MASSE Marie-Sophie et POUÉY-MOUNOU Anne-Pascale, eds., *Langue de l'autre, langue de l'auteur. Affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XII^e et XVI^e siècles*, Genève, Droz, 2012.

particulier. Blanche Wissen a par exemple consacré sa thèse au domaine littéraire picard et plus précisément aux œuvres de trouvères artésiens en vue de déceler le développement d'une certaine conscience linguistique à travers les textes étudiés⁴². Le parler franco-anglais et le regard moqueur qu'y ont porté plusieurs œuvres de langue d'oïl ont aussi fait l'objet de nombreuses recherches⁴³.

Par ailleurs, certains genres littéraires, plus que d'autres, ont suscité l'intérêt des critiques désireux d'étudier la communication avec l'Autre, le rôle des interprètes et la présence de l'idiome étranger dans les œuvres médiévales. C'est notamment le cas des chansons de geste. Bien que les problèmes de communication avec l'Autre ne soient pas toujours mis en lumière dans les textes épiques, les chercheurs ont montré que le questionnement sur les langues mérite d'être posé pour les poèmes épiques. Le premier travail de quelque envergure à avoir traité du sujet est celui de Milton Hammond Stansbury, qui défend dans sa thèse (1926) l'importance du rôle joué par les langues étrangères dans les épopées médiévales⁴⁴. Il souligne dans son corpus non seulement les mentions de contact avec d'autres langues, mais aussi les rares introductions de mots étrangers ainsi que les capacités linguistiques des chrétiens et des païens que les textes épiques mettent parfois en avant. Loin d'être aussi exceptionnelle que l'affirme Alberto Varvaro, l'évocation de l'altérité linguistique et des modes de communication constitue, pour Stansbury, un élément remarquable du genre des chansons de geste :

*Foreign languages, therefore, under the various forms in which they were cultivated and utilized, become a conspicuous feature in the chansons de geste, and represent a serious preoccupation on the part of the poets, who are unusually scrupulous to inform us of the medium of speech involved in communication between foreign – speaking races*⁴⁵.

Plus de soixante ans plus tard, François Suard examine à nouveau la question du plurilinguisme dans les épopées médiévales et s'interroge sur ce qu'il nomme la « cohérence linguistique mythique » que l'on y observe⁴⁶. D'après lui, l'absence de préoccupation pour l'idiome des locuteurs y serait manifeste : de manière générale, chrétiens et païens échangent sans difficulté apparente. Dès lors, comment comprendre et expliquer que des chevaliers

⁴² WISSEN Blanche, *La conscience linguistique dans la production littéraire en domaine picard (fin XII^e -fin XIII^e siècle)*, thèse de doctorat, Université de Montréal, 2018.

⁴³ Voir *infra*, Partie I : Typologie, Les langues des personnages, chapitre 3 : Imitation et rire. Citons néanmoins déjà les travaux suivants : LALOU Élisabeth, « Les textes en jargon franco-anglais du XIII^e au XVI^e siècle », *La « France anglaise » au Moyen Âge*, Paris, 1988, p. 543-562 ; LUCKEN Christopher, « Le beau français d'Angleterre. Altérité de l'anglo-normand et invention du bon usage », *Médiévales* [En ligne], 68, 2015, p. 35-56. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/7525> (consulté le 20 avril 2019).

⁴⁴ STANSBURY Milton H., *Foreign Languages and Interpreters in the Chansons de Geste*, thèse de doctorat, Université de Pennsylvanie, Philadelphie, 1926.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 103.

⁴⁶ SUARD François, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, 43, 1991-1992, p. 257-276.

d'origines, de cultures, de croyances et normalement de langues différentes semblent communiquer sans peine ? L'analyse de François Suard le conduit à conclure dans un premier temps que « [l]e bilan est [...] très clair : qu'il s'agisse des textes les plus anciens ou des plus récents, la chanson de geste ne paraît pas attacher d'importance à la distance linguistique qui devrait normalement séparer chrétiens et sarrasins⁴⁷ ». L'opinion du chercheur français n'est toutefois pas en contradiction complète avec la thèse de Stansbury, qu'étonnamment il ne prend pas la peine de citer. Le médiéviste montre effectivement qu'un certain nombre de textes savants en lien avec la tradition épique, tels que l'*Historia Karoli Magni et Rotholandi*, et quelques chansons de geste, comme celles de la croisade⁴⁸, évoquent la différence linguistique qui sépare les protagonistes. Quelques années après le travail de François Suard, Catherine M. Jones s'intéresse aux personnages polyglottes du genre épique et relève les contextes où ils sont particulièrement présents⁴⁹. Plus récemment, Zsófia Vörös a souhaité remettre le sujet sur la table en consacrant ses recherches à la communication entre Occident et Orient dans les œuvres épiques⁵⁰. Après une étude des dénominations de l'étranger ou de l'Autre au Moyen Âge, sa thèse montre comment sont représentées les langues en fonction des locuteurs (chrétiens ou païens) et décrit les jugements de valeur associés aux idiomes parlés dans les textes étudiés. Bien que son travail soit très utile pour ses références bibliographiques et les très nombreux exemples cités et qu'il permette une première approche de la figure de l'étranger et des langues telles qu'elles sont représentées dans les chansons de geste, la chercheuse se base parfois sur des éditions (trop) datées et ne commente guère les extraits qu'elle choisit.

À côté de ces études qui considèrent l'ensemble du genre épique, l'on relève également quelques articles qui envisagent la problématique des langues dans une seule chanson de geste

⁴⁷ *Ibid.*, p. 260.

⁴⁸ Sur les langues dans les chroniques et les chansons de geste qui traitent de la première croisade, voir aussi LECLERCQ Armelle, « "Extranea lingua". L'enjeu des langues pendant la première croisade », Marie-Sophie MASSE et Anne-Pascale POUEY-MOUNOU, eds. *Langue de l'autre, langue de l'auteur. Affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XII^e et XVI^e siècles*, Genève, Droz, 2012, p. 41-52.

⁴⁹ JONES Catherine M., « Polyglots in the chansons de geste », Keith BUSBY, Bernard GUIDOT et Logan E. WHALEN, eds., « *De sens rassis* ». *Essays in honor of Rupert T. Pickens*, Amsterdam – New-York, Rodopi (« Faux titre », 259), 2005, p. 297-307.

⁵⁰ VÖRÖS Zsófia, « *Sariez vous mon langage parler ?* ». *Communication interethnique dans les chansons de geste de la croisade*, thèse de doctorat, Budapest, 2014. ID., « La langue comme outil ou obstacle de communication entre Orient et Occident dans les chansons de geste », Emese EGEDI-KOVÁCS, dir., *Byzance et l'Occident II. Tradition, transmission, traduction*, Budapest, Collège Eötvös József ELTE (« Antiquitas • Byzantium • Renascentia XVI), 2015, p. 203-236.

comme *Fierabras*⁵¹, *Aquilon de Bavière* (1379-1407)⁵² ou dans certaines mises en prose comme le *Renaut de Montauban* bourguignon⁵³. On le voit, la question des langues et de la communication interethnique dans le genre épique a fait l'objet d'un engouement certain, mais l'intérêt n'a visiblement pas été le même pour les autres textes médiévaux. En effet, l'altérité linguistique dans les autres genres littéraires a été moins fréquemment abordée, même si l'on peut noter quelques travaux publiés dans les ouvrages collectifs susmentionnés, l'article de Milton H. Stansbury sur les langues étrangères dans les romans médiévaux⁵⁴, quelques pages dans les ouvrages de Jean-Marie Fritz⁵⁵ ou encore de Wilfrid Besnardeau⁵⁶ et les recherches sur la communication dans les récits de voyage.

Pour ce qui est des œuvres viatiques, l'échange verbal entre voyageur et autochtones a été abordé dans quelques articles relativement courts au regard de la complexité du sujet⁵⁷ ou s'intègre dans des ouvrages qui traitent du genre en général et n'occupe alors qu'une petite partie du travail réalisé⁵⁸. Notons que c'est surtout la médiation et la figure de l'interprète qui ont été particulièrement bien étudiées. Il est vrai que, même si la langue de l'Autre n'est pas systématiquement évoquée dans les récits de voyage – alors que ceux-ci mettent forcément en scène la rencontre avec l'étranger –, la problématique de l'échange avec cette altérité est généralement perceptible ne serait-ce qu'à travers la présence d'interprètes, truchements ou

⁵¹ LAMBERT Adélaïde, « Multilinguisme et transferts culturels dans les versions d'oc et d'oïl de *Fierabras* (XII^e-XVI^e siècles) », Dorothea KULLMANN et Anthony FREDETTE, eds., *Oltre la mer salee : Proceedings of the 21st International Congress of the Société Rencesvals pour l'étude des épopées romanes*, Toronto, 13-17 August 2018, Turnhout, Brepols, 2022 (Studies and Texts, 227), p. 157-172.

⁵² HEIJKANT Marie-José, « Les aspects de multilinguisme dans *Aquilon de Bavière* », Christopher KLEINHENZ et Keith BUSBY, eds., *Medieval Multilingualism The Francophone World and its Neighbours*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 219-236.

⁵³ BAUELLE-MICHEL Sarah, « La langue de l'autre dans le *Regnault de Montauban* bourguignon », Paola CIFARELLI, Maria COLOMBO TIMELLI, Matteo MILANI, Anne SCHOYSMAN, dir., *Raconter en prose (XIV^e-XVI^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 29-42.

⁵⁴ STANSBURY Milton H., « Foreign Languages in the *Romans d'Aventure* », *Philological Quarterly*, Iowa City, vol. 7, 1928, p. 242-253.

⁵⁵ FRITZ Jean-Marie, *La cloche et la lyre : pour une poétique médiévale du paysage sonore*, Genève, Droz (PRF/254), 2011, p. 310-319.

⁵⁶ BESNARDEAU Wilfrid, *Représentations littéraires de l'étranger au XII^e siècle. Des chansons de geste aux premières mises en roman*, Paris, Honoré Champion, 2007.

⁵⁷ FAUCON Jean-Claude, « Voyager et communiquer : les problèmes d'intercompréhension chez les voyageurs occidentaux dans l'Orient médiéval », *Revue des Langues Romanes*, n° 111, 1, 2007, p. 1-29 ; GAUNT Simon, « L'inquiétante étrangeté de la littérature de voyage en français au Moyen Âge », *Medioevo Romano*, 36, 2010, p. 57-81 ; MOLLAT DU JOURDIN Michel, « Un problème majeur de la découverte du Monde (XIII^e-XVI^e s.) : la communication entre les hommes », *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il medio evo*, vol. 92, 1985-1986, p. 409-421.

⁵⁸ Voir notamment CHAREYRON Nicole, *Les pèlerins de Jérusalem au Moyen Âge. L'aventure du Saint Voyage d'après Journaux et Mémoires*, Paris, Imago, 2000 ; ID., *Globe-trotters au Moyen Âge*, Paris, Imago, 2004 ; ID., *Éthique et esthétique du récit de voyage à la fin du Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion, 2013 ; GOMEZ-GÉRAUD Marie-Christine, dir., *Les Modèles du récit de voyage*, Nanterre, Centre de Recherches du Département de Français de Paris X Nanterre (Littérales), 1990 ; ID., *Le crépuscule du Grand Voyage. Les récits des pèlerins à Jérusalem (1458-1612)*, Paris, Honoré Champion, 1999 ; ID., *Écrire le voyage au XVI^e siècle en France*, Paris, PUF, 2000.

drogmans. Ces personnages de frontières, polyglottes, sans identité claire – nous y reviendrons –, ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Céline Bonnotte et Marie-Christine Gomez-Géraud leur ont ainsi chacune dédié une étude⁵⁹. Plus récemment, Zrinka Stahuljak a appliqué à ces hommes de l'entre-deux le terme de *fixeur*⁶⁰. Le contact avec l'Autre, s'il peut être facilité par le recours à un truchement, ne se limite cependant pas à ces moments où un personnage tiers connaisseur de diverses langues intervient pour permettre au voyageur et à l'autochtone de franchir les frontières linguistiques. L'*homo peregrinus* peut lui-même devenir son propre interprète et, par son récit, il met en relation ses lecteurs avec l'étranger. Il devient alors passeur de frontières, de culture et de vocabulaire⁶¹. Il fait voir des paysages nouveaux, fait entendre des sons jusqu'alors inconnus et introduit parfois même des mots de l'Autre dans son discours. L'introduction de ces termes étrangers dans la langue française a notamment été l'objet des recherches de Capucine Herbert, qui a analysé plusieurs récits de voyage des XIV^e et XV^e siècles en vue d'enrichir le *Dictionnaire du Moyen Français* et de montrer quel est l'apport linguistique des textes viatiques⁶². Certains récits, comme le *Devisement du Monde* de Marco Polo, se sont par ailleurs davantage prêtés à l'étude des échanges plurilingues et du rapport que le narrateur du périple entretient avec les langues⁶³.

⁵⁹ BONNOTTE Céline, « Le truchement dans les récits de voyageurs : interprète et personnage médiateur de l'espace frontalier », *@nalyse. Revue des littératures franco-canadiennes et québécoise*, vol. 10, n° 2, 2015, p. 129-148. URL : <https://uottawa.scholarsportal.info/ottawa/index.php/revue-analyses/article/view/1317> ; GOMEZ-GÉRAUD Marie-Christine, « La figure de l'interprète dans quelques récits de voyage français à la Renaissance », Jean-Claude MARGOLIN et Jean CÉARD, dir., *Voyager à la Renaissance. Actes du colloque de Tours, 30 juin-12 juillet 1983*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1987, p. 319-335.

⁶⁰ STAHULJAK Zrinka, « Medieval Fixers: Politics of Interpreting in Western Historiography », Emma CAMPBELL et Robert MILLS, eds., *Rethinking Medieval Translation: Ethics, Politics, Theory*, Cambridge, Boydell & Brewer, 2012, p. 147-164 ; ID., *Les fixeurs au Moyen Âge I - Fixeurs, passeurs, lieux de passage : corps, textes et réseaux (01/06/2018)*. Conférence au Collège de France. URL : <https://www.college-de-france.fr/site/patrick-boucheron/guestlecturer-2018-06-01-16h00.htm> ; ID., *Les Fixeurs au Moyen Âge. Histoire et littérature connectées*, Paris, Seuil, 2020 ; ID., « Les langues du voyage. Le roman bourguignon et ses "fixeurs" méditerranéens », *Écrire le voyage au temps des ducs de Bourgogne. Actes du colloque international organisé les 19 et 20 octobre 2017 à l'Université du Littoral – Côte d'Opale (Dunkerque)*, Turnhout, Brepols, 2021, p. 233-241.

⁶¹ Le *Voyage d'Outremer* de Bertrandon de la Broquière, qui a réalisé un voyage vers Jérusalem à la demande de Philippe le Bon en 1432-1433, est particulièrement intéressant à étudier pour réfléchir aux problématiques liées au passage des frontières et à la figure du passeur. Voir notamment TURNER Victoria, « Passage, passing et passeur : Bertrandon de la Broquière et son *Voyage d'Outremer* », *Atlante. Revue d'études romanes*, n°12, 2020, p. 279-301.

⁶² HERBERT Capucine, *Les récits de voyage des XIV^e et XV^e siècles lemmatisés : apports lexicographiques au Dictionnaire du Moyen français*, thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2016.

⁶³ Relevons notamment MÉNARD Philippe, « Langues en contact chez Marco Polo. Les italianismes du vocabulaire de la mer dans la version française », Yvan G. LEPAGE et Christian MILAT, eds., *Por s'onor croistre. Mélanges de langue et de littératures médiévales offerts à Pierre Kunstmann*, Ottawa, David (Voix savantes, 30), 2008, p. 245-255 ; ID., « Les mots orientaux dans le texte de Marco Polo », *Romance Philology*, 63/2, 2009, p. 87-135 ; ID., « Le mélange des langues dans les diverses versions du *Devisement du monde* de Marco Polo », Claire KAPPLER et Suzanne THIOLIER-MÉJEAN, eds., *Le plurilinguisme au Moyen Âge...*, op. cit., p. 233-249 ; ID., « Problèmes du plurilinguisme chez Marco Polo. Le voyageur et les langues de l'Orient », Gérard FERREYROLLES et Laurent

Malgré les nombreuses recherches dont il a fait l'objet, le plurilinguisme en littérature, et particulièrement en littérature médiévale, est loin d'avoir été complètement exploré. Bien que la question des langues dans les textes du Moyen Âge intéresse de plus en plus les scientifiques, les travaux consacrés à cette problématique restent peu nombreux au regard des recherches menées sur le sujet pour les périodes postérieures au Moyen Âge⁶⁴. Par ailleurs, les études susmentionnées n'évoquent pas ou très peu la question de l'identité linguistique ou envisagent l'identité linguistique de l'auteur avant celle des personnages. Même dans le cas où l'idiome du personnage fictionnel est abordé, le lien qui pourrait être établi entre l'identité du protagoniste et sa ou ses langues n'est pas problématisé, ou l'est de façon assez superficielle. Il nous faut néanmoins mentionner les journées d'étude organisées par l'Université Savoie-Mont-Blanc les 03 et 04 avril 2023 et intitulées *Langues et identité dans les récits d'origine du Moyen Âge*, qui montrent que le sujet de l'identité linguistique mérite d'être envisagé pour l'époque médiévale. En outre, s'il suscite désormais de plus en plus l'intérêt des médiévistes, le sujet des langues des personnages n'a pas encore fait l'objet d'une étude générale. Nous avons donc l'ambition de pallier ce manque.

Les efforts à fournir pour saisir pleinement la problématique telle qu'elle se manifeste dans les textes médiévaux sont donc encore nombreux. Nous espérons que notre travail contribuera à nourrir ce vaste champ d'étude et qu'il encouragera d'autres chercheurs à se plonger dans le dédale babélien que nous offre la littérature médiévale.

II. Les langues des personnages dans la littérature médiévale : objectifs et méthodologie

Pour donner un nouvel éclairage à la problématique du plurilinguisme dans la littérature médiévale, nous avons choisi de porter notre regard sur les langues des personnages dans les œuvres de langue d'oïl. Afin d'aborder la question dans sa globalité et de voir les constantes ou les différences du traitement de la communication et des langues en fonction des textes, nous envisageons dans notre étude tous les genres littéraires de l'époque médiévale. Nous pourrions

VERSINI, éds., *Le Livre du monde, le monde des livres. Mélanges en l'honneur de François Moureau*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2012, p. 483-492.

⁶⁴ Ainsi, le colloque *Représenter l'altérité : rencontres à travers l'espace et le temps (entre les XVI^e et XIX^e siècles)* (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2020) interrogeait la représentation de l'altérité dans la littérature de voyage entre les XVI^e et XIX^e siècles, faisant alors l'impasse sur tous les récits de voyage médiévaux.

ainsi nous rendre véritablement compte de la diversité des contextes où les langues des personnages sont mentionnées ou représentées.

Nous souhaitons non seulement donner un aperçu global de la représentation des langues à cette époque, mais aussi montrer l'importance des langues dans la définition identitaire et la caractérisation des protagonistes. Notre étude permettra ainsi de montrer comment la langue devient dès l'époque médiévale un marqueur individuel, social, ethnique, politique, etc. Il nous a en effet semblé intéressant d'interroger, à l'aune des réflexions contemporaines sur les langues, la littérature du Moyen Âge, miroir plus ou moins déformant d'un monde profondément marqué par le plurilinguisme.

1. Définition du sujet

Étudier la représentation littéraire du plurilinguisme et le personnage babélien à travers la littérature médiévale de langue d'oïl de ses débuts à la fin du XV^e siècle implique d'envisager une période étendue. Certes, « Qui trop embrasse, mal étreint », comme le soulignait déjà Robert Garapon dans son travail sur la fantaisie verbale et le comique dans le théâtre français⁶⁵. Nous sommes toutefois convaincue que certaines thématiques doivent être étudiées sur une période de temps suffisamment longue afin de pouvoir interpréter le plus justement possible les évolutions et constantes des phénomènes qu'elles recouvrent.

C'est dans le même esprit que nous avons refusé d'exclure certains genres littéraires de notre analyse. Le plurilinguisme doit effectivement être étudié de façon intergénérique parce que ses manifestations ne se limitent pas à un genre et, surtout, parce que les frontières génériques sont bien souvent très poreuses⁶⁶.

À l'intérieur de cet espace chronologique assez large et face à des textes relevant d'une multiplicité de genres littéraires, nous avons choisi de nous focaliser sur les langues des

⁶⁵ GARAPON Robert, *La fantaisie verbale et le comique dans le théâtre français du Moyen Âge à la fin du XVII^e siècle*, Paris, Librairie Armand Colin, 1957, p. 13.

⁶⁶ Sur les genres au Moyen Âge, voir notamment MORAN Patrick, « Genres médiévaux et genres médiévistes : l'exemple des termes *chanson de geste* et *épopée* », *Romania*, 136, 541/542 (1/2), 2018, p. 38–60 ; ID., « La guerre comme marqueur générique dans la littérature narrative des XII^e-XIII^e siècles », *Le Moyen Âge*, 125 (1), 2019, p. 21-35 ; ID., « Le genre du dit dans le débat sur la généricité médiévale. Que faire des plus anciens textes ? », Isabelle DELAGE-BÉLAND et Anne SALAMON, dir., *Le Dit du berceau au tombeau (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier (Rencontres, 542), 2022, p. 23-36 ; SUARD François, « À propos d'un article récent : "Genres médiévaux et genres médiévistes : l'exemple des termes *chanson de geste* et *épopée*" », *Romania*, 136, 543/544 (3/4), 2018, p. 372-82.

personnages afin de pouvoir analyser comment les auteurs médiévaux dépeignent la langue de l'Autre, les communications plurilingues, les relations entre des personnes issues de groupes linguistiques différents et la manière dont ils se servent de la diversité linguistique comme moteur et motif narratif.

Sont ainsi analysés les cas où la langue des personnages (qu'elle soit parlée par ces derniers ou simplement décrite ou mentionnée dans l'œuvre) est considérée et présentée dans le texte comme étant étrangère. Par langue étrangère, nous entendons une langue qui diffère de la langue du lecteur-auditeur supposé et/ou de la langue d'autres protagonistes et qui doit faire l'objet d'un apprentissage pour pouvoir être maîtrisée. Cette langue peut donc aussi bien être une langue tout à fait distincte de celle des autres interlocuteurs qu'une variété linguistique. Nous étudions dès lors un phénomène linguistique qui se rapproche du concept d'hétérolinguisme développé par Rainier Grutman, bien que nous nous limitons à celui qui s'applique aux personnages. Si nous repartons de la définition de l'hétérolinguisme – qui désigne selon Grutman « la présence *dans un texte* d'idiomes étrangers, sous quelque forme que ce soit, aussi bien que de variétés (sociales, régionales ou chronologiques) de la langue principale⁶⁷ » –, nous nous intéressons par conséquent à « la présence, *dans les textes littéraires médiévaux de langue d'oïl*, d'idiomes étrangers, sous quelque forme que ce soit, aussi bien que de variétés de la langue principale, *si tant est que ces idiomes étrangers ou considérés comme tels servent de moyen de communication aux personnages et/ou fassent partie de leurs connaissances et compétences linguistiques* ».

Dans un premier temps, nous établirons une typologie qui permettra de classer et d'organiser les extraits des œuvres où les langues des personnages sont représentées dans le texte, sont étrangères ou considérées comme telles et constituent un élément de la narration. Pour mettre en lumière les fonctions qui peuvent être assignées aux langues intégrées dans ces mêmes textes ou, plus précisément, pour montrer les raisons pour lesquelles des langues sont mentionnées et sont employées par les personnages, le classement n'est pas effectué sur des bases génériques ou chronologiques. L'objectif poursuivi est de repérer dans quels contextes les langues étrangères font leur apparition dans la narration, et d'observer comment et pourquoi elles y sont introduites. Sont-elles clairement mentionnées ? Si oui, sont-elles nommées et/ou sont-elles directement mises dans la bouche d'un des personnages ? Occupent-elles un rôle

⁶⁷ GRUTMAN Rainier, *Des langues qui résonnent. Hétérolinguisme et lettres québécoises*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 60.

déterminant dans le déroulement de l'histoire et ont-elles une fonction identitaire permettant de définir et de décrire les protagonistes ?

Dans un second temps, nous procéderons à l'analyse des représentations littéraires du plurilinguisme dans le genre des récits viatiques et nous observerons dans quels cas les langues étrangères sont évoquées (si seulement elles le sont), comment est présentée la communication entre le voyageur et les indigènes, et comment l'*homo viator* perçoit et appréhende les différents idiomes auxquels il est confronté. Cette partie permettra d'envisager le phénomène de manière plus ciblée, à travers l'analyse d'un genre qui mérite d'être étudié dans une section particulière en raison de son caractère multiforme bien difficile à définir, de sa dimension non fictionnelle ou prétendue comme telle et de la figure particulière du voyageur dont l'identité se confond très souvent avec celle de l'auteur⁶⁸.

La typologie et l'étude des textes viatiques seront traversées par un questionnement qui constitue un des fils rouges de notre thèse : peut-on établir un lien entre l'identité des personnages et les langues qu'ils parlent ? Autrement dit, la langue des personnages peut-elle être considérée comme un facteur et un véhicule d'identité dans les textes médiévaux de langue d'oïl ?

2. Établissement du corpus

La constitution de notre corpus a été l'une des grandes difficultés à laquelle nous avons été confrontée. Étendre une étude à un ensemble d'œuvres aussi vaste que celui de la littérature médiévale de langue d'oïl n'est en effet pas chose aisée. La question qui s'est vite posée était de savoir comment choisir et sélectionner les œuvres pour établir la typologie. Nous avons dû recourir à divers outils et méthodes. Nos lectures personnelles et les conseils de spécialistes nous ont permis dans un premier temps de trouver quelques extraits intéressants. Les articles et travaux mentionnés ci-avant et traitant donc de sujets similaires au nôtre se sont également avérés être une source non négligeable d'informations et nous ont permis de recueillir de nombreux exemples. Nous avons également procédé à une recherche par mot dans différents

⁶⁸ Cf. Partie II. Les langues dans quelques récits de voyage.

dictionnaires de langue médiévale comme le *Tobler-Lommatzsch*⁶⁹, le *Godefroy*⁷⁰ ou encore le *Dictionnaire du Moyen Français*⁷¹. Plusieurs exemples ont ainsi pu être trouvés en cherchant notamment dans les entrées de nom de langue (que nous écrivons ici en français moderne lorsque la forme existe encore de nos jours) comme *anglais, breton, français, grec, hébreu, langue, langage, latin, normand, sarrasinois*, etc., ou dans les entrées comprenant des noms qui désignent des personnages de frontières comme *drogman, latinier, truchement*.

Les œuvres citées dans les travaux scientifiques et dans les dictionnaires ont permis de recenser un certain nombre d'extraits utiles pour notre étude. Cet inventaire a pu être complété grâce au recours aux bases de données que sont la *Base de français médiéval*⁷² et *Frantext*⁷³. Après avoir recensé les passages utiles à notre analyse, il nous a fallu les classer et les organiser en fonction des situations linguistiques représentées dans chacun d'eux. Nous reviendrons plus amplement sur le classement que nous avons privilégié et les raisons qui l'ont motivé en introduction de notre typologie.

Le corpus de la première partie de notre travail se constitue donc de textes appartenant à différents genres : poésies, chansons, chansons de geste, romans, chroniques, vies de saint, miracles, mystères, farces, fabliaux. Bien que nous ayons convenu de circonscrire notre recherche à l'étude des œuvres composées entre les débuts de la littérature d'oïl et la fin du XV^e siècle et donc de couvrir la période du Moyen Âge littéraire, nous avons quelquefois jugé nécessaire de citer l'un ou l'autre texte du XVI^e siècle afin d'étayer nos analyses.

Le corpus de la seconde section consacrée aux récits de voyage s'est avéré plus simple à établir. Comme nous le détaillerons dans cette partie de notre travail, nous avons décidé de nous concentrer sur les textes viatiques du XV^e siècle écrits en langue d'oïl. Notre attention s'est arrêtée sur le XV^e siècle car cette période, charnière entre le Moyen Âge et la Renaissance, est traversée par de nombreuses mutations ; elle hérite des premières réflexions sur les langues vulgaires, précède les grands débats linguistiques du XVI^e siècle, mais reste cependant moins

⁶⁹ TOBLER Adolf et LOMMATZSCH Erhard Friedrich, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin : Weidmannsche Buchhandlung, Wiesbaden : Franz Steiner Verlag GmbH, 1925-1935.

⁷⁰ GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle : composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe, et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées*, Vaduz : Scientific periodicals establishment ; New York, NY : Kraus Reprint, 1961.

⁷¹ *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)* [en ligne], ATILF - CNRS & Université de Lorraine. URL : <http://www.atilf.fr/dmf>.

⁷² *Base de Français Médiéval (BFM)* [en ligne], Lyon : ENS de Lyon, Laboratoire IHRIM, 2022. URL : <http://bfm.ens-lyon.fr/>.

⁷³ *Base Frantext* [en ligne]. URL : <https://www.frantext.fr/>.

explorée que ce dernier. À ces œuvres viatiques de l'automne du Moyen Âge, nous avons ajouté les deux récits de voyage certainement les plus célèbres de l'époque médiévale : celui de Marco Polo et celui de Jean de Mandeville.

Le double point de vue que nous adoptons dans notre thèse (général dans la typologie et plus ciblé dans la partie sur les récits de voyage) permet d'envisager la question de la langue des personnages sous plusieurs angles et par conséquent d'avoir une idée plus précise et complète de la façon dont la littérature médiévale représente l'altérité linguistique.

3. Remarques et choix terminologiques

Le choix de notre corpus a été déterminé par le type de plurilinguisme que nous souhaitions observer et par ce que nous entendions derrière les mots « langues des personnages ».

La terminologie relative au plurilinguisme et à la langue est elle-même babélienne tant les définitions et les significations associées à ces termes sont multiples. Sans entrer dans le détail des débats parfois houleux qu'ont suscités ces concepts, nous tâcherons de spécifier le sens que nous accordons à ces mots dans le cadre de notre recherche afin d'éviter autant que possible les ambiguïtés.

3.1. Langue, jargon, dialecte et patois

Nous envisageons les mots *plurilinguisme* et *langue* dans un sens assez large. Nous convoquons ainsi le sens courant de *langue* tel que défini dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*⁷⁴. Par *langue*, nous désignons donc « un instrument de communication, un système de signes vocaux⁷⁵ spécifiques aux membres d'une même communauté⁷⁶ ». Par ailleurs, comme Anthony Lodge, nous voyons derrière le mot *langue* « un terme générique ou un hyperonyme recouvrant un certain nombre de dialectes ou de façons de parler⁷⁷ ». Ce terme peut dès lors aussi bien désigner une langue comme le sont le latin, le

⁷⁴ DUBOIS Jean et alii, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Librairie Larousse, 2012 [1994].

⁷⁵ Ou gestuels dans le cas de la langue des signes.

⁷⁶ Art. « langue », *Dictionnaire de linguistique...*, op. cit., p. 266.

⁷⁷ LODGE R. Anthony, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997, p. 29.

français, l'allemand, le grec, le turc, etc. que ce que nous désignons aujourd'hui par les mots *jargon*, *dialecte* ou *patois*, termes qu'il nous faut également définir.

Nous comprenons le terme *jargon* – attesté dès le dernier quart du XII^e siècle dans le *Roman d'Alexandre* ou *Roman de toute chevalerie* de Thomas de Kent (ca. 1175-1185⁷⁸) avec le sens de « langue étrangère et inintelligible⁷⁹ » – comme désignant « une langue dont on juge qu'elle est déformée, ou incorrecte, ou incompréhensible⁸⁰ ». Si nous devions employer le mot *dialecte* – attesté seulement à partir du XVI^e siècle chez Ronsard⁸¹ –, il désignerait la variété régionale, c'est-à-dire « un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la langue, mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé⁸² ». Le terme *patois*, attesté quant à lui en 1285 dans le *Tournoi de Chauvency* de Jacques Bretel avec la signification de « langue incompréhensible, grossière », prend le sens de « parler local⁸³ » dès le XIV^e siècle. Dans notre étude, il est ainsi à comprendre comme un « dialecte [...] réduit à certains signes (faits phonétiques ou règles de combinaison), utilisé seulement sur une aire réduite et dans une communauté déterminée, rurale généralement⁸⁴ ». Si notre discours devait mobiliser ces mots dans un autre sens que ceux spécifiés ici, nous le signalerions. Nous tenons également à prévenir notre lecteur que, pour des raisons stylistiques, nous avons décidé d'employer les mots *langue* et *idiome* de façon synonymique.

3.2. Langue maternelle et langue étrangère

Le concept de langue maternelle n'est pas sans ambiguïté, ce qui explique pourquoi son emploi est contesté, particulièrement dans le domaine de la didactique des langues. Louise Dabène relève à juste titre plusieurs éléments qui posent problème au moment d'utiliser

⁷⁸ THOMAS DE KENT, *Le Roman d'Alexandre ou le Roman de toute chevalerie*. Traduction, présentation et notes de Catherine GAULLIER-BOUGASSAS et Laurence HARF-LANCNER, avec le texte édité par Brian FOSTER et Ian SHORT, Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 5), 2003, p. VII.

⁷⁹ Art. « jargon », *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)*. URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/jargon>. Du XII^e au XVI^e siècle, le mot *jargon* désigne également le langage des animaux et, à partir de 1270, il peut être employé avec le sens de « langage spécial, langage des voleurs, argot » (*ibid.* ; REY Alain, dir., *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, t. 2, 1998 [1992], p. 1905).

⁸⁰ Art. « jargon », *Dictionnaire de linguistique...*, op. cit., p. 261.

⁸¹ Art. « dialecte », *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)*. URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/dialecte>.

⁸² Art. « dialecte », *Dictionnaire de linguistique...*, op. cit., p. 143.

⁸³ Art. « patois », *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)*. URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/patois>.

⁸⁴ Art. « patois », *Dictionnaire de linguistique...*, op. cit., p. 353.

conjointement les termes *langue* et *maternelle*⁸⁵. Elle constate ainsi d'abord l'absence de définition claire et précise du concept⁸⁶. Bien qu'elle paraisse de prime abord assez simple, la définition proposée dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (« langue en usage dans le pays d'origine du locuteur et que le locuteur a acquise dès l'enfance, au cours de son apprentissage du langage⁸⁷ ») n'est pas sans imprécisions et suscite quelques questionnements. Peut-on vraiment assurer que la langue maternelle est dans tous les cas « la langue en usage dans le pays d'origine du locuteur » ? Que désigne-t-on par « pays d'origine » ? Si nous envisageons la situation d'un enfant né de parents issus de l'immigration et qui aurait pour langue maternelle la langue du pays d'où viennent ses parents, peut-on vraiment dire qu'il s'agisse de la langue de son pays d'origine ? Le pays d'origine de cet enfant n'est-il pas plutôt celui où il est né ? Que dire de la situation de Montaigne, lui qui a été élevé en latin ?

Nous avons néanmoins fait le choix de recourir au concept de langue maternelle, et ce, malgré les discussions dont il fait l'objet depuis plusieurs années⁸⁸. Les propositions alternatives ne sont en effet pas forcément plus convaincantes et comportent aussi leur part d'ambiguïté⁸⁹. Il nous arrivera cependant ponctuellement d'employer l'expression *langue première* dans un sens similaire à celui de langue maternelle. Cet équivalent notionnel est sans doute un des moins controversés et un des plus répandus à l'heure actuelle. Pour Véronique Castellotti, professeure émérite de l'Université de Tours, cette dénomination de langue première constitue d'ailleurs « un terme générique, concentrant les différents aspects généralement attachés à la notion [de langue maternelle]⁹⁰ ».

La seconde raison qui justifie notre décision, celle qui importe le plus à nos yeux, est l'existence du concept à l'époque médiévale. La notion de langue maternelle est attestée en latin dès le XII^e siècle. Elle se trouve notamment dans les *Gesta Dei per Francos* (ca. 1104-

⁸⁵ DABÈNE Louise, *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues. Les situations plurilingues*, Paris, Hachette F.L.E., 1994.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 8.

⁸⁷ Art. « langue », *Dictionnaire de linguistique...*, *op. cit.*, p. 266.

⁸⁸ Voir notamment BERTUCCI Marie-Madeleine, « Propositions pour une étude de la notion de langue maternelle dans un ensemble de travaux de recherche en didactologie du français langue étrangère / français langue seconde de 1945 à 2015 », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 68, 2022. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/8683> (consulté le 22 avril 2024) ; DABÈNE Louise, *Repères sociolinguistiques...*, *op.cit.* ; URBAIN Jean-Didier, « La langue maternelle, part maudite de la linguistique ? », *Langue française*, 54 (Langue maternelle et communauté linguistique), 1982, p. 7-28.

⁸⁹ Voir notamment BERTUCCI Marie-Madeleine, « Propositions pour une étude de la notion de langue maternelle... », *art. cit.*

⁹⁰ CASTELLOTTI Véronique, *La langue maternelle en classe de langue étrangère*, Paris, CLE International, 2001, p. 23.

1108) de Guibert de Nogent sous la forme de *in materno sermone*⁹¹. L'expression s'actualise effectivement en latin généralement avec les termes *lingua materna* ou *sermo maternus*⁹². La *lingua materna* diffère ainsi de la *lingua paterna*, celle apprise grâce à l'enseignement d'un clerc. La distinction entre ces deux langues devient plus manifeste à partir du moment où les langues vulgaires s'émancipent du latin et sont clairement perçues comme différentes de leur langue mère : « [l]a prise de conscience d'une sortie de la latinophonie instaure [...] un contraste plus marqué entre la langue qu'enseigne l'*abbas pater* et celle qui a été apprise de la mère à la maison⁹³ ». Les conditions d'acquisition de la langue maternelle expliquent, aux yeux de Pierre le Chantre (XII^e siècle), pourquoi elle serait plus simple à apprendre et ne s'oublierait *a priori* pas⁹⁴.

Si la notion de langue maternelle peut être questionnée, il en est de même pour celle de langue étrangère. Nous avons déjà précisé le sens que nous accordions à cette locution, mais il nous faut encore rappeler qu'une langue étrangère peut comporter un degré plus ou moins important d'étrangeté ou, pour le dire autrement, de *xénité*⁹⁵ : une langue peut paraître plus ou moins étrangère en fonction de critères (phonétiques, syntaxiques, lexicaux, etc.) qui la distinguent de l'idiome connu du locuteur, et en fonction du contact éventuel que ce dernier a pu entretenir avec la langue étrangère. De fait, trois facteurs principaux influent sur le sentiment de *xénité* rattaché à une langue : l'éloignement géographique (ou la distance matérielle), la distance culturelle et la distance linguistique⁹⁶, qui se mesure notamment par les différences observables dans l'écriture, le système phonétique et syntaxique.

Si l'on prend en compte ces considérations, il paraît assez évident que le latin ne jouissait pas d'un trop haut degré de *xénité* pour l'Homme du Moyen Âge occidental, puisque, même s'il ne maîtrisait pas toujours cette langue, il était en contact avec elle, que ce soit lors de célébrations religieuses, de voyages ou, nous le verrons, lors de représentations théâtrales.

⁹¹ BOURGAIN Pascale, « Réflexions médiévales sur les langues de savoir », Emmanuel BURY, dir., « *Tous vos gens a latin* ». *Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e – XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2005, p. 33. Pour la diffusion de l'expression *lingua materna* au Moyen Âge, voir GRONDEUX Anne, « La notion de langue maternelle et son apparition au Moyen Âge », Peter von MOOS, éd., *Zwischen Babel...*, op. cit., p. 347. Sur la notion de langue maternelle, voir aussi BATANY Jean, « L'amère maternité du français médiéval », *Langue Française*, n° 54, 1982, p. 29-39.

⁹² GRONDEUX Anne, « La notion de langue maternelle... », art. cit., p. 339.

⁹³ *Ibid.*, p. 345.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 349.

⁹⁵ Voir notamment WEINRICH Harald, « Petite xénologie des langues étrangères », *Communications*, 43 (Le croisement des cultures), 1986, p. 187-203.

⁹⁶ DABÈNE Louise, *Repères sociolinguistiques...*, op. cit., p. 35-36.

Rappelons en outre que le degré de *xénité* du latin devait en principe être assez faible pour le clerc, normalement bilingue. Il était en effet attendu qu'un homme d'Église connaisse la langue sacrée. Cependant, si l'apprentissage de la langue latine faisait partie de la formation menant à la prêtrise, sa connaissance et sa maîtrise effectives étaient parfois assez relatives. Nous verrons d'ailleurs que certaines œuvres médiévales à visée comique n'hésitent pas à mettre en scène le langage des prêtres et à se moquer de leur usage plus ou moins correct du latin. Cela étant, l'on peut dire qu'au Moyen Âge, même quand latin et langues vulgaires se sont clairement distingués et que le latin est devenu en quelque sorte une langue étrangère, cet idiome a conservé la douceur de l'accent familial.

L'on peut également soulever un tout autre cas de *xénité* linguistique : celui de la langue d'un locuteur que nous nommerons A parlée par un locuteur B avec des traits laissant clairement transparaître la provenance étrangère de cet individu ou le fait que cet idiome n'est pas sa langue maternelle, ou, pour le dire plus simplement, le cas de l'accent étranger. L'accent étranger est, selon Harald Weinrich, « un reste de xénité qui subsiste malgré la perfection dont l'étranger fait preuve peut-être dans la maîtrise d'un idiome acquis⁹⁷ ». Par conséquent, bien que familière à A, la langue parlée par B prend d'emblée un caractère étranger. Nous pourrions constater que cette situation est fréquemment représentée dans la littérature médiévale notamment lorsqu'il s'agit de dépeindre et de railler le français parlé par les Anglais.

Plutôt qu'une opposition nette entre langue maternelle et langue étrangère, on observe donc, comme le note également Louise Dabène, un continuum qui va de la familiarité avec la langue jusqu'à la méconnaissance complète et absolue⁹⁸.

Dans notre étude, nous prenons par conséquent aussi en compte les cas où un personnage tente de parler une langue qu'il maîtrise mal ou peu entraînant dès lors des erreurs de prononciation, de vocabulaire, etc. Bien que la langue parlée par ce personnage soit similaire à celle de ses interlocuteurs, elle n'en est pas moins perçue comme étrangère, puisque, nous l'avons dit, elle présente des caractéristiques (phonétiques, accentuelles, lexicales, syntaxiques) propres à la langue que l'on peut supposer maternelle du sujet parlant.

⁹⁷ WEINRICH Harald, « Petite xénologie... », *art. cit.*, p. 200.

⁹⁸ DABÈNE Louise, *Repères sociolinguistiques...*, *op. cit.*, p. 38.

3.3. Personnage babélien

Les personnages que nous envisageons ne sont pas tous plurilingues. Dans le cas où ils ne sont pas polyglottes⁹⁹, ils s'expriment néanmoins dans une langue ou variété de langue différente des autres locuteurs en présence. Le personnage babélien désigne de ce fait aussi bien celui qui maîtrise plusieurs langues que celui qui n'en connaît qu'une mais témoigne de l'altérité linguistique ou rencontre celle-ci et est dès lors confronté à Babel.

4. Considérations historiques

Au moment de s'engager dans une étude sur le plurilinguisme dans la littérature médiévale, il importe d'envisager la question sous un angle historique. Or la période médiévale s'avère complexe à appréhender et l'est tout particulièrement lorsqu'il s'agit de questionner la place des langues et le regard que leur portent les Hommes à cette époque. Cette difficulté résulte certes de l'écart temporel et socio-culturel qui sépare le chercheur du XXI^e siècle de son objet d'étude, de la longue durée que recouvre le Moyen Âge et par conséquent des nombreuses mutations qui l'ont traversé, mais aussi de la situation linguistique médiévale elle-même, laquelle est profondément différente de celle d'aujourd'hui. Si de nos jours, on observe un phénomène de *rebabélisation* du monde, la situation linguistique médiévale n'en demeure pas moins un lointain souvenir, surtout en France où la standardisation du français et son élévation en tant que langue nationale ont porté un coup terrible et parfois fatal à des idiomes qui ont souvent été relégués au rang de dialecte ou de patois.

Marqué par la naissance des langues vulgaires et leur progressive émancipation vis-à-vis du latin, le Moyen Âge a vu évoluer au fil des siècles les rapports que les langues entretiennent entre elles et se développer divers discours à leur sujet. Il a dès lors été nécessaire de se plonger dans le monde babélien de la période médiévale afin de mieux comprendre et observer comment les textes littéraires du Moyen Âge s'amuse avec les langues et dépeignent les questionnements linguistiques de leur époque. Pour mener à bien nos analyses, nous avons donc tâché de voir si et comment la littérature médiévale fait écho aux situations plurilingues ou de contacts linguistiques qui sont celles de l'époque qui l'a vue naître.

⁹⁹ Nous employons les termes *plurilingue* et *polyglotte* de façon synonymique (il en est par conséquent de même pour les mots *plurilinguisme* et *polyglottisme*).

Si notre thèse permet d'avoir une idée générale des différentes situations où les idiomes des protagonistes sont mobilisés, elle montrera également que la présence de langues étrangères dans les textes médiévaux, loin d'être une exception comme certains l'ont soutenu, relève du *topos* – ainsi que l'avait déjà perçu Adélaïde Lambert¹⁰⁰ – et qu'elle constitue donc un biais intéressant pour étudier la littérature médiévale.

L'analyse transgénérique nous mènera en outre à constater que l'emploi des langues et les raisons qui motivent leur utilisation dans les œuvres peuvent varier d'un genre littéraire à l'autre. Si l'auteur d'une épopée fait intervenir l'idiome des personnages pour renforcer l'antagonisme entre païens et chrétiens, le romancier le mentionne par souci de vraisemblance et le dramaturge le représente pour se moquer de certaines pratiques linguistiques et faire rire l'audience. Nous verrons cependant qu'il ne s'agit là que de tendances, car les motifs de recours aux idiomes étrangers sont multiples, ne se limitent pas toujours à un seul genre et manifestent la sensibilité de l'Homme du Moyen Âge pour la diversité linguistique.

Nous montrerons également que les auteurs médiévaux tendent à accorder une forme de sacralité à certaines langues plus qu'à d'autres et à mettre en relation la langue avec la foi. Celui qui s'exprime dans une langue étrangère ou avec un langage déviant peut-il communiquer avec Dieu ? Ne serait-il pas victime de possession diabolique ou, pire, ne pourrait-il pas être un agent du diable ? Serait-il seulement humain ? Nous pourrions ainsi voir comment les auteurs font de la langue un des éléments permettant de définir ou de décrire l'appartenance religieuse, le degré d'humanité et plus largement l'identité de leurs protagonistes.

La littérature médiévale reflète à sa manière la situation linguistique de son temps. Le travail du médiéviste qui s'intéresse aux langues des personnages dans les textes littéraires ne consiste pas seulement à relever les passages où les protagonistes s'expriment dans des idiomes étrangers ou des variétés linguistiques diverses ; il permet de montrer comment les auteurs illustrent le problème babélien et comment ils le dépassent, comment ils jouent en permanence

¹⁰⁰ LAMBERT Adélaïde, « Multilinguisme et transferts culturels ... », *art. cit.*, p. 157-172.

avec la multiplicité des langues d'une part et l'illusion d'un retour possible à l'unicité linguistique prébabélienne, d'autre part. Il s'agit d'observer comment le mythe de Babel imprègne les œuvres médiévales et de se demander si le personnage babélien triomphe de la confusion des langues ou s'il est condamné à en être la victime.

Première partie : Typologie. Situations plurilingues et personnages babéliens dans la littérature médiévale d'oïl

« La terre entière se servait de la même langue et des mêmes mots. » (Genèse 11, 1)

AMSLER Samuel et alii, La Bible, op. cit., p. 68

« Allons, descendons et brouillons ici leur langue, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. » (Genèse 11, 7)

Ibid., p. 69.

Introduction

La conscience que les Hommes du Moyen Âge pouvaient avoir de la diversité linguistique ne transparaît pas nécessairement dans les textes littéraires médiévaux. Le fait que des productions culturelles omettent de souligner la variété des langues et les situations de plurilinguisme n'est pas un phénomène étranger aux lecteurs et spectateurs de l'époque contemporaine : il est commun et même normal de se trouver face à un texte écrit en une seule langue, sans aucune trace d'idiome étranger, alors que certains personnages, au vu de leurs origines, ne devraient logiquement pas partager de langue commune. L'unilinguisme en littérature répond d'une certaine manière à une loi tacite qui veut qu'un texte soit rédigé en une seule langue¹⁰¹. Toutefois, la tendance générale à l'unilinguisme ne doit pas nous conduire à conclure trop hâtivement que la diversité linguistique ne s'observerait qu'à de très rares occasions dans les textes.

Nous avons d'ailleurs relevé des passages où sont évoquées les langues des personnages et l'altérité linguistique dans plus de deux cents œuvres de langue d'oïl qui appartiennent à des genres distincts et ont été composées à des moments différents de l'histoire de la littérature médiévale¹⁰².

La liste des œuvres que nous convoquons dans notre étude typologique donne un aperçu de la variété des textes où intervient la question des langues et permet de voir que la problématique de la diversité linguistique apparaît assez tôt dans les écrits littéraires médiévaux.

Nous verrons que le recours à d'autres idiomes n'y est pas sans effet et relève d'un choix raisonné et réfléchi de l'auteur, ainsi que l'affirme Milton H. Stansbury :

*When the poet does take pains, however, to mention a divergence of speech, it is of real significance in supplying us, as it does, with useful information as to the linguistic barriers and the interest in foreign tongues existing in these early days*¹⁰³.

Le choix que pose l'auteur répond à des motivations diverses. Pour mettre en exergue les objectifs poursuivis et le rôle narratif que jouent les langues dans les textes médiévaux, nous avons établi une typologie réalisée à partir des exemples que nous avons pu collecter au moment de notre dépouillement. Notre classement présente des catégories similaires à celles dégagées par les études sur l'épopée précédemment citées. Ainsi, selon Catherine M. Jones, les cas de

¹⁰¹ GRUTMAN Rainier, « La textualisation de la diglossie dans les littératures francophones », Jean MORENCY, Hélène DESTREMPES, Denise MERKLE, Martin PÂQUET, dir., *Des cultures en contact : visions de l'Amérique du Nord francophone*, Québec, Éditions Nota Bene, 2005, p. 201-222.

¹⁰² La date de composition des œuvres citées est indiquée lors de la première mention des textes dans le travail et est également reprise dans la partie « Annexes ».

¹⁰³ STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », *art. cit.*, p. 244.

polyglottisme dans les chansons de geste s'observent essentiellement dans trois contextes : lorsqu'est présent un interprète, lorsque la langue de l'Autre rend possible l'infiltration au sein du groupe ennemi ou lorsque l'éducation du personnage lui a permis de développer des compétences linguistiques¹⁰⁴. À ces trois situations-types, Adélaïde Lambert en ajoute une quatrième : la mention des langues pour évoquer le désordre païen¹⁰⁵.

Milton H. Stansbury avait proposé un classement légèrement différent, mais dont plusieurs catégories recoupent celles relevées plusieurs années après lui par les deux chercheuses. Lui aussi souligne les cas où interviennent des interprètes (« *The Use of Interpreters*¹⁰⁶ ») et ceux où les langues sont employées pour ruser (« *Linguistic Ability Utilized in Subterfuge*¹⁰⁷ »). Il envisage également les compétences linguistiques des protagonistes, mais les aborde dans deux chapitres distincts : « *The Ability to Speak Foreign Languages*¹⁰⁸ » et « *The Ability to Read and Write*¹⁰⁹ ». Il consacre en outre une section aux cas de confusion causée par la diversité linguistique¹¹⁰ et un autre à l'intégration de mots étrangers dans les textes épiques¹¹¹.

Ces propositions de typologies ont été uniquement appliquées aux chansons de geste, mais elles pourraient également convenir à d'autres genres littéraires. Milton H. Stansbury¹¹² observe en effet que, dans les œuvres romanesques, les langues des personnages peuvent être mentionnées dans des situations similaires à celles décrites dans les épopées, à savoir lorsqu'il est question de médiation linguistique, de l'éducation des protagonistes ou encore lorsqu'il s'agit de dépeindre le plurilinguisme des armées ou d'une cour. À ces cas déjà relevés dans les épopées, il en ajoute un autre qui serait plus fréquent dans les romans que dans les textes épiques : l'usage des langues à des fins comiques et parodiques.

Ces classements doivent être révisés et augmentés si l'on souhaite avoir une idée plus complète des situations de plurilinguisme représentées dans les œuvres de langue d'oïl. En comparant les différents exemples littéraires que nous avons pu réunir, nous avons effectivement constaté que d'autres catégories pouvaient être envisagées.

¹⁰⁴ JONES Catherine M., « Polyglots in the chansons de geste », *art. cit.*, p. 297-307.

¹⁰⁵ LAMBERT Adélaïde, « Multilinguisme et transferts culturels ... », *art. cit.*, p. 157-172.

¹⁰⁶ STANSBURY Milton H., *Foreign Languages and Interpreters...*, *op. cit.*, p. 85-101.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 76-84.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 41-69.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 70-75.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 21-33.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 34-40.

¹¹² STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », *art. cit.*, p. 242-253.

Il nous a d'abord paru important d'aborder les langues de la figure auctoriale lorsque celle-ci se manifeste clairement dans son œuvre à travers l'emploi d'un « je » et devient l'espace de quelques vers ou de quelques lignes l'objet de la création littéraire. Il ne s'agit donc pas de s'inquiéter de la langue dans laquelle le texte est écrit, mais d'étudier les passages où ce « je » montre à son lecteur – parfois par le biais de la traduction – les langues qu'il connaît et où il parle explicitement de ses (in)compétences linguistiques.

C'est dans un second temps que nous nous intéresserons aux langues des personnages des textes envisagés. La typologie de cette partie s'organise en quatre sections principales :

- Communication et médiation
- Description et caractérisation des personnages
- Imitation et rire
- Autres emplois et fonctions des langues

Le premier chapitre (communication et médiation) envisagera les formes à travers lesquelles les langues apparaissent dans les textes ainsi que la façon dont est représentée la médiation linguistique. Il s'agira donc aussi de s'interroger sur la figure du médiateur linguistique. Le deuxième chapitre (description et caractérisation des personnages) montrera que les références aux compétences linguistiques des personnages servent à les caractériser, à les valoriser ou, au contraire, à les dénigrer. La partie consacrée à l'imitation et au rire portera sur les emplois comiques des langues. Ces trois premiers chapitres permettront d'aborder non seulement les formes et les moyens auxquels recourent les auteurs pour intégrer l'altérité linguistique dans leurs œuvres, mais aussi les trois fonctions phares assignées aux langues dans la littérature : communiquer, décrire/caractériser et faire rire. Les frontières entre ces trois fonctions ne sont pas hermétiques, car les trois rôles principaux assignés aux langues peuvent être convoqués simultanément. Le quatrième chapitre permettra d'ailleurs d'étudier des situations spécifiques où une ou plusieurs des fonctions précédemment évoquées sont mobilisées. Ce dernier chapitre est divisé en quatre parties. La première portera sur l'apprentissage des langues. Seront ensuite abordés les emplois où la langue sert de déguisement. Nous envisagerons par ailleurs les cas où la langue permet de décrire le personnage du fou. Enfin, nous montrerons comment les mythes de Babel et de la Pentecôte ont pénétré la littérature médiévale et ont pu influencer le regard porté sur la diversité linguistique.

Nous tâcherons par conséquent de montrer dans quel contexte et de quelle manière l'on parle des langues des personnages dans les textes médiévaux. Nous interrogerons le rôle de l'auteur : pourquoi décide-t-il d'y faire référence ?

Nous verrons qu'un même exemple peut recouvrir plusieurs fonctions en parallèle ou peut être lu et interprété de diverses manières selon le point de vue adopté. Nous montrerons ainsi que le recours à la pluralité linguistique et/ou la mention d'une ou de plusieurs langues étrangères dans les textes sont loin d'être anecdotiques et impliquent très souvent des questionnements qui sont source de débats et de nombreuses discussions encore de nos jours. L'étude du plurilinguisme et de ses représentations dans les œuvres médiévales nous renverra à des thématiques et des questionnements toujours brûlants d'actualité. Il s'agit en effet pour nous de défendre, comme l'a si bien fait Zrinka Stahuljak¹¹³, l'idée d'une Histoire connectée et de montrer qu'un regard attentif porté au passé permet de mieux saisir le présent et peut-être également de mieux entrevoir ou concevoir l'avenir.

¹¹³ STAHLJAK Zrinka, *Médiéval contemporain. Pour une littérature connectée*, Paris, Macula, 2020.

Les langues du « je » auctorial

Nous évoquerons dans cette partie la langue ou les langues connues par l'instance narrative ou poétique qui apparaît dans l'œuvre par l'usage du pronom personnel « je ». Il n'est pas question ici d'aborder la *scripta* ou la langue d'écriture, mais bien les compétences linguistiques soulignées par le « je » auctorial lui-même. Il arrive en effet quelquefois que celui qu'on serait tenté d'appeler auteur ou qu'on identifie à lui se manifeste dans le texte par l'expression d'un « je » qui se met à parler au lecteur-auditeur et qui intervient par conséquent dans l'histoire dont il dit avoir la paternité¹¹⁴. Il peut alors affirmer être le traducteur d'une œuvre antérieure, traduire certains mots d'une langue à une autre ou encore s'exprimer sur ses connaissances linguistiques et son aisance pour écrire dans tel ou tel langage. Ces commentaires constituent des témoignages importants non seulement pour avoir une idée plus ou moins exacte des langues potentiellement connues du poète et du degré de sécurité linguistique qu'il éprouve au moment de les employer, mais aussi des valeurs et du prestige accordés, à l'époque étudiée, aux différentes langues mentionnées.

Chapitre 1 : Translations et traductions

1. Le « je » auctorial traducteur de l'œuvre

La pratique de la traduction a joué un rôle fondamental dans le développement et la diffusion des savoirs au Moyen Âge ainsi que dans la naissance de la littérature en langue vulgaire¹¹⁵. Comme l'explique si bien Gianfranco Folena,

¹¹⁴ Voir à ce sujet BERTHELOT Anne, *Figures et fonctions de l'écrivain au XIII^e siècle*, Montréal / Paris, Institut d'études médiévales, Université de Montréal / Librairie philosophique J. Vrin, 1991.

¹¹⁵ Parmi les nombreux travaux sur la question de la traduction au Moyen Âge, citons notamment BURIDANT Claude, « *Translatio medievalis*. Théorie et pratique de la traduction médiévale », *Travaux de linguistique et de littérature*, 21, 1983, p. 81-136 ; CAMPBELL Emma, *Reinventing Babel in Medieval French Translation and Untranslatability (c. 1120-c. 1250)*, Oxford, Oxford University Press, 2023 ; DUCHÉ Véronique, dir., *Histoire des traductions en langue française*, vol. 1, XV^e et XVI^e siècles, Paris, Verdier, 2015 ; ELLIS Roger et TIXIER René, eds., *The Medieval Translator. Traduire au Moyen Âge. Actes du Colloque international de Conques (26-29 juillet 1993)*, Turnhout, Brepols, 1996 ; GALDERISI Claudio, dir., *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles). Étude et répertoire*, avec la collaboration de Vladimir Agrigoroaei, Turnhout, Brepols, 2011 ; GALDERISI Claudio, *La rumeur des distances traversées. Transferts culturels, traductions et translations entre Moyen Âge et Modernité*, Turnhout, Brepols (« Bibliothèque de Transmédié » 9), 2021 ; HEUSCH Carlos, « Penser la traduction au Moyen Âge. Problèmes et perspectives », *Cahiers d'études hispaniques médiévales*, n° 41, 2018, p. 9-21 ; MONFRIN Jacques, « Humanisme et traductions au Moyen Âge », *Journal des savants*, 1963, n°3, p. 161-190 ; ID., « Les traducteurs et leur public au Moyen Âge », *Journal*

[i]l est bien connu qu'à l'origine de nouvelles traditions de langue écrite et littéraire, aussi loin que porte le regard, on trouve souvent la traduction : de sorte qu'à l'adage commun, *in principio fuit poeta*, fier et idéaliste, il convient d'opposer aujourd'hui l'humble réalité selon laquelle *in principio fuit interpretes* [...] ¹¹⁶.

Il est vrai que la littérature française à ses débuts est étroitement liée à ses sources latines et que le genre du roman émerge au Moyen Âge grâce à la traduction : les premiers romans sont des mises en roman, c'est-à-dire des translations de textes latins en langue romane. Notons que selon Jan Herman, il convient mieux d'employer le terme *translatio* que celui de traduction lorsqu'il est question des premiers romans médiévaux :

Le terme latin de *translatio* convient mieux à la finalité que se donne le « roman » au milieu du XII^e siècle qui, avant de se mesurer en termes d'interférences entre deux textes, se définit en termes d'interaction entre deux domaines culturels. Un « roman » se veut, en tout premier lieu, un transfert de connaissance, de la sphère des clercs (qui comprennent le latin) à la sphère des laïcs (qui l'ignorent) : *translatio studii* ¹¹⁷.

La *translatio* est en effet un concept important pour comprendre l'époque médiévale et son rapport aux savoirs : « [f]ort de l'héritage antique, le Moyen Âge se conçoit au prisme de la *translatio*, terme large qui évoque autant un transfert culturel que l'activité langagière consistant à transposer un texte d'une langue en une autre ¹¹⁸ ». Loin de rompre avec ce qui les a précédés, les Hommes du Moyen Âge s'inscrivent dans la suite de l'Antiquité et assument pleinement en être les héritiers car ils sont, selon la formule bien connue, des nains juchés sur des épaules de géants :

Dicebat Bernardus Carnotensis nos esse quasi nanos, gigantium humeris insidentes, ut possimus plura eis et remotiora videre, non utique proprii visus acumine, aut eminentia corporis, sed quia in altum subvehimur et extollimur magnitudine gigantea ¹¹⁹.

L'héritage des anciens, essentiel aux yeux des lettrés médiévaux, est souvent rappelé dans les textes de l'époque. Qu'il soit réel ou inventé, il est régulièrement évoqué car il inscrit l'œuvre qui le convoque dans l'Histoire et lui confère une certaine autorité. Les auteurs médiévaux aiment ainsi insister sur le fait que leur œuvre est le fruit d'une translation d'un autre

des savants, 1964, n°1. p. 5-20 ; WATIER Louis, *La traduction fictive : motifs d'un topos romanesque*, Genève, Droz, 2020.

¹¹⁶ FOLENA Gianfranco, *Traduire en langue vulgaire*, Anouchka LAZAREV et Lucie MARIGNAC, trad., Paris, Éditions Rue d'Ulm, Presses de l'École normale supérieure, 2018, p. 11.

¹¹⁷ HERMAN Jan, « Les premiers romans français, entre traduction et pseudo-traduction », *Lettres romanes*, vol. 67, n° 3/4, 2013, p. 361.

¹¹⁸ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 21.

¹¹⁹ « Bernard de Chartres disait que nous sommes comme des nains assis sur des épaules de géants, de sorte que nous pouvons voir plus et plus loin qu'eux, non pas grâce à la finesse de notre propre vue ni grâce à la hauteur de notre corps, mais bien parce que nous sommes portés et élevés par la stature de géants. » (La traduction est nôtre). Cette métaphore attribuée à Bernard de Chartres a été reprise par Jean Salisbury dans le *Metalogicon* (1159). L'extrait que nous mentionnons est cité dans JEAUNEAU Edouard, « "Nani gigantum humeris insidentes" : Essai d'interprétation de Bernard de Chartres », *Vivarium*, vol. 5, n° 2, 1967, p. 79.

texte généralement en latin, parfois en grec – autrement dit écrit dans une langue de culture –, et ce même lorsque ce n'est pas le cas. Ils ne se présenteraient dès lors pas comme des créateurs, mais comme des translateurs – ou, selon Vessela Guenova, des copistes, scribes ou encore remanieurs – d'un texte préexistant :

Puisqu'à Dieu seul appartient l'acte de Création, l'écrivain médiéval se pose en copiste, en scribe ou remanieur reprenant une œuvre antérieure, qui elle-même en reprend une autre, et ainsi jusqu'à la source première. L'antériorité est conçue, du moins en principe, comme signe et preuve de véracité¹²⁰.

En mentionnant l'existence d'une œuvre antérieure à la sienne et en précisant qu'il a dû la traduire, l'auteur donne non seulement une légitimité à son récit, mais il affirme aussi connaître la langue dans laquelle sa ou ses sources sont écrites. Les vers ou les phrases que l'on retrouve souvent en prologue ou en épilogue participent donc d'un processus de double légitimation : celle de l'œuvre rédigée en langue vulgaire (mais dont la source est ou serait ancienne et fait donc autorité) et celle de son auteur, qui est ou se présente comme étant polyglotte et connaisseur de langues savantes. Celui qui dit avoir fait œuvre de traduction, même si cette insertion relève d'un *topos* plus que d'une réalité – on parle alors dans ce cas de « pseudo-traduction¹²¹ » ou encore traduction fictive¹²² –, proclame dès lors en même temps connaître la langue source. Translation réelle ou factice, texte-source existant véritablement ou créé de toutes pièces¹²³, ce qui compte avant tout pour l'auteur du Moyen Âge c'est d'inscrire son œuvre dans l'héritage du passé, de lui donner et de se donner une légitimité qui devrait assurer son succès et sa postérité.

Proclamer une œuvre comme étant le produit d'une translation demeure un choix et peut répondre à une stratégie auctoriale. Rien n'oblige l'auteur à dire qu'il a traduit un texte antérieur. Cependant, celui qui s'affirme en tant que translateur par l'expression d'un « je » octroie à la figure auctoriale une place que l'anonymat lui aurait refusée. Nous nous arrêterons sur quelques translateurs afin de montrer que, derrière la figure translatrice – que celle-ci soit vraie ou fictive –, c'est la figure auctoriale qui émerge et se révèle. Le phénomène de translation (réel ou non) ne contribue par ailleurs pas uniquement à faire exister et à dévoiler le « je » auctorial. Il constitue aussi un indice du prestige accordé aux langues dans lesquelles sont écrits les textes-sources. Nous verrons que si les translations verticales (du latin vers la langue

¹²⁰ GUENOVA Vessela, *La Ruse dans le Roman de Renart et dans les œuvres de François Rabelais*, Orléans, Paradigme (Medievalia, 40), 2003, p. 19.

¹²¹ Louis Watier définit la pseudo-traduction comme étant « un texte feignant d'être la traduction d'un original inexistant » (WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 7-8).

¹²² *Ibid.*

¹²³ Le *topos* de la traduction fictive se rattache à un autre *topos* qui l'englobe, celui du texte-source (*ibid.*, p. 62).

vulgaire) donnent une légitimité au traducteur capable de traduire la langue latine, les translations horizontales (d'une langue vulgaire à une autre) non seulement indiquent la non-intercompréhension entre les parlers vernaculaires concernés, mais elles manifestent aussi que l'idiome vulgaire mérite d'être traduit au même titre que le latin et que la littérature en langue vulgaire peut devenir une référence et un modèle.

1.1. Les figures translatrices

L'on peut distinguer deux types de figures translatrices : les translateurs que l'on suppose authentiques, autrement dit, qui auraient effectivement réalisé une œuvre de translation, et les pseudo-translateurs ou les translateurs fictifs, ceux dont le texte n'a rien d'une translation en dépit de leurs allégations.

1.1.1. Le traducteur authentique

Le Moyen Âge a vu émerger plusieurs translateurs dont l'identité est plus ou moins bien connue et dont le statut n'a pas été contesté par la critique. Marie de France, « première femme et aussi première traductrice non anonyme de la littérature française¹²⁴ », est un exemple parmi tant d'autres. Dans son *Isopet* (ca. 1180), elle signale le lien que l'œuvre entretient avec la traduction, puisqu'elle a d'abord été traduite du grec vers le latin :

Esop[es]¹²⁵ escrit a sun mestre,
que bien cunust lui e sun estre,
unes fables ke ot trovees,
de griu en latin translatees¹²⁶.

Elle s'affirme ensuite en tant qu'auteur, puisque c'est bien elle qui est à l'origine de la version en vers dont le lecteur-auditeur peut prendre connaissance : « A mei, ki dei la rime faire¹²⁷ ». Ce n'est toutefois que dans l'épilogue qu'elle donne son nom et qu'elle dit avoir traduit le texte de l'anglais vers le français :

Al finement de cest escrit

¹²⁴ FOLENA Gianfranco, *Traduire en langue vulgaire*, op. cit., p. 25.

¹²⁵ Ésope ne désigne pas ici l'auteur grec. Comme l'explique Charles Brucker dans son édition des *Fables* de Marie de France, il s'agit d'un « [p]ersonnage fictif qui, pour les auteurs du moyen âge [sic], représente la tradition ésope dans son ensemble » (MARIE DE FRANCE, *Les fables*, Charles BRUCKER, éd., Louvain, Peeters (Ktēmata, 12), 1998, p. 47).

¹²⁶ *Ibid.*, p. 46, v. 17-20.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 48, v. 27.

que en romanz ai treité e dit,
me numerai pur remembrance :
Marie ai nun, si sui de France.
[...]
Pur amur le cunte Willame,
le plus vaillant de nul realme,
m'entremis de cest livre faire
e de l'engleis en romanz treire¹²⁸.

Elle retrace ensuite toute l'histoire des traductions de ce texte, inscrit par là même son *Isopet* dans la tradition qui le précède et affirme être restée fidèle à sa source, qui ne serait autre qu'une version anglaise des fables réalisée par un roi dénommé Alfred :

Esope appel'um cest livre,
qu'il translata e fist escrivre,
del griu en latin le turna.
Li reis Alvrez, que mut l'ama,
le translata puis en engleis,
e jeo l'ai rimee en franceis,
si cum jeo poi plus proprement¹²⁹.

Ce que Marie de France nous dit sur ses sources est cependant loin d'être suffisant pour pouvoir les identifier avec certitude. Même si l'identité du roi Alfred et de son œuvre reste sujette à discussion¹³⁰, plusieurs chercheurs estiment qu'une des sources latines de ce souverain et donc de Marie de France a dû être un recueil de fables ésopiques en prose du XI^e siècle, le *Romulus Nilantii*¹³¹. La mention du titre des œuvres utilisées comme modèles ou bases de réflexion importe parfois assez peu – du moins est-ce le cas pour un certain nombre d'œuvres littéraires du Moyen Âge – ; ce qui compte quelquefois davantage pour les auteurs médiévaux n'est pas tant de donner la référence exacte et précise de leur source que d'affirmer simplement que cette dernière existe. Souvent proclamée, la fidélité à la source est par ailleurs toute relative¹³².

Bonne connaisseuse de l'anglais, Marie de France l'est aussi du latin, puisqu'elle dit dans le prologue de ses *Lais* (dernier tiers du XII^e siècle) les avoir traduits du latin au roman :

Pur ceo començai a penser
D'aukune bone estoire faire
E de latin en romaunz traire ;
Mais ne me fust guaires de pris :

¹²⁸ *Ibid.*, p. 364, v. 1-12.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 364-366, v. 13-19.

¹³⁰ AMER Sarah, « L'Esopé de Marie de France, *translatio* du *Romulus Nilantii* », ELLIS Roger et TIXIER René, éd., *The Medieval Translator. Traduire au Moyen Âge. Actes du Colloque international de Conques (26-29 juillet 1993)*, Turnhout, Brepols, 1996, p. 349-350.

¹³¹ *Ibid.*, p. 350.

¹³² Pour la fidélité des fables de Marie de France à sa source supposée voir *ibid.*, p. 347-361.

Itant se sunt altre entremis¹³³ !

Elle dit également être la traductrice du *Tractatus de Purgatorio sancti Patricii* dans son *Espurgatoire seinz Patriz* (ca. 1195) :

Al nun de Deu – qui od nus seit
e qui sa grace nus enveit ! –
voil en romanz mettre en escrit,
si cum li livres le nus dit,
en remembrance e en memoire,
des peines del Purgatoire,
k’a seint Patriz volt Dels mustrer
le liu ou l’om i deit entrer¹³⁴.

Benoît de Sainte-Maure est une autre figure translatrice reconnue dont le nom doit être mentionné. Nous ne pouvons en effet oublier de relever le travail de translation qu’il assure avoir réalisé pour son *Roman de Troie* (ca. 1170)¹³⁵, roman antique dont le rattachement à une source latine ne peut effectivement être nié :

E por ço me vueil travailler
En une estoire comencier,
Que de latin, ou jo la truis,
Se j’ai le sen ese jo puis,
La voudrai si en romanz metre
Que cil qui n’entendent la letre
Se puissent deduire el romanz :
Mout est l’estoire riche e grant
E de grant uevre et de grant fait¹³⁶.

Lui aussi, comme Marie de France, relate l’Histoire de l’histoire, l’histoire de ses mises par écrit et de ses traductions successives (du grec au latin et du latin au français)¹³⁷. Lui aussi se nomme et met en scène son travail d’écriture sans omettre de dire qu’il reste fidèle à sa source (même s’il ne s’interdit pas d’effectuer quelques ajouts et développements) :

Ceste estoire n’est pas usee,
N’en guaires lieus nen est trovee :
Ja retraite ne fust ancore,
Mais Beneeiz de Sainte More
L’a contrové e fait e dit
E o sa main les moz escrit,
Ensi tailliez, ensi curez,

¹³³ MARIE DE FRANCE, *Les lais*, Jean RYCHNER, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 93), 1973, p. 2, v. 28-32.

¹³⁴ MARIE DE FRANCE, *Le purgatoire de saint Patrick*, accompagné des autres versions françaises en vers et du *Tractatus de Purgatorio sancti Patricii* de H. de Saltrey, Myriam WHITE-LE GOFF, éd., Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 48), 2019, p. 140, v. 1-8.

¹³⁵ Louis Watier dit d’ailleurs de Benoît de Sainte-Maure qu’il « souligne de manière obsessionnelle le rapport que son œuvre entretient aux sources que sont Dycitis et surtout Darès » (WATIER Louis, *La traduction fictive...*, *op. cit.*, p. 52).

¹³⁶ BENOÎT DE SAINTE-MAURE, *Le Roman de Troie*, publié d’après tous les manuscrits connus par Léopold CONSTANS, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), t. 1, 1904, p. 3, v. 33-41.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 6-8, v. 83-122.

Ensi asis, ensi posez,
Que plus ne meins n'i a mestier.
Ci vueil l'estoire comencier :
Le latin sivrαι e la letre,
Nule autre rien n'i voudrai metre,
S'ensi non com jol truis escrit.
Ne di mie qu'aucun bon dit
N'i mete, se faire le sai,
Mais la matire en ensivrαι¹³⁸.

La fidélité aux sources est un point sur lequel les auteurs médiévaux insistent parce qu'elle assure la légitimité de l'œuvre et de celui qui l'a composée, puisqu'il affirme ainsi respecter son modèle. Elle s'impose par ailleurs à cause de la sacralité qui est celle de la langue latine et donc du texte rédigé dans cette langue (ou dans toute autre langue sacrée) :

La sacralisation des langues jugées « supérieures » et, notamment pour ce qui est de l'Occident médiéval, du latin, eut souvent pour effet de considérer que la meilleure traduction était celle qui cherchait à coller le plus possible à la lettre même du texte à traduire : une traduction *ad litteram* (ou *ad verbum*), c'est-à-dire mot à mot¹³⁹.

Cela étant, nous voyons bien dans l'extrait du *Roman de Troie* repris ci-avant que la fidélité affirmée ne signifie pas que l'auteur se prive de toute liberté. Au contraire, « c'est dans l'exercice contraint de la traduction [que les clercs médiévaux] retrouvent sous couvert d'humilité toute leur liberté, y compris sinon surtout lorsqu'ils déclarent leur fidélité à l'original¹⁴⁰ ». Par ailleurs, « ce n'est pas tant le respect de la lettre du texte traduit qui importe que le respect de son esprit¹⁴¹ ». Benoît de Sainte-Maure n'hésite ainsi pas à amplifier le récit qui lui a servi de modèle, le *De Bello et Excidio Troiae* (lequel ne s'étend que sur une quarantaine de pages dans l'édition moderne), pour en tirer un texte de plus de 30.000 vers :

Cette énorme disproportion entre texte-source et texte-cible rend le mot-à-mot proclamé dans le prologue totalement impossible. Il est vrai qu'à la fin du livre, l'auteur avoue s'être servi d'autres sources et mentionne explicitement cet autre témoignage oculaire de la guerre de Troie, autre faux célèbre, qu'est *Ephemeris Belli Troiani* de Dictys le Crétois¹⁴².

Notons en outre que l'évocation de son travail d'adaptation a plusieurs effets. Non seulement, Benoît de Sainte-Maure met en avant ce qu'il s'est employé à faire et par là même sa propre personne, mais il met aussi en exergue ce qu'il a apporté de nouveau par rapport à son hypotexte :

¹³⁸ *Ibid.*, p. 8-9, v. 129-144.

¹³⁹ HEUSCH Carlos, « Penser la traduction... », *art. cit.*, p. 12.

¹⁴⁰ GALDERISI Claudio, « Introduction. "La Belle captive" ou les âges de papier », Claudio GALDERISI, dir., *Translations médiévales*, *op. cit.*, p. 25.

¹⁴¹ MENEGALDO Silvère, « De la traduction à l'invention. La naissance du genre romanesque au XII^e siècle », Claudio GALDERISI, dir., *Translations médiévales*, *op. cit.*, p. 300.

¹⁴² HERMAN Jan, « Les premiers romans français... », *art. cit.*, p. 367.

D'une part, en faisant valoir le respect qu'il a de son modèle et son souci de la vérité, il attire l'attention, comme on l'a dit plus haut, sur l'œuvre en train de se faire plus que sur l'œuvre faite, c'est-à-dire sur son propre travail, et donc sur lui-même. Pour reprendre la comparaison des deux types d'entrée en matière, la formule épique « écoutez une bonne chanson » ne met en cause que l'œuvre et son public, tandis que la formule « X. a mis en roman » oblige, ne fût-ce que grammaticalement, l'auteur à se présenter, puisqu'elle le montre au travail. Mais d'autre part, précisément en affichant ce travail méticuleux de recherche, de traduction, d'adaptation, le romancier met en valeur ce qui lui revient en propre ; il est trop scrupuleux pour attribuer à ses sources ce qui est de lui, pour dissimuler qu'il a ajouté « aucun bon dit ». Il ouvre ainsi la porte à la création personnelle tout en la faisant bénéficier de l'autorité de son modèle¹⁴³.

À travers l'image du translateur certes respectueux de sa source, mais non servile et capable d'innover et d'apporter une vision personnelle, Benoît de Sainte-Maure forge et affirme sa propre figure auctoriale. Il se positionne en tant qu'auteur et que créateur.

Thomas de Kent, l'auteur du *Roman d'Alexandre* ou *Le Roman de toute chevalerie*, tient des propos assez similaires à ceux de Benoît de Sainte-Maure lorsqu'il aborde l'acte de translation et la fidélité aux sources¹⁴⁴. Au cours de son récit, il évoque à plusieurs reprises son travail de compilation et de translation, et, comme Benoît de Sainte-Maure, il affirme dire la vérité et respecter ses sources¹⁴⁵ avec fidélité sans pour autant traduire mot à mot. La translation ne doit pas empêcher l'auteur de réaliser certaines adaptations ou réécritures formelles :

La verité ai estrait, si l'estorie [ne] ment.
N'ai sez faiz acreu, çoe vus di verreiment,
Mes beles paroles i ai mis nequedent.
N'i ai acreu l'estoire ne jo n'i ost nient ;
Pur plaisir as oianz est un atiffement ;
Home ne deit lunge translater autrement ;
Qui d[ir]eit mot por mot, trop irreit leidement.
D'un bon livre en latin fis cest translatement.
[...]
Qui mun non demande, Thomas ai non de Kent,
E pur çoe me nom en cest enbrievement
Ne voil qu'a[u]tre ait blasme de çoe k'a moi apent¹⁴⁶.

Dans ce passage, Thomas de Kent se montre et se dévoile en tant qu'auteur-translateur-compileur, puisqu'il décline son identité pour que les reproches qui doivent être faits à cette œuvre ne soient pas adressés à d'autres. Si l'on peut voir ici une forme d'humilité de la part de l'auteur anglo-normand, on peut aussi se demander s'il n'espère pas plutôt que les éloges éventuels reviennent à lui et à nul autre.

¹⁴³ ZINK Michel, « Une mutation de la conscience littéraire : le langage romanesque à travers des exemples français du XII^e siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 93, 1981, p. 15.

¹⁴⁴ Voir THOMAS DE KENT, *Le Roman d'Alexandre ou le Roman de toute chevalerie*, éd. cit., p. XXIX-XX.

¹⁴⁵ La nécessité de respecter ses sources est notamment rappelée quand il dit que : « Çoe ke l'en troeve en escrit deit l'en avan[t] traire, / Solunc çoe ke trovum en l'estoire de l'almaire » (*ibid.*, p. 296, P 44-P 45).

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 294, P 11-P 24.

Soucieux de prouver la véridicité et l'exactitude de ses dires, il n'omet pas de citer ses sources « toujours latines, pour bien insister sur son désir de retourner aux textes les plus anciens et les plus authentiques¹⁴⁷ » et nomme de nombreux auteurs, essentiellement des encyclopédistes et historiens de renom, latins ou grecs de la fin de l'Antiquité et du début du Moyen Âge¹⁴⁸. Si son récit comporte des erreurs, c'est donc à ses sources qu'il faut s'en prendre et non à lui :

Solum [ceo] qe ceus dient qe avant sont nomez,
Qui escristrent ceo qu'il virent en autoritez,
Jerome le dit e Solin li alosez,
Li bon Magastenes e autres auturs assez,
Qui pur veer merveilles furent en Inde alez,
Car des diz de lur liveres est cesty translatez.
Si vous de ceo qe dis, seignurs, ne me creez,
Jerome sur Ethike e Solin reversez,
E Troge et Pompeie : ceo qe di troverez;
si le tenez a mensonge, a ceus vos pernez¹⁴⁹ !

Plus bas dans le texte, il souligne encore que son écrit est la traduction de plusieurs autres œuvres et que s'il n'a pas raconté certains événements de la vie d'Alexandre, il ne faut pas lui en vouloir, c'est que la vie du roi de Macédoine et ses exploits ne peuvent être tous relatés dans un seul ouvrage :

Al regné d'Ethiopie ad il ost mené,
E veu tel[es] choses qe point nen ay conté.
Jeo n'en puis mes, seignurs, n'en doy estre blamé,
Car qui de la geste veut oir verité
En un vers ne poent li fez estre assommé.
Aprés plusors vers ay cest translaté ;
Overtement l'ay dit a qui l'ay présenté¹⁵⁰.

Et à nouveau, il insiste sur le fait que pour tout ce qu'il raconte, il en a la preuve écrite et que les ornements et autres adjonctions ont été introduits pour le plaisir des lecteurs-auditeurs :

Jeo ne descrif nul fet dont n'ay autorité.
Pur pleisir as oianz l'ay un poy atiffé,
E feint unes paroles pur delit e beauté¹⁵¹.

Il s'affirme donc clairement comme auteur, traducteur et compilateur, et ce, à de multiples reprises, même si « Thomas n'emploie [...] jamais les termes *compiler* et *compilation* – ils ne sont pas encore entrés dans la langue française¹⁵² ». Le fait de se déclarer comme traducteur et

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. XXIII.

¹⁴⁸ Le fait de recourir à des auteurs reconnus à l'époque « contribue bien sûr à l'authentification de son propre récit » (*ibid.*).

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 356, v. 4604-4613.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 516, v. 6639-6645.

¹⁵¹ *Ibid.*, v. 6646-6648.

¹⁵² *Ibid.*, p. XXIII.

d'insister sur ce statut lui permet aussi de se cacher derrière ses sources et de se protéger des reproches qui pourraient être émis à l'égard de son œuvre. Il se protège également en disant qu'il « jolifs e ne gueres lettré¹⁵³ », mais nous y voyons là surtout une preuve de sa fausse modestie et de son « désir de reconnaissance¹⁵⁴ ».

À travers les déclarations d'une Marie de France, d'un Benoît de Sainte-Maure ou encore d'un Thomas de Kent et leurs commentaires sur leur travail de translation et d'écriture, car l'une ne va pas sans l'autre dans leurs œuvres, c'est la figure de l'auteur que nous voyons poindre et qui se dévoile aux yeux des lecteurs-auditeurs.

Bien d'autres poètes se sont proclamés translateurs. C'est le cas d'auteurs de vie de saint comme Guillaume de Berneville, qui se fait ainsi le translateur de la *Vie de saint Gilles* (troisième tiers du XII^e siècle)¹⁵⁵, la moniale de Barking, qui signale avoir traduit du latin au français la *Vie d'Édouard le Confesseur* (ca. 1170)¹⁵⁶, ou encore Denis Piramus, qui précise avoir traduit *La vie seint Edmund le rei* (ca. 1193) de l'anglais et du latin vers le français¹⁵⁷. Des auteurs tels Chrétien de Troyes ou Jean de Meun s'illustrent aussi en tant que translateurs. Le premier dit au début du *Cligès*¹⁵⁸ (1176) avoir mis en roman deux œuvres d'Ovide, l'*Ars amatoria* et certainement les *Remedia Amoris*¹⁵⁹. Le second a quant à lui *enromancié* le *De re militari* de Végèce, la *Topographia hibernica* de Giraud de Barri dans son *Livre des Merveilles de Hyrlande* (XIII^e siècle), la *Vie et les Epistres de Pierre Abélard et de sa femme Héloïse* (ca. 1280) ainsi que le *De Consolatione philosophiae* de Boèce, œuvre où il aborde son travail de traduction et les adaptations qu'il a dû réaliser pour rendre le texte clair aux yeux des lecteurs¹⁶⁰.

Très longue serait la liste des romans (et des œuvres en général) que l'auteur affirme avoir composés depuis un modèle rédigé dans une autre langue. Les textes romanesques constituent en effet un corpus privilégié pour étudier la figure de l'auteur-translateur, puisque

¹⁵³ *Ibid.*, p. 516, v. 6652.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. XXXI.

¹⁵⁵ GUILLAUME DE BERNEVILLE, *La vie de saint Gilles*, poème du XII^e siècle publié d'après le manuscrit unique de Florence, Gaston PARIS et Alphonse BOS, éd., Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), 1881, p. 113-114, v. 3755-3772.

¹⁵⁶ *La vie d'Édouard le confesseur*, poème anglo-normand du XII^e siècle publié avec introduction notes et glossaire par Östen SÖDERGÅRD, Uppsala, Almqvist och Wiksells, 1948, p. 273, v. 5296-5307.

¹⁵⁷ DENIS PIRAMUS, *La vie seint Edmund le rei*, poème anglo-normand du XII^e siècle, Hilding KJELLMAN, éd., Göteborg, Elanders Boktryckeri Aktiebolag, 1935, p. 126-127, v. 3261-3280.

¹⁵⁸ L'histoire du *Cligès* serait ainsi issue d'un livre conservé à la bibliothèque de l'église Saint-Pierre à Beauvaix : « Ceste estoire trovons escrite, / Que conter vos vuel et retraire, / En un des livres de l'aumaire / Mon seignor saint Pere a Biauvez » (*Les romans de Chrétien de Troyes édités d'après la copie de Guiot (Bibl. nat. n. 794). II. Cligès*, publié par Alexandre MICHA, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 84), 1975, p. 1, v. 18-21)

¹⁵⁹ MENEGALDO Silvère, « De la traduction à l'invention... », *art. cit.*, p. 299.

¹⁶⁰ FOLENA Gianfranco, *Traduire en langue vulgaire*, *op. cit.*, p. 35-36.

« [l']ensemble des premiers romans que l'on désigne sous le terme générique de romans antiques consiste en traductions de textes antiques¹⁶¹ » et que le roman est un « genre littéraire né de la traduction en français (*en romanz*) de textes surtout latins¹⁶² ». Nous avons déjà cité les cas du *Roman de Troie* et du *Roman de toute chevalerie*. Il est à noter cependant que, bien que tous les autres romans antiques soient des translations de sources latines, leurs auteurs ne mentionnent pas toujours leurs modèles latins et leur travail de traduction aussi explicitement que ne le font Benoît de Sainte-Maure et Thomas de Kent. Par exemple, dans le *Roman de Thèbes* (ca. 1155-1160), le texte-source, la *Thébaïde* de Stace (I^{er} siècle PCN), n'est cité qu'une fois – et dans certains manuscrits seulement – sans que la *translatio* ne fasse l'objet d'un plus ample commentaire¹⁶³ :

si come dit le liver d'Etaisce,
le pomel en fu d'un topaisce¹⁶⁴

Francine Mora-Lebrun signale néanmoins qu'il s'agit d'une « [r]éférence fallacieuse au modèle latin, puisque l'épisode de Daire le Roux ne figure pas dans la *Thébaïde*¹⁶⁵ ». L'auteur de l'*Eneas* (ca. 1160) ne mentionne jamais sa source : « [a]insi le *Roman d'Eneas*, qui de notre point de vue apparaît le plus proche de la traduction, à aucun moment ne se présente comme tel ni ne cite nommément Virgile ou son poème¹⁶⁶ ». Quant au *Roman d'Alexandre* par Alexandre de Paris (ca. 1185), il présente la particularité de nommer un autre traducteur qui ne serait pas le « je » auctorial :

La verté de l'estoire, si com li rois la fist,
Uns clers de Chastiaudun, Lambers li Tors, l'escrist,
Qui du latin la traist et en romans la mist¹⁶⁷.

¹⁶¹ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, *op. cit.*, p. 51.

¹⁶² MENEGALDO Silvère, « De la traduction à l'invention... », *art. cit.*, p. 321.

¹⁶³ HERMAN Jan, « Les premiers romans français... », *art. cit.*, p. 360. Tous les manuscrits du *Roman de Thèbes* ne précisent pas que l'œuvre est une traduction. Silvère Menegaldo en relève seulement deux, A et P, qui affirment clairement le statut de traduction du roman, et, selon le chercheur, seul P citerait le nom de Stace (MENEGALDO Silvère, « De la traduction à l'invention... », *art. cit.*, p. 304). On constate toutefois avec l'édition de Francine Mora-Lebrun que le manuscrit S mentionne également le nom de Stace.

¹⁶⁴ *Le Roman de Thèbes*. Édition du manuscrit S (Londres, Brit. Libr., Add. 34114) ; traduction, présentation et notes par Francine MORA-LEBRUN, Paris, Librairie générale française (Livre de poche, 4536. Lettres gothiques), 1995, p. 544, v. 8543-8544. Extrait cité en traduction dans HERMAN Jan, « Les premiers romans français... », *art. cit.*, p. 360.

¹⁶⁵ *Le Roman de Thèbes*, Francine MORA-LEBRUN, éd., *éd. cit.*, p. 545.

¹⁶⁶ MENEGALDO Silvère, « De la traduction à l'invention... », *art. cit.*, p. 297.

¹⁶⁷ *The Medieval French Roman d'Alexandre. Vol. II: Version of Alexandre de Paris. Text*, E. C. ARMSTRONG, D. L. BUFFUM, Bateman EDWARDS, L. F. H. LOWE, éd., Princeton, Princeton University Press, Paris, Presses universitaires de France (Elliott Monographs in the Romance Languages and Literatures, 37), 1937, branche III, p. 143, v. 13-15.

Alexandre de Paris n'aurait pas fait œuvre de traduction pour composer son roman : il est essentiellement reparti de traductions françaises préexistantes¹⁶⁸.

Si les romans antiques trouvent leurs sources dans des œuvres écrites en latin, ils ne sont pas les seuls. On peut par exemple citer le *Roman de Brut* (1155), « que le titre rattache [néanmoins] à la matière antique¹⁶⁹ ». Ainsi, dans le prologue du *Roman de Brut*, Wace donne son nom au lecteur-auditeur et s'affirme clairement comme traducteur, ce qu'il est en effet, puisque son œuvre est une translation de l'*Historia regum Britanniae* (1135-1138) de Geoffroy de Monmouth¹⁷⁰ :

Ki vult oïr e vult saveir
De rei en rei e d'eir en eir
Ki cil furent e dunt il vindrent
Ki Engleterre primes tindrent,
Quels reis i ad en ordre eü,
Ki anceis e ki puis i fu,
Maistre Wace l'ad translaté
Ki en conte la verite¹⁷¹.

L'auteur qui intervient dans le cours du récit par l'expression d'un « je » cache rarement son nom. Parmi les traducteurs précédemment cités, seule la moniale de Barking préfère garder l'anonymat, signe certainement de son humilité voire, selon Ian Short, de sa modestie excessive et de son désir d'effacement¹⁷² :

Mais sun num n'i vult dire a ore,
Kar bien set n'est pas digne unkore
Qu'en livre seit oï ne lit
U si tres saint num ad escrit¹⁷³.

L'anonymat de la moniale ne lui empêche néanmoins pas d'affirmer son identité auctoriale, car il est présenté comme un choix. Par l'explicitation de ce choix, c'est une part de l'identité de l'auteur qui est déclarée. Bien que son nom reste un mystère, le « je » auctorial est rendu visible par ces quelques vers, qui révèlent son existence.

¹⁶⁸ MENEGALDO Silvère, « De la traduction à l'invention... », *art. cit.*, p. 303.

¹⁶⁹ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, *op. cit.*, p. 52.

¹⁷⁰ Wace « est en outre tributaire de William of Malmesbury (*De Gestis Regum* et des *Gesta Pontificum*) et de Henry of Huntingdon et Geoffrey Gaimar » (HERMAN Jan, « Les premiers romans français... », *art. cit.*, p. 375).

¹⁷¹ WACE, *Le roman de Brut*, Ivor ARNOLD, éd., Paris, S.A.T.F., t. 1, 1938, p. 5, v. 1-8.

¹⁷² « An exaggerated sense of modesty, a feeling of unworthiness and a consequent desire for self-effacement ostensibly prevent her from naming herself as the author of the book — a book which she has had the presumption not only to translate but in which she names Edward by his most holy name » (SHORT Ian, « Another Look at “le faus franceis” », *Nottingham medieval studies*, vol. 54, 2010, p. 48).

¹⁷³ *La vie d'Édouard le confesseur*, Östen SÖDERGÅRD, éd., *éd. cit.*, p. 273, v. 5308-5311.

Si tous les translateurs n'ont pas détaillé leur démarche et s'ils n'ont pas tous insisté sur leur acte de traduction autant que ne l'ont fait Marie de France, Benoît de Sainte-Maure et Thomas de Kent, tous ont manifesté leur identité auctoriale par la mention de leur rôle dans la transmission et l'adaptation d'une œuvre dans une autre langue.

1.1.2. Le translateur fictif

On constate chez plusieurs auteurs-translateurs le souci de rendre accessibles des textes qui ne l'étaient qu'à une certaine partie de la population à cause de leur langue d'écriture, le latin. Une fois mises en roman, ces œuvres peuvent être plus aisément comprises et toucher dès lors un plus vaste public (dans les limites bien sûr des conditions d'accès et de diffusion qui sont celles de l'époque médiévale). Mais dans bien des cas, le motif de la traduction n'est qu'un leurre ou une supercherie¹⁷⁴ et permet essentiellement de conférer plus de crédibilité à l'œuvre et de lui donner une autorité qui ne la rend que plus véridique : en effet, « la revendication d'une langue étrangère agit [...] comme une garantie de vérité¹⁷⁵ ». Le genre romanesque, plus que n'importe quel autre, a été considérablement investi par la pseudo-traduction. Le succès que ces traductions prétendues ont eu dans ce genre tout particulièrement s'explique selon Louis Watier par le lien qu'ont souvent si pas toujours entretenu histoire et fiction, « l'une risquant toujours de verser dans l'autre, ou bien celle-ci de se réclamer abusivement de celle-là¹⁷⁶ ».

Si nous pouvons croire Jean de Meun lorsqu'il assure être le translateur de plusieurs œuvres latines, nous pouvons accorder moins facilement de crédit aux allégations de Hue de Rotelande, selon qui son *Ipomedon* (ca. 1185) et son *Protheselaus* (ca. 1185) seraient des traductions du latin vers le français, ou à celles d'Aimon de Varennes, dont le *Florimont* (1188) serait aussi le résultat d'un travail de translation.

En effet, l'*Ipomedon* serait, d'après Louis Watier, la première traduction fictive¹⁷⁷. D'ailleurs, plus que tout autre chose, « Hue de Rotelande tire orgueil à se présenter comme le traducteur d'un "livre latin" et non comme l'auteur d'*Ipomedon*¹⁷⁸ ». Il signale ainsi dès le début

¹⁷⁴ BORRIERO Giovanni, « Le "topos du livre-source" entre supercherie et catastrophe », Claude GALDERISI, éd., *Translations médiévales*, op. cit., p. 397-431.

¹⁷⁵ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 9.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 10.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 62.

¹⁷⁸ STANESCO Michel, « Le texte primitif et la parole poétique médiévale », Dominique BOUTET et Laurence HARF-LANCNER, dir., *Écriture et modes de pensée au Moyen Âge : VIII^e – XV^e siècles*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1993, p. 152.

de chacun de ses romans qu'ils sont l'œuvre d'une translation. Dans l'*Ipomedon*, il explique qu'il veut traduire cette histoire en langue vulgaire de sorte que tous puissent la comprendre :

Moult me mervail de ces clers sages
Ky entendent plusurs langages,
K'il ont lessee ceste estorie,
Ke mise ne l'ont en memorie.
Ne di pas qe il bien ne dit
Cil q' en latin l'ad descrit,
Mes plus i ad leis ke lettrez ;
Si li latin n'est translatez
Gaures n'i erent entendanz ;
Por ceo voil dire en romanz
A plus brefment que jeo savrai,
Si entendrunt e clerc e lai¹⁷⁹.

Il précise en outre de façon plutôt détaillée les difficultés auxquelles doit faire face le traducteur, fait assez rare dans la littérature médiévale du XII^e siècle où « [l]a plupart du temps le traducteur se plaint de l'incapacité de la langue à restituer le latin, mais sans jamais entrer dans le détail de considérations techniques¹⁸⁰ » :

Hue de Rotelande nus dit,
Ky cest' estorie nous descrit,
Ky de latin velt romanz fere
Ne lui deit l'em a mal retere
S'il ne poet tuz ses cas garder,
De tut en tut les tens former ;
Mes pur hastiver la matire
Nos estovra par biau motz dire ;
Ffors la verrour n'y acrestrai,
Dirai brefment ceo qe jeo en sai¹⁸¹.

Pour Louis Watier, « c'est justement parce que le texte latin n'existe pas qu'apparaît une telle description linguistique, comme si la confrontation entre les deux langues, étant imaginaire et dégagée de toute relation effective, permettait d'en mieux cerner les différences¹⁸² ». Il nous semble, pour notre part, que ce souci du détail dans l'explication du travail de translation répond à un besoin de justifier et de rendre crédible un acte qui n'a pas eu lieu. C'est sans doute pour rendre plus véridique son rôle de traducteur qu'il insiste tant à ce sujet et qu'il affirme à nouveau le statut qu'il s'assigne dans le *Protheselaus*¹⁸³.

¹⁷⁹ HUE DE ROTELANDE, *Ipomedon*, Anthony J. HOLDEN, éd., Paris, Klincksieck (Bibliothèque française et romane. Série B : Éditions critiques de textes, 17), 1979, p. 63, v. 21-32.

¹⁸⁰ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 70.

¹⁸¹ HUE DE ROTELANDE, *Ipomedon*, éd. cit., p. 63, v. 33-42.

¹⁸² WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 70.

¹⁸³ Voir HUE DE ROTELANDE, *Protheselaus*, A. J. HOLDEN, éd., London, Anglo-Norman Text Society (Anglo-Norman Texts, 47-49), 3 vol., 1991-1993, vol. 1, 1991, p. 1, v. 1-14 et vol. 2, p. 174, v. 12696-12710.

Quant à Aimon de Varennes, il raconte dans son *Florimont* le chemin parcouru par sa source supposée, un itinéraire allant de l'Orient vers l'Occident qui rappelle donc sans peine le mouvement qui est celui de la *translatio*¹⁸⁴ :

Lortz a sejour a Chastillon
Estoit Aime[s] une saison
Et porpansait soi de l'istoire
Quil avait eü en mémoire.
Il l'avoit en Gresse veüe ;
Mai nestoit pas par tot seüe.
A Felipople la trova,
A Chastillon l'en aporta
Ensi com il l'avoit empris
L'ait de latin en romans mis¹⁸⁵.

Si l'existence d'une source pour l'œuvre d'Aimon de Varennes peut être fantaisiste, l'origine grecque et/ou latine du texte fait néanmoins débat chez les chercheurs¹⁸⁶.

La liste d'exemples de ce genre pourrait s'avérer très longue à établir car le livre ancien qui sert de source à l'œuvre des auteurs médiévaux et dont la nécessaire traduction est parfois évoquée explicitement par ces derniers relève, nous l'avons dit, d'un *topos* des plus fréquents dans la littérature de l'époque. Michel Stanesco rappelle d'ailleurs que « [c]e serait Gautier Map qui aurait “translaté” le “livre latin” du Saint-Graal en français ; à l'origine du *Tristan en prose* et du *Guiron*, il y aurait également un “livre latin”¹⁸⁷ ». Dans son *Beaudous* (deuxième tiers du XIII^e siècle)¹⁸⁸, Robert de Blois affirme mettre en français un écrit trouvé au monastère de Saint-Martin à Tours¹⁸⁹. L'évocation d'un texte-source en latin se retrouve aussi dans le *Roman de Silence* (seconde moitié du XIII^e siècle)¹⁹⁰. L'auteur du *Joufroi de Poitiers* (milieu du XIII^e siècle)¹⁹¹ ou encore celui du *Guillaume de Palerne* (début du XIII^e siècle)¹⁹² déclarent tous les deux que leur œuvre est une mise en roman. Nous pourrions poursuivre encore ce rapide

¹⁸⁴ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 73-74.

¹⁸⁵ AIMON VON VARENNES, *Florimont*, ein altfranzösischer Abenteuerroman zum ersten Mal mit Einleitung, Anmerkungen, Namenverzeichnis und Glossar unter Benützung der von Alfred Risop gesammelten handschriftlichen Materialien herausgegeben von Alfons HILKA, Halle, Niemeyer (Gesellschaft für romanische Literatur, 48), 1932, p. 2, v. 27-36. Plus loin dans l'œuvre, on retrouve : « Traist de[l] greu l'istoire latine, / Et del latin fist le romans / Aymes, que fut loials amans. » (*ibid.*, p. 361-362, v. 9214-9216).

¹⁸⁶ Sur l'origine grecque et/ou latine de l'œuvre d'Aimon de Varennes, cf. *infra*, Les langues des personnages. Chapitre 1 : Communication et médiation, 3.1. Le cas du *Florimont*.

¹⁸⁷ STANESCO Michel, « Le texte primitif... », art. cit., p. 153.

¹⁸⁸ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 76-77.

¹⁸⁹ ROBERT DE BLOIS, *Biaudouz*, Jacques-Charles LEMAIRE, éd., Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2008, p. 28-30, v. 31-40.

¹⁹⁰ HELDRIS DE CORNOUAILLE, *Silence. A thirteenth-century French romance*, Sarah ROCHE-MAHDI, éd., East Lansing, Colleagues Press, 1992, p. 78, v. 1660-1662.

¹⁹¹ *Joufroi de Poitiers*, Percival B. FAY et John L. GRIGSBY, éd., Genève, Droz (T.L.F., 183), 1972, p. 143-144, v. 2324-2332.

¹⁹² *Guillaume de Palerne, roman du XIII^e siècle*, Alexandre MICHA, éd., Genève, Droz (T.L.F., 384), 1990, p. 327, v. 9654-9660.

inventaire en citant, comme le fait Louis Watier, le *Perceforest* (texte du XIV^e siècle qui aurait été traduit du grec en latin et du latin en français), *Jehan d'Avennes* (1465-1468), l'*Histoire d'Olivier de Castille et d'Artus d'Algarbe* (ca. 1449-1459), *Paris et Vienne* (1432), *Gillion de Trazegnies* (milieu du XV^e siècle), ou encore l'*Histoire des Seigneurs de Gavre* (1456)¹⁹³. Le *topos* de la pseudo-translation n'est pas restreint au domaine du roman : certains chroniqueurs n'hésitent pas à y recourir pour légitimer leur œuvre. Philippe Mouskes, par exemple, affirme avoir traduit une source latine en roman pour composer sa *Chronique rimée* (ca. 1243) :

Phelippres Mouskes s'entremet,
Ensi que point de faus n'i met,
Tout sans donner et sans proumettre,
Des Rois de Franche en rime mettre
Toute l'estorie et la lignie.
Matère l'en a enseigne
Li livres ki des anchiiens
Tiesmougne les maus et les biens,
En l'abéie Saint Denise
De France u j'ai l'estore prise,
Et del latin mise en roumans,
Sans proièrres et sans coumans.
Or en ai l'estorie entamée
Ki ne fut mais onques rimée¹⁹⁴.

Toutefois, Philippe Mouskes ne se serait pas du tout servi de sources latines : il aurait eu recours à des traductions en français qu'il pouvait aisément consulter. « Notre historien n'a donc pas traduit du latin au français, il a transposé son texte du “roumans” en “roumans”, c'est-à-dire du français en français¹⁹⁵ ».

Quelles que soient les œuvres où il est mobilisé, le recours au *topos* de la traduction répond à un triple objectif chez l'auteur : assurer la véridicité et l'authenticité de son texte, mettre en lumière sa personne et son travail de compositeur et « mettre en valeur l'usage de la langue romane¹⁹⁶ » :

Dès lors que la diffusion du savoir se lie à la nécessité de dire en roman, l'argument de la traduction consiste moins à légitimer une œuvre en rapport avec son ancienneté, qu'à promouvoir une langue nouvelle. Que l'œuvre ne soit évidemment pas une traduction et que la source apparaisse à tous pour une fiction appuie alors implicitement ce propos : l'histoire n'a pas besoin d'être véridique ou attestée par un livre ancien, seul compte vraiment qu'elle soit dite « en romanz »¹⁹⁷.

¹⁹³ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 83-87.

¹⁹⁴ PHILIPPE MOUSKES, *Chronique rimée*, le Baron DE REIFFENBERG, éd., Bruxelles, Hayez (Collection de chroniques belges inédites), t. 1, 1836, p. 1-2, v. 1-14.

¹⁹⁵ BORRIERO Giovanni, « Le “topos du livre-source”... », art. cit., p. 402.

¹⁹⁶ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 71.

¹⁹⁷ *Ibid.*

Déclarer que son texte est une translation – que celle-ci soit réelle ou fictive – apporte donc à l’auteur bien plus que la légitimation de son œuvre : la démarche permet de lui donner un espace où il peut s’exprimer et exister en tant qu’auteur-traducteur et elle tend à valoriser la langue romane, digne d’être employée en vue de traduire le latin, même si elle se place alors toujours dans une position de dépendance à sa langue mère.

1.2. Les translations verticales et horizontales¹⁹⁸

Dans la plupart des cas, les auteurs traduisent ou disent traduire du latin à la langue vulgaire. Il s’agit donc de translations ou de pseudo-translations verticales (de la langue mère à une des langues filles), rappelant encore la dépendance des langues vulgaires au latin et de la littérature vernaculaire à ses modèles (ou pseudo-modèles) latins. Il arrive toutefois que certains auteurs ne fassent plus appel à un texte-source en latin, mais mentionnent l’existence d’un modèle en langue vulgaire. Comme pour les translations verticales, les translations d’une langue vulgaire à une autre peuvent être réelles ou fictives et répondre alors au *topos* de la traduction et du livre-source.

Les exemples de translations horizontales sont relativement peu fréquents (en tout cas le sont-ils pour les périodes antérieures aux XIV^e et XV^e siècles). Nous avons certes vu le cas de l’*Isopet* de Marie de France qui, selon les dires de cette dernière, serait une translation de l’anglais vers le français. Nous pourrions aussi mentionner le *Roman de Waldef* (XIII^e siècle), qui se présente explicitement comme une traduction de l’anglais. Mais comme l’observe Claudio Galderisi après une analyse du Répertoire de *Transmédie*, au XII^e et au XIII^e siècle tout particulièrement,

[o]n traduit très peu [...] à partir des autres langues médiévales : une quinzaine de traduction de l’italien, une quinzaine également des langues ibériques, cinq ou six à partir des langues saxonnes et germaniques, une trentaine de l’arabe. Au total, moins de soixante-dix traductions ! Pourtant la “laie gent” ne comprend pas non plus ces autres lettres, que les clercs ignorent aussi souvent¹⁹⁹.

Le faible taux de traduction du vulgaire vers le vulgaire²⁰⁰ montre qu’en dépit de l’émancipation progressive des langues vernaculaires vis-à-vis de leur langue mère, le latin et les textes écrits en latin demeurent la référence. Cela étant, l’existence de quelques cas de translations

¹⁹⁸ Sur les concepts de traduction verticale et horizontale, voir notamment FOLENA Gianfranco, *Traduire en langue vulgaire*, op. cit., p. 97-100.

¹⁹⁹ GALDERISI Claudio, « Introduction. “La Belle captive” ou les âges de papier », art. cit., p. 39.

²⁰⁰ C’est surtout à partir du XIV^e et du XV^e siècle que l’on trouve des traductions d’œuvres composées en italien ou en espagnol (*ibid.*, p. 40).

horizontales – bien que ceux-ci restent peu nombreux au regard de la quantité de translations verticales – laisse supposer que les langues vernaculaires, certaines du moins, ont gagné en dignité parce qu’elles sont devenues des langues de culture et ont déjà pu construire un passé littéraire²⁰¹. Ainsi est-ce le cas de la langue des troubadours ou de l’ancienne langue italienne, qui sont les idiomes des livres-sources supposés de plusieurs œuvres de langue d’oïl.

L’instance auctoriale de *Paris et Vienne*, par exemple, présente son récit comme une translation du provençal vers le français²⁰² :

Pluseurs aultres livres ay je veu, mes entre les aultres j’ay tenu ung livre, escript en langaige prouvensal, qui fut extraist d’ung aultre livre, escript en langaige cathalan. Auquel livre se contenoit la vie d’ung baron, qui s’appelloit messire Godeffroy de Lanson, qui estoit dauphin de Vienne. [...] Et pour tant quar la matiere me semble estre bien raisonnable et asses creable, et aussi que l’ystoyre est asses plaisant, quar belle chouse est oyr raconter les beaulx faitz que les enciens firent jadis, cy ay entrepris a vous estrayre l’ystoire du langaige provencial en françoys²⁰³.

Le provençal ou plus largement la langue d’oc a acquis ses lettres de noblesse au Moyen Âge grâce à la poésie des troubadours. Dante n’omet d’ailleurs pas de le souligner dans son *De vulgari eloquentia*²⁰⁴ :

*Pro se vero argumentatur alia, scilicet oc, quod vulgares eloquentes in ea primitus poetati sunt tanquam in perfectiori dulciorique loquela, ut puta Petrus de Alvernia et alii antiquiores doctores*²⁰⁵.

L’évocation du provençal et du catalan dans l’extrait de *Paris et Vienne* constitue une façon pour le « je » auctorial de bénéficier de l’aura de ces langues au passé littéraire reconnu et contribue aussi à « donner une couleur locale à l’histoire. [...] D’une histoire censée se passer dans un pays étranger, n’est-il pas naturel que les écrits qui la rapportent soient écrits dans cette langue même²⁰⁶ ? ». La mention du texte-source et de la langue d’origine du récit permet de situer et d’ancrer géographiquement l’histoire narrée ou cherche à correspondre à la localisation spatiale des événements racontés. Elle permet en outre une double légitimation, puisqu’elle

²⁰¹ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 85.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ PIERRE DE LA CÉPÈDE, *Der altfranzösische Roman Paris et Vienne*, Robert KALTENBACHER, éd., Erlangen, Junge, 1904, p. 72.

²⁰⁴ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 85.

²⁰⁵ DANTE ALIGHIERI, *De vulgari eloquentia*, Enrico FENZI, éd., avec la collaboration de Luciano FORMISANO et Francesco MONTUORI, Rome, Salerno editrice (Nouvelle édition commentée des œuvres de Dante, III), 2012, p. 70. Traduction d’Irène Rosier-Catach : « La langue d’oc argumente quant à elle en sa faveur que ceux qui pratiquaient l’éloquence en vulgaire l’ont utilisée les premiers pour faire des poèmes comme une langue plus parfaite et plus douce, comme par exemple Pierre d’Auvergne et d’autres maîtres plus anciens » (DANTE ALIGHIERI, *De l’éloquence en vulgaire*. Introduction et appareil critique par Irène ROSIER-CATACH ; traduction française par Anne GRONDEUX, Ruedi IMBACH et Irène ROSIER-CATACH, Paris, Fayard (Ouvertures bilingues), 2011, p. 121-123).

²⁰⁶ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 85.

assure la qualité de l'œuvre (qui puise à des sources venues d'une littérature prestigieuse) et qu'elle contribue à l'authentification du contenu, tiré de sources locales. Il en serait de même dans *Gillion de Trazegnies*, où le texte précise que la translation se serait faite de l'ancienne langue italienne – celle des trois couronnes que sont Boccace, Pétrarque et Dante – vers le français :

Adont l'abbé par ung de ses religieux me fist apporter ung petit livret en parchemin, escript d'une très ancienne lettre et moult caducque et obscure en langue ytalyenne. Et après quant j'euz leu et entendu la matiere, quy me sembla bien belle et pyteable a oÿr, je prins la payne et labeur de transmuier et reduire le contenu oudit petit livret en langue françoise [...] ²⁰⁷.

Dans l'*Histoire des Seigneurs de Gavre*, le phénomène de translation est décrit en plusieurs phases entre le prologue et l'épilogue. Giovanni Borriero observe néanmoins dans cette œuvre une contradiction entre le prologue, où est affirmé que le texte est le fruit d'une translation de l'italien vers le français (« ay volu transmuier ceste presente histoire de langaige ytalyen en lange franchoise ²⁰⁸ »), et l'épilogue où il est question de plusieurs traductions, mais aucunement d'une translation de l'italien vers le français ²⁰⁹ :

Ceste histoire a esté translatee de grec en latin, et du latin en flamenc ; depuis a esté transm[uee] en langaige franchois, le desrain jour de mars l'an mil .CCCC.LVI. Et icy fine l'istoire des seigneurs de Gavres ²¹⁰.

Pour Giovanni Borriero, dont l'avis rejoint celui de Claude Thiry, « cette source multiple au point de vue linguistique représente [...] une sorte de “résumé métonymique” du récit, puisqu'elle “suit” l'histoire ²¹¹ ». Les langues évoquées sont les langues des régions parcourues et envisagées dans la narration :

Lorsque l'auteur écrit son prologue, il pense sans doute à l'épisode italien qui constitue la première grande aventure de Louis de Grave. Quand il écrit sa conclusion, il a surtout en mémoire l'épisode athénien – Louis après tout devient duc d'Athènes – et la séquence finale, qui se déroule en Flandre ²¹².

²⁰⁷ *Le roman de Gillion de Trazegnies*, Stéphanie VINCENT, éd., Turnhout, Brepols (Textes vernaculaires du Moyen Âge, 11), 2010, p. 127.

²⁰⁸ *Histoire des Seigneurs de Gavre*, René STUIP, éd., Paris, Honoré Champion (Bibliothèque du XV^e siècle, 53), 1993, p. 1.

²⁰⁹ « La fin de l'histoire présente une véritable contradiction par l'introduction d'une source multiple sous le point de vue linguistique » (BORRIERO Giovanni, « Le “topos du livre-source”... », *art. cit.*, p. 409).

²¹⁰ *Histoire des Seigneurs de Gavre*, éd. cit., p. 220.

²¹¹ BORRIERO Giovanni, « Le “topos du livre-source”... », *art. cit.*, p. 411.

²¹² THIRY Claude, « Une esthétique de la traduction vers le moyen français ? », Claudio GALDERISI et Cinzia PIGNATELLI, dir., *La Traduction vers le moyen français, actes du II^e colloque de l'AIEMF, Poitiers, 27-29 avril 2006*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 19-20. Passage également repris dans BORRIERO Giovanni, « Le “topos du livre-source”... », *art. cit.*, p. 411.

La fiction de l'histoire de la translation de l'œuvre rejoint donc la fiction de la narration, les deux fonctionnant comme un miroir.

La situation décrite dans *Aquilon de Bavière* diffère quelque peu, car il n'est plus question pour le translateur de traduire une des langues de culture européenne (le texte-source serait en *lingue africhane*) :

Pour voloir demostrer coment la foi *cristiane* est sancte et veragie, et celle de Macomet est fause, buxarde et adanie, me sui mis a translater une istorie che longemant ert demoree che nul non oit intandus niant, laquel fu primemant scrite par um phylosophe de le part d'Afriche che fu apelés Eraclides, e depois fu només Dalfim, che scrist l'istiore primemant in lingue africhane, e depois ly arcivescheve Trepin la mist in cronice por letres. E sacés che cestor dos forent prexant a la pluspart de li grant fait che porés intandre. E pour caver malanconie e doner dellit e giogie a ceus che unt giantil coragie, l'ai redute in lingue che pora esre intandue da homes e da dames literés et non literés²¹³.

Cependant, comme dans l'*Histoire des Seigneurs de Gavre*, l'idiome du texte-source entre pleinement en consonnance avec le déroulement du récit. Le fait que la source fictive du texte franco-italien soit en langue africaine et qu'elle soit ensuite traduite en langue romane rappelle le mouvement de la vie du héros, Aquilon : pris par les Sarrasins et élevé par eux, il ne découvre que plus tard sa véritable identité, celle d'un homme occidental et chrétien. Le passage de la langue païenne à une langue chrétienne reflète ainsi la vie et la conversion du héros.

Les extraits consacrés à la question de la translation, s'ils réfléchissent d'une certaine façon la transformation identitaire du protagoniste principal, contribuent aussi à fictionnaliser l'histoire de la transmission de l'œuvre. La traduction du texte de l'africain vers le français par Turpin est abordée explicitement par deux fois au moins dans l'œuvre²¹⁴. Ce n'est donc pas le « je » auctorial qui a procédé à la mise en roman du texte rédigé par le Sarrasin, Dalfin, qui est à l'origine de l'enlèvement du héros, mais le célèbre Turpin, que l'on retrouve dans plusieurs épopées souvent aux côtés de Charlemagne et de Roland et que l'auteur d'*Aquilon de Bavière* tend à dépeindre de manière peu élogieuse²¹⁵. Les deux chroniqueurs à l'origine du récit, Dalfin et puis Turpin, sont présentés comme des témoins des faits relatés et apparaissent à plusieurs reprises dans la narration. Les figures autoriales fictives entrent ainsi dans le déroulé même de la narration.

²¹³ RAFFAELE DA VERONA, *Aquilon de Bavière*, roman franco-italien en prose (1379–1407), Peter WUNDERLI, éd., Tübingen, Niemeyer (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 188-189), 1982, t. 1, p. 6.

²¹⁴ HEIJKANT Marie-José, « Les aspects de multilinguisme... », *art. cit.*, p. 222.

²¹⁵ Voir notamment VALLECALLE Jean-Claude, « Turpin et sa *Chronique* dans l'épopée franco-italienne », Jean-Claude VALLECALLE, dir., « *Le Livre de saint Jacques* » et la tradition du Pseudo-Turpin, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2011, p. 153-162.

Peter Wunderli estime par ailleurs qu'en plus d'un texte en langue africaine et de la translation en français de Turpin, il existerait un conte (en langue française également) qui aurait servi de source (toujours fictive, évidemment) à Raffaele da Verona²¹⁶. Selon le chercheur, la « filiation fictive » de l'œuvre pourrait se résumer comme suit :

[...] la filiation fictive de notre texte commence par un *libre* en arabe qui est attribué à Dalfin. Turpin aurait traduit et complétée [*sic*] cette première version et en aurait fait une *croniche* en français. Suit alors un auteur anonyme (*li auctor*) qui en aurait fait un conte, c'est-à-dire une œuvre littéraire (ou roman), probablement toujours en français. Finalement serait venu Raffaele da Verona qui aurait fourni, après de longs siècles d'oubli, une nouvelle version « in lingue che pora esre intandue da homes e da dames literés et non literés » pour « doner dellit e gionghe a ceus che unt giantil coragie ». La source directe de Raffaele n'est donc ni Dalfin ni Turpin, mais un troisième texte, anonyme, de caractère littéraire et en langue française²¹⁷.

La translation opérée par le « je » auctorial ne consisterait donc pas en une traduction d'une langue à une autre, mais en une adaptation. Le « je » dit écrire un texte dans une langue « qui est celle de son public cible et de son temps²¹⁸ ». Ces quelques mots témoignent de l'évolution diachronique de la langue et placent le « je » auctorial dans la position d'un traducteur de la langue ancienne vers la langue qui lui est contemporaine.

L'hypothèse de Peter Wunderli, qualifiée de singulière par Jean-Claude Vallecalle²¹⁹, repose sur une démonstration aux allures convaincantes et permet de montrer comment le « je » auctorial met en scène et fictionnalise l'histoire même de la mise en récit et de la transmission de l'œuvre.

1.3. La translation arthurienne

Les auteurs des romans arthuriens que sont l'*Estoire del saint Graal* (ca. 1225) ou encore le *Perlesvaus ou Haut Livre du Graal* (première moitié du XIII^e siècle)²²⁰ représentent également le processus de *translatio*, mais ils se le réapproprient de manière à conférer à leur œuvre et au traducteur une dimension sacrée voire divine, parce que les deux romans seraient nés d'une double *translatio* (l'une du langage divin vers la langue sacrée et l'autre de la langue sacrée vers la langue romane) et que la figure translatrice deviendrait alors l'intermédiaire entre

²¹⁶ RAFFAELE DA VERONA, *Aquilon de Bavière*, éd. cit., vol. 3, p. 71-77.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 74.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ VALLECALLE Jean-Claude, « Fiction et traduction dans *Aquilon de Bavière* », 2023. En ligne. URL : <https://shs.hal.science/halshs-04599566/document>.

²²⁰ WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 75-83.

Dieu et les Hommes, entre le divin et l'humain. *L'Estoire del saint Graal* commence effectivement par raconter comment le narrateur a entendu parler de l'histoire qu'il a décidé de relater : le Christ serait venu à lui pour lui transmettre un petit livre qui ne peut être prononcé en aucun langage humain. Celui que le texte nomme « grans Maistres²²¹ » invite ensuite plus tard ce narrateur à copier le contenu du livre. À ce stade de l'œuvre, « le récit ne se présente pas encore comme une traduction, même si la copie d'un livre qui ne peut se prononcer en nulle langue humaine s'apparente à une traduction en langage humain d'un alphabet mystique²²² ». Intervient cependant un autre translateur qui se nomme Robert de Boron dans le texte et qui dit l'avoir translaté du latin au roman :

et ainsi le dit messires Roberz de Borron, qui ceste estoire tranlata de latin en romanz après celui saint hermite a cui Nostre Sires la livra premierement²²³.

Dans le *Perlesvaus*, l'on retrouve également ce phénomène de double transmission de l'histoire : d'abord d'un ange à un certain Joséphé, qui aurait ainsi recueilli et conservé par écrit la parole divine, et puis du texte latin qui en aurait découlé à la mise en roman²²⁴.

Ces deux textes évoquent donc de manière claire les étapes de la transmission du message divin aux laïcs : le message de Dieu, pour être compris par le peuple, passe d'abord par un intermédiaire qu'Il choisit et qui peut – parce que Dieu le lui a demandé et lui en a dès lors donné le pouvoir – traduire ce message en langage humain sacré (le latin), une translation qui peut ensuite elle-même faire l'objet d'une translation en langue vulgaire. Le recours aux motifs du livre-source et de la traduction jouent donc deux rôles dans ces œuvres arthuriennes : d'une part, celui d'argument d'autorité et d'autre part celui d'« une métaphore de l'inspiration²²⁵ ». Mais plus encore, ils sacralisent l'œuvre et la figure du translateur, devenu transmetteur du message divin.

Si dans le cas des premiers romans, la mention d'un livre-source et de sa translation se présente comme un élément généralement véridique venant accentuer et légitimer la dimension historique de l'œuvre, le recours au motif de la translation peut s'expliquer de différentes manières et peut avoir diverses significations²²⁶. Ce *topos* apparaît certes comme un indice de

²²¹ *L'estoire del saint Graal*, Jean-Paul PONCEAU, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 120), t. 1, 1997, p. 4.

²²² WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 80.

²²³ *L'estoire del saint Graal*, éd. cit., t. 2, p. 391. Cité dans WATIER Louis, *La traduction fictive...*, op. cit., p. 81.

²²⁴ *Ibid.*, p. 81-82.

²²⁵ *Ibid.*, p. 83.

²²⁶ *Ibid.*, p. 87-88.

véridicité et d'authenticité, mais la traduction fictive, qui semble être un motif caractéristique du genre romanesque, peut également devenir dans certains récits « un procédé de pure forme, qui agit davantage comme un signe de fiction²²⁷ » et permet à l'auteur de « se faire une place dans l'institution littéraire ou [d']introduire de l'étranger au sein du connu²²⁸ ».

Que la translation soit réelle ou fictive, qu'elle soit verticale (des langues sacrées vers les langues vulgaires) ou horizontale (d'une langue vulgaire à une autre), elle fait de l'auteur un traducteur et par conséquent un polyglotte. À travers le motif de la translation, le « je » auctorial évoque ou s'invente donc des compétences linguistiques qui sont siennes et se montre comme un intermédiaire entre une source et des lecteurs-auditeurs qui ne pourraient accéder à cette dernière sans son intervention. Comme le dit si bien Silvère Menegaldo, le motif de la traduction ou de la pseudo-traduction permet « de mettre en valeur, à côté de l'avant-texte, la figure du traducteur lui-même, et la part qui lui revient, figure préparant peu à peu celle de l'auteur assumant l'intégralité de son œuvre²²⁹ ». L'évocation d'un acte de translation est le signe d'une réflexion « méta » sur le travail de création littéraire, qui se voit alors fictionnalisé, et contribue de ce fait à l'émergence de la figure translatrice et auctoriale. La fictionnalisation de l'action translatrice et créatrice entraîne ainsi l'affirmation de l'*auctoritas* et de l'auctorialité du « je » traducteur.

2. Le « je » auctorial traducteur dans l'œuvre

Si l'auteur peut être ou se montrer comme le traducteur d'une œuvre complète, il peut aussi s'imposer traducteur au sein même de son texte. Il intègre alors des mots en langue étrangère qu'il se plaît à traduire pour son lecteur²³⁰. Ainsi, Marie de France, soucieuse de rattacher son œuvre à ses sources celtiques, traduit le titre de certains de ses lais comme celui du *Bisclavret* ou encore celui du *Laüstic* (ca. 1165). Le *Bisclavret* commence comme suit :

Quant des lais faire m'entremet,
Ne voil ublier *Bisclavret* :
Bisclavret ad nun en bretan,
Garwaf l'apelent li Norman.
Jadis le poeit hum oïr
E sovent suleit avenir,

²²⁷ *Ibid.*, p. 78.

²²⁸ *Ibid.*, p. 63.

²²⁹ MENEGALDO Silvère, « De la traduction à l'invention... », *art. cit.*, p. 309.

²³⁰ Certains auteurs de récits de voyage, comme nous le verrons dans la seconde partie de notre thèse, aiment intégrer dans leur texte des mots des peuplades rencontrées. Cf. Partie II. Les langues dans quelques récits de voyage.

Hume plusur garval devindrent
 E es boscages meisun tindrent.
 Garvalf, ceo est beste salvage ;
 Tant cum il est en cele rage,
 Hummes devure, grant mal fait,
 Es granz forez converse e vait²³¹.

L’auteure donne d’abord le nom du lai en breton (« Bisclavret ad nun en bretan », v. 3) avant de le traduire en normand (« Garwalf l’apelent li Norman », v. 4) et d’expliquer de quoi il s’agit en dressant un portrait qui correspond à l’image traditionnellement associée au loup-garou (une bête sauvage errant dans les bois et dévorant les êtres humains)²³². Le mot *garou* « viendrait du francique *verwulf* (en allemand moderne *Werwolf*, “homme-loup”)²³³ ». Quant à l’étymologie du nom *bisclavret*, elle n’est pas certaine :

on a proposé plusieurs étymologies celtiques pour ce nom : soit *bleiz lavaret* (« le loup parlant »), soit *bise lavret* « le court culotté » qui correspondrait à un nom de loup-garou dans le folklore de Hesse ou de Westphalie (*Böxewolf*, « le loup à la culotte »). En fait *-clavret* peut provenir d’un mot gallois, *clafor* « lépreux » [...] ²³⁴.

Plus de cinq hypothèses différentes ont été émises pour tenter de déterminer l’origine du terme, mais la plupart font remonter le mot au breton²³⁵. Il faut dire que le contexte breton dans lequel se déroule l’histoire, le fait que Marie de France dise elle-même que *bisclavret* est un terme breton qui a pour signification loup-garou et surtout l’existence d’autres lais dont le titre a une

²³¹ MARIE DE FRANCE, *Lais*, Jean RYCHNER, éd., éd. cit., p. 61, v. 1-12.

²³² *Ibid.*, p. 450. Sur l’image du loup-garou dans la littérature médiévale, voir notamment FAURE Marcel, « Le Bisclavret de Marie de France : une histoire suspecte de loup-garou », *Revue des langues romanes*, 83, 1978, p. 345-356 ; GONZALEZ Loren, « L’empreinte du loup-garou dans l’écriture médiévale : Pour une littérature en métamorphose ? », *Carnets. Revue électronique d’études françaises de l’APEF*, Première Série-5, 2013, p. 27-50 ; HARF-LANCNER Laurence, « La métamorphose illusoire : des théories chrétiennes de la métamorphose aux images médiévales du loup-garou », *Annales : histoire, sciences sociales (French ed.)*, vol. 40, n° 1, 1985, p. 208-226 ; MÉNARD Philippe, « Les histoires de loup-garou au Moyen Âge », *Symposium in honorem Martín de Riquer*, Barcelone, Edicions dels Quaderns Crema, 1986, p. 209-238 ; NOACCO Cristina, « La dé-mesure du loup-garou : un instrument de connaissance », *Revue des langues romanes*, 111 (1), 2007, p. 31-50 ; ID., *La métamorphose dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 ; SUARD François, « Bisclavret et les contes du loup-garou : essai d’interprétation », *Mélanges de langue et littérature françaises du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à Monsieur Charles Foulon*, Rennes, Institut de français, Université de Haute-Bretagne (Marche romane, 30), 1980, t. 2, p. 267-276. Voir aussi FÜG-PIERREVILLE Corinne, éd. et trad., *Loups-garous du Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 62), 2024.

²³³ MARIE DE FRANCE, *Lais*, Philippe WALTER, éd., Paris, Gallimard (« Folio classique »), 2020 [2000], p. 449.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ SERGENT Bernard, *L’origine celtique des Lais de Marie de France*, Genève, Droz, 2014, p. 113. Bernard Sergent affirme qu’il existe cinq hypothèses différentes, mais il y en a davantage. Voir notamment MARIE DE FRANCE, *Lais*, Alfred EWERT, éd., Oxford, Basil Blackwell, 1960 [1947], p. 172. Voir aussi BAILEY H. W., « Bisclavret in Marie de France », *Cambridge Medieval Celtic Studies*, 1, 1981, p. 95-97 ; BLOCH Howard R., *The anonymous Marie de France*, Chicago, The University of Chicago Press, 2003, p. 82 ; CHOTZEN Theodor Max Thomas, « Bisclavret », *Études Celtiques*, 2 (3), 1937, p. 33-44 ; LOT Ferdinand, « Étude sur la provenance du cycle arthurien », *Romania*, 24, 1895, p. 497-528 ; LOTH Joseph Marie, « Le Lai du Bisclavret. Le sens de ce nom et son importance », *Revue Celtique*, 44, 1927, p. 300-307 ; SAYERS William, « Bisclavret in Marie de France: A Reply », *Cambridge Medieval Celtic Studies*, 4, 1982, p. 77-82.

origine bretonne généralement bien attestée poussent à suivre les théories rattachant le mot à une étymologie celtique.

Dans le lai du *Laüstic*, Marie de France procède aussi à la traduction du titre, qui comme pour le *Bisclavret* est d'abord donné en breton :

Une aventure vus dirai
Dunt li Bretun firent un lai.
Laüstic ad nun, ceo m'est vis,
Si l'apelent en lur païs ;
Ceo est « russignol » en franceis
E « nihtegale » en dreit engleis²³⁶.

Laüstic est formé par l'agglutination de l'article français au mot breton *aüstik*²³⁷. Le terme se voit non seulement traduit en français, mais aussi en bon anglais (« dreit engleis »). Cette traduction du breton vers le français et l'anglais manifeste les « efforts minutieux de Marie pour différencier les langues et les dialectes²³⁸ ».

Un autre lai, celui d'*Éliduc* (ca. 1165), se voit également attribuer un titre breton par son auteure :

D'eles deus ad li lais a nun
Guildelüec ha Guilliadun.
Elidus fu primes nomez,
Mes ore est li nuns remuez,
Kar des dames est avenu
L'aventure dunt li lais fu,
Si cum avint vus cunterau
La verité vus en dirrai²³⁹.

Le nom *Éliduc* est d'origine bretonne, comme la plupart des autres noms de personnages dans les lais de Marie de France. Philippe Walter en propose l'analyse étymologique suivante²⁴⁰ :

Le nom d'*Éliduc* est en fait celui de *Liduc*, issu du vieux breton *litoc* dérivé de *lit* « fête, bon accueil ». *Éliduc* signifierait alors « celui qui a le cœur en fête, celui qui fait bon accueil » voire « celui à qui on fait bon accueil »²⁴¹.

Quant au titre *Guildelüec ha Guilliadun*, il est composé d'un nom breton ou à consonnance bretonne (*Guildelüec*²⁴²) et d'une conjonction de coordination bretonne (*ha*). Pour Philippe

²³⁶ MARIE DE FRANCE, *Lais*, Jean RYCHNER, éd., éd. cit., p. 120, v. 1-6.

²³⁷ SERGENT Bernard, *L'origine celtique...*, op. cit., p. 272.

²³⁸ CAMPBELL Kimberlee, « Soi-même comme un autre. Parler français dans l'Angleterre médiévale », Christie McDONALD et Susan Rubin SULEIMAN, dir., *French Global. Une nouvelle perspective sur l'histoire littéraire*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 281.

²³⁹ MARIE DE FRANCE, *Lais*, Jean RYCHNER, éd., éd. cit., p. 156, v. 21-28.

²⁴⁰ Comme c'est le cas pour *Bisclavret*, l'étymologie d'*Éliduc* n'est pas certaine. Plusieurs hypothèses ont donc été émises par les chercheurs. Voir notamment SERGENT Bernard, *L'origine celtique...*, op. cit., p. 317.

²⁴¹ MARIE DE FRANCE, *Lais*, Philippe WALTER, éd., éd. cit., p. 477.

²⁴² *Guildelüec* serait « un composé de deux mots vieux breton : *guil* “modeste, honnête” et *deluoc* “forme, aspect”. *Guildeluec* est donc la femme “d'aspect aimable” » (*ibid.*, p. 478).

Walter, cette conjonction « prouve ici l'authenticité du titre breton du lai et *a fortiori* l'existence de ce lai²⁴³ ».

La présence de mots d'origine bretonne est un des moyens employés par l'auteure pour rattacher l'œuvre à ses origines celtiques²⁴⁴. La langue étrangère agit donc ici comme un indice et un révélateur de l'extranéité du récit qui se joint et s'ajoute aux déclarations de la poétesse sur ses sources bretonnes. En effet, « [s]ept des lais (sur douze) sont présentés par Marie elle-même comme bretons²⁴⁵ » et « [c]orrélativement, Marie place en Bretagne sept de ses histoires²⁴⁶ ». Bernard Sergent constate dès lors que

onze récits sur douze ont des liens avec la Bretagne. Lorsqu'il ne se déroule pas en Bretagne, comme c'est le cas des *Deux Amants*, le récit dont s'inspire Marie est dit breton. Les autres récits se déroulent dans la « Grande » Bretagne : *Lanval* et *Yonec* sont localisés à Carvent, qui est l'ancien nom (gallois) de Carlisle ; le *Chèvrefeuille* et *Milon* sont situés dans le sud du Pays de Galles [...] ²⁴⁷.

Notons que la présence de mots bretons dans ses *Lais* ne se limite pas au titre des différentes pièces poétiques. Les noms de plusieurs personnages sont également bretons (comme par exemple Yonec, Muldumarec, Guigemar, Noguent, Guildeluëc, Guilliadun, Hoel²⁴⁸, Goron²⁴⁹, etc.). D'ailleurs, dans *Guigemar*, « tous les personnages du récit ont des noms spécifiquement armoricains²⁵⁰ ». L'univers breton ou plus largement celtique des lais s'observe aussi à travers les nombreux motifs mobilisés par Marie de France²⁵¹.

Pour Bernard Sergent, cela ne signifie pas pour autant, contrairement à ce qu'affirmait Gaston Paris, que Marie de France avait une réelle connaissance du breton²⁵². Il est probable qu'elle ait « connu au moins quelques-uns de ses contes par une tradition orale venue de conteurs (bretons ou gallois), bilingues²⁵³ ». Elle aurait ainsi très bien pu entendre ces histoires dans une version orale déjà traduite. Les mots bretons ou d'origine bretonne dans ses lais seraient la preuve que Marie connaît ces termes, mais n'indiqueraient pas forcément une connaissance plus profonde de la langue en question. En parlant du *Laüstic*, Bernard Sergent

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ Sur l'origine celtique des lais de Marie de France, voir notamment SERGENT Bernard, *L'origine celtique...*, op. cit.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 13.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 15.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 16.

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 79-81.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 25.

²⁵¹ *Ibid.*, p. 21.

²⁵² *Ibid.*, p. 19.

²⁵³ *Ibid.*, p. 20.

estime effectivement qu'« [i]l est exceptionnel [que Marie de France] fasse ainsi la démonstration de ses compétences linguistiques – sans doute très relatives, on l'a noté : elle ne savait pas le breton, mais *des mots* du breton, ni sans doute l'anglais, mais un peu de cette langue²⁵⁴ ». S'il est peut-être vrai que le breton n'était pas une langue bien maîtrisée par Marie de France, il nous paraît peu probable qu'elle n'ait pas eu une connaissance suffisante de l'anglais, surtout si l'on croit ce qu'elle affirme dans son *Isopet* (« m'entremis de cest livre faire / e de l'engleis en romanz treire²⁵⁵ »), si elle a fréquenté la cour des Plantagenêt et a possiblement composé ses œuvres en Angleterre, et surtout si, comme certains le pensent, elle est « la sœur cadette de Thomas Becket, et par conséquent née en Angleterre²⁵⁶ ». Elle prend par ailleurs plaisir à donner la traduction anglaise des titres de certains de ses lais, nous l'avons vu avec le *Laüstic* et nous l'observons encore dans le lai du *Chèvrefeuille* :

Pur la joie qu'il ot eüe
 De s'amie qu'il ot veüe
 E pur ceo k'il aveit escrit
 Si cum la reïne l'ot dit,
 Pur les paroles remembrer,
 Tristram, ki bien saveit harper,
 En aveit fait un nuvel lai ;
 Asez briefment le numerai :
 Gotelef l'apelent en engleis,
 Chevrefoil le nument Franceis.
 Dit vus en ai la verité
 Del lai que j'ai ici cunté²⁵⁷.

Si la traduction des titres dans une autre langue n'est peut-être pas un indice suffisant pour avoir une idée des véritables compétences linguistiques de Marie en anglais, elle n'en demeure pas moins un élément qui laisse deviner les milieux d'influence et les lieux fréquentés par la poétesse, et elle permet d'affirmer que l'anglais n'est pas une langue étrangère à l'auteure. Bernard Sergent reprend en outre au début de son ouvrage les propos d'autres chercheurs comme Jeanne Wathelet-Willem selon qui l'on peut faire confiance aux dires de la poétesse et à sa sincérité lorsqu'elle donne les sources de ses compositions²⁵⁸. Si elle a bel et bien traduit ses *Fables* de l'anglais comme elle le précise elle-même, comment pourrions-nous dire qu'elle ne connaît pas ou qu'elle connaît peu cette langue ?

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 272.

²⁵⁵ MARIE DE FRANCE, *Les fables*, éd. cit., p. 364, v. 11-12.

²⁵⁶ LUSIGNAN Serge, *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 146.

²⁵⁷ MARIE DE FRANCE, *Lais*, Jean RYCHNER, éd., éd. cit., p. 154, v. 107-118.

²⁵⁸ SERGENT Bernard, *L'origine celtique...*, op. cit., p. 21.

Marie de France n'est évidemment pas la seule à faire œuvre de traduction dans ses textes. Deux types de « je » traducteurs peuvent être dégagés : celui qui introduit des mots étrangers en fonction des lieux où se déroule l'histoire de son récit et celui qui, par la traduction, affirme ses origines et son identité. Dans le premier cas, la langue étrangère sert à la description du cadre spatial de l'histoire et peut faire naître un certain sentiment d'exotisme. Ainsi, dans les chansons de geste comme *Gaufrey* (seconde moitié du XIII^e siècle), peut-on voir quelques mots dits de « sarrasinois » traduits en français :

.I. oisel la porta qui fu bien apensés.
En sarrazinois est Durginas apelez,
Et si est en francheis aussi Grifon nommés²⁵⁹

Si des noms communs étrangers sont régulièrement intégrés dans les textes puis traduits dans la langue des lecteurs, la traduction de toponymes est fréquemment mobilisée par les auteurs à des fins similaires : créer une atmosphère exotique et donner mieux à voir l'environnement où se produisent les événements narrés. Dans la version française de la *Chronique de Morée*²⁶⁰ (ca. 1344), par exemple, un toponyme est non seulement indiqué en langue française, mais aussi en grec :

Et puis qu'il fu en acord avec les Esclavons, si fist fermer .j. autre chastel sur mer devers le Ponant entre Clamate et la Grant Maigne, lequel s'appelle en françoys Beaufort et en grec s'appelle Lefftro²⁶¹.

Cette traduction se justifie pleinement au vu de la situation géographique des événements relatés dans cette chronique. Ce phénomène de traduction toponymique, fréquent dans les récits de voyage²⁶², permet d'emmener le lecteur en terres étrangères par les noms de lieu, témoigne du souci du détail dont fait preuve l'auteur et révèle un contexte de rencontre entre deux cultures : une allogène et une indigène.

Dans son *Roman d'Alexandre* ou *Roman de toute chevalerie*, Thomas de Kent offre un exemple du second cas de traduction, celle qui n'a pas pour objectif de rappeler les lieux ou l'origine de l'histoire narrée, mais qui révèle et affirme l'identité de l'auteur lui-même et de ceux qui appartiennent à la même zone linguistico-géographique :

Ne piert qe quinze jors en l'an septentrion ;

²⁵⁹ *Gaufrey*, chanson de geste publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Montpellier par MM. F. GUESSARD et P. CHABAILLE, Paris, Vieweg (Anciens poètes de la France, 3), 1859, p. 120, v. 3970-3972.

²⁶⁰ *Chronique de Morée (1204-1305) : Livre de la conquête de la princée de l'Amorée*, publiée pour la Société de l'histoire de France par Jean LONGNON, Paris, Renouard (Publications pour la Société de l'histoire de France, 353), 1911, p. LXIX.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 74-75.

²⁶² Voir Partie II. Les langues dans quelques récits de voyage.

Ces sunt les esteilles qe nos Charle Wain nomon.
Char l'apellent Franceis ; diray vos l'achaison :
Quatre sunt come roes e troys al temon²⁶³.

La traduction permet ici à l'auteur anglo-normand de se situer et de se définir par rapport aux locuteurs du français continental et manifeste par ailleurs le fait que la langue française parlée dans les Îles Britanniques se distingue de celle parlée sur le continent et que le poète en a bien conscience. Bien plus, elle reflète « l'assimilation progressive des Anglo-Normands à la population anglaise et [...] leur éloignement linguistique et culturel croissant du continent²⁶⁴ ». L'époque où l'œuvre de Thomas de Kent est réalisée, la seconde moitié du XII^e siècle, est effectivement une période où les Anglo-Normands affirment leur identité et leurs différences par rapport aux continentaux : « [c]'est à cette époque que se manifestent les premiers signes d'une certaine différence anglo-saxonne à l'égard des normes linguistiques continentales – en réponse notamment à la francité occidentale de la cour angevine d'Henri²⁶⁵ ».

Outre les traductions de mots isolés, l'on note aussi de nombreux cas de traduction de citations. Les auteurs réfèrent alors à une autre œuvre dans la langue qui est celle de la source à laquelle ils ont eu accès. Le plus souvent, les citations sont en latin, les auteurs médiévaux recourant généralement à la Bible ou aux textes de lettrés de l'Antiquité. Ces renvois à d'autres écrits servent alors fréquemment d'argument d'autorité permettant à l'auteur médiéval d'asseoir ses propos. Les exemples de citation sont très nombreux dans *Jehan de Saintré* (avant 1456) d'Antoine de la Sale. Celui-ci aime renvoyer aux Évangiles²⁶⁶ et appuyer ses dires sur des sages ou des philosophes dont il reprend les propos en latin dans son récit et qu'il traduit ensuite :

[...] en ensuivant le dit du saige Tules de Milesie qui dit ainsin: *Si tibi copia, si sapiencia formaque detur, sola superbia destruit omnia si commitetur*. C'est a dire, mon ami : Se tu as habondance de richesses, se tu as saigesse, se tu as noblesse et toute perfection de corps, le seul orgueil, se il est en toy, destruit toutes tes vertus. Et a ce propos dit Socrates : *Quantumcunque bonus fueris, essendo superbus, totum depravat, te sola superbia dampnat*. C'est a dire, mon ami : Combien que tu soies bon, se tu es orgueilleux tout est gasté : ton seul orgueil te dampne. Et a ce propos encores dit Trimides le philosophe : *Ut non infleris, memor esto quod morieris ; unde venis cerne, quo vadis, te quoque sperne*. Afin que tu ne soies orgueilleux, remembre toy que tu morras, regarde dont tu viens te ou tu vas, si te despiteras. Et

²⁶³ THOMAS DE KENT, *Le Roman d'Alexandre ou le Roman de toute chevalerie*, éd. cit., p. 362, v. 4673-4676.

²⁶⁴ CAMPBELL Kimberlee, « Soi-même comme un autre... », art. cit., p. 280.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 281.

²⁶⁶ Voir notamment ANTOINE DE LA SALE, *Jehan de Saintré*, Jean MISRAHI et Charles Anthony KNUDSON, eds., Genève, Droz, 1965, p. 19.

tant d'autres auctoritez que tres longue chose seroit a l'escripre, desquelles a present je me veul delaissier, pour venir a mon propos [...] ²⁶⁷.

Les propos de Caton, Sénèque, Épicure et bien d'autres encore sont repris par l'un ou l'autre des personnages d'Antoine de la Sale (généralement la dame).

Les exemples de traduction au sein même d'une œuvre sont légion. Loin de se limiter aux textes que nous avons mentionnés, la traduction essaime dans tous les genres textuels. Jean de Vignay dans les *Oisivetez des emperieres* (ca. 1323), Raoul de Presles dans la *Cité de Dieu de saint Augustin* (1371-1375), Christine de Pizan dans la *Mutacion de Fortune* (début du xv^e siècle) et tant d'autres intègrent et traduisent dans leurs compositions des termes étrangers ou tentent d'en expliquer le sens. Par les traductions opérées au sein même de l'œuvre, le « je » auctorial rompt le fil narratif ou réflexif du récit pour faire en quelque sorte un aparté et s'adresser à son lecteur-auditeur. L'intervention peut relever d'objectifs divers : elle peut très bien rattacher le texte à son patrimoine historique ou culturel, autrement dit à ses sources, elle peut conférer une couleur locale, être porteuse d'un certain exotisme et donc situer davantage géographiquement le récit, et elle contribue à faire état des connaissances linguistiques et des savoirs de ce « je ». Intermédiaire entre un récit et ses lecteurs-auditeurs, intermédiaire entre plusieurs cultures et entre plusieurs langues, le « je » auctorial se fait ainsi truchement.

Le motif de la translation et les exemples de traductions au sein d'une œuvre servent au « je » auctorial d'espace de parole : par la mention d'actes de translation et de traduction, le « je » se fait présent dans le texte, affirme son identité auctoriale et devient personnage et acteur assumé de la création littéraire. Si la traduction et la translation permettent à la figure de l'auteur d'émerger et de se dévoiler, elles peuvent par ailleurs être des indices du degré de légitimation de certaines langues. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est à travers l'affirmation d'une dépendance (réelle ou fictive) à une source antérieure et à une autre langue (généralement le latin) que le « je » auctorial sort de l'anonymat complet et que les langues vulgaires s'émancipent et gagnent en légitimité.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 17-18.

Chapitre 2 : Insécurité linguistique et glottophobie

Si les passages consacrés au motif de la translation et ceux où le « je » auctorial fait œuvre de traduction donnent une visibilité à ce dernier, font état de ses connaissances linguistiques réelles ou fictives et peuvent être des indices de légitimation de certaines langues, les vers ou les phrases où le « je » s'exprime explicitement sur ses compétences constituent également des témoignages importants pour qui s'intéresse à l'histoire des langues et à la place qu'occupe la figure auctoriale dans son œuvre. Les commentaires de certains auteurs sur leur pratique linguistique manifestent en effet qu'un parler en particulier, celui d'Île-de-France, se voit privilégié par rapport aux autres. Signes ou traces littéraires de l'émergence d'un modèle linguistique, ces témoignages laissent transparaître la conscience que les Hommes du Moyen Âge ont de ce phénomène et donnent une idée – plus ou moins fidèle – de la façon dont était perçu et ressenti le particularisme linguistique à une époque où une variété tend à devenir ce qui sera nommé plus tard une norme.

1. Le français d'Île-de-France, un modèle linguistique

Le poète fait parfois état de ses connaissances linguistiques ou précise son lieu d'origine de manière à mettre en avant plus ou moins implicitement l'excellence (ou non) de sa langue. Dans un certain nombre de textes, l'origine française du « je » auctorial s'avère être un gage de qualité linguistique.

Comme le rappelle Serge Lusignan, il semble que ce soit le cas de Marie de France ou encore de Guernes de Pont-Sainte-Maxence²⁶⁸. Dans leurs œuvres, les deux n'omettent pas de souligner leur origine. Comme nous l'avons vu, Marie de France se nomme dans son *Isopet* et précise d'où elle provient : « Marie ai nun, si sui de France²⁶⁹ ». Quant à Guernes de Pont-Sainte-Maxence, il affirme qu'il est « Guernes li Clers, del Punt Sainte Mesence nez²⁷⁰ » et ajoute en outre : « Mis languages est bons, car en France fui nez²⁷¹ ». Ces deux témoignages

²⁶⁸ LUSIGNAN Serge, « Le français médiéval : perspectives historiques sur une langue plurielle », Serge LUSIGNAN et alii, *L'introuvable unité du français. Contacts et variations linguistiques en Europe et en Amérique (XII^e – XVII^e siècle)*, Laval, Les Presses de l'Université de Laval, 2011, p. 98-99.

²⁶⁹ MARIE DE FRANCE, *Les fables*, éd. cit., p. 364, v. 4.

²⁷⁰ GUERNES DE PONT-SAINT-MAXENCE, *La vie de Saint Thomas Becket*, Emmanuel WALBERG, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 77), 1964 [1936], p. 181, v. 5877

²⁷¹ *Ibid.*, p. 190, v. 6165

seraient « [l]es plus anciennes revendications de la précellence du français de France²⁷² ». Pour Lusignan, qui s'appuie sur les propos de Jacques Chaurand²⁷³,

les deux auteurs revendiquent une origine continentale pour justifier la supériorité de leur français non corrompu par un contact trop soutenu avec l'anglais, comme ce pouvait être le cas des auteurs insulaires. En somme, leur prétention était de savoir mieux écrire en anglo-normand que les auteurs nés en Angleterre²⁷⁴.

À l'époque où ces deux auteurs écrivent, « la notion d'île de France était encore mal définie, [...] le mot *Picardie* n'existait pas encore et [...] la *scripta* centrale était encore dans les limbes²⁷⁵ ». Ce qui importe donc à ce moment-là pour un poète qui compose en langue française n'est pas tant de dire qu'il écrit dans la variété d'Île-de-France que d'affirmer simplement que sa langue est celle parlée sur le continent. Très vite en effet la langue française parlée sur l'espace continental est considérée comme plus juste et plus belle que la variété insulaire.

Ce rapport hiérarchique entre le parler continental et l'insulaire s'explique historiquement. Les Îles Britanniques entretiennent très tôt des relations étroites avec la France et, par conséquent, avec le français, et ce bien avant la victoire de Guillaume le Conquérant à la bataille de Hastings en 1066. Kimberlee Campbell affirme effectivement que « l'influence française dans les Îles Britanniques remonte au moins au dixième siècle, c'est-à-dire au traité de défense mutuelle établi entre l'Angleterre et la Normandie en 991²⁷⁶ ». À cela, s'ajoute l'union entre Aethelred II dit le Malavisé et Emma de Normandie au tout début du XI^e siècle, qui « servit à affermir le lien²⁷⁷ ». Par ailleurs, Édouard le Confesseur, enfant de la reine Emma, a séjourné de nombreuses années en Normandie avant d'être couronné et a donc été influencé par la culture et la langue continentales²⁷⁸. Bien entendu, l'arrivée en Angleterre de Guillaume le Conquérant et de ses troupes accroît cette influence et permet l'installation et la pérennisation de la langue et de la culture françaises sur les terres anglaises²⁷⁹ : « Ainsi, la conquête normande représente, non pas une rupture, mais bien au contraire l'intensification d'un processus d'émigration et de transethnicité déjà bien engagé près d'un siècle avant que Guillaume ne lance

²⁷² LUSIGNAN Serge, « Le français médiéval... », *art. cit.*, p. 98.

²⁷³ CHAURAND Jacques, « *Mis languages est bons, car en France fui nez ou : L'avantage d'être né sur le continent au XII^e siècle* », Jean-Michel ELOY, dir., *Pouvoir, histoire et langues*, Paris, L'Harmattan (Carnets d'Atelier de Sociolinguistique n° 2), rééd. (1^{re} éd. en ligne sur le site du LESCLAP), 2015, p. 15-43.

²⁷⁴ LUSIGNAN Serge, « Le français médiéval... », *art. cit.*, p. 99. Voir aussi ID., *Essai d'histoire sociolinguistique*, *op. cit.*, p. 146-147.

²⁷⁵ LUSIGNAN Serge, « Le français médiéval... », *art. cit.*, p. 99.

²⁷⁶ CAMPBELL Kimberlee, « Soi-même comme un autre... », *art. cit.*, p. 275.

²⁷⁷ *Ibid.*

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ Voir aussi à ce sujet LUSIGNAN Serge, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris, PUF, 2004.

sa flotte à l'assaut de l'Angleterre²⁸⁰ ». Le français y devient rapidement la langue de l'élite. Français et anglais sont dès lors dans une relation diglossique, le français occupant toutes les fonctions hautes et prestigieuses ou presque toutes (il ne faudrait pas oublier que le latin est aussi en rapport diglossique avec ces deux langues et qu'il demeure la langue de l'Église et du savoir²⁸¹).

S'implantant dans de nombreux domaines, la langue française commence ensuite à faire l'objet d'un apprentissage scolaire²⁸². Cette nécessité d'apprendre la langue française pour espérer accéder aux hautes sphères de la société participe à augmenter le prestige et la valeur qui y sont associés :

Peu à peu, le français devint, non pas une langue vernaculaire vivante, mais une langue acquise, liée à la culture et au savoir. Le prestige du français et de la francité ne s'en maintint pas moins – de fait, il s'accrut, à mesure même que déclinait au sein de la population insulaire la maîtrise de la langue. Ainsi, pendant cette période, les usages sociétaux du français s'étendirent : le français devint la langue du gouvernement, la langue des cours, et la langue de la littérature. Aussi était-il devenu au treizième siècle socialement et culturellement nécessaire d'apprendre le français si l'on souhaitait accéder aux structures de pouvoir [...] ²⁸³.

La connaissance du français en Angleterre s'étend alors et gagne d'autres franges de la population. Mais la variété française parlée en Angleterre, l'anglo-normand, si elle est signe de noblesse et de fortune sociale dans les Îles Britanniques, n'atteint pas l'excellence et la précision de celle du royaume de France dans l'esprit d'un certain nombre de personnes de l'époque : « Tandis que les nouveaux émigrants s'exprimeraient de façon correcte, le français parlé par les descendants des Normands et autres Français installés en Angleterre depuis 1066 se serait progressivement corrompu au contact de son nouvel environnement²⁸⁴ ». Bien que variété haute en Angleterre, l'anglo-normand est ainsi parfois perçu comme une variété altérée du français. Seul le français de France serait donc bon et pur.

Les vers de Marie de France et de Guernes de Pont-Sainte-Maxence reflètent donc d'une part la conscience que les Hommes du Moyen Âge avaient des différences entre la variété anglaise du parler français et celle du continent et d'autre part, le souci des auteurs pour légitimer leur œuvre, une légitimation qui passe par le recours à des sources anciennes, nous l'avons vu, et par l'emploi d'une variété linguistique réputée comme étant la meilleure.

²⁸⁰ CAMPBELL Kimberlee, « Soi-même comme un autre... », *art. cit.*, p. 276.

²⁸¹ Voir aussi à ce sujet CRÉPIN André, « Le plurilinguisme de l'Angleterre médiévale », Jean-Michel ELOY, dir., *Pouvoir, histoire et langues*, *op. cit.*, p. 101-121.

²⁸² Voir *infra*, Les langues des personnages. Chapitre 4.1. Objets d'apprentissage.

²⁸³ CAMPBELL Kimberlee, « Soi-même comme un autre... », *art. cit.*, p. 282.

²⁸⁴ LUCKEN Christopher, « Le beau français d'Angleterre... », *art. cit.*, p. 36.

Le prestige accordé au français continental se centre néanmoins petit à petit sur une variété en particulier : le français d'Île-de-France. C'est surtout à partir du XIII^e siècle²⁸⁵ que la langue de la région parisienne se voit valorisée et considérée comme supérieure à la plupart des autres variétés d'oïl, bien que, selon Anthony Lodge, cette tendance s'observe dès la seconde moitié du XII^e siècle :

*It is clear from a fairly sizeable body of evidence that in the second half of the 12th century there developed a feeling in northern France that the speech of the Ile-de-France was distinctive and in some way superior to the speech of other regions*²⁸⁶.

Pour Serge Lusignan toutefois, « le plus ancien texte qui pourrait attester de la revendication de la supériorité du français de Paris²⁸⁷ » est le *Compendium studii philosophiae* de Roger Bacon (1271), texte où l'auteur tient ces propos :

*In Francia apud Picardos, et Normannos, et puros Gallicos, et Burgundos, et alios*²⁸⁸.

D'après l'historien, « “Gallicos” désigne à n'en pas douter les habitants de la région parisienne. Le qualificatif “puros” accolé au terme porte sur la qualité de la langue des *Gallicos*, c'est-à-dire des Parisiens²⁸⁹ ». Cette importance de plus en plus grande accordée à la langue de Paris s'accompagne en même temps d'une « montée en force de la *scripta* parisienne²⁹⁰ », même si le picard ou encore l'anglo-normand conservent pendant longtemps leur autorité dans les textes :

La position centrale du domaine royal, l'importance croissante de Paris, le prestige de ses fonctions culturelles créent dès le XIII^e siècle une dynamique de singularisation de la langue du roi, bientôt qualifiée de « français pur », mais d'autres normes la concurrencent durablement, comme le français anglo-normand de la cour anglaise, ou le picard communal de la Somme et des Flandres²⁹¹.

Le prestige assigné au français de Paris et, plus largement, le rayonnement hors des domaines d'oïl de cette langue qui « exerce [alors] partout son emprise en tant qu'idiome poétique ou prosaïque de la communication courtoise²⁹² » vont de pair avec le développement et la diffusion de stéréotypes positifs et valorisants (tels que la beauté ou la gracieuseté) qui

²⁸⁵ Anthony Lodge estime que « c'est dans la seconde moitié du XII^e siècle que la variété de français parlée à la cour du roi à Paris apparut comme le plus prestigieux des vernaculaires parlés dans l'aire du gallo-roman du Nord » (LODGE R. Anthony, *Le français*, op. cit., p. 136-137).

²⁸⁶ LODGE R. Anthony, « A comic papal legate and his language », *Neuphilologische Mitteilungen*, 96 (2), 1995, p. 216.

²⁸⁷ LUSIGNAN Serge, *Essai d'histoire sociolinguistique*, op. cit., p. 147.

²⁸⁸ *Ibid.* Lusignan traduit cet extrait comme suit : « En France, parmi les Picards, les Normands, les Français purs, les Bourguignons, et les autres » (*ibid.*).

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ LUSIGNAN Serge, « Le français médiéval... », art. cit., p. 100.

²⁹¹ GRÉVIN Benoît, *Le parchemin des cioux. Essai sur le Moyen Âge du langage*, Paris, Seuil, 2012, p. 61-62.

²⁹² *Ibid.*, p. 62. Ad Putter et Keith Busby parlent d'ailleurs à ce sujet de « véritable Francophonie in the medieval West » (PUTTER Ad et BUSBY Keith, « Introduction », Christopher KLEINHENZ et Keith BUSBY, eds., *Medieval Multilingualism. The Francophone World and its Neighbours*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 7).

perdurent parfois encore de nos jours et que certains auteurs du Moyen Âge véhiculent dans leurs textes²⁹³. Selon Brunetto Latini, le français est « plus delitables & plus comunes a tous lingages²⁹⁴ ». C'est d'ailleurs une des deux raisons pour lesquelles il a décidé d'écrire son *Livres dou Tresor* dans cette langue :

& se aucuns demandoit pourquoi ceste livre est escrit en romans selonc le patois de France, puis que nos somes Ytaliens, je diroie ce est por deus raisons : l'une que nos somes en France ; l'autre por ce que la parleure est plus delitables & plus comunes a tous lingages²⁹⁵.

Un siècle plus tard, dans les *Manières de langage* de 1396, on retrouve l'idée selon laquelle le français est un beau langage, le plus élégant de tous et le plus prisé de tous. À cet éloge de la langue française se joint l'éloge de la ville de Paris (l'on peut donc penser que c'est la variété de langue parisienne qui est ici évoquée) :

- En que pais fustez vous nee, beau sir, se vous pleast ?
- Vraiment, en le roialme de france.
- Je vous en croi bien. Vous parlez bien et gracieusement doulx franceys, et pur ce il me fait grant bien et esbatement au coer de parler ovesque vous de vostre beal langage, quar est le plus gracios parler que soit en monde et de toutz gentz meulx preissés et amee que nulle autre. Et coment vous est avys, beau sir, de la tresbeale citee de Parys ?
- Vraiment, il m'est avys que je ne vie unques mais jour de ma vie si beal citee com est, toutz chosez acomptez, quar il y en atant de si beaux chasteulx, si grantz forteressez et si hautez meisons et fortez et que sount si honestement appareillez que, se vous les eussez veu, vous en serroiez trestout esbaiez²⁹⁶.

De nombreux autres textes louent les qualités du français et mettent aussi en avant le fait qu'elle est compréhensible par un large public, comme le *Miroir des justices* (XIV^e siècle) ou encore le *Traitié pour essampler les amantz marietz* par John Gower (1397)²⁹⁷. On trouve également des témoignages de la sorte bien plus tôt. Ian Short²⁹⁸ relève en effet l'exemple des *Dialogues de saint Grégoire* traduits par Frère Angier en 1212, où le traducteur dit choisir le français comme langue de traduction pour sa compréhensibilité et sa clarté :

Car a nostre commun profit
translater voil un seint escrit
del latin en lange romaine,
qui est plus entendable e saine
a cels qui de sainte Escriture

²⁹³ CAMPBELL Kimberlee, « Soi-même comme un autre... », *art. cit.*, p. 286.

²⁹⁴ BRUNETTO LATINI, *Li Livres dou Tresor*, Spurgeon BALDWIN et Paul BARRETTE, eds., Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies (Medieval and Renaissance Texts and Studies, 257), 2003, p. 2.

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ *Manières de langage, 1396, 1399, 1415*, éditées par Andres M. KRISTOL, London, Anglo-Norman Text Society (Anglo-Norman Texts, 53), 1995, p. 32. Cité dans CAMPBELL Kimberlee, « Soi-même comme un autre... », *art. cit.*, p. 286-287.

²⁹⁷ PUTTER Ad et BUSBY Keith, « Introduction », *art. cit.*, p. 2.

²⁹⁸ SHORT Ian, « Another Look at "le faus franceis" », *art. cit.*, p. 45-46.

n'entendent pas la lettre obscure²⁹⁹.

À la suite de la lecture de cet extrait, Ian Short conclut en ces termes :

Apart from its obvious convenience as a rhyme word, sain is used here to convey the primary sense of 'straightforward' in addition to that of 'clear' and 'pure', as in 'clere e saine' applied to the voice, and, in collocations involving counsel and oaths, that of 'trustworthy'. For Angier, then, the French vernacular has the double advantage, as a means of literary expression, of being intelligible, in the sense of accessible to the laity, and clear and straightforward. Far from being defensive about his use of the vernacular, the canon of St Frideswide's is taking pride in its clarity and its accessibility³⁰⁰.

Tout au long du Moyen Âge, les poètes n'hésitent ainsi pas à préciser qu'ils parlent et écrivent en bon français de France ou de Paris comme l'ont fait Marie de France et Guernes de Pont-Sainte-Maxence. Cela ne veut néanmoins pas dire que les auteurs s'exprimant dans une autre variété de français en soient honteux et ne défendent pas leur manière d'écrire et de parler.

Philippe de Thaon, dans son *Comput* (début du XII^e siècle), évoque ainsi la langue qu'il emploie dans son texte, mais il la caractérise comme la « raisun mustree / De la nostre cuntree³⁰¹ ». S'il écrit en français, il ne s'agirait pas de la langue de France, car la « cuntree » de l'écrivain ne serait autre que l'Angleterre³⁰². L'auteur proclamerait donc par ces termes son identité anglo-normande : « Philippe, tout en se positionnant comme Anglais, se donne simultanément une identité francophone³⁰³ ». Il est à noter néanmoins que les propos de Philippe de Thaon sur sa propre langue ne résultent pas forcément d'une volonté de souligner des différences entre son parler et le parler continental. Pour Ian Short, il s'agit surtout d'affirmer que l'anglo-normand est d'usage courant en Grande Bretagne :

When, in the 1110s, Philippe de Thaon had described Insular French as the 'raisun mustree de la nostre cuntree' (our country's spoken discourse), he had simply been drawing attention to the fact that Anglo-Norman was in current use in Britain at the time rather than to any linguistic difference between it and Continental Norman as closely related varieties of Medieval French³⁰⁴.

Il n'en demeure pas moins que ces quelques mots établissent la langue comme un élément caractéristique d'une région, d'un peuple et que si la langue de l'auteur est de sa « cuntree », elle se distingue nécessairement de celles d'autres régions.

²⁹⁹ *Les Dialogues de Grégoire le Grand traduits par Angier*, publiés d'après le manuscrit Paris, BnF, fr. 24766, unique et autographe par Renato ORENGO, Paris, F. Paillart (S.A.T.F.), t. 2, 2013, p. 32, v. 143-148.

³⁰⁰ SHORT Ian, « Another Look at "le faus franceis" », *art. cit.*, p. 46.

³⁰¹ PHILIPPE DE THAON, *Comput* (MS BL Cotton Nero A.V.), Ian SHORT, éd., London, Anglo-Norman Text Society (Anglo-Norman Texts, Plain Texts Series, 2), 1984, p. 6, v. 101-102.

³⁰² CAMPBELL Kimberlee, « Soi-même comme un autre... », *art. cit.*, p. 280.

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ SHORT Ian, « Another Look at "le faus franceis" », *art. cit.*, p. 36.

Aimon de Varennes informe quant à lui son lecteur que son *Florimont* n'a pas été fait en France, mais qu'il est bien écrit en français :

Il ne fu mie fait en France,
Maix en la langue de françois
Le prist Aymes en Loënois³⁰⁵.

Toutefois, à la fin de son œuvre, il écrit quelques vers faisant comprendre qu'il a bien conscience de ne pas s'exprimer dans la belle langue parisienne et qu'« il n'[a] pu dissimuler complètement le fond franco-provençal de sa langue³⁰⁶ ». Cela étant, il ne renie à aucun moment son langage et, comme le constate Serge Lusignan, « [s]ans repentir aucun et avec la même fierté que Conon³⁰⁷, il demande aux Parisiens de ne pas lui en tenir rigueur et clame son attachement à son idiome³⁰⁸ » :

As Fransois wel de tant servir
Que ma langue lor est salvaige ;
Car ju ai(t) dit en mon langaige
Az muels que ju ai seü dire.
Se ma langue la lor empire,
Por ce ne m'en di(ss)ent anui ;
Mues ainz ma langue que l'autrui.
Romans ne estoire ne plet
A[s] Fransois, se il ne l'on[t] fet³⁰⁹.

On peut observer une attitude similaire dans une des branches du *Roman de Renart*, lorsque celui qui se nomme Richart de Lison n'hésite pas à défendre ses origines :

Ce vos dit Richart de Lison
Qui conmenche a ceste fable
Por doner a son connestable:
Se il i a en rien mespris,
Il n'en doit ja estre repris,
Se il i a de son langage :
Que fox naïs il n'iert ja sage
N'il ne vout gerpir sa nature,
Que dex nostre sire n'a cure.
Toz jorz siet la pome el pomer.
Ne vos veil avant rimoier³¹⁰.

³⁰⁵ AIMON VON VARENNES, *Florimont*, Alfons HILKA, éd., éd. cit., p. 1, v. 14-16.

³⁰⁶ LUSIGNAN Serge, *Essai d'histoire sociolinguistique*, op. cit., p. 85.

³⁰⁷ Voir *infra*, chapitre 2. 2. Conon de Béthune, une victime de glottophobie ?

³⁰⁸ LUSIGNAN Serge, *Essai d'histoire sociolinguistique*, op. cit., p. 85.

³⁰⁹ AIMON VON VARENNES, *Florimont*, Alfons HILKA, éd., éd. cit., p. 536, v. 13614-13622.

³¹⁰ *Le Roman de Renart*, Ernest MARTIN, éd., Strassbourg, Trübner, Paris, Leroux, vol. 2, 1885, p. 42, v. 1476-1486. Dans le manuscrit de Cangé édité par Mario Roques, il est clairement indiqué que Richart de Lison est normand : « Il est normenz :s'il a mespris / il n'en doit ja estre repris » (*Le Roman de Renart. Branches X-XI : Liétart, Renart et la mort de Brun, Les vêpres de Tibert*. Éditées d'après le manuscrit de Cangé par Mario ROQUES, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 85), 1958, p. 113, v. 12925-12926).

Bien plus que de simples commentaires sur la qualité de leur langue, ces assertions sont une manière pour les auteurs de décliner et de proclamer leur identité ainsi que leur identité linguistique et, de ce fait, leur appartenance à un groupe linguistique.

Conscients de la coexistence de plusieurs variétés linguistiques, les auteurs perçoivent aussi l'aura et le prestige accordés à un parler plutôt qu'à un autre et peuvent montrer une volonté d'écrire dans cette variété privilégiée ou du moins de s'en rapprocher le plus possible. Lorsqu'ils ne sont pas d'Île-de-France, cependant, il arrive qu'ils s'excusent de ne pas maîtriser au mieux la belle langue de Paris. Il semble clair dans un certain nombre de textes que le parler de la région parisienne était perçu comme langue gage de qualité, de beauté et d'élégance. Par conséquent, pour anticiper d'éventuelles critiques ou pour faire montre d'une certaine humilité, les poètes peuvent prendre la précaution de signaler qu'ils ne sont pas de Paris et que la valeur de leur langue dépend de leurs origines, à causes desquelles ils n'ont pas pu être en contact avec le « beau parler » dès la naissance.

On peut ainsi noter l'exemple du traducteur (début du XIV^e siècle) du *De Consolatione philosophiae* de Boèce :

Si m'escuse de mon langage,
Rude, malostru et sauvage :
Car nés ne sui pas de Paris,
Ne si cointes com fu Paris;
Mais me raporte et me compere
Au parler que m'aprist ma mere,
A Meun, quant je l'alaitoie³¹¹.

Jacqueline Cerquiglini-Toulet souligne également plusieurs témoignages textuels de cette conscience linguistique³¹². Parmi eux, on peut citer celui que nous laisse Olivier de la Haye dans son *Poème sur la grande peste de 1348* (1426) :

Et pour cela, se j'ay failli,
En quelque point, ou deffailli
A translater mains clèrement
L'original ensaînement,
Ou mué le sens de la letre
Autrement qu'il ne déüst estre,
Ou escript en rude langage
Par défaut de sens & usage,
Je suppli, de cuer fléchissant,
Que, pour l'amour du Roy puissant,

³¹¹ LUSIGNAN Serge, *Essai d'histoire sociolinguistique*, op. cit., p. 148. Voir aussi ID., *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 71.

³¹² CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « Langue, littérature, identité au Moyen Âge », Christie McDONALD et Susan Rubin SULEIMAN, dir., *French Global. Une nouvelle perspective sur l'histoire littéraire*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 516.

Il me soit du tout pardonné,
 [...]
 Aussi n'ay-je pas grant savance
 Du propre langage de France,
 Car ma mère estoit pure Brète,
 Donc n'avoit point la langue preste,
 Ne le sens, ne l'entendement,
 A parler si congruement
 Comme un François le dit langage,
 Et je suiz né de son lignage³¹³.

Fils d'une femme bretonne, Olivier de la Haye a certainement eu comme langue maternelle le breton. C'est pourquoi il dit n'avoir « pas grant savance / Du propre langage de France » et qu'il prie qu'on l'excuse s'il a « escript en rude langage ».

Les auteurs anglo-normands sont nombreux à souligner leur méconnaissance du bon français et à demander aux lecteurs de faire preuve d'indulgence quant à la qualité de leur langue. Un des exemples les plus célèbres est certainement celui de la moniale de Barking dans la *Vie d'Édouard le Confesseur* :

Si joe l'ordre des cases ne gart
 Ne ne juigne part a sa part,
 Certes n'en dei estre reprise,
 Ke nel puis faire en nule guise.
 Qu'en latin est nominatif,
 Ço frai romanz acusatif.
 Un faus franceis sai d'Angleterre,
 Ke ne l'alai ailurs quere.
 Mais vu ki ailurs apris l'avez,
 La u mester iert, l'amendez³¹⁴.

La religieuse s'excuse pour son français fautif, un français qu'elle n'a pu apprendre que sur les terres anglaises. Elle invite donc ceux qui auraient acquis cette langue ailleurs à la corriger là où cela s'avère nécessaire. Ces propos laissent supposer que le lieu d'acquisition d'une langue aurait un impact sur la qualité de langue et de la performance du locuteur dans cette langue. Cela étant, Ian Short donne une autre interprétation au *faus franceis* dans lequel dit s'exprimer l'auteure. D'après le chercheur, si la nonne de Barking prend tant de précautions quant à sa langue et estime que son français est faux, c'est aussi parce que son texte ne peut être qu'une traduction imparfaite de l'œuvre écrite en latin, en langue sacrée, et ne ferait par conséquent que falsifier l'original :

This is the Latin of which the nun is speaking in her prologue, the one which she would have preferred, had it been linguistically possible, to have been able to translate letter by letter,

³¹³ OLIVIER DE LA HAYE, *Poème sur la Grande Peste de 1348*. Publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Palais Saint-Pierre par Georges GUIGUE, Lyon, Georg, 1888, p. 164-165, v. 3366-3395.

³¹⁴ *La vie d'Édouard le confesseur*, Östen SÖDERGÅRD, éd., éd. cit., p. 109, v. 1-10.

*word for word, case for case, tense for tense. This is the authoritative, the true text, of which her French can, to her great chagrin, give nothing but a pale and imperfect reflection. Her own text is false inasmuch as it is not Latin and inevitably, therefore, falsifies the original*³¹⁵.

Des propos qui trouvent un écho, selon Ian Short toujours, dans le *Manuel des pechiez* attribué à William de Waddington³¹⁶ (dernier tiers du XIII^e siècle³¹⁷), lorsque l'auteur prie qu'on l'excuse pour sa langue car il est né en Angleterre :

Ne nul humm e ne me deit blamer
Pur fauz franceys ne pur rimer,
Kar en Engleterre fu je né
E nurri e leynz ordené³¹⁸.

Que ce soit dans le cas de William de Waddington ou dans celui de la religieuse de Barking, Ian Short affirme qu'il y a une double falsification : l'une textuelle, due à la traduction forcément imparfaite de l'original et l'autre linguistique, due à la langue employée pour écrire, langue qui ne serait pas la plus pure car elle a été apprise en Angleterre et est une langue seconde :

*Like William's, the nun's text is doubly false if the French which she is obliged to use is itself a second, acquired language, one not assimilated naturally with her mother's milk (or at least at her mother's knee) but one learnt artificially and, therefore, imperfectly. The nun's defensiveness is textual as well as linguistic: she has adulterated her Latin original and rendered it into a French of whose inferiority she is, or pretends to be, all too acutely aware, but which is the only one that she possesses*³¹⁹.

Si nous ne sommes pas en désaccord avec ce qu'affirme le chercheur, il nous semble que c'est davantage pour leur langue insulaire que ces deux auteurs demandent l'indulgence de leurs lecteurs, car ils mettent en avant leur naissance en terres d'Angleterre pour justifier et expliquer leurs éventuels manquements linguistiques. Quant à leurs craintes d'avoir altéré l'original latin, elles peuvent être les mêmes pour tout traducteur qui traduit une œuvre d'une langue à une autre et d'autant plus du latin à une langue vulgaire.

De nombreux autres auteurs demandent qu'on les pardonne pour leur niveau de langue et la qualité de celle-ci. On peut encore relever les précautions du duc Henri de Lancastre dans

³¹⁵ SHORT Ian, « Another Look at "le faus franceis" », *art. cit.*, p. 49-50.

³¹⁶ L'attribution de l'œuvre à William de Waddington est contestée par certains chercheurs dont Émile Jules Arnould, qui estime que ce William de Waddington mentionné dans l'épilogue du texte n'est pas l'auteur du texte, mais un de ses remanieurs. Voir notamment ARNOULD Émile Jules, *Le manuel des péchés. Étude de littérature religieuse anglo-normande (XIII^e siècle)*, Paris, Droz, 1940.

³¹⁷ Pour le problème de datation de l'œuvre voir *ibid.* L'ouvrage d'Émile Jules Arnould reste en effet une référence pour tout qui s'intéresse au *Manuel*. Delbert W. Russell confirme d'ailleurs dans son édition que « E. J. Arnould's *Le Manuel des péchés* [...] continues to be of most detailed analysis of the *Manuel* » (*Le manuel dé pechez* (Cambridge-Norman University Library MS Mm.6.4), Delbert W. RUSSELL, éd., Oxford, Anglo-Norman Text Society (Anglo-Norman Texts, 75-78), 2019, vol. 1, p. v).

³¹⁸ *Le manuel dé pechez*, éd. cit., 2020, vol. 2, p. 137, v. 11539-11542.

³¹⁹ SHORT Ian, « Another Look at "le faus franceis" », *art. cit.*, p. 50.

son *Livre de seyntz medicines* (1354)³²⁰. Lui aussi espère qu'on ne lui tienne pas rigueur des qualités de son français car il est anglais. Des cas similaires s'observent « dans la *Vie de sainte Catherine* de Clémence de Barking, la *Vie de sainte Catherine* d'un certain Gui, *La Estoire de Seint Aedward le Rei* attribuée à Matthieu Paris, un *Poème sur l'Antéchrist et le Jugement dernier* et, bien sûr, le *Traitié* de John Gower³²¹ ». Ce dernier dit ainsi dans son *Traitié pour essampler les amantz marietz*³²² :

Al universiteé de tout le monde
Johan Gower ceste Balade envoie ;
Et si jeo n'ai de François la faconde,
Pardonetz moi qe jeo de ceo forsvoie :
Jeo sui Englois, si quier par tiele voie
Estre excusé ; mais quoique nulls en die,
L'amour parfit en dieu se justifie³²³.

Les propos que Matthieu Paris tient dans son *Estoire de Seint Aedward le Rei* (ca. 1245) sont intéressants non pas tant parce qu'il encourage les lecteurs à le corriger s'il a commis des erreurs de langue, mais surtout parce qu'il évoque la variation linguistique en fonction des lieux et qu'il précise ne pas vouloir être critiqué par des locuteurs des pays voisins à la France, étant donné qu'il écrit en langage de France :

Or pri chescun ki lit e ot
Cest treité, s'en aucun mot
Mesprein, k'il l'amender voile,
Kar n'est hom ki ne sumoile.
Language par païs varie ;
Si language de France die,
N'en doi estre a droit repris
De gent de veisin païs³²⁴.

Quant au *Poème sur l'Antéchrist et le Jugement dernier*, il mérite d'être traité à part. Si, comme nous le pensons, ce texte est la version de la *Légende de l'Antéchrist* (XIII^e siècle) évoquée par Serge Lusignan³²⁵, il ne peut être placé dans la même liste énumérative que les œuvres de Clémence de Barking, de John Gower ou de Matthieu Paris, car le « je » auctorial de ce poème n'est pas anglais, du moins le texte laisse entendre de façon assez claire qu'il est plutôt originaire de l'Île-de-France, puisqu'il affirme s'exprimer en *françois* et en *le lengue de*

³²⁰ LUCKEN Christopher, « Le beau français d'Angleterre... », *art. cit.*, p. 43.

³²¹ *Ibid.*

³²² Sur John Gower et le multilinguisme, voir MAIREY Aude, « John Gower ou le multilinguisme en action », *Médiévales*, 68, 2015, p. 57-72.

³²³ Cité dans *ibid.*, p. 62.

³²⁴ MATTHIEU PARIS, *La Estoire de Seint Aedward Le Rei*, Kathryn Young Wallace, éd., Londres, Anglo-Norman Text Society, 1983, p. 3, v. 89-96. Cité dans SHORT Ian, « Another Look at "le faus franceis" », *art. cit.*, p. 46.

³²⁵ LUSIGNAN Serge, *Essai d'histoire sociolinguistique*, *op. cit.*, p. 86-88.

France, c'est-à-dire dans le parler de la région parisienne, le mot *France* désignant à l'époque la région parisienne³²⁶ :

Por ce qe je say le francois
E qe [je] soy parler ancois
Franchois qe nul altre lengaje,
Si me samble strange e sauvage
De ce qe j(e) aipris en enf(r)ançe
Laiser, car le lengue de France
Est tels, qi en primer l'aprent
Ja ni pora mais autrement
Parler ne autre lengue aprendre.
Por ce ne me doit nus reprendre
Qi m'oie parler en François,
Qe j'apris [a] parler anchois³²⁷.

Contrairement aux autres auteurs cités ci-avant, qui sont anglais et ont conscience que leur parler français diffère de celui du continent, celui qui a écrit ce texte dit n'avoir aucune difficulté au moment de parler en français, puisqu'il s'agit de sa langue maternelle. Le problème est ailleurs : il ne sait parler aucune autre langue ou variété de langue que celle qu'on lui a apprise pendant son enfance. S'il est en insécurité linguistique, il ne l'est pas pour les mêmes raisons que les autres auteurs évoqués précédemment ; il est en insécurité linguistique car il ne sait parler qu'une langue, la sienne, et il « proteste parce que l'on souhaitait qu'il s'exprimât dans un autre français que celui de Paris, en l'occurrence celui du Nord, picard ou wallon. Nous avons affaire à un poète parisien qui œuvrait dans le nord du pays d'oïl³²⁸ ».

Tous ces témoignages sont-ils vraiment le reflet de l'insécurité linguistique ressentie par ces auteurs, comme ce serait le cas de l'auteur anonyme de la *Légende de l'Antéchrist*, ou relèvent-ils seulement d'un *topos* de modestie ou d'humilité³²⁹ ? Pour plusieurs chercheurs comme Jacqueline Cerquiglini-Toulet et Ian Short³³⁰, il n'y a pas trop de doute à avoir : il s'agit surtout de différentes déclinaisons de ce lieu commun, d'autant que la langue de ces auteurs, si elle peut comporter quelques traits dialectaux, ne présente rien de véritablement condamnable.

³²⁶ Pour Lusignan, le mot *françois*, « ne peut designer en aucune manière le français du Nord ou de l'Est puisqu'il s'agit de "le lengue de France". À cette époque, comme déjà au temps de Conon de Béthune et d'Aimon de Varennes, "France" désigne presque invariablement la région parisienne ou le domaine royal ancien » (*ibid.*, p. 86).

³²⁷ *Deux versions inédites de la légende de l'Antéchrist en vers français du XIII^e siècle* publiées par Emmanuel WALBERG, Lund, Gleerup; London, Milford; Paris, Édouard Champion (Skrifter utgivna av Kungliga humanistiska vetenskapssamfundet i Lund = Acta Regiae societatis humaniorum litterarum Lundensis, 14), 1928, p. 3, v. 1-12. Cité dans LUSIGNAN Serge, *Essai d'histoire sociolinguistique*, op. cit., p. 86.

³²⁸ *Ibid.*, p. 87.

³²⁹ Voir à ce sujet CURTIUS Ernst Robert, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, traduit de l'allemand par Jean BRÉJOUX, Paris, Presses Universitaires de France, 1956, p. 103-106.

³³⁰ CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « Langue, littérature, identité au Moyen Âge », *art. cit.*, p. 516. SHORT Ian, « Another Look at "le faus franceis" », *art. cit.*, p. 50.

Nous ne pouvons toutefois pas complètement écarter la possibilité d'un sentiment d'insécurité linguistique éprouvé, si pas par nos auteurs, tout du moins par les Anglais parlant français. Si l'on croit ce qu'en dit Froissart dans ses *Chroniques* (ca. 1370-1402), les Anglais se trouvent en effet mal à l'aise quant à leur pratique du français, surtout lorsqu'ils sont amenés à le parler devant des natifs³³¹.

Si le concept d'insécurité linguistique est anachronique, il n'est pas pour autant inapplicable à l'époque médiévale, à partir du moment où s'établit peu à peu le français continental, puis celui de Paris comme modèle. À mesure que le français d'Île-de-France se voit attribuer toutes les qualités lui conférant prestige et légitimité et s'érige comme modèle linguistique, et à mesure que ce parler fait l'objet d'un apprentissage grammatical en Angleterre, les Anglais prennent sans doute davantage conscience de leurs propres pratiques linguistiques et peuvent les mettre en regard avec cette « norme » en constitution – si tant est que nous puissions parler de norme³³². Force est alors de constater que leur parler diffère du continental parisien. Cette prise de conscience peut s'accompagner de doutes quant à leur propre pratique et causer ce sentiment d'insécurité, qui pourrait ne pas épargner nos auteurs : derrière le *topos* d'humilité auquel ils recourent fréquemment, se cacherait donc peut-être une véritable et sincère insécurité linguistique. L'excellente ou très bonne maîtrise du français n'induit effectivement pas la disparition de ce sentiment. Au contraire, elle peut même plutôt l'accentuer, puisque celui qui connaît bien la langue et *a fortiori* les modèles ou idéaux linguistiques en vigueur risque aussi d'être davantage soumis à l'insécurité linguistique.

Il nous semble donc que tous les témoignages repris ci-avant recèlent en eux deux éléments qui ne s'excluent absolument pas mutuellement : le *topos* de modestie ou d'humilité et un sentiment d'insécurité linguistique. Par l'emploi de ce *topos* et l'évocation d'une insécurité linguistique certainement réelle, mais ressentie plus ou moins intensément en fonction des individus et de leur rapport à la langue, les auteurs parviennent dans le même temps à rendre leur texte encore plus légitime pour le lecteur, qui observe qu'en dépit de ce qui est dit dans l'œuvre, celle-ci est écrite dans une langue correcte.

³³¹ LUCKEN Christopher, « Le beau français d'Angleterre... », *art. cit.*, p. 43-44. Voir aussi DILLER George T., « Pour la cause de ce que j'estoie françois. Langue(s) et loyauté(s) dans les *Chroniques* de Froissart », *Le Moyen Âge*, 104, 1998, p. 461-471 ; LUSIGNAN Serge, « Parler français : les enjeux linguistiques des négociations entre Français et Anglais à la fin du Moyen Âge », Peter von MOOS, éd., *Zwischen Babel und Pfingsten*, *op. cit.*, p. 409-429.

³³² « En partant de la définition de la norme linguistique conçue comme un ensemble de règles fondées sur les usages considérés comme des modèles à suivre, on peut dire que la notion d'une norme pour la langue française date en principe du début du XVII^e siècle, avec la création de l'Académie française » (WALTER Henriette, « La norme linguistique dans le *Dictionnaire* de l'Académie française », *La linguistique*, vol. 52, n° 1, 2016, p. 55).

2. Conon de Béthune, une victime de glottophobie ?

Parmi tous les autres exemples faisant état d'une conscience par l'auteur de la variation linguistique et de sa propre pratique au regard d'un modèle ou d'un idéal linguistique, il nous faut nous arrêter sur le très célèbre cas de la chanson *Mout me semont Amors ke je m'envoie* de Conon de Béthune (fin du XII^e siècle) :

Ke mon langaige ont blasmé li François
Et mes cançons, oiant les Champenois
E la Contesse encoir, dont plus me poise.
La Roïne n'a pas fait ke cortoise,
Ki me reprist, ele et se fieus, le Rois.
Encoir ne soit ma parole franchoise,
Si la puet on bien entendre en franchois ;
Ne chil ne sont bien apris ne cortois,
S'il m'ont repris se j'ai dit mos d'Artois,
Car je ne fui pas norris a Pontoise³³³.

Le poète y dit que les Français, parmi lesquels on compte la reine, Adèle de Champagne, et son fils, Philippe Auguste, l'ont critiqué à cause de sa langue, et ce, devant des Champenois et une comtesse, qui, d'après Axel Wallensköld, ne serait autre que Marie de Champagne³³⁴. Les moqueries concernent au moins trois aspects de la langue du pauvre trouvère, ainsi que le remarque Gérard Gros : son *languaige* (et donc probablement son accent), sa *parole* (sa façon de s'exprimer) et ses *mos d'Artois* (autrement dit ses régionalismes)³³⁵. Conon est blessé dans son amour-propre³³⁶ et victime d'un double rejet : « le “blâme” du “langage” du poète a porté aussi, en bloc, sur “ses chansons”³³⁷ ». Non seulement sa langue est l'objet de reproches, mais sa poésie se voit-elle aussi frappée par les rires moqueurs, puisque c'est dans une langue dénigrée par la cour que le poète compose ses chansons.

Doit-on percevoir dans cet extrait un sentiment d'insécurité linguistique qu'aurait ressenti Conon de Béthune à la cour ? Aucunement. À aucun moment le poète ne s'excuse de ne pas parler en français parisien. À aucun moment, il ne dit éprouver un quelconque malaise à s'exprimer dans son langage devant ceux qui parlent en *franchois*, c'est-à-dire en français d'Île-de-France. Il déplore surtout le comportement que ses auditeurs ont eu à son égard à cause

³³³ CONON DE BÉTHUNE, « Mout me semont Amors ke je m'envoie », Axel WALLENSKÖLD, éd., *Les chansons de Conon de Béthune*, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 24), 1921, p. 5, v. 5-14.

³³⁴ *Ibid.*, p. v.

³³⁵ GROS Gérard, « Comment peut-on être artésien ? Réflexions sur la Chanson III de Conon de Béthune », Marie-Sophie MASSE et Anne-Pascale POUÉY-MOUNOU, eds. *Langue de l'autre, langue de l'auteur. Affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XII^e et XVI^e siècles*, Genève, Droz, 2012, p. 33.

³³⁶ *Ibid.*, p. 30.

³³⁷ *Ibid.*, p. 32.

de ses *mos d'Artois* alors que ceux-ci ne nuisaient pas à l'intercompréhension : il le dit, même si sa langue n'est pas celle de Paris, « la puet on bien entendre en franchois ». Nous rejoignons donc tout à fait Serge Lusignan lorsqu'il dit que « [c]es vers ne traduisent nullement un complexe de Conon à l'égard de sa langue ; il reproche plutôt à la famille royale son manque d'éducation et son intolérance³³⁸ ». À travers ces quelques vers, Conon affirme ou réaffirme donc son origine et son identité picardes, et exprime une conscience de l'existence de différents parlers.

Cet extrait, comme les précédents où le « je » auctorial évoque ses compétences linguistiques, paraît aussi montrer que la langue d'Île-de-France tend à être perçue dès cette époque comme hiérarchiquement supérieure aux autres variétés d'oïl :

Il ne fait aucun doute qu'elle [la chanson de Conon de Béthune] évoque le contact des langues et, dans une perspective sociolinguistique, le rapport des langues et parlers périphériques (« mos d'Artois ») avec une langue centrale, peut-être déjà perçue comme « norme », sinon une hiérarchie implicite, déclarée ou non, dans la segmentation du parler d'oïl. La « parole franchoise », celle d'Île-de-France ou francien, qui pourtant ne se manifeste pas à l'époque par la prééminence d'œuvres poétiques, annonce peut-être déjà son influence sur les langues environnantes³³⁹.

On voit donc se dessiner de façon assez précoce l'importance que prend le français d'Île-de-France face aux autres parlers de ce qui sera la France. La conséquence du rayonnement acquis progressivement par le francien³⁴⁰ peut être la stigmatisation des autres parlers. C'est ce dont témoigne la chanson de Conon de Béthune en soulevant et dénonçant les moqueries dont le poète a été la victime. Même si l'intercompréhension est assurée, la différence dialectale est vue négativement par les membres de la cour. Alberto Varvaro remarque d'ailleurs que « pour la reine et pour son fils, [...] ce qui compte plus que la compréhension, c'est la différence dialectale qui est perçue de manière négative³⁴¹ ».

Conon de Béthune aurait-il donc été victime de ce qu'on appelle aujourd'hui glottophobie ? Inventé par Philippe Blanchet³⁴², le terme *glottophobie* désigne les discriminations qui se fondent sur des critères linguistiques et implique le rejet de la personne qui parle la langue ou la variété de langue discriminée. Le linguiste le définit comme

le mépris, la haine, l'agression et donc globalement le rejet, de personnes, effectivement ou prétendument fondés sur le fait de considérer incorrectes, inférieures, mauvaises certaines formes linguistiques (perçues comme des langues, des dialectes ou des usages de langues)

³³⁸ LUSIGNAN Serge, « Le français médiéval... », *art. cit.*, p. 11.

³³⁹ WISSEN Blanche, *La conscience linguistique...*, *op. cit.*, p. 3.

³⁴⁰ Le terme *francien* est employé pour la première fois par Gaston Paris et désigne la langue parlée au Moyen Âge dans la région d'Île-de-France.

³⁴¹ VARVARO Alberto, « *La tua loquela ti fa manifestó...* », *art. cit.*, p. 224.

³⁴² BLANCHET Philippe, *Discriminations : combattre la glottophobie*, Limoges, Lambert-Lucas, 2019 [2016].

usitées par ces personnes, en général en focalisant sur les formes linguistiques et sans toujours avoir pleinement conscience de l'ampleur des effets produits sur les personnes³⁴³.

Dans un autre article, il ajoute que ce terme « inclut le processus de stigmatisation qui conduit à ces discriminations [à prétexte linguistique]³⁴⁴ ».

Le mot *glottophobie*, bien qu'anachronique, peut s'appliquer à des réalités qui existaient déjà bien avant sa création par Blanchet. Dans la situation décrite par Conon de Béthune, on n'observe peut-être pas de haine ou de véritable rejet de la personne du poète – dans le sens où il ne se fait pas rejeter de la cour –, mais on note clairement une stigmatisation³⁴⁵ de son parler, puisqu'il fait l'objet de critiques de la part de ceux qui parleraient la bonne variété de langue.

La chanson de Conon met ainsi en lumière plusieurs comportements linguistiques et identitaires qui témoignent d'une conscience linguistique des Hommes, et ce, dès la fin du XII^e siècle. D'une part, le rejet du parler picard du poète est une manière pour la reine, son fils et les autres membres de la cour d'afficher ou peut-être même d'affermir la supériorité de leur propre parler. D'autre part, la critique que le poète exprime à l'égard de ce comportement intolérant et discriminatoire, et la production poétique qu'il réalise en son langage lui permettent de légitimer son parler, de proclamer son identité et, dans le même temps, de discréditer quelque peu la cour.

La chanson de Conon de Béthune n'est, nous l'avons vu, qu'un exemple parmi d'autres attestant non seulement la conscience qu'ont les Hommes du Moyen Âge de la variation linguistique en diatopie, mais aussi l'établissement progressif d'une norme ou tout du moins d'un modèle linguistique. Les interventions du « je » auctorial dans son texte témoignent aussi des compétences et des connaissances linguistiques du « je » et du rapport qu'il entretient avec l'une ou l'autre langue. Les trois situations principales que nous avons dégagées – la translation de l'œuvre, la traduction dans l'œuvre et le commentaire du « je » auctorial sur sa propre compétence linguistique – ne sont cependant pas uniquement des témoignages d'ordre

³⁴³ BLANCHET Philippe, « Repères terminologiques et conceptuels pour identifier les discriminations linguistiques », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, vol. 4, n° 2, 2013, p. 29-30.

³⁴⁴ BLANCHET Philippe. « Glottophobie », *Langage et société*, HS1 (Hors Série), 2021, p. 155.

³⁴⁵ Philippe Blanchet entend par stigmatisation « le fait de péjorer un trait supposé caractéristique d'une personne ou d'un groupe et de l'ériger ainsi en stigmat. Une stigmatisation prend souvent la forme de remarques indirectes, d'apparentes plaisanteries, de moqueries, de propos et de comportements condescendants voire méprisants, humiliants, haineux ou injurieux » (*ibid.*).

linguistique. Elles font de l'auteur un personnage de l'œuvre et permettent à l'identité auctoriale de s'affirmer et de revendiquer la légitimité qu'il estime lui être due.

Les langues des personnages

La façon dont un auteur médiéval perçoit les langues et la situation linguistique de son temps ne s'observe pas uniquement à travers les interventions plus ou moins explicites du « je » auctorial dans l'œuvre. L'étude des langues des personnages permet de voir comment la problématique des langues et de la communication interethnique est représentée dans la littérature. Elle permet de relever les stéréotypes et valeurs associés à certains parlers et indique quelle image l'Homme du Moyen Âge se fait ou souhaite donner du monde plurilingue qui est le sien. Dans les chapitres qui suivent, nous allons donc étudier les différents cas où sont mentionnés les idiomes des protagonistes, observer les effets produits par de telles évocations et montrer que la langue peut définir – en partie du moins – l'identité de ses locuteurs, que ceux-ci aient une existence réelle ou fictionnelle.

Chapitre 1 : Communication et médiation

Quel que soit le genre littéraire envisagé, les protagonistes des récits médiévaux rencontrent parfois des individus d'horizons et d'origines différents ; ils voyagent et circulent dans le monde plurilingue du Moyen Âge et sont confrontés d'une façon ou d'une autre aux langues étrangères et aux éventuels problèmes causés par la barrière linguistique. Pour dépeindre les contacts entre plusieurs parlers, les auteurs peuvent mentionner ou faire apparaître d'autres langues dans leur production. Comme l'avait déjà noté Wilhelm Theodor Elwert, l'intégration de différentes langues dans une œuvre peut aller de la simple mention à l'insertion de mots isolés ou de passages bien plus longs directement écrits dans un autre idiome³⁴⁶. Ainsi, la langue des personnages peut-elle être évoquée dans le cadre de dialogues (représentés ou non) à travers des expressions assez imprécises telles que *en son langage*, *en sa langue* ou *en son latin*. L'auteur peut choisir de donner le nom de la langue de communication ou d'insérer directement dans le discours direct d'un des protagonistes quelques mots en langue étrangère. S'il peut indiquer qu'un échange s'est déroulé dans une langue déterminée, il peut aussi décrire des cas où la communication n'a pas pu être établie, a été rompue ou a été accompagnée de

³⁴⁶ « Notons d'abord que le degré du mélange peut être très différent : il peut s'agir d'un seul mot, d'une phrase ou d'un passage entiers ; il peut s'agir d'une insertion occasionnelle, effectuée seulement à certains endroits, ou bien le mélange peut s'étendre à l'œuvre tout entière ; l'introduction de l'élément étranger et hétérogène peut se faire soit d'une manière irrégulière, soit selon un procédé systématique, et obéir à une règle bien définie » (ELWERT Wilhelm Theodor, « L'emploi de langues étrangères... », *art. cit.*, p. 415).

problèmes d'intercompréhension à cause d'une méconnaissance de la langue employée par le locuteur ou l'interlocuteur. Enfin, la littérature médiévale offre de nombreux exemples de médiation linguistique.

Ce sont ces différentes situations que nous allons aborder dans les pages qui suivent afin de montrer comment les idiomes des personnages sont mis en scène dans les textes médiévaux.

1. Les expressions *en sa langue*, *en son langage* et *en son latin*

Les auteurs médiévaux peuvent quelquefois préciser que l'échange verbal entre plusieurs personnages s'est effectué dans une certaine langue. Cette indication peut rester très vague et simplement servir à signaler que les interlocuteurs parlent dans leur langue. Sont alors mobilisées des formules très générales telles que *en leur langue*, *en leur langage* ou *en leur latin*. L'évocation de la langue de communication se limite très souvent à ces quelques mots, qui laissent entendre qu'une langue déterminée a été employée, mais ne donnent guère d'informations quant à la nature de cette dernière. L'idiome n'est alors ni nommé ni décrit.

Par exemple, dans la *Chanson d'Aspremont* (entre 1187 et 1191), le roi sarrasin Boïdant prie le prophète Mahomet *en son langage* :

Puis regarda son ome, Boïdant.
De son damage est li rois molt dolant ;
En son langage va Mahon encreant³⁴⁷

Plus loin dans le récit, c'est le païen Hodequin qui parle au roi sarrasin Gondrul *en son latin* :

Après parla le soldant Hodequin.
Saves om ert et mervellos devin ;
As dos traîtres estoit germain cosin.
Soie ert la terre des puis de Monmatin.
Gondrul apele, si dist en son latin³⁴⁸

En fonction des contextes où elles apparaissent, ces trois expressions peuvent être interprétées de trois manières différentes. Par les mots *en son langage*, *en sa langue* ou *en son latin*, l'auteur peut aussi bien signifier que le personnage s'exprime dans une langue parlée dans la région d'où il provient, que dans un langage propre à son milieu et à sa fonction (sociolecte)

³⁴⁷ *La Chanson d'Aspremont, chanson de geste du XII^e siècle. Texte du manuscrit de Wollaton Hall*, Louis BRANDIN, éd., deuxième édition revue, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 19 et 25), 1923-1924, t. 1, p. 152, v. 4735-4737.

³⁴⁸ *Ibid.*, t. 2, p. 13, v. 6470-6474.

ou propre à lui-même (idiolecte). Les termes *langue*, *langage* et *latin* sont en effet polysémiques à l'époque médiévale³⁴⁹.

Le mot *langue*, dans son sens non anatomique, peut désigner entre autres la parole, la façon de parler d'un individu, mais aussi le « [s]ystème de signes qui permet la formulation de la pensée et la communication orale ou écrite à l'intérieur d'une communauté³⁵⁰ », et par conséquent la façon de s'exprimer propre un peuple, à un pays³⁵¹. Au Moyen Âge, *langue* et *langage* peuvent avoir des significations similaires³⁵², même si, dans certains emplois – comme par exemple celui qui couvre le sens de « manière de s'exprimer propre à un peuple » – l'utilisation du mot *langage* recule au fil du temps face à l'usage du terme *langue*³⁵³. Quant au *latin*, s'il renvoie d'abord à la langue latine (qu'il s'agisse de celle des Romains de l'Antiquité ou celle des clercs et de l'Église), il prend parfois le sens de « langue » ou « langage » en général, comme dans les exemples suivants :

[...] grejois parla, ne sot autre latin³⁵⁴
Parla sarrasinois, ne sot autre latin, [...]³⁵⁵.

Il peut également être employé pour désigner une langue étrangère et par extension une langue incompréhensible ou difficile à comprendre. Il a par ailleurs été usité pour parler du langage incompréhensible des oiseaux – nous y reviendrons³⁵⁶. Selon le sens charrié par la formule, le langage du locuteur peut dès lors dévoiler ou révéler une différenciation avec l'interlocuteur supposé qui peut être d'ordre géographique ou ethnique, social ou personnel. Ces trois formes de différenciation peuvent cependant très bien être convoquées simultanément par les expressions.

³⁴⁹ Voir à ce propos KOLL Hans Georg, *Die französischen Wörter « langue » und « langage » im Mittelalter*, Genève, Droz, 1958.

³⁵⁰ Art. « langue », *Dictionnaire du Moyen français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/langue>. Voir aussi REY Alain, dir., *Le Robert. Dictionnaire historique...*, op. cit., p. 1972-1973.

³⁵¹ Voir aussi art. « langue », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, Michel ZINK, dir., Paris, Les Belles Lettres, 2015, p. 2042 ; art. « langue », TOBLER Adolf et LOMMATZSCH Erhard Friedrich, *Altfranzösisches Wörterbuch...*, op. cit., vol. 5, p. 145-148.

³⁵² Le premier sens associé au terme *langage* dans le dictionnaire de Takeshi Matsumura est d'ailleurs celui de « langue » (art. « langage », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, op. cit., p. 2041).

³⁵³ REY Alain, dir., *Le Robert. Dictionnaire historique...*, op. cit., p. 1972-1973.

³⁵⁴ HERBERT LE DUC DE DANMARTIN, *Folque de Candie*, nach den festländischen Handschriften zum ersten Mal vollständig herausgegeben von O. Schultz-Gora, Halle a. S., Niemeyer; Dresden, Gesellschaft für romanische Literatur (Gesellschaft für romanische Literatur, 21, 38 et 49), 1909, t. 1, p. 267, v. 5942.

³⁵⁵ *The Medieval French Roman d'Alexandre*, éd. cit., p. 285, v. 6284-6289.

³⁵⁶ REY Alain, dir., *Le Robert*, op. cit., p. 1984. Voir aussi ELWERT Wilhelm Theodor, « Quelques mots désignant le “langage incompréhensible” (*charabia*, *baragouin*, etc.) », *Revue de linguistique romane*, 23 (89-90), 1959, p. 64-79.

À côté de ces trois expressions assez récurrentes dans les œuvres médiévales, l'on en trouve une quatrième, *en son patois*, qui signifie « à sa façon, dans son langage³⁵⁷ ». Celle-ci apparaît beaucoup moins fréquemment dans les textes. Giuseppe Di Stefano en a néanmoins repéré deux occurrences³⁵⁸ : une dans la *Chronique* de Georges Chastellain (« estrange de figure mes treshonneste homme en son pattois³⁵⁹ ») et une dans *Florent et Octavien* (« Et le roy ly escrie molt hault en son patois³⁶⁰ »).

L'idiome, ainsi vaguement évoqué à travers ces formules, joue un rôle dans la narration. Il est en effet rare que l'allusion à la langue de l'échange soit vide de sens. Certes, les expressions *en sa langue*, *en son langage*, *en son latin*... indiquent qu'une conversation s'est tenue dans une langue en particulier, mais elles comportent aussi d'autres informations et sont convoquées par les auteurs en vue de donner une grille de lecture ou de produire certains effets qui varient en fonction du genre, de l'œuvre ou, plus largement, du contexte où elles sont mobilisées.

1.1. Emplois dans les différents genres textuels

On retrouve les formules précitées dans tous les genres littéraires. Tout texte dont l'auteur souhaite évoquer les langues de communication peut contenir les expressions *en son langage*, *en sa langue* et *en son latin*. Après avoir observé les diverses occurrences que nous avons collectées, nous avons pu noter qu'elles apparaissaient dans certains contextes à des fins particulières.

1.1.1. Scènes de rencontre et identification des protagonistes

Les termes *en son langage* et les autres formes associées interviennent notamment dans les scènes de rencontre, d'accueil ou de première prise de contact entre différents personnages. Parmi les nombreuses vies de saint que nous a léguées le Moyen Âge, la *Vie de saint Gilles* de Guillaume de Berneville en comporte un bel exemple. Gilles est en Provence, dans son abbaye,

³⁵⁷ DI STEFANO Giuseppe, *Nouveau dictionnaire historique des locutions. Ancien Français – Moyen Français – Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2015, vol. 2, p. 1302.

³⁵⁸ *Ibid.*

³⁵⁹ GEORGES CHASTELLAIN, *Chronique. Les fragments du Livre IV de la Chronique*, Jean-Claude DELCLOS, éd., d'après le manuscrit Londres, BL, Add 54156, Genève, Droz, 1991, p. 288.

³⁶⁰ *Florent et Octavien*, chanson de geste du XIV^e siècle, Noëlle LABORDERIE, éd., Paris, Honoré Champion (N.B.M.A., 17), 1991, t. 2, p. 540, v. 17141.

et reçoit les messagers envoyés par Charlemagne en leur souhaitant la bienvenue dans sa langue :

Quant il les vit, bel les apele :
Il les welcume en sa language³⁶¹

Cet extrait est intéressant à plus d'un titre. Il laisse tout d'abord entrevoir l'origine de l'auteur à travers le mot *welcume*, qui s'avère être un indice parmi d'autres permettant de rattacher Guillaume de Berneville au domaine anglo-normand³⁶² :

Ainsi notre poète connaît par le menu et évidemment *de visu*, et, comme beaucoup de poètes normands et anglo-normands, il aime à décrire les choses de la mer, les agrès des vaisseaux, la manœuvre, les vicissitudes des flots ; il emploie les *roumeisins*, monnaie de Rouen ; il est familier avec les gros draps, les *burels* anglais ; il se sert du mot anglais *welcume* ; il mentionne avec les Français, autour de Charlemagne, des barons normands et bretons ; il dit que la réputation du saint s'étendit de son vivant jusqu'en Normandie. [...] Enfin le manuscrit unique de la *Vie de saint Gilles* est anglo-normand, et c'est en Angleterre [...] qu'on trouve la seule trace de la connaissance au moyen âge de l'œuvre de Guillaume³⁶³.

Ce passage soulève ensuite la question de l'idiome parlé par Gilles au moment d'accueillir les envoyés de Charlemagne. On ne sait toutefois pas de quelle langue il peut s'agir. Son *language* pourrait être le grec, puisqu'il est originaire de Grèce, mais l'expression pourrait également cacher n'importe quelle autre langue que Gilles connaîtrait ou aurait apprise lors de ses voyages³⁶⁴.

En précisant qu'une langue propre à un personnage a été employée, l'auteur caractérise linguistiquement le locuteur de cet idiome et met en évidence son caractère étranger au regard des autres interlocuteurs. La langue constitue ainsi un facteur d'identification d'un individu ou d'une communauté³⁶⁵. Il en est ainsi dans certaines chansons de geste.

Il est vrai que tous les textes épiques ne soulignent pas la différence linguistique : en effet, dans les gestes du XII^e siècle, « les auteurs font [généralement] parler les étrangers comme des Chrétiens sans se soucier de la vraisemblance³⁶⁶ ». Cependant, au fil du temps, certains auteurs d'épopées s'attachent davantage à la diversité linguistique de leurs personnages et tendent à les définir, entre autres, par leur pratique linguistique. Lorsque païens et chrétiens se

³⁶¹ GUILLAUME DE BERNEVILLE, *La vie de saint Gilles*, Gaston PARIS et Alphonse BOS, éd., *op. cit.*, p. 75, v. 2465-2466.

³⁶² Voir à ce sujet *ibid.*, p. XIV-XXXV.

³⁶³ *Ibid.*, p. XV-XVII.

³⁶⁴ Françoise Laurent s'interroge effectivement sur la langue que pourrait parler Gilles dans cet extrait : « [...] on peut se demander quelle langue Gilles, qui est grec, est censé parler » (GUILLAUME DE BERNEVILLE, *La vie de saint Gilles*, Françoise LAURENT, éd., Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 6), 2003, p. 157).

³⁶⁵ Nous reviendrons sur le rôle joué par la langue dans la définition et la caractérisation des personnages dans le chapitre 2. Description et caractérisation des personnages.

³⁶⁶ BESNARDEAU Wilfrid, *Représentations littéraires de l'étranger...*, *op. cit.*, p. 142.

rencontrent, le poète tend à souligner que les membres de l'une et l'autre communauté parlent un idiome particulier. C'est *en lor langage* que les Sarrasins saluent Huon dans la *Chanson d'Esclarmonde* décasyllabique (dernier tiers du XIII^e siècle) :

Deuant le port est Hües ariués
& Sarrasin sont a lengtre ale
En lor langage ont Huon salüe³⁶⁷

Nous verrons un peu plus loin que cette langue n'est pas connue de Huon et nécessite l'intervention de personnages tiers pour une traduction.

Les expressions *en sa langue*, *en son langage*, *en son latin*, etc., sont également employées dans les mises en prose des chansons de geste au moment de la rencontre entre les représentants des mondes chrétien et païen, comme dans la mise en prose bourguignonne du *Renaut de Montauban* attribuée à David Aubert (1462)³⁶⁸ ou dans le *Roman de Guillaume d'Orange* en prose (XV^e siècle), mise en prose et adaptation de la plupart des gestes du cycle de Guillaume d'Orange. Là aussi elles servent à évoquer le parler des Sarrasins. Ainsi, dans le *Guillaume* en prose, lorsque le roi de France est à Burs, une ville d'Espagne, et qu'il rencontre un groupe de pèlerins en présence d'un enfant, il s'interroge sur l'identité de ce dernier. Un des pèlerins, Guinement, répond alors :

En bonne foy, sire, fet il, nous venons du Saint Sepulcre comme pellerins, et en noustre chemin trouvasmes une nef chargiee de marchans sarrassins, aux enseignes que ils portoient. Sy nous conbatismes a eulx tellement que la force nous demoura, et trouvasmes cest enffant au fons de la nef, lequel dist en son langaige qu'[il] estoit fils d'um roy ou d'um hault prince sarrassin³⁶⁹.

En son langaige vient désigner la langue de l'enfant, qui n'est autre que Renouart, le frère de Guibourc, et souligne le fait que cet enfant n'appartient pas au groupe de pèlerins, qu'il appartient à une communauté différente, plus précisément sarrasine.

Les termes *en son langage* et les expressions similaires marquent donc une frontière qui révèle ou rappelle que les locuteurs en présence sont étrangers l'un pour l'autre.

³⁶⁷ *Esclarmonde, Clarisse et Florent, Yde et Olive*. Drei Fortsetzungen der *Chanson von Huon de Bordeaux* nach der einzigen Turiner Handschrift zum Erstenmal veröffentlicht von Max Schweigel, Marburg, Elwert'sche Verlagsbuchhandlung (Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie, 83), 1889, p. 107, v. 1481-1483.

³⁶⁸ BAUDELLE-MICHELS Sarah, « La langue de l'autre... », *art. cit.*, p. 32.

³⁶⁹ *Le Roman de Guillaume d'Orange*, Madeleine TYSENS, Nadine HENRARD et Louis GEMENNE, eds., Paris, Honoré Champion (Bibliothèque du XV^e siècle, 62), 2000, t. 1, chapitre XXXVIII, § 8, p. 411.

1.1.2. Scènes de confrontations et renforcement des antagonismes

Si les indications sur la langue de communication – aussi vagues soient-elles – ont pour effet de rendre davantage visible la différence d’origine entre les locuteurs, elles contribuent par conséquent à souligner les forces en présence et à renforcer les antagonismes dans les contextes de conflits ou de confrontations. C’est ce qui se produit dans un certain nombre de chansons de geste où l’opposition entre païens et chrétiens se fait fortement ressentir : non seulement les Sarrasins ont une foi différente, mais ils parlent aussi dans un autre idiome. Ainsi, est-ce le cas dans la *Chanson d’Antioche* (fin du XII^e siècle). Alors que les chrétiens sortent de la ville d’Antioche pour attaquer les mécréants, Corbaran observe la scène et interroge son conseiller et interprète, Amedelis, sur leur identité. Ce dernier donne alors le nom du chef de chaque troupe, loue ses qualités guerrières ou souligne quelle est son autorité et sa puissance, et Rouge Lion, un autre émir sarrasin, n’hésite pas à ajouter ses propres commentaires. Il faut ainsi craindre Hugues le Maine, qui croit profondément en Dieu. Sort ensuite le comte Robert de Flandres, qu’Amedelis qualifie de sage et qui a sous son pouvoir toutes les Flandres. Vient après le comte de Normandie et puis Godefroy de Bouillon, excellent chevalier et responsable de la déroute des Sarrasins. Si jusqu’à l’arrivée de ce dernier, Corbaran tend à mépriser les seigneurs chrétiens et leurs chevaliers, il s’avère moins sûr de lui lorsqu’Amedelis lui conte les exploits du célèbre Duc de Bouillon. La tension monte encore davantage au moment où apparaît Tancrede. *En son latin*, Corbaran demande à son conseiller de lui révéler l’identité de cet homme :

Corbarans les esgarde, li cuvers de pud lin ;
Amedelis apele, si dist en [son³⁷⁰] latin :
« Connois tu cele gent qui la mainent tel brin ?
Li sire qui les guïe ne samble pas frarin.
Se tu ses qui il sont car le me dis, cosin³⁷¹. »

Pour les autres chevaliers français, ceux qui sortent d’Antioche avant Tancrede, l’auteur de la geste ne précise pas que Corbaran pose ses questions dans sa propre langue. Ce n’est que lorsque la tension et l’inquiétude du Sarrasin se font ressentir que l’expression *en son latin* est ajoutée. Cette précision vient rappeler l’extranéité de Corbaran et de ses hommes face aux chrétiens à un moment où il s’avère opportun d’y insister : les troupes chrétiennes s’apprêtent

³⁷⁰ Nous corrigeons et ajoutons ici le déterminant *son*, présent dans l’édition de Suzanne Duprac-Quioc (voir *La Chanson d’Antioche*, Suzanne DUPARC-QUIOC, éd., Paris, Geuthner (Documents relatifs à l’histoire des croisades, 11), 1977-1978, t. 1, p. 397, v. 8044-8048) et apparaissant également dans la traduction de Bernard Guidot : « interpellant Amedelis, il lui dit dans son langage » (*La Chanson d’Antioche*, Bernard GUIDOT, éd., Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 33), 2011, p. 835).

³⁷¹ *Ibid.*, p. 834, v. 8044-8048.

à attaquer et à défaire les païens, il faut donc mettre en avant les différences de ces derniers et par là même leur faiblesse par rapport à la noblesse et à la vaillance des Français. L’auteur décrit la perte d’assurance de Corbaran et souligne la différence d’origine, de croyance et de langue. Car avant d’évoquer la langue de communication, c’est l’origine païenne des opposants qui est remise en lumière. En effet, au moment où Amedelis repère Robert le sage, l’auteur désigne l’interprète par son appartenance ethnico-culturelle : « Sire, dist l’Arabis [...] »³⁷². Chaque fois que l’origine païenne est rappelée et que la situation semble clairement en faveur des chrétiens, un des autres critères permettant de décrire et distinguer les mécréants est réaffirmé : leur langue. Par ailleurs, lorsque Bohémond fait son apparition hors des murs de la ville, c’est n’est plus l’origine arabe ou la langue qui est évoquée, mais la différence de religion à travers la mention de la divinité païenne : Corbaran n’est plus si certain de sa victoire et s’en remet à Tervagan et à Mahomet³⁷³.

L’inquiétude de l’émir ne cesse de croître au fur et à mesure que les troupes de Français sortent. Il demande alors à son conseiller de négocier avec ceux-ci. C’est à nouveau l’occasion de mentionner la langue de communication – et de ce fait l’altérité linguistique –, mais cette fois-ci au moyen de l’expression *en son langage* :

Quant il ot esgardé de France le barnage,
 Amedelis apele, si dist en son langage :
 « Va, si di as François, le pute gent salvage,
 — Mahomés les maldie els et tot lor lignage ! —
 C’or ferai le bataille s’il lor vient en corage,
 U a .XX. u a .X., ça fors en cest herbage,
 U a un cors a cors, qui molt ait vasselage »³⁷⁴.

Remarquons que, même si le mot *salvage*, mis dans la bouche d’Amedelis, qualifie les Français, la rime le rapproche du terme *langage*. S’il sert la rime, ce rapprochement peut être interprété comme une intervention subtile de l’auteur lui permettant d’émettre discrètement une opinion sur le langage des Sarrasins, qu’il juge sauvage.

Dans les deux cas précédemment cités, l’important n’est pas de donner le nom précis de la langue, mais simplement de signaler que le Sarrasin parle une langue qui lui est propre et qui contribue à mettre en évidence son caractère étranger : il est étranger par son origine géographique et culturelle, par sa foi et par sa langue. Notons que l’adjonction d’une expression telle que *en son langage* ou *en son latin* pourrait aussi servir de cheville métrique, répondre aux

³⁷² *Ibid.*, p. 828, v. 7973.

³⁷³ *Ibid.*, p. 838, v. 8085-8088.

³⁷⁴ *Ibid.*, p. 860, v. 8402-8408.

besoins de la rime ou à un *topos*. Toutefois, même dans ce cas, la formule est porteuse d'une information essentielle sur le personnage, qui se définit en partie par son idiome³⁷⁵.

Un autre exemple qui montre que l'insistance sur le langage de l'ennemi intervient dans une situation de conflit ou, plus généralement, dans un contexte de crise ou de tension est celui que l'on peut relever dans *Baudouin de Sebourc* (XIV^e siècle), où ce sont les païens affolés qui crient en *leur langage* :

En le chité n'i a ne femme ni enfant
qui ne se voist adont tellement esmaiant
que par le ville fuient, huant et glatissant ;
en leur langage dient : « Vecha le lyon grant !
Gardés vous du lion, car il vint acourant ! »
Dont che vont li payen tellement esmaiant
qu'a le fuite sont mis ; plus n'i vont arrestant :
ne demourassent la pour d'or fin leur pesant³⁷⁶.

Ce passage fait suite au moment où Baudouin rentre avec le lion blanc dans la ville d'Abilant, cité d'Orient gouvernée par le Sarrasin Rouge Lion. Tous deux détruisent la ville et attaquent ses habitants, qui fuient et annoncent dans leur langue l'arrivée du lion. Que les personnes en péril préviennent du danger dans leur idiome n'étonne guère, puisqu'elles s'adressent à leurs semblables. Il serait d'ailleurs surprenant de chercher à s'exprimer dans une autre langue que la sienne dans une telle situation. Plus que donner une information sur la langue utilisée pour alerter les autres habitants d'Abilant et créer de ce fait un effet de réel, *en leur langage* vient ici – comme dans les exemples précédents – rappeler et par la même occasion accroître la distance qui sépare l'assaillant qu'est Baudouin et la population d'infidèles.

La langue de communication évoquée n'est pas toujours celle des païens. C'est parfois la langue du personnage chrétien qui est mise en avant, mais l'effet produit reste souvent le même : on rappelle voire accentue le contraste entre les deux camps. Dans *Baudouin de Sebourc*, en effet, lorsque le héros s'adresse au roi de Falise, Polibant, il le fait *en son langage* :

Puis li dist Bauduïns moult haut en son langage :
« E, Sarrasins », dist il, « tu as ou corps le rage,
que ne veus croire Dieu et [en] son douche ymage !³⁷⁷ »

Insister sur l'idiome auquel recourt Baudouin n'est pas dénué de sens. Le protagoniste n'emploie pas la langue de l'ennemi, mais la sienne, une langue parlée par ses coreligionnaires.

³⁷⁵ Voir *infra*, chapitre 2. Description et caractérisation des personnages.

³⁷⁶ *Baudouin de Sebourc*, Larry S. CRIST et Robert F. COOK, édés., Paris, S.A.T.F., vol. 2, 2002, p. 620, v. 16795-16802.

³⁷⁷ *Ibid.*, vol. 1, p. 381, v. 10473-10475.

L'affrontement physique (le combat entre Polibant et Baudouin) est ainsi précédé d'un affrontement linguistique, celui impliquant une langue et un discours qui, avec la lutte armée et grâce à l'intercession miraculeuse d'un ange, mèneront à la conversion du Sarrasin au christianisme. Le roi de Falise se retrouve par conséquent défavorisé sur trois plans : sur le plan linguistique (ce n'est pas dans la langue païenne de Polibant que Baudouin l'invective, mais dans la sienne), sur le plan corporel (il perd le combat contre le chevalier chrétien) et sur le plan spirituel et idéologique (sa croyance première ne résiste pas aux arguments de celui lui faisant face ni à la puissance de l'ange). Baudouin et la foi chrétienne ressortent donc vainqueurs de cette confrontation, et leur victoire est annoncée par l'avantage linguistique que le héros a pris en s'exprimant dans sa langue première. La domination linguistique qu'instaure Baudouin préfigure une future conversion ou, plus généralement, la victoire du christianisme sur les mauvaises *créances*.

1.1.3. Descriptions et souci de vraisemblance

Ce n'est pas toujours pour accentuer les oppositions que les auteurs épiques usent de la mention imprécise de la langue de communication. Ils peuvent aussi y recourir pour décrire avec une certaine vraisemblance un milieu déterminé. Par exemple, dans la version longue du *Moniage Guillaume* (XII^e siècle), il est question de la langue des marins lorsque le héros arrive au marché aux poissons :

Li marinier tuit encontre lui saillent
Et li auquant le prennent par la chape,
Li uns le tient et li autres le sache,
Chascuns li crie forment en son langage :
« Ça » fet li uns, « mes de – ça » fet li autre,
« De bons poissons avroiz ja vostre charge³⁷⁸ ! »

Dans cet extrait, l'expression *en son langage* peut signifier l'origine étrangère des marins, puisque ceux-ci peuvent venir d'endroits très divers où la langue diffère de celle parlée par le héros. Mais elle peut aussi mettre en exergue d'autres formes de distance qui séparent Guillaume des matelots, une distance sociale ou une individuelle et personnelle, les hommes d'équipage pouvant s'exprimer dans un langage propre à leur milieu et à leur fonction (sociolecte) ou propre à eux-mêmes (idiolecte). Les mots *en son langage* ne servent pas ici à

³⁷⁸ *Le Moniage Guillaume*, chanson de geste du XII^e siècle. Édition de la rédaction longue par Nelly ANDRIEUX-REIX, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 145), 2003, p. 80, v. 988-993.

mettre en lumière une différence de croyance : l'expression contribue à la description du marché aux poissons et plonge le lecteur encore davantage dans cet univers marchand et marin.

L'emploi d'une telle formule pour créer un cadre vraisemblant et participer à la description d'un contexte ou d'un espace géographique est fréquent dans la littérature médiévale. Ainsi, dans ses *Chroniques*, Froissart signale-t-il à plusieurs reprises l'idiome de communication par l'utilisation de la formule *en son langage*, un usage répété qui révèle le souci du détail dont fait preuve l'auteur, désireux de souligner la diversité linguistique du contexte décrit³⁷⁹ :

Li rois les requelli de une parole tant seullement, ce fu que il dist en son langage : « Bien venant. » De trop petit se disferent li uns langage[s] de l'autre³⁸⁰.

Dans cet extrait, Froissart prend la peine de préciser que le roi d'Angleterre Édouard III n'a pas besoin de recourir à une autre langue que la sienne au moment de recevoir l'ambassade écossaise, car son idiome est suffisamment semblable à celui de ses hôtes pour permettre l'intercompréhension.

Un tout autre exemple peut être relevé dans le *Livre de la Passion* (XIV^e siècle). Au moment de décrire la crucifixion de Jésus et le peuple observant la scène, qui n'hésite pas à jeter boue, savates et immondices au visage du fils de Dieu, le poète recourt à l'expression *en leur langage* :

Boe, çavates, et ordure
Ly getoient a son visage.
Et disoient en leur langage :
« Se tu descens de celle crois,
Nous te tendrons pour roy dez roys,
Mez tu ez clouué fermement³⁸¹. »

Cette insertion permet d'évoquer l'origine géographico-culturelle du peuple en question et participe à ancrer encore un peu plus l'épisode dans le lieu où se déroule la crucifixion, à savoir les abords de Jérusalem, ville dont le nom est cité quelques vers plus tôt (« De Jerusalem la cité / Issi du peuple grant planté³⁸² »).

³⁷⁹ Nous ne reprenons qu'un bref extrait à titre d'exemple.

³⁸⁰ JEAN FROISSART, *Chroniques*, Début du premier livre. Édition du manuscrit de Rome Reg. Lat. 869, George T. DILLER, éd., Genève, Droz (T.L.F., 194), 1972, p. 211.

³⁸¹ *Le livre de la Passion. Poème narratif du XIV^e siècle*, Grace FRANK, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 64), 1930, p. 47, v. 1404-1409.

³⁸² *Ibid.*, v. 1397-1398.

Les emplois de ce genre sont aussi récurrents dans les œuvres romanesques. Dans *Philomena* (ca. 1170), par exemple, vraisemblance et exotisme sont deux éléments qui peuvent être charriés par les termes *en son langage*. Dans cette œuvre, qui s'intègre à l'*Ovide moralisé* (ca. 1320) et qui est attribuée à un certain Chrétien³⁸³, Térée fait croire à son épouse, Procné, que sa sœur est morte. Procné décide alors de faire un sacrifice à Pluton pour qu'il veille sur l'âme de la défunte. À cette occasion, elle fait inscrire quelques mots dans sa langue sur le cercueil de Philomèle :

Puis fist escrire en son langage,
 Sor le sarcus devant l'image,
 Si que moult bien le pot l'en lire :
 « Dieux qui d'enfer est rois et sire,
 Pluto, de l'ame aies merci
 De cele pour cui je fais ci
 Ce sacrefice et ce servise,
 En quel que leu que li cors gise. »³⁸⁴

Cette histoire se déroule en Grèce, entre Athènes et Thrace. La langue de Procné est donc certainement le grec. Si elle ne constitue peut-être qu'une simple cheville, l'expression *en son langage* peut néanmoins participer à la recreation de l'extranéité et intervenir – au même titre que l'évocation du sacrifice à un dieu païen – dans la constitution en arrière-plan d'un décor et d'une atmosphère caractéristiques de l'Antiquité grecque telle qu'imaginée au Moyen Âge.

1.1.4. Tendances épiques et romanesques

Les contextes où les expressions *en son langage*, *en sa langue*, etc. sont mobilisées (les scènes de rencontre, de conflit, les descriptions) ainsi que les effets produits par leur présence (identification des personnages, renforcement des antagonismes et vraisemblance) peuvent s'observer dans les différents genres littéraires médiévaux. Toutefois, l'on peut remarquer

³⁸³ Il est en effet signalé dans l'*Ovide moralisé* que le texte de *Philomena* serait emprunté à un auteur nommé Chrétien. Les chercheurs, parmi lesquels Gaston Paris, ont voulu voir derrière ce nom celui du célèbre Chrétien de Troyes. L'attribution de *Philomena* à l'écrivain champenois reste incertaine et est l'objet de nombreux débats. Voir notamment DE BOER Charles, « Chrétien de Troyes auteur de *Philomena* », *Romania*, 41, 1912, p. 94-100 ; HOEPFFNER Ernest, « La *Philomena* de Chrétien de Troyes », *Romania*, 47, 1931, p. 13-74 ; LEVY Raphael, « État présent des études sur l'attribution de *Philomena* », *Les lettres romanes*, 5, 1951, p. 46-52 ; PARIS Gaston, « Un poème retrouvé de Chrétien de Troyes », *Romania*, 1884, p. 399-400 ; SCHULZE-BUSACKER, « *Philomena*. Une révision de l'attribution de l'œuvre », *Romania*, 107, 1986, p. 459-485 ; ZAMAN Franciscus, *L'attribution de « Philomena » à Chrétien de Troyes*, thèse, Amsterdam, 1928.

³⁸⁴ CHRÉTIEN DE TROYES, *Philomena, Œuvres complètes*, Daniel POIRION, Anne BERTHELOT, Peter F. DEMBOWSKI, Sylvie LEFÈVRE et alii, eds., Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 408), 1994, p. 942-943, v. 1049-1026.

certaines tendances d'utilisation propres à un genre plutôt qu'à un autre. Les exemples précédemment examinés permettent notamment de tirer quelques conclusions quant à l'emploi de ces formules dans les textes épiques et dans les romans.

Ainsi, dans les chansons de geste où se confrontent chrétiens et mécréants, bien que les termes en *leur langue* ou en *leur latin* soient considérés par certains chercheurs comme des éléments donnant une image neutre du Sarrasin et de son langage³⁸⁵, ils contribuent le plus souvent à souligner l'opposition entre chrétiens et païens. Ils apparaissent d'ailleurs souvent lorsque la tension entre les deux camps tend à devenir plus forte. Comme nous l'avons vu dans la *Chanson d'Antioche*, l'expression *en son latin* est en effet signalée lorsque les Français se préparent à attaquer les hommes de Corbaran et que la bataille contre l'ennemi sarrasin est imminente. Dans la *Chanson d'Esclarmonde*, les mots *en lor langage* interviennent au moment où païens et chrétiens se rencontrent, et, dans *Baudouin de Sebourc*, des expressions similaires sont utilisées lorsque le héros chrétien attaque l'ennemi. La mention de la langue de communication aussi imprécise soit-elle paraît ainsi particulièrement opportune lorsque se fait ressentir une certaine proximité spatiale entre les deux camps, qui nécessite de marquer davantage la rupture entre ces derniers. Cette proximité, qu'elle soit annonciatrice d'un combat, d'une négociation ou de quelconque autre échange, s'accompagne vraisemblablement d'un rappel des marqueurs de différenciation entre les chrétiens et les païens, parmi lesquels la langue.

Dans les exemples repris ci-avant, le rapprochement dans l'espace suppose une augmentation de la visibilité de la frontière qui distinguent les deux partis en confrontation. Cette frontière ne semble pouvoir être franchie que par la conversion au christianisme ou – nous le verrons plus tard – par le recours à un truchement³⁸⁶ ou à un déguisement³⁸⁷. Dans ces deux derniers cas, le franchissement n'est que partiel, l'interprète ou le masque ne permettant pas une entrée directe dans le camp adverse. Évoquer la langue de communication n'est donc pas sans signification. Nous ne pouvons par conséquent pas être totalement en accord avec Zsófia Vörös lorsqu'elle affirme que l'expression *en son latin* dans l'extrait précédemment cité de la *Chanson d'Aspremont* (v. 6474) « n'apporte pas d'information supplémentaire³⁸⁸ » et que « son utilité relative à la langue des personnages reste négligeable dans les textes³⁸⁹ ». Il s'agit

³⁸⁵ VÖRÖS Zsófia, « La langue comme outil... », *art. cit.*, p. 208.

³⁸⁶ Voir *infra*, 5. Les médiateurs linguistiques.

³⁸⁷ Voir *infra*, chapitre 4, 2. Instruments de ruse.

³⁸⁸ VÖRÖS Zsófia, « Sauriez-vous mon langage parler ? »..., *op. cit.*, p. 137.

³⁸⁹ *Ibid.*

peut-être d'une « locution stéréotypée³⁹⁰ » ainsi que le pense la chercheuse, mais il n'en demeure pas moins que sa présence reste porteuse de sens.

Dans les romans, les locutions *en son langage*, *en son latin*, etc. sont aussi signifiantes, mais les raisons de leur emploi sont un peu différentes. Lorsqu'elles sont mobilisées dans les romans, elles rappellent généralement que la langue du protagoniste concerné diffère de celle du texte et donc *a priori* du lecteur. L'évocation de la langue de communication répond alors à un souci de vraisemblance et peut aussi apporter une dimension exotique. Wilfrid Besnardeau constate ainsi l'importance que peut avoir la multiplicité des langues dans les romans antiques alors que les textes épiques réduisent les informations linguistiques en vue de renforcer une opposition manichéenne entre le Bien incarné par le chevalier chrétien et le Mal représenté par le Sarrasin³⁹¹. Dans les romans, la langue de communication n'est donc pas évoquée (ou pas forcément évoquée), comme dans certaines épopées, pour renforcer la tension entre deux ennemis, chrétiens d'un côté et païens de l'autre. Elle l'est pour correspondre au contexte dans lequel se trouve les personnages et souligner ou rappeler simplement le caractère étranger (voire étrange) de celui qui parle. Tel est le cas dans *La suite du Roman de Merlin* (ca. 1235-1240), où un chevalier très affligé arrive près du château de Meliot et s'exprime *en son langage* sans dire pourquoi il ressent une telle douleur :

Et il voit que deviers le chastiel de Meliot venoit uns chevaliers armés de toutes armes, et faisoit le gringneur del monde, et disoit en son langage : « Ha ! Diex, ou desservi jou qu'il me convenist a faire si grant mal ne si grant dolour ? Ne je ne voi que le puisse acomplir. Ja n'estoie jou pas acoustumés de faire su grans desloiautés !³⁹² »

Face à ce spectacle, le roi décide d'envoyer le chevalier aux deux épées chercher cet inconnu pour qu'il lui explique les raisons de son chagrin. Le mystérieux chevalier est toutefois tué avant d'avoir pu revenir au château du roi. Les termes *en son langage* pourraient être un indice du caractère étranger de ce pauvre homme : on ne sait pas qui il est, on ignore d'où il vient et il disparaît du récit aussi vite qu'il y est apparu. Il demeure ainsi un mystère pour les autres personnages. La langue vient donc dévoiler l'extranéité et l'étrangeté de ce chevalier. S'agit-il d'un idiome complètement différent de celui des autres protagonistes ou s'agit-il d'une variante de la langue commune ou *en son langage* désigne-t-il un idiolecte ? Le texte ne donne pas de réponse, car seule la mention d'un langage particulier importe. D'ailleurs, l'absence de

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ BESNARDEAU Wilfrid, *Représentations littéraires de l'étranger...*, op. cit., p. 523.

³⁹² *La suite du Roman de Merlin*, Gilles ROUSSINEAU, éd., Genève, Droz (T.L.F., 972), 2006, p. 129.

précision quant à la nature de ce dernier contribue au mystère qui enveloppe le personnage en question.

Insistons bien sur le fait qu'il ne s'agit là que de tendances générales : chaque œuvre présente ses propres spécificités et chaque auteur est libre d'intégrer ou non ces locutions à son texte et de motiver leur utilisation selon les raisons qu'il juge opérantes. Par ailleurs, qu'elles répondent à un souci de vraisemblance ou au désir d'accentuer la dichotomie entre païens et chrétiens, les formules *en son langage*, *en sa langue* et *en son latin* soulignent le caractère étranger des individus concernés. Elles peuvent également mettre en exergue non pas tant le caractère étranger (d'un autre pays, d'une autre région) que l'aspect étrange ou simplement différent du langage parlé par l'un ou l'autre personnage.

1.2. L'expression *en son latin* et le langage des oiseaux

L'expression *en son latin* s'applique fréquemment à un autre type de personnages : les oiseaux. Usité initialement pour désigner le parler des Hommes, le terme *latin* dans le sens de « langage incompréhensible » peut désigner par extension le langage inintelligible des oiseaux³⁹³. Selon Wilhelm Theodor Elwert, l'autre locution employée avec cette même signification, *en son jargon* ou *en son gargun*³⁹⁴, aurait connu une évolution inverse, puisque *jargon* aurait d'abord signifié « gazouillement³⁹⁵ ». Mais, dès le XII^e siècle (époque où le mot est attesté), la signification de *jargon* se serait étendue au domaine humain. Il semblerait donc que les deux sens aient été associés au terme de façon assez concomitante³⁹⁶. D'après les différents dictionnaires, cependant, *jargon* est plus souvent employé pour référer au langage des Hommes. Takeshi Matsumura donne d'ailleurs à ce mot d'abord le sens de « langue étrangère et inintelligible » et ensuite celui de « langage spécial » avant de préciser que le terme peut également désigner le gazouillement des oiseaux³⁹⁷.

³⁹³ ELWERT Wilhelm Theodor, « Quelques mots désignant le “langage incompréhensible”... », *art. cit.*, p. 70-71.

³⁹⁴ On en retrouve notamment un exemple dans un des rondeaux de Charles d'Orléans : « Il n'y a beste, ne oyseau, / Qu'en son jargon ne chante ou crie » (CHARLES D'ORLÉANS, *Rondeaux*, Pierre CHAMPION, éd., Paris, Honoré Champion, 1927, p. 308).

³⁹⁵ ELWERT Wilhelm Theodor, « Quelques mots désignant le “langage incompréhensible”... », *art. cit.*, p. 71-72.

³⁹⁶ Voir art. « jargon », *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi). URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/jargon>.

³⁹⁷ Art. « jargon », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, *op. cit.*, p. 1977.

Le chant des oiseaux est un motif particulièrement présent dans les textes médiévaux lorsqu'il est question d'amour et/ou du printemps³⁹⁸. Ainsi que le précise Gilles Eckard, le chant ou le langage des oiseaux est évoqué principalement dans trois cas : dans la strophe printanière des chansons de troubadours et de trouvères, au moment de l'ouverture printanière des romans et des chansons de geste, et lorsqu'est décrit un *locus amoenus*³⁹⁹.

L'expression *en son latin* fait du langage des oiseaux un langage à part entière, particulier voire « étrange ou étranger⁴⁰⁰ ». Elle contribue aussi à la dimension céleste que l'on peut associer à ces animaux, annonciateurs de renouveau, et elle évoque, dans les contextes où elle apparaît, les paroles de l'amour seulement accessibles à ceux touchés par ce sentiment. Lorsqu'elle est employée pour les volatiles, elle désigne souvent un langage qui dépasse celui des Hommes et qui n'est entendu que par quelques élus :

Le « latin » des oiseaux renvoie à la fois à un langage globalement perçu, en cela du non discours, et à un langage spécial, incompris sauf de quelques devins chamans, aptes à circuler entre le monde animal et le monde humain, dont les récits mythiques se font l'écho⁴⁰¹.

Parmi ces élus, on compte Rhamnès, le meilleur devin au monde si l'on en croit le *Roman d'Eneas* :

Tant ont alé li compaignon
que il vindrent al paveillon
ou Rannes jut, qui molt ert sages :
d'oisiaus savoit toz les langages
et molt savoit bien deviner
et giter sorz et enchanter ;
soz ciel n'avoit meillor divin⁴⁰².

Par ses talents divinatoires qui le rapprochent d'un monde supérieur, le personnage de Rhamnès, emprunté selon Aimé Petit à Virgile, mais aussi inspiré de l'Amphiaraüs du *Roman de Thèbes*⁴⁰³, est capable d'accéder au langage divin des oiseaux.

³⁹⁸ Sur le chant des oiseaux voir notamment BÉGOU-BALL Anne-Marie, « L'oiseau chanteur : esquisse d'une ornithologie courtoise », *Déduits d'oiseaux au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence (*Senefiance*, 54), 2009, p. 59-67 ; TILLIETTE Jean-Yves. « “En leur latin...” De quelques chants d'oiseaux au Moyen Âge. À la chère mémoire de Peter DRONKE (1934-2020) », *Po&sie*, vol. 172-173, n° 2-3, 2020, p. 193-208 ; UHLIG Marion, « Quand l'oiseau chante et chastie. Le *Lai de l'oiselet* dans *Barlaam et Josaphat* et les traductions françaises de la *Disciplina clericalis* », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 23, 2012, p. 61-72.

³⁹⁹ ECKARD Gilles, « “Li oiseaus dit en son latin” : chant et langage des oiseaux dans trois nouvelles courtoises du Moyen Âge français », *Critica del testo*, II, 2, 1999, p. 677-681.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 680.

⁴⁰¹ GALLY Michèle, « En guise de préface... Des oiseaux et des hommes », *Déduits d'oiseaux au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2009, p. 9.

⁴⁰² *Eneas*, roman du XII^e siècle édité par J.-J. SALVERDA DE GRAVE, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 44), t. 1, 1985, p. 154, v. 5053-5059.

⁴⁰³ *Le Roman d'Eneas*. Édition critique d'après le manuscrit B.N. fr. 60, traduction, présentation et notes d'Aimé PETIT, Paris, Librairie générale française (Le Livre de poche. Lettres gothiques, 4550), 1997, p. 627.

Langage presque céleste, accessible à ceux dont le savoir dépasse les limites des savoirs terrestres, le langage des oiseaux se fait aussi entendre aux oreilles de ceux que l'amour éprend et apparaît souvent dans les contextes où la nature s'épanouit et se montre alors propice aux amours. Les exemples sont nombreux tant le motif est convenu et relève du *topos*. Dans le *Roman de Cligès*, les tendres moments partagés entre les deux amants que sont Cligès et Fenice se déroulent dans un cadre de renouvellement printanier où les arbres fleurissent et les oiseaux chantent en s'exprimant *an lor latin*⁴⁰⁴. Il en est de même dans *Jehan et Blonde* (ca. 1235), où les amours des deux protagonistes s'épanouissent dans une nature verdoyante et sont accompagnées par le chant des *oisillons de bos*⁴⁰⁵. Nature et latin des oiseaux ne font également qu'un dans les *Ballades* de Charles d'Orléans (première moitié du xv^e siècle)⁴⁰⁶ et dans tant d'autres œuvres encore.

Si le langage des oiseaux constitue souvent un motif dont l'emploi sert avant tout à la création d'un cadre propice aux amours et au renouveau, il peut prendre une fonction bien plus importante et se placer au centre de la narration même, comme c'est le cas dans le *Lai de l'Oiselet* (première moitié du xiii^e siècle), où l'oiseau et son chant sont présentés comme un élément faisant partie intégrante du *locus amoenus*. Dans ce lai est en effet décrit un magnifique verger, qui ne peut continuer à fleurir que si l'oiseau y reste chanter. S'il partait, le beau verger dépérirait. La vie du lieu dépend donc de cet oiseau, qui se voit ainsi doté d'un pouvoir extraordinaire. Or, un vilain qui a racheté le domaine à un noble chevalier capture le volatile. S'engage alors une conversation entre l'acquéreur et l'animal piégé. Ce dernier, par son intelligence, parvient à confondre le vilain et à le convaincre de le libérer, « et ce geste entraîne réellement la perte du jardin, car l'oiseau s'envole à jamais, le jardin se dessèche, la fontaine se tarit, le paysan a perdu ce qui faisait son plaisir⁴⁰⁷ ». Comme le montre Gilles Eckard⁴⁰⁸, la relation étroite entre l'oiseau et le *locus amoenus* et la confrontation entre celui-là et le vilain peut s'interpréter en fonction du contexte socio-historique d'une époque où la bourgeoisie est une classe montante de plus en plus perçue comme une menace pour l'aristocratie :

⁴⁰⁴ *Les romans de Chrétien de Troyes édités d'après la copie de Guiot (Bibl. nat. n. 794). II. Cligès*, éd. cit., p. 190-191, v. 6262-6267.

⁴⁰⁵ PHILIPPE DE RÉMI, *Jehan et Blonde*, Sylvie LÉCUYER, éd., Paris, Librairie Honoré Champion, 1984, p. 105, v. 3033-3040.

⁴⁰⁶ Voir notamment CHARLES D'ORLÉANS, *Ballades*, Pierre CHAMPION, éd., Paris, Honoré Champion, 1923, p. 92, v. 11-16.

⁴⁰⁷ ECKARD Gilles, « "Li oiseaus dit en son latin"... », *art. cit.*, p. 684.

⁴⁰⁸ Voir aussi LEE Charmaine, « *Il giardino rinsecchito. Per una rilettura del Lai de l'Oiselet* », *Medioevo Romano*, 5, 1978, p. 66- 84.

L'oiseau et le vilain incarnent évidemment deux mondes antagonistes, celui de l'idéal courtois et de la poésie, et celui de la brutalité vulgaire. Et l'affrontement est tragique dans un certain sens ; certes, l'oiseau ridiculise le paysan balourd par les ressources de sa rhétorique, mais en même temps, en s'envolant il détruit à tout jamais le *locus amoenus* de la poésie courtoise, tombé entre les mains du vilain qui le profane⁴⁰⁹ [...].

La fin du chant de l'oiseau et par conséquent la destruction et disparition du *locus amoenus* représentent la fin du monde courtois. Les mots et le chant de l'oiseau symbolisent ceux du poète, dont le volatile n'est que le reflet :

[...] nous savons que dans la topique courtoise l'état d'âme du poète s'accorde au chant de l'oiseau qui fait naître le désir du chant poétique, équivalant au désir de l'amour. La morale du *Lai de l'Oiselet* est donc d'un grand pessimisme : le poète prend acte de la disparition du monde courtois et prend congé de la société aristocratique ressentie comme le soutien indispensable de l'activité des trouvères⁴¹⁰.

Ainsi, lorsque

Li oiseaus dit en son latin :
“Entendez,” fet il, “a mon lai,
Et chevalier et clerc et lai,
Qui vos entremetez d'amors
Et qui en sentez les dolors⁴¹¹ ;
[...]

ce n'est autre que le poète qui s'exprime. L'oiseau tout comme le poète sont les créateurs du *locus amoenus* et lui permettent d'exister, de vivre et de fleurir. Tous deux ont un langage propre, qu'il faut savoir comprendre et décrypter et qui s'adresse dès lors à un public doué de cette compréhension. Leur parole a un pouvoir de création. À l'inverse, l'absence de leur chant provoque la destruction d'un monde : s'ils cessent de parler en leur latin, s'ils se taisent, le verger, le *locus amoenus*, la poésie courtoise disparaissent.

La formule *en son latin* vient donc souligner le caractère différent et les particularités du langage de l'oiseau et, dans le cas du *Lai de l'Oiselet*, de l'oiseau et du poète. Mentionner qu'un personnage a une langue ou un langage qui lui est propre souligne ou révèle son identité étrange et/ou étrangère par rapport aux autres. L'oiseau n'est pas du monde des Hommes ; il en est semble-t-il supérieur par son pouvoir sur la nature, sur les amours et par son langage qui le rapproche de l'univers céleste et divin. Le poète est à l'image de cet oiseau : s'il est un homme, contrairement à l'oiseau, il dépasse cette condition humaine par son latin, par sa poésie.

⁴⁰⁹ ECKARD Gilles, « “Li oiseaus dit en son latin”... », *art. cit.*, p. 685.

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 688.

⁴¹¹ *Le lai de l'oiselet: an Old French poem of the thirteenth century*, Lenora D. WOLFGANG, éd., Philadelphia, American Philosophical Society (Transactions of the American Philosophical Society, 80 : 5), 1990, p. 58, v. 136-141.

2. Les glottonymes

Les auteurs n'emploient pas toujours les expressions générales citées précédemment ; ils précisent parfois le nom de l'idiome parlé par les locuteurs. Dans sa thèse, Zsófia Vörös a déjà étudié les différentes langues mentionnées dans les chansons de geste⁴¹². Si l'on prend en compte son travail centré sur les épopées médiévales et que l'on observe quelles sont les langues nommées dans les autres genres littéraires, on peut dégager trois catégories d'idiomes dont le nom est clairement cité : la langue latine – qui constitue une classe à part à cause de son statut particulier –, les langues orientales et les langues occidentales. Toutes les langues ne se trouvent pas nécessairement citées pour évoquer uniquement la langue dans laquelle se déroule un échange verbal. Elles sont, comme nous le verrons plus tard, souvent précisées pour souligner les connaissances de l'un ou l'autre personnage⁴¹³ ou tourner en dérision certaines pratiques linguistiques⁴¹⁴.

2.1. La langue latine

S'il apparaît souvent dans les expressions où il signifie « langage » ou « langage incompréhensible », le latin est aussi employé dans le sens de langue latine. Il s'agit sans nul doute d'un des idiomes pour lequel on relève le plus d'occurrences dans les textes médiévaux.

Dans les romans antiques, la présence du latin – qui désigne alors la langue parlée durant l'Antiquité romaine – se justifie pleinement par le cadre spatio-temporel dans lequel se déroule l'histoire et participe à la création du décor antique. Ainsi, dans le *Roman d'Eneas*, lorsque Lavine décide de déclarer son amour au héros éponyme dans une lettre, on précise qu'elle rédige son texte tout en latin :

Adonc leva de la fenestre
et quist tost ancre et parchemin,
si a escrit tot an latin.
La letre dit qui fu el brief⁴¹⁵

⁴¹² VÖRÖS Zsófia, « *Sariez vous mon langage parler ?* »..., *op. cit.*, p. 155-176.

⁴¹³ Voir *infra*, chapitre 2. Description et caractérisation des personnages.

⁴¹⁴ Voir *infra*, chapitre 3. Imitation et rire.

⁴¹⁵ *Eneas*, J.-J. SALVERDA DE GRAVE, éd., *éd. cit.*, p. 87, v. 8775-8778.

Les autres œuvres médiévales mettent en scène les différents rôles que peut occuper le latin au Moyen Âge, notamment celui de langue sacrée et de langue de culture et celui de langue véhiculaire.

2.1.1. Langue sacrée et langue lettrée

Les érudits du Moyen Âge considèrent le latin comme une langue prééminente après l'hébreu (qui serait la mère de toutes les langues, la langue parlée par Adam, la langue de tous les Hommes avant la malédiction babélique) et le grec (langue de la Septante). Le latin a acquis ce statut pour plusieurs raisons : il se trouve sur la croix du Christ comme l'hébreu et le grec, il était la langue de l'Empire romain, il est devenu la langue de la papauté et il permet la traduction de la Bible et par conséquent la diffusion du Texte en Occident⁴¹⁶.

Les savants sont nombreux à avoir écrit à ce sujet. On pense bien évidemment à Isidore de Séville, dont les pensées et les écrits ont longtemps influencé les érudits et nourri leurs réflexions. Au VII^e siècle, le Sévillan affirme déjà que les trois langues sacrées sont l'hébreu, le grec et le latin – celles-ci se détachant des autres parlers grâce à leur « éclat particulier⁴¹⁷ » – et que leur connaissance est primordiale pour tout qui souhaite comprendre les Écritures :

Tres sunt autem linguae sacrae : hebraea, greca, latina, quae toto orbe maxime excellunt. His enim tribus linguis super crucem Domini a Pilato fuit causa eius scripta. Vnde et propter obscuritatem Sanctarum Scripturarum harum trium linguarum cognition necessaria est, ut ad alteram recurratur dum siquam dubitationem nominis uel interpretationis sermo unius linguae adtulerit⁴¹⁸.

Bien avant lui, saint Augustin avait déjà expliqué, dans le commentaire sur l'Évangile de saint Jean, pourquoi les trois langues inscrites sur la croix sont supérieures aux autres :

⁴¹⁶ Voir notamment BOURGAIN Pascale, « Réflexions médiévales... », *art. cit.*, p. 23-46 ; GRONDEUX Anne, « Le latin et les autres langues au Moyen Âge : contacts avec des locuteurs étrangers, bilinguisme, interprétation et traduction (800-1200) », Emmanuel BURY, dir., « Tous vos gens a latin ». *Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e – XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2005, p. 47-67.

⁴¹⁷ ISIDORUS HISPALENSIS, *Etymologiae IX*, Marc REYDELLET, éd., Paris, Les Belles Lettres, 1984., p. 32.

⁴¹⁸ *Ibid.*, p. 33. Cet extrait est traduit comme suit dans notre édition de référence : « Il y a trois langues sacrées : l'hébraïque, la grecque, la latine qui, dans tout l'univers, brillent d'un éclat particulier. C'est en effet dans ces trois langues que fut écrit par Pilate sur la croix du Seigneur le motif de sa condamnation. De là vient aussi qu'en raison de l'obscurité des Saintes Écritures la connaissance de ces trois langues est indispensable, afin de recourir à une autre, quand le texte dans une langue apportera quelque hésitation sur un mot ou une expression » (*ibid.*, p. 32).

*Hae quippe tres linguae ibi prae ceteris eminebant : hebraea, propter Iudaeos in Dei lege gloriantes ; graeca, propter gentium sapientes ; latina, propter Romanos multi sac pene omnibus iam tunc gentibus imperantes*⁴¹⁹.

On retrouve des propos semblables chez saint Thomas d'Aquin, chez Hugues de Saint-Cher⁴²⁰ ou encore chez le théologien et liturgiste Jean Belet :

*Nota, quod cum multa sint genera linguarum, tres sunt principales. Prima Latina propter nobilitatem et propter dominium Romani imperio, secunda Graeca propter sapientiam, tertia Hebraea, quia mater est linguarum*⁴²¹.

Langue sacrée aux côtés de l'hébreu et du grec, langue de l'Église et langue de savoir, l'idiome latin est très souvent évoqué dans les contextes religieux, de prière et de recueillement. Il est donc souvent employé par les personnages ecclésiastiques, dont les auteurs aiment quelquefois se moquer⁴²².

La langue sacrée est ainsi mentionnée à plusieurs reprises dans le remaniement bourguignon de *Renaut de Montauban*. Cette mise en prose comporte de nombreuses références aux langues et au plurilinguisme, qui sont souvent le fruit du remanieur : « ces références à la polyglossie sont toutes – à l'exception de celle un peu particulière de l'*escholier*⁴²³ – ajoutées par notre compilateur bourguignon, ce qui semble montrer à quel point cette problématique l'intéresse⁴²⁴ ». L'intérêt de l'adaptateur pour les langues pourrait s'expliquer par une sensibilité personnelle et par l'influence plurilingue du milieu bourguignon où il a évolué. Le latin est donc cité aux côtés d'autres idiomes dans cette œuvre. Il est par exemple employé par Maugis, qui prêche en latin et traduit son discours en langue vulgaire de manière à ce qu'il soit compris de tous⁴²⁵ :

[il] commença son preschement en latin et le declaira en langaige rommain si excellentement qu'il n'y eut la celui qui ne se seignaist par grant admiracion de ce que il proposoit. Et disoient

⁴¹⁹ SAINT AUGUSTIN, *In Iohannis evangelium tractatus*, CXVII, 4, Turnhout, Brepols, 1954. Cité dans LUSIGNAN Serge, *Parler vulgairement...*, op. cit., p. 59. Serge Lusignan propose la traduction suivante pour ce texte : « Ces trois langues en effet dominaient là toutes les autres : l'hébreu, à cause des Juifs rayonnant dans la loi de Dieu ; le grec, à cause des sages païens ; le latin, à cause des Romains qui déjà alors gouvernaient la plupart des peuples ou presque » (*ibid.*).

⁴²⁰ *Ibid.*

⁴²¹ IOHANNES BELETH, *Summa de ecclesiasticis officiis*, H. DOUTEIL, éd., Turnhout, Brepols, 1976, 98, 91. Cité dans GRONDEUX Anne, « Le latin et les autres langues au Moyen Âge... », art. cit., p. 51. Nous proposons la traduction suivante : « Notez que, bien que nombreuses soient les genres de langues, il en existe trois principales. La première est la latine à cause de la noblesse et de la puissance de l'Empire romain, la deuxième est la grecque à cause de la sagesse, la troisième est l'hébraïque parce qu'elle est la mère des langues ».

⁴²² Voir *infra*, chapitre 3. Imitation et rire.

⁴²³ Nous évoquons le passage avec l'*escholier* au point 4. Problèmes de communication.

⁴²⁴ BAUDELLE-MICHEL Sarah, « La langue de l'autre [...] », art. cit., p. 35.

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 32.

l'un a l'autre que onques mais en court de pape n'avoient de tel homme ouy parler (IV, f. 266r^o)⁴²⁶.

Le latin est aussi la langue des débats philosophiques, ainsi qu'en témoigne ce passage : « se deviserent longuement en latin comme aultrement » (IV, f. 262 v^o)⁴²⁷.

Les exemples de ce type sont nombreux ; nous aurons l'occasion d'en commenter d'autres dans la suite de ce travail.

2.1.2. Langue véhiculaire

Les auteurs médiévaux n'accordent pas une place au latin seulement dans des contextes religieux. Le latin est aussi utilisé par certains personnages pour échanger avec des individus qui ne pratiquent pas la même langue qu'eux. À l'époque médiévale, il peut en effet être « ressenti comme le trait d'union de la chrétienté médiévale, par ailleurs morcelée entre des langues vernaculaires⁴²⁸ ». Plus qu'une langue héritée de l'Antiquité et réservée à une élite intellectuelle, le latin permet de maintenir une communication et une intercompréhension entre les personnes qui en ont la connaissance, et ce, malgré les multiples parlers vulgaires. Le latin permet de traverser et de dépasser certaines frontières linguistiques. Il est, comme le dit si bien Christiane Marchello-Nizia, une « langue véhiculaire internationale⁴²⁹ ».

L'utilité et l'importance de cette langue et particulièrement de la grammaire pour communiquer et donner un sentiment d'unité là où règne Babel sont très bien décrites par Jacques Legrand dans la partie de son *Archiloge Sophie* consacrée aux arts libéraux (ca. 1400) :

L'art dicte de gramaire aprent parler latin,
Le quel jadis trouva le roy nommé Latin.
Ce langage est propice pour converser ensemble,
Quant le parler de l'un a l'autre ne ressemble.
Grammaire est la premiere art entre les .VII. ars liberaulx et est neccessaire aux clerks pour
savoir un langage commun a divers païs et diverses regions : car les langages furent diviséz en
la construction et l'edifiement de la tour de Babiloine comme raconte Ysidore en son .IX. livre
de *Ethimologies*. Et pour tant c'estoit chose neccessaire de trouver une art et une science
demonstrant et enseignant un langage commun a gens de divers païs⁴³⁰.

⁴²⁶ Extrait cité dans *ibid.*, volume IV, ms. BnF, Ars., 5072-5075.

⁴²⁷ *Ibid.*

⁴²⁸ GRONDEUX Anne, « Le latin et les autres langues au Moyen Âge... », *art. cit.*, p. 64.

⁴²⁹ MARCHELLO-NIZIA Christiane, « Production littéraire, politique linguistique et pouvoir d'État au XII^e siècle dans les pays de langue française », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École Française de Rome, 1985, p. 203.

⁴³⁰ JACQUES LEGRAND, *Archiloge Sophie et Livre des bonnes moeurs*, Evencio BELTRAN, éd., Paris, Honoré Champion, 1986, p. 58.

D'après Jacques Legrand, le latin, dont la connaissance est nécessaire aux clercs, est ainsi la langue appropriée pour échanger lorsque les locuteurs en présence ne partagent pas le même idiome et pour surmonter les conséquences de l'épisode babélien. Nous verrons que la fonction de langue véhiculaire assignée au latin est représentée dans plusieurs œuvres comme, par exemple, dans le *Miracle de la fille d'un roi* (XIV^e siècle) ou encore dans plusieurs récits de voyage, où le latin sert bien souvent de langue de communication entre les pèlerins. Mais cet idiome est loin d'être le seul à remplir ce rôle de *lingua franca*.

L'expression *lingua franca* aurait été forgée selon certains, comme Hugo Schuchardt⁴³¹, à partir du modèle arabe *Lisan al-farang* (« langue des Francs ») :

[...] les Musulmans de la Méditerranée, y compris ceux de l'Andalousie, assimilaient tous les Croisés aux seuls Français qui en effet, sous Godefroi de Bouillon, par exemple, jouaient un rôle important. C'est ainsi que la "Langue des Francs" devint la *langue franque*⁴³².

Pendant longtemps, les informations sur les langues parlées en Occident étaient effectivement assez peu précises dans les sources orientales. La « langue des Francs » renvoyait donc aux parlars occidentaux⁴³³ : « *elemento essenziale del "parlare franco", cioè alla maniera degli occidentali, sembra essere la contrapposizione con le lingue delle popolazioni mediterranee a Oriente dell'Italia, dal dalmatico al greco, dall'arabo al turco*⁴³⁴ ».

Les termes *lingua franca* recouvrent une réalité complexe. De nombreux chercheurs se sont d'ailleurs intéressés au sujet et ont tenté d'apporter un éclairage pour mieux comprendre et définir le sens et l'histoire de la notion⁴³⁵. L'expression serait apparue au XI^e siècle, avec les

⁴³¹ SCHUCHARDT Hugo, « Die Lingua franca », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 33, 1909, p. 441-461.

⁴³² BRANN Conrad Max Benedict, « Réflexions sur la langue franque (lingua franca) : origine et actualité », *La Linguistique*, vol. 30, n° 1, 1994, p. 151

⁴³³ MINERVINI Laura, « La lingua franca mediterranea », *art. cit.*, p. 232-233.

⁴³⁴ *Ibid.*, p. 231.

⁴³⁵ Les études à ce sujet sont nombreuses. Nous n'en mentionnons ici que quelques-unes qui portent tantôt sur l'histoire du terme et son emploi ainsi que son rôle durant le Moyen Âge et la première modernité tantôt sur le concept et les significations qu'on lui attribue de nos jours : CIFOLETTI Guido, *La lingua franca mediterranea*, Padoue, Unipress, 1989 ; CLYNE Michael, « Lingua Franca and Ethnolects in Europe and Beyond », *Sociolinguistica*, vol. 14, n° 1, 2000, p. 83-89 ; DAKHLIA Jocelyne, *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Paris, Actes Sud, 2008 ; KAHANE Henry et KAHANE Renée, « Lingua Franca : The Story of a Term », *Romance Philology*, 1976, 30, p. 25-41 ; MALLETT Karla, « Lingua Franca », Peregrine HORDEN et Sharon KINOSHITA, eds., *A Companion to Mediterranean History*, Chichester, Wiley Blackwell, 2014, p. 330-344 ; MINERVINI Laura, « La lingua franca mediterranea. Plurilinguismo, mistilinguismo, pidginizzazione sulle coste del Mediterraneo tra tardo medioevo e prima età moderna », *Medioevo Romano*, 20 (2), 1996, p. 231-301 ; OPERSTEIN Natalie, *The lingua franca : contact-induced language change in the Mediterranean*, Cambridge, UK ; New York, NY : Cambridge University Press, 2021 ; SAMARIN William J., « Lingua Franca », U. AMMON, N. DITTMAR et K. MATTHEIER, eds., *Sociolinguistics : An international handbook of the science of language and society = Soziolinguistik : Ein internationales Handbuch zur Wissenschaft von Sprache und Gesellschaft*, Berlin, Walter de Gruyter, p. 371-374 ; VAN PARIJS Philippe, *Linguistic Justice for Europe and for the World*, Oxford, Oxford University Press, 2011 ; WANSBROUGH John E., *Lingua Franca in the Mediterranean*, Londres et New

croisades, et désigne notamment un mélange de plusieurs langues romanes employé pour communiquer dans les zones méditerranéennes du Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle⁴³⁶ :

La langue franque méditerranéenne [...] est un pidgin de langues romanes, latines, dans lequel l'arabe, le judéo-arabe, le turc et les autres langues propres au monde islamique, incluant le grec ou l'arménien, n'occupent qu'une place très marginale⁴³⁷.

Cependant, la signification de l'expression a changé au fil du temps. Le linguiste Conrad Max Benedict Brann montre que l'évolution sémantique conduit « d'une langue *apatride et sans nationalité* à une *langue nationale, voire officielle*⁴³⁸ », et il résume l'histoire du sens de la notion de la manière suivante :

1. Langue italo-romane de contact médiévale (à partir des Croisades ?) ;
2. Terme générique pour des langues de commerce et de contact inter-ethnique (nous rappelons que l'origine du mot *pidgin English* était, lui aussi, une langue de commerce, *business English*, prononcé par les Chinois) ;
3. Langue seconde supra-ethnique, parlée par la majorité d'une population nationale (*wolof* au Sénégal, *kiswahili* au Kenya, *sango* en RCA) ;
4. Langue nationale, voire officielle⁴³⁹ [...].

Langue véhiculaire entre les membres du clergé et les lettrés, le latin n'est qu'une *lingua franca* parmi d'autres et a une portée limitée à ceux dont le niveau socio-culturel est suffisamment élevé pour avoir eu l'opportunité et/ou le devoir d'apprendre cet idiome. Le français ou encore l'italien peuvent également servir de langue de communication interethnique. L'italien était particulièrement utile en Méditerranée, où les marchands de la péninsule italique avaient le monopole. Il ne faudrait pas non plus omettre l'utilité de la langue franque historique, cette langue de contact médiévale qui s'apparente à une forme de pidgin ainsi que nous avons pu le voir. Le latin ne pouvait pas toujours assurer l'intercompréhension entre les croisés et les Orientaux ou entre les croisés eux-mêmes, originaires de diverses régions, locuteurs de langues différentes, mais n'ayant pas forcément de formation lettrée. Le latin ne leur aurait été que de peu d'utilité pour échanger avec leurs collègues belligérants ou avec les autochtones de Terre sainte :

York, Routledge, 1996 ; WRIGHT Sue, « French as a lingua franca », *Annual Review of Applied Linguistics*, vol. 26, 2006, p. 35–60.

⁴³⁶ MINERVINI Laura, « La lingua franca mediterranea », *art. cit.*, p. 234.

⁴³⁷ DAKHLIA Jocelyne, *Lingua franca...*, *op. cit.*, p. 16.

⁴³⁸ BRANN Conrad Max Benedict, « Réflexions sur la langue franque... », *art. cit.*, p. 154.

⁴³⁹ *Ibid.* Voir aussi MINERVINI Laura, « La lingua franca mediterranea », *art. cit.*, p. 235.

La langue franque répondait donc à un besoin de contact, vu que le Latin ecclésiastique ne servait comme langue inter-ethnique européenne qu'aux hommes instruits, gens d'Eglise, et au Clergé⁴⁴⁰.

Il n'existe par conséquent non pas une mais des *linguae francae*, et le latin n'en est qu'une d'usage restreint à une certaine frange de la population. Dans le domaine de la communication interethnique, l'importance des langues vulgaires ou du mélange de ces dernières n'est donc pas à sous-estimer.

2.2. Les langues orientales

Plusieurs langues que nous pouvons qualifier d'orientales sont mentionnées en tant que langues de communication dans les textes médiévaux. Elles peuvent servir à la caractérisation d'un peuple ennemi et venir accentuer les oppositions décrites dans la narration ou participer à la description du contexte spatio-culturel, au même titre que les expressions *en sa langue*, *en son langage*, etc.

2.2.1. Sarrasinois

Parmi les noms de langues orientales les plus récurrents, se trouve le *sarrasinois*. Générique, ce terme peut désigner la langue arabe, mais il est bien souvent employé pour référer à toute sorte de parlers païens sans en faire de réelle distinction. Le *Godefroy* stipule d'ailleurs que l'adjectif *sarrasinois* permet d'évoquer ce qui est le propre des Sarrasins, ce qui est « oriental en général, grec, byzantin⁴⁴¹ » et que le substantif signifie « langue des Sarrasins⁴⁴² ». Mais qui se cache derrière les Sarrasins, si ce n'est un ensemble hétérogène de différents groupes ethniques, culturels et linguistiques ? Comme le signale Gabrielle Lafitte, « “Sarrasin” finit par renvoyer à tout païen, même s'il vient de Russie, d'Angleterre ou du Nord⁴⁴³ ». Ce qui importe donc n'est pas tant de déterminer la catégorie ethnique ou linguistique exacte du personnage qualifié de sarrasin que de spécifier qu'il n'est pas chrétien et qu'il ne s'exprime

⁴⁴⁰ BRANN Conrad Max Benedict, « Réflexions sur la langue franque... », *art. cit.*, p. 150.

⁴⁴¹ Art. « sarrasinois », GODEFROY Frédéric, *op. cit.*, vol. 7, p. 316, a-b.

⁴⁴² *Ibid.* Le dictionnaire de Takeshi Matsumura associe au substantif *sarrasinois* le sens de « langue orientale » (art. « sarrasinois », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, *op. cit.*, p. 3061). La signification du mot reste donc bien vague.

⁴⁴³ LAFITTE Gabrielle, « L'étrange épique. Étranger et étrange dans la chanson de geste française », Ana Clara SANTOS et José DOMINGUES DE ALMEIDA, dir., *Variations sur l'étranger*, Porto, FLUP (Universidade do Porto. Faculdade de Letras), 2016, p. 11.

pas dans une langue parlée par les peuples chrétiens. Au vu de sa signification très large, les exemples d'utilisation de ce mot en contexte de communication verbale sont très nombreux.

Dans *Anseïs de Carthage* (XIII^e siècle), par exemple, lorsqu'Anseïs sort de Morligane, ville assiégée par les païens, et tue un Grec, ceux qui tiennent le siège demandent de l'aide à leur seigneur, Marsile, *en lor sarrasinois* :

En la grant presse va ferir .I. Grifoï,
L'escu li perce et del obierc les plois.
Le cuer li trenc, mort l'abat el marois.
Lors *conmencha* de .II. *pars* li tournois
Païen s'escrient en lor sarrasinois
« Marsiles sire, secors nous en envois ! »⁴⁴⁴

La formule est à nouveau mobilisée quelques vers plus loin :

Païen s'escrient en lor sarrasinois :
« Or tost après, tuit seront pris al brois ! »⁴⁴⁵

Comme c'était déjà le cas avec les locutions telles que *en son langage*, la mention de la langue, précédée ici du mot *païen* et associée à celui-ci, vient renforcer le caractère étranger et antagoniste des mécréants. Elle contribue encore un peu plus à en faire un groupe à part qui se définit dès lors par la foi et l'idiome.

L'usage du mot *sarrasinois* reflète aussi la méconnaissance que les chrétiens occidentaux ont des langages païens. L'incapacité de percevoir les particularités de ces parlers ou la non nécessité de procéder à leur distinction ressort nettement dans le *Roman de Guillaume d'Orange*, notamment dans la partie qui reprend l'histoire de *La Chevalerie Vivien* :

Sy les ouÿrent les Crestiens, du lieu ouquel ils estoient embuschiés et retrais, braire, hurler, chanter, rire et parler en langaige sarrasinois, car de diverses contrees estoient mellés les ungs aveques les aultres⁴⁴⁶.

Les chrétiens perçoivent des cris, des chants, des paroles en *sarrasinois*, mais ne paraissent pas pouvoir les distinguer « car de diverses contrees estoient mellés les ungs aveques les aultres ». Un seul son semble être produit, le bruit du *sarrasinois*. Ce son unique, s'il peut exposer l'ignorance des chrétiens au sujet des idiomes païens, indique également que l'hétérogénéité du groupe composé de Sarrasins aux origines diverses s'estompe ; les Hommes ne font plus qu'un, et l'unité linguistique apparente ou perçue n'en est qu'un indice audible.

⁴⁴⁴ FLORENT Julien, *Anseïs de Carthage. Édition critique du manuscrit BnF fr. 793*, thèse de doctorat, Université de Lille, 2022, t. 2, p. 148-149, v. 3107-3112.

⁴⁴⁵ *Ibid.*, t. 2, p. 215, v. 4112-4113.

⁴⁴⁶ *Le Roman de Guillaume d'Orange*, Madeleine TYSENS, Nadine HENRARD et Louis GEMENNE, eds., Paris, Honoré Champion (Bibliothèque du XV^e siècle, 70), t. 2, 2006, chapitre LXXV, § 2, p. 742.

Les romans ne manquent pas non plus de personnages qui emploient le *sarrasinois* pour échanger avec leurs interlocuteurs. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans *Éracle* (XII^e siècle),

Cil qui le mius a entendu
L'affaire en son sarrasinois
dist en oiant : « Biau sire rois,
Eracles li preus et li sages
nos tramist ci en cest message [...] »⁴⁴⁷

Des parlementaires sont envoyés par Éracle auprès de Cosroès – roi sarrasin inspiré de Chosroès (roi de Perse, persécuteur des chrétiens et voleur de la Croix)⁴⁴⁸ – pour proposer un combat singulier à son fils afin d'éviter une bataille terrible. La connaissance du sarrasin par les chrétiens constitue un atout certain et manifeste déjà leur avantage par rapport à l'armée adverse. Le fils de Cosroès meurt en effet, cent mille païens sont baptisés et 20 000 fuient et sont tués par les « nouveaux Chrétiens⁴⁴⁹ ».

2.2.2. *Garasis*

Bien que d'usage fréquent, *sarrasinois* n'est pas le seul mot employé pour nommer les langues païennes. Dans la *Prise de Cordes et de Seville*, chanson de geste de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle, ce que l'on suppose être une langue sarrasine est désigné par le terme *garasis*, dont l'origine et le sens exact demeurent incertains :

Li rois Baldu lou salua prumier
En garasis, que li glos l'antendiet⁴⁵⁰ :
[...]
Li rois Judas parlait en garisie⁴⁵¹

Si d'après Zsófia Vörös, ce mot pourrait être le fruit de l'invention de l'auteur⁴⁵², Ovide Densusianu y voit un éventuel lien avec l'espagnol *algarabía* :

Garasis 2333, garisie 2587. Ces deux formes, qui semblent être un seul et même mot, sont assez bizarres. Nous ne les avons rencontrées que dans notre poème. D'après le contexte, elles

⁴⁴⁷ GAUTIER D'ARRAS, *Éracle*, Guy RAYNAUD DE LAGE, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 102), 1976, p. 170-171, v. 5534-5538.

⁴⁴⁸ GAUTIER D'ARRAS, *Éracle*. Traduction en français moderne d'après l'édition de Guy Raynaud de Lage par André ESKÉNAZI ; introduction et dossier par Corinne FÜG-PIERREVILLE, Paris, Honoré Champion (T.C.F.M.A., 54), 2002, p. 242.

⁴⁴⁹ GAUTIER D'ARRAS, *Éracle*, Guy RAYNAUD DE LAGE, éd., éd. cit., p. xv.

⁴⁵⁰ *La prise de Cordes et de Seville*, Magaly DEL VECCHIO-DRION, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 165), 2011, p. 367, v. 2329-2330.

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 377, v. 2585.

⁴⁵² VÖRÖS Zsófia, « Sariiiez vous mon langage parler ? »..., *op. cit.*, p. 176.

semblent signifier quelque chose comme sarrasin (parler en sarrasin). Il est difficile de savoir d'où le poète les a prises. On peut songer à un rapprochement avec l'esp. *algarabía*⁴⁵³.

De l'arabe *al-'arabiyya* (« la langue arabe »), le terme *algarabía* est attesté dès le XII^e siècle sous la forme *algariua*⁴⁵⁴. S'il signifie dès le Moyen Âge « langue arabe », il prend également d'autres sens au cours des siècles dont notamment celui d'« idiome ou langage qui ne se comprend pas » (dès 1519), « manière de parler peu soignée, négligée, déformée et donc difficile à comprendre pour ceux qui parlent normalement » (dès 1541-1569), « jargon ou argot » (dès 1600-1645), « énoncé ou texte inintelligible à cause de sa complexité ou de la façon obscure avec laquelle il est exprimé » (dès 1535-1536), mais aussi « cri ou brouhaha confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps ou bruit similaire produit par un seul individu » (dès 1624), « bruit produit par les animaux » (dès 1618)⁴⁵⁵. Le *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français* (DEAF) indique que la forme *garasis* ou *garasie* pourrait ainsi s'expliquer par un croisement entre le terme espagnol *algarabía* et le mot *sarrasin*⁴⁵⁶.

Que le terme *garasis* soit inventé par le poète ou que ce dernier ait tenté de franciser l'espagnol *algarabía*, il désigne ici une langue sarrasine⁴⁵⁷. Il s'agit d'un hapax, puisqu'il ne se retrouve semblerait-il que dans *La Prise de Cordres et de Seville*. Sa forme rare accentue encore un peu le caractère étranger du personnage qui parle cet idiome. Notons par ailleurs que, très tôt (et toujours de nos jours), le castillan *algarabía* désigne non seulement la langue arabe, mais aussi une langue inintelligible⁴⁵⁸. Le mot *garasis* pourrait dès lors renvoyer à l'étrangeté du son que produit la langue des Sarrasins selon les chrétiens. C'est l'hypothèse que soutient Magaly Del Vecchio-Drion. Selon elle, le rapprochement entre *garasis* et l'espagnol *algarabía* ne s'impose pas, mais

[...] il faut rapprocher ce mot du substantif *gargate* ('gorge, gosier'), du verbe *gargasier* ('prendre en gargarisme') et de leurs dérivés. En effet, la langue sarrasine sonne étrangement à l'oreille des occidentaux et le poète a peut-être voulu indiquer, par ce terme, l'aspect guttural de ce langage⁴⁵⁹.

⁴⁵³ *La prise de Cordres et de Seville*, chanson de geste du XII^e siècle publiée d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale par Ovide DENSUSIANU, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), 1896, p. 153.

⁴⁵⁴ *Diccionario histórico de la lengua española. II, XIII: alexifarmaco-alitierno: seminario de lexicografía*, Madrid, Real Academia Española R.A.E., 1977, p. 315

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 315-316. Voir aussi ELWERT Wilhelm Theodor, « Quelques mots désignant le “langage incompréhensible”... », *art. cit.*, p. 66.

⁴⁵⁶ BALDINGER Kurt et alii, *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*, Québec : Presses de l'Université de Laval, Tübingen, Niemeyer, 1995, p. 145.

⁴⁵⁷ Voir notamment *art. « garasis »*, MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, *op. cit.*, p. 1671.

⁴⁵⁸ *Art. « algarabía »*, *Diccionario de la lengua española*, Real Academia Española (en ligne). URL : <https://dle.rae.es/algarab%C3%ADa?m=form>.

⁴⁵⁹ *La prise de Cordres et de Seville*, Magaly DEL VECCHIO-DRION, éd., *éd. cit.*, p. 439-440.

L'hypothèse soutenue par Ovide Densusianu et celle de Magaly Del Vecchio-Drion se défendent toutes les deux. Il est difficile de se prononcer en faveur de l'une ou l'autre position. Il faudrait pour ce faire réaliser une étude plus approfondie du lexique dans cette œuvre et observer si d'autres hispanismes ou néologismes s'y retrouvent. Il faudrait peut-être aussi en savoir davantage sur l'auteur (connaissait-il la langue espagnole ?) ou sur la circulation du terme *alagarabía* hors de la Péninsule ibérique à l'époque où l'œuvre a été composée. D'origine hispanique ou non, le mot *garasis* permet quoi qu'il en soit de désigner la langue sarrasine, de souligner son caractère étranger, et de mettre en exergue le son de cet idiome qui semble si particulier à ceux qui ne la parlent pas et s'apparente bien souvent pour les chrétiens à des bruits impossibles à comprendre et peut-être même dépourvus de sens.

2.2.3. Grec

Le grec est une langue orientale très souvent citée dans les textes. Comme c'est le cas pour le latin, le mot *grec* connaît plusieurs emplois distincts. Il est utilisé notamment dans les romans antiques pour référer à la langue hellénique. Ainsi, trouve-t-on plusieurs exemples dans le *Roman de Thèbes*⁴⁶⁰, dans le *Roman d'Alexandre* écrit par Alexandre de Paris⁴⁶¹, ou encore dans le *Roman d'Eneas*, où est mentionnée par exemple l'écriture en grec qui se trouve sur la pomme d'or de la discorde :

Discorde i sorvint sodemant ;
une pome d'or lor gitan
antr'eles trois, puis s'an ala ;
il i ot escrit an grezois
qu'a la plus bele d'eles trois
faisoit de la pome lo don⁴⁶².

La mention de la langue grecque permet de resituer pleinement cet épisode dans son contexte mythologique : elle apporte un détail supplémentaire pour décrire et recréer ou rappeler l'atmosphère qui est celle des mythes grecs. Bien qu'elle soit assez superficielle et qu'elle

⁴⁶⁰ Voir notamment *Le Roman de Thèbes*, Guy RAYNAUD DE LAGE, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 94), 1968, vol. 1, p. 153, v. 4883-4886 et vol. 2, p. 17, v. 6577-6580.

⁴⁶¹ Voir notamment *The Medieval French Roman d'Alexandre*, éd. cit., branche III, p. 179, v. 1584-1587.

⁴⁶² *Eneas*, roman du XII^e siècle, éd. cit., t. 1, 1985, p. 4, v. 104-109.

manifeste certainement une connaissance assez approximative (voire inexistante) du grec⁴⁶³, l'allusion suffit à plonger le lecteur dans le monde de la Grèce antique.

Le terme *grec* et ses variantes graphiques (*grezois*, *greçois*, *grejois*, *grigois* etc.) peuvent aussi désigner un langage incompréhensible. Le sens convoqué peut être péjoratif ; le langage caché derrière le mot grec n'est alors pas seulement impossible à saisir, il est aussi désagréable⁴⁶⁴. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un mot renvoyant à un idiome relativement peu connu en Occident et à une langue sacrée et de culture finissent par acquérir cette signification⁴⁶⁵. N'en est-il d'ailleurs pas de même pour les mots *latin* et *hébreu*, qui, parce que le premier désigne la langue de l'élite et la langue de l'Église et le second une langue sacrée et la mère de toutes les langues, ont vu leur sens s'étendre plus ou moins de la même façon⁴⁶⁶ ?

Parce qu'il est parlé en Orient, le grec est souvent associé aux païens et au *sarrasinois* dans les textes médiévaux⁴⁶⁷. Dans *Anseïs de Carthage*, par exemple, si les païens s'expriment en *sarrasinois*, Esclarabin répond en grec :

Païen s'escrient en lor sarrasinois :
« Pour Mahomet, ou ira cis harnois ? »
Esclarabins lor respont en grigois⁴⁶⁸

L'assimilation du grec à une langue païenne s'observe de manière très nette dans cet extrait, les termes *grigois* et *sarrasinois* se trouvant tous les deux à la rime⁴⁶⁹. Elle est aussi clairement exprimée dans le *Renaut de Montauban* mis en prose par David Aubert, puisqu'« [u]n de nos personnages évoque ainsi le “langaige gregois ou sarrasin”, I, f. 185 v^o⁴⁷⁰ » ou encore dans le *Siège de Barbastre* (XIII^e siècle), où « l'adjectif “grezois” signifie étranger ou sarrasin⁴⁷¹ » :

Gentement le salue, a la loy de la terre,

⁴⁶³ Sur la connaissance du grec au Moyen Âge, voir notamment BOULHOL Pascal, *La connaissance de la langue grecque dans la France médiévale VI^e-XV^e s.*, Presses universitaires de Provence, Université Savoie Mont Blanc, 2008.

⁴⁶⁴ ELWERT Wilhelm Theodor, « Quelques mots désignant le “langage incompréhensible”... », *art. cit.*, p. 68.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 66-70.

⁴⁶⁶ *Ibid.*

⁴⁶⁷ VÖRÖS Zsófia, « *Sariiez vous mon langage parler ?* »..., *op. cit.*, p. 168.

⁴⁶⁸ FLORENT Julien, *Anseïs de Carthage*, éd. cit., p. 295, v. 6191-6193.

⁴⁶⁹ Zsófia Vörös affirme que, dans cet exemple, « les deux significations [langue sarrasine et langue grecque] s'amalgament pour former un ensemble » (VÖRÖS Zsófia, « *Sariiez vous mon langage parler ?* »..., *op. cit.*, p. 169).

⁴⁷⁰ BAUDELLE-MICHELIS Sarah, « La langue de l'autre [...] », *art. cit.*, p. 35.

⁴⁷¹ *Le Siège de Barbastre*, Bernard GUIDOT, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 137), 2000, p. 468.

En la langue grezoise⁴⁷² : [...]

En faisant parler les païens en grec ou en donnant au mot *grec* la valeur de langue sarrasine, on peut observer une hellénisation relative du Sarrasin qui s'expliquerait entre autres par les sources grecques auxquelles recourent les auteurs médiévaux, des sources qui impliquent que « [l]es écrivains médiévaux reçoivent [...] une vision de l'Orient structurée selon un modèle gréco-hébraïque, filtre qui explique entre autres que le Sarrasin est partiellement hellénisé⁴⁷³ ».

L'interprétation du terme *grezois* pose néanmoins quelques difficultés dans la version de Châteauroux-Venise 7 (XIII^e siècle) de la *Chanson de Roland* :

Dedenz la sale oïrent grant tenzon,
Tant cri grezois et si grant plorison :
Brugent et crient per grant aïreson,
Pleignent lor peres et lor freres a aut ton,
Q'en Rencevaus ocist li niés *Karllon*
Et Oliver et li autre baron ;
Nul n'en laisserent venir a raënzon ;
N'orent garant se des ches perdre non⁴⁷⁴.

À Saragosse, les Sarrasins se lamentent et pleurent la mort de leurs proches dont la vie a été arrachée à Roncevaux. Ces lamentations et ces cris sont-ils énoncés en grec comme le laisseraient entendre les mots *cri grezois* ? Marjorie Moffat s'interroge et se demande s'il faut comprendre que les cris sont prononcés dans une langue étrangère et incompréhensible – *grezois* signifiant alors bel et bien « grec » en tant que langue assimilée aux idiomes sarrasins – ou s'il faut plutôt constater une erreur et voir derrière le terme *grezois* le mot *gregeos*, variante de *greveos*, *grevois*, *grievous* (« plein de douleur »)⁴⁷⁵. Dans ce dernier cas, s'agirait-il d'une erreur présente dans le modèle des manuscrits C (Châteauroux, Médiathèque, 1) et V7 (Venezia, Biblioteca Nazionale Marciana, Fr. Z. 7) de cette version de l'œuvre ou les copistes auraient-ils mal lu ce dernier⁴⁷⁶ ? Bien que la réflexion de Marjorie Moffat puisse être intéressante du point de vue sémantique, les variantes des manuscrits n'indiquent pas qu'il y aurait eu une erreur et que *grezois* devrait compris autrement. D'ailleurs, la plupart des autres éditeurs traduisent le mot par « grec » sans soulever aucune question. Wendelin Foerster ne semble en effet pas avoir problématisé l'utilisation du mot dans ce contexte : il édite le passage sans commentaire et

⁴⁷² *Ibid.*, p. 168, v. 2183-2184.

⁴⁷³ GIRBEA Catalina, *Le Bon Sarrasin...*, op. cit., p. 137.

⁴⁷⁴ *The Châteauroux Version of the "Chanson de Roland" : a fully annotated critical text*, Marjorie MOFFAT, éd., Berlin, De Gruyter (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 384), 2014, p. 324-325, v. 4650-4657.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 325.

⁴⁷⁶ *Ibid.*

indique simplement une variante graphique (« cri grezois » dans *C* et « criz greçois » dans *V7*)⁴⁷⁷. De même, pour Joseph Duggan⁴⁷⁸ et Jean Subrenat, le terme *grezois* ne pose aucune question ; il désigne la langue grecque, « “langue orientale” » qui « fait partie des langues “sarrasines” »⁴⁷⁹.

2.2.4. Autres langues

Bien que l'utilisation large du mot *sarrasinois* indique un faible intérêt pour les langues païennes ou une simple méconnaissance de la diversité linguistique d'Orient, les auteurs opèrent parfois quelques distinctions au sein des parlers orientaux. À côté du *sarrasinois*, du grec ou du cas particulier du *garasis*, d'autres langues sont parfois citées.

Ainsi, l'indien est-il une langue de communication dans le *Roman d'Alexandre* d'Alexandre de Paris⁴⁸⁰ ou dans certains manuscrits du *Siège de Barbastre* (XII^e – XIII^e siècle). Alors que dans les manuscrits *B1* (Londres, British Library, Royal 20 D XI) et *B2* (Paris, BnF, f. fr. 24369-24370), la langue de l'échange entre le païen Rubion et le messager sarrasin n'est pas soulignée (le messager répond aux questions du roi « En son langage droit⁴⁸¹ », autrement dit de façon directe, sans détour⁴⁸²), les manuscrits *H* (Londres, British Library, Harleyan 1321) et *R* (Londres, British Library, Royal 20 B XIX) informent d'une réponse donnée en langue indienne : « en yndian langage vet le mes respondant » (*H*) et « en indien langage a dit li mes errant » (*R*)⁴⁸³. Si le terme *indien* désigne bien une langue d'Inde dans le *Roman d'Alexandre*, le contexte présenté dans le *Siège de Barbastre* laisse penser que le mot couvre plutôt le sens large de langue sarrasine dans le texte épique, puisque le messager est originaire de Conniendres, une cité sarrasine, et qu'il est comme Rubion clairement qualifié de sarrasin. Les dictionnaires ne donnent pourtant pas cette signification au vocable⁴⁸⁴.

⁴⁷⁷ *Das altfranzösische Rolandslied. Text von Châteauroux und Venedig VII*, Wendelin FOERSTER, éd., Heilbronn, Henninger (Altfranzösische Bibliothek, 6), 1883, p. 232, CCLXIV (V: CCLIX), v. 15.

⁴⁷⁸ *La Chanson de Roland / The Song of Roland: The French Corpus*, Joseph J. DUGGAN, éd., Turnhout, Brepols, 2005, t. 2, p. 810.

⁴⁷⁹ *La Chanson de Roland. Le manuscrit de Châteauroux*, Jean SUBRENAT, éd., Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 43), 2016, p. 394-395, v. 4641.

⁴⁸⁰ *The Medieval French Roman d'Alexandre*, éd. cit., branche III, p. 168, v. 1151-1153.

⁴⁸¹ *Le Siège de Barbastre*, éd. cit., p. 271, v. 4965.

⁴⁸² *Ibid.*, p. 458.

⁴⁸³ *Ibid.*, p. 271.

⁴⁸⁴ Le DMF, le DEAF comme le dictionnaire de Takeshi Matsumura affirment que le mot *indien* signifie « qui est originaire d'Inde » ou « qui est relatif à l'Inde » (art. « indien », *Dictionnaire du Moyen français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/indien> ; art. « indien », *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*

Outre l'indien, on relève aussi la présence du persan comme langue de communication signalée dans les œuvres médiévales. Par exemple, dans l'*Entrée d'Espagne* (première moitié du XIV^e siècle) :

Tut se traient qant Rolant s'est drecé.
En le lengaje Persans [*sic*] a encomencé⁴⁸⁵

Bien d'autres nom de langues sont usités pour désigner l'idiome étranger païen. Certains ont une signification plus ou moins précise (comme c'est le cas de l'arménien, du chaldéen, de l'hébreu, du syriaque, du turc, etc.), mais d'autres recouvrent un sens tout aussi vague que *sarrasinois*. Ainsi, à quelles langues réfère l'*africain* ou encore le *barbarin*, si ce n'est à quelques idiomes d'Afrique ou, plus globalement, à quelques parlers étrangers, barbares et païens⁴⁸⁶ ?

2.3. Les langues occidentales

Les auteurs des textes étudiés connaissent évidemment bien mieux les langues pratiquées dans leur environnement proche. L'évocation de ces parlers manifeste non seulement la conscience que les Hommes du Moyen Âge ont de la pluralité linguistique qui les entoure, mais aussi – nous le verrons tout au long de cette étude – les rapports que ces idiomes entretiennent entre eux ainsi que le regard porté à leur égard.

La connaissance de la diversité des parlers occidentaux n'implique pas un emploi terminologique toujours très précis. S'ils peuvent recourir à des noms de langue bien déterminés, ils peuvent aussi mobiliser des formules dont le sens est à éclaircir. Ainsi en va-t-il de l'expression *langue chrétienne* et du terme *roman*.

(DEAF). URL : <https://deaf.hadw-bw.de/lemme/indien> ; art. « indien », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, op. cit., p. 1916).

⁴⁸⁵ L'*Entrée d'Espagne*, chanson de geste franco-italienne publiée d'après le manuscrit unique de Venise, Antoine THOMAS, éd., Paris, Firmin-Didot (S.A.T.F.), 1913, t. 2, p. 155, v. 12276-12277.

⁴⁸⁶ L'adjectif *barbarin* signifie en effet ce qui est « étranger, barbare, païen ». Le substantif est employé pour désigner les habitants d'Afrique du Nord ou, plus généralement, « celui qui est étranger, ennemi, barbare », et il peut également renvoyer à la langue berbère (art. « barbarin », *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français* (DEAF). URL : <https://deaf.hadw-bw.de/lemme/barbare#barbarin> ; art. « barbarin », *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF). URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/barbarin1>. Voir aussi art. « barbarin », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, op. cit., p. 356).

2.3.1. Langue chrétienne

La locution, qui réfère à une langue parlée par les chrétiens, est notamment présente dans l'*Entrée d'Espagne* :

Le roi saluèrent en lengue Cristiaine [sic]
Da part le roi Marsille qe Espaigne demaine⁴⁸⁷

L'emploi du singulier contribue à donner une image unifiée des chrétiens. Ceux-ci ne formeraient qu'un seul peuple uni par la foi et par une langue commune. L'expression *langue chrétienne* montre ainsi la relation établie dans les textes épiques entre la langue et la foi. L'idiome du peuple chrétien, qui n'est autre que la langue du texte épique, participe en outre au pouvoir unificateur et centralisateur de l'empereur⁴⁸⁸ : « [l]eur langue [celle des chrétiens], [...] est donc celle de l'empire, langue unique exprimant, face à la pluralité des idiomes païens, l'unité de l'effort chrétien contre la volonté dominatrices des Sarrasins⁴⁸⁹ ».

2.3.2. Roman

Le mot *roman* – lorsqu'il renvoie à un idiome – peut avoir différentes significations dans les textes. Il peut certes être synonyme de français, mais il peut aussi désigner toute langue vulgaire (par opposition à *latin*) ou le langage propre à peuple ou encore le discours, la conversation⁴⁹⁰.

Lorsque le terme *roman* renvoie à une langue vernaculaire, il peut référer à toute langue vulgaire qu'elle descende ou non de la langue latine :

[...] jusqu'au milieu du XIII^e siècle, le roman englobe le français pour désigner l'ensemble des langues vernaculaires issues du latin. L'extension sémantique se poursuit jusqu'à ce que *roman* désigne toute langue vulgaire, sans égard pour sa part de romanité⁴⁹¹.

⁴⁸⁷ *L'Entrée d'Espagne*, éd. cit., t. 1, p. 18, v. 437-438.

⁴⁸⁸ Selon François Suard, « la langue épique rapport[e] les exploits d'un pouvoir impérial centralisateur autorisé par la défense de la foi » (Suard François, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », *art. cit.*, p. 275).

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 273

⁴⁹⁰ Voir art. « romans », GODEFROY Frédéric, *op. cit.*, vol. 7, p. 230, c et p. 231, a ; art. « roman », *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français (DEAF)*. URL : <https://deaf.hadw-bw.de/lemme/romanz#romanz> ; art. « roman », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/roman> ; art. « romanz », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, *op. cit.*, p. 3014.

⁴⁹¹ GINGRAS Francis, *Le Bâtard conquérant. Essor et expansion du genre romanesque au Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion (N.B.M.A, 106), 2011, p. 57.

Néanmoins, l'association entre roman et français va perdurer et prévaloir sur toute autre association du terme *roman* avec un idiome :

L'association roman-français est telle que les autres langues romanes qui accèdent à l'écriture vont devoir préciser la nature de leur « roman » : *española* ou *castellana* dans la péninsule ibérique, *siciliana*, *florentina* puis, à partir du XIV^e siècle, *italiana* au Sud des Alpes⁴⁹².

Cela étant, Francis Gingras conclut que « malgré la tendance ancienne et persistante à associer, voire à identifier roman et français, le mot *roman* ne désigne pas systématiquement une langue précise⁴⁹³ ».

Nous pouvons cependant affirmer que, dans *Aye d'Avignon* (ca. 1200) ou dans la *Chanson de Guillaume* (deuxième tiers du XII^e siècle), *roman* réfère au français, langue chrétienne par excellence et langue du texte épique.

Ainsi, dans *Aye d'Avignon*, c'est un païen qui parle roman :

Quant li rois l'aperçoit, merveilles l'en puet prandre ;
En lor romans parole et puis si lor demande :
« Baron, dont estez vos en la vostre creance ? »
Dit li dus Berengier: « En la nostre creance,
De France sommes nez, dont ci venimes semples⁴⁹⁴.

Alors que Bérenger arrive avec la belle Aye à Aigremore, une ville située sur l'île de Majorque, le roi de la cité, le Sarrasin Ganor, les accueille émerveillé par la beauté de la jeune femme et s'exprime dans *lor romans*. L'ennemi païen emploie donc ici la langue du chrétien, ce qui manifeste non seulement ses connaissances linguistiques, mais aussi une certaine ouverture à l'autre favorisée probablement par la volonté d'accueillir correctement celle dont il s'est épris. Mais bien plus qu'un simple révélateur de la maîtrise linguistique et des qualités d'accueil de l'hôte, parler dans une langue chrétienne indique que Ganor a déjà franchi une des frontières (la frontière linguistique) séparant son monde de celui des Français et, par extension, a fait un pas vers le christianisme, puisque la langue de Bérenger est une de celles parlées par les chrétiens. Cette frontière disparaît complètement au moment de la conversion de Ganor et de son baptême. Le premier pas linguistique que le souverain païen réalise vers le monde chrétien est ainsi suivi d'un cheminement spirituel.

Dans la *Chanson de Guillaume*, Guibourc s'adresse à Guillaume *en sun romanz* :

⁴⁹² *Ibid.*, p. 60.

⁴⁹³ *Ibid.*, p. 61.

⁴⁹⁴ *Aye d'Avignon*, chanson de geste anonyme, S. J. BORG, éd., Genève, Droz (T.L.F., 134), 1967, p. 212, v. 1458-1462.

Veist le Guiburc, crollad sun chef, si rist,
Pur quant si plurat d'amedous des oilz del vis.
Willame apele, en sun romanz si li dist⁴⁹⁵

Bien que nous ne puissions totalement exclure que *en son romanz* renvoie à Guibourc avec un sens affaibli (« avec ses propres mots »), nous pensons néanmoins que la formule désigne plutôt la langue de Guillaume et non celle de sa femme. Cette dernière, convertie au christianisme, baptisée, n'aurait pas de véritable raison de s'exprimer en langue sarrasine pour parler à son époux. Toutefois, les mots *en sun romanz* ont leur importance : ils rappellent d'une part que l'idiome du héros n'est pas la langue maternelle de Guibourc et d'autre part que la belle Sarrasine est devenue chrétienne car elle sait s'exprimer avec le langage des chrétiens. L'origine sarrasine de l'épouse de Guillaume et sa conversion religieuse ne manquent pas d'être rappelées dans d'autres œuvres comme par exemple dans le *Roman de Guillaume d'Orange*, où l'on signale qu'en *languaige sarrasinois*, la jeune femme se nomme Orable⁴⁹⁶ :

[O]r dit l'istoire que quant Guillaume et Guibour sa femme, par avant nommee Orable en languaige sarrasinois, eurent esté espoussés et la feste de leurs [nopces] fut passee, ilz se maintindrent emsamble [...]⁴⁹⁷.

En changeant de foi, la princesse autrefois sarrasine change aussi de langue et de nom. La conversion implique dès lors une transformation identitaire profonde.

2.3.3. Français et autres langues d'Europe

Si un doute peut persister quant à la signification précise du terme *roman*, il n'y en a guère lorsque le texte signale, par l'emploi du mot *françois* ou de ses variantes, que les personnages s'expriment en français. Ainsi, dans la *Chanson des Saisnes* de Jean Bodel (XII^e - XIII^e siècle), Sebile parle à l'Ardennais Bérard en *langue francour* :

Sebile li escrie en la langue Francour [*sic*] :
« Vassal, mout estes dignes de joïr haute amour !
De par moi salüez le maine empereour,
Et Baudoïn me dites, le fill de sa serour,
Qu'il gart bien sa sainnie jusqu'au trentime jour.
Espoir a lonc termine a crié le sejour.
S'il n'ose passer Rune, viengne veaus par entour !⁴⁹⁸ »

⁴⁹⁵ *Chanson de Guillaume*, Duncan MC MILLAN, éd., Paris, Picard, 1949, t. 1, p. 61, v. 1419-1421.

⁴⁹⁶ Le rappel des racines sarrasines de Guibourc est opportun, puisqu'il se situe à un moment du récit où l'épouse de Guillaume va faire quérir son frère sarrasin Renouart pour qu'il soit baptisé et fait chrétien.

⁴⁹⁷ *Le Roman de Guillaume d'Orange*, éd. cit., t. 1, chapitre XXXVIII, § 1, p. 407.

⁴⁹⁸ JEHAN BODEL, *La Chanson des Saisnes*, Annette BRASSEUR, éd., Genève, Droz (T.L.F., 369), 1989, t. 1, p. 250, v. 3010-3016.

Dans *Baudouin de Sebourc*, la femme du sultan, qui n'est autre que la dame de Ponthieu, s'adresse à Baudouin en *langue fransoise* :

Adonkes la roïne vistement l'apella ;
en la langue fransoise son non li demanda.
Et Bauduïns li dist, que point ne li chela :
« J'ai a non Bauduïn quant on me baptisa,
et fu neis en Hainnau, ou riche païs a⁴⁹⁹. »

En spécifiant que la reine s'exprime en français, l'auteur indique qu'elle maîtrise la langue de Baudouin, mais il rappelle surtout encore une fois l'origine de la dame de Ponthieu. Celle-ci a renié la foi chrétienne pour épouser le sultan (« La femme au roy soudant, qui Jhesu renoia⁵⁰⁰ ») : avant d'être sarrasine, elle était donc chrétienne et parlait une langue chrétienne (le français).

Dans *Jehan et Blonde*, le français est présenté à plusieurs reprises comme étant la langue de communication. Lorsque Jehan arrive en Angleterre, il salue le comte d'Osenefort en français (« En son François l'a salué⁵⁰¹ »). Plus tard, alors que Jehan est au service de la belle Blonde en Angleterre, un messenger envoyé par son père lui annonce le décès de sa mère en français :

Atant es vous un messagier
Qui est venus devant le conte,
Et commence en François son conte⁵⁰²

Quand Jehan retourne en Angleterre après un an passé en France aux côtés de son père, il apprend d'un écuyer « [q]ui seut del langage de France⁵⁰³ » que le comte de Gloucester doit épouser Blonde.

Nous pourrions multiplier les exemples comportant l'évocation d'un français qui semble englober et éclipser toutes les variétés d'oïl, alors que ces dernières sont très bien distinguées lorsqu'il s'agit de s'en moquer, de mettre en évidence le bon parler d'Île-de-France ou d'allonger la liste des connaissances linguistiques d'un des protagonistes.

⁴⁹⁹ *Baudouin de Sebourc*, éd. cit., vol. 1, p. 490, v. 13395-13399.

⁵⁰⁰ *Ibid.*, v. 13382.

⁵⁰¹ PHILIPPE DE RÉMI, *Jehan et Blonde*, éd. cit., p. 32, v. 129.

⁵⁰² *Ibid.*, p. 70, v. 1642-1644.

⁵⁰³ *Ibid.*, p. 91, v. 2476.

Présenté comme langue uniforme et unique dans un certain nombre de textes, le français – la variété d’Île-de-France instituée en modèle – est parfois convoqué en opposition ou en confrontation avec un autre idiome. Tel est ce qui se produit dans *Jehan et Blonde*, où la rivalité entre le Français Jehan et le comte de Gloucester, tous deux amoureux de Blonde, se couple à une rivalité linguistique entre français et anglais et où le locuteur anglophone se trouve ridiculisé – nous y reviendrons⁵⁰⁴.

L’anglais est bien sûr mentionné dans maintes autres œuvres, que ce soit pour tourner en dérision les locuteurs de cette langue ou pour évoquer des contextes d’échanges linguistiques très sérieux comme dans les *Mémoires* de Philippe de Commines (1489-1498), où le duc de Bourgogne s’adresse au roi d’Angleterre dans l’idiome de ce dernier⁵⁰⁵, ou dans les *Chroniques* de Froissart – rien d’étonnant dans une œuvre qui relate notamment les conflits entre Français et Anglais et donc la Guerre de Cent Ans ainsi que de nombreux autres événements dont ceux qui ont marqué l’Angleterre.

Le français et l’anglais sont loin d’être les seuls idiomes cités dans les textes. Lorsqu’une langue de communication est nommée, elle correspond souvent soit à l’origine de son locuteur soit au cadre spatial où se déroule la narration. Par conséquent, si l’auteur souhaite insister sur le lieu de l’action ou sur la provenance du personnage, il n’hésite pas à indiquer la ou les langues employées lors des échanges verbaux. Dans *Aquilon de Bavière*, par exemple, Belenzer parle en langue tudesque avec Ogier le Danois⁵⁰⁶ :

Alor Bellenzer reguarde li Danois e li dist in lingue toesche⁵⁰⁷

Quant à l’archevêque Turpin, il recourt à cette même langue avec l’ermite dénommé Anichin⁵⁰⁸ (« Quand l’arcivesque l’intend, il comenze a parler tiois⁵⁰⁹ »).

Dans les œuvres où l’histoire se passe en terre espagnole ou présente des personnages originaires de la Péninsule ibérique, par contre, c’est l’espagnol ou le castillan qui peut servir à la communication. Ainsi, dans l’*Entrée d’Espagne* où Filidés face à Gérard de Roussillon crie son enseigne en *Espanois* :

⁵⁰⁴ Voir *infra*, chapitre 3 : Imitation et rire, 1.2. Les parlers breton et franco-anglais.

⁵⁰⁵ PHILIPPE DE COMMUNES, *Mémoires*, édités par Joseph CALMETTE avec la collaboration du chanoine G. Durville, Paris, Honoré Champion (Les classiques de l’histoire de France au Moyen Âge 5), t. 2, 1925, p. 53.

⁵⁰⁶ HEIJKANT Marie-José, « Les aspects de multilinguisme... », *art. cit.*, p. 231.

⁵⁰⁷ RAFFAELE DA VERONA, *Aquilon de Bavière*, éd. cit., t. 1, p. 207.

⁵⁰⁸ HEIJKANT Marie-José, « Les aspects de multilinguisme... », *art. cit.*, p. 231.

⁵⁰⁹ RAFFAELE DA VERONA, *Aquilon de Bavière*, éd. cit., t. 1, p. 339.

Pués a crié s'ansaigne a vos en Espanois⁵¹⁰.

Dans *Jehan de Saintré*, à la fin du combat entre Jehan de Saintré et le chevalier hispanique dénommé Enguerrant de Servillon, on signale que la langue de ce dernier est le castillan et qu'il s'adresse aux seigneurs qui ont assisté à la joute dans cet idiome :

Et quant messire Enguerrant vist ce tresbel gros diamant et la franchise, liberalité et haulte courtoisie de Saintré, se tourna aux autres seigneurs prouchains et en son langaige castellam leur dist: « Et vraiment, cestui est bien la fleur de tous les josnes gentilz hommes. »⁵¹¹

Breton et parlers d'oïl et d'oc

Nous avons vu que les auteurs médiévaux peuvent occulter la diversité linguistique des terres françaises pour donner une image d'un parler unique et d'un peuple uni derrière cet idiome et capable de s'opposer tantôt aux païens tantôt aux ennemis chrétiens des royaumes environnants. Ainsi, nous l'avons dit, parlent-ils de la langue chrétienne, du français ou du roman. Mais lorsqu'ils ne recherchent pas cette lecture politique ou simplement manichéenne, rien ne les empêche d'évoquer les différentes variétés linguistiques pratiquées dans les espaces d'oïl et d'oc ou parfois dans les zones géographiques voisines que sont les terres italiques, hispaniques, germaniques ou britanniques. Ils sont alors bien plus précis qu'au moment d'énumérer les parlers païens. Nous verrons que flamand, normand, limousin, gascon, poitevin, mais aussi aragonais, lombard, etc. apparaissent dans certaines œuvres, que ce soit à des fins comiques ou à des fins purement descriptives. L'on note aussi la présence du *breton*, mot polysémique.

Le terme *breton* désigne d'abord la langue bretonne. Tel est le sens du mot dans le roman de *Melyador* de Jean Froissart (ca. 1383), où le breton est évoqué à deux reprises⁵¹². Froissart signale ainsi que son héros chante un rondelet en breton et non en français :

As camps vint, si prist a chanter
un rondelet a clere vois
en breton, non pas en François⁵¹³

⁵¹⁰ *L'Entrée d'Espagne*, éd. cit., t. 2, p. 81, v. 10190.

⁵¹¹ ANTOINE DE LA SALE, *Jehan de Saintré*, éd. cit., p. 120.

⁵¹² STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », art. cit., p. 244.

⁵¹³ JEAN FROISSART, *Melyador*, roman en vers de la fin du XIV^e siècle, Nathalie BRAGANTINI-MAILLARD, éd., Genève, Droz (T.L.F., 616), 2012, t. 1, p. 592, v. 7741-7743.

Un peu plus loin, l'on apprend que Melyador échange avec des pêcheurs en breton et non en hébreu :

Melyador, qui trop dolens
estoit de ce que la estoient
et qu'ensi entre yaus arrestoient
et ne cognisoient le lieu –
tant parlerent non en ebrieu
mais en breton biel et a point
que cil pescheour sour ce point
vinrent la avoecques lor barge⁵¹⁴ –

Préciser que la langue parlée est le breton et bien insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un autre langage comme le français ou l'hébreu contribue à la description et à la définition du cadre spatial, qui n'est autre que celui de l'univers arthurien. Si la distinction entre français et breton semble tout à fait légitime, celle opérée avec l'hébreu est plus surprenante. L'on peut supposer que la rime a nécessité le recours au mot *ebrieu*. Mais nous pensons qu'une autre signification peut se joindre à cette association particulière. Ainsi que nous avons pu le signaler plus tôt l'hébreu, comme le grec et le latin, peut désigner un langage incompréhensible. Or, dans l'œuvre de Froissart, si *breton* renvoie à la langue bretonne, il peut aussi signifier « langage incompréhensible⁵¹⁵ » ; les deux sens peuvent être convoqués simultanément. En affirmant que Melyador s'exprime dans une belle langue bretonne et non en hébreu, le poète tient sans doute à souligner que le héros ne parle pas un langage incompréhensible ou aussi incompréhensible qu'il n'y paraît, et ce, en dépit de la façon dont peut être perçu le breton par des oreilles non initiées.

⁵¹⁴ *Ibid.*, p. 716-717, v. 11723-11730.

⁵¹⁵ Art. « breton », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/breton>. Les autres dictionnaires ne stipulent pas forcément que le mot *breton* peut prendre le sens de « langage incompréhensible ».

3. Les langues étrangères et le discours direct des personnages

Les auteurs ne recourent pas toujours uniquement aux glottonymes ou aux expressions comme *en son langage* pour faire entrer les idiomes étrangers dans leurs œuvres. Il arrive quelquefois que la langue étrangère soit directement intégrée dans le discours direct des personnages, qu'elle ait été nommée ou non au préalable.

Dans le *Roman de Guillaume d'Orange*, par exemple, un mot d'allemand se trouve dans le discours que le valet Hannequin adresse au comte Clisson :

[L]e sauldoier allemant au cueur parcial pour l'amour du paiz dont il parloit le langaige lui dist adonq : « Je viens de Nerbonne, *myn here*, fait il, ou j'ay laissié Aymery le conte, que Charlemeine (12v) a fait seigneur de la cité du paiz⁵¹⁶.

Si les termes *myn here* rappellent les origines des deux locuteurs et contribuent à immerger encore un peu plus le lecteur dans l'atmosphère germanique décrite dans cette partie de l'œuvre (nous nous trouvons en « Almeigne », dans le château de « Sausseron ou Sainteron, lequel estoit garni de Alemans » et Hannequin salue Clisson « a la guise d'Alemeigne⁵¹⁷ »), ils marquent l'attachement du protagoniste à son langage et à son pays et fonctionnent comme un signe de complicité entre deux hommes qui partagent le même idiome.

Dans la *Vie de saint Gilles*, ce sont des mots latins qui sont directement mis dans la bouche des protagonistes. Ainsi, le frère hôtelier s'adresse à Gilles pour lui annoncer la venue de messagers :

Il veit a la chapelle dreit
La u l'abes Gires esteit ;
Cil l'ad en oreisun trové,
Cline e dit « *Benedicite*. »
Li abes respunt « *Dominus*. »⁵¹⁸

Les mots *Benedicite* et *Dominus* ne sont pas introduits sans raison dans le texte : ils font écho à la façon dont se saluent les moines bénédictins. Comme l'affirme Françoise Laurent dans son édition, ces termes sont effectivement employés par les moines bénédictins qui « saluaient [ainsi] leur supérieur pour obtenir sa bénédiction⁵¹⁹ ». Le chapitre 63 de la Règle de saint Benoît, où il est question des rencontres individuelles, préconise que ce soit au plus jeune (ou

⁵¹⁶ *Le Roman de Guillaume d'Orange*, t. 1, éd. cit., chapitre III, § 8, p. 26.

⁵¹⁷ *Ibid.*, chapitre III, § 8, p. 25.

⁵¹⁸ GUILLAUME DE BERNEVILLE, *La vie de saint Gilles*, Gaston PARIS et Alphonse BOS, éd., éd. cit., p. 74, v. 2427-2431.

⁵¹⁹ GUILLAUME DE BERNEVILLE, *La vie de saint Gilles*, Françoise LAURENT, éd., éd. cit., p. 153.

au moins ancien) de saluer en premier son supérieur ou son aîné et de lui demander grâce⁵²⁰. En retour, on répondait par un *Deus* (ou *Dominus* dans notre exemple) ou un autre *Benedicite*. Tels étaient les codes et l'usage du salut mutuel prescrit par saint Benoît⁵²¹.

Alors qu'il poursuit la discussion avec le frère hôtelier, Gilles s'inquiète de ce que pense le roi Charles à son sujet, mais son interlocuteur le rassure et répond :

« M'est il dunkes en mal retreiz ? »
« A la fai, danz, meis en grant ben. »
« En dreit de quei ? » « De meinte ren. »
« Del ben ad il en mei mut poi
Ço sache Deus, merveilles oi. »
« Quidez vus dunc chose celer
Ke Deus voiled manifester ? »
« A il manifesté en mei ? »
« *Crede michi*, oil. » « En quei ? »
« De malades e de leprus
Dunt il ad mut gueri pur vus⁵²². »

Le recours au latin à travers la formule *Crede michi* peut-être perçu comme un argument supplémentaire assurant la bonne foi du frère hôtelier. En utilisant l'expression latine, le frère ajoute à ses propos une symbolique divine et personnelle – le latin est la langue sacrée, mais aussi la langue de communication entre les moines – qui doit encourager Gilles à croire à la sincérité de ses dires.

Le latin intégré dans le discours direct des moines s'avère donc être un élément permettant d'installer l'environnement monastique. La description de la vie des religieux s'envisage aussi à travers leurs discours et leur langue. Cet aspect linguistique appuie ainsi encore un peu plus la véracité de l'histoire racontée.

Le latin est par ailleurs une langue qui reste très présente dans les textes en langue d'oïl. Cette présence, plus ou moins importante en fonction des textes, s'explique entre autres par l'importance et l'aura dont jouit le latin tout au long du Moyen Âge. On le retrouve forcément souvent employé dans les contextes religieux ou liturgiques comme dans la *Vie de saint Gilles* ou dans l'extrait de la branche Ia du *Roman de Renart* (*Le Jugement de Renart*), qui « témoigne

⁵²⁰ SCHEPENS Prosper et BRUYNE Donatien de, « Encore le *Benedicite* », *Revue bénédictine*, vol. 35, 1923, p. 130.

⁵²¹ *Ibid.*, p. 133.

⁵²² GUILLAUME DE BERNEVILLE, *La vie de saint Gilles*, Gaston PARIS et Alphonse BOS, eds., éd. cit., p. 74-75, v. 2448-2458.

de cette alternance du latin et de la langue vernaculaire dans les rites liturgiques. Le blaireau Grimbert confesse Renart *in articulo mortis* et l'absout "Moitiet roumanc, moitiet latin"⁵²³ ».

Bien d'autres œuvres comme certaines chansons de geste⁵²⁴, le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf (ca. 1261), la *Farce de Maître Pathelin* (ca. 1456-1469), etc. intègrent des mots en d'autres langues dans le discours de leurs personnages. Néanmoins, nous verrons que dans ces œuvres, la langue étrangère implique d'autres dimensions ou relève d'autres intentions que nous envisagerons plus tard, comme l'imitation à des fins comiques, les motifs de la ruse ou encore de l'invocation divine ou satanique⁵²⁵.

Nous nous arrêterons donc ici sur deux œuvres où l'idiome étranger introduit dans le discours direct des personnages semble occuper *a priori* uniquement une fonction de communication. Il s'agit du roman de *Florimont* (XII^e siècle) et du roman d'*Eustache le Moine* (XIII^e siècle), dont les passages en langue étrangère ont déjà donné lieu à quelques commentaires de la part de scientifiques.

3.1. Le cas du *Florimont*

Composé en 1188 par Aimon de Varennes, le roman de *Florimont* contient quelques passages en langue grecque qui ont été à l'origine de plusieurs discussions entre les chercheurs.

Trois extraits se détachent particulièrement ainsi qu'a pu le montrer Paul Meyer⁵²⁶. Dans le premier repris ci-dessous, la foule, qui voit Philippe de Macédoine combattre un lion, s'exprime en grec :

En l'ost en menerent grant brut
Et en grejois escrient tut :
« O theos, offenda calo,
Salva tuto vassilleo ! »
En françois dit : « Deus, boin signor,
Gardeis hui cest empereor. »⁵²⁷

⁵²³ BERMEJO LARREA Esperanza, « *Barbarismus et barbarolexis* dans les textes narratifs et dramatiques du XII^e et du XIII^e siècles », Alicia YLLERA et Julián MUELA EZQUERRA, eds., *Plurilinguisme dans la littérature française*, Berne, Peter Lang, 2016, p. 25.

⁵²⁴ VÖRÖS Zsófia, « *Sarriez vous mon langage parler ?* »..., *op. cit.*, p. 190-194.

⁵²⁵ Voir *infra*.

⁵²⁶ MEYER Paul, « Fragments d'une ancienne traduction française de *Barlaam et Joasaph*, faite sur le texte grec au commencement du treizième siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1866, t. 27, p. 331-334.

⁵²⁷ AIMON VON VARENNES, *Florimont*, Alfons HILKA, éd., *éd. cit.*, p. 30, v. 691-696.

L'issue de ce combat est positive pour le roi, qui ressort de cette bataille sans aucune blessure.

Les Grecs manifestent alors leur soulagement :

Li Greu crient : « Matoteo,
Qalo tuto vasio ! »
Iseu veult dire en fransois :
« Se m'aïst Deux, boins est li rois. »⁵²⁸

Plus tard, c'est Méléans, un des envoyés du roi de Hongrie, Candobras, qui salue le roi de Macédoine dans la langue de ce dernier :

Li dus davant le roi ala
Et en grezois le salua :
« Calimera, vasio ! »
Li rois respont : « Certis calo ! »
Iseu welt dire en fransois :
« Que boen jor eüsse(nt) li rois ! »
Et seu que il a respondu
Vuelt dire : « Bien soiés venu ! »⁵²⁹

Situés au début du roman, ces trois passages sont ceux présentant le plus de mots grecs translittérés. Dans le reste de l'œuvre, on trouve quelques toponymes et anthroponymes grecs – parmi lesquels le nom du héros – traduits en français :

Florimont ot non en fransois,
Eleneos dis en grejois⁵³⁰ ;
[...]
Qu'il fust Eleneos nomez ;
Car eleneos en grezois
Dissoit Florimont en fransois⁵³¹.

La présence du grec dans l'œuvre a soulevé quelques questions comme l'éventuelle origine hellénique du roman. Les scientifiques qui se sont penchés sur le sujet ont souvent fait le constat de la faible connaissance du grec par l'auteur. Gaston Paris affirme que les mots grecs ne peuvent pas être considérés comme une preuve de la maîtrise véritable de cet idiome par Aimon de Varennes⁵³². Jean Psichari, à l'instar d'Albert Henry ou d'Alfons Hilka⁵³³, doute aussi des compétences en grec du trouvère⁵³⁴. Il parle de grec mutilé, d'un grec qui ne serait pas

⁵²⁸ *Ibid.*, p. 31, v. 713-716.

⁵²⁹ *Ibid.*, p. 54, v. 1301-1308.

⁵³⁰ *Ibid.*, p. 2, v. 23-24.

⁵³¹ *Ibid.*, p. 74, v. 1890-1892.

⁵³² PARIS Gaston, *La littérature française au Moyen Âge (XI^e-XIV^e siècle)*, Paris, Hachette, 1914 [1881], p. 88.

⁵³³ AIMON VON VARENNES, *Florimont*, ALFONS HILKA, éd., éd. cit., p. 365. Voir aussi KENDRIS Théodore Nicholas, *Florimont : édition critique de l'édition de 1528 (Paris, Jehan Longis), avec introduction, notes et étude comparative*, thèse de doctorat, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 2001, p. LII.

⁵³⁴ PSICHARI Jean, « *Le roman de Florimont* : contribution à l'histoire littéraire – étude des mots grecs dans ce roman », *Études romanes dédiées à Gaston Paris le 29 décembre 1890 (25^e anniversaire de son doctorat ès lettres) par ses élèves français et ses élèves étrangers des pays de langue française*, Paris, Bouillon, 1891, p. 507-550.

authentique dans le roman français⁵³⁵. Mais, selon lui, le poème aurait connu d'abord une version en grec et ensuite une en latin sur laquelle se serait basé Aimon de Varennes⁵³⁶. D'après Psichari, le premier rédacteur devait connaître un peu la langue hellénique, « dont le poète français ne possède même pas les rudiments⁵³⁷ ». De son côté, Douglas Kelly s'accorde avec Alfred Risop pour affirmer qu'Aimon de Varennes a dû d'abord composer une version latine de l'histoire à partir de récits oraux, alors qu'il se trouvait en Grèce⁵³⁸.

Y a-t-il vraiment eu un texte grec et/ou latin reprenant l'histoire de Florimont avant la version qui nous est parvenue en français ? Rien n'est certain. Comme l'explique à juste titre Théodore Nicholas Kendris, ce n'est pas parce que le poème en langue d'oïl indique qu'il y a eu une mise en roman (« Ensi com il l'avoit empris / L'ait de latin en romans mis⁵³⁹ ») ou une traduction du grec vers le latin puis du latin vers le français⁵⁴⁰ que cette traduction a véritablement eu lieu : ces deux vers peuvent répondre au *topos* de la translation auquel recourent les auteurs pour asseoir l'authenticité et la véridicité de leur histoire, comme nous l'avons déjà stipulé précédemment⁵⁴¹. Le chercheur ajoute ensuite :

En somme, l'existence de quelques mots grecs dans une dizaine de vers sur 13 680 ne prouve aucunement qu'il s'agit d'une traduction d'un texte grec ; le poète Aimon de Varennes ne parlait certainement pas le grec couramment, mais peut-être connaissait-il quelques formules de politesse⁵⁴².

L'intégration du grec dans le texte ne répond par ailleurs pas uniquement ou forcément au désir de l'auteur de faire état de ses connaissances linguistiques. Tout comme Théodore Nicholas Kendris, nous pensons que le grec permet avant tout « de donner une ambiance hellénique au récit⁵⁴³ ». Selon Catalina Girbea, il permet d'ailleurs de

donner plus d'ampleur à la matière de Grèce, tout en soulignant le statut quelque part allogène de Philippe, fils du roi de Babylone Madien, et donc moitié « sarrasin », qui doit apprendre la langue des Grecs qu'il va gouverner. C'est aussi pour Aimon de Varennes une manière d'authentifier son récit, donné comme grec⁵⁴⁴.

⁵³⁵ *Ibid.*, p. 529.

⁵³⁶ *Ibid.*, p. 538.

⁵³⁷ *Ibid.*

⁵³⁸ KELLY Douglas, « The Composition of Aimon de Varennes' *Florimont* », *Romance Philology*, vol. 23, n° 3, 1970, p. 280.

⁵³⁹ AIMON VON VARENNES, *Florimont*, Alfons HILKA, éd., éd. cit., p. 2, v. 35-36.

⁵⁴⁰ « Traist de[l] greu l'istoire latine, / Et del latin fist le romans / Aymes, que fut loials amans. » (*Ibid.*, p. 361-362, v. 9214-9216).

⁵⁴¹ KENDRIS Théodore Nicholas, *Florimont : édition critique...*, éd. cit., p. LII. Voir *supra*, Les langues du « je » auctorial, chapitre 1. Translations et traductions.

⁵⁴² *Ibid.*

⁵⁴³ *Ibid.*, p. LI.

⁵⁴⁴ GIRBEA Catalina, *Le Bon Sarrasin...*, op. cit., p. 154.

Cette atmosphère hellénique a été conservée dans plusieurs versions en prose du roman, notamment dans celle de 1528⁵⁴⁵, qu'a éditée Kendris⁵⁴⁶. On y retrouve certains passages en grec assez similaires à ceux du roman en vers. Kendris observe ainsi que la réaction de la foule face au combat du roi contre le lion, également en grec dans la prose de 1528, reste assez proche de la version versifiée :

Tous ceulx de l'ost penserent que de ce coup le roy fust abatu ou navré de mort. Et bien leur toumoit à grant dueil que ne l'osoient secourir. Ce nonobstant commencerent à crier en grec langaige. « Ozetz Offendem zeloz Salvatuto Vassileo » qui est à dire en françois. « Dieu bon Seigneur garde l'empereur d'inconvenient. » (*f^o Biv r^o*)⁵⁴⁷

Seul le mot *inconvenient* a été ajouté⁵⁴⁸ : de « Deus, boin signor, / Gardeis hui cest empereor » relevé chez Aimon de Varennes (vers 695-696), l'on passe à « Dieu bon Seigneur garde l'empereur d'inconvenient ». Le terme ajoute une précision sémantique, puisqu'il est demandé de protéger l'empereur d'événements fâcheux.

Les vers 713 à 716 du poème ne se retrouvent par contre pas dans le texte de 1528, mais bien dans les proses contenues dans les manuscrits BnF fr. 12566 et BnF fr. 1490⁵⁴⁹. Le passage en grec dans BnF fr. 12566 respecte plutôt bien le texte en vers alors que le manuscrit BnF fr. 1490 s'en écarte un peu plus⁵⁵⁰.

Quant aux mots grecs compris dans les vers 1301-1308 du poème, ils sont absents de la version de BnF fr. 12566 (bien que l'adaptateur précise que Méléans sait parler grec), mais sont repris de manière assez fidèle dans la version de 1528 et de façon quelque peu remaniée dans celle de BnF fr. 1490⁵⁵¹.

Malgré les adaptations liées à la mise en prose, on constate donc une certaine fidélité aux passages en langue grecque et surtout un respect de l'environnement hellénique dont l'idiome grec est un des éléments manifestes.

⁵⁴⁵ Girard de Moët serait le remanieur à qui l'on doit la version de 1528. Il ne se serait pas basé sur une mise en prose, mais bien sur le texte en vers du XII^e siècle. Malgré la brièveté de son adaptation par rapport à la longueur de l'œuvre d'Aimon de Varennes, il reste fidèle à l'histoire contée dans le poème du trouvère. Voir HARF-LANCNER Laurence, « *Florimont* : du roman d'Aimon de Varennes 1188 à la mise en prose de 1528 », *Lancelot-Lanzelet, hier et aujourd'hui. Recueil d'articles assemblés par Danielle Buschinger et Michel Zink pour fêter les 90 ans de Alexandre Micha*, Greifswald, Reineke (Wodan, 51. Serie 3 : Tagungsbände und sammelschriften/ Actes de colloques et ouvrages collectifs, 29), 1995, p. 187-206.

⁵⁴⁶ KENDRIS Théodore Nicholas, *Florimont : édition critique...*, op. cit., p. LV.

⁵⁴⁷ *Ibid.*

⁵⁴⁸ *Ibid.*

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. LV-LVI.

⁵⁵⁰ *Ibid.*, p. LVI.

⁵⁵¹ *Ibid.*, p. LVII-LVIII.

Le *Florimont* et particulièrement ses passages en grec auraient pu inspirer David Aubert pour son remaniement du *Renaut de Montauban*. C'est en tout cas ce que suppose Sarah Baudelle-Michels au moment d'analyser quelques extraits de l'œuvre de David Aubert où le grec trouve sa place⁵⁵². Ainsi, un païen, pensant que Maugis est des siens, s'adresse à lui en « gregois langaige » :

Comme s'il cuidaist que Maulgis feust sarrasin, [il] le salua en gregois langaige disant « Calimera asendy », qui vault autant a dire en François comme « bon jour ayés, sire. » Maugis le chevalier qui bien vouloit oyr le sarrasin parler, le regarda par bonne maniere comme celui de qui il eust volentiers aprins quelque nouvelle. Sy lui respondi en tel langaige comme le payen avoit a lui parlé et dist « certis calo », qui poeut estre interpreté en langaige François : « Bien veigniés vous ! » (I, f. 49 v^o-50 r^o)⁵⁵³

Ce passage n'est pas sans rappeler les vers 1301-1308 précédemment cités du *Florimont*. De même, Baudelle-Michels souligne les propos que tient un Sarrasin :

On m'appelle en langaige gregois ou sarrasin 'Cacopedie' qui vault autant a dire en François comme 'mauvais garçon' (I, f. 185 vo)⁵⁵⁴

et elle les rapproche de ceux de Flocart, personnage du *Florimont* qui affirme :

Quacopedie m'apelez ;
Quacopedie en grezois
Di(s)t : mavais garçons en françois⁵⁵⁵.

Le *Florimont* aurait ainsi pu être une des sources de David Aubert, ce qui ne surprend guère Baudelle-Michels car l'œuvre d'Aimon de Varennes circulait dans les milieux bourguignons. Elle rappelle par ailleurs que la cour de Bourgogne accueillait de nombreux Grecs (surtout à partir de 1453 et de la chute de Constantinople) et que l'auteur du *Renaut de Montauban* en prose aurait pu entendre et reprendre dans son récit quelques mots de la langue hellénique⁵⁵⁶.

⁵⁵² BAUELLE-MICHELS Sarah, « La langue de l'autre [...] », *art. cit.*, p. 35-38.

⁵⁵³ Extrait cité dans *ibid.*, p. 35.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, p. 36.

⁵⁵⁵ AIMON VON VARENNES, *Florimont*, éd. cit., p. 186, v. 4734-4736.

⁵⁵⁶ BAUELLE-MICHELS Sarah, « La langue de l'autre [...] », *art. cit.*, p. 38.

3.2. Le cas du *Roman d'Eustache le Moine*

Dans le *Roman d'Eustache le Moine*, lorsque le héros éponyme arrive avec sa flotte sur une des îles du Cotentin (certainement Guernesey), les habitants se préparent au combat sous les ordres du *castelain* Romerel. Les deux chefs de troupe s'expriment très brièvement avant de lancer l'attaque en recourant aux termes *Godehiere* et *Vincenesel* :

« Godehiere » crie Romerel,
Wistaces crie : « Vincenesel !⁵⁵⁷ »

Les termes *Godehiere* et *Vincenesel* posent question et plusieurs significations leur ont été associées. Si la plupart des chercheurs qui se sont intéressés au problème s'accordent pour dire que *Godehiere* est d'origine anglo-saxonne, Francisque Michel lui donne le sens de « bon seigneur⁵⁵⁸ », Denis Joseph Conlon conteste cette hypothèse et propose de traduire le terme par « *God is here*⁵⁵⁹ », et Wendelin Foerster préfère la traduction « Seigneur Dieu⁵⁶⁰ ». Les éditeurs Anthony John Holden et Jacques Monfrin privilégient, de leur côté, cette dernière proposition de traduction⁵⁶¹. Quant à Gustave Dupont, il se demande si *Godehiere* « que le même auteur traduit par *God here, bon Seigneur*, ne serait [...] pas la forme saxonne altérée du cri normand *Diex aïe, God help*⁵⁶² ».

L'on retrouve l'expression *Godehere* dans d'autres œuvres médiévales. Milton Stansbury⁵⁶³ relève effectivement sa présence dans les chansons de geste *Doon de Nanteuil* (« Et Alemant et Sesnes qui jurent Godeherre⁵⁶⁴ », fin du XII^e siècle) et *Aymeri de Narbonne*

⁵⁵⁷ *Le Roman d'Eustache le Moine*, nouvelle édition, traduction, présentation et notes par A. J. HOLDEN et J. MONFRIN, Louvain et Paris, Peeters (Ktêmata, 18), 2005, v. 1933-1934, p. 130-131.

⁵⁵⁸ *Roman d'Eustache le moine, pirate fameux du XIII^e siècle*, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale par Francisque MICHEL, Paris, Silvestre, Londres, Pickering (Romans, lais, fabliaux, contes, moralités et miracles inédits des XII^e et XIII^e siècles, 2), 1834, p. 108.

⁵⁵⁹ Denis Joseph Conlon résume les différentes hypothèses émises sur le terme *Godehiere* comme suit : « Selon Francisque Michel, *Godehiere* n'est autre chose que ce qui signifie *bon seigneur* en anglo-saxon ; nous trouvons cette proposition peu probable. Dupont a postulé que ce serait l'équivalent saxon du cri de guerre normand : *Diex aïe ! = God help !* Aussi il est possible de croire que ce terme veut dire : *God is here !* Ahier a noté que ce nom était originaire de l'île de Jersey. Nous remarquons qu'on peut au besoin interpréter ce vers : *Godehiere crie, "Romerel!"* » (*Li romans de Witasse le Moine*, roman du treizième siècle, d'après le manuscrit, fonds français 1553, de la Bibliothèque nationale, Paris, Denis Joseph CONLON, éd., Chapel Hill, University of North Carolina Press (Studies in the Romance Languages and Literatures, 126), 1972, p. 106).

⁵⁶⁰ *Wistasse le Moine*, altfranzösischer Abenteuerroman des XIII. Jahrhunderts nach der einzigen Pariser Handschrift von neuem herausgegeben von Wendelin Foerster und Johann Trost, Halle, Niemeyer (Romanische Bibliothek, 4), 1891, p. 73.

⁵⁶¹ *Le Roman d'Eustache le Moine*, A. J. HOLDEN et J. MONFRIN, éd., éd. cit., p. 131.

⁵⁶² DUPONT Gustave, *Histoire du Cotentin et de ses îles (Tome 2 : de 1205 à 1461)*, Cressé, Éditions des Régionalismes, 2018, p. 11.

⁵⁶³ STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », art. cit., p. 249-251.

⁵⁶⁴ MEYER Paul, « La chanson de Doon de Nanteuil. Fragments inédits », *Romania*, 13, 1884, p. 17, v. 62.

(« Et Alement ront lor gent estable, / Chascuns en haut “Godeherre !” s’escric⁵⁶⁵ », début du XIII^e siècle) ainsi que dans le *Guillaume de Dole* (ca. 1228⁵⁶⁶), où le mot anglais *Wilecome* est aussi intégré (« Vos i oïssiez dire tant / “Wilecome !” et “Godehere !”⁵⁶⁷ ») pour faire entendre la diversité linguistique qui s’empare des rues alors remplies de chevaliers d’origines diverses venus à Saint-Trond pour le tournoi qui y est organisé⁵⁶⁸.

Quant au mot *Vincenesel*, A. J. Holden et J. Monfrin estiment qu’il faut y voir une évocation au port de Winchelsea, ville fréquentée par Eustache le Moine, puisqu’il y a construit un bateau⁵⁶⁹. Cependant, Francisque Michel lit *Vincenesel* comme étant composé des mots anglais *Vincence* (autrement dit Vincent) et *help*⁵⁷⁰, ce que conteste Gustave Dupont⁵⁷¹. Selon lui, il est en effet assez peu probable que le châtelain de Guernesey et Eustache, qui est flamand, aient échangé en anglais :

M. F. Michel [...] donne à ces deux mots une étymologie anglo-saxonne qui nous paraît douteuse, car ni le châtelain de Guernesey ni le pirate flamand ne devaient parler anglais. *Vincenesel*, qui, d’après le savant éditeur, signifierait que *Vincent aide*, – *Vincence help*, – serait plutôt, il nous semble, une expression flamande. – Eustache jurait toujours par saint Winap [...] ou par saint Simon [...]. Remarquons, en passant, que *Vincenesel* était la forme romane de nom de Winchelsea, dans le Sussex, [...] ⁵⁷².

Bien que nous ne puissions assurer qu’Eustache ne parlait pas anglais (il a tout de même été en Angleterre), les hypothèses émises par Gustave Dupont ne semblent pas dénuées de sens.

Nous voyons donc, à travers cet exemple, que le recours aux mots et expressions étrangers n’est pas toujours aisé à identifier et qu’il implique nombre de questionnements : quelle est la langue représentée ? pourquoi l’auteur fait-il parler son personnage en ce langage ? quel est le sens convoqué et quelles nuances ou informations l’idiome étranger apporte-t-il ?

Outre l’effet de réel que l’introduction de la langue du personnage produit, on note aussi dans cet extrait la puissance émotionnelle que véhicule cet idiome. Le cri de guerre, puisqu’il est prononcé dans la langue de chaque personnage, montre la force et la détermination des

⁵⁶⁵ *Aymeri de Narbonne*, Hélène GALLÉ, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 155), 2007, p. 348, v. 1707-1708 (ms. B1) et p. 349, v. 1729-1730 (ms. R).

⁵⁶⁶ JEAN RENART, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, Félix LECOY, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 91), 1962, p. III-VIII.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 80, v. 2594-2595.

⁵⁶⁸ BERMEJO LARREA Esperanza, « *Barbarismus et barbarolexis...* », *art. cit.*, p. 35.

⁵⁶⁹ *Le Roman d’Eustache le Moine*, A. J. HOLDEN et J. MONFRIN, éd., *éd. cit.*, p. 131.

⁵⁷⁰ *Roman d’Eustache le moine, pirate fameux du XIII^e siècle*, F. MICHEL, éd., *éd. cit.*, p. 108.

⁵⁷¹ DUPONT Gustave, *Histoire du Cotentin et de ses îles*, *op. cit.*, p. 11.

⁵⁷² *Ibid.*

protagonistes. Par ailleurs, le cri qui doit encourager les troupes et les faire entrer en lice ne peut être énoncé que dans la langue du chef de troupe et de la troupe elle-même.

4. Problèmes de communication

Si les langues se font présentes dans les textes médiévaux à travers la mention des idiomes usités lors d'échanges ou à travers les sonorités étrangères prononcées par certains personnages, elles occupent aussi une place centrale lorsque les auteurs mettent en scène les problèmes de communication voire l'incommunication. Les causes de cette dernière ainsi que les risques encourus par celui qui ne sait s'exprimer dans l'idiome de l'Autre ne manquent pas d'être abordés dans les œuvres.

4.1. Les causes

Bien que la communication entre les protagonistes se passe généralement sans encombre, il arrive que l'échange verbal soit rendu compliqué voire impossible. Les causes de ces problèmes de communication peuvent être multiples. La première et peut-être la plus évidente est la méconnaissance de la langue employée par l'un des personnages en présence.

Dans certains cas, les textes médiévaux peuvent simplement signaler qu'un personnage ne maîtrise pas une langue en particulier et se retrouve donc dans l'incapacité de comprendre ce qui se dit. Ainsi, alors qu'Auberi le Bourguignon n'éprouve, dans la chanson de geste éponyme (deuxième tiers du XIII^e siècle), aucune difficulté pour converser avec les Bavares ou les Frisons⁵⁷³, il ne semble pas comprendre les propos des Flamands :

...Dient Flamenc : « Cist menra grant bobois. »
Flamenc parolent et li auquant englois.
Dist Auberis : « Que dient cil Tiois ? »⁵⁷⁴

⁵⁷³ WEILL Isabelle, « Outremer et outremonde dans *Auberi le Bourgoing* », *De l'étranger à l'étrange ou la conjonction de la merveille : En hommage à Marguerite Rossi et Paul Bancourt*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1988, p. 485-486.

⁵⁷⁴ TOBLER Adolf, *Mittheilungen aus altfranzösischen Handschriften, aus der Chanson de geste von Auberi, nach einer vaticanischen Handschrift*, I, Leipzig, 1870, p. 26-27.

Sarah Baudelle-Michels souligne aussi un exemple clair de non-intercompréhension dans la version bourguignonne en prose du *Renaut de Montauban*⁵⁷⁵. Le héros, parti pour la Terre sainte, rencontre en chemin un *escolier* qui lui parle dans un langage peu compréhensible :

comme par maniere de jargon dont telz alans comme il estoit, souloient sçavoir et parler le langaige : « dont billevoltrix » qui vault autant a dire a proprement parler comme « dont vient le compaignon » ou « dont venez vous ? ». Regnault qui ne l'entendi point et qui onques mais n'avoit ouy de tel langaige parler lui respondi : « A tel langaige respondre ne m'a mie ma mere endoctriné, beaux amis, fet il, ne ou pays ou quel je suis né et ou j'ay esté nourry ne parle l'en point ainssi, si ne sçay que tu diz, pour quoy je ne te sçay sur ce que tu m'as araisonné ou dit responce donner. » (III, f. 23 v^o-24 r^o)⁵⁷⁶

Il s'avère difficile de déterminer à quelle langue appartient le mot *billevoltrix*⁵⁷⁷. Les dictionnaires ne nous ont pas éclairée à ce propos, puisqu'ils ne contiennent aucune entrée avec une forme lexicale similaire à celle-ci. La chercheuse émet plusieurs hypothèses sans en privilégier une en particulier : « un jargon d'écolier limousin avant l'heure rabelaisienne, un sabir de grand voyageur, sorte de *lingua franca*, ou une langue secrète, codée à l'usage des lettrés⁵⁷⁸ ? ». Pour notre part, nous serions tentée de favoriser la première suggestion, qui place l'auteur de l'œuvre en précurseur rabelaisien, et de voir dans cet extrait l'illustration d'une absence de compréhension à cause d'un fort marquage sociolectal. Il s'agirait alors d'un exemple rare d'incommunication, car la plupart des autres cas où il y a mécompréhension ou non-intercompréhension mettent en scène des langues pratiquées dans des zones géographiques diverses et non des parlers exprimés par des classes sociales différentes.

La cause de la non-intercompréhension entre locuteurs n'est pas toujours uniquement la méconnaissance de la langue de communication. Le bruit et le mélange des langues parlées par les différents intervenants peuvent également entraîner l'interruption de la transmission (ou tout simplement la non-transmission) d'un message. Dans son *Remède de Fortune* (première moitié du XIV^e siècle), par exemple, Guillaume de Machaut décrit la vie de cour et la préparation d'un repas et signale l'incroyable brouhaha causé par les conversations et les langages parlés :

Braire, crier et ramonner
Et l'un a l'autre araisonner,
François, breton et alemant,
Lombart, anglois, oc et norment
Et meint autre divers langage,

⁵⁷⁵ BAUELLE-MICHELS Sarah, « La langue de l'autre [...] », *art. cit.*, p. 32-33.

⁵⁷⁶ *Ibid.*

⁵⁷⁷ Après avoir vérifié dans le manuscrit (dont la numérisation est accessible sur *Gallica*), nous lisons bien le mot *billevoltrix*.

⁵⁷⁸ BAUELLE-MICHELS Sarah, « La langue de l'autre [...] », *art. cit.*, p. 33.

C'estoit a oïr droite rage⁵⁷⁹.

On retrouve dans cet extrait le goût que les auteurs du Moyen Âge ont pour les listes⁵⁸⁰. L'énumération⁵⁸¹ des langues – ici, toutes parlées dans le monde occidental (anglo-saxon, germanique ou roman) – produit un effet d'accumulation laissant entendre et percevoir la vie cosmopolite et plurilingue qui était celle de la cour. Révélant la conscience qu'a l'auteur de la multiplicité et de la diversité des langues, cette liste peut être interprétée comme une des multiples représentations des conséquences de Babel. Ces idiomes, s'ils reflètent la richesse culturelle et linguistique de la cour, ne peuvent être tous nommés tant ils sont nombreux et de surcroît, ils ne peuvent être compris car leur usage dans des conversations simultanées ou parallèles entraîne un mélange dont le résultat ne peut être que cacophonie et incompréhension. L'énumération des langues ne peut par conséquent que se terminer par « Et meint autre divers langage » : l'évocation de langues clairement distinctes cèdent la place à une formule globale et générale manifestant l'impossibilité de distinguer les autres idiomes dans ce bruit extraordinaire (« C'estoit a oïr droite rage ») causé par la *confusion* des langues.

Dans les *Miracles de Nostre Dame* de Gautier de Coinci (première moitié du XIII^e siècle), ce n'est pas un manque de connaissance linguistique ni une cacophonie de langages qui sème le trouble chez les clercs, mais les effets d'une longue veillée ponctuée de prières et de verres de vin. Les religieux, à cause de la fatigue, de l'alcool et de leurs excès, ne parviennent plus à comprendre les langues sacrées :

Que vin d'Auquerre et vin d'Ausai,
Mouré, claré et douz piument
Por l'amour Dieu boivent piument.
Tant ont veillié, tant ont ouré
Gros sont et cras et coulouré.
Saignié soient de la main Dieu.
Il n'entendent latin n'ebrieu

⁵⁷⁹ *Œuvres de Guillaume de Machaut*, Ernest HOEPFFNER, éd., Paris, Honoré Champion (S.A.T.F.), t. 2, 1911, p. 144, v. 3921-3926.

⁵⁸⁰ ANDRIEU Éléonore et alii, *Le pouvoir des listes au Moyen Âge – III : Listes, temps, espace*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2023 ; ANGOTTI Claire et alii, *Le pouvoir des listes au Moyen Âge - I : Écritures de la liste*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019 ; ANHEIM Étienne et alii, *Le pouvoir des listes au Moyen Âge - II : Listes d'objets/listes de personnes*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020 ; BRUSEGAN Rosanna, « L'énumération et les chiffres : du *Roman de La Rose* Au *Tesoretto* », *Littérature*, n° 130, 2003, p. 48-67 ; JEAY Madeleine, *Le commerce des mots. L'usage des listes dans la littérature médiévale (XII^e-XV^e siècle)*, Genève, Droz (Publications romanes et françaises, 241), 2006.

⁵⁸¹ L'énumération est un procédé fréquemment utilisé dans la littérature médiévale : « Pour l'homme médiéval, l'incommensurable univers plein de choses, pays de la fécondité de Nature, est un monde soumis à la loi du nombre. Pour figurer cette plénitude, l'énumération reste le moyen rhétorique auquel les poètes ont fait le plus souvent recours, car il engendrait "un véritable plaisir esthétique" dans le public médiéval » (BRUSEGAN Rosanna, « L'énumération et les chiffres... », *art. cit.*, p. 49).

Quant il se lievent de leurs tables.
Qui lors seit notes delitables
Conter d'Auchier et de Landri
Bien est venus, par saint Bandri⁵⁸².

L'on sent l'ironie de l'auteur. La critique des ecclésiastiques et de leur hypocrisie est claire. Ceux qui disent vivre de pénitence pèchent en réalité par leur gourmandise voire leur gloutonnerie. Que le temps soit au Carême ou non, ils ne se soumettent guère aux restrictions et au jeûne⁵⁸³. Leurs abus et leur débauche sont tels qu'ils ne sont plus capables d'exercer leur fonction comme il se doit, puisque la démesure ne leur permet plus de saisir latin et hébreu, langues de l'Église et langues de l'échange avec Dieu. Finalement, les hommes censés être au plus proche du Seigneur se coupent-ils de lui à cause de leurs péchés.

Si les problèmes d'intercompréhension et de communication peuvent être dus à une méconnaissance de la langue pratiquée, au brouhaha ou aux effets de l'alcool, l'incommunication peut avoir une autre cause encore : celle du refus délibéré d'échanger. C'est ce que l'on peut observer dans la *Conquête de Constantinople* de Robert de Clari (ca. 1216). Agnès de France, la sœur du roi, alors épouse de Théodore Branas, refuse de parler directement aux barons français, car elle est fâchée contre les croisés, qui ont changé de cap en vue de financer leur croisade⁵⁸⁴ et ont aidé Alexis IV à reprendre son trône de Constantinople, usurpé par Alexis III, en échange d'une aide pour leur mission, laquelle n'aboutira finalement jamais. Elle passe alors par un intermédiaire qui affirme qu'elle ne connaît pas le français. Cette stratégie d'évitement ne fonctionne pas longtemps car son cousin est présent et parvient à communiquer avec elle :

Aprés quant li baron eurent mené Alexe u palais, si demanderent de le sereur le roi de Franche, que on apeloit l'empereur de Franche, se ele vivoit encore, et on dist ouil et que ele estoit mariee, que uns haus hons de le chité, li Vernas avoit a non, l'avoit espousee ; si manoit en un palais pres d'iluec. La si l'alerent veir li baron, et si le saluerent, et molt li pramissent a faire lui servige, et ele leur fist molt mauvais sanlant et molt estoit corchie de chou qu'il estoient la alé et de chou qu'il avoient chelui Alexe coroné ; ne ne voloit parler a aus, ainsi i faisoit parler

⁵⁸² GAUTIER DE COINCI, « De la misere d'omme et de fame et de la doutance qu'on doit avoir de morir » (II Dout 34 ; D. 82), *Miracles de Nostre Dame*, Victor Frederic KOENIG, éd., Paris, Genève, Droz (T.L.F., 176), 1970, t. 4, p. 472, v. 822-832.

⁵⁸³ Voir à ce sujet BENOIT Jean-Louis, « Nourritures terrestres, célestes et poétiques dans les *miracles de Nostre Dame* de Gautier de Coinci », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 7, 2000. URL : <http://journals.openedition.org/crm/900> (consulté le 23 août 2024).

⁵⁸⁴ Incapables de payer le montant total demandé par Venise pour leur transport maritime, les croisés ont accepté de s'emparer de la ville de Zara, autrefois possession vénitienne, et ont ensuite fait une alliance avec Alexis IV en échange d'une aide financière.

un latimier, et disoit li latimiers qu'ele ne savoit nient de Francois. Mais li quens Loeis (chis estoit ses cousins) si s'acointa a lui⁵⁸⁵.

Les barons français ne peuvent évidemment pas croire que la sœur du roi de France ne parle pas leur langue. L'impératrice n'a d'ailleurs certainement pas l'objectif de les convaincre d'une méconnaissance linguistique hautement improbable. Le truchement qu'elle emploie et le déguisement de ses compétences linguistiques sont des moyens pour montrer aux barons son mécontentement et exprimer clairement qu'elle ne désire pas converser avec eux.

4.2. Les risques et les dangers

La méconnaissance d'une langue ou sa mauvaise maîtrise n'est pas toujours sans conséquence pour le personnage concerné par ce manque de compétence. Ce dernier peut effectivement se retrouver dans une situation fâcheuse ou même fatale à cause de ce que nous pourrions appeler un simple problème de langue.

Un exemple particulièrement frappant des graves suites que peut provoquer une différence linguistique se trouve dans les *Mémoires* de Philippe de Novare (ca. 1258) alors que l'auteur raconte la guerre menée par Frédéric II contre les Ibelins à Chypre :

[...] des Chiprois n'i ot ocis que un chevalier, qui [estoit né de Lombardie] et fu norri et adoubé a chevalier en Chipre ; [et son parler estoit d'un Lombart, et ne sot crier l'enseigne le roy : « Vaillance », et cryoit « Baillance ». Et pour ce l'ocirent le tenant pour longuebart]⁵⁸⁶.

La mauvaise prononciation et l'accent du pauvre chevalier lui ont été funestes. La langue et la manière de parler du combattant – parce que trahissant une origine étrangère et, dans le contexte décrit, ennemie – l'ont conduit à sa perte. À cause de sa différence linguistique, le chevalier a été assimilé au groupe adverse et rejeté de son propre camp.

Heureusement, les conséquences de la différence linguistique ou de la méconnaissance de l'une ou l'autre langue ne sont pas toujours aussi sinistres. Celui qui parle une autre langue peut être victime de vol, être molesté ou rejeté. Ainsi, un larron peut profiter du fait que sa future victime maîtrise peu ou mal la langue de la région pour commettre son larcin. Tel est ce qui se produit dans le roman de *Ponthus et Sidoine* (fin XIV^e – début XV^e siècle) :

⁵⁸⁵ ROBERT DE CLARI, *La conquête de Constantinople*, Jean DUFOURNET, éd., Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 14), 2004, p. 128.

⁵⁸⁶ PHILIPPE DE NOVARE, *Mémoires, 1218-1243*, Charles KOHLER, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 10), 1913, p. 77-78.

Le chevalier pensa bien [que c'estoit Ponthus es enseignes qu'il trouvoit de lui. Si pensa] qu'il s'estoit cellé et mué son nom pour aucune cause. Si se mist à chemin lui et son varlet, et vint par ung bois et trouva robeurs, et pour ce qu'il ne savoit pas bien parler le langaige du païs et qu'ilz le virent richement arroyé, si lui coururent sus et le prindrent et despouillerent et lui osterent tout ce qu'il avoit et le blecierent⁵⁸⁷.

La langue, par ce qu'elle dit de celui qui la parle, paraît ainsi être une raison suffisante ou presque pour perpétrer un crime à l'encontre de ce pauvre locuteur. Dans le cas des *Mémoires* de Philippe de Novare, elle laisse supposer que le personnage est du groupe adverse ; cette méprise conduit à la mort de l'individu. Dans *Ponthus et Sidoine*, l'origine étrangère révélée par le langage du chevalier associée à ses riches habits suffit pour encourager les voleurs à le dépouiller.

Même si la méconnaissance d'une langue n'entraîne pas forcément de telles déconvenues, elle est toujours perçue comme un handicap pouvant mener le concerné dans des situations préjudiciables ou dangereuses⁵⁸⁸. Le texte de la *Prise d'Alexandrie* (1370-1372) semble plutôt clair à ce propos. Alors que les Francs refoulent les Turcs, Guillaume de Machaut signale que les troupes doivent être vaillantes et surtout ne pas fuir car, sans connaissance des usages et des langues parlées dans la région, les risques seraient bien trop grands :

Adont parla, ce m'est avis,
li bons princes – que Dieus confort ! –
et sa gent amonnestoit fort
qu'il fussent preudomme et vaillant [cccxlili]
et qu'il ne fussent pas faillant
a ce besong ; car qui fuïroit
vraïement il se destruiroit,
car il ne saroit pas l'usage
ne dou païs ne dou langage,
et si ne saroit ou fuïr⁵⁸⁹.

Ignorer les coutumes et la langue du pays, c'est prendre le risque de se perdre, de faire des impairs et peut-être susciter la colère ou provoquer des réactions violentes de la part des autochtones. Cependant, nous l'avons vu dans les *Mémoires* de Philippe de Novare ou dans *Ponthus et Sidoine*, il n'est pas nécessaire de commettre un impair pour subir des faits de

⁵⁸⁷ *Ponthus et Sidoine*, Marie-Claude de CRÉCY, éd. Genève, Droz (T.L.F., 475), 1997, p. 112.

⁵⁸⁸ Le thème de la méprise causée par une différence de langue ou de parler n'est pas inconnu du genre de la nouvelle. Voir à ce propos LORCIN Marie-Thérèse, « L'étranger dans les nouvelles de langue d'oïl », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 30^e congrès (L'étranger au Moyen Âge)*, Göttingen, 1999, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2000, p. 27-35.

⁵⁸⁹ HARDY Sophie, *Édition critique de la « Prise d'Alexandrie » de Guillaume de Machaut*, thèse de doctorat, Université d'Orléans, 2011, p. 156, v. 5400-5409.

violence : la simple différence linguistique est parfois l'argument ou un des arguments qui justifie une certaine animosité. Car la langue parlée, la variété de langue parlée ou simplement l'accent sont des révélateurs d'altérité, rendent visible ou soulignent les différences du locuteur si son idiome ou sa façon de parler diffère du groupe majoritaire. L'accent donne en effet des indices permettant d'émettre des hypothèses plus ou moins certaines sur l'origine géographique, sociale, etc. du locuteur. Comme le dit Bernard Harmegnies, « l'accent correspond à l'ensemble des caractéristiques de prononciation liées aux origines linguistiques, territoriales ou sociales du locuteur, et dont la perception permet d'identifier la provenance du destinataire⁵⁹⁰ ». Plus encore, il devient « un marqueur identitaire qui ne sert pas tant à marquer une identité (le même) qu'à marquer une altérité (l'autre) [...] »⁵⁹¹. Or, ce qui est différent, ce qui est autre, s'il peut susciter une sorte de fascination, peut aussi provoquer une certaine crainte qui conduit parfois l'individu ou le groupe témoin de cette altérité à diverses formes de violence, car l'être différent paraît venir troubler l'ordre apparent du groupe, de l'environnement ou de la société où il est entré.

Quelles solutions s'offrent alors au personnage allophone pour éviter qu'il ne se retrouve exclu, rejeté, molesté ou, dans le pire des cas, tué et qu'il puisse établir un échange verbal avec ceux qui sont en sa présence ? La méconnaissance ou la mauvaise maîtrise d'une langue n'est pas une fatalité : le protagoniste peut recourir à différentes stratégies de communication pour se sortir d'une situation linguistiquement inconfortable (problèmes d'intercompréhension, pratique laborieuse ou insécurité linguistique dans la langue de l'interlocuteur, etc.). Il peut, s'il en a les moyens, recourir à une langue véhiculaire. C'est ce que fait un cardinal lombard ainsi que l'explique Nicolas de Baye :

Et pour ce que ledit cardinal de Pise estoit Lombart ou Italien, et ne savoit langue françoise, respondi en latin ce que s'ensuist : « Proposuit in primo pro excusatione lingue quod nesciebat linguam gallicam, quod sibi damno et prejudicio adesse videbat, eo quod proposita per dictum advocatum et sibi objecta ad plenum intelligere nequiverat [...] »⁵⁹².

Ne connaissant pas le français, l'ecclésiastique italien choisit de s'adresser à ses interlocuteurs dans la langue véhiculaire par excellence du monde religieux médiéval : le latin.

Si aucune langue n'est commune aux personnages qui cherchent à communiquer et que le latin n'est pas une solution envisageable, un tiers – *latinier*, *drogman* ou truchement – peut

⁵⁹⁰ HARMEGNIES Bernard, « Accent », *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Mardaga, Sprimont, 1997, p. 9-12.

⁵⁹¹ MEYER Jeanne, « Accents et discriminations : entre variation linguistique et marqueurs identitaires », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, vol. 1, n° 1, 2011, p. 35.

⁵⁹² NICOLAS DE BAYE, *Journal*, Alexandre TUETÉY, éd., Paris, Renouard, t. 2, 1888, p. 50.

intervenir pour permettre la médiation entre les différents partis. Il semble que ce soit la solution choisie par Huon dans la *Chanson d'Esclarmonde* :

Deuant le port est Hües ariués
& Sarrasin sont a lengtre ale
En lor langage ont Huon salüe
Mais il ne set que il voelent parler
Les latimiers ont tantost apelés
De maint langage ont Huon aparlé⁵⁹³

Ce sont ces figures médiatrices qui vont désormais faire l'objet de notre attention, car elles jouent un rôle primordial dans la communication interethnique.

5. Les médiateurs linguistiques

La littérature médiévale regorge de personnages médiateurs. Messagers, *latiniers*, *drogmans*, *truchements*, tous permettent à ceux qui les emploient de franchir les frontières géographiques, politiques, culturelles et linguistiques.

Bien que la figure du messager soit très présente dans la littérature médiévale⁵⁹⁴, elle n'a été étudiée qu'assez tardivement. Il faut dire que ce personnage est souvent placé au second plan. Jacques Merceron montre en effet que, si le messager ou l'ambassadeur a suscité l'intérêt de nombreux historiens, les littéraires ont mis plus de temps pour faire de cette figure un élément de préoccupation première. Or, pour Merceron, si le messager est un « [r]ouage mineur dans une machine à brasser les nouvelles, par sa position d'intermédiaire historique ou fictionnel, [il] joue toutefois le rôle ambigu d'acteur à la fois secondaire et indispensable⁵⁹⁵ ».

Généralement cantonné à son rôle de médiateur et ne prenant la parole que pour exprimer celle d'un autre que lui,

le messager se voit enfermé dans le carcan d'une parole réifiée et délimitée, dans la reproduction et la dissémination d'un discours toujours élaboré hors de sa conscience et en

⁵⁹³ *Esclarmonde, Clarisse et Florent, Yde et Olive*, éd. cit., p. 107, v. 1481-1486.

⁵⁹⁴ Ainsi que l'affirme Jean Rychner, « [d]es messagers parcourent en tous sens l'espace épique ou romanesque : comment nouer sans eux les fils d'une intrigue guerrière ou amoureuse, comment sans eux, faire passer les ordres, les propositions, les questions, les confidences ou les nouvelles entre personnages distants ? » (1988, 145). Cité dans MERCERON Jacques, *Le message et sa fiction. La communication par le messager dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, Berkeley CA, University of California Press, 1998, p. 2.

⁵⁹⁵ MERCERON Jacques, « La Voix problématique du messager dans les chansons de geste », *Olifant*, vol. 19, n°3/4, 1994-1995, p. 207.

amont de sa voix. Ainsi, pour les juristes médiévaux le messenger, relais organique dépourvu de volonté propre, ne saurait se prévaloir d'aucune existence légale séparée⁵⁹⁶.

Lorsqu'il reprend la théorie de l'énonciation d'Oswald Ducrot, Merceron affirme qu'il y aurait d'un côté le sujet parlant, c'est-à-dire, le messenger, et de l'autre, le locuteur, autrement dit le commanditaire du message⁵⁹⁷. Si le messenger peut parfois rompre ce qui s'apparente à une loi, à savoir cette sorte de contrat de fidélité au texte à transmettre et si, par conséquent, il peut parfois émettre une parole qui est véritablement sienne, suscitant alors la méfiance des autres pour sa fonction et la véracité de ses propos⁵⁹⁸, il reste généralement sans voix propre et sans réelle identité. Dans les chansons de geste, les messagers qui occupent un rôle secondaire dans l'histoire sont d'ailleurs très souvent réduits à leur fonction et n'ont guère plus de consistance⁵⁹⁹ : « [...] tous ces personnages ne sont dans les chansons de geste que d'éphémères silhouettes, et seul le nom qui les définit leur confère brièvement un semblant d'existence⁶⁰⁰ ». Ce qui se constate pour le messenger des chansons de geste s'observe également dans l'ensemble des œuvres de la littérature médiévale.

Enfermé dans la parole de l'Autre et dans une fonction marquée par le mouvement et la médiation, il semble être sans ancrage territorial et est souvent plongé dans l'anonymat le plus complet⁶⁰¹, ce qui n'est pas sans répercussion : « [l]'élimination du nom ou son brouillage a [...] pour conséquence immédiate la déstabilisation du personnage⁶⁰² ».

Le messenger qui nous intéresse ici plus particulièrement est le messenger polyglotte par excellence, celui même qui est défini par la maîtrise de plusieurs idiomes, le *drogman*, le *truchement* ou encore le *latinier*. Ces trois vocables désignent tous un individu qui maîtrise plusieurs langues et peut servir d'interprète, mais ils ont une origine étymologique différente. Le terme *truchement* est attesté dès la fin du XII^e siècle sous la forme *drugement* et est un

⁵⁹⁶ *Ibid.*, p. 209.

⁵⁹⁷ *Ibid.*

⁵⁹⁸ Zrinka Stahuljak évoque le caractère ambivalent de ces personnages qu'elle nomme *fixeurs* : « c'est celui qui assure la sauvegarde du client mais dont on a peur : il a notre vie entre ses mains et peut jouer de ce pouvoir ; il a la puissance de sauver des vies nombreuses en mettant en jeu la sienne, mais celle-ci ne lui donne pas le pouvoir de protéger la sienne ». STAHLJAK Zrinka, *Les fixeurs au Moyen Âge. Histoire et littérature connectées*, op. cit., p. 19.

⁵⁹⁹ Ce n'est évidemment pas le cas des messagers dont le rôle dépasse leur fonction première. Pensons par exemple à Ganelon dans la *Chanson de Roland*.

⁶⁰⁰ VALLECALLE Jean-Claude, *Messages et ambassades dans l'épopée française médiévale. L'illusion du dialogue*, Paris, Honoré Champion (N.B.M.A., 82), 2006, p. 24.

⁶⁰¹ COURROUX Pierre, « L'usage des lettres dans les premières chroniques françaises (XII^e-XIII^e siècle) », *Cahiers de civilisation médiévale* [En ligne], 242, 2018, p. 157-170. URL : <http://journals.openedition.org/ccm/1790> (consulté le 11 janvier 2022).

⁶⁰² JOUVE Vincent, *Poétique du roman*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 84.

emprunt à l'arabe *turğumān*⁶⁰³ (« traducteur »). Quant au terme *drogman*, il est attesté dès 1200 et serait un emprunt au grec byzantin δραγοῦ μανος, qui proviendrait lui-même de l'arabe *turğumān*⁶⁰⁴. Si *drogman* et *truchement* désignent initialement un interprète dans un pays du Levant, ils prennent rapidement le sens général d'« interprète »⁶⁰⁵. L'origine de *latinier* est bien différente : comme sa forme le laisse transparaître clairement, il vient du latin *latinus*. Ce terme peut couvrir deux sens différents : celui d'interprète, nous l'avons dit, et celui de précepteur. Dans le roman de *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour* (premier tiers du XIII^e siècle), les deux significations sont convoquées. Ainsi, le terme *latinier* désigne-t-il dans l'extrait suivant le médiateur linguistique, le truchement :

Il a pris un sien latinier
Et si lor a fait envoyer.
Li latimiers s'en est tornez,
De l'autre part s'en est alez⁶⁰⁶

et réfère-t-il dans les vers repris ci-dessous à un enseignant des langues dont les connaissances et l'intelligence ont assuré la qualité et l'efficacité de la transmission des savoirs linguistiques :

Aprés si le fist bien ensaignier
Le pere a un sien latinier.
Li latiniers par fu tant saiges
Qu'il li aprist de toz langaiges⁶⁰⁷

Si le sens est quelque peu différent, il n'en demeure pas moins que la caractéristique principale de ce *latinier* enseignant est la connaissance d'un nombre important de langues.

Bien plus que de simples interprètes, ces personnages, qui n'ont pas de langue propre, peuvent aussi avoir un rôle d'accompagnateur, de guide et de protecteur⁶⁰⁸. C'est pourquoi Zrinka Stahuljak emploie le terme *fixeur* pour les désigner⁶⁰⁹. De l'anglais *fixer*, mot construit

⁶⁰³ Art. « truchement », *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi). URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/truchement>.

⁶⁰⁴ Art. « drogman », *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi). URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/drogman>.

⁶⁰⁵ Art. « truchement », REY Alain, dir., *Le Robert. Dictionnaire historique...*, op. cit., p. 3941.

⁶⁰⁶ *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour*, roman d'aventures du XIII^e siècle. Nouvelle édition critique d'après plusieurs manuscrits en vers par Franklin P. SWEETSER, Genève, Droz ; Paris, Minard (T.L.F., 112), 1964, p. 276, v. 4427-4430.

⁶⁰⁷ *Ibid.*, p. 62, v. 37-40.

⁶⁰⁸ Cela s'observe particulièrement bien dans certains récits de voyage, comme nous le verrons dans la partie de notre thèse consacrée à l'étude de ce genre littéraire.

⁶⁰⁹ STAHLJAK Zrinka, « Medieval Fixers... », art. cit, p. 147-164 ; ID., *Les fixeurs au Moyen Âge I -* Conférence au Collège de France, art. cit. ; ID., *Les Fixeurs au Moyen Âge...*, op. cit ; ID., « Les langues du voyage... », art. cit., p. 233-241.

à partir du verbe *to fix* (« arranger, réparer »), le fixe est, selon Stahuljak, un homme à tout faire auquel on recourt dans les situations de conflit, autrement dit lors de situations hostiles ou de survie où le locuteur n'est pas en mesure de communiquer avec l'autochtone car il ne maîtrise pas sa langue⁶¹⁰. Au terme de *fixeur*, anachronique pour désigner une réalité médiévale, nous privilégierons celui de médiateur, attesté dès le XIV^e siècle. Si ce dernier englobe un sens plus large que l'anglicisme récemment entré dans la langue française, il évite l'anachronisme et évoque clairement l'idée de passage d'un univers culturel, social, politique, linguistique à un autre. Nous nous intéresserons à deux catégories de médiateurs (les anonymes et ceux dont l'identité est connue) et nous verrons pourquoi certains bénéficient d'un nom.

5.1. Les médiateurs anonymes

Les médiateurs polyglottes sont légion dans la littérature médiévale et constituent certainement l'indice le plus fréquent de l'évocation d'une situation plurilingue et de la diversité des langues dans les œuvres du Moyen Âge. Ces personnages intermédiaires sont bien souvent simplement cités dans les récits médiévaux. Dans la *Vie de saint Louis*, le sens du mot *drugemens* est assez bien expliqué :

Il avoit gens illec qui savoient le sarrazinois et le françois, que l'en appelle drugemens, qui enromançoient le sarrazinois au conte Perron⁶¹¹.

Les *latiniers* sont des personnages médiateurs bien présents dans les chansons de geste. Jean-Claude Vallecalle affirme effectivement que les trouvères ont tendance à s'intéresser davantage à ce type particulier de messagers. Outre les *latiniers* des *Narbonnais* (XIII^e siècle)⁶¹², on peut mentionner les interprètes de la *Chanson d'Antioche*⁶¹³. Ainsi, l'empereur de Constantinople fait appel à un drogman (« Il en a appelé un de ses durgemans⁶¹⁴ ») « pour faire savoir aux Normands et à Godefroi que la nourriture ne leur manquera pas⁶¹⁵ ». Quelques vers plus tard, un médiateur est à nouveau signalé, mais cette fois sous le nom de *latinier* : « Avoec

⁶¹⁰ STAHULJAK Zrinka, « Medieval Fixers... », *art. cit.* ; ID., *Les fixeurs au Moyen Âge I.*, *art. cit.* ID., *Les Fixeurs au Moyen Âge. Histoire et littérature connectées*, *op. cit.*

⁶¹¹ JEAN DE JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, Jacques MONFRIN, éd., Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 164.

⁶¹² On peut notamment relever les *latiniers* envoyés afin d'obtenir la reddition de Narbonne : « Li latimier a cex de danz parlerent, / Au Crestians la novele conterent / Que l'amiranz et ses genz lor manderent » (*Les Narbonnais*, chanson de geste publiée pour la première fois par Hermann SUCHIER, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), 1898, t. 1, p. 197, v. 4969-4971).

⁶¹³ VALLECALLE Jean-Claude, *Messages et ambassades...*, *op. cit.*, p. 24.

⁶¹⁴ *La Chanson d'Antioche*, Bernard GUIDOT, éd., *éd. cit.*, p. 264, v. 992.

⁶¹⁵ SUARD François, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », *art. cit.*, p. 263.

le senescal avoit un latinier⁶¹⁶ ». Le terme *durgemans* est ensuite à nouveau employé (« Son durgeman apele [...] / Ce dist li drugemans [...] »⁶¹⁷ ». On trouve également des exemples dans la *Chanson d'Aspremont* (le duc Girard envoie un interprète à Agolant : « A Agolant envoie un latimier⁶¹⁸ ») ou encore, pour ne citer que ces œuvres-là, dans la version en vers du XII^e siècle du *Chevalier au cygne* (« A une latiniere a dit sans demorer⁶¹⁹ »).

Notons qu'il arrive quelquefois que la langue employée par le truchement soit signalée. Ainsi, dans la *Chanson de Jérusalem* (fin du XII^e siècle) le médiateur s'exprime en *sarrazinois* pour échanger avec un païen avant de traduire les propos en français au roi Godefroi⁶²⁰ :

Illuec ont amené le message persant.
Li rois Godefrois mande son latimier Morant,
Tot en sarrazinois parole al mescreant,
Après çou dist au roi le raison en romant⁶²¹

Vallecalles observe par ailleurs que le truchement n'apparaît pas toujours dans les chansons de geste uniquement pour ses compétences linguistiques : il manifeste et vient aussi souligner l'altérité ou l'étrangeté des personnages en présence ou des mondes auxquels appartiennent ces derniers⁶²². Dans certaines situations, on retrouve effectivement des truchements alors qu'il n'y a aucun besoin de traduction entre les personnages. Vallecalles signale par exemple un passage d'*Anseïs de Carthage* où la reine Bramimonde « Esclarabin mande, son latinier » (v. 4933) pour inviter le héros chrétien, un héros qui n'avait eu nul besoin de recourir à un interprète lorsqu'il était venu à la cour de Marsile. C'est pourquoi, pour Vallecalles, « [l]a présence de l'interprète est un indice qui éclaire la situation des personnages, plus qu'une nécessité matérielle⁶²³ ».

Dans les autres genres littéraires, les interprètes sont aussi évoqués à de multiples reprises, mais n'occupent guère plus de place que dans les chansons de geste. Ils sont là le temps d'accomplir leur mission de médiation et s'évaporent ensuite aussi vite qu'ils sont apparus. On les retrouve mentionnés dans de nombreuses chroniques telles que la *Chronique d'un ménestrel*

⁶¹⁶ *La Chanson d'Antioche*, Bernard GUIDOT, éd., éd. cit., p. 268, v. 1033.

⁶¹⁷ *Ibid.*, p. 272, v. 1092-1094.

⁶¹⁸ *La Chanson d'Aspremont*, Louis BRANDIN, éd., éd. cit., t. 2, v. 10452, p. 138.

⁶¹⁹ Art. « latinier », GODEFROY Frédéric, op. cit., vol. 4, p. 736, b-c. Le *Godefroy* mentionne de nombreux autres cas (dans différents genres littéraires) où le personnage du *latinier* est présent (voir *ibid.*).

⁶²⁰ VÖRÖS Zsófia, « La langue comme outil... », art. cit., p. 209.

⁶²¹ *The Old French Crusade Cycle*, vol. VI, *La Chanson de Jérusalem*, Nigel R. THORP, éd., Tuscaloosa et London, University of Alabama Press, 1992, p. 196, v. 7247-7250.

⁶²² VALLECALLE Jean-Claude, *Messages et ambassades...*, op. cit., p. 25-26.

⁶²³ *Ibid.*, p. 25.

de Reims (ca. 1260)⁶²⁴, dans les *Chroniques* de Froissart⁶²⁵, la *Chronique de Morée*⁶²⁶, ou encore dans la *Chronique* de Georges Chastellain (xv^e siècle), où pour accueillir les ambassadeurs des princes d'Orient qui arrivent à Saint-Omer, le duc fait venir un *trusseman* (« leur bailla ung trusseman qui savoit grec et langage sarrasin pour les conjoir [...] »⁶²⁷). Les connaissances linguistiques du truchement sont précisées, et l'on observe à nouveau un lien clair entre la langue grecque et le langage sarrasin.

Les truchements ne sont évidemment pas absents des romans. Ainsi, dans le *Roman de Thèbes*, trois sages Petchenègues sont envoyés auprès du roi Étéocle. Étant donné que les trois parlent *en lor langage*, ils recourent à un *drugement* :

Li rois conseille en un vergier ;
a lui viennent troi mesagier ;
Pincernat ont tramis le roi
trois barons, sages de leur loi,
si parolent li troi mesage
par drugement en lor langage :
des Pincernaz osfrent l'aïe
au roi et a sa compaignie⁶²⁸

Dans le *Roman de Rou* (ca. 1170), l'archevêque français s'adresse à Rou et son peuple grâce à un interprète⁶²⁹. Dans *La fille du comte de Ponthieu* (xiii^e siècle), c'est par l'intermédiaire d'un *latinier* que le sultan d'Aumarie⁶³⁰ interroge la fille du comte de Ponthieu, qui a été retrouvée dans un tonneau jeté à la mer⁶³¹. On retrouve de nombreux *latiniers* et truchements dans le *Roman d'Alexandre* d'Alexandre de Paris (par exemple, « Un drugement apele si li dist son corage⁶³² » ou, quelques vers plus bas, « A l'issir des herberges truevent un latinier⁶³³ »), dans le roman de *Robert le Diable* (fin du xii^e siècle)⁶³⁴, dans le *Jouvencel* (1461-

⁶²⁴ Voir notamment BONNEFOIS Pascal, éd., *Édition critique des « Récits d'un ménestrel de Reims » et problème de génération de concordanciers lemmatisés sur micro-ordinateurs*, thèse de doctorat, Université de Paris VII, 1990, p. 9.

⁶²⁵ Voir notamment *Œuvres de Froissart. Chroniques, 1397-1400 (Depuis l'arrestation du duc de Glocester jusqu'à la mort de Richard II)*, Kervyn de LETTENHOVE, éd., vol. 16, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967, p. 47.

⁶²⁶ *Ibid.*, p. 289.

⁶²⁷ GEORGES CHASTELLAIN, *Chronique*, éd. cit., p. 286.

⁶²⁸ *Le Roman de Thèbes*, Guy RAYNAUD DE LAGE, éd., éd. cit., vol. 2, p. 45, v. 7499-7506.

⁶²⁹ « Li archevesque Franches a Jumieges ala, / a Rou et a sa gent par latinier parla » (WACE, *Roman de Rou*, Anthony J. HOLDEN, éd., Paris, S.A.T.F., t. 1, 1970, p. 29, v. 416-417).

⁶³⁰ « À l'origine, Almería, port de l'ancien royaume de Grenade » (*La fille du comte de Pontieu*, nouvelle du xiii^e siècle, Clovis BRUNEL, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 52), 1926, p. 54).

⁶³¹ « [...] et li fist reqere par latiniers q'ele li desist de quel linage ele estoit. » (*ibid.*, p. 20).

⁶³² *The Medieval French Roman d'Alexandre*, éd. cit., branche III, p. 262, v. 5298.

⁶³³ *Ibid.*, v. 5335.

⁶³⁴ Dans *Robert le Diable*, les dames de compagnie de la fille de l'empereur servent d'interprètes pour traduire le langage des signes de la jeune fille muette. Nous reviendrons sur l'étude de ce roman dans le chapitre 4, 3. Signes de folie ou d'emprise diabolique.

1466)⁶³⁵. Bien d'autres romans encore, comme celui d'*Aquilon de Bavière*⁶³⁶, soulignent le rôle du truchement. Lorsque les personnages ignorent la langue de leurs interlocuteurs, ils recourent à des intermédiaires. C'est le cas du prince de Tade :

Li contes dist ch'il est da croire che li cont de Clermont ni Rainald non savogie[nt] pas la lingue indiane, ni li prince Tade savoit la latine ; mes in quel quixe parlent insanble, li autor non fait mencion. Poroit esre ch'il avogient interpetre che referoit li uns a l'autre⁶³⁷.

mais aussi du chef militaire de Carthage, de son épouse et du roi d'Éthiopie :

Vos devés savoir che li cont Gaine non savoit pont la lingue etiopiane ne Etiopie celle del cont Gaine, mes parlerent insenbre por interpetre, déquel avoit asés⁶³⁸.

Nous pourrions poursuivre cette liste et citer un nombre important d'exemples et d'extraits issus d'œuvres diverses. Quel que soit le genre, quelle que soit l'époque de composition des textes, le truchement est un personnage qui semble incontournable. Omniprésent et, en même temps, très effacé dans les œuvres, le truchement semble être partout et nulle part à la fois. S'il est mentionné à de nombreuses reprises, sa présence reste souvent limitée à la mention de sa fonction et dès lors au mot *latinier*, *truchement* ou *drogman*. C'est la compétence plurilingue qui définit avant tout le personnage de l'interprète ; le reste ne paraît pas avoir d'importance. Dans le *Roman de Cligès* (1176), on précise ainsi que le truchement sait le grec et l'allemand⁶³⁹ :

Et fet par un suen druguemant,
Qui greu savoit et alemant,
As deus empereors savoir
Qu'ainsi vialt la bataille avoir.
Li messagiers dit son message
En l'un et en l'autre langage,
Si que bien l'entandirent tuit⁶⁴⁰.

⁶³⁵ Voir notamment JEAN DE BUEIL, *Le Jouvencel*, suivi du *Commentaire* de Guillaume Tringant, Michelle SZKILNIK, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 182), 2018, p. 407.

⁶³⁶ HEUKANT Marie-José, « Les aspects de multilinguisme... », *art. cit.*, p. 231.

⁶³⁷ RAFFAELE DA VERONA, *Aquilon de Bavière*, éd. cit., t. 2, p. 671.

⁶³⁸ *Ibid.*, p. 781.

⁶³⁹ STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », *art. cit.*, p. 252.

⁶⁴⁰ *Les romans de Chrétien de Troyes édités d'après la copie de Guiot (Bibl. nat. n. 794). II. Cligès*, éd. cit., p. 119, v. 3913-3919.

Dans *Folque de Candie* (début du XIII^e siècle), on précise que le *latinier* a la connaissance des langues (« un latimier qui set languages .c.⁶⁴¹ ») et dans le *Roman de Horn* (ca. 1170), on juge nécessaire de préciser que les *latiniers* connaissent plusieurs idiomes⁶⁴² :

Or s'en vont envers lui cist enveié message :
Mut sunt bien cunreié e si sunt de parage,
Si sunt bien enparlé, chescun en sun langage.
Latimiers ont od eus pur mustrer lor corage,
Qui de plusurs latins sunt escolé e sage⁶⁴³.

Il en est de même dans *Les Narbonnais*⁶⁴⁴ ou encore dans le *Roman de Guillaume d'Orange*, où l'on précise bien que les truchements du roi sarrasin de Navarre et de Saragosse, Gourmont, savent parler et comprendre toutes les langues :

[A] cest acort furent les dix rois sarrasins, et lors manda Gourmont ses truchemens [parlans]* et entendans tous langaiges et les envoya en France, en Gascoigne, en Braibant, a Orange et en Languedoch espier et savoir que l'en disoit et se l'en faisoit nulle armee et pour ou aller, affin que ilz ne peussent par aventure estre seurpris⁶⁴⁵.

Préciser les régions où ils sont envoyés pour espionner ne fait que confirmer et renforcer leurs compétences linguistiques : où qu'ils aillent (France, Gascogne, Brabant, Orange, Languedoc), ils comprennent ce qui se dit et peuvent converser sans problème.

Généralement anonyme, sans attache géographique proclamée, sans discours ni langue propres, le médiateur linguistique paraît n'avoir aucune identité si ce n'est celle que lui donne son rôle de passeur de frontières. Personnage de l'entre-deux, il navigue entre les langues, les cultures et les lieux, comme on le comprend aussi à travers les quelques mots des *Enfances Ogier* (fin du XII^e siècle) qui décrivent le païen polyglotte qu'est Jossés : « Latimiers fu, s'ot en maint liu esté⁶⁴⁶ ».

⁶⁴¹ HERBERT LE DUC DE DAMMARTIN, *Folque de Candie*, éd. cit., t. 1, p. 39, v. 872.

⁶⁴² Selon Gianfranco Folena, les *latimiers* du *Roman de Horn* sont certainement des « maîtres de grammaire » (FOLENA Gianfranco, *Traduire en langue vulgaire*, op. cit., p. 31).

⁶⁴³ *The Romance of Horn by Thomas. Volume I: Text, Critical Introduction and Notes*, Mildred K. POPE, éd., Oxford, Blackwell (Anglo-Norman Texts, 9-10), 1955, p. 45, v. 1348-1352.

⁶⁴⁴ « Un latimier lor a baillié Clargis, / Qui bien estoit de maint langage apris » (*Les Narbonnais*, éd. cit., p. 221, v. 5496-5497).

⁶⁴⁵ *Le Roman de Guillaume d'Orange*, t. 2, éd. cit., chapitre LXIX, § 2, p. 696.

⁶⁴⁶ *La chevalerie Ogier. Tome I : Enfances*, Muriel OTT, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 170), 2013, p. 213, v. 622.

5.2. Les médiateurs à l'identité dévoilée

Certains *latiniers* se voient cependant parfois accorder un peu plus d'attention. On livre alors à leur sujet des informations qui, le plus souvent, sont tues. C'est ainsi que pour quelques personnages médiateurs, on signale qu'ils sont païens. Dans la version de Châteauroux de la *Chanson de Roland*, par exemple,

De l'ost Charllon torna un latiner –
Sarazins ert, Deus li doinst enconbrier⁶⁴⁷ !

ou dans la *Chanson d'Aspremont* :

« Karles, bels sire, pensés de l'exploitier.
Orains presimes un païen latimier
L'uevre as païens nos vint tot acointier [...]»⁶⁴⁸ »

Dans d'autres cas, c'est l'origine géographique de l'interprète qui est indiquée. Ainsi, dans le manuscrit BnF, fr. 25529 de la *Chanson d'Aspremont*, on précise qu'un *latinier* est originaire d'Alexandrie : « Uns latimiers qui fu nez d'Alixandre⁶⁴⁹ ». Dans le *Poème de la croisade* (début du XIII^e siècle), il est question d'interprètes lombards : « Et furent Longuebart et ml't bon latimier⁶⁵⁰ ».

Il peut aussi arriver que l'homme de frontière qu'est le truchement sorte de l'anonymat et ait le privilège d'être nommé. C'est d'ailleurs le cas dans le *Poème de la croisade* où les *latiniers* lombards s'appellent Alissandre et Renier⁶⁵¹. Nous avons vu également que, dans la *Chanson de Jérusalem*, l'interprète de Godefroi se prénomme Morant et que, dans *Anseïs de Carthage*, la reine Bramimonde « Esclarabin mande, son latinier » (v. 4933). Si ce nom est mentionné, c'est certainement parce qu'il ne s'agit pas de n'importe quel *latinier*, Esclarabin est l'interprète personnel de la reine et, à ce titre, il acquiert un statut que les autres de sa condition n'ont pas. Cette place privilégiée transparaît à travers le simple fait que, par rapport aux autres truchements, il ne se fond plus dans la masse anonyme des personnages de médiation et voit son nom cité.

⁶⁴⁷ *The Châteauroux Version of the « Chanson de Roland »*, éd. cit., p. 346, v. 5157-5158.

⁶⁴⁸ *La Chanson d'Aspremont*, Louis BRANDIN, éd., éd. cit., t. 1, p. 155, v. 4836-4838.

⁶⁴⁹ *Aspremont*, chanson de geste du XII^e siècle, François SUARD, éd., d'après le manuscrit 25529 de la BnF, Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 23), 2008, p. 210, v. 2500. Par contre, dans le manuscrit édité par Louis Brandin, le lieu de naissance du *latimier* n'est pas précisé (« Lors apiela son maistre latimier », *La Chanson d'Aspremont*, Louis BRANDIN, éd., éd. cit., t. 1, p. 100, v. 3109).

⁶⁵⁰ MEYER Paul, « Mélanges de poésie française », *Romania*, vol. 6, n°24, 1877, p. 493, v. 22.

⁶⁵¹ *Ibid.*, v. 21.

Dans *Folque de Candie* également, celui qui « set languages .c. » n'est pas sans identité :

Lo matinet i envoions Morant,
un latimier qui set languages .c.⁶⁵²

Dans le *Roman de Brut*, un *latinier* est non seulement nommé, mais aussi quelque peu décrit :

Keredic respundi premiers,
Brez ert, si ert bons latimiers,
Ço fu li premiers des Bretuns
Ki sout le language as Saissuns⁶⁵³

Ses qualités d'interprète ne manquent pas d'être soulignées. Mais on ne donne pas son nom uniquement parce qu'il est un *bons latimiers* ; on révèle son identité aussi parce qu'il est le premier des Bretons à connaître le saxon. Ce savoir le distingue de tous ses compatriotes et de tous les autres truchements bretons. Ses mérites ne se limitent par ailleurs pas au simple acte de traduction. L'épisode du truchement Keredic s'avère en effet important à plus d'un titre.

Avant que l'interprète ne prenne la parole, la fille de Henguist, Ronween, s'adresse à Vortigern en saxon :

Ronwen, mult bele, e bien vestue;
Pleine cupe de vin porta.
Devant le rei s'agenuilla,
Mult humlement li enclina
E a sa lei le salua :
« Laverd King, Wesheil ! » tan li dist⁶⁵⁴

Selon Esperanza Bermejo Larrea, ce passage est « le premier témoignage d'insertion de mots en saxon⁶⁵⁵ ». L'introduction de cet idiome dans le discours n'est pas sans poser quelques difficultés au roi, qui doit faire appel à un *latinier*, Keredic donc, pour comprendre ce que la jeune femme a dit. Outre le fait d'être étrangère, cette langue intervient dans un contexte bien particulier qui répond à certaines règles et coutumes. L'interprète doit dès lors non seulement traduire, mais aussi expliquer au souverain la coutume qui est celle du pays de Ronween, lorsque deux amis boivent un verre :

« Ronwen, dist il, t'a salué,
E seinnur rei t'ad apelé.
Custume est, sir, en lur païs,
Quant ami beivent entre amis,

⁶⁵² HERBERT LE DUC DE DANMARTIN, *Folque de Candie*, éd. cit., t. 1, p. 39, v. 871-872.

⁶⁵³ WACE, *Le roman de Brut*, éd. cit., t. 1, p. 369, v. 6957-6960.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, v. 6948-6953.

⁶⁵⁵ BERMEJO LARREA Esperanza, « *Barbarismus et barbarolexis...* », art. cit., p. 34.

Que cil dit Wesheil qui deit beivre
 E Drincheheil ki deit receivre ;
 Dunc beit cil tut u la meitied
 E pur joie e pur amistied
 Al hanap receivre e baillier
 Est custume d'entre baisier.⁶⁵⁶ »

Cette coutume est acceptée et appliquée par le roi, et finit par être adoptée par les Bretons :

Li reis, si cum cil li apris,
 Dist « Drincheheil! » e si sorrlist.
 Ronwen but e puis li bailla,
 E en baillant, li rei baisa.
 Par cele gent premierement
 Prist l'un us e cumencement
 De dire en cel païs Wesheil
 E de respundre Drincheheil,
 E de beivre plein u demi
 E d'entrebaiser lui e li⁶⁵⁷.

Intermédiaire entre deux langues, l'interprète l'est aussi entre deux cultures. Passeur culturel et transmetteur linguistique, Keredic, par son acte d'interprétation, rend possible l'échange culturel et le franchissement des frontières qui séparaient Ronween et Vortigern. Les Bretons intègrent deux termes saxons dans leur langage et une tradition saxonne dans leurs coutumes. Pour Bermejo Larrea, « [l]'appropriation de ces mots saxons par les Bretons atténue l'altérité de cette païenne qui deviendra par la suite leur reine⁶⁵⁸ ». L'altérité diminue lorsqu'elle cesse de définir seulement l'Autre et qu'elle devient en partie sienne, tel est le cas des mots *Wesheil* et *Drincheheil* pour les locuteurs bretons. Le rôle du *latinier* est donc essentiel car il permet de comprendre ce que dit cet Autre, étranger et païen dans le cas de Ronween, et, grâce à cette compréhension, il permet d'ouvrir les barrières et de faire entrer l'étranger, sa langue et sa culture, dans un autre univers culturel, celui des Bretons en l'occurrence.

Keredic n'est évidemment pas le seul truchement à voir ses talents d'interprétation loués et à incarner de façon exemplaire la figure du médiateur, du transfrontalier et du transmetteur linguistico-culturel. Dans la *Prise d'Alexandrie* de Guillaume de Machaut, un des truchements, parce qu'il a un statut un peu plus important que les autres interprètes, voit son nom et une part

⁶⁵⁶ WACE, *Le roman de Brut*, éd. cit., p. 369-370, v. 6961-6970.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, v. 6971-6980.

⁶⁵⁸ BERMEJO LARREA Esperanza, « *Barbarismus et barbarolexis...* », art. cit., p. 35.

de son parcours de vie mentionnés dans le texte. Il s'agit d'un Génois nommé Nassardin, converti à l'islam et devenu émir égyptien et l'interprète officiel du sultan :

Et si avoit .i. Genevois
qui deüst or estre noiez,
car faus estoit et renoiez ;
devenus estoit sarrasins,
et s'avoit a non Nassardins ;
amiraus et grans druguement
estoit dou soudan⁶⁵⁹.

Plus loin, ses qualités de guide et d'interprète sont soulignées en même temps qu'est rappelé son statut de renégat :

tant que Nassardins les vint querre,
li renoiez, car en la terre
n'avoit homme qui les peüst
si bien conduire ne sceüst,
pour ce qu'il savoit les langages,
le païs et tous les passages⁶⁶⁰.

Nassardin est donc un personnage qui rend possible la traversée des frontières et qui en a lui-même franchi plusieurs : il a en effet non seulement traversé les frontières linguistiques, géographiques, mais aussi religieuses, faisant de lui un personnage transfrontalier à l'identité mouvante. Le fait d'indiquer plus d'une fois qu'il est renégat permet par ailleurs d'insister sur le changement d'orientation religieuse, sur ce que Nassardin a été et ce qu'il n'est plus vraiment. Mais son statut de renégat ne l'empêche pas d'être un excellent truchement, le seul à pouvoir si bien mener les hommes dans la région qui est devenue la sienne.

Les connaissances linguistiques et les aptitudes hors du commun du messenger polyglotte sont aussi mises en avant dans le *Miracle du roy Thierry* (XIV^e siècle). Face à l'arrivée des Sarrasins, le roi décide de prévenir le peuple et d'appeler tous ceux qui sont capables de porter des armes à venir défendre le territoire. Un certain Pille Avaine est chargé de transmettre ce message à la population. Ce dernier n'est pas un simple crieur ou messenger, il semble avoir toute l'estime du roi, qui lui demande d'ailleurs de venir avec lui et ses hommes en Terre sainte après leur victoire contre les musulmans :

Pille avaine, j'ay oy dire
Qu'avez veu mains lieux sauvages

⁶⁵⁹ HARDY Sophie, *Édition critique de la « Prise d'Alexandrie »* ..., éd. cit., p. 173, v. 3010-6016.

⁶⁶⁰ *Ibid.*, p. 180, v. 6249-6254.

Et si savez plusieurs langages,
 S'avez en mainte terre esté.
 De passer mer ay volenté,
 Si vous vueil avec moy mener
 Et nouvel office donner :
 Forrier vous fas de prendre hostiex
 Pour moy et pour mes gens ; car miex
 Le ferez, ce tien a mot court,
 Que nul autre home de ma court :
 Pour ce le di⁶⁶¹.

L'expérience de Pille Avaine ainsi que ses connaissances de terres étrangères, hostiles et reculées et d'un certain nombre de langages différents poussent le roi à lui accorder toute sa confiance non seulement pour les accompagner dans ce voyage, mais aussi pour leur trouver les meilleurs endroits où loger. Seul Pille Avaine est capable d'accomplir cette tâche car il sait ce que « nul autre home de [l]a court » ne sait : il est déjà parti de nombreuses fois dans des lieux sauvages et donc dangereux et il est polyglotte. Il précise ensuite lui-même les langues qu'il connaît :

Seigneurs, sanz vous longues preschier,
 Tenez pour vray comme evangile
 Que vous ne venrez mais en ville
 Que n'entrez en Jerusalem.
 Je vous y vail un drugeman,
 Pour ce que j'entens bien latin
 Et que je parle sarrasin
 Et turquien⁶⁶².

Le *Roman de Guillaume d'Orange* ne tarit également pas d'éloges au sujet de l'interprète et espion qui sert les Narbonnais et qui est nommé Ysaac. Lorsque celui-ci est choisi pour transmettre un message à Aymery, qui est à Paris, la comtesse Hemengart affirme qu'il sait « parler plus d'un langaige⁶⁶³ », et Ysaac, « le messaigier truchement⁶⁶⁴ » n'hésite pas à la conforter dans son choix :

Et lors respondi Ysaac : « D'un messaige faire ne croindroie homme vifvant, dame, fet il, ne de passer par toutes terres crestiennes, sarrasines ou gregois, ne de toutes langues parler et entendre ne me soussieroie je mye, car je sçay de Nubie, d'Inde, de Tartarie, de Turquie, de Grece, d'Esclavonne, d'Espaigne, de Barbarie, d'Ytallie, de France, de Bretagne, d'Escoce,

⁶⁶¹ « Miracle du roy Thierry », *Miracles de Nostre Dame par personnages* publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston PARIS et Ulysse ROBERT, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), t. 5, 1880, p. 327-328, v. 2065-2076.

⁶⁶² *Ibid.*, p. 329, v. 2119-2126.

⁶⁶³ *Le Roman de Guillaume d'Orange*, t. 1, éd. cit., chapitre XXIV, § 3, p. 250.

⁶⁶⁴ *Ibid.*, chapitre XXIV, § 4, p. 251.

de Flandres et de Picardie ; sy saichiés que je me tray (118r) si grant diligence en mon fait que en brief temps pourrés ouïr nouvelles du conte Aymery ou de vos enffans. »⁶⁶⁵

Un peu plus tard, c'est Guillaume qui loue les qualités du truchement :

Bien vous cognois, Ysaac, amis, fet il, et bien faictes a cognoistre, car en mains lieux avés esté et maint langaige savés parler [...] ⁶⁶⁶.

Il n'hésite pas à les souligner à nouveau lorsqu'il s'adresse à son père :

[...] je m'en iray en tapinaige avecques cest espie, qui tous langaiges scet parler et myeulx scet les chemins pres et loings que homme de ces marches, et par espécial d'icy a Vianne⁶⁶⁷.

Parce qu'il a des connaissances et compétences linguistiques exceptionnelles et qu'il a été choisi pour ces raisons afin d'accomplir une mission, Ysaac mérite d'avoir un nom et ne peut se fondre dans la masse informe des truchements anonymes. Il en est de même pour un autre truchement, Nardiques, l'interprète du roi Gourmont. Ce truchement, dont le nom n'apparaît que dans le *Guillaume en prose*⁶⁶⁸, est décrit comme fiable, bon connaisseur des coutumes et des manières de France ainsi que de la langue française et de plus de quatorze autres langages :

[...] il appella ung sien truchement plus fiable que nul aultre et lui dist : “Tu t'en iras, Nardiques amis, fet il, en l'ost des Franctois, car tu congnois assés leurs estres et bien te savras garder de dangier, sy espiras, enquerras et savras ausques de leurs vouldoirs, et m'en vendras au jour d'uy ou en ceste nuit advertir certainement, affin que je soie infourné de leurs fais, de leurs entreprises et de ce que ils pourparleront emssamble, et que sellon ce que tu me avras donné a entendre, je puisse au fait de moy et de mes hommes pourveoir seurement et saynnement.” Sy luy acorda Nardiques et s'en party quant il vist son bon, et tellement exploicta qu'il se trouva en l'oost de France, dont il savoit le langaige plus de .xiiij. aultres, et les manieres et contenances de France et de plusieurs aultres païs savoit il pareillement⁶⁶⁹.

Outre Keredic, Nassardin, Pille Avaine, Ysaac et Nardiques, il nous faut mentionner un tout autre interprète dont le caractère exceptionnel relève du divin : l'ange Gabriel. Le *Miracle de la fille d'un roi* donne en effet un rôle non négligeable à l'envoyé de Dieu polyglotte. Dans ce miracle, la fille du roi, Isabelle, fuit le royaume de son père avec une de ses suivantes, Anne, et un homme de confiance nommé Usère, car celui qui l'a mise au monde, veuf depuis plusieurs années, n'a d'autre désir que de l'épouser. Alors qu'ils sont dans une forêt et qu'Usère cherche un lieu pour héberger tout le monde, Dieu leur envoie l'aide de l'ange Gabriel. Celui-ci leur indique un port et leur signale qu'un navire s'apprête à partir pour la Grèce. Il précise toutefois que le capitaine ne parle pas leur langue et qui leur faut donc quelqu'un qui puisse échanger

⁶⁶⁵ *Ibid.*, chapitre XXIV, § 3, p. 250.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, chapitre XXIV, § 6, p. 252.

⁶⁶⁷ *Ibid.*, chapitre XXIV, § 11, p. 254.

⁶⁶⁸ *Le Roman de Guillaume d'Orange*, t. 2, éd. cit., chapitre LXXII, notes, p. 722.

⁶⁶⁹ *Ibid.*, chapitre LXXII, § 1, p. 715.

avec lui. Gabriel se propose de les aider à négocier une traversée et, à la demande d'Anne, il accepte de les accompagner et de leur servir d'interprète :

GABRIEL

Or entendez a moy : vezla
Le maistre, ce vous fas savoir.
Je vous dy qu'il vous fault avoir,
Se voulez parler du passage,
Un homme parlant son langage,
Car il n'entent ne bien ne mal
Le langage de ci aval,
Ne grain ne goute.

LA FILLE

Que ferons nous donques ? Sanz doubte
N'en scé que dire.

GABRIEL

Vezci quoy : se vous voulez, sire,
Present vous, a li parleray ;
Il sara bien que je diray,
Si feray je ce qu'il dira,
Et ainsi faire se pourra
Vostre besongne.

ANNE

Mon ami, soit fait sanz eslongne :
Vous en parlez en bon endroit ;
Mais un point oultre convendroit
Qu'avecques nous vous venissiez
Et nostre latinier fussiez
Pour nous conduire.

GABRIEL

A ce qu'ame ne vous puist nuire,
Voulentiers avec vous iray
Partout et vous conseilleray
Et vous serviray bonnement,
Je le vous promet loyaument,
Puis que je voy que Dieu amez
Et que sa mère reclamez
Souvent aussi⁶⁷⁰.

Gabriel demande ainsi au capitaine s'ils peuvent embarquer. Il s'adresse à lui en latin, langue associée au divin (que l'ange envoyé de Dieu parle latin n'a donc rien de surprenant, d'autant que les anges sont censés connaître toutes les langues) et qui sert ici de *lingua franca* :

GABRIEL

[...]

⁶⁷⁰ « Miracle de la fille d'un roy », *Miracles de Nostre Dame par personnages* publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston PARIS et Ulysse ROBERT, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), t. 7, 1883, p. 57-58, v. 1540-1569.

*Magister, bona requies
Sit vobis et bona dies.
Vultis vos mare transsire ?
Cupimus Greciam ire.
Si per vos mare transimus,
Mercedem vobis dabimus
Competentem.*

LE MAISTRE
*Video vos esse gentem
Status tam honorabilis
Quod sum desiderabilis
Velle vestrum faciendi
In omnibus et complendi :
Si parati omnes estis
In navem meam intretis
Sine mora⁶⁷¹.*

Après la traversée, Gabriel s'adresse à nouveau en latin au capitaine pour lui donner son dû :

GABRIEL
*Ne fault ja ; mettez ci, mettez :
De li paier sui voulentis.
Magister, me audiatis :
Domini mei se laudant
De vobis et ideo dant
Vobis hoc aurum precii
Loco boni servicii
Quod eis exhibuistis
Et diligenter fecistis
Per pluries.*

LE MAISTRE
*Grates dico millesies.
Amice, renunciatis
Pro me et eis dicatis
Quod amodo paratus sum
Et promptus ad velle suum
Adimplendum.*

GABRIEL
*Dimitamus hoc. Ad Deum
Hic morate⁶⁷²!*

⁶⁷¹ *Ibid.*, p. 58-59, v. 1579-1593. Traduction proposée par Gérard Bezançon et Pierre Kunstmann : « GABRIEL. Capitaine, paix et bonheur soient avec vous ! Voulez-vous traverser la mer ? Nous désirons aller en Grèce. Si vous nous faites faire cette traversée, nous vous paierons en conséquence. / LE CAPITAINE. Je vois que vous êtes des gens d'un rang si honorable que je suis désireux d'accomplir en tout votre volonté : si vous êtes tous prêts, montez à bord sans retard » (*Miracles de Notre-Dame par personnages. Tome III*. Traduction de Gérard BEZANÇON et Pierre KUNSTMANN, Paris, Classiques Garnier (Moyen Âge en traduction, 9), 2021, p. 467).

⁶⁷² « Miracle de la fille d'un roy », *Miracles de Nostre Dame par personnages*, éd. cit., p. 60-61, v. 1638-1655. Traduction proposée par Gérard Bezançon et Pierre Kunstmann : « GABRIEL. Capitaine, écoutez-moi : mes maîtres sont très contents de vous et vous donnent donc cet or pour prix des bons services que vous leur avez rendus tant de fois si obligeamment. / LE CAPITAINE. Merci mille fois ! Ami, transmettez-leur aussi de ma part que je suis pleinement disposé à accomplir leur volonté. / GABRIEL. Laissons cela. Adieu ; restez-en là » (*Miracles de Notre-Dame par personnages. Tome III*. Traduction de Gérard BEZANÇON et Pierre KUNSTMANN, op. cit., p. 470).

Intermédiaire entre Dieu et les Hommes, l'ange Gabriel se fait donc aussi, le temps d'une mission, intermédiaire entre les Hommes eux-mêmes.

Si certains truchements ont une identité plus ou moins bien définie, c'est parce qu'ils ont un statut particulier ou que leurs qualités impliquent qu'ils se distinguent des autres interprètes. En dehors de ces cas exceptionnels, le drogman s'efface derrière les multiples langues qu'il connaît et derrière les personnages qu'il conduit et accompagne. Lien presque invisible entre les protagonistes et entre les frontières, le médiateur plurilingue qu'est le truchement joue pourtant un rôle fondamental. Sans lui, la communication serait souvent impossible et les héros de nos récits médiévaux, à moins d'être eux-mêmes doués de compétences linguistiques suffisantes et d'être leur propre interprète, seraient empêchés et piégés par leur langue et par conséquent coincés dans un monde limité, puisqu'ils ne pourraient s'aventurer hors de leurs frontières linguistiques.

La place accordée à la langue de communication varie d'un texte à l'autre et d'un endroit à l'autre d'une même œuvre. Conscients de l'importance des langues et de leur pouvoir dans les échanges et le contact avec autrui, les auteurs médiévaux représentent les trois situations les plus fréquentes lorsque plusieurs personnes cherchent à communiquer : la communication dans une langue (quelle qu'elle soit : langue du locuteur A, langue du locuteur B, *lingua franca*), l'absence de communication due à la non-intercompréhension des locuteurs et la communication par intermédiaire.

Lorsqu'elle apparaît dans les textes médiévaux, la langue de l'échange verbal contribue certes à donner une information supplémentaire sur les pratiques linguistiques des personnages, mais elle peut aussi avoir une signification plus profonde et jouer un rôle dans la manière de représenter les forces en présence. Mentionner la langue de communication, c'est donc aussi participer à l'élaboration de l'atmosphère du récit ; c'est montrer à travers la langue ce que le texte montre ailleurs et autrement ; c'est faire de la langue un élément de description, mais aussi quelquefois un révélateur de tensions, de rivalités ou de toute forme de rapports (qu'ils soient amicaux ou non) entre les personnages concernés.

La différence linguistique permet de rendre d'autant plus visible le caractère étranger de l'un ou l'autre personnage. La mention de la langue de communication contribue dès lors à

mettre en évidence l'extranéité ou l'étrangeté d'un protagoniste. Si l'évocation de la langue de l'échange permet de créer un effet de réel et de décrire l'atmosphère du lieu de l'action, elle peut être un indice d'altérité : « “l'autre” n'est-il pas, par essence, celui dont la langue est incompréhensible ?⁶⁷³ ».

Loin d'oublier un des ingrédients fondamentaux de la communication, les auteurs médiévaux le soulignent et insistent de ce fait sur l'utilité de la langue dans la vie et la survie de l'individu, mais aussi dans sa caractérisation, car la langue dit toujours quelque chose de celui qui la parle. C'est pourquoi, dans le chapitre suivant, nous porterons notre attention sur les cas où l'idiome constitue un élément de caractérisation des protagonistes.

⁶⁷³ DAKHLIA Jocelyne, *Lingua franca...*, op. cit., p. 13.

Chapitre 2 : Description et caractérisation des personnages

La construction et l'élaboration d'un personnage reposent sur plusieurs stratégies et processus définitoires parmi lesquels la description. Une des particularités de la littérature médiévale, à savoir le fait que si elle peut être lue elle est d'abord aussi et surtout destinée à être entendue, n'est pas sans influencer sur la manière de décrire les lieux ou les protagonistes. Catherine Blons-Pierre constate en effet qu'

un public d'auditeurs se lasse assez vite de la description qu'il considère comme une perte de temps et qui le prive de ce qu'il attend : l'action. On retrouve ce problème chez beaucoup d'auteurs médiévaux, en particulier, chez Marie de France et chez l'auteur d'*Enéas*⁶⁷⁴.

Pour éviter cette perte de temps, l'auteur peut omettre l'une ou l'autre description. Mais cette dernière n'est pas toujours inutile. Celui qui compose le texte n'hésite alors pas à montrer en quoi elle a un sens et en quoi elle contribue à glorifier ou à mépriser davantage celui qui en est l'objet :

La parade trouvée par tous [les auteurs] est la même : ou bien, ils justifient la description par l'exceptionnelle qualité de l'objet ou de la personne qu'ils vont décrire, ou bien ils s'en dispensent, c'est pourquoi, lorsqu'ils décident de décrire leurs personnages, ils ont recours à des expressions hyperboliques pour rendre leur beauté ou leur laideur, qui, à elles seules, justifient que l'on s'attarde à les dépeindre⁶⁷⁵.

Catherine Blons-Pierre rappelle par ailleurs que lorsqu'il y a description de personnages, celle-ci répond aux codes et règles esthétiques qui sont ceux de l'époque :

Le schéma descriptif est toujours sensiblement le même : le portrait s'effectue en allant du haut vers le bas, et les détails, qui donneraient de la personnalité ou un certain réalisme aux personnages sont écartés, au profit de la référence à un code commun de la beauté [...] ⁶⁷⁶.

Néanmoins, pour décrire un protagoniste et lui construire une personnalité, il ne suffit pas uniquement de détailler son portrait physique : les qualités morales et psychologiques ainsi que les autres éléments concrets permettant d'identifier quelqu'un (comme le nom) sont aussi à souligner lorsqu'il s'agit de dépeindre ceux qui jouent l'histoire narrée par l'auteur.

Plusieurs critères entrent en considération au moment de définir l'identité d'un individu : nom, prénom, origine géographique, sexe, religion, langue, etc. Ces critères, bien que certains puissent traverser les siècles, ou leur degré d'importance dans la définition de l'être

⁶⁷⁴ BLONS-PIERRE Catherine, « L'esthétique de la description des personnages chez Chrétien de Troyes », *Bien dire et bien apprendre*, vol. 11, 1993, p. 55.

⁶⁷⁵ *Ibid.*

⁶⁷⁶ *Ibid.*

tendent à varier d'une époque à l'autre. Au Moyen Âge, la foi ou l'appartenance religieuse est ainsi un des éléments principaux qui contribuent à la définition de la personne : il y a, d'un côté, les chrétiens et, de l'autre, les *mescréants*, les païens⁶⁷⁷. Par conséquent, la langue n'est *a priori* pas le critère envisagé en premier au moment de décrire ou de définir l'identité de quelqu'un, mais son rôle n'est toutefois pas à négliger.

Il semble alors opportun de montrer comment la langue est ou peut devenir un élément essentiel de la description et de la définition d'un personnage dans les textes d'une époque où, selon les dires de certains chercheurs, elle ne serait qu'un critère secondaire qui s'effacerait derrière ceux que sont la foi ou encore l'appartenance à un seigneur⁶⁷⁸.

Avant de s'intéresser à la langue comme élément de description et de caractérisation, il nous faut revenir quelque peu sur les éléments de définition des personnages auxquels la littérature médiévale recourt généralement. Nous verrons alors ensuite comment la langue intervient et quelle place elle occupe parmi ces autres critères définitoires. Nous montrerons que, loin d'être un critère accessoire ou même marginal, elle donne des informations essentielles sur son locuteur et contribue à en préciser le portrait. Nous pourrions constater que, si elle permet d'identifier certains personnages, elle peut aussi être mobilisée pour valoriser ou, au contraire, déprécier ceux qui la parlent.

1. Éléments de définition des personnages dans la littérature médiévale

1.1. Le nom

Un des éléments essentiels dans la définition de l'identité d'un individu et, si l'on reste dans le domaine littéraire, d'un personnage est le prénom et/ou le nom qui lui est assigné. Donner un prénom à un protagoniste, c'est le sortir de l'anonymat et offrir au lecteur plusieurs données à son sujet. En effet, ainsi que l'explique Philippe Hamon⁶⁷⁹, le prénom peut véhiculer plusieurs informations telles que le sexe ou encore l'origine géographique – Hamon parle, lui, de *nationalité*⁶⁸⁰ – de celui qui le porte⁶⁸¹. Comme le dit si bien Erving Goffman, le nom et le

⁶⁷⁷ VARVARO Alberto, « *La tua loquela ti fa manifestó...* », art. cit., p. 223-236.

⁶⁷⁸ Voir notamment *ibid.*

⁶⁷⁹ HAMON Philippe, « Pour un statut sémiologique du personnage », *Littérature*, n° 6, 1972, p. 98.

⁶⁸⁰ Terme que nous évitons d'employer pour la période médiévale, époque à laquelle le concept de nationalité ne peut être appliqué, tout du moins pas dans le sens dans lequel nous l'entendons à l'heure actuelle.

⁶⁸¹ Sur le nom propre et l'identification, voire notamment LE BIHAN Guy, « Le nom propre : identification, appropriation, valorisation », *Cahiers de sociolinguistique*, vol. 11, n° 1, 2006, p. 9-26.

prénom sont des « porte-identités⁶⁸² ». Porte-identités, certes, mais ils sont aussi porteurs et transmetteurs d'une histoire et d'un passé : inscrire un nom dans une œuvre, c'est lui permettre de perdurer dans la mémoire des Hommes. C'est d'une certaine façon ce qu'exprime Danièle James-Raoul en reprenant les propos de Philippe Hamon :

Ce que Philippe Hamon appelle l'« épigraphie du nom propre⁶⁸³ » témoigne ainsi, dans sa domination ou sa quasi-systématisation aux origines de la littérature française, de la volonté d'écrire l'histoire et de célébrer ou de commémorer le passé⁶⁸⁴.

Le nom et sa mention ont une réelle importance pour identifier une personne au Moyen Âge⁶⁸⁵. Dans son *Conte du Graal* (ca. 1180), Chrétien de Troyes fait d'ailleurs tenir les propos suivant à la mère de Perceval : « *Par le sornon connoist on l'ome*⁶⁸⁶ ». Ce faisant, s'« établit, d'emblée, un lien étroit entre le nom d'un individu et la réalité de son être⁶⁸⁷ ». Laurence Hélix poursuit :

Choisi par les parents mais propre à chaque personne, le nom est à la charnière du « moi » et du « nous », de l'intime et du collectif. En découvrant le sien, Perceval retrouve l'écho, par-delà les siècles, du « connais-toi toi-même » socratique ; il plonge aussi dans le passé et les méandres familiaux⁶⁸⁸.

Perceval, ne connaissant ni son père ni ses frères et ignorant même son propre prénom⁶⁸⁹, ne peut avoir une idée de qui il est vraiment qu'après un long chemin initiatique lors duquel il est amené à rencontrer des membres de sa famille. Il ne sait cependant quelle est son identité véritable que lorsqu'on lui révèle son nom.

⁶⁸² GOFFMAN Erving, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975, p. 75.

⁶⁸³ HAMON Philippe, *Le Personnel de roman*, Genève, Droz, 1998, p. 137. Cité dans JAMES-RAOUL Danièle, « L'anonymat définitif des personnages et l'avènement du roman : l'apport de Chrétien de Troyes », Chantal CONNOCHIE-BOURGNE, dir., *Façonner son personnage au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence (*Senefiance*, 53), 2007, p. 136.

⁶⁸⁴ *Ibid.*

⁶⁸⁵ Sur le nom et la désignation dans la littérature médiévale, voir notamment LATHIMIER-IONOFF Adeline, *Lire le nom propre dans le roman médiéval*, Paris, Garnier, 2019 ; OBRY Vanessa, *Et pour ce fu ainsi nommee. Linguistique de la désignation et écriture du personnage dans les romans français en vers des XII^e et XIII^e siècles*, Genève, Droz (PRF/259), 2013.

⁶⁸⁶ CHRÉTIEN DE TROYES, *Le Roman de Perceval ou Le Conte du Graal*. Édition critique d'après tous les manuscrits par Keith BUSBY, Tübingen, Niemeyer, 1993, p. 23, v. 562.

⁶⁸⁷ HÉLIX Laurence, « *Par le non conuist an l'ome* : quête du nom et quête de soi dans *Le Conte du Graal* de Chrétien de Troyes », Jean-Louis HAQUETTE, Maria COLOMBO TIMELLI, Miren LACASSAGNE, dir., *Moyen Âge, Livres & Patrimoines Liber Amicorum Danielle Quéruel*, Reims, Éditions et Presses universitaires de Reims, 2012, p. 37.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p. 38.

⁶⁸⁹ Perceval n'est pas le seul personnage arthurien à ignorer son nom au départ : c'est aussi le cas de Lancelot.

1.2. La vassalité, le lignage et l'origine géographique

Outre le nom, le rapport de vassalité à un seigneur, le lignage⁶⁹⁰ ou encore l'origine géographique jouent un rôle dans la définition et l'identification de la personne au Moyen Âge⁶⁹¹. Comme l'explique Laurence Hélix, le fait d'appeler d'abord celui qu'on pourra nommer ensuite Perceval

biax fils, biax frere et sire, [...] nous rappell[e] que l'individu, au Moyen Âge, se définit d'abord par son appartenance à un lignage ou/et à un groupe social ; ainsi *fils* et *frere* inscrivent-ils Perceval dans le clan familial tandis que *sire* signale sa position dans la société féodale⁶⁹².

1.3. Les blasons et les armes

Les blasons et les armes sont également des éléments marqueurs d'identité dans la littérature médiévale. C'est bien souvent grâce à l'armure et aux armes que porte le chevalier qu'on parvient à le reconnaître avant même qu'il ne donne son nom, surtout si le chevalier en question a une réputation qui le précède. Jérémie Ferrer-Bartomeu affirme, en parlant de la période s'étalant du ^{xv}^e au ^{xvii}^e siècle, que « le marqueur identitaire le plus visible était le vêtement [...] »⁶⁹³. Cette affirmation pourrait s'appliquer à l'ensemble de l'époque médiévale, car « [l]a société du Moyen Âge central prétendait catégoriser les personnes en ordres sociaux et en genres sexués, hiérarchisés et identifiables par le vêtement⁶⁹⁴ ». Les exemples où l'identité du chevalier est dissimulée parce que celui-ci a pris d'autres armes que celles qui lui sont généralement assignées et qu'il n'a pas révélé son nom sont nombreux. Le jeu sur l'incognito est effectivement très fréquent dans la littérature arthurienne⁶⁹⁵.

⁶⁹⁰ FERLAMPIN-ACHER Christine et HÜE Denis, eds., *Lignes et lignages dans la littérature arthurienne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. Voir aussi SERP Claire, *Identité, filiation et paternité dans les romans du Graal en prose*, Turnhout, Brepols, 2015.

⁶⁹¹ « [...] au Moyen Âge, l'identité d'un individu et celle de son lignage sont le plus souvent liées à un domaine géographique ; le *Conte du Graal* en fournit maints exemples : nous y croisons l'Orgueilleux de la Lande, Clamadeu des Isles, Gornemant de Goort, l'Orgueilleuse de Logres, autant de personnages qui, de manière plus ou moins lâche il est vrai, se rattachent à un territoire » (HÉLIX Laurence, « *Par le non connu an l'ome...* », *art. cit.*, p. 39).

⁶⁹² *Ibid.*, p. 40.

⁶⁹³ RICCI Giovanni, « Habillés en Turcs, habillés en chrétiens. Les pièges de l'identité dans la Méditerranée "mondialisée", ^{xv}^e-^{xvii}^e siècles », Florence BISTAGNE, Jérémie FERRER-BARTOMEU et Raphaële MOUREN, dir., *Minorités, migrations, mondialisation en Méditerranée ^{xiv}^e-^{xvii}^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2022, p. 154.

⁶⁹⁴ MAILLET Chloé [Clovis], « Du travestissement à la question trans* au Moyen Âge : L'exemple d'Hildegonde-Joseph dans un monastère du ^{xii}^e siècle à Schönaue », Anne CASTAING et Fanny LIGNON, dir., *Travestissements : Performances culturelles du genre*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2020, p. 53.

⁶⁹⁵ CHÊNERIE Marie-Luce, « Le thème du nom dans la carrière héroïque de Lancelot du Lac. Deuxième partie : La révélation du nom et du lignage », *Littératures*, 12, 1985, p. 15-30 ; ID., *Le chevalier errant dans les romans*

1.4. La foi

La foi, nous l'avons dit, est aussi un critère d'identification et de description très important au Moyen Âge et par conséquent dans la littérature de cette même époque. Nous avons déjà pu voir que les mots *païens* et *chrétiens* sont fréquemment utilisés dans les textes pour parler de l'un ou l'autre personnage. Nous ne donnerons que deux brefs exemples issus de la *Chanson de Roland*, tant ceux-ci sont nombreux⁶⁹⁶.

E Otes fiert un païen, Estorgans,
Sur sun escut en la pene devant,
Que tut li trenchet le vermeill e le blanc ;
De sun osberc li ad rumpit les pans,
El cors li met sun bon espïet trechant,⁶⁹⁷

[...]

E Oliver chevalchet par l'estor
(Sa hanste est fraite, n'en ad que un trunçon)
E vait ferir un païen, Malsarun⁶⁹⁸.

Dans les deux exemples, le terme *païen* précède le prénom. Il permet ainsi une première identification générale mettant l'accent sur l'appartenance religieuse avant qu'elle ne soit complétée avec la spécification et l'individualisation rendues possibles par la mention du prénom.

1.5. La langue

À côté des différents éléments d'identification et/ou de description présentés ci-avant, un critère linguistique peut intervenir et permettre de jouer avec l'identité. La langue parlée par un personnage peut révéler voire trahir son origine ou, tout du moins, s'il ne parle pas le même langage que ceux qui l'entourent, se verra-t-il qualifié d'étranger. Si l'on reprend les propos de Gabrielle Lafitte, au Moyen Âge,

l'étranger c'est tout ce qui est au-delà des murailles de la ville, du château ou du village, point n'est besoin d'aller le chercher au-delà de la mer ou dans des civilisations différentes. Cette

arthuriens en vers des XII^e et XIII^e siècles, Genève, Droz, 1986 ; PLET Florence, « Incognito et renommée. Les innovations du *Tristan en prose* », *Romania*, vol. CXX, n° 479-480, 2002, p. 406-431.

⁶⁹⁶ Nous renvoyons également aux exemples que nous mentionnons dans les autres parties de ce travail, notamment à ceux que nous avons cités dans le chapitre 1 : Communication et médiation.

⁶⁹⁷ *La Chanson de Roland*, Cesare SEGRE, éd., nouvelle édition refondue traduite de l'italien par Madeleine TYSENS. Introduction, texte critique, variantes de O, index des noms propres. Glossaire établi par Bernard Guidot, Genève, Droz (T.L.F., 968), 2003, p. 158, v. 1297-1301.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 161, v. 1351-1353.

double signification géographique et communautaire apparaît dans deux termes d'ancien français renvoyant à l'étranger et qui chacun développe une des significations évoquées : *forain* (du latin *fos*, *foris*, le dehors), l'étranger géographique donc, et *aubain*, c'est-à-dire celui qui est d'un autre ban, qui relève de l'autorité d'un autre seigneur⁶⁹⁹.

Mais l'étranger, nous l'avons dit, c'est aussi celui qui parle une autre langue. En effet, parce qu'il s'exprime dans un autre idiome, l'on peut déterminer qu'un individu vient d'ailleurs. Durant l'Antiquité,

[p]our les Grecs comme pour les Latins, la langue a toujours été un des critères déterminants permettant de caractériser le citoyen, l'étranger ou le barbare. Le *βάρβαρος*/*barbarus* se définit en effet au premier chef comme celui qui ne parle ni le latin ni le grec⁷⁰⁰.

Bien qu'au Moyen Âge, la langue ne soit pas l'élément premier auquel on recourt pour décrire et identifier une personne, elle permet cependant de constater ou de dévoiler l'origine étrangère ou non de celui qui la parle. La langue du personnage et, plus encore son parler, c'est-à-dire sa manière de s'exprimer constituent

une signature sonore de l'individu, une trace visible et audible, qui manifeste une constance à soi du personnage, un trait objectif qui permet de le reconnaître en tant qu'être singulier [...] mais également en tant qu'individu appartenant à une communauté linguistique [...] ⁷⁰¹.

Nous avons déjà pu constater que la simple mention de la langue de communication suffit pour signaler l'extranéité de la personne, sa différence ou le fait qu'elle est devenue étrangère. L'évocation de la langue ou des langues connues par un personnage contribue aussi à donner une certaine image de celui-ci, une image qui, comme l'ont montré François Suard et Zsófia Vörös pour les chansons de geste⁷⁰² peut être aussi bien neutre que positive ou négative. Dans les pages qui suivent, nous observerons d'abord les exemples littéraires où les langues s'avèrent être des éléments d'identification des peuples et des individus. Nous verrons ensuite quels personnages sont valorisés par leurs compétences linguistiques et quels profils sont davantage susceptibles d'être méprisés à cause de leur idiome ou de leur variété de langue.

⁶⁹⁹ LAFITTE Gabrielle, « L'étrange épique... », *art. cit.*, p. 8.

⁷⁰⁰ ROCHETTE Bruno, « La langue comme facteur d'intégration ou d'exclusion. L'Athènes du v^e s. et la Rome de Cicéron », Maria Gabriella ANGELLI BERTINELLI, éd., *Serta antiqua et mediaevalia VII. Il cittadino, lo straniero, Il barbaro, fra integrazione ed emarginazione nell'antichità. Atti del I° Incontro internazionale di Storia Antica* (Genève 22-24 mai 2003), Rome, Giorgio Bretschneider, 2005, p. 3.

⁷⁰¹ GALDERISI Claudio, « Le prix du silence », Laurence BOULÈGUE, Pierre CAYE, Florence MALHOMME, Sylvie PERCEAU, dir., avec la collaboration de Catherine FLAMENT, *Silence et sagesse. De la musique à la métaphysique : les anciens Grecs et leur héritage*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 116.

⁷⁰² SUARD François, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », *art. cit.*, p. 257-276. VÖRÖS Zsófia, « Sauriez-vous mon langage parler ? »..., *op. cit.* ID., « La langue comme outil... », *art. cit.*, p. 203-236.

2. Langues et identification des personnages

La question du rapport entre langue et identité a suscité de nombreux commentaires⁷⁰³ parmi lesquels on relève ceux de Martine Abdallah-Pretceille, qui souligne les rôles que joue la langue :

Instrument d'intégration collective et d'affirmation individuelle, la langue fonctionne comme marqueur, comme indice d'appartenance. Moyen de communication, la langue est aussi une modalité d'expression de la culture et un médiateur de l'identité⁷⁰⁴.

Les exemples repris dans le chapitre précédent présentent en effet la langue comme un signe d'appartenance à un groupe, et ce, notamment par l'usage des déterminants possessifs qui accompagnent soit les termes généraux *langue*, *langage*, etc. soit les glottonymes. Utiliser l'expression *en son/leur langage* ou les termes *en son/leur roman*, *en son/leur sarrasinois*, c'est dire de façon explicite qu'il existe plusieurs groupes linguistiques auxquels on peut ou non appartenir. Ceux qui s'expriment dans le même langage appartiennent à une communauté définie par le partage d'un idiome commun et donc distincte de tout autre groupe dont la langue de communication serait différente.

2.1. Langues et peuples

L'idée qu'un peuple puisse être défini en partie par sa langue s'observe assez tôt dans les textes. Francis Gingras évoque le cas de Virgile, « qui distinguait les *gentes* notamment à

⁷⁰³ BENARAB Abdelkader, « Migration : langue, identité et pouvoir », *Pensée plurielle*, vol. 29, n° 1, 2012, p. 143-148 ; BOYER Henri, *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique*, Limoges, Lambert-Lucas, 2008 ; CALVET Louis-Jean et CALVET Alain, *Les confettis de Babel. Diversité linguistique et politique des langues*, Paris, Écritures, 2013 ; CHARAUDEAU Patrick, « Langue, discours et identité culturelle », *Éla. Études de linguistique appliquée*, vol. 123-124, n° 3-4, 2001, p. 341-348 ; DEFAYS Jean-Marc et MEUNIER Déborah, « Les locataires de Babel : l'identité à l'épreuve du plurilinguisme », Carmen ALÉN GARABATO, Henri BOYER, Ksenija DJORDJEVIC LÉONARD et Bénédicte PIVOT, dir., *Identités, conflits et interventions sociolinguistiques*, Limoges, Lambert-Lucas, 2018, p. 363-370 ; GAUTHIER Cécile, « Changer de langue pour échapper à la langue ? L'"identité linguistique" en question », *Revue de littérature comparée*, vol. 338, n° 2, 2011, p. 183-196 ; LANDRY Rodrigue, ALLARD Réal et DEVEAU Kenneth, « Bilinguisme et métissage identitaire : vers un modèle conceptuel », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n° 3, 2013, p. 56-79 ; REY Véronique et VAN DEN AVENNE Cécile, « Langue et identité en situation migratoire : Identité ethnique, identité linguistique "à chacun son bambara" », María DEL CARMEN CABEZA PEREIRO, Anxo M. LORENZO SUÁREZ et Xoán Paulo RODRÍGUEZ YÁÑEZ, dir., *Comunidades e individuos bilingües : actas do I Simposio Internacional sobre o Bilingüismo : Universidade de Vigo, Galicia-Spain, 21-25 outubro-october 1997*, Vigo, Servicio de Publicacions da Universidade de Vigo, 2003, p. 120-131.

⁷⁰⁴ ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, « Langue et identité culturelle », *Enfance*, 45, n°4, 1991, p. 306.

partir du critère de la différence linguistique (*variae linguis*, *Énéide*, VIII, v. 723)⁷⁰⁵ », et poursuit en affirmant qu’

Isidore de Séville reprend cet élément de définition, reconnaissant cependant que pour les *gentes* de Germanie n’apparaît pas clairement le sentiment d’une langue commune, puisque ces peuples se caractérisent plutôt par leur diversité linguistique (*linguis dissonae*, *Étymologies*, IX, II, 97)⁷⁰⁶.

Selon le médiéviste, ce lien entre peuple et langue de ce dernier se voit réaffirmé et confirmé dans les *Serments de Strasbourg*⁷⁰⁷. Il semble l’être aussi dans un tout autre genre de texte : *La vie seint Edmund le rei* de Denis Piramus. L’auteur y raconte que l’Angleterre a été divisée en trois parties distinctes et que trois rois ont été élus pour régner sur chacune de ces parties. L’auteur, qui prend ensuite le temps de décrire et de nommer chacune des terres, explique que cette division des territoires est justifiée en raison de l’existence de trois langues différentes :

E si refirent mult que sages :
Pur ceo qu’il sunt de treis languages,
Il eslistrent entr’els treis reis,
De chescun language des treis,
Ke nuls d’autre dire poüst
Ke greindre segnurie eüst.
E après ceo lur loz lotirent
E la tere en treis departirent.
A cels d’Angle chaï le su –
Liez en furent e bel lur fu –
Sicume la mer l’envirune
De Tamise deskes Hamtune.
De cels d’Angle sanz mesprisun
Resceut Engleterre sun noun.
Le Pais del north autresi
A cels de Guthlande chaï ;
Des Escoce deskes al Humbre
Graanz orent, ne sai le nombre.
A un fier barun d’Alemaïne,
Ki ert venu od la compaignie,
Otrierent entr’els Lindesie
Pur sa ruiste chevalerie.
Linde apellerent le barun ;
De li prist Lindesie sun noun.
A cels de Sueisoine ensement
Chaï le pais de l’orïent,
Sicume la mer le devise
De Witheme deskes Tamise,
Riche pais et gaainable
E bon e douz e delitable.
Mult par i fait bon habiter.

⁷⁰⁵ GINGRAS Francis, *Le Bâtard conquérant...*, op. cit., 2011, p. 55.

⁷⁰⁶ *Ibid.*

⁷⁰⁷ « L’opposition politique et linguistique des *Serments de Strasbourg* viendra confirmer le lien entre la désignation d’un peuple et le nom de sa langue » (*ibid.*).

A l'un coste i feirt la mer,
 De l'autre part est li mareis ;
 Asez i a del pessun freis.
 Devant est de grant fosses ceint,
 Ke de l'une euwe a l'autre ateint.
 Est-Angle apelent le païs
 La gent ke i sunt estaïs,
 Ki sunt asazez de tuz biens ;
 Tut sunt manant, ne lur faut riens.
 Le païs est de treis cuntrees
 Establi, de bien asazées :
 Northfolk, Suthfolk, Est-Sexe unt noun,
 De tuz biens i ad grant fuisun⁷⁰⁸.

Nous pourrions lire entre les lignes de ce texte qu'à une langue correspond un peuple et un royaume. Verrait-on poindre ou émerger l'expression « une langue, un peuple, une nation » ? L'œuvre de Denis Piramus pourrait en effet laisser supposer que la formule si connue préexiste de manière plus ou moins implicite dans certains textes médiévaux.

Doit-on ainsi voir derrière les gentilés que l'on retrouve fréquemment nommés dans ces listes tant appréciées des auteurs médiévaux une langue qui y est associée, comme dans la *Chanson de Guillaume*, par exemple ?

Unques n'i out ne Tieis ne Romant,
 Ne Aleman ne Bretun ne Normant
 Qui me peüst achater a lur talant,
 Quant par la feire vint li reis chevalchant⁷⁰⁹.

La liste de peuples que dresse Rainouart alors que des marchands cherchent à le vendre comme esclave et que personne ne peut l'acheter⁷¹⁰ reflèterait-elle une forme de conscience de la diversité linguistique de la part de l'auteur et un lien entre différence ethnique et différence linguistique ? Comme le remarque Francis Gingras, ce n'est pas impossible :

Si on retrouve l'opposition (déjà traditionnelle depuis le concile de Tours) entre « Tieis » et « Romant », la présence des « Aleman » ne permet pas d'établir une équation entre les « Tieis » et les locuteurs germaniques. On peut supposer cependant une distinction entre bas allemand (tudesque, francique) et haut allemand (alémanique). De même, si la celticité des « Bretun » les exclut naturellement du groupe des « Romant », il est plus étonnant de voir les « Normant » mis à part, précisément dans un texte composé en dialecte anglo-normand. Le mot peut renvoyer aux ancêtres vikings ou refléter une prise de conscience précoce de la singularité linguistique des Normands, nouveaux maîtres de la terre des Angles au moment de la rédaction de la *Chanson de Guillaume*. Bien que ce dernier cas reste plus problématique, l'énumération des populations amorcée par l'opposition *Tieis/Romant* inscrit sans nul doute la différence ethnique dans une perspective linguistique⁷¹¹.

⁷⁰⁸ DENIS PIRAMUS, *La vie seint Edmund le rei*, éd. cit., p. 17-18, v. 375-418.

⁷⁰⁹ *Chanson de Guillaume*, Duncan MC MILLAN, éd., éd. cit., t. 1, p. 137, v. 3529-3532.

⁷¹⁰ GINGRAS Francis, *Le Bâtard conquérant...*, op. cit., p. 55.

⁷¹¹ *Ibid.*, p. 55-56.

Les énumérations de gentils derrière lesquels se cachent bien souvent les idiomes correspondants sont aussi un moyen de décrire la richesse des cours seigneuriales qui accueillent des Hommes venus d'horizons divers et qui sont le lieu d'échanges plurilingues comme on peut le supposer à la lecture de la version décasyllabique d'*Ami et Amile* (début du XIII^e siècle) :

« Sire compains, dist Amis li cortois,
Veïstez voz de semaine le roi ?
— Oïl, biax sire, je le vi l'autre soir
Droit a Paris ou il sa cort tenoit.
Asséz i ot Alemans et Tyois
Et Loherains et Bretons et Anglois⁷¹².

Une telle liste peut par ailleurs créer un effet de nombre. C'est le cas dans les *Enfances Ogier* où plusieurs troupes issues de peuples différents viennent soutenir Charlemagne, qui a appris que Rome était envahie par les Sarrasins :

A Paris vinrent Angevin et Breton,
Et Lœrent, Alemans et Frisom,
Cil d'Engleterre, Normant e Borguenon,
furent au roi encontre a Besençon⁷¹³.

Ces énumérations, fréquentes dans les chansons de geste, laissent entendre une présence polyglotte et s'observent également dans les œuvres romanesques. On peut notamment citer un passage de *Partonopeu de Blois* (avant 1188) où est évoquée la composition de l'armée chrétienne qui lutte contre les Sarrasins⁷¹⁴, armée manifestement composée d'hommes d'origines et, l'on suppose aisément, de langues diverses :

A lui vienent li Loherent,
Et li Frison et li Flamenc,
Li Poitevin⁷¹⁵ et li Gascon,
Li Angevin⁷¹⁶ et li Breton
Et cil del Maine et cil de France,
Et Aleman, Saisne et Tiois
Cil de Melan et de Pavie
Et de trestote Lonbardie⁷¹⁷.

⁷¹² *Ami et Amile*, Peter F. DEMBOWSKI, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 97), 2011 [1969], p. 32, v. 977-982.

⁷¹³ *La chevalerie Ogier. Tome I: Enfances*, éd. cit., p. 198, v. 202-205.

⁷¹⁴ STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », art. cit., p. 243.

⁷¹⁵ Dans le manuscrit V (Rome, Vatican, *Palatinus latinus*, 1971), ce n'est pas le gentilé *Li Poitevin* qui est inscrit, mais *Li angevin*.

⁷¹⁶ Dans le manuscrit A (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 2986), on trouve *Et li normant* en lieu et place de *Li Angevin*. Quant au manuscrit V, il présente la variante *Li peitevin e li bretu*.

⁷¹⁷ *Partonopeu de Blois, a French romance of the twelfth century*, Joseph GILDEA, éd., Villanova, Villanova University Press, 1967, vol. 1, p. 94, v. 2345-2354.

L'on peut aussi relever les descriptions de tournois où l'on mentionne d'où proviennent participants et spectateurs. Ainsi, pouvons-nous citer l'exemple du *Roman de la Manekine*⁷¹⁸ (ca. 1235) :

Ou castel descendi li roys,
O lui Flamens et Escotois.
Dont commencent gens a venir
Et les hostex penre et saisir
Boulenisien et Artisien,
Brebenson et Vermendisien,
Flamenc et Normant et Pouhier,
Alemant, Thiois et Baivier,
Tout cil a Ressons descendirent,
Et par les fenestres hors mirent
Maint escu et mainte baniere
De mainte diverse manière.
De l'autre part, devers Gornay,
Vinrent Biauvoisin, bien le say,
Berruier, Breton et François,
Et Poitevin et Hurepois
Et Champenois, tout ensement
Cist vinrent au tournoisement ;
A Gornay sont cist descendu⁷¹⁹.

De même dans *Galeran de Bretagne*⁷²⁰ (début du XIII^e siècle⁷²¹) :

La sont assemblé Bourgoignon,
Et Loherenc et Alemant ;
Et par priere et par commant
Flamans y a, et Avaloys⁷²²,
Et Brebenchons⁷²³ et Bouloignoys,
Et autres que li dus assemble.
Maint y reviennent, ce me semble,
Pour Galeren, le damoiseil,
Ce sont Berruier⁷²⁴ et Mancel⁷²⁵,
François, Normans et Poitevin,
Gascon, Breton et Angevin,
Toute la fleurs et li effors,
Dont vient au Breton grant confors,
Et grant soulaz et grant honneurs⁷²⁶.

⁷¹⁸ STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », *art. cit.*, p. 243.

⁷¹⁹ PHILIPPE DE RÉMI, *Le Roman de la Manekine*, edited from Paris BNF fr. 1588 and translated by Barbara N. SARGENT-BAUR, with contributions by Alison STONES and Roger MIDDLETON, Amsterdam et Atlanta, Rodopi, 1999, p. 280-282, v. 2665-2683.

⁷²⁰ STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », *art. cit.*, p. 243.

⁷²¹ Lucien Foulet estime que ce roman a dû être composé entre 1195 et 1225 (JEAN RENART, *Galeran de Bretagne*, roman du XIII^e siècle édité par Lucien FOULET, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 37), 1925, p. XXXI).

⁷²² Terme désignant d'après Lucien Foulet les habitants d'Avalterre, une « région qui borde le cours inférieur du Rhin, ou "Pays-Bas" » (*ibid.*, p. 256).

⁷²³ « Brabançons » (*ibid.*, p. 257).

⁷²⁴ « Bérichons » (*ibid.*)

⁷²⁵ « Manceaux » (*ibid.*, p. 261).

⁷²⁶ *Ibid.*, p. 142, v. 4648-4661.

Dans ces différents exemples, les listes de gentils, outre un effet de nombre qui vient tantôt exalter les forces armées tantôt afficher le succès d'un tournoi, sont aussi une manière de donner à lire le plurilinguisme de la société médiévale. Tel était aussi l'effet produit par l'extrait du *Remède de Fortune* de Guillaume de Machaut évoqué précédemment⁷²⁷, où n'étaient pas énumérés des gentils, mais bien des glottonymes.

2.2. Langues et individus

La langue peut dévoiler plusieurs informations sur un individu : elle donne des indications quant à sa provenance et à son caractère étranger. Mais, elle peut aussi parfois être utilisée en vue de cacher l'identité première du locuteur.

2.2.1. Provenance

Si les gentils et les énumérations de langues permettent de décrire la grandeur d'une armée ou le faste d'un événement et servent à la description et définition d'un groupe ou d'une collectivité, l'idiome permet aussi de décrire un individu en particulier et de déterminer ses origines.

Dans l'*Entrée d'Espagne*, un des personnages nommés Gautier est défini par son origine (il est d'Orlin) – ce qui permet de le distinguer des autres Gautier de l'histoire – et par sa maîtrise du langage d'Espagne :

Le roi apelle Gauter, qui fu d'Orlin,
Qi bien savoit de Espaigne le latin⁷²⁸

La spécification de la langue étrangère connue de Gautier permet non seulement de donner une indication supplémentaire sur ce personnage, mais aussi de justifier pourquoi c'est lui plutôt qu'un autre qui est envoyé en mission à Pampelune.

Dans la *Chanson de Floovant* (fin du XII^e siècle), la langue permet clairement de déterminer l'origine d'un des personnages. Par le simple fait d'entendre parler son interlocuteur et par l'identification de sa langue, le héros sait qu'il est français⁷²⁹ :

⁷²⁷ Voir *Œuvres de Guillaume de Machaut*, Ernest HOEPFFNER, éd., éd. cit., p. 144, v. 3921-3926 (cf. chapitre 1 : Communication et médiation, 4. Problèmes de communication, 4.1. Les causes).

⁷²⁸ *L'Entrée d'Espagne*, éd. cit., t. 1, p. 214, v. 5842-5843.

⁷²⁹ GINGRAS Francis, *Le Bâtard conquérant...*, op. cit., p. 59.

Vos me sanblez François au parler lo roman⁷³⁰.

Il en est de même dans les manuscrit *N* (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 3143) et *T* (Turin, Bibliothèque Nationale, L.II.14) de *Hervis de Metz* (premier quart du XIII^e siècle), où l'origine de plusieurs jeunes hommes est confirmée par leur parler. Si dans le manuscrit *E* (BnF fr. 19160), l'importance du parler dans l'identification de la provenance des individus n'est pas marquée :

Lors s'en revait Hervis par la cité,
Parmi la foire comensa a [errer];
.XX. valés a li donsiaux apelé:
D'astrange terre, signor, por conquerer,
Furent venus, mais mout sont desnuez :
De France estoient et de Champaingne nez,
Et de Borgoigne, bien les ot apelez⁷³¹

on la retrouve dans *N* et *T* où les deux derniers vers de l'extrait précité sont les suivants :

De France furent et de Champagne né
Bien le sot au parler⁷³²

Pour l'éditeur, que nous rejoignons à ce sujet, la leçon proposée par *N* et *T* est meilleure que celle de *E* :

Comprendre « il le reconnut bien à leur langage » (= NT) est, en effet, supérieur à « il les appela de belle manière » (= E) ; le parfait convient mieux que le passé antérieur ; peut-être E confond-il l'expression [a parler] (= « à leur langage ») avec le verbe appeler⁷³³.

Dans plusieurs romans arthuriens également, la langue parlée ou l'accent révèle l'origine du locuteur de façon assez précise. Ainsi, dans le *Lancelot en prose* (ca. 1220), Yvain parvient-il à déterminer la provenance continentale de Lancelot rien qu'à son accent (« je sai bien qu'il est del païs de Gaule, car moult en parole droit la parleure⁷³⁴ ») et, dans *Guiron le Courtois* (XIII^e s.), Méliadus sait-il qu'une jeune femme vient de Noubellande grâce à sa *parleüre*⁷³⁵.

⁷³⁰ *La Chanson de Floovant*, Frédéric HEWITT BATESON, éd., Loughborough, Echo Press, 1938, p. 100, v. 1424.

⁷³¹ *Hervis de Mes*, chanson de geste anonyme (début du XIII^e siècle). Édition d'après le manuscrit Paris B.N. fr. 19160 avec introduction, notes, variantes de tous les témoins par Jean-Charles HERBIN, Genève, Droz (T.L.F., 414), 1992, p. 171, v. 3963-3969.

⁷³² *Ibid.*, apparat critique.

⁷³³ *Ibid.*, p. 595.

⁷³⁴ *Lancelot, roman en prose du XIII^e siècle*, Alexandre MICHA, éd., Genève, Droz (T.L.F., 288), t. 7, 1980, p. 274.

⁷³⁵ FRITZ Jean-Marie, *La cloche et la lyre...*, op. cit., p. 313 ; « Et nepourquant, a le parleüre que ele avoit, m'estoit il bien avis qu'ele estoit nee del roialme de Noubellande » (*Guiron le Courtois: une anthologie*, sous la direction de Richard TRASCHLER; éditions et traductions par Sophie ALBERT, Mathilde PLAUT et Frédérique PLUMET, Alessandria, Edizioni dell'Orso (Gli Orsatti, 22), 2004, p. 290).

Dans *Jehan et Blonde*, par contre, le parler indique la provenance par la négative. L'on sait par la manière dont s'exprime Blonde en français qu'elle n'est pas originaire de France ou plus précisément de Pontoise, ville située en Île-de-France :

Un peu paroît a son langage
Que ne fu pas nee a Pontoise⁷³⁶.

La jeune femme ne parle donc pas dans le beau langage d'Île-de-France, qui tend à s'instaurer peu à peu comme idéal linguistique à l'époque médiévale⁷³⁷. Par le vers « Que ne fu pas nee a Pontoise », cet extrait révèle qu'à l'époque de composition du texte, la langue de la région parisienne est devenue la référence linguistique du parler français, et il participe aussi à l'établissement de ce parler parisien ou francien comme norme.

2.2.2. (Non-)Extranéité

Révéléateur d'origines, la langue parlée par quelqu'un ou son accent dévoile par conséquent le caractère étranger ou non de cet individu. Cela étant, on ne peut pas toujours déterminer avec exactitude la provenance de ce dernier. Ainsi, dans le *Fabliau des deux Anglais et de l'anel* (première moitié du XIII^e siècle), la mauvaise prononciation de l'Anglais conduit le paysan français à se poser des questions sur l'origine de celui-ci :

« Sire, fait-il, par saint Thomas,
Si tu avez nul anel cras,
Mi chatera mout volentiers,
Et paie vos bones deniers
Et bones maailles frellins
Et paie vos bons estellins⁷³⁸. »
[...]
« Que vas tu, fait il, fastroillant ?
Ge ne sai quel malfez tu diz :
Va t'en, que tes cors soit honiz !
Es tu Auvergnaz ou Tiois ?
– Nai, nai, fait il, mi fout Aglois⁷³⁹. »

⁷³⁶ PHILIPPE DE RÉMI, *Jehan et Blonde*, éd. cit., p. 38, v. 358-359.

⁷³⁷ « Qui ne fu pas nee a Pontoise » rappelle clairement la formule usitée par l'un ou l'autre « je » auctorial pour anticiper d'éventuelles critiques à l'encontre de son œuvre et de sa langue. Voir *supra*, Les langues du « je » auctorial, chapitre 2, 1. Le français d'Île-de-France, un modèle linguistique.

⁷³⁸ « Les deus Anglois et l'Anel », *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Willem NOOMEN, éd., Assen, Van Gorcum, t. 8, 1994, p. 179, v. 39-44.

⁷³⁹ *Ibid.*, p. 179, v. 48-52.

Mais il ne parvient pas à déterminer d'où provient l'homme qui s'adresse à lui ; il ne peut que constater qu'il n'est pas de sa région. Il faut attendre la révélation de l'Anglais pour lever les doutes.

La situation représentée dans *Aquilon de Bavière* diffère car, contrairement à l'Anglais du précédent fabliau, Turpin a une excellente maîtrise de l'idiome de son interlocuteur⁷⁴⁰, et c'est cette pratique inattendue de la langue qui soulève des doutes quant à l'identité de celui qui la parle :

- Et de qual pais estes vos de Cristenté ?
- Sire, dist li remite, gi sui de Alemange.
- Quand l'arcivesque l'intend, il comenze a parler tios e dist :
- De qual pais estes vos de Alemagne ?
- Quand li veillard *intend* parler de soe lingue, il *non* poroit esre plus contant e dist :
- Sire, gi suy de Baivere⁷⁴¹.

Lorsque Turpin demande à l'ermite Anichin s'il est chrétien et d'où il vient, il peut déterminer qui est celui à qui il s'adresse. C'est pourquoi il sait quelle est sa langue et l'utilise pour poursuivre la conversation. L'emploi de l'allemand rend l'ermite très heureux car la langue fonctionne comme un élément de rattachement à son pays, à ses racines. L'excellente pratique de la langue germanique par Turpin mène Anichin à s'interroger sur son identité :

[...] Mes dites moi chi vos estes che si droit parlés de ma lingue ?

Aquilon se pose une question similaire lorsque Ogier le Danois lui parle en langue africaine⁷⁴² :

- Quand li Danois fu prés li dus, il dist *in* lingue africane :
- Cil Deu che vos adorés, giantil baron, si vos don la bone jornee ! /36 va/
- E vos sogiés li bien venus ! respond li dus. Chi estes vos che si bien savés notre lingue⁷⁴³ ?

Si, dans de nombreux cas le langage signale l'origine étrangère d'un individu, il peut aussi manifester sa non-extranéité. Tel est ce qui se produit dans le roman de *Perceforest* (XIV^e siècle) :

- Certes, dame, dist Nestor, je suis estrangier. – Non pas, dist la dame, sy que vous dittes, car a vostre *languaige* vous estes de ce païs. – Par ma foy, dame, respondy Nestor, vous dittes verité.
- Or me dittes, dist la dame, de quel lieu vous estes et comment l'en vous nomme. – Dame,

⁷⁴⁰ Nous avons en effet vu que l'archevêque Turpin s'exprime sans peine en allemand lorsque l'ermite Anichin s'adresse à lui (cf. *supra*, chapitre 1. Communication et médiation, 2.3.3. Français et autres langues d'Europe).

⁷⁴¹ RAFFAELE DA VERONA, *Aquilon de Bavière*, éd. cit., t. 1, p. 339.

⁷⁴² HEIJKANT Marie-José, « Les aspects de multilinguisme... », art. cit., p. 231.

⁷⁴³ RAFFAELE DA VERONA, *Aquilon de Bavière*, éd. cit., t. 1, p. 136.

respondy Nestor, ne vous desplaise, car j'ai intencion de celer mon nom jusques a ce que je seray digne d'estre cogneu⁷⁴⁴.

La dame parvient à déterminer l'origine géographique de Nestor, qui cherche à rester anonyme, et à découvrir la vérité sur une part de l'identité de ce dernier grâce à son langage. La langue est donc dans ce cas-ci un révélateur d'identité qui indique que le locuteur n'est pas aussi étranger qu'il aimerait le laisser croire.

2.2.3. Brouillage identitaire

La pratique d'une langue peut parfois entraîner une méprise quant à l'identité de l'individu qui la parle. Puisque la langue, l'accent, etc. donnent des indications sur l'identité d'une personne, le locuteur peut choisir de s'exprimer dans un certain idiome ou avec un certain accent afin de ne pas être reconnu. Il peut ainsi arriver qu'un chevalier désireux de préserver son anonymat modifie son langage, sa voix ou parle dans une autre langue. C'est ce que choisi de faire Partonopeu dans l'œuvre éponyme. Dans le récit, le héros ne tient pas sa promesse et va à l'encontre de l'interdit imposé par sa bien-aimée, Mélior, à savoir celui de ne pas chercher à la voir lors de leurs rencontres amoureuses. Il s'agissait pourtant de la condition à respecter pour pouvoir l'épouser. Trahie, Mélior, qui est la fille d'un empereur byzantin, chasse son amant hors de son royaume. Partonopeu retourne donc en France désarmé. Lorsque Urraque, la sœur de Mélior, le retrouve et le conduit sur son île, il apprend qu'un tournoi est organisé à Chef d'Oire en vue de trouver un mari à celle qu'il aime. Le héros n'hésite pas à s'y rendre et participe à l'événement en dissimulant son identité. Alors incognito lors de sa participation au tournoi, il décide de s'exprimer en grec, ce qui le rend d'autant plus méconnaissable, car son apparence physique laisse supposer qu'il est français⁷⁴⁵ :

Bien lor est vis qu'il est François
Mais il lor respont en grijois⁷⁴⁶.

Les exemples de ce genre sont très nombreux. Nous étudierons en effet dans le chapitre 4 (au point 2. Instruments de ruse) plusieurs situations où la langue contribue à camoufler l'identité première du locuteur, sert de déguisement et participe de ce fait pleinement au changement identitaire d'ordinaire temporaire qu'implique nécessairement le travestissement.

⁷⁴⁴ *Perceforest. Troisième partie*, Gilles ROUSSINEAU, éd., Genève, Droz (T.L.F., 409), 1991, t. 2, p. 349.

⁷⁴⁵ GIRBEA Catalina, *Le Bon Sarrasin...*, *op. cit.*, p. 153.

⁷⁴⁶ *Partonopeu de Blois*, Joseph GILDEA, éd., *éd. cit.*, p. 355, v. 8741-8742.

Dans les textes médiévaux, la langue vient donc, à côtés d'autres éléments spécificateurs, décrire et identifier l'un ou l'autre protagoniste. Elle peut simplement indiquer quelle langue parle ce dernier ou faire état de ses connaissances linguistiques, et par conséquent révéler l'extranéité ou, au contraire, la non-extranéité du locuteur, mais elle peut aussi contribuer à valoriser ou déprécier celui qui la pratique. La connaissance d'une ou de plusieurs langues, autrement dit la compétence linguistique ou plurilingue, n'implique pas les mêmes conséquences sur la représentation du personnage et elle ne véhicule pas la même image selon le protagoniste à qui s'applique la caractérisation par la langue. Tantôt valorisé tantôt dénigré, le plurilinguisme est porteur d'une symbolique ambivalente sur laquelle nous allons désormais nous arrêter.

3. Plurilinguisme et valorisation des personnages

Bien souvent, les connaissances linguistiques des héros sont soulignées dans le but de les valoriser. Aux nombreuses qualités physiques et guerrières, s'ajoutent ainsi des qualités linguistiques indéniables :

It was seen how frequently in the chansons de geste the poets refer to the linguistic ability of their heroes. They were obviously interested in such achievement and this ability is signalized not only among the clerks, messengers, and interpreters, whose special office it was to know foreign languages, but in Charlemagne, Roland, William of Orange, and a long list of others, who are always pictured as proud of any linguistic attainment, which was apparently considered a necessary element in the education of the well-born. It is interesting to find confirmation of this idea in our romans and to learn that it was the custom for great lords to be instructed in foreign tongues⁷⁴⁷.

Ceux qui sont de bonne naissance se doivent d'avoir une formation linguistique digne de leur nom et de leur rang. Ils doivent donc être polyglottes. Ces hommes ou femmes de grande valeur échappent alors à la malédiction qui fait du plurilinguisme un châtiment divin et qui peut être un critère dépréciatif clair lorsqu'il concerne les opposants des héros ainsi que nous le verrons ensuite : « Se faire comprendre de locuteurs étrangers tient soit du miracle soit d'une capacité prodigieuse. On aura donc comme corollaire la valorisation des "polyglottes" qui semblent échapper, au moins partiellement, à la malédiction commune⁷⁴⁸ ».

⁷⁴⁷ STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », *art. cit.*, p. 245.

⁷⁴⁸ GRONDEUX Anne, « La question du langage avant 1200 », *Mélanges de l'École Française de Rome, Moyen Âge*, 117, 2, 2005, p. 670.

Parmi les protagonistes valorisés par leur pratique linguistique, l'on relève donc surtout des figures de haut rang (souverains, chevaliers épiques, clercs, etc.). Mais, notre étude montre que certains personnages secondaires et certains païens au profil particulier peuvent aussi posséder des compétences linguistiques qui les mettent en valeur.

3.1. Les figures de haut rang

Généralement, les Hommes de pouvoir, qu'il soit temporel ou spirituel, les personnes qui font preuve de noblesse (de sang ou de cœur), etc. ont des connaissances en langue assez remarquables.

3.1.1. Les souverains et les nobles

Les exemples de glorification des souverains par la langue, leurs compétences et leurs apprentissages linguistiques sont nombreux. Ainsi, Charlemagne était semble-t-il connu pour maîtriser assez bien le langage des Sarrasins. Dans son *Histoire de Charlemagne* (ca. 1465-1470), Jean Bagnyon affirme ainsi :

AU TEMPS que Charles fut jenne enfant, il aprist a Tollete le lengaige des Sarrazins et sy parloit bon sarrazinois quant il vouloit⁷⁴⁹.

Les connaissances de Charlemagne dans les langues orientales étaient déjà soulignées dans la *Chronique des rois de France* (fin du XIII^e siècle) :

Quant Agolanz oï Karles paller sarrazinoiz, si s'an mervoilla molt et s'an esjoï molt forment ; et Karles l'avoit apris a paller a Tolote ou il demora grant piece quant il fu anfes⁷⁵⁰.

Sa maîtrise linguistique est une façon de manifester sa puissance, lui qui règne sur des peuples de langues diverses ainsi que le disent si bien les messagers qui s'adressent à lui dans les *Enfances Ogier* d'Adenet le Roi (1276) :

Desouz vous mainnent la gent de maint langage
Dont plusour tiennent de vous lor hiretage⁷⁵¹

⁷⁴⁹ JEAN BAGNYON, *L'Histoire de Charlemagne* (parfois dite *Roman de Fierabras*), Hans-Erich KELLER, éd., Genève, Droz (T.L.F., 413), 1992, p. 189.

⁷⁵⁰ *La traduction du Pseudo-Turpin du manuscrit Vatican Regina 624*, éd. Claude BURIDANT, Genève, Droz (Publications romanes et françaises, 142), 1976, p. 97.

⁷⁵¹ *Les œuvres d'Adenet le Roi. Tome III : Les enfances Ogier*, Albert HENRY, éd., Bruges, De Tempel, 1956, p. 71, v. 380-381.

Le roi de Macédoine, Alexandre, est lui aussi présenté comme un roi polyglotte. Héros et figure mythique par excellence, Alexandre a fasciné de nombreux auteurs⁷⁵² et semble, dans plusieurs œuvres, briller par ses qualités. Dans le roman d'Alexandre de Paris, malgré une ambivalence et une ambiguïté manifestes⁷⁵³, le héros antique est érigé comme « parangon de chevalerie et de clergie⁷⁵⁴ » :

Alexandre de Paris semble [...] s'inspirer de l'idéal du prince chevalier lettré qui se développe à la cour d'Henri II Plantagenêt, lorsqu'il valorise l'éducation d'Alexandre le Grand, puis qu'il l'imagine comme ancêtre possible des rois et des chevaliers de l'Occident médiéval et lui prête le projet d'une conquête de l'Occident. Tout se passe alors comme s'il tentait d'inventer autour du roi antique un nouveau mythe d'origine de la royauté et de la chevalerie occidentales⁷⁵⁵.

L'idéal chevaleresque qu'incarnerait Alexandre le Grand dans la littérature profane ne s'observe cependant pas toujours et il n'est pas souligné dans tous les textes médiévaux. Laurence Harf-Lancner relève en effet deux orientations dans les représentations et réinterprétations du roi macédonien : les textes didactiques, théologiques ou moraux ont tendance à exhiber la figure du tyran païen là où les œuvres profanes font généralement d'Alexandre un personnage qui « incarne les valeurs monarchiques, chevaleresques et courtoises (en particulier la largesse)⁷⁵⁶ ». La chercheuse note néanmoins que

[c]ette opposition demande à être nuancée. La condamnation d'Alexandre n'est pas uniforme dans les textes didactiques, et surtout la glorification du héros, dans les textes profanes, n'est pas sans mélange. Au Moyen Âge comme dans l'Antiquité s'opposent une « légende noire » et une « légende rose », que les romanciers médiévaux conjuguent pour restituer le mythe dans toute son ambivalence. La fascination que suscite Alexandre s'attache à un héros ambigu, dont « l'inachèvement » se traduit par une faille, la démesure, qui le mènera à la mort⁷⁵⁷.

Lorsqu'est mis en scène le héros fascinant et chevaleresque, ses exploits en matière de langue et de connaissances linguistiques ne manquent pas d'être rappelés, car Alexandre « set de maint langage⁷⁵⁸ ». L'on précise d'ailleurs dès le début qu'il a appris, le grec, l'hébreu, le chaldéen et le latin :

Il li moustre escripture, et li vaslés l'entent,

⁷⁵² GAULLIER-BOUGASSAS Catherine, dir., *La fascination pour Alexandre le Grand dans les littératures européennes (X^e-XVI^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2014.

⁷⁵³ GAULLIER-BOUGASSAS Catherine, « La fortune du *Roman d'Alexandre* d'Alexandre de Paris : continuations et création d'un cycle (XII^e-XV^e siècles) », *Anabases*, 2, 2005, p. 151.

⁷⁵⁴ *Ibid.*, p. 149.

⁷⁵⁵ *Ibid.*

⁷⁵⁶ HARF-LANCNER Laurence, « Alexandre le Grand dans les romans français du Moyen Âge. Un héros de la démesure », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, 112, n°1, 2000, p. 51-52.

⁷⁵⁷ *Ibid.*, p. 52.

⁷⁵⁸ *The Medieval French Roman d'Alexandre*, éd. cit., branche III, p. 262, v. 5300.

Il peut donc comprendre tout qui s'adresse à lui, et ce, quel que soit l'idiome employé. Dans la branche III, lorsque le roi Poros, souverain du royaume des Pauravas (dans l'actuel Pakistan), perd face Alexandre, il s'exprime *en son langage*, ce qui n'est pas un obstacle pour le héros, qui n'a besoin d'aucun *latinier* pour opérer la traduction :

Porus voit qu'il est pris si l'estuet sousploier,
Et voit ses homes mors, que n'i a recovrier.
Qant autre ne puet estre, ne s'en veut esmaier,
La ou voit Alixandre rent lui son branc d'acier
Et dist en son langage que il l'avoit molt chier.
Alixandres l'entent sans autre latimier,
Car de tous les langages s'estoit fais enseigner⁷⁶⁰
[...]

Le recours à la formule *en son langage* permet certes de rappeler que Poros n'a pas la même origine qu'Alexandre, mais il est ici surtout un prétexte pour pouvoir souligner ensuite les incroyables compétences linguistiques du roi de Macédoine (« Car de tous les langages s'estoit fais enseigner », v. 2129). Comme le souligne Wilfrid Besnardeau, « [c]ette maîtrise de la langue permet de suggérer en même temps la supériorité d'Alexandre, puisqu'ailleurs dans le roman, on montre Porus en train de recourir, lui, aux services d'un interprète⁷⁶¹ ».

Charlemagne et Alexandre le Grand sont évidemment loin d'être les seuls souverains polyglottes des récits médiévaux. Nous pourrions aussi mentionner les trois rois africains du *Cleomadès* d'Adenet le Roi (avant 1285). Leurs savoirs – parmi lesquels les savoirs linguistiques – sont clairement mis en exergue dans l'œuvre :

Sachiez que droit a celui tans
ot el regne des Aufricans
trois rois qui grant richece avoient,
car mout tres grant terre tenoient ;
li uns de l'autre marchissoit
mout pres et mout l'uns et l'autre amoit.
Chascuns savoit mout de clergie,
d'ingromance et d'astronomie,
car a celui tans vraiment
ert coustume conmunement
que li grant seignour qui estoient
adont de clergie savoient
et savoient de tous langages ;
teus estoit adont li usages.
Les trois rois vous vorrai nommer

⁷⁵⁹ *Ibid.*, branche I, p. 8, v. 335-336.

⁷⁶⁰ *Ibid.*, branche III, p. 191, v. 2123-2129.

⁷⁶¹ BESNARDEAU Wilfrid, *Représentations littéraires de l'étranger...*, op. cit., p. 522.

dont j'ai commencié a parler.
 L'uns avoit non Melocandis ;
 cil fu sages clers et soutis ;
 biaux et gens, nobles et courtois
 fu et de Barbarie ert rois.
 Et l'autres ot non Baldigans ;
 cil refu grans clers et sachans,
 et fu moutbiaus et bien tailliés,
 nes et courtois afaitiés,
 plains fu de grant chevalerie ;
 de Maroc tint la seignorie.
 Et li tiers avoit non Crompars,
 cil sot presque tous les set ars ;
 lais et petis fu et boçus,
 ieus enfossez et nes camus
 avoit et si ot courbe eschine
 et le menton sor la poitrine ;
 mout fu sages et bien lettrés,
 de Bougie fu rois clamés⁷⁶².

Avant même de les nommer et de dire quel est le royaume où chacun règne, on insiste sur leurs savoirs que ce soit en matière de clergie, de sciences occultes ou nécromancie ou encore de langues car c'est par leurs compétences que les grands seigneurs s'illustrent, ainsi était la coutume.

Sur ce point, les versions en prose diffèrent quelque peu du texte d'Adenet le Roi. S'il est toujours question de saluer les savoirs et la science de ces trois rois d'Afrique, il n'est plus précisé qu'un souverain se doit de connaître « tous langages ». Dans le *Cleomadès* de Philippe Camus (avant 1468) tout comme dans la seconde adaptation en prose connue sous le nom de *Clamadès* dont la première édition est celle de Guillaume Leroy (1480), l'importance des savoirs linguistiques s'efface derrière l'idée de savoirs en général :

<i>Cleomadès</i> de Philippe Camus	<i>Clamadès</i> de Guillaume Leroy
En la marche d'Auffrique estoient en ce temps trois roys riches, poissans [13 r ^o] et grans terriens. Et de la rien qui mieulx sciet en cuer d'homme soy voulant usiter selon les termes de noblesse, c'est assavoir de science, estoient autant fondés que nulz aultres pour ce temps ne les excedoit, comme ceulx qui avoient estudié les livres de Virgilles ; sy savoient le Bien et le Mal. Et estoit l'un nommé Melocandis, roy de Barbarie, qui bien estoit composés de tous membres, l'autre avoit nom Baldigant, roy de Marroc, et le tiers se	Advint ung jour que trois sages hommes du païs d'Auffrique, grans clers en science d'astronomie et en l'art de nigromance et estoient voisins tous trois d'ung accord et d'une bende, et tindrent conseil ung jour entre eux trois et delibererent qu'il requerroient a femmes les trois filles du roy Marchaditas. Et estoient les trois roys appelez le premier Melicandus, roy de Barbarie, le segond avoit nom Bardigans, [a ⁱⁱ v ^o 2] roy d'Amorast, le tiers fut appelé Croppart, roy d'Ongrie, et estoit mouly lait et boussu ⁷⁶⁴ .

⁷⁶² *Les œuvres d'Adenet le Roi. Tome V : Cleomadès*, Albert HENRY, éd., Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles ; Paris, Presses universitaires de France (Université livre de Bruxelles. Travaux de la Faculté de philosophie et lettres, 46), 1971, vol. 1, p. 54, v. 1473-1506.

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 223-224.

faisoit apeler Crompart, roy de Bougie, qui moult estoit lait et malfait, car il estoit nain et bossu et avoit nés camus, yeulz enfoncés, menton reposant sur le fourcelle, et une eschine plus courbe que l'autre ⁷⁶³ .	

Alors que la version de Philippe Camus se contente de parler de science et de connaissance du Bien et du Mal, la version éditée en 1480 conserve la précision sur les savoirs en astronomie et en *ingromance*, ici *nigromance*. Mais aucune des deux ne parle de savoirs en langues. Cette omission pourrait s'expliquer par la ou les copies qui ont servi pour la réalisation des mises en prose ; peut-être ne contenaient-elles pas le vers ou le passage comprenant le mot *langages*. Cette absence peut aussi très bien être le résultat du phénomène d'*abbreviatio* assez fréquent dans les cas de mises en prose, surtout celles qui étaient destinées à l'impression⁷⁶⁵. La description des trois rois est d'ailleurs plus brève dans les versions en prose. Se développe en effet à partir du XV^e siècle et notamment dans le milieu de la cour de Bourgogne – mais pas seulement – « un procédé d'écriture “dont le but est l'économie, non du *sens* mais du *verbe*”^{766,767} ». Peut-être également que le ou les remanieurs ont estimé inutile ou peu pertinente cette information sur les connaissances linguistiques (les souverains ont tous les savoirs ; il n'est pas nécessaire d'ajouter qu'ils maîtrisent tous les langages). Les rois africains sont des magiciens inventeurs et ont offert trois de leurs créations (dont un cheval volant en bois) au roi d'Espagne Marchadigas en vue d'épouser ses trois filles ; ce sont donc leurs compétences scientifiques et magiques qui doivent être soulignées davantage que leurs aptitudes linguistiques.

Plusieurs extraits de *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour* mettent aussi en valeur le personnage princier à travers la mention de ses connaissances en langues. Nous avons vu que Blancandin a appris plusieurs langues grâce à un précepteur qui « li aprist de toz langaiges⁷⁶⁸ ». Il comprend de ce fait très bien le grec qui est écrit sur le marbre de la maison du prévôt. En

⁷⁶³ *Le Cheval volant en bois. Édition des deux mises en prose du 'Cleomadès' d'après le manuscrit Paris, BnF fr 12561 et l'imprimé de Guillaume Leroy (Lyon, ca 1480)*, Fanny MAILLET et Richard TRACHSLER, éd., Textes littéraires du Moyen Âge 14, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 139.

⁷⁶⁵ RÉGNIER-BOHLER Danielle, « Du roman au récit “light” : la mise en prose de *Cleomadés* au XV^e siècle. Réflexions sur le remaniement par abrègement », Maria COLOMBO TIMELLI, Barbara FERRARI et Anne SCHOYSMAN, éd., *Mettre en prose aux XIV^e-XVI^e siècles* (Texte, Codex et Contexte, 11), Turnhout, Brepols, 2010, p. 77-86.

⁷⁶⁶ RÉGNIER-BOHLER Danielle, « La Vie de l'écrit, de la cour de Bourgogne aux presses des imprimeurs : systèmes en mutation et destin des manuscrits », *Atalaya. Revue française d'études médiévales hispaniques*, 2, 1991, p. 49. Cité dans *Le Cheval volant en bois*, éd. cit., p. 27-28

⁷⁶⁷ *Ibid.*

⁷⁶⁸ *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour*, éd. cit., p. 62, v. 40. Cf. *supra*, chapitre 1. Communication et médiation, 5. Les médiateurs linguistiques.

effet, alors que Blancandin cherche à se loger dans la ville où règne Orgueilleuse, on lui indique la maison du prévôt, qui accepte de l'héberger à condition qu'il fasse ce qui est inscrit sur le marbre présent dans un mur :

« Gentix hom, sire, Diex vos salt ! »
Ce dist Blanchandins qui molt valt ;
Et il prevoz li respondi:
« Amis, Diex beneïe ti !
Di moi, que demandes, que quierz, »
— « Sire, que vos me herbergiez ;
Or vos en ai dite la some. »
— « Sire, ge ne herbech nul home
S'il ne fait le commandement
Dont vos veez l'enbrevement
La deseure en cel marbre escrit⁷⁶⁹. »

L'inscription est en grec, mais vu que Blancandin connaît tous les langages, il n'a aucune peine à comprendre le contenu du message et à le traduire :

Blanchandins l'esgarde, si rit ;
Bien sait que les letres disoient
Qui en grizois dites estoient,
Et li provoz li demanda
Se le commandement fera.
Cil dist : « Sire, molt volentiers ;
Alez, si vos apareilliez.
Les letres d'ient que ci truis
Que vos seroiz devant vostre huis ;
S'avroiz un grant hauberc vestu
Et a vo col un fort escu
Et en vostre poig une espee ;
Et une hante m'iert donee
Ou il n'avra fer ne acier.
Se ge me puis vers vos gaitier
Et par force laienz entrer,
Tant comme plaira sejourner,
Ne me doit coster un denier,
Se par bataille vos conquer⁷⁷⁰.

L'épreuve imposée par le prévôt est double : non seulement le chevalier doit pouvoir lire et entendre le texte grec, mais il doit aussi pouvoir combattre son hôte pour entrer dans la demeure et y être hébergé sans frais. En accomplissant ces deux tâches, le héros montre qu'il possède toutes les qualités intellectuelles et guerrières de l'idéal chevaleresque, qu'il est de bonne naissance et qu'il est ainsi digne d'être logé. Blancandin est lettré et sait faire preuve de bravoure et de vaillance, et c'est en cela qu'il honore ses hôtes :

⁷⁶⁹ *Ibid.*, p. 106, v. 905-915.

⁷⁷⁰ *Ibid.*, p. 106-107, v. 916-934.

Les filles au prevost et il
Ne l'ont mie por ce plus vill,
Ainz dient qu'est de haut parage,
Si li a fait faire barnage⁷⁷¹.

Après *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour*, nous pouvons aussi nous arrêter sur le roman de *Bérinus* en prose (ca. 1370), où l'on présente le roi de Blandie en évoquant d'abord son statut de vieil homme, son prénom et son âge. Sa description se poursuit ensuite en soulignant ses qualités de souverain et l'incroyable gestion et gouvernance de son domaine et de ses terres. Ce sont alors sa sagesse et ses savoirs linguistiques qui sont abordés. Le roi de Blandie est effectivement réputé pour sa sagesse – son nom, Esope, est assez évocateur à ce propos⁷⁷² – et son plurilinguisme :

Je te dy que le sire de ce païs et de ceste cité est un viel homme et ancien, et a nom Ysopes, et bien a .LX. ans passez que par viellesse ne voit goute. Et nonpourquant a il si bien maintenu et gouverné en paix sa terre et son païs que onques n'ot voisin qui lui feïst denree de tort, et tout par son sens et engin. Il scet plusieurs langaiges, si comme latin, grec, caldieu et ebreu et plusieurs autres, et ne fu mie né en ce païs, ains est Danois, et fu nourriz et gardez en la terre de Grece, puis vint en ce païs cil Ysopes assez povrement a harnoiz. Et adont estoit roy de ceste terre un moult sages homs aisiez de grant richesse ; Ysopes s'acointa de lui et si bien ouvra devers le roy que sa fille lui donna a femme, et le fist hoir et heritier de tout son royaume, et fu roy après son décès, et bien a ja le royaume maintenu .VII^{xx}. ans ou plus⁷⁷³.

Nous pourrions encore évoquer le fils du comte de Provence, Pierre, dans *Pierre de Provence et la Belle Maguelonne* (deuxième rédaction, 1453). Son intelligence et sa disposition naturelle lui permettent de parler la langue more et le grec après moins d'un an de séjour à Alexandrie :

Et Pierre eust pas demeuré ung an entier que per son noble et soubtil engin il sceut parler le more et le grec [...] ⁷⁷⁴.

⁷⁷¹ *Ibid.*, p. 109, v. 973-976.

⁷⁷² Comme le pense l'éditeur, il ne fait pas de doute que ce nom a été choisi à dessein (*Bérinus*, roman en prose du XIV^e siècle publié par Robert BOSSUAT, Paris, S.A.T.F., t. 2, 1933, p. 232).

⁷⁷³ *Bérinus*, éd. cit., t. 1, 1931, p. 63-64.

⁷⁷⁴ *L'Ystoire du vaillant chevalier Pierre, filz du conte de Provence et de la belle Maguelonne*. Texte du ms. S IV 2 de la Landesbibliothek de Cobourg (XV^e siècle), Régine COLLIOT, éd., Aix-en-Provence, C.U.E.R.M.A. (*Senefiance*, 4), 1977, p. 34. Dans l'édition de François Roudaut, qui part non pas du manuscrit de la Landesbibliothek de Cobourg, mais de l'édition de B. Buyer réalisée à Lyon en 1477-1479, on trouve un texte assez similaire : « Et Pierre n'y eust pas demouré ung an que par son noble entendement et soubtil engin il sceust parler le more et le grec » (*Pierre de Provence et la belle Maguelonne*, François ROUDAUT, éd., Paris, Classiques Garnier (Textes de la Renaissance, 150), 2009, p. 102).

Il n'y a alors plus besoin de recourir au truchement comme le sultan avait dû le faire à l'arrivée du pauvre amoureux de Maguelonne⁷⁷⁵.

Pour terminer le bref inventaire des figures nobles plurilingues, l'on pourrait citer les descriptions des quelques personnages historiques transmises par les chroniques, dont les auteurs ne manquent pas de relever les compétences linguistiques des héros de l'Histoire. Dans la *Chronique de Morée*, l'on souligne que Guillaume de Villehardouin, alors fait prisonnier, est sage et qu'il parle bien le grec. Malgré sa situation peu avantageuse, celui que l'on nomme aussi le prince de Morée n'est pas diminué et n'est pas présenté comme vulnérable. Il conserve son intégrité, sa sagesse et brille par ses compétences linguistiques :

Et quant Sevastocratora ot finée sa parole, li princes Guillermes, qui sages estoit et parloit auques bien le grec, si lui respondi en tel maniere et dist : « Sire Sevastocratora, vous avés grant avantage ores sur moy de parler et dire vostre volenté et vostre raison, car vous me tenés en vostre prison. [...] »⁷⁷⁶

C'est par ailleurs en raison de ses connaissances de la langue grecque (ou peut-être turque⁷⁷⁷) et des coutumes helléniques ou orientales qu'Ancelin de Tucs est chargé de recevoir et mener les mercenaires turcs qui sont venus auprès du prince Guillaume :

[...] et li princes, qui sages estoit et de grant vertu, par le conseil de ses barons si ordina de present lettres au noble et vaillant homme, messire Ancelin de Tucs qui baux estoit de Constantinople, pour ce qu'il fu nés et norris en Romanie et savoit la langue et les manieres des Grex, et lui donna bonne compaignie de chevaliers et de gentilz escuiers⁷⁷⁸.

3.1.2. Les chevaliers épiques

De manière générale, un certain nombre de héros épiques semblent doués d'un talent indéniable pour les langues⁷⁷⁹. Ainsi, dans *Gaufrey*, le personnage nommé Tierri est décrit de manière très élogieuse :

Tierri fu moult courtois et moult bel bacheler,
Et as armes estoit hardi comme senglier,

⁷⁷⁵ « Sy [le Soudan] luy fist demander per ung truchemant s'il savoit servir en salle ; et il [Pierre] dit que ouy » (*L'Ystoire du vaillant chevalier Pierre*, Régine COLLIOT, éd., éd.cit., p. 34). À nouveau, le texte édité par François Roudaut est très proche de celui présenté par Régine Colliot. Les différences observées dans ces deux brefs extraits relèvent de variantes graphiques et orthographiques essentiellement (même si l'on note parfois l'ajout ou l'omission de l'un ou l'autre mot).

⁷⁷⁶ *Chronique de Morée (1204-1305)*, éd. cit., p. 112.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, p. 138, note 2.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 138.

⁷⁷⁹ Voir notamment VÖRÖS Zsófia, « La langue comme outil... », *art. cit.*, p. 226-227.

Et sot .XII. lengagez courtoisement parler⁷⁸⁰.

Ce sont d'abord ses qualités courtoises et de chevalerie qui sont mises en avant. Mais sont relevées ensuite directement ses compétences linguistiques : non seulement il maîtrise douze langues différentes, mais il sait les parler avec soin et courtoisie. Parmi les idiomes dont il a la connaissance, se trouve le grec :

Tierri parla grejois, qui bien le sot parler⁷⁸¹.

[...]

Tierri parla grejois, que bien le sot parler⁷⁸²

Il parle aussi le latin :

Tierri fu sage clerc, bien sot latin parler⁷⁸³

Ses compétences linguistiques sont ainsi répétées à plusieurs reprises de la même manière que l'on aime à rappeler sa vaillance, son courage et son statut de bon chevalier : il est hardi, vaillant (« Tierri le gaillart », v. 4061 ; « Tierri le chevalier vaillant », v. 4242 : « Tierri le vaillant », v. 6815), valeureux (« Tierri, qui moult fu ber », v. 4113 ; « le ber Tierri », v. 10234), c'est un combattant (« Tierri le combatant », v. 4200) doté de force et de membres vigoureux (« Tierri le membré », v. 10044). Et lorsqu'il se trouve face à Robastre, vassal de Garin de Monglane, il donne son nom et précise d'où il vient et quelle est sa valeur :

L'en m'apele Tierri de Monglane la grant ;
Ja sui je clerc Tierri le hardi combatant⁷⁸⁴

Les connaissances linguistiques de Tierri viennent dès lors compléter et embellir encore un peu le portrait du noble chevalier.

Le Duc de Nevers se vante aussi de ses nombreuses compétences en langues. Alors que le roi Gloriant et son armée de Turcs sont à leurs portes, Garin et ses pairs estiment qu'il est temps d'aller chercher du renfort auprès de Hernaut. Plusieurs se portent volontaires pour ce faire, notamment le Duc de Nevers, qui argumente afin qu'on le choisisse pour accomplir cette mission :

Mès je soi bien parler francheis et alemant,
Lombart et espagnol, poitevin et normant,
Et sui frere Garin de Monglane la grant :

⁷⁸⁰ *Gaufrey, éd. cit.*, p. 114, v. 3756-3758.

⁷⁸¹ *Ibid.*, p. 123, v. 4068.

⁷⁸² *Ibid.*, p. 125, v. 4146.

⁷⁸³ *Ibid.*, p. 124, v. 4100.

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p. 128, v. 4248-4249.

A son beso[n]g li doi tous jors estre garant⁷⁸⁵.

La connaissance du français (le parler d'Île-de-France), de l'allemand, du lombard, de l'espagnol, du poitevin et du normand est clairement présentée comme un atout qui rehausse la valeur du chevalier.

Dans les *Enfances Renier* (seconde moitié du XIII^e siècle), même s'il ignore d'où il vient et quel est son lignage, le héros éponyme connaît l'essentiel de la foi chrétienne et sait parler plusieurs langues :

Mes a Dieu croire a tout son pensser mis ;
Bien sot nommer le roy de Paradis,
La sainte Virge, de cui il fu naïs
Quar as esclaves l'avoit moult bien apris
Que Brunamons avoit en prison mis,
Quar touz les jours li damoiseaus gentis
Les visitoit volentiers, non envis.
Sarrazinois set parler et persis
Et bon françois quar moult bien fu apris⁷⁸⁶.

Les connaissances linguistiques sont par conséquent montrées comme un élément fondamental de la définition identitaire au même titre que la foi chrétienne car elles relèvent de la bonne éducation qu'un homme de bonne condition doit recevoir. Malgré un héritage lignager inconnu, le héros peut néanmoins se définir et se donner une identité, bien que morcelée ou parcellaire, par son instruction chrétienne et linguistique.

Le personnage de Gaufrois que l'on retrouve dans *Baudouin de Sebourc* sait quant à lui parler la langue sarrasine et s'adresser sans peine au païen Rouge Lion :

La estoient paien, cascuns le teste armee,
et li Rouges Lions avoit ou puig l'espee :
n'ot plus bel Sarrasin jusques en Galilee.
Et quant Gaufrois le voit, si li fist enclinee ;
en langue sarrasine, dont sa bouche ert letree,
salüa le paien de haute renommee⁷⁸⁷.

Cette belle maîtrise de la langue de l'ennemi lui permet de trahir aisément Ernoul de Beauvais, qui sera fait prisonnier par Rouge Lion.

Au moins deux autres héros épiques, et non des moindres, se distinguent par leur plurilinguisme : Roland et Guillaume.

⁷⁸⁵ *Ibid.*, p. 279, v. 9299-9302

⁷⁸⁶ *Enfances Renier*, chanson de geste du XIII^e siècle éditée par Delphine DALENS-MAREKOVIC, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 160), 2009, p. 298, v. 1842-1850.

⁷⁸⁷ *Baudouin de Sebourc*, éd. cit., vol. 1, p. 19, v. 468-473.

Roland

Dans l'*Entrée d'Espagne*, Roland est présenté comme maîtrisant *maint latin* :

Seignor, Rollant estoit apris de maint latin,
Car il savoit Greçois, Suriën et Ermin⁷⁸⁸.

Il sait donc le grec, le syrien et l'arménien. Mais il a également d'autres langues à son actif. Il maîtrise ainsi le persan et la langue africaine :

Je sai bien le langaje de Perse e l'Aufricaine,
La Greçoise, la Hermine, e sai la Suriaine⁷⁸⁹

C'est dans ce récit épique que Roland est présenté comme polyglotte pour la première fois⁷⁹⁰, la *Chanson de Roland* ne faisant pas vraiment état de la pluralité linguistique⁷⁹¹. Le polyglottisme est par ailleurs une caractéristique associée au personnage de Roland dans toute la tradition italienne⁷⁹² ainsi que l'explique Enea Pezzini en reprenant les propos de Pio Rajna :

Lo studioso da un lato nota che il poliglottismo di Orlando è una caratteristica « attribuita [al paladino] da tutta la tradizione italiana, fin dall'età dell'Entrée d'Espagne », dall'altro assegna a questo tratto un valore funzionale alla narrazione : « dacché si era preso gusto a farlo viaggiare cotanto in terre di Saracini, bisognava pure dargli la conoscenza delle lingue di quei paesi; tanto più che, guai a lui, se lo riconoscono per cristiano!⁷⁹³ »

Au vu des nombreux voyages qu'a réalisés Roland, il doit pouvoir parler plusieurs langues, ce qui peut être un atout pour passer inaperçu dans les milieux hostiles. Selon la chercheuse, les raisons qui ont suscité cet intérêt pour le plurilinguisme de Roland dans l'*Entrée d'Espagne* sont au moins de deux ordres⁷⁹⁴ : les lieux de l'action (entre Espagne et Orient) supposent des rencontres fréquentes avec les Sarrasins, et l'auteur serait un « *colto preumanista*⁷⁹⁵ » certainement attentif aux questions linguistiques « *in ragione della sua elevata formazione culturale*⁷⁹⁶ ».

⁷⁸⁸ L'*Entrée d'Espagne*, éd. cit., t. 2, p. 128, v. 11522-11523.

⁷⁸⁹ *Ibid.*, p. 126, v. 11466-11467.

⁷⁹⁰ PEZZINI Enea, « Le lingue di Orlando. Storia e rifunzionalizzazione del *topos* del poliglottismo di Orlando dall'*Entrée d'Espagne* all'*Orlando Furioso* », L. BATTAGLIA RICCI et alii, dir., *Giornale storico della letteratura italiana*, Turin, Loescher Editore, 2022, p. 81.

⁷⁹¹ SUARD François, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », *art. cit.*, p. 258.

⁷⁹² Dans le roman franco-italien *Aquilon de Bavière*, par exemple, Roland sait parler espagnol et anglais (HEUKANT Marie-José, « Les aspects de multilinguisme... », *art. cit.*, p. 231).

⁷⁹³ RAJNA Pio, *Le fonti dell'Orlando Furioso*, Florence, Sansoni, 1900, p. 208. Cité dans PEZZINI Enea, « Le lingue di Orlando... », *art. cit.*, p. 79-80.

⁷⁹⁴ *Ibid.*, p. 81.

⁷⁹⁵ LIMENTANI Alberto, *L'epica in « langue de France » : l'« Entrée d'Espagne » e Niccolò da Verona, ora in L'« Entrée d'Espagne » e i signori d'Italia*, a cura di M. Infurna e F. Zambon, Padova, Antenore, 1992, p. 4-5. Cité dans PEZZINI Enea, « Le lingue di Orlando... », *art. cit.*, p. 81.

⁷⁹⁶ *Ibid.*

Guillaume

Guillaume, protagoniste du cycle de chansons de geste portant son nom, « archétype du héros⁷⁹⁷ » et « modèle de comportement individuel archétypique⁷⁹⁸ », brille aussi par ses innombrables connaissances linguistiques, des connaissances qui ne sont qu'un élément supplémentaire valorisant et définissant un personnage dont l'essence se construit au fil des gestes dont il est le héros.

Dans le *Couronnement de Louis* (deuxième tiers du XII^e siècle), « Guillaume [...] se définit d'abord par son impulsivité et sa force brutale (il tue Arnéis d'un seul coup de poing) qui lui valent son surnom de *Fierebrace* et l'assimilent à la figure mythique du *géant*⁷⁹⁹ ». Il acquiert les armes et les autres éléments qui vont permettre de le décrire et de le reconnaître après le combat contre Corsolt : à l'issue de cet affrontement, il obtient une épée, le cheval magique de Corsolt et une blessure au nez qui sera à l'origine de son surnom⁸⁰⁰, Guillaume au court nez. La construction du personnage et son évolution se poursuit bien évidemment dans la suite des événements relatés : son statut change au moment où il s'empare de Nîmes (il devient comte et baron dans l'épopée du XII^e siècle *Le Charroi de Nîmes*⁸⁰¹). Par conséquent, lorsque l'on précise dans la chanson éponyme qu'il sait parler hébreu, tudesque, la langue des Berbères, grec, alémanique, gallois et arménien, on ne fait *a priori* qu'ajouter un élément spécifique de plus à ceux déjà présentés préalablement :

Muat sa veie e changat sun latin,
Salamoneis parlat, tieis e barbarin,
Grezeis, alemandeis, aleis, hermin
E les langages que li bers out ainz apris⁸⁰²

Notons que l'identification des langues mentionnées dans cet extrait a posé quelques difficultés aux chercheurs. Jeanne Wathelet-Willem l'explique en effet :

Certains noms des langues attribuées à Guillaume restent mystérieux. Sans doute n'hésite-t-on pas à identifier *alemandeis* (allemand), *grezeis* (grec), *barbarin* (parler des Berbères), *hermin* (arménien) ; pour *salamoneis*, Elizabeth Stearns TYLER propose 'langue de Salomon, c'est-à-

⁷⁹⁷ AUBAILLY Jean-Claude, « Guillaume à Orange ou la quête de l'Autre-Monde », *De l'étranger à l'étrange ou la conjointure de la merveille : En hommage à Marguerite Rossi et Paul Bancourt*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence (*Senefiance*, 25), 1988, p. 33.

⁷⁹⁸ *Ibid.*

⁷⁹⁹ *Ibid.*

⁸⁰⁰ *Ibid.*

⁸⁰¹ *Ibid.*

⁸⁰² *Chanson de Guillaume*, Duncan MC MILLAN, éd., éd. cit., t. 1, p. 88, v. 2169-2172.

dire hébreu', cette identification est vraisemblable. *Aleis* conserve son mystère. BAIST avait suggéré 'anglais', L.F. FLUTRE [...] propose de lire *galeis* 'gallois' ; c'est la solution vers laquelle on pourrait s'orienter. La suggestion du Guérard PIFFARD, qui y voit un dérivé de *Atila*, suivi du suffixe *-iscus*, paraît relever de la plus haute fantaisie⁸⁰³.

Alors que Nancy V. Iseley donne dans son édition l'explication fantaisiste de Guérard Piffard pour déterminer l'origine et le sens d'*aleis*⁸⁰⁴, François Suard⁸⁰⁵ ou encore Philip E. Bennett⁸⁰⁶ pensent qu'un *g* initial est tombé et qu'*aleis* devait donc être originellement *galeis*. Ils suivent donc l'avis de Jeanne Wathelet, un avis auquel nous nous joignons également⁸⁰⁷.

Si l'emploi de toutes ces langues peut venir valoriser Guillaume et « *enhance the mental prowess of the hero*⁸⁰⁸ », il peut également refléter la confusion qui s'est créée en lui au moment de tuer son fidèle destrier, Balçan.

Dans *Aliscans* (fin du XII^e siècle), une formule plus générale est employée et vient couronner Guillaume de compétences linguistiques bien plus spectaculaires encore :

Grigois parole, bien en fu latimés,
Sarrasinois resavoit il assés ;
De tos langages estoit endoctrinés⁸⁰⁹.

Si Guillaume a certainement pu apprendre quelques langues parlées par les Sarrasins suite aux nombreux contacts qu'il a pu avoir avec eux et grâce à son épouse, cette hyperbole vient surtout mettre en lumière les capacités extraordinaires de ce chevalier, qui semble exceller dans tous les domaines. L'énumération de ces langues contribue aussi, selon François Suard, à la dépréciation des parlers musulmans qui ne pourraient être fédérateurs comme le serait la langue des chrétiens⁸¹⁰. Si nous ne sommes pas en désaccord avec ces propos, nous voyons derrière cette énumération de langues surtout une figure venant valoriser une fois encore le héros chrétien.

⁸⁰³ WATHELET-WILLEM Jeanne, *Recherches sur la « Chanson de Guillaume » : études accompagnées d'une édition*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, p. 437.

⁸⁰⁴ Selon elle, *aleis* serait le résultat de l'évolution phonétique du nom d'Attila et désignerait dès lors la langue d'Attila et de son peuple (*La chançon de Willame*, Nancy V. ISELEY, éd., with an etymological glossary by Guérard Piffard, Chapel Hill, University of North Carolina Press (University of North Carolina Studies in the Romance Languages and Literatures, 35), 1961, p. 188).

⁸⁰⁵ *La Chanson de Guillaume*, François SUARD, éd., Paris, Librairie générale française (Le Livre de poche, Lettres gothiques, 4576), 2008, p. 318.

⁸⁰⁶ *La Chanson de Guillaume*, Philip E. BENNETT, éd., London, Grant and Cutler (Critical Guides to French Texts, 121.II), 2000, p. 207.

⁸⁰⁷ Les différents dictionnaires que nous avons consultés ne présentent aucune entrée *aleis*, si ce n'est le *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*, mais le terme n'y est suivi d'aucune définition (voir art. « *aleis* », *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français (DEAF)*. URL : <https://deaf.hadw-bw.de/lemme/aleis>).

⁸⁰⁸ *La chançon de Willame*, Nancy V. ISELEY, éd., éd. cit., p. 188.

⁸⁰⁹ *Aliscans*, Kritischer text von Erich Wienbeck, Wilhelm Hartnacke, Paul Rasch, Halle a. S., Niemeyer, 1903, p. 89, v. 1376-1378.

⁸¹⁰ SUARD François, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », art. cit., p. 265-266.

Par la mention de ses connaissances linguistiques, on poursuit la caractérisation du protagoniste et on contribue à sa héroïsation ou, du moins, on ajoute une caractéristique supplémentaire le valorisant. Ces compétences devraient par ailleurs constituer un atout pour le chevalier : doté de ce savoir, il peut communiquer avec l'ennemi et le comprendre sans peine. Toutefois, cet atout n'est pas forcément gage de sécurité et de protection pour le héros chrétien : Suard montre effectivement que la protection assurée par la maîtrise des langages sarrasins n'est que dérisoire⁸¹¹. Cela dit, l'évocation de ces connaissances linguistiques n'est pas sans faire écho à la pensée de certains savants médiévaux tels que Roger Bacon ou encore Pierre Dubois pour qui la maîtrise des langues orientales était nécessaire pour espérer vaincre les musulmans⁸¹². Elle n'en demeure par ailleurs pas moins un moyen pour l'auteur de magnifier le chevalier en donnant à voir tout son savoir. Héros par les armes, le chevalier chrétien l'est aussi par la langue, puisqu'il parvient à maîtriser la « Babel d'idiomes⁸¹³ » que constituent les parlers sarrasins. L'évolution du héros épique au fil des œuvres – une progression qui implique le développement de compétences héroïques et linguistiques – semble dès lors répondre à un objectif didactique assez clair, puisque le chevalier incarne les valeurs aristocratiques et devient un modèle à suivre.

3.1.3. Les clercs et les devins

Lorsque les auteurs médiévaux ne les tournent pas en ridicule, ils décrivent les clercs et autres prophètes comme des êtres qui se détachent de la masse du peuple laïc par leur capacité à communiquer avec le monde spirituel et à mettre en relation le terrestre avec le céleste. Ayant déjà accès à un savoir qui dépasse les Hommes, ils ne peuvent que se démarquer par des connaissances linguistiques particulièrement développées. Nous avons déjà évoqué le cas du devin Rhamnès, qui « d'oisiaus savoit toz les langages⁸¹⁴ ». Dans la *Chronique de Morée*, en raison de leur maîtrise linguistique, les membres du clergé se voient attribuer des rôles importants dans le cadre de relations entre seigneurs ou puissances de cultures et de langues distinctes. C'est ainsi que le comte Richard de Céphalonie mandate deux frères mineurs auprès du despote Nicéphore :

⁸¹¹ *Ibid.*, p. 266.

⁸¹² GRÉVIN Benoît, *Le parchemin des cieux*, op. cit., p. 114.

⁸¹³ SUARD François, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », art. cit., p. 265.

⁸¹⁴ *Eneas*, roman du XII^e siècle, éd. cit., t.1, p. 154, v. 5056.

Et puis que il ot ainxi fait, si ordina .ij. freres meneurs qui bien savoient la langue grejoise, car il estoient nourri à Galathas, et les anvoia au despot, [...] ⁸¹⁵.

Dans un tout autre contexte, Froissart n'hésite également pas à louer les qualités et les compétences d'un ecclésiastique anglais :

Adont se leva uns clers d'Engleterre licensiiés en drois et en lois, et moult bien pourvus de trois langages, de latin, de françois et dou langage englés ; et commenç[a] a parler moult sagement ⁸¹⁶.

3.1.4. Les « francophones »

Notons que ce n'est pas toujours la compétence plurilingue qui est saluée. Parfois, c'est surtout et peut-être même avant tout la bonne maîtrise d'une langue, la langue française, qui manifeste la qualité et la valeur d'un personnage. La bonne connaissance du français est ainsi gage de bonne éducation et de raffinement dans *Le Chevalier de la charrette* (ca. 1177) de Chrétien de Troyes. Les dames qui entourent la reine Guenièvre à Camelot sont courtoises et s'expriment bien en français :

Aprés mangier ne se remut
Li rois d'antre ses conpaignons ;
Molt ot en la sale barons
Et s'i fu la reine ensamble ;
Si ot avoec li, ce me sanble,
Mainte bele dame cortoise,
Bien parlant an langue françoise ⁸¹⁷

Les éditeurs Alfred Foulet et Karl Uitti ont montré que le vers 42 (« Bien parlant an langue françoise ») est certes une façon de valoriser ces dames et les personnes qui fréquentent la cour arthurienne, mais qu'il glorifie aussi par analogie la cour de Marie de Champagne :

C'est à tort, croyons-nous, que le lecteur verrait en ce vers une simple cheville. Chrétien serait plutôt en train de faire une analogie flatteuse en assimilant la cour de Marie de Champagne, fille d'Aliénor d'Aquitaine et de Louis VII, à celle du roi Arthur et de la reine Guenièvre. Cette cour-là, où l'on parle un français pur, l'oppose-t-il à celle, francophone elle aussi, des Plantagenêt ⁸¹⁸ ?

⁸¹⁵ *Chronique de Morée (1204-1305)*, éd. cit., p. 260-261.

⁸¹⁶ JEAN FROISSART, *Chroniques*, Début du premier livre, éd. cit., p. 232.

⁸¹⁷ CHRÉTIEN DE TROYES, *Le Chevalier de la charrette (Lancelot)*, Alfred FOULET et Karl D. UITTI, eds., avant-propos de Daniel POIRION, Paris, Classiques Garnier (Textes littéraires du Moyen Âge, 8), 2020 [Bordas, Classiques Garnier : 1989], p. 4, v. 36-42.

⁸¹⁸ *Ibid.*, p. 4-5.

La pureté du parler français est un trait sur lequel s'arrête aussi Jacques Bretel dans son *Tournoi de Chauvency* lorsqu'il dépeint le ménestrel Henri de Laon :

Léz une estaiche m'ancoutai,
Si entendi et escoutai
Un gentil menetrel parler.
Henriët l'oï apeler ;
De Loon est, ce disoit on,
Si ne parloit mie breton
Mais un françois bel et joli⁸¹⁹

Le breton, souvent assimilé à une langue incompréhensible et barbare⁸²⁰, fonctionne tel une antithèse avec le « françois bel et ioli » de l'artiste. Ce contraste entre breton et beau français crédibilise le poète ambulant en mettant encore un peu plus en lumière les qualités et le talent artistiques et oratoires de ce dernier, et il contribue à faire rayonner la langue française et à la légitimer parmi les autres parlers moins raffinés, moins – oserions-nous le dire – civilisés aux yeux de certains.

Dans *Baudouin de Sebourc*, la reine brille par la qualité de son français, sa langue maternelle :

« Dame, dont estes vous et de confait païs,
qui si tres bel parlés le langue de Paris ?
En Franche fustes nee, je croi, par Jhesu-Cris. »
Et la roïne a dit : « Tu as dit voir, amis :
droitement en Pontieu, la fu mes corps nouris ;
duchoise en solooie estre, pour voir le vous plevis⁸²¹.

Ces exemples permettent à nouveau de montrer combien la spécification des langues dans les œuvres littéraires médiévales relève de choix réfléchis et charrie des questionnements qui dépassent la simple mention d'idiomes dans des buts descriptifs ou de vraisemblance.

⁸¹⁹ JACQUES BRETTEL, *Le Tournoi de Chauvency*, Maurice DELBOUILLE, éd., Paris, Droz (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, 49), 1932, p. 36-37, v. 1057-1063.

⁸²⁰ Voir *supra*, chapitre 1 : Communication et médiation, 2.3.3. Français et autres langues d'Europe.

⁸²¹ *Baudouin de Sebourc*, éd. cit., vol. 1, p. 491, v. 13418-13423.

3.2. Les messagers et autres personnages secondaires

Comme le souligne à juste titre Milton H. Stansbury, la connaissance des langues étrangères n'est pas réservée qu'aux clercs ou aux personnalités de haut rang :

*The knowledge of foreign languages was not confined, however, to the clerks or the well-born. Examples of the ability to speak various tongues are to be found among people from all ranks of life. We learn, for instance, of the « bourgeois » who sells Blanchefleur into slavery and who « sot parler de mains langages »*⁸²².

Certains personnages de rôle secondaire sont aussi caractérisés par des compétences linguistiques assez remarquables. Nous avons vu dans la partie consacrée aux langues de communication et aux interprètes⁸²³ que plusieurs messagers se voyaient nommés et loués pour leurs compétences linguistiques. Il est vrai que la valeur d'un truchement se mesure à sa maîtrise de plusieurs idiomes. C'est ainsi que, dans le *Miracle du roy Thierry*, Pille Avaine se distingue par ses connaissances des terres hostiles et des langues étrangères et qu'il obtient les faveurs du roi.

De même, dans le *Miracle de un marchand et un larron* (XIV^e siècle), le plurilinguisme est perçu comme une qualité venant valoriser un personnage secondaire dont le nom est cité et la loyauté soulignée. Dans ce texte, un marchand est envoyé par son oncle à travers le pays, mais il ne souhaite pas partir sans quelque compagnon de route. L'oncle lui recommande alors le valet Polet :

L'ONCLE
Biau niez, par la foy que vous doy,
Je vous pense a baillier Polet,
Qui est bon et seur varlet,
Et si est marchand assez sage,
Et si scet parler maint langage.
Vous souffist il⁸²⁴ ?

Dans les deux derniers exemples, le plurilinguisme contribue à donner une fonction importante à un personnage de prime abord secondaire et à lui accorder par conséquent une confiance dont un personnage de même statut, mais monolingue ne jouirait pas.

⁸²² STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », *art. cit.*, p. 247.

⁸²³ Voir chapitre 1 : Communication et médiation.

⁸²⁴ « Miracle de un marchand et un larron », *Miracles de Nostre Dame par personnages* publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston PARIS et Ulysse ROBERT, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), t. 2, 1877, p. 99, v. 162-167.

La précision des connaissances linguistiques des protagonistes semble donc avoir deux effets principaux : valoriser le héros, qui brille déjà par d'autres compétences et exploits, ou accorder un statut plus prestigieux à des personnages qui de prime abord auraient pu rester dans l'ombre s'ils n'avaient pas été dotés de talents linguistiques.

3.3. Les païens

Il peut arriver que le plurilinguisme soit une qualité attribuée à ceux qui sont *a priori* assimilés aux ennemis ou qui font partie du camp ennemi. Quelques Sarrasins sont décrits comme étant polyglottes. C'est le cas de Mirabel, une sarrasine qu'Aiol emmène en France et qui sait parler quatorze langues différentes :

Ele fu bien parlee de .xiiii. latins :
Ele savoit parler et grigois et hermin,
Flamenc et Borgengon et tout le Sarrasin,
Poitevin et Gascon se li vient a plaisir⁸²⁵.

Pecolet, un nain-magicien sarrasin devenu le conseiller de Maillefer dans les *Enfances Renier*, surpasse Mirabel en termes de connaissances linguistiques, puisqu'il se vante de maîtriser pas moins de vingt langues différentes et déclare au comte Bertrand être le mieux placé pour prévenir Maillefer de la présence de mécréants. La ville de Loquiferne est en effet attaquée par les hommes du roi Butor :

Dist Piecolet : « G'en sui tout desirans,
Moult bien irai maugré les soudians
Qui a Butor veulent estre aïdans.
Bien sai parler et latin et ronmans,
Sarrazinois, grieu et popeliquans :
Pour .XX. langages n'iere ge ja doutans⁸²⁶.

Le *popeliquans* désigne une langue païenne qu'il nous est bien difficile d'identifier. L'édition des *Enfances Renier* ne donne comme sens à ce terme que celui de « langue païenne⁸²⁷ ». Le *Godefroy* signale néanmoins que le mot *popelican* peut avoir le sens d'« hérétique, manichéen⁸²⁸ ». Certains pensent que le terme vient de *publicanus*, mot désignant les

⁸²⁵ Aiol : a chanson de geste. Modern edition and first English translation by Sandra C. MALICOTE and A. Richard HARTMAN, New York, Italica Press (Medieval and Renaissance Texts and Studies), 2014, p. 298, v. 5421-5424.

⁸²⁶ *Enfances Renier*, éd. cit., p. 314, v. 2285-2290.

⁸²⁷ *Ibid.*, p. 1156.

⁸²⁸ Art. « popelican », GODEFROY Frédéric, op. cit., vol. 6, p. 277, c. Voir aussi art. « popelican », *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français (DEAF)*. URL : <https://deaf.hadw-bw.de/lemme/popelican> ; art. « popelican », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, op. cit., p. 2642.

collecteurs d'impôts, les publicains décrits dans la Bible, généralement associés à la figure du pécheur⁸²⁹. Quelle que soit l'étymologie précise du terme *popeliquans*, il semble plutôt clair qu'il désigne une langue païenne (une langue parlée par des hérétiques), notamment parce qu'il est précédé dans le texte de deux autres idiomes associés aux païens : le *sarrasinois* et le grec. Le terme *popeliquans*, bien plus que celui de *sarrazinois*, impliquerait-il une dimension injurieuse ? Peut-être, mais rien n'est sûr. L'objectif en introduisant ce terme dans la liste des langues maîtrisées par Pecolet n'est certainement pas de nommer une langue bien précise, mais plutôt de gonfler l'éventail des idiomes connus du personnage et peut-être également de montrer qu'il sait parler une vingtaine d'idiomes, parmi lesquels des idiomes païens méconnus, comme le *popeliquans*.

Vingt langues, c'est bien peu de chose pour le Sarrasin qui, dans *Baudouin de Sebourc*, en connaît trente et conseille le calife de Bagdad :

La ot .j. Sarrasin qui le barbe ot mellee;
n'avoit plus sage Turc dusques en Galilee ;
ebrieu savoit parler, le raison de Judee ;
.xxx. langages sot par soutilie pensee,
si savoit le latin miex que personne nee⁸³⁰.

François Suard⁸³¹ évoque aussi le cas de Corbaran, dans la *Chrétienté Corbaran* (première moitié du XIII^e siècle), qui « [b]ien sost parler rommans⁸³² ». Dans la *Chanson de Jérusalem* (XII^e siècle), ce sont les Sarrasins Ysabart et Malcolon qui connaissent non seulement la langue vernaculaire des chrétiens dont ils sont les prisonniers, mais aussi la langue latine : « Tres bien sorent parler et latin et romans⁸³³ ».

Julien Florent relève, quant à lui, un passage du manuscrit A d'*Anseïs de Carthage* où deux Sarrasins, Fabur et Matifier, sont décrits comme maîtrisant plusieurs langues parlées en France, ce qui est évidemment un atout majeur étant donné qu'ils sont envoyés là-bas par

⁸²⁹ Voir notamment MARCHAND James W., « On the Origin of the Term Popelican(t) », *Medieval Studies*, 38, 1976, p. 496-498. Voir aussi art. « popelican », *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français (DEAF)*. URL : <https://deaf.hadw-bw.de/lemme/popelican> ; art. « publicain », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/publicain>.

⁸³⁰ *Baudouin de Sebourc*, éd. cit., vol. 1, p. 405, v. 11105-11109.

⁸³¹ SUARD François, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », art. cit., p. 268.

⁸³² *The Old French Crusade Cycle*, vol. VII, *The Jerusalem Continuations*, Part I, *La Chrétienté Corbaran*, Peter R. GRILLO, éd., The University of Alabama Press, Tuscaloosa and London, 1984, v. 1803, p. 6.

⁸³³ *La Chanson de Jérusalem*, Nigel R. THORP, éd., éd. cit., p. 117, v. 3695. Cité dans SUARD François, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », art. cit., p. 264.

Marsile pour rencontrer Charlemagne et lui faire croire que la paix règne dans le royaume gouverné par Anseïs⁸³⁴ :

Dist Sinagons li preus *et* li cortois :
« Jou en sai deus, s'il sunt a vostre cors,
Bien enparlés *et* romanc *et* grigois :
L'uns est Faburs, li preus *et* li cortois,
L'autres a non Matifiers, li bons rois.
Bien sevent tuit *et* flament *et* François, [fol. 51ra]
Normant, breton, hainnuier *et* tiois.⁸³⁵ »

Les personnages de Fabur et Matifier sont ici décrits par leurs qualités (Fabur est « preus » et « cortois »), leur statut (Matifier est un « bons rois ») et leurs connaissances linguistiques. Parmi les glottonymes énoncés, seul le grec (« grigois ») est une langue orientale assimilée à la culture sarrasine ; tous les autres désignent des langues du monde chrétien occidental (le roman, le flamand, le français, le breton, le hainuyer et le tudesque). Le glottonyme *hainnuier* retient par ailleurs l'attention de Julien Florent :

Parmi ces glottonymes tous bien attestés dans les textes se distingue l'avant-dernier, *hainnuier*, qui n'apparaît, dans ce sens, dans aucun dictionnaire, hormis celui de Takeshi Matsumura qui cite l'occurrence de cette chanson⁸³⁶.

L'originalité de cet extrait ne réside pas uniquement dans l'emploi du terme *hainnuier* : elle se marque également par le plurilinguisme des envoyés de Marsile. En effet, « [t]out en suivant d'assez près *Les Narbonnais*, le copiste invente toutefois ce polyglottisme des deux Sarrasins⁸³⁷ ». Saurions-nous ainsi face à un ou plusieurs copistes⁸³⁸ sensibles à la question des langues et à leur importance pour communiquer et intégrer ou tromper plus aisément un groupe dont l'idiome diffère ?

Signalons que les cas que nous venons de mentionner ne sont pas des plus fréquents dans les chansons de geste. Zsófia Vörös affirme en effet que

⁸³⁴ FLORENT Julien, *Anseïs de Carthage*, éd. cit., p. 97. Comme l'explique Julien Florent, il s'agit d'un passage qui se trouve uniquement dans le manuscrit A et qui trouve sa source dans la *Chanson des Narbonnais*. Le chercheur renvoie d'ailleurs à ce propos au travail de Jean-Claude Vallecalle : VALLECALLE Jean-Claude, « Un emprunt d'*Anseïs de Carthage* (ms. A) à la *Chanson des Narbonnais* », *Au carrefour des routes d'Europe : la chanson de geste*, X^e congrès international de la société Rencesvals, Aix-en-Provence, C.U.E.R.M.A. (*Senefiance*, 21), 1987, t. 2, p. 1057-1073.

⁸³⁵ FLORENT Julien, *Anseïs de Carthage*, éd. cit., p. 97 et p. 381, v. 7990-7996. Les bonnes connaissances linguistiques des deux Sarrasins sont rappelées quelques vers plus loin : « En France furent, ja mar le mesquerrés, / Marsilions, li fors rois coronés, / Pour chou qu'il erent si bien enlatimés, / De tous langages appris *et* enparlés, / Pour espiier Carlon *et* son barnés. » (*ibid.*, p. 426, v. 9108-9112).

⁸³⁶ *Ibid.*, p. 97.

⁸³⁷ *Ibid.*

⁸³⁸ Trois copistes auraient participé à la réalisation du manuscrit A ; deux d'entre eux se seraient chargés de la copie d'*Anseïs de Carthage* (*ibid.*, p. 12).

[s]auf les quelques personnes bi- ou plurilingues remplissant des rôles plus ou moins importants dans l'histoire des chansons, les Sarrasins ne sont pas capables de s'exprimer comme les chrétiens. Leur infériorité morale se traduit également par leur incapacité de pouvoir s'exprimer en un langage humain⁸³⁹.

Il est vrai que les auteurs d'épopée ont tendance à faire parler les païens dans une langue occidentale lorsqu'ils ont une certaine proximité avec les chrétiens, au point parfois de se convertir au christianisme : « En somme, plus les païens se rapprochent des chrétiens, mieux ils connaissent leur langue, de sorte que la position du poète épique vis-à-vis du plurilinguisme semble ambiguë⁸⁴⁰ ».

Dans tous les exemples que nous venons de citer, les Sarrasins plurilingues ont effectivement un point commun : ils se rapprochent tous d'une manière ou d'une autre du monde chrétien. Mirabel épouse Aiol, Pecolet serait devenu chrétien⁸⁴¹, Corbaran se convertit aussi au christianisme⁸⁴², Ysabart et Malcolon sont enfermés auprès de chrétiens, Fabur et Matifier se font passer – nous y reviendrons – pour des chrétiens et plus précisément pour des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le lien entre la maîtrise de plusieurs langues « chrétiennes » par des Sarrasins et la proximité avec le christianisme est donc clair. Cette équation entre langue et foi est d'une force telle qu'elle implique parfois une méprise quant à l'identité de l'un ou l'autre protagoniste. C'est ce qui se produit dans *Le roman de Partonopeu de Blois*, où le païen Sornegor sera confondu avec un chrétien tant sa maîtrise du français est bonne :

Entr'als se met con uns des lor
Et ot le plainte et le dolor ;
François entent bien et parole⁸⁴³.

Le plurilinguisme et/ou la bonne maîtrise d'une langue, particulièrement le français ou le latin, sont des éléments qui contribuent à donner une image positive et valorisante de certains

⁸³⁹ VÖRÖS Zsófia, « La langue comme outil... », *art. cit.*, p. 215.

⁸⁴⁰ SUARD François, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », *art. cit.*, p. 269.

⁸⁴¹ Il s'agirait d'une conversion feinte. Voir *Enfances Renier*, *éd. cit.*, p. 1224.

⁸⁴² Voir notamment OGAWA Naoyuki, « L'amitié d'un prince musulman pour les chrétiens et sa conversion au christianisme dans les épopées de la croisade : comment le Sarrasin Corbaran s'est-il métamorphosé en combattant chrétien ? », *The geibun-kenkyu : journal of arts and letters*, vol. 82, 2002, p. 317- 332 ; TOLAN John, « Le baptême du roi "païen" dans les épopées de la Croisade », *Revue de l'histoire des religions*, 217, n°4, 2000, p. 707-731.

⁸⁴³ *Partonopeu de Blois*, Joseph GILDEA, éd., *éd. cit.*, p. 141, v. 3519-3521. Passage cité aussi dans GIRBEA Catalina, *Le Bon Sarrasin...*, *op. cit.*, p. 150. Catalina Girbea recourt à l'édition suivante : *Le roman de Partonopeu de Blois*. Édition, traduction et introduction de la rédaction A (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 2986) et de la Continuation du récit d'après les manuscrits de Berne (Burgerbibliothek, 113) et de Tours (Bibliothèque municipale, 939) par Olivier COLLET et Pierre-Marie JORIS, Librairie générale française (Le Livre de poche, Lettres gothiques, 4569), 2005, p. 250, v. 3509-3511.

personnages. Il nous faut bien insister sur le fait que la connaissance d'une ou plusieurs langues n'est perçue comme un atout que pour certaines personnes ou catégories de personnes : les personnages de haut rang dont l'éducation et l'instruction doivent refléter leur position au sein de la hiérarchie sociale, les héros chrétiens, les païens devenus chrétiens ou chrétiens en devenir, les clercs, les sages et autres savants et, bien entendu, les truchements ou les espions dont la fonction dépend de leurs compétences en langues.

4. Langue étrangère et dévalorisation des personnages

La maîtrise de plusieurs langues ou d'une autre langue n'est pas toujours précisée pour souligner les qualités des protagonistes. En dehors des cas détaillés précédemment pour lesquels la connaissance des langues est un atout et un symbole de valeur, le plurilinguisme ou la pratique d'un autre idiome peuvent être perçus comme une tare ou comme un signe d'instabilité et de désordre. La mention d'une langue étrangère peut se révéler dans les textes comme un élément de description négatif voire péjoratif et illustre alors parfaitement une des conséquences du châtement babélien. La pluralité des langues, car résultat d'une punition divine, peut être vue d'un mauvais œil, et parler une autre langue est un indice qui fait éclater au grand jour l'identité de l'étranger, lui qui est souvent considéré comme un individu dont il faut se méfier⁸⁴⁴ : « ce qui vient d'ailleurs est étrange, difficile à comprendre, très souvent inquiétant et/ou dangereux. L'étranger est étrange et ce, dès le Moyen Âge [*sic*]⁸⁴⁵ ». D'ailleurs, les étrangers

sont accusés de fausseté et de dissimulation, on ne peut se fier à leur parole ; souvent l'étranger est dépeint comme un empoisonneur, par exemple durant les épidémies de peste, rejoignant dans le groupe des exclus les infirmes, les malades, ou les fous...⁸⁴⁶

4.1. Les étrangers

L'étranger et particulièrement le païen se voient alors dépeints de manière négative. Wilfrid Besnardeau remarque assez peu de descriptions flatteuses d'étrangers dans les textes

⁸⁴⁴ Comme l'affirme Claude Gauvard, le « peuple [est] enclin à trouver dans l'autre un ennemi d'autant plus pernicieux qu'il cache ses armes, toutes de poison. La société ordinaire se méfie de l'étranger jusqu'à cultiver les outils d'une persécution qui éclate en stéréotypes, dès les XI^e-XII^e siècles, comme l'a très bien montré Robert Ian Moore. » (GAUVARD Claude, « Avant-propos », GAUVARD Claude, dir., *L'étranger au Moyen Âge : XXX^e Congrès de la S.H.M.E.S. (Göttingen, juin 1999)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2000, p. 8).

⁸⁴⁵ LAFITTE Gabrielle, « L'étrange épique... », *art. cit.*, p. 9.

⁸⁴⁶ *Ibid.*

épiques⁸⁴⁷ et relève les nombreux termes péjoratifs employés pour dépeindre ces personnages⁸⁴⁸. Le langage de ceux qui ne font pas partie du groupe ne peut qu'être peu agréable à entendre ou incompréhensible et peut même être décrit comme non-humain :

On insiste sur leur laideur, et souvent les Sarrasins portent des marques physiques distinctives : la couleur noire associée dans l'imaginaire médiéval à l'Enfer, la pilosité qui renvoie au monde animal, comme la description des voix et cris qui évoquent pareillement des animaux⁸⁴⁹.

Le parler des Sarrasins est ainsi rarement évoqué de manière élogieuse, puisque les étrangers mécréants sont souvent présentés comme les adversaires des héros. Les païens sont animalisés, comparés à des chiens, et la description de leur manière de s'exprimer contribue à cette animalisation :

Dénués des valeurs jugées fondamentales par l'homme médiéval, ces étrangers ne méritent donc pas de figurer au sein de l'humanité. De plus, la mention du chien n'est pas neutre car elle est, dans l'imaginaire collectif, fréquemment rattachée au bestiaire du diable⁸⁵⁰.

Chien, vilain chien, faux chien, etc. sont des variantes d'une même expression utilisée de façon assez fréquente pour injurier quelqu'un. D'après le *Dictionnaire du Moyen français* (DMF), *chien* peut désigner un « [i]ndividu méprisable, haïssable⁸⁵¹ ». Les exemples littéraires du recours à cette insulte ne sont pas rares. Le DMF donne les exemples suivants⁸⁵² :

Li Caramans logier se vint Droitement devant ses engiens, Et ses gens, que j'apelle *chiens*, Au bout de la cité deserte⁸⁵³.

Et appeloient li François les Urbanistres (...) *chiens*⁸⁵⁴.

...se ilz le roi de France et le pape eussent si grant puissance comme j'ay ouy dire, ilz ne larroyent pas tant demourer le Saint Sepulcre es mains de ces *chiens* sarrazins⁸⁵⁵.

...a ces *chiens* de Sarrazins⁸⁵⁶.

⁸⁴⁷ BESNARDEAU Wilfrid, *Représentations littéraires de l'étranger...*, op. cit., p. 159.

⁸⁴⁸ *Ibid.*, p. 122-133.

⁸⁴⁹ *Ibid.*, p. 14.

⁸⁵⁰ *Ibid.*, p. 123. Voir aussi *infra*, partie II. Les langues dans quelques récits de voyage.

⁸⁵¹ Art. « chien », *Dictionnaire du Moyen français* (DMF). URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/chien>. Takeshi Matsumura signale également que le terme peut servir d'injure pour désigner quelqu'un (art. « chien », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, op. cit., p. 591).

⁸⁵² *Ibid.*

⁸⁵³ GUILLAUME DE MACHAUT, *Prise d'Alexandrie ou Chronique du roi Pierre 1^{er} de Lusignan*, Louis DE MAS LATRIE, éd., Genève, J.-G. Fick (Publications de la Société de l'Orient latin. Série historique, 1), 1877, p. 161. Cité dans *ibid.*

⁸⁵⁴ JEAN FROISSART, *Chroniques. Deuxième livre, t. 11 : 1382-1385*, Gaston RAYNAUD, éd., Paris, Renouard ; H. Laurens (Société de l'Histoire de France), 1899, p. 86. Cité dans *Dictionnaire du Moyen français* (DMF).

⁸⁵⁵ PIERRE DE LA CÉPÈDE, *Der altfranzösische Roman Paris et Vienne*, éd. cit., p. 256. Cité dans *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF).

⁸⁵⁶ PIERRE DE LA CÉPÈDE, *Der Altfranzösische Roman Paris et Vienne*, éd. cit., p. 272.

Faulx traître, vilain *chien*, meurtrier, par le sang Dieu, nous te tuerons⁸⁵⁷ !

Chien enraïgier, mangeur de chair humaine, Tirant cruel, qui fais tourmant et peine Aux bons servans du roy de paradis...⁸⁵⁸.

[Meriadec au duc de Bourgogne :] Et par Dieu, il y a dés *chiens* aussy fol que luy, et en y a une grant quantité pour respondre a homme de plus grant sorte qu'il n'est⁸⁵⁹.

Vitoire arez, je vous affie, Contre ces desloyaulx *chiens*⁸⁶⁰.

Anne, le *chien* felon, Traicta le doulx Jhesus selon Rudesse et inhumanité⁸⁶¹.

..*Chien* deloyal et detracteur⁸⁶².

Le Barbarin, Sarrazin, maudit *chien*⁸⁶³.

Payen de fol contennement, Decius, faulx *chien* mescreu, Me cuides avoir mis tout nu⁸⁶⁴.

Après la lecture de ces quelques exemples, nous pouvons constater que les auteurs n'hésitent pas à recourir au sens injurieux de *chien* pour qualifier les Arabes, les Sarrasins, etc. Dans au moins cinq des extraits repris par le DMF, les auteurs emploient le mot *chien* pour décrire ces populations. C'est le cas dans la *Prise d'Alexandrie ou Chronique du roi Pierre I^{er} de Lusignan* de Guillaume de Mauchaut, dans le *Roman de Paris et Vienne* de Pierre de la Cépède, dans *Le Mystère de saint Martin* d'Andrieu de la Vigne (1496), ou encore dans *Le Mystère de saint Laurent* (XV^e siècle).

L'association du chien à cette image négative et son utilisation pour décrire l'étranger païen considéré comme sauvage et barbare remonteraient à des origines bibliques. Les païens sont effectivement souvent décrits comme étant des chiens, « animal méprisable à cause de sa

⁸⁵⁷ *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France*, publié par Paul GUÉRIN et Léonce CELIER, t. 12 : 1475-1483, *Archives historiques du Poitou*, t. 41, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1914-1919, p. 429. Cité dans *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF).

⁸⁵⁸ *Le Livre et mistere du glorieux seigneur et martir saint Adrien*, publié d'après un manuscrit de Chantilly avec introduction, table et glossaire par Émile PICOT, Mâcon, Protat, 1895, p. 12. Cité dans *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF).

⁸⁵⁹ GEORGES CHASTELLAIN, *Chronique*, éd. cit., p. 134. Cité dans *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF).

⁸⁶⁰ *The Fifteenth-Century French "Mistere du Siege d'Orleans"*. An annotated ed. [by] Vicki Lou HAMBLIN, Ann Arbor, University Microfilms International, 1985 (Thèse : University of Arizona : 1984), p. 549. Cité dans *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF).

⁸⁶¹ *Le Mystère de la Passion de Troyes. Mistere de la Passion Nostre Seigneur, Troyes XV^e siècle*, Jean-Claude BIBOLET, éd., Genève, Droz, 1987 (T.L.F., 347), p. 756. Cité dans *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF).

⁸⁶² JEAN OUDIN, *L'Ystoyre et la vie de saint Genis*, Mostert (W.) & Stengel (E.), Marburg, N.G. Elwert, 1895 (Ausg. und Abhandlungen ; 93), p. 90. Cité dans *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF).

⁸⁶³ ANDRIEU DE LA VIGNE, *Le Mystère de saint Martin*, 1496, André DUPLAT, éd., Genève, Droz (T.L.F., 277), 1979, p. 236. Cité dans *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF).

⁸⁶⁴ *Le Mystère de saint Laurent*, publié d'après la seule édition gothique et accompagné d'une introduction et d'un glossaire par W. SÖDERHJELM et A. WALLENSKÖLD, Helsingfors, Societatis litterariae fennicae (Acta Societatis Scientiarum Fennicae ; 18), 1891, p. 258. Cité dans *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF).

servilité et de son caractère charognard⁸⁶⁵ », dans l'Ancien Testament. Quant aux textes exégétiques,

[Ils] donne[nt] plusieurs significations pour le chien qui peut représenter le diable, mais aussi les Juifs ou les Gentils, interprétation qui s'appuie en particulier sur Matthieu qui proclame : "Ne donnez pas les choses saintes aux chiens" (7, 6) et "Il ne sied pas de prendre le pain des enfants pour le jeter aux chiens" (15, 26), les chiens en question étant ici les Cananéens⁸⁶⁶.

Assimilés à des animaux, les païens ne peuvent être doués de parole, car le langage est le propre de l'Homme. Ils ne parlent donc pas, mais font du bruit tel des bêtes :

Si les Sarrasins sont présentés en tant que personnages négatifs, ils peuvent prendre des aspects inhumains, monstrueux, voire même diaboliques. Ils incarnent le Mal et de vives critiques sont formulées à leur encontre. Leur parler devient alors incompréhensible, ils émettent des sons inarticulés et ils font du bruit au lieu de parler⁸⁶⁷.

[...]

Au fur et à mesure que les dernières caractéristiques physiques humaines des Sarrasins disparaissent, leurs langues différentes mais jusqu'ici restées des langues comme toutes les autres, tournent dorénavant en un ensemble de sons incompréhensibles, de cris et de bruits, rappelant souvent le langage des animaux⁸⁶⁸.

Comme le remarque Zsófia Vörös, « [l]es mots *bruit* et *noise* accompagnent toujours les activités des Sarrasins⁸⁶⁹ ». Elle relève plusieurs exemples dans la *Chanson de Jérusalem*, où les Sarrasins émettent des cris⁸⁷⁰ (« La oïssiés tel noise et tel carpenterie / Tel bruit et tel crie de la gent de Persie / C'on les oïst tres bien d'une liue et demi⁸⁷¹ » ; « La noise que Turc mainent de .X. liues l'ot on⁸⁷² » ; « Quant il crient ensamble si font tel glatison / Que la terre en tentist .II. liues environ⁸⁷³ » ; « Dont oïssiés grant noise et grant cri et grant hu⁸⁷⁴ »). De même dans *Les Chétifs* (ca. 1190), « Si brait a hautes vois et fait grant criison / La montagne entonbist une liue environ⁸⁷⁵ ». On retrouve aussi fréquemment les termes *braire*, *henir*, *glatir*, *uller* ou

⁸⁶⁵ BÜHRER-THIERRY Geneviève, « Étrangers par la foi, étrangers par la langue : les missionnaires du monde germanique à la rencontre des peuples païens », Claude GAUVARD et alii, *L'étranger au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 30^e congrès, Göttingen, 1999*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2000, p. 261. La chercheuse ajoute par ailleurs qu'« [o]n peut aussi penser que ce thème du païen "à la tête de chien" plonge ses racines dans la plus haute antiquité qui croit en l'existence de peuples cynocéphales » (*ibid.*).

⁸⁶⁶ *Ibid.*

⁸⁶⁷ VÖRÖS Zsófia, « La langue comme outil... », *art. cit.*, p. 213.

⁸⁶⁸ *Ibid.*, p. 214.

⁸⁶⁹ *Ibid.*, p. 215.

⁸⁷⁰ VÖRÖS Zsófia, « Sariiiez vous mon langage parler ? »..., *op. cit.*, p. 108.

⁸⁷¹ *La Chanson de Jérusalem*, Nigel R. THORP, éd., *éd. cit.*, p. 161, v. 5708-5710.

⁸⁷² *Ibid.*, p. 173, v. 6263.

⁸⁷³ *Ibid.*, p. 220, v. 8322-8323.

⁸⁷⁴ *Ibid.*, p. 230, v. 8778.

⁸⁷⁵ *The Old French Crusade Cycle*, vol. V, *Les Chétifs*, Geoffrey M. MYERS, éd., Tuscaloosa et London, University of Alabama Press, 1981, p. 123, v. 191-192.

*hüer*⁸⁷⁶ associés au parler des étrangers païens. Les épopées médiévales regorgent d'ailleurs d'exemples où le langage du païen est assimilé au cri animal⁸⁷⁷. Dans la *Chanson de Roland*, par exemple, « Cil d'Ociant⁸⁷⁸ i braient e henissent, / E cil d'Arguille⁸⁷⁹ si cume chen glatissent⁸⁸⁰ ». Dans *Aliscans*, les « Païen glatissent et uslent com gaignon⁸⁸¹ » et les « Turc et Persant glatissent com gaignon⁸⁸² ». Dans la *Chanson d'Antioche*, « Il demenront tel noise com chiens encaanés⁸⁸³ ». Selon Besnardeau, l'emploi de

ces verbes qui expriment un vacarme tonitruant est certes un moyen pour les auteurs de matérialiser la menace incarnée par ces étrangers, mais c'est aussi le moyen de rendre compte de l'incompréhension face à l'autre : un des premiers modes d'appréhension de l'autre est son langage et on peut imaginer facilement que les langues étrangères passaient simplement pour un bruit inintelligible, d'où un mépris affiché pour ces sons⁸⁸⁴.

Du mépris pour les sons étrangers au mépris pour l'étranger lui-même, il n'y a qu'un pas. Lorsque cet Autre se voit animalisé par ses comportements et par son langage, que lui reste-t-il d'encore humain ? Sans doute pas grand-chose aux yeux du chrétien des épopées médiévales... C'est d'ailleurs ce que remarque Carole Bercovi-Huard dans son étude sur la *Chanson de Roland* : « [les Sarrasins] sont [...] des géants horribles, créatures infernales semblables à celles qui étaient représentées sur les chapiteaux et les tympanes des églises : la bête remplace l'homme : l'usage de la parole a disparu⁸⁸⁵ ».

Le rapport entre langue étrangère et animalité se fait clairement jour dans la *Passion d'Auvergne* (1477). Envoyés dans la forêt par leur maître Simon le Pharisien pour ramener du gibier, Malbec et Mallegorge parviennent à attraper un animal sauvage nommé Mallegeype qui s'exprime en auvergnat. Mallegorge ne manque pas de souligner le caractère étrange du parler de la bête :

MALLEGEYPE
Hay, hay, hay, hay, hay, hay, hay, hay!
Ou poueray yo fugir, maichante ?

⁸⁷⁶ BESNARDEAU Wilfrid, *Représentations littéraires de l'étranger...*, op. cit., p. 165.

⁸⁷⁷ *Ibid.*, p. 165-166. Voir aussi BERCOVI-HUARD Carole, « L'exclusion du sarrasin dans la *Chanson de Roland* : vocabulaire et idéologie : "Co est une gent ki unches ben ne volt" (v. 3231) », Micheline de COMBARIEU et alii, *Exclus et systèmes d'exclusion dans la littérature et la civilisation médiévales*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence (*Senefiance*, 5), 1978, p. 345-361 ; VÖRÖS Zsófia, « La langue comme outil... », art. cit., p. 215-221 ; ID., « *Sariez vous mon langage parler ?* » [...], op. cit., p. 104-123.

⁸⁷⁸ Ociant ou Occian(t) est le nom donné à une contrée païenne (*La Chanson de Roland*, Cesare SEGRE, éd., éd. cit., p. 308).

⁸⁷⁹ Arguille ou Argoilles désigne une région païenne (*ibid.*, p. 300).

⁸⁸⁰ *La Chanson de Roland*, Cesare SEGRE, éd., éd. cit., p. 269, v. 3526-3527.

⁸⁸¹ *Aliscans*, éd. cit., p. 319, v.5580.

⁸⁸² *Ibid.*, p. 321, v. 5617.

⁸⁸³ *La Chanson d'Antioche*, Bernard GUIDOT, éd., éd. cit., p. 272, v. 1086.

⁸⁸⁴ BESNARDEAU Wilfrid, *Représentations littéraires de l'étranger...*, op. cit., p. 166.

⁸⁸⁵ BERCOVI-HUARD Carole, « L'exclusion du sarrasin... », art. cit., p. 352.

MALLEGORGE
Elle a le langage estrange,
Malbec. Michiau, betoray !

MALLEGUEYPE
Yo soy presa, paubra ; ay, ay⁸⁸⁶ !

L'échange entre les deux serviteurs et ce qui semble être un animal se poursuit car ce dernier tente de convaincre les chasseurs de son utilité afin d'éviter de finir servi comme repas. Au total, 63 vers de l'œuvre sont en patois et donnent la parole à la bête⁸⁸⁷. Attribuer la langue auvergnate à un animal qui plus est sauvage produit plusieurs effets de tendance quelque peu opposée. Doter un animal d'un langage contribue à l'humaniser – au même titre que le prénom qui lui est assigné – et à estomper dès lors la frontière entre Homme et animal, et par extension entre la ville ou les zones urbanisées ou habitées par l'être humain et la forêt. Mais, en même temps, faire parler Mallegueype en patois auvergnat est une façon d'ensauvager cette langue, qualifiée d'emblée d'*estrange*, et si l'on va plus loin, de barbariser et d'animaliser les Hommes dont c'est l'idiome principal.

De l'animalisation, les auteurs médiévaux passent facilement à la diabolisation. « [D]'ailleurs les animaux le plus souvent évoqués dans les comparaisons sont le porc et le chien, qui renvoient au bestiaire diabolique, ou d'autres animaux remarquables par leur agressivité (le sanglier notamment que l'on retrouve souvent)⁸⁸⁸ ». Les cris des Sarrasins ne font que rapprocher davantage du Malin⁸⁸⁹ ceux qui sont déjà assimilés au démon par leur foi, car tout comme eux, « [l]es diables se caractérisent par leur mode de parole. Ils crient : en effet depuis la chute de Lucifer, ils sont condamnés à ne s'exprimer qu'en criant⁸⁹⁰ ».

⁸⁸⁶ *La Passion d'Auvergne*, édition du manuscrit, nouvelle acquisition française 462 de la Bibliothèque nationale de Paris, avec une introduction et des notes par Graham A. RUNNALLS, Genève, Droz (T.L.F., 303), 1982, p. 144, v. 1398-1402.

⁸⁸⁷ *Ibid.*, p. 57.

⁸⁸⁸ LAFITTE Gabrielle, « L'*estrange* épique... », *art. cit.*, p. 15.

⁸⁸⁹ LECLERCQ Armelle, « "Extranea lingua"... », *art. cit.*, p. 43-44. Voir *infra*, chapitre 4. 3. Signes de folie ou d'emprise diabolique.

⁸⁹⁰ LALOU Élisabeth, « Le théâtre médiéval, le tragique et le comique : réflexions sur la définition des genres », *Tragique et comique liés, dans le théâtre, de l'Antiquité à nos jours (du texte à la mise en scène)*, Actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en avril 2012 : publication par Milagros TORRES (ÉRIAC) et Ariane FERRY (CÉRÉDI) avec la collaboration de Sofía MONCÓ TARACENA et Daniel LECLER, Publications numériques du CÉRÉDI, 2012, disponible en ligne. URL : <http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?le-theatre-medieval-le-tragique-et.html&gt> (consulté le 24 août 2024).

Il n'est toutefois pas nécessaire d'aller jusqu'à comparer le parler des personnages aux bruits des animaux ou, pire, au diable pour en faire un portrait peu glorieux. La façon dont leur langue est évoquée dans le texte suffit parfois à laisser entendre un avis réprobateur à leur sujet. Dans *Les Enfances Ogier*, alors que les Sarrasins Karaeus et Sadone se préparent à un duel, « la gent de maint langage » prie et invoque Mahomet :

A vois s'escrient la gent de maint langage :
« Mahomés sire, soiés li hui aidable !
Males noveles oie hui dé François Kalles,
Qui vers les nostres se doivent hui conbatre !⁸⁹¹ »

Les païens sont ainsi définis comme des personnes parlant plein de langages distincts non identifiés. Cette manière de présenter le groupe de mécréants n'est qu'une façon parmi d'autres de laisser percevoir le désordre et la désorganisation de cette collectivité, qui trouve une union dans leur foi, mais visiblement pas dans la langue, là où les chrétiens ne font qu'un – dans l'épopée du moins – sur les plans religieux et linguistique, même lorsque sont cités leurs différents dialectes car il s'agit toujours d'une langue chrétienne.

4.2. Les femmes

Les païens ne sont pas les seuls à souffrir d'une animalisation qui passe par la description de leur langage et son assimilation à un cri bestial. Les femmes voient aussi parfois leur langage comparé à celui d'une bête. D'ailleurs, le personnage de Mallegueype dans la *Passion d'Auvergne* n'est-il pas une représentation animalisante de la femme auvergnate⁸⁹² ?

Comme l'explique, Jacqueline Cerquiglini-Toulet, surtout dans les œuvres comiques ou satiriques, le langage des femmes est « désémantisé, ramené au bruit d'objets ou au son émis par les animaux voire au langage des diables⁸⁹³ », et « [p]ar sa parole », la femme « peut [...] être comparée à un animal et tout particulièrement à la poule ou au singe⁸⁹⁴ ». La chercheuse relève plusieurs exemples de ce type entre autres chez François Villon ou encore chez Guillaume Coquillart. Ainsi, dans la *Ballade des femmes de Paris* de François Villon, ballade

⁸⁹¹ *La chevalerie Ogier. Tome I : Enfances*, éd. cit., p. 250, v. 1655-1658.

⁸⁹² RUS Martijn, *Textes, fonctions et formes. Aspects de la littérature française à l'aube des temps modernes*, Amsterdam, Rodopi, 1989, p. 95.

⁸⁹³ CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « Jeux de langue au Moyen Âge. Babil et Babel », *Institut d'Études Anciennes et Médiévales (IÉAM)*, Université Laval, 25 novembre 2019, vidéo de la conférence disponible en ligne. URL : <https://www.ieam.ulaval.ca/videos-ieam-automne-2019/>. Voir aussi ID., « Altérités dans le langage : émotions, gestes, codes », *Littérature*, 130, 2003, p. 71.

⁸⁹⁴ *Ibid.*

qui se trouve dans son *Testament* (1461), les femmes sont dépeintes comme de grandes bavardes et sont l'objet d'une description particulièrement animalisante, puisque Villon dit qu'elles « bonnes sont cacquetieres⁸⁹⁵ ». La ballade fait presque entendre le bruit des bavardages incessants de ces femmes, qui caquettent comme des poules. À noter que pour le poète, certaines caquettent plus que d'autres. Si la plupart des femmes, quelles que soient leurs origines, sont caractérisées par leur babil, les Parisiennes sont les reines du caquetage :

Quoy qu'on tient belles langaigieres
 Florentines, Veniciennes,
 Assés pour estre messaigieres,
 Et mesmement les anciennes,
 Mais soient Lombardes, Roumaines,
 Genevoyses, a mes perilz,
 Pimontoises, Savoysiennes,
 Il n'est bon bec que de Paris.

De beau parler tiennent chayeres
 Se dit-on, les Napolitaines,
 Et que bonnes sont cacquetieres
 Allemandes et Pruciennes ;
 Soient Grecques, Egipciennes,
 De Hongrie ou d'autre pays,
 Espaignolles ou Castellannes,
 Il n'est bon bec que de Paris.

Brectes, Souyssez ne scevent guerres,
 Gasconnes ne Toullousiennes ;
 Du Petit Pont deux harengieres
 Les concluront, et les Lorraines,
 Angleches ou Callesiennes
 – Ai ge beaucoup de lieux compris ? –
 Picardes de Vallenciennes ;
 Il n'est bon bec que de Paris.

Prince, aux dames parisiennes
 De beau parler donnez le pris ;
 Quoy qu'on die d'Italiennes,
 Il n'est bon bec que de Paris⁸⁹⁶.

Guillaume Coquillart dans son *Monologue Coquillart* (xv^e siècle) évoque aussi le caquetage de la gent féminine :

Petite bouche a barbeter –
 Ba, ba, ba, font ses godinettes
 Quant elles veullent cacqueter⁸⁹⁷.

⁸⁹⁵ FRANÇOIS VILLON, *Œuvres complètes*, Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET, éd., avec la collaboration de Laëtitia Tabard, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 598), 2014, p. 133, v. 1525.

⁸⁹⁶ *Ibid.*, p. 133-135, v. 1515-1542.

⁸⁹⁷ GUILLAUME COQUILLART, *Œuvres, suivies d'œuvres attribuées à l'auteur*, M. J. FREEMAN, éd., Genève, Droz (T.L.F., 218), 1975, p. 277, v. 99-101.

Parce qu'elle incarne une figure de l'altérité, un Autre que l'homme rencontre et côtoie sans avoir besoin de franchir aucune frontière, la femme parle un langage étrange et dénué de sens. Comme l'étranger, la femme semble appartenir à un autre monde dont les différences inquiètent, paraissent menaçantes et conduisent au développement de jugements réducteurs de la part du groupe extérieur dérangé par l'extranéité.

4.3. Les chrétiens vus par les païens

Les chrétiens ne paraissent pas moins étrangers aux païens que les païens aux chrétiens. Les auteurs médiévaux parviennent parfois, le temps d'un vers, à adopter le point de vue des Sarrasins ou d'autres peuplades qui considèrent le chrétien comme un mécréant au langage étrange. Les exemples où les poètes font preuve de ce relativisme culturel sont rares, mais pas négligeables. Nous avons pu voir dans la *Chanson d'Antioche* que les Français étaient qualifiés par Amedelis de « pute gent sauvage⁸⁹⁸ ». Dans *Folque de Candie*, les Arabes désignent les Occidentaux par les mots *gent des estranges languages* :

Après Rodul a parle uns aufages.
« Rois Desrame, fai mander tes messages,
si les envoie par ces lointaines marches
a cele gent des estranges languages
qui d'ostoier vos doivent trëusages⁸⁹⁹ !
[...] »

Le terme *estrange* est polysémique. Il peut tout aussi bien qualifier ce qui est d'une autre région ou contrée et par conséquent ce qui est étranger que ce qui relève de l'inhabituel, de l'inconnu, de l'étonnant voire du malveillant, de l'hostile ou du cruel⁹⁰⁰. Mais, on l'a vu, l'étranger est un élément inhabituel qui peut apparaître dans un milieu qui n'est pas le sien et peut s'avérer malveillant ou hostile car différent et de coutumes, mœurs, langues, religion et culture différentes. Ainsi, tous les sens du terme *estrange* peuvent se retrouver convoqués dans l'extrait susmentionné et ils sont dès lors une manière, si pas de disqualifier ces langages

⁸⁹⁸ *La Chanson d'Antioche*, Bernard GUIDOT, éd., éd. cit., p. 860, v. 8404.

⁸⁹⁹ HERBERT LE DUC DE DANMARTIN, *Folque de Candie*, éd. cit., t. 1, p. 210, v. 4688-4692

⁹⁰⁰ Art. « étrange », *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français (DEAF)*. URL : <https://deaf.hadw-bw.de/lemme/estrange#estrange> ; art. « étrange », *Dictionnaire du Moyen français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/étrange>. Voir aussi art. « estrange », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, op. cit., p. 1447.

différents, de souligner leur étrangeté et donc leur non appartenance au groupe qui sert de référence.

Ce que nous venons d'observer dans les textes médiévaux fait écho à des situations et à un rapport aux langues toujours bien actuels. Encore aujourd'hui, le fait de connaître plusieurs langues peut tout aussi bien être perçu positivement et permettre à l'individu de s'élever socialement qu'être un élément porteur de représentations négatives et exclure par conséquent la personne concernée d'un groupe :

Connaître plusieurs langues peut être perçu socialement comme un atout, une compétence remarquable, une preuve d'ouverture, de richesse ; ou, au contraire, évoquer les motifs de la dispersion, du superficiel, de l'approximation ou encore de la cacophonie : comme si la compétence langagière n'incluait pas la compétence cognitive, comme si « parler » ne signifiait pas « connaître ». [...] Donc si être plurilingue relève de l'exploit, de l'extraordinaire, de l'exceptionnel dans certains imaginaires, il peut aussi être perçu comme une pratique marginale plutôt qu'une compétence, et ce, malgré son caractère ordinaire et séculaire⁹⁰¹.

Quant au fait de parler une autre langue, il peut susciter des réactions diverses et opposées. Si une langue étrangère semble forcément étrange pour celui qui ne la connaît pas, on remarque que

les personnes non averties l'assimilent à du charabia hystérique (pseudo-langage), à un jargon ésotérique (crypto-langage) ou, d'un autre point de vue, à une version idyllique, originelle (proto-langage), authentique, pure, sacrée du langage qui permette d'accéder à un autre versant du monde ou de la vérité⁹⁰².

Ces réactions antinomiques dépendent de la ou des langues impliquées, de la personne ou du groupe de personnes qui les parlent et des représentations associées à ces langues et à ces individus. La langue du brave ou du preux s'avère être un élément supplémentaire venant glorifier celui qui est ou devrait être doté de toutes les qualités. Il paraît par contre évident que le langage du Sarrasin ou de tout autre personnage qui se montre comme l'ennemi du héros d'un récit soit dépeint de manière peu élogieuse et contribue à ternir encore un peu le portrait de son locuteur. Il en est de même pour celui qui est marqué par la folie ou considéré comme

⁹⁰¹ DEFAYS Jean-Marc et MEUNIER Déborah, *Singularité et pluralité des langues...*, op. cit., p. 121-122.

⁹⁰² *Ibid.*, p. 37.

étant fou ou pour celui qui manifeste une quelconque accointance avec le diable ou toute forme de forces sataniques. Nous verrons en effet que le païen, le fou ou l'être diabolique, parce que hors des normes sociales, culturelles et religieuses, parlent un langage forcément étrange, parfois effrayant et rarement humain ⁹⁰³. Par ailleurs, parce qu'elle souligne l'extranéité et l'étrangeté d'un individu, l'altérité linguistique peut susciter le rire et la moquerie, qui manifestent alors de manière éclatante le rejet de cette forme par ceux qui la tournent en ridicule et ridiculisent par la même occasion ses locuteurs.

⁹⁰³ Voir *infra*, chapitre 4. 3. Signes de folie ou d'emprise diabolique.

Chapitre 3 : Imitation et rire

Dans ce chapitre, nous envisagerons les œuvres où les langues des personnages sont employées en vue d'imiter certains parlers pour susciter le rire de l'auditoire. Avant d'observer comment les langues sont mises en scène à des fins plaisantes, nous aborderons brièvement la place du rire dans la littérature médiévale. Nous relèverons ensuite plusieurs exemples d'utilisation comique des langues et nous nous arrêterons plus amplement sur les contrefaçons des idiomes latin, breton et franco-anglais. Le *Roman de Renart* fera quant à lui l'objet d'une attention particulière.

Si aujourd'hui l'on reconnaît sans peine la fonction sociale et les effets bénéfiques du rire, le Moyen Âge n'a pas toujours perçu d'un bon œil cette manifestation émotionnelle bruyante. Au début de l'époque médiévale, l'Église et tout particulièrement les milieux monastiques condamnent le rire et le mettent en opposition avec plusieurs vertus dans les règles monastiques. Ainsi, dès le ^v^e siècle, le rire est mis en rapport avec le silence et est décrit comme « la façon la plus horrible, la plus obscène, de rompre le silence⁹⁰⁴ ». Jacques Le Goff constate ensuite que « chez saint Benoît en particulier, au ^{vi}^e siècle, [...] le rire évolue du domaine du silence vers le domaine de l'humilité, le rire étant contraire à l'humilité⁹⁰⁵ ». La condamnation du rire par les ecclésiastiques est essentiellement due au lien qu'il entretient avec la corporalité⁹⁰⁶. Le Goff observe toutefois une évolution au cours de l'époque médiévale, puisque de condamné au début de Moyen Âge, le rire finit par être toléré et puis largement convoqué à des fins carnavalesques⁹⁰⁷.

Anne de Saxcé nuance cependant cette vision peut-être un peu trop simple et catégorique⁹⁰⁸. L'avis largement réprobateur que le Haut Moyen Âge exprime à l'égard du rire ne porterait en réalité que sur certaines formes de rire. Elle souligne en effet la pratique des *ioca monacorum*, relevée d'ailleurs par Le Goff lui-même⁹⁰⁹, et met en question le caractère

⁹⁰⁴ LE GOFF Jacques, « Rire au Moyen Âge », *Un autre Moyen Âge*, Paris, Quarto Gallimard, 1999, p. 1349.

⁹⁰⁵ *Ibid.*

⁹⁰⁶ « La codification du rire, la condamnation du rire dans le milieu monastique résultent au moins en partie de sa dangereuse liaison avec le corps » (*ibid.*).

⁹⁰⁷ Sur le carnavalesque, voir les travaux de Mikhaïl Bakhtine : BAKHTINE Mikhaïl, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1970 : ID., *Esthétique et théorie du roman*, Daria OLIVIER, trad., Paris, Gallimard (coll. « Tel »), 1978.

⁹⁰⁸ SAXCÉ Anne de, « Rire au début du Moyen Âge », *Transversalités*, vol. 158, n° 3, 2021, p. 89-110. Voir aussi VERDON Jean, *Rire au Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2001, p. 24-29.

⁹⁰⁹ LE GOFF Jacques, « Rire au Moyen Âge », *art. cit.*, p. 1353.

d'exception souvent assigné à ce genre littéraire développé à une époque où domineraient les théories dénonçant le rire comme expression diabolique⁹¹⁰. Son questionnement repose notamment sur les pensées de saint Augustin, qui ne réproche pas forcément le rire – si celui-ci relève du *uerum ridere*, du rire véritable –, et qui lui accorde une place importante dans ses réflexions – qui inspireront bien d'autres érudits tels qu'Isidore de Séville, Bède le Vénérable ou Grégoire le Grand – : « [l]a condamnation d'Augustin ne porte donc pas sur le rire lui-même, mais sur le mensonge que recouvrent certains rires : le problème est considérablement différent⁹¹¹ ». Toutes les formes de rire ne sont donc pas condamnables aux yeux du philosophe. Il distingue en effet le rire qui relève de l'*exultatio* et qui est une faveur accordée par Dieu et celui que l'on nomme *cachinnatio*, le rire démesuré⁹¹². Une distinction similaire s'observe déjà chez d'autres penseurs comme Platon et se retrouve également dans la Bible⁹¹³, puisque l'hébreu connaît deux mots pour désigner le rire : « [l]'un est *sâkhaq*, le rire joyeux, débridé ; l'autre est *lâaq*, un rire moqueur, de dénigrement⁹¹⁴ ».

L'étude d'Anne de Saxcé permet de conclure que le Haut Moyen Âge ne rejette pas le rire aussi fortement que ce qu'on a pu le penser, puisque seules certaines formes de rire sont réprochées. Toutefois, les différentes réflexions développées autour du rire à l'époque médiévale trahissent un rapport complexe à cette forme d'expression et manifestent la conscience de sa polysémie et de son ambivalence.

La littérature médiévale n'a pas manqué de représenter le rire⁹¹⁵ ou de le susciter chez son public. La présence du rire dans les œuvres varie d'un genre à l'autre, même si Jean Verdon remarque que « [l]a plupart des œuvres, quelle que soit la catégorie à laquelle elles appartiennent, comportent du comique⁹¹⁶ ». Il est évident que les genres dits sérieux (vies de saints, contes pieux, littérature historique, œuvres didactiques, etc.) lui accordent une place peut-être plus limitée⁹¹⁷. Il en est autrement dans certaines chansons de geste, dans les romans de Chrétien de Troyes (où le comique peut surgir quelquefois), dans les nouvelles – bien que « le genre narratif bref n'a[it] pas toujours pour but de faire rire⁹¹⁸ » – et surtout dans les genres

⁹¹⁰ SAXCÉ Anne de, « Rire au début du Moyen Âge », *art. cit.*, p. 91.

⁹¹¹ *Ibid.*, p. 93.

⁹¹² *Ibid.*, p. 96.

⁹¹³ VERDON Jean, *Rire au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 15-16.

⁹¹⁴ LE GOFF Jacques, « Rire au Moyen Âge », *art. cit.*, p. 1352.

⁹¹⁵ Voir notamment MÉNARD Philippe, *Le rire et le sourire dans le roman courtois en France au Moyen Âge (1150-1250)*, Genève, Droz, 1969.

⁹¹⁶ VERDON Jean, *Rire au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 175.

⁹¹⁷ VALETTE Jean-René, « Le rire et le corps : éléments d'esthétique médiévale (XII^e-XIII^e siècle) », Alain VAILLANT, dir., *Esthétique du rire*, Nanterre, Presses universitaires de Paris, 2012, p. 22.

⁹¹⁸ VERDON Jean, *Rire au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 183.

comiques comme les contes d'animaux, les fabliaux – que l'on définit d'ailleurs souvent comme des contes à rire – ou certaines pièces de théâtre profane parmi lesquelles le *Jeu de la Feuillée* (1276) et le *Jeu de Robin et Marion* (ca. 1285) d'Adam de la Halle⁹¹⁹, et bien entendu les farces.

Daniel Poirion a dégagé trois variétés ou formes principales de rire que l'on rencontre dans les œuvres médiévales :

le rire critique de la satire, qui juge les écarts sociaux et moraux ; le rire d'imitation irrespectueuse, ambigu parce qu'il est à la fois volonté de destruction et forme suprême de respect, dans la parodie ; le rire libérateur, d'évasion, de défoulement, hors d'une réalité trop contraignante, que l'on rencontre dans la farce et les jeux de l'absurde⁹²⁰.

Cette organisation ou répartition tripartite des formes du rire ne doit pas occulter le fait que les procédés auxquels recourent les auteurs médiévaux pour parvenir à provoquer le rire sont très divers. En effet, les causes du rire sont multiples, et les stratégies mises en place par les auteurs pour susciter le rire de leurs lecteurs ou de leurs auditeurs sont par conséquent tout aussi variées. Pour amuser le public d'une pièce de théâtre, par exemple, il est possible de recourir à différentes formes de comique, désormais bien connues, comme le comique de gestes, de situation, de mots, de répétition ou encore de caractère. Les médiévistes ont par ailleurs souligné la particularité du comique observable dans les œuvres arthuriennes. Ce comique arthurien, fondé sur l'humour et l'ironie, est notamment défini par Dominique Boutet selon qui

[il s'agit d'] une forme de comique [à situer] aux frontières extrêmes du sérieux, un comique dont les moyens sont l'humour, l'ironie, et plus encore de très légers décalages, parfois à peine perceptibles ; un comique qui a pour fonction non pas seulement de plaire mais de signifier aux esprits les plus déliés que derrière le désordre apparent du monde se cache toujours un ordre plus secret, que la fiction arthurienne doit permettre sinon de retrouver, du moins de pressentir. Ce comique est aussi un moyen, pour l'auteur, d'assurer sa domination, son contrôle, sur le désordre du monde, tel qu'il est donné par sa matière : l'ironie et l'humour, ces formes « spirituelles » du comique, assurent ainsi le triomphe (au moins le temps d'un instant) de l'esprit sur le désordre⁹²¹.

Parmi tous les moyens employés dans les textes médiévaux pour faire rire, certains sont plus récurrents que d'autres. Pour le théâtre, les procédés scéniques mis en avant par Jean Verdon comme la substitution, le déguisement, la cachette ou encore le retour répété du mari⁹²² sont d'une grande efficacité. Il en est également de même du comique de mots ou de langage ou du recours à une langue étrangère qui peut servir à parodier certains usages linguistiques :

⁹¹⁹ VALETTE Jean-René, « Le rire et le corps... », *art. cit.*, p. 23.

⁹²⁰ POIRION Daniel, dir., *Précis de littérature française du Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, p. 187.

⁹²¹ BOUTET Dominique, « Le comique arthurien », *Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne*, 52, 2000, p. 323-351. Cité dans VALETTE Jean-René, « Le rire et le corps... », *art. cit.*

⁹²² VERDON Jean, *Rire au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 193.

« [l']utilisation de termes et d'expressions plaisants, les répétitions et énumérations, le jargon et les incohérences, les manquements aux bienséances entraînent une "fantaisie verbale" qui manifeste combien notre langue peut être source de divertissement⁹²³ ». Nous n'aborderons pas l'ensemble des procédés relevant du comique de mots ou de la fantaisie verbale⁹²⁴, puisque les répétitions ou les énumérations n'impliquent pas forcément l'intervention d'un parler différent de ou étranger à la langue des autres personnages, du texte et/ou du public. Seuls les emplois de langues étrangères ou de caractéristiques linguistiques révélant ou manifestant l'extranéité ou l'étrangeté réelle ou trompeuse du personnage en vue de représenter ce dernier et de faire rire ou de railler certaines pratiques linguistiques seront donc envisagés.

1. Les langues et le rire

Nous avons déjà observé dans les précédents chapitres quelques emplois d'une langue étrangère ou d'une langue empreinte de barbarismes dans les discours des personnages que ce soit pour spécifier la langue de communication et représenter de façon plus ou moins réaliste l'échange verbal ou pour décrire le protagoniste qui s'exprime dans l'idiome ainsi figuré. Si faire parler un protagoniste dans une langue déterminée et différente de celle du texte contribue à le caractériser, la représentation d'une langue étrangère dans le discours direct peut également répondre à une autre intention : celle de ridiculiser un personnage par l'imitation d'une pratique linguistique ou d'un parler pour mieux s'en moquer et provoquer le rire des lecteurs-auditeurs.

Lorsqu'il intervient à des fins plaisantes, l'emploi d'une langue étrangère ou faussement étrangère peut donc relever du comique de mots ou encore de ce que Robert Garapon nomme « fantaisie verbale ». S'il s'agit de fantaisie verbale, le sens des propos proférés dans un idiome particulier importe peu ou, du moins, n'est pas nécessairement l'élément le plus important pour provoquer l'effet recherché. Pour Garapon, en effet, « il y a fantaisie verbale dès que le plaisir d'assembler les mots et de jouer avec eux prend le pas sur la volonté de signifier⁹²⁵ ». Le chercheur opère ainsi une distinction claire entre le comique de mots, « qui repose essentiellement sur le sens des mots⁹²⁶ » et la fantaisie verbale, qui est « caractérisée avant tout par une allure gratuite, dégagée des servitudes utilitaires de la signification et de la

⁹²³ *Ibid.*, p. 227.

⁹²⁴ Nous renvoyons donc à l'ouvrage de GARAPON Robert, *La fantaisie verbale...*, *op. cit.*

⁹²⁵ *Ibid.*, p. 10.

⁹²⁶ *Ibid.*, p. 12.

communication⁹²⁷ ». Les extraits de texte que nous mentionnerons pourront relever tantôt du comique de mots tantôt de la fantaisie verbale, la frontière entre les deux étant selon nous bien moins nettement dessinée que ce que ne semble affirmer Robert Garapon.

La représentation d'un parler différent peut entraîner le rire pour diverses raisons qui dépendent entre autres des moyens mis en œuvre par l'auteur pour faire entendre cet idiome et son degré plus ou moins élevé d'étrangeté. La langue représentée peut être totalement inintelligible, inventée, et composée de sons agglutinés composant une mélodie harmonieuse ou, au contraire, un bruit cacophonique. L'inintelligibilité couplée aux jeux de sonorités qui l'accompagnent constitue un des ressorts du comique dans certaines œuvres médiévales comme le souligne Robert Garapon⁹²⁸, qui remarque que le jeu sur les sons et les sonorités peut contribuer au dépaysement et au divertissement du lecteur-auditeur⁹²⁹. Mais ce qui suscite le rire n'est pas toujours uniquement l'invention sonore. L'auteur peut effectivement choisir de faire parler un de ses personnages dans une langue qui existe bel et bien et qui est aisément identifiable. Ce qui provoque alors le rire n'est pas tant les sonorités que le fait d'imiter un parler ou un type humain qui se définit notamment par son parler. Par ailleurs, le caractère étranger ou étrange d'une langue peut être source à lui seul de rire, car « celui qui parle d'une manière différente de celle de la communauté, est ridicule, ou paraît ridicule aux incultes, au vulgaire⁹³⁰ » et « celui qui parle un langage incompréhensible fait aux illettrés, aux naïfs, l'impression d'être sourd ou bête⁹³¹ ». Cette impression ne surgit pas qu'aux yeux du vulgaire ou de l'inculte ; n'était-ce pas la reine Adèle de Champagne et son fils, Philippe Auguste, avec d'autres personnes de la cour, qui ont moqué Conon de Béthune pour ses *mos d'Artois* ?

Robert Garapon, comme Louis-Émile Chevaldin⁹³², utilise le terme de *jargon* pour parler des langues ou des langages étrangers employés dans les textes pour faire rire⁹³³. Il en distingue quatre types fréquemment usités dans les sotties, les farces et les mystères des XV^e et XVI^e siècles : le jargon latin, le jargon patois, le jargon italien et le jargon qu'il dit « absolu », autrement dit le parler inintelligible⁹³⁴ composé de « mots qui n'ont de sens en aucune langue⁹³⁵ ».

⁹²⁷ *Ibid.*

⁹²⁸ *Ibid.*, p. 21.

⁹²⁹ *Ibid.*, p. 22.

⁹³⁰ ELWERT Wilhelm Theodor, « L'emploi de langues étrangères... », *art. cit.*, p. 417.

⁹³¹ *Ibid.*

⁹³² CHEVALDIN Louis-Émile, *Les jargons de la « Farce de Pathelin »*, Paris, Albert Fontemoing, 1903, p. 40-41.

⁹³³ GARAPON Robert, *La fantaisie verbale...*, *op. cit.*, p. 37

⁹³⁴ *Ibid.*

⁹³⁵ *Ibid.*, p. 45.

Les exemples de jargons employés à des fins comiques sont très nombreux. Nous avons déjà évoqué celui de la *Passion d'Auvergne*, lorsque l'animal dénommé Mallegueype s'adresse en auvergnat à Malbec et Mallegorge⁹³⁶. L'apparition de l'auvergnat dans la bouche de la bête sauvage – tout en avilissant ce parler – devait susciter le rire de l'auditoire, et ce, pour deux raisons au moins. D'une part, attribuer un langage humain à un animal sauvage pour que celui-ci négocie sa libération et ne se fasse pas manger permet de renverser la situation initiale de façon tout à fait carnavalesque. D'autre part, nous l'avons dit, le parler auvergnat et par extension ceux qui le parlent se voient animalisés et par là même ridiculisés. Mallegueype peut donc être perçue comme « une caricature de la paysannerie locale⁹³⁷ ».

L'auvergnat n'est pas le seul dialecte à être employé à des fins comiques. Jean-Pierre Bordier relève notamment la présence du dialecte bourguignon dans la bouche des personnages du *Rusticus* et de son épouse dans la *Passion de Semur* (xv^e siècle)⁹³⁸. Le parler bourguignon fait son apparition dans les passages grossiers ou lors des disputes entre les époux⁹³⁹. L'emploi du bourguignon dans une pièce représentée en Bourgogne devait certainement amener le sourire aux lèvres d'un public, qui devait peut-être se retrouver dans ces personnages ou tout du moins apprécier la couleur locale introduite par ce parler.

Dans la *Passion d'Auvergne* comme dans la *Passion de Semur*, le parler régional permet de caricaturer le peuple, les paysans, ceux qui appartiennent aux basses couches de la société et qui n'ont pas accès au latin ou aux formes linguistiques légitimées. Dès lors, « [u]ne équivalence s'établit entre niveau de langue bas et misère économique, intellectuelle et morale. Le mauvais français, les divers patois utilisés par les campagnards, sont à la fois des idiomes pauvres et les idiomes des pauvres⁹⁴⁰ ». Lorsqu'ils sont employés dans des contextes grossiers et dans les genres comiques, les dialectes et patois peuvent par conséquent servir de « sociolectes comiques soulignant le contraste des simples et des puissants⁹⁴¹ »

⁹³⁶ Voir *supra*, chapitre 2. Description et caractérisation des personnages. 4. Langue étrangère et dévalorisation des personnages.

⁹³⁷ DOUDET Estelle, et FERRAND Mathieu, « Les autres langues de la farce. Jouer en latin et en langues régionales au XVI^e siècle », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, vol. 93, n° 2, 2021, p. 105.

⁹³⁸ BORDIER Jean-Pierre, « Deux théâtres, deux bilinguismes », Stéphanie LE BRIZ et Géraldine VEYSSEYRE, éd., *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge. Linguistique, codicologie, esthétique*, Turnhout, Brepols (« Collection d'études médiévales de Nice », 11), 2010, p. 359.

⁹³⁹ *Ibid.*

⁹⁴⁰ CRESCENZO Richard, « “ Parler bon français ” : langages populaires et paysans dans la comédie et la fiction narrative comique (XVI^e-XVII^e siècles) », *Synergies Chine*, 13 (Les registres de langue : théories / pratiques didactologiques et compréhension des textes littéraires), 2018, p. 86.

⁹⁴¹ DOUDET Estelle, et FERRAND Mathieu, « Les autres langues de la farce... », *art. cit.*, p. 105.

Si les parlers populaires et régionaux sont des ressources employées pour représenter le bas peuple, le langage inintelligible est souvent mis dans la bouche de personnages étrangers orientaux. Toujours dans la *Passion de Semur*, Robert Garapon repère ainsi un passage qu'il dit être en jargon absolu⁹⁴² :

Omnes JUDEI cantant :
Abraam atarom dodarem natabrom.
Samuel gerrom Fanuel.
Gorgatas engrote fasias barbotte.
Drusias marmote Raguel⁹⁴³.

Il s'agit, selon lui, d'« un parler prétendu hébreu qui est manifestement dérivé du jargon “sarrasinois” des XIII^e et XIV^e siècles⁹⁴⁴ ». Ce langage fantaisiste, censé représenter le parler du peuple juif (« Omnes JUDEI cantant »), manifeste la méconnaissance qu'ont les Occidentaux de l'idiome hébraïque. L'important n'est pas de retranscrire fidèlement une langue de toute manière incomprise et non maîtrisée par l'auteur et le public, mais de faire entendre des sons qui évoquent l'ailleurs et souligne l'étrangeté de la langue. Dans son ouvrage sur le Mystère de la Passion, Émile Roy soulignait déjà le caractère fantaisiste de ce passage : « cet air de plain chant noté n'a pu être identifié ; les paroles en hébreu sont en grande partie de fantaisie, ici et plus loin⁹⁴⁵ ».

La *Passion de Semur* est loin d'être le seul texte à intégrer des parlers non identifiables pour donner à entendre des sons qui évoquent les langues étrangères orientales⁹⁴⁶ : nous en verrons plus tard des exemples dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel (ca. 1195) ou dans le *Miracle de Robert le Diable* (XIV^e siècle). Nous verrons également que ces langues étranges et incompréhensibles peuvent servir à représenter un langage diabolique comme dans le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf⁹⁴⁷. Nous devrions aussi évoquer la *Farce de Maître Pathelin*, car elle repose presque entièrement sur le jeu plaisant avec la langue et les parlers étrangers. Nous y reviendrons toutefois plus tard car l'emploi d'idiomes différents par les personnages n'y est pas seulement divertissant : il permet aussi aux protagonistes de ruser en feignant la folie⁹⁴⁸.

⁹⁴² GARAPON Robert, *La fantaisie verbale...*, op. cit., p. 45.

⁹⁴³ *The Passion de Semur*, Text by P. T. DURBIN, Edited with an Introduction and Notes by Lynette MUIR, Leeds, The University of Leeds Centre for Medieval Studies (Leeds Medieval Studies, 3), 1981, p. 65-66.

⁹⁴⁴ GARAPON Robert, *La fantaisie verbale...*, op. cit., p. 45.

⁹⁴⁵ ROY Émile, *Le Mystère de la Passion en France du XIV^e au XVI^e siècle. Étude sur les sources et le classement des Mystères de la Passion*, Genève, Slatkine Reprints, 1974, p. 48.

⁹⁴⁶ Voir aussi à ce propos SAINÉAN Lazare, *La langue de Rabelais*, vol. 2 *Langue et vocabulaire*, Paris, E. de Boccard, 1923, p. 374. Lazare Sainéan ne parle pas de jargon absolu, mais de langage artificiel pour évoquer ces langues inventées.

⁹⁴⁷ Voir *infra*, chapitre 4, 3. Signes de folie ou d'emprise diabolique.

⁹⁴⁸ Voir *infra*, chapitre 4, 2. Instruments de ruse et 3. Signes de folie ou d'emprise diabolique.

Ne pouvant embrasser toutes les pratiques linguistiques particulières usitées pour provoquer le rire, nous avons choisi de centrer notre regard sur l'emploi à des fins comiques des jargons – si nous reprenons le terme de Robert Garapon – latin, breton et franco-anglais. Ces jargons prononcés par certains personnages ne font pas uniquement rire à cause de l'écart entre ces parlers et celui des autres protagonistes et de la dissonance qui peut en découler ; s'ils font rire, c'est aussi et peut-être surtout parce qu'ils permettent de représenter des types humains dont les Hommes du Moyen Âge aiment se moquer.

1.1. Le parler latin

Avant de nous plonger dans les usages comiques du latin, il faut s'intéresser quelque peu aux emplois sérieux, car ce sont entre autres ces emplois qui sont tournés en dérision dans les textes.

1.1.1. Emploi sérieux

Dans nombre de textes médiévaux en langue vulgaire et, particulièrement dans les mystères⁹⁴⁹, l'on observe la présence de mots latins. Les insertions latines dans les œuvres en langue d'oïl sont généralement très brèves et limitées à quelques mots ou citations. C'est ce que remarque Jean-Pierre Bordier dans les pièces dramaturgiques en langue vernaculaire :

De son côté, le théâtre en langue vulgaire fait une place au latin, mais sous la forme d'insertions brèves. Des mots isolés ou des citations émaillent de place en place un dialogue dont la langue dominante, et très largement dominante, est le français⁹⁵⁰.

Les mots latins peuvent apparaître à différents endroits d'une œuvre théâtrale : ils peuvent se faire présent dans les didascalies, les rubriques ou les références marginales⁹⁵¹ ou dans les dialogues des personnages.

L'intégration du latin dans les dialogues peut prendre différentes formes : il peut s'agir de citations de la Bible, de formules sacramentelles, de prières, du thème d'un sermon, etc.

⁹⁴⁹ « Le latin est en effet massivement présent dans le théâtre édifiant des mystères : le latin des écritures et de la liturgie sanctifie le message par sa seule présence » (DOUDET Estelle et FERRAND Mathieu, « Les autres langues de la farce... », *art. cit.*, p. 106).

⁹⁵⁰ BORDIER Jean-Pierre, « Deux théâtres, deux bilinguismes », *art. cit.*, p. 374.

⁹⁵¹ *Ibid.*, p. 375-379. Bernard Faivre remarque que les indications scéniques sont plus fréquemment écrites en latin dans les mystères que dans les farces (FAIVRE Bernard, *Les Farces. Moyen Âge et Renaissance I*, Paris, Imprimerie nationale, 1997, p. 267). La plus forte présence du latin dans les didascalies et autres commentaires scéniques des mystères s'explique certainement par le genre lui-même, qui mobilise un sujet religieux. Le statut ou la fonction des auteurs peut aussi influencer : des clercs auront davantage tendance à rédiger leurs remarques en langue latine.

Parfois, certaines insertions latines d'apparence liturgique ou biblique n'ont en réalité aucune source identifiable car elles s'avèrent être des traductions du français réalisées pour donner une semblance liturgique à la sentence :

Certaines formules de ce type [...] s'insèrent naturellement dans la syntaxe de la phrase française, on les croit tirées de la liturgie, on en cherche en vain la source exacte, alors que c'est du français mis en latin pour donner à une phrase, avec un air de liturgie, de la solennité et de la majesté⁹⁵².

Les mots latins peuvent donc être intégrés sous la forme de formules liturgiques ou de doxologies. Ils peuvent être un moyen de glorifier Dieu et de s'adresser à lui dans la langue sacrée par excellence, celle qui doit permettre de se rapprocher plus encore du Seigneur. Esperanza Bermejo Larrea donne plusieurs exemples illustrant l'utilisation du latin dans les textes en langue vulgaire en vue de prier Dieu⁹⁵³. Elle note ainsi que l'hymne *Te Deum laudamus* se retrouve dans plusieurs œuvres comme dans le *Jeu de saint Nicolas* où « la doxologie sert à célébrer, dans l'apothéose finale, le triomphe de la foi chrétienne et la conversion des païens⁹⁵⁴ » :

LI PREUDOM
A Dieu dont devons nous canter
Hui mais : *Te Deum laudamus*⁹⁵⁵.

Les mots *Te Deum laudamus* ferment un certain nombre de pièces de théâtre : dans ses commentaires sur le *Jeu de saint Nicolas*, Jean Dufournet cite à ce propos le *Courtois d'Arras* (début du XIII^e siècle) et le *Miracle de Théophile*⁹⁵⁶. Yvonne Cazal voit dans cet usage du *Te Deum laudamus* le « souvenir de son origine liturgique dans les drames en langue romane qui, à partir du XIII^e siècle, ont perdu pourtant toute fonction et tout contenu liturgiques⁹⁵⁷ ». Si ces œuvres se sont en effet émancipées de la liturgie, elles n'en gardent pas moins une dimension religieuse et une moralité chrétienne qui justifient pleinement le recours aux formules de louange à Dieu. Celles-ci ne sont pas toujours employées exclusivement en fin de pièce : le *Te Deum laudamus* se fait également présent dans des textes narratifs à des « moments où l'intrigue atteint son sommet dramatique⁹⁵⁸ ». Ainsi, est-ce le cas dans le *Dit du Buef* (XIV^e siècle) lorsqu'une mère incestueuse, son fils et leur fille meurent et sont emmenés au ciel

⁹⁵² BORDIER Jean-Pierre, « Deux théâtres, deux bilinguismes », *art. cit.*, p. 380.

⁹⁵³ BERMEJO LARREA Esperanza, « *Barbarismus* et *barbarolexis*... », *art. cit.*, p. 24-34.

⁹⁵⁴ *Ibid.*, p. 25-26.

⁹⁵⁵ JEHAN BODEL, *Le jeu de saint Nicolas*, Albert HENRY, éd., Genève, Droz (T.L.F., 290), 1981, p. 136, v. 1531-1532.

⁹⁵⁶ JEHAN BODEL, *Le Jeu de saint Nicolas*, Jean DUFOURNET, éd., Paris, Flammarion (GF), 2005, p. 221.

⁹⁵⁷ CAZAL Yvonne, *Les voix du peuple...*, *op. cit.*, p. 225.

⁹⁵⁸ BERMEJO LARREA Esperanza, « *Barbarismus* et *barbarolexis*... », *art. cit.*, p. 26.

par des anges ; ou, dans le *Roman de la Rose* par Jean Renart (XIII^e siècle) lorsqu'est reconnue publiquement l'innocence de Liénor ; ou encore dans les romans arthuriens, lorsqu'Arthur tire l'épée hors du perron, et dans le *Haut Livre du Graal* lorsque des prêtres reconnaissent Gauvain⁹⁵⁹. D'autres formules sont parfois employées comme l'hymne *Gloria excelsis Deo*⁹⁶⁰ ou encore les mots *Benedicte Dominus*, que nous avons pu relever dans la *Vie de saint Gille* et qui se retrouvent dans bien d'autres œuvres telle *Les Miracles de sainte Geneviève* (XV^e siècle)⁹⁶¹.

Dans le cas des exemples que nous avons repris ici très sommairement, les personnages chantent et louent Dieu de manière tout à fait sincère. Les hymnes latins, traces d'une littérature dont le passé est profondément lié à la liturgie, servent de révélateurs de la foi, permettent de donner une lecture chrétienne aux scènes où ils apparaissent et rappellent au lecteur-auditeur la puissance de la croyance chrétienne et de l'action de Dieu.

1.1.2. Emploi comique

La dimension sacrée associée à la langue latine et convoquée dans plusieurs textes à des fins sérieuses et véritablement laudatives n'empêche bien entendu pas un emploi détourné et comique de la langue de la foi. Comme le dit si bien Jean-Pierre Bordier, « [t]out ce qui est sérieux peut être détourné⁹⁶² ». Comme nous allons le voir, cet emploi plaisant est souvent convoqué pour moquer les figures ecclésiastiques et, plus généralement, les « escumeurs » de latin.

La figure de l'ecclésiastique

Les auteurs médiévaux de genres comiques aiment contrefaire les formules liturgiques ou le parler latin des clercs pour susciter le rire et bien souvent tourner en dérision l'autorité ecclésiastique ou les textes sacrés. Bruno Roy observe que la liturgie se fait présente dans les textes profanes à des fins comiques dans trois cas principaux : « l'emploi du latin d'église, les

⁹⁵⁹ *Ibid.*, p. 26-27.

⁹⁶⁰ *Ibid.*

⁹⁶¹ *Les mystères du manuscrit 1131 de la bibliothèque Sainte-Genève de Paris*, Jean-Pierre BORDIER, Stéphanie LE BRIZ-ORGEUR, Xavier LEROUX, Gabriella PARUSSA et Géraldine VEYSSEYRE, eds., Paris, Classiques Garnier (Textes littéraires du Moyen Âge, 69; Corpus du théâtre médiéval, 2), 2023.

⁹⁶² BORDIER Jean-Pierre, « Deux théâtres, deux bilinguismes », *art. cit.*, p. 382.

allusions à des cérémonies, la parodie des genres⁹⁶³ ». Robert Garapon note de son côté que le latin peut être ajouté dans les œuvres en vue de parodier « et des textes sacrés eux-mêmes, et des habitudes des prédicateurs⁹⁶⁴ ». Il relève ainsi plusieurs situations où le latin est intégré pour rire des rites liturgiques⁹⁶⁵. Parmi eux, il relève les sermons joyeux – qui débutent souvent avec une citation latine rappelant le genre qu'ils parodient, à savoir les sermons sérieux –, les parodies d'heures canoniques ou des processions⁹⁶⁶.

La *Farce du Retrait* (XV^e ou XVI^e siècle) présente à nos yeux un des exemples les plus comiques de détournement de formule sacrée. La farce, comme bien souvent, met en scène une femme infidèle qui reçoit son amant dans la demeure conjugale avec la complicité du valet gaffeur et faussement maladroit nommé Guillot. Alors que le mari découvre l'homme caché dans les sanitaires, tous lui font croire qu'il s'agit d'un démon. Guillot profère alors les mots « Asperges me, Domyne⁹⁶⁷ ». Ces termes constituent l'incipit de l'antienne grégorienne que l'on retrouve dans le psaume 50 : *Asperges me, Domine, hyssopo et mundabor ; lavabis me, et super nivem dealbabor*. Chantée lors de la messe au moment de l'aspersion d'eau bénite pour purifier les fidèles et employée également pour l'exorcisme⁹⁶⁸, l'antienne sortie de son contexte sacré et liturgique ne fait qu'augmenter la dimension comique de la scène. La formule est d'autant plus drôle lorsque l'on pense qu'elle convoque un double sens : « [i]l pourrait y avoir là aussi une évocation grivoise ; l' "aspergès" désignant non seulement le goupillon mais encore le membre viril⁹⁶⁹ ».

Si les genres liturgiques ou les paroles sacrées peuvent faire l'objet de détournements comiques, il en est de même pour la figure du religieux, que les auteurs du Moyen Âge aiment particulièrement tourner en dérision. Clercs menteurs, cupides, voleurs, ivrognes, trompeurs ou encore séducteurs sont dépeints dans les textes en vue de susciter le rire. On l'observe notamment dans les *Cent nouvelles nouvelles* (ca. 1460), où « [l]es moines comme les clercs trichent, mentent, pillent, volent et trahissent⁹⁷⁰ ». Cette représentation satirique du clergé

⁹⁶³ ROY Bruno, « La liturgie et l'édition des farces : le cas du *Frère Guillebert* », Jean-Pierre BORDIER, éd., *Le Jeu théâtral, ses marges, ses frontières, Actes de la deuxième rencontre sur l'ancien théâtre européen de 1997*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 67.

⁹⁶⁴ GARAPON Robert, *La fantaisie verbale...*, op. cit., p. 37.

⁹⁶⁵ *Ibid.*, p. 37-38

⁹⁶⁶ *Ibid.*

⁹⁶⁷ *Le Retrait, Recueil de farces (1450-1550)*, André TISSIER, éd., Genève, Droz (T.L.F., 336), t. 1, 1986, p. 236, v. 432.

⁹⁶⁸ *Ibid.*

⁹⁶⁹ *Ibid.*

⁹⁷⁰ LAGORGETTE Dominique, « Images du clerc obscur dans quelques textes en Moyen Français », *Le clerc au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, C.U.E.R.M.A. (*Senefiance* 37), 1995, p. 348.

réalisée parfois par ses propres membres – l’auteur d’une vingtaine de nouvelles du recueil étant semblerait-il lui-même un clerc⁹⁷¹ – n’aurait pas pour but unique le rire : « l’écriture acide du clerc sur ses pairs est la garantie du maintien de l’ordre social initial⁹⁷² ». Il s’agit aussi de critiquer et de dénoncer, par le rire, les mauvaises pratiques et les mauvaises mœurs que pouvaient avoir certains ecclésiastiques de l’époque féodale.

La critique du clergé et du monde ecclésiastique apparaît tôt dans les œuvres médiévales. On la relève déjà dans les œuvres animalières latines que sont l’*Ecbasis cujusdam captivi per tropologiam* (ca. 1095-1100) et dans l’*Ysengrimus* (ca. 1150)⁹⁷³. Jacques Voisenet note par ailleurs que le thème du prêtre fornicateur et du moine paillard « prend son essor à partir du XII^e – XIII^e siècle⁹⁷⁴ » sans doute en réaction « à l’énorme contrainte qu’a représenté l’imposition d’une éthique sexuelle rigoureuse au Haut Moyen Âge⁹⁷⁵ ».

La représentation satirique du religieux peut être complétée par l’usage du latin ou d’une sorte de latin plus ou moins déformé, qui contribue à accroître le comique de la scène décrite. Le rire repose alors sur plusieurs éléments : la situation dans laquelle se trouvent les personnages, le fait que le personnage choisi soit un clerc et par conséquent le représentant d’une autorité, et l’emploi du latin. Ce dernier élément est d’autant plus drôle que le latin et les formules-types énoncées lors des messes sont détournées et corrompues. Ces mots en mauvais latin émis par un clerc participent au mouvement de ridiculisation de l’ecclésiastique initié par les défauts ou les caractéristiques comportementales qui lui sont assignés ainsi que par les situations plus ou moins cocasses ou périlleuses dans lesquelles il tombe. Ils permettent aussi de se moquer des clercs ignorants ou de ceux qui feignent maîtriser la langue de leur fonction alors que leurs compétences en latin s’avèrent plutôt approximatives.

Le *Roman de Renart* est sans aucun doute une des œuvres qui prend le plus plaisir à mettre en scène des personnages religieux à des fins comico-satiriques⁹⁷⁶. On retrouve également un goût prononcé pour la représentation comique et parodique du prêtre dans de nombreuses œuvres farcesques de la fin de l’époque médiévale. Dans la *Farce de Frère*

⁹⁷¹ *Ibid.*

⁹⁷² *Ibid.*, p. 349.

⁹⁷³ BUSCHINGER Danielle, « La critique du clergé dans le roman animalier au Moyen Âge », *Le clerc au Moyen Âge*, op. cit., p. 79-89.

⁹⁷⁴ VOISENET Jacques, « Figure de la virginité ou image de la paillardise : la sexualité du clerc au Moyen Âge », *Le clerc au Moyen Âge*, op. cit., p. 577.

⁹⁷⁵ *Ibid.*

⁹⁷⁶ Voir *infra*, chapitre 3, 2. Le jeu avec les langues dans le *Roman de Renart*.

Guillebert⁹⁷⁷, par exemple, le religieux s'adresse à Dieu en latin par peur que l'époux trompé ne le découvre. Il recourt d'abord à la prière du *Pater noster* et à celle de l'*Ave Maria* :

FRERE GUILLEBERT
Hé, Pater noster et Ave !
Vertu bieu, je suis bien hoché⁹⁷⁸.

Alors qu'il est dissimulé dans un coffre de la demeure, il se met ensuite à prononcer des phrases latines :

In manus tuas, Domine...
Nisi quia, Domine, ne
Tedet spiritus et pelli,
Confiteor Deo celi,
Ut queant quod chorus vatum...⁹⁷⁹

André Tissier ne cache pas ses difficultés à déterminer d'où proviennent ces propos en latin. S'il parvient à retrouver derrière le « *In manus tuas, Domine* », « un chant des complies, qui convient au moment de la mort⁹⁸⁰ », il est bien plus hésitant pour les vers suivants :

Les paroles latines des vers 339-342 n'appartiennent pas à cette prière. J'ignore ce qu'elles sous-entendent ; je relève seulement un *Domine ne*, qui pourrait être une plaisanterie, et le début de la prière, récitée notamment lors de la confession (et il était bon de se confesser avant de mourir) : *Confiteor Deo omnipotenti*. [...] Traduction approximative – à supposer qu'il y ait à traduire ! – de ce latin : « A moins que, Seigneur, / ton esprit ne soit fatigué d'être sollicité, / je confesse au Dieu du ciel, / pour que le chœur des prophètes puisse... »⁹⁸¹.

Bernard Faivre voit dans la brève analyse que donne Tissier une tentative vaine de conférer un sens à ces vers, alors que, selon lui, il ne faudrait y voir qu'« un pot-pourri de diverses prières : psaumes XXX (*In manus tuas, Domine...*) et CXXIII (*Nisi quia, Dominus...*), prière de la confession (*Confiteor Deo caeli...*), hymnes en l'honneur de saint Jean-Baptiste (*Ut queant...*) et de la Vierge (*Quod chorus vatum...*)⁹⁸² ». Peu après Faivre, Bruno Roy⁹⁸³ complète l'inventaire des prières mobilisées par le Frère Guillebert. Ainsi, le segment « Domine, ne » renverrait au psaume VI, « premier des psaumes de la pénitence, matines de l'office des défunts⁹⁸⁴ ». Le vers commençant par *Tedet*, non identifié par Faivre, comprendrait un mélange

⁹⁷⁷ La date de composition de cette farce n'est pas certaine. L'on sait qu'elle a été imprimée à Rouen vers 1550 par Jehan de Prest (actif dans cette ville entre 1542 et 1559), mais elle a certainement été composée antérieurement.

⁹⁷⁸ *Frère Guillebert, Recueil de farces (1450-1550)*, André TISSIER, éd., Genève, Droz (T.L.F., 391), t. 6, 1995, p. 236, v. 242-243.

⁹⁷⁹ *Ibid.*, p. 245-246, v. 338-342.

⁹⁸⁰ *Ibid.*, p. 245.

⁹⁸¹ *Ibid.*, p. 245-246.

⁹⁸² FAIVRE Bernard, *Les Farces...*, éd. cit., p. 267.

⁹⁸³ ROY Bruno, « La liturgie et l'édition des farces... », *art. cit.*, p. 65-78.

⁹⁸⁴ Voir aussi BORDIER Jean-Pierre, « Deux théâtres, deux bilinguismes », *art. cit.*, p. 382.

de plusieurs passages du livre de Job ainsi que le réaffirme Jean-Pierre Bordier (*Tedet animam mea vite mee*, Job X, 1 ; *Spiritus meus attenuabitur, dies mei breviatur*, Job XVII, 1 ; *Pelli mee consumptis carnibus, adhesit os meum*, Job XIX, 20⁹⁸⁵). Quant au vers *Confiteor Deo celi*, interprété par Tissier et Faivre comme une prière de la confession, il s'agit pour Bruno Roy d'un mélange du *Confiteor* et du *Credo*⁹⁸⁶.

Pour notre part, nous nous alignons sur l'interprétation que livrent Bernard Faivre et Bruno Roy. Face au danger qui le menace, Frère Guillebert panique, et le mélange des prières qui se succèdent dans la bouche du clerc ne fait qu'afficher l'angoisse qui le tiraille. Les prières latines représentent le dernier recours du religieux et prêtent de ce fait à rire. Placé dans une position plus qu'inconfortable – il est dans un coffre d'où ressort son postérieur –, Frère Guillebert met en œuvre assez maladroitement tout ce qu'il peut pour être sauvé : toutes les prières qui lui viennent à l'esprit et qui ne lui auraient apporté aucun secours si le clerc n'avait pu compter sur l'ingéniosité de la femme adultère. Ce mélange de textes et prières (Roy relève la trace de dix textes distincts) manifeste la peur et le délire qui s'emparent du clerc – un délire qui est toutefois « très logiquement structuré⁹⁸⁷ » :

La tirade commence avec la liturgie du soir : les complies (*In manus...*) et les vêpres (*Nisi quia...*). Ensuite, en proie à l'obsession de la mort, Guillebert entre dans une sorte de transe : il se voit déjà sous le catafalque, pendant qu'on récite sur sa dépouille les matines des défunts (*Tedet...*, *Spiritus...*, *Pelli...*). Le voici maintenant qui mélange le *Confiteor* avec le *Credo* (*Confiteor Deo...celi*), le regret de ses fautes et sa foi chrétienne. Enfin le voilà parvenu à la vision béatifique, en compagnie des saints (*Ut queant...*) et de la Vierge (*Quod chorus vatum...*)⁹⁸⁸.

Le discours de désespoir du clerc n'est donc pas aussi insensé qu'il y paraît au premier abord. Jean-Pierre Bordier en offre d'ailleurs une lecture et une traduction qui conviennent particulièrement bien à la situation périlleuse dans laquelle se trouve le Frère Guillebert :

Certaines de ces références renvoient à la situation dans laquelle se trouve l'orant : *Nisi quia Dominus* : « Ah ! Si seulement le maître céans n'était pas ici avec nous ! » ; *Domine ne* : « Monsieur, ne me reprenez pas dans votre fureur, dans votre colère ne me corrigez pas ! »⁹⁸⁹.

Souvent comparé au délire de Maître Pierre Pathelin, l'agitation du Frère Guillebert n'en a pourtant pas la même saveur. Alors que le Frère se limite à l'emploi de la langue qui caractérise au mieux sa fonction, nous verrons que Pathelin offre aux lecteurs-auditeurs un

⁹⁸⁵ Voir aussi *ibid.*

⁹⁸⁶ ROY Bruno, « La liturgie et l'édition des farces... », *art. cit.*, p. 74.

⁹⁸⁷ *Ibid.*, p. 75.

⁹⁸⁸ *Ibid.*

⁹⁸⁹ BORDIER Jean-Pierre, « Deux théâtres, deux bilinguismes », *art. cit.*, p. 383.

véritable festival de langues dont l'expression délirante atteint son paroxysme, il est vrai, avec l'usage du latin⁹⁹⁰.

Il n'est pas toujours question de ridiculiser l'ecclésiastique accompli. C'est parfois aussi le prêtre en devenir ou, pour être plus exacte, le sot qui souhaite devenir prêtre qui est moqué à travers un apprentissage assez chaotique de la langue latine. Plusieurs farces exploitent ainsi le thème du jeune homme idiot qui se forme pour devenir prêtre. Parmi les plus connues, l'on peut citer le *Vilain et son fils Jacob* (seconde moitié du xv^e siècle), *Pernet qui va à l'école* (xv^e - xvi^e siècle) ou encore la farce *La Mère, le Fils, lequel veut être Prêtre, et l'Examineur* aussi intitulée *Un qui se fait examiner pour être prêtre* (xv^e siècle)⁹⁹¹.

Dans la première, le vilain fait tout ce qui est en son pouvoir pour que son fils, très récalcitrant, accepte d'aller à l'école pour devenir prêtre. Il n'y parvient qu'en lui donnant de quoi se sustenter. Le latin est presque totalement absent dans cette très courte pièce (85 vers), dont le comique repose sur l'opiniâtreté du père et du fils et sur les stratégies auxquelles recourt le premier pour se faire obéir. Le latin n'y est donc pas un ressort du comique, même si l'on relève la présence du mot *cleribus* (vers 4) :

JACOB
Ja maudlit soit qui le fera,
Et puis me diroient cleribus⁹⁹².

Le terme *cleribus*, auquel le DMF donne le sens de « pédant » et y associe justement l'exemple de la farce du *Vilain et de son fils Jacob*, a une forme clairement latinisante avec sa terminaison en *-ibus*. L'adjonction d'une finale *-ibus* à certains mots n'est pas chose si rare dans les farces⁹⁹³ et contribue à comiquer la forme elle-même. Le comique se fait d'autant plus perceptible que le mot renvoie aux membres du clergé, dont Jacob ne veut absolument pas faire partie. On peut aussi constater que le terme, par le sens qui lui est attribué et par la forme qui est la sienne, fait du pédantisme une des caractéristiques des doctes et des ecclésiastiques que l'on souhaite moquer.

⁹⁹⁰ Voir *infra*, chapitre 4, 2. Instruments de ruse et 3. Signes de folie ou d'emprise diabolique.

⁹⁹¹ *Un qui se fait examiner pour être prêtre, Recueil de farces (1450-1550)*, André TISSIER, éd., Genève, Droz (T.L.F., 374), t. 4, 1989, p. 107-160.

⁹⁹² TAPPAN D. W. et CARRINGTON S. M., « Deux pièces comiques inédites du manuscrit B. N. fr. 904 », *Romania*, t. 91, n°362, 1970, p. 165, v. 3-4.

⁹⁹³ On retrouve notamment un exemple dans la *Farce de Guilliod à cinq personnages* (« Quel joly filiabus », v. 4). Voir DROZ Eugénie et LEWICKA Halina, « Farce de Guilliod à cinq personnages (Rouen, 1557) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 23, n° 1, 1961, p. 82.

On voit qu'un seul mot peut suffire pour faire d'un élément linguistique un ressort du comique. Les autres pièces où sont représentés les apprentis prêtres sont cependant bien plus généreuses en latinismes et autres expressions latines. La farce de *Pernet qui va à l'école* commence d'ailleurs avec un latin qui contrefait certaines formules prononcées par les prêtres :

Per omnia secola seculorum. Amen.
Sursum corda ! Habemus a Domine.
Qu'en dictes-vous ? Suis-je curé ?
Et, par mon serment, je ne sçay⁹⁹⁴

La connaissance de phrases types suffit à la mère pour la laisser croire qu'il est prédisposé à devenir prêtre :

Et, par mon ame, on dit bien vray ;
Mon filz chante desjà la messe.
Et par bieu, il sera (desjà) evesque
Je le sçay bien certainement,
Voire s'il vit guère longuement⁹⁹⁵.

Lorsque le Maître arrive pour lui donner sa leçon, l'on constate que Pernet ne connaît pas grand-chose en dehors des deux phrases latines prononcées en ouverture de la pièce. La lecture de l'alphabet se transforme en véritable succession de calembours révélant l'ignorance du jeune :

LE MAISTRE
B

PERNET
Saint Jehan, il ne m'en chault voyre ;
Je viens tout fin droict de boire :
Je ne puis boire si souvent.
[...]

LE MAISTRE
Non feray, non, [et] taisez-vous ;
Mais me voulez-vous faire acroire
Que je le vueil prier de boire ?
Dictes ceste lettre, icy : B⁹⁹⁶.

Pernet identifie le son [b] à l'impératif du verbe *boire*. Ce jeu se poursuit avec les lettres suivantes : le C lui fait parler de la soif, le D désigne pour Pernet un doigt, le H une hache, le K

⁹⁹⁴ *Farce nouvelle et très bonne et fort joyeuse a troys personnaiges de Pernet qui va à l'escolle*, Ancien théâtre françois ou collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les mystères jusqu'à Corneille, publié avec des notes et éclaircissements par M. Viollet le Duc, Paris, Jannet, t. 2, 1854, p. 360.

⁹⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁹⁶ *Ibid.*, p. 366.

ne serait que la façon picarde de prononcer le mot *chat*⁹⁹⁷, derrière la lettre L, il entend le terme *aile*. La lettre Q amène un jeu de mots attendu :

LE MAISTRE
Q.

PERNET
Fy, il (y) parle du cul ;
Ma mère, il dit la paillardise⁹⁹⁸.

Le Maître sait qu'il ne peut rien faire de Pernet, mais il va dans le sens de la mère, qui ne tarit pas d'éloges sur son fils. Il faut dire que c'est elle qui le paie... Le Maître revient donc donner une autre leçon, mais Pernet reste un cas désespéré qui interprète la préposition latine *cum* citée par le Maître comme étant le mot *con*. Comme le signale André Tissier, on prononçait [ō] la terminaison latine *-um*⁹⁹⁹. Il n'y a rien à faire de cet élève si ce n'est rire de lui.

Cette pièce comprend un certain nombre de passages que l'on retrouve dans la farce *Un qui se fait examiner pour être prêtre*¹⁰⁰⁰. Là aussi le candidat à la prêtrise prononce quelques mots en latin et pense de ce fait avoir les aptitudes suffisantes pour entrer dans les ordres :

LE FILZ
Ma mere, ça, mon petit livre,
Quia ego volo ire ad ordos,
affin que je soys *sacerdos*
devant qu'il soit la Penthecouste¹⁰⁰¹.

Comme dans la farce de *Pernet*, la mère voit en son fils un sage et un érudit et, comme dans *Pernet*, le fils chante le *Per omnia secula seculorum* (v. 142). Il est néanmoins un peu plus lettré, car il connaît déjà son alphabet. Lorsqu'il se trouve en présence de l'examineur, le fils ponctue son discours de mots latins et de références liturgiques, ce qui ne dupe pas pour autant son interlocuteur. Plus d'une fois, l'examineur le prend d'ailleurs pour un fou : il affirme n'avoir jamais vu de si grand sot et implore saint Victor, le saint que l'on convoquait pour soigner les personnes prises de folie¹⁰⁰² (v. 228-229), il le qualifie de *matelineux* – le *matelineux* étant celui qui souffre du mal de saint Mathelin ou Mathurin, autrement dit de folie¹⁰⁰³ – et de

⁹⁹⁷ *Un qui se fait examiner pour être prêtre*, éd. cit., p. 113.

⁹⁹⁸ *Farce nouvelle et très bonne et fort joyeuse a troyz personnaiges de Pernet qui va à l'escolle*, éd. cit., p. 370.

⁹⁹⁹ *Un qui se fait examiner pour être prêtre*, éd. cit., p. 158.

¹⁰⁰⁰ *Ibid.*, p. 110-117.

¹⁰⁰¹ *Ibid.*, p. 131, v. 39-42.

¹⁰⁰² *Ibid.*, p. 151, v. 228-229.

¹⁰⁰³ Art. « matelineux », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/matelineux>

yvre (v. 236). Le fils, comme Pernet, mésinterprète plusieurs propos de l'examineur. Il pense que celui-ci lui demande ses urines pour les analyser (il comprend le « ad quam » comme étant un *aquam*) et, de la même façon que son prédécesseur, le *cum* latin est pris pour un *con* :

L'EXAMINATEUR

Laissons tout le jasement.

Dy moi, qu'esce à dire : Mecum ?

LE FILS

Allez villain, par saint Symon,

Vous estes plain de vitupere.

Vous avez parlé du con ma mere.

A ! par ma foy, je luy voys dire¹⁰⁰⁴.

Par l'usage maladroït du latin et les erreurs de compréhension, l'on cible non seulement les prêtres dont la maîtrise du latin est parfois imprécise, mais aussi la figure de l'écolier sot qui se pense plus savant que ce qu'il n'est et, plus globalement, la personne qui recourt de façon inappropriée au latin. À côté des ecclésiastiques, ce sont donc plus largement les « escumeurs de latin » qui font l'objet de moqueries dans les textes, et ce, bien avant que Pantagruel ne rencontre l'écolier limousin.

Les escumeurs de latin

Bien des personnages sont tournés en ridicule à cause de leur pratique excessive et/ou maladroite de la langue latine ou d'un pseudo-latin. Avant Rabelais, l'usage du latin à tort et à travers est déjà pointé du doigt. Dans la *Farce du Moine et du Savetier* (fin xv^e – début xvi^e siècle), le Savetier s'adresse en latin au moine, qui le salue pour la qualité de sa langue. Il n'a pourtant pas pu démontrer avec ses quelques mots de latin qu'il maîtrisait cet idiome. Le moine semble ainsi flatter un homme qui, parce qu'il connaît trois mots en langue latine, se croit intelligent. Derrière la flatterie apparente, l'on note aisément l'ironie.

La critique d'un mauvais usage du latin passe régulièrement à travers la représentation de personnages qui *escument* cette langue, autrement dit qui font « des emprunts constants au latin ou qui enseigne[nt] le latin¹⁰⁰⁵ ». Les *escumeurs* de latin peuvent être de différents types :

¹⁰⁰⁴ *Un qui se fait examiner pour être prêtre*, éd. cit., p. 158-159, v. 277-282.

¹⁰⁰⁵ Art. « écumeur », *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF). URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/écumeur1>. Voir aussi DULL Olga Anna, « “Escumer le latin” : statut et fonctions de la barbarolexie dans le théâtre comique du xv^e siècle, enjeux théoriques », *Le Moyen Français*, 39-41, 1997, p. 207.

il peut s'agir de sots, d'écoliers et/ou de pédants, les frontières entre ces profils n'étant pas étanches. Ils apparaissent surtout dans les œuvres théâtrales de la fin du Moyen Âge. Le mot lui-même n'est attesté dans ce sens-là que dans la seconde moitié du ^{xv}^e siècle : on le retrouve par exemple dans la *Sottie des coppieurs et lardeurs*¹⁰⁰⁶.

Dans cette pièce datant certainement de 1488¹⁰⁰⁷, un des personnages a pour nom Escumeur de latin et s'amuse à franciser plusieurs formes latines. L'*escumeur* est ici un bouffon, « un sot qui tenait spécialement ce rôle¹⁰⁰⁸ ». Le discours latinisant du protagoniste surprend les deux autres niais, Sotin et Teste creuse, qui parviennent à saisir ce qu'il dit – bien que difficilement toutefois – :

L'ESCUMEUR DE LATIN
Cavons de ramonner dispars
Et immictés bien mes vestiges
Et nous involviron noz liges
Pour les dissiper subit

TESTE CREUSE
A grant peine scay je qu'il dit.

SOTIN
J'entens ung petit son patoys¹⁰⁰⁹.

Donner à un personnage de sottie un langage latinisant n'est qu'une des multiples façons de faire rire par l'usage volontairement contrefait d'une langue. Cette mise en scène contribue à interroger les rapports du français au latin en cette fin du Moyen Âge, époque où les langues vulgaires s'affirment face à la langue savante. Par le rire qu'elle suscite, elle dénonce en même temps les pratiques linguistiques de certains doctes qui aiment latiniser leurs propos : le langage de l'Escumeur « n'est que l'exagération plaisante d'une tendance commune aux clercs et aux grands rhétoriciens¹⁰¹⁰ ».

Si le personnage du sot des comédies peut être un bon escumeur de latin, il en est de même pour les écoliers. L'on peut par exemple citer les femmes de la *Farce des femmes qui apprennent le latin* (^{xv}^e - ^{xvi}^e siècle), où l'apprentissage de cette langue sert de prétexte à la réalisation de nombreux jeux de mots grivois. Le plus célèbre des écoliers escumeur demeure cependant Mimin dans la *Farce de Maître Mimin étudiant* (fin ^{xv}^e - début ^{xvi}^e). Il est sot, son

¹⁰⁰⁶ Art. « écumeur », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/écumeur1>.

¹⁰⁰⁷ DROZ Eugénie, éd., *Le Recueil de Trepperel. Les sotties*, Genève, Slatkine Reprints, 1974, p. 149.

¹⁰⁰⁸ *Ibid.*, p. 182.

¹⁰⁰⁹ *Ibid.*, p. 174, v. 340-345.

¹⁰¹⁰ GARAPON Robert, *La fantaisie verbale...*, op. cit., p. 42.

nom même le dit : un *mimin*, c'est un sot, un imbécile, un niais¹⁰¹¹. Cette farce, qui daterait de la fin du xv^e siècle¹⁰¹², met en scène Mimin, un jeune envoyé par ses parents, Raulet et Lubine, auprès d'un précepteur pour qu'il apprenne le latin et puisse devenir avocat. L'étude assidue de la langue latine a cependant eu une conséquence terrible : Mimin a oublié le français. Persuadés qu'il est devenu fou et même victime d'un maléfice diabolique, ses parents et son futur beau-père décident d'agir. Avec l'aide de la fiancée et du magister lui-même, ils tentent de le faire parler à nouveau en français. La mère, Lubine, a alors l'idée de l'enfermer dans une cage tel un oiseau pour le contraindre à rapprendre la langue qu'elle lui a transmise.

Le latin de l'étudiant n'a toutefois rien de savant et s'apparente à un latin de cuisine qui constitue un véritable ressort du comique dans la pièce. Non seulement il confirme l'ignorance de Mimin, incapable de parler en bon latin, mais il proclame aussi celle du Magister, qui ne cesse de faire l'éloge de son étudiant pourtant incompetent et qui pratique lui-même un latin fautif :

LE MAGISTER
Que tu ne me faces blasmer,
Aussi que j'aye de toy honneur,
Et que une foy tu sois seigneur,
Maistre Mymin, apprens et lis.
Responde : quod librum legis ?
En françoys.

MAISTRE MYMIN
Ego non sire.
Franchoyson jamais parlare ;
Car ego oubliaverunt¹⁰¹³.

La forme correcte attendue est *quem librum legis* et non *quod librum legis*¹⁰¹⁴.

L'œuvre de Maître Mimin étudiant offre une lecture qui dépasse la simple raillerie à l'égard du précepteur ignorant et de l'écolier niais. Outre la critique de l'usage excessif du latin, on peut noter une défense claire de la langue vulgaire française. Alors que le latin conduit Mimin à être enfermé dans une cage, le retour au français le libère et lui permet de renouer avec les siens. Loin d'être une simple farce, la pièce présente en son sein des éléments annonciateurs des grands débats humanistes sur les langues. Dominique Lagorgette estime d'ailleurs que la farce « illustre [...] une lutte nationale entre le peuple, non lettré, et son élite intellectuelle

¹⁰¹¹ Art. « mimin », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/mimin>.

¹⁰¹² Le texte original daterait des années 1480-1490 (*Farces du Moyen Âge*, André TISSIER, éd., Paris, Flammarion (GF, 412), 1984, p. 149).

¹⁰¹³ *Ibid.*, p. 162, v. 113-120.

¹⁰¹⁴ *Ibid.*, p. 467.

ecclésiastique pour la reconnaissance de la langue maternelle en tant que langue “totale”¹⁰¹⁵ ». Si l’emploi du terme *national* est un peu prématuré pour évoquer le contexte de la fin du xv^e siècle, l’on ne peut nier que l’œuvre dénonce un usage du latin qui se ferait au détriment de la langue maternelle, de la langue partagée par le plus grand nombre. Bien plus encore, elle montre que la langue vulgaire est synonyme de liberté voire de libération. Ne pourrait-on pas conclure qu’en se libérant de la cage où il a été enfermé pour rapprendre le français, Mimin s’est en même temps libéré du joug du latin, une langue incompréhensible pour les non-initiés : « Le latin n’est que la langue des maîtres ; dans les choses importantes de la vie, il ne saurait remplacer la langue maternelle¹⁰¹⁶ ».

Les quelques œuvres que nous venons de mentionner et qui mettent en scène la langue latine nous mènent à constater que l’emploi du latin à des fins comiques permet certes de railler les clercs et les doctes, autrement dit ceux qui occupent une fonction caractérisée notamment par l’usage d’une langue particulière, mais qu’il permet aussi – surtout à partir de l’automne du Moyen Âge – de dénoncer certains usages linguistiques : derrière la moquerie peut ainsi se cacher une défense du parler vulgaire. L’enjeu va donc bien au-delà de la caricature d’un type humain. Plus encore que se moquer de la figure du prêtre ou de l’écolier, il s’agit de dévoiler – grâce au rire – ceux qui recourent au masque de la langue et qui se cachent derrière une pratique linguistique pour se faire passer pour ce qu’ils ne sont pas (tel est le cas de l’étudiant sot) ou pour accentuer et faire entendre leur différence par rapport au reste de la population et rappeler leur statut alors qu’ils sont pécheurs tout autant que les autres. L’usage du latin afin de donner une autre image de soi apparaît clairement dans un tout autre contexte, celui dépeint dans *La Folie des gorriers* (ca. 1465). Cette farce met en scène deux personnages qui parlent initialement sans latinisme, mais lorsqu’ils décident de devenir *gorrier*, autrement dit des hommes élégants et des courtisans et donc de monter socialement, leur parler n’est plus fait que de formules et d’expressions latinisantes. Alors que les pièces précédemment évoquées dressent le portrait plaisant du religieux ou de l’écolier, celle de *La Folie des gorriers* représente à travers les deux protagonistes la classe bourgeoise, qui désire s’élever socialement et imite alors le modèle aristocratique et les hommes de la cour, milieu où le langage latinisant s’est particulièrement diffusé au cours de la seconde moitié du xv^e siècle¹⁰¹⁷. Grâce au langage des personnages entre autres choses, les farces peuvent donc décrire et moquer un type humain mais

¹⁰¹⁵ LAGORGETTE Dominique, « Images du clerc obscure... », *art. cit.*, p. 352.

¹⁰¹⁶ BORDIER Jean-Pierre, « Deux théâtres, deux bilinguismes », *art. cit.*, p. 389.

¹⁰¹⁷ Voir à ce propos DUVAL Frédéric, « Comment la latinisation du français est-elle devenue une mode ? », Gilles SIOUFFI, éd., *Modes langagières dans l’histoire*, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 123-142.

aussi un phénomène social. Plus largement, elles montrent que la langue et le choix de langue jouent un rôle dans l'image que quelqu'un donne de soi.

1.2. Les parlers breton et franco-anglais

Si les auteurs médiévaux aiment recourir au latin à des fins comiques, ils apprécient également représenter certaines variétés du français. La moquerie porte alors sur l'accent, la prononciation et une syntaxe qui s'éloignent du parler qui tend à s'imposer comme modèle, le parler d'Île-de-France. Ainsi que nous avons déjà pu le voir notamment avec la chanson de Conon de Béthune, parler une variété de langue différente de celle qui fait autorité conduit à essuyer quelques rires, et ce, relativement tôt dans l'histoire de la langue française. Anthony Lodge¹⁰¹⁸ rapporte une anecdote très évocatrice. Retrouvée dans une lettre de rémission datant de 1388, elle relate la rencontre d'un ouvrier parisien, Jean de Chastillon, et d'un ouvrier picard, Thomas Castel¹⁰¹⁹. Le Parisien, ayant reconnu à la langue l'origine picarde de son interlocuteur, s'est amusé à imiter son parler, ce qui a encouragé le premier contrefait à faire de même avec le langage parisien :

Icellui de Chastillon cognut au parler que icellui Thomas estoit Picart, et pour ce par esbatement se prit à parler le langage de Picardie et ledit Thomas qui estoit Picard, prist à contrefaire le langage de France, et parlèrent ainsi ensemble longuement, et tant que ledit Thomas se prist à courcier de ce que ledit de Chastillon contrefaisoit son langage, et l'appella, pour lui faire déplaisir, Sires homs, en lui disant que c'estoit à dire, en langage de leur pays, coux¹⁰²⁰.

Énervé par l'imitation de Jean de Chastillon, le Picard Thomas finit par traiter son imitateur de cocu avec les mots de son pays.

Dans son *Tournoi de Chauvency* (ca. 1285), Jacques Bretel se moque quant à lui de la façon dont le seigneur allemand Conrad Warnier parle français. L'auteur associe pour ce faire le mot *romant* – qui est ici équivalent à *français*¹⁰²¹ – à celui de *tyoïs* :

¹⁰¹⁸ LODGE R. Anthony, *Le français...*, op. cit., p. 136.

¹⁰¹⁹ L'histoire est citée par de nombreux autres chercheurs : GRENIER Pierre Nicolas, *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, Amiens, Imprimerie Duval et Herment, 1856, p. 18 ; LUSIGNAN Serge, « Espace géographique et langue : les frontières du français picard (XIII^e-XV^e siècle), *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 37^e congrès de la SHMES, Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations* (Mulhouse, 2-4 juin 2006), Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 264 ; MONFRIN Jacques, « Les parlers en France », Michel FRANÇOIS, éd., *La France et les Français*, Paris, Gallimard (Encyclopédie de la Pléiade) 1972, p. 762.

¹⁰²⁰ GRENIER Pierre Nicolas, *Introduction à l'histoire...*, op. cit., p. 18.

¹⁰²¹ GINGRAS Francis, *Le Bâtard conquérant...*, op. cit., p. 58-59.

Lors dit en son tyois romant¹⁰²²

L'expression *tyois romant* est plutôt rare et permet de décrire une langue où se mêlent français et allemand, signe d'un *code-switching* dû à l'influence de la langue première du personnage au moment de pratiquer un autre idiome qu'il maîtrise moins. Jacques Bretel insiste sur ce fait à plusieurs reprises : il signale d'abord que le français du seigneur germanique est désordonné, disloqué (« walois tout despannei¹⁰²³ ») et il rappelle plus tard qu'il parle un « faus roumanz¹⁰²⁴ », un français « [m]oitiét romans moitiét tïois¹⁰²⁵ », ce qui ne manque pas de faire sourire le comte de Salm (« Asséz en a li bon cuens ris¹⁰²⁶ ») et les seigneurs présents à Chauvency (« A cest mot fu grans la risee / Qui en maint lieu fu devisee¹⁰²⁷ »). La langue de Conrad Warnier constitue « l'exemple le plus ancien que l'on possède du jargon attribué aux Allemands parlant français¹⁰²⁸ ». Elle est ainsi marquée de traits particuliers – bien que ceux-ci ne soient pas toujours aisés à identifier et puissent parfois être attribués à la plume des scribes – comme l'apocope du *e* final ou l'usage du masculin pour le féminin¹⁰²⁹.

La moquerie à l'égard des accents ne date donc pas d'hier et peut déboucher sur des réactions violentes. Parmi les variétés de langue régulièrement caricaturées dans les textes, l'on relève notamment le français parlé par les Bretons ou encore et peut-être surtout le français parlé par les Anglais.

Une des œuvres qui représente certainement le mieux le langage français des Bretons n'est autre que le *Privilège aux Bretons* (ca. 1240). Dans la première des deux pièces reprises sous ce titre, Yvon va trouver le roi de France pour se plaindre et signaler que le droit accordé aux Bretons pour couper du genêt a été violé par un garde forestier qui l'a agressé lui ainsi qu'un de ses cousins. Le langage d'Yvon est marqué de particularismes qui reflètent de façon plus ou moins exacte la manière qu'avaient les Bretons de parler français. Edmond Faral relève plusieurs traits linguistiques intégrés au parler d'Yvon pour faire entendre aux auditeurs l'accent breton du protagoniste. Ainsi, il note¹⁰³⁰ :

¹⁰²² JACQUES BRETEL, *Le Tournoi de Chauvency*, éd. cit., p. 5, v. 68.

¹⁰²³ *Walois* désigne ici le français (*ibid.*, v. 63).

¹⁰²⁴ *Ibid.*, p. 11, v. 259.

¹⁰²⁵ *Ibid.*, p. 13, v. 332.

¹⁰²⁶ *Ibid.*, p. 11, v. 260.

¹⁰²⁷ *Ibid.*, p. 110, v. 3427-3428.

¹⁰²⁸ *Ibid.*, p. XLVII.

¹⁰²⁹ *Ibid.* Voir aussi l'étude à laquelle renvoie Maurice Delbouille : DAMM Otto, *Der deutsch-französische Jargon in der schönen französischen Literatur*, Berlin, Ebering (Romanische Studien, 11), 1911.

¹⁰³⁰ FARAL Edmond, *Mimes français du XIII^e siècle (textes, notices et glossaire)*, Paris, Honoré Champion, 1910, p. 7.

- La confusion entre le *e* et le *i*
- L'emploi de la tonique *-ié* pour *-é*, de *-er* pour *-ier* ou encore de *-ier* pour *-er*
- L'apocope du *-e*
- La confusion entre *a* et *e* à l'initial devant *s* + consonne
- La substitution de *g* par *ch* en finale
- L'absence de déclinaison, fautes de genre, d'accord et de conjugaison
- La confusion de personnes, de temps et de mode
- L'usage excessif du *i* pléonastique

Dès le début de la pièce, Yvon prend la parole et s'exprime dans un langage très marqué :

Diex gart la roi de Frans et tout sa compaingni,
Et la roïn greignor, que Diex la beneï,
Et trestout son barnail et sa chevaleri,
Et tout sa menu gent, que je ne connois mi¹⁰³¹.

On y observe en effet un certain nombre de traits particuliers susmentionnés comme l'apocope du *-e* ou encore les erreurs de genre (*la roi*, par exemple). Avant même que le personnage ne dise d'où il provient, le public à qui s'adresse la pièce – un public parisien d'après Edmond Faral¹⁰³² – ne peut que remarquer la prononciation étrange d'Yvon par rapport à celle qui est la sienne. D'emblée, la langue donne une indication non des moindres sur le protagoniste et peut provoquer un rire parmi les spectateurs, qui peuvent y voir une façon exotique de parler français. Le personnage du Breton est par conséquent doublement stigmatisé dans la pièce : d'abord linguistiquement, puisque tout le propos d'Yvon est marqué, mais également physiquement et politiquement, puisqu'à cause de son origine, il est molesté par le forestier alors qu'un privilège accordé par le roi Philippe-Auguste lui donne le droit de couper du genêt dans le but de faire des balais. L'œuvre ne fait pas que railler le parler français bretonnant, il tourne aussi en dérision les accords politiques entre le roi de France et les comtes de Bretagne¹⁰³³, les droits concédés aux Bretons dans la pièce étant quelque peu dérisoires.

¹⁰³¹ *Ibid.*, p. 13, v. 1-4.

¹⁰³² *Ibid.*, p. 9

¹⁰³³ LE CLERC Victor, « Poésies historiques », *Histoire littéraire de la France*, Paris, Firmin Didot et Treuttel et Wurtz, t. 23, 1856, p. 424.

La seconde partie du *Privilège aux Bretons*, composée selon l'éditeur par le même auteur et à la même date que la scène précédemment mentionnée¹⁰³⁴, comprend les mêmes caractéristiques linguistiques pour représenter le parler français de Bretagne.

Même si, selon Edmond Faral, « le langage prêté aux Bretons est déformé non pas au hasard, mais selon des procédés assez bien déterminés, et qui répondent, en gros, aux renseignements qu'on a sur la façon dont les Bretons parlaient le français¹⁰³⁵ », un certain nombre de traits linguistiques utilisés pour faire entendre le français breton sont aussi employés pour représenter d'autres variétés linguistiques, comme par exemple le jargon franco-anglais. Ainsi, l'apocope du -e ou encore les confusions de genres ou de temps sont également des caractéristiques fréquentes du parler français des Anglais et, plus globalement des étrangers qui tentent de s'exprimer dans la langue d'Île-de-France.

Les exemples littéraires de raillerie à l'égard de l'accent anglais sont légion notamment à partir du XIII^e siècle¹⁰³⁶. Les textes qui font du langage franco-anglais un objet de moquerie s'intègrent dans un ensemble plus large d'œuvres qui critiquent les Anglais, considérés comme orgueilleux¹⁰³⁷.

D'après Anne Martineau et Élisabeth Schulze-Busacker, la première représentation du jargon franco-anglais se trouverait dans la branche du *Roman de Renart* généralement connue sous le titre de *Renart Jongleur*¹⁰³⁸. Élisabeth Lalou n'y voit cependant que le troisième exemple de jargon franco-anglais, le premier étant à ses yeux le *Fabliau des deux Anglais et de l'anel*. La différence de classement est liée à la datation imputée par les chercheurs aux œuvres considérées. Cela étant, il faut envisager la branche de *Renart Jongleur* séparément. En effet, même si cette branche représente le jargon franco-anglais pour mieux en rire, nous ne pouvons étudier ce cas exactement sur le même pied que les autres exemples conservés dans la littérature médiévale, car, dans l'œuvre renardienne, ce n'est pas un Anglais qui s'exprime dans ce jargon,

¹⁰³⁴ FARAL Edmond, *Mimes français...*, éd. cit., p. 9.

¹⁰³⁵ *Ibid.*, p. 8.

¹⁰³⁶ Voir à ce sujet notamment LALOU Élisabeth, « Les textes en jargon franco-anglais... », art. cit., p. 543-562 ; MATZKE John E., « Some Examples of French as Spoken by Englishmen in Old French Literature » *Modern Philology*, vol. 3, n° 1, 1905, p. 47-60 ; SHORT Ian, « Another Look at "le faus franceis" », art. cit., p. 35-55.

¹⁰³⁷ LALOU Élisabeth, « Les textes en jargon franco-anglais... », art. cit., p. 543.

¹⁰³⁸ MARTINEAU Anne, « L'étrange charabia de Renart dans "Renart jongleur" », Yves CLAVARON, Jérôme DUTEL et Clément LÉVY, eds., *L'Étrangeté des langues*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne (PUSE), 2011, p. 69-80 (accessible en ligne. URL : <https://hal.science/hal-03448621>) ; SCHULZE-BUSACKER Élisabeth, « Renart, le jongleur étranger, analyse thématique et linguistique à partir de la branche I b du Roman de Renart (v. 2403-2580 et 2857-3034) », Jan GOOSSENS et Timothy SODMANN, eds., *Third International Beast Epic, Fable and Fabliau Colloquium*, Münster, 1979. *Proceedings*, Köln und Wien, Böhlau (Niederdeutsche Studien, 30), 1981, p. 380-391.

mais Renart lui-même en vue de duper ceux qui sont à sa poursuite. Dans treize textes sur les quinze recensés par Élisabeth Lalou où le jargon franco-anglais répond présent, sont mis en scène de véritables Anglais dont le français est altéré à cause de leur origine, et il n'est pas question de gruger par le recours à une langue différente, contrairement à ce qui s'observe dans le *Renart Jongleur*. Nous aborderons donc ce cas dans un autre chapitre¹⁰³⁹.

Le succès de la moquerie à l'égard des Anglais s'explique pour des raisons qui ont varié en fonction de l'époque de production des écrits où l'on joue avec le jargon franco-anglais. Ainsi que nous l'avons déjà signalé, le parler français des Anglais s'est distingué relativement tôt du parler continental. Dès le XII^e siècle, l'on note des différences notables entre le parler insulaire et le parler continental, ce qui prête bien entendu à rire. Apparaît ainsi l'expression « parler le français de Marlborough ». Elle aurait été employée pour la première fois dans le *De nugis curialium* (XII^e siècle) de Gautier Map alors qu'il critiquait la façon de parler de Geoffroy, fils illégitime de Henri II qui renonça à la fonction d'évêque de Lincoln à Marlborough en 1182. Selon Gautier Map, il y aurait à Marlborough une fontaine dont l'eau, une fois ingérée, serait la cause d'une mauvaise maîtrise de la langue française :

*Cessit igitur apud Merleburgam, ubi fons est quem si quis, ut aiunt, gustauerit, Gallice barbarizat, unde cum uiciose quis illa lingua loquitur, dicimus eum loqui gallicum Merleburge*¹⁰⁴⁰.

Au fil des siècles, le français est de moins en moins connus par les Anglais. À partir du XIV^e siècle, la plupart des Anglais ne le parlent plus et, s'ils souhaitent le maîtriser quelque peu, ils doivent l'apprendre. C'est pourquoi,

[l]e jargon n'a [...] pas la même valeur au XIII^e et au XV^e siècle. Au XIII^e siècle, le Français [sic] déformé est la langue des Anglais qui viennent sur le Continent, tandis qu'au XV^e siècle les Anglais ne parlent plus français. Le jargon n'a pu que s'en trouver modifier¹⁰⁴¹.

Cette évolution de la connaissance du français sur les terres britanniques se couple aux rapports conflictuels qui sont nés entre la France et l'Angleterre. La guerre qui oppose les deux royaumes ne fait que rendre la critique plus acerbe¹⁰⁴². Les causes de la moquerie à l'égard des Anglais sont donc de trois ordres : les différences du parler insulaire par rapport au continental,

¹⁰³⁹ Cf. *infra*, chapitre 3, 2. Le jeu avec les langues dans le *Roman de Renart*, et chapitre 4, 2. Instruments de ruse.

¹⁰⁴⁰ WALTER MAP, *De nugis curialium* = *Courtiers' Trifles*, edited and translated by M. R. JAMES; revised by C. N. L. BROOKE and R. A. B. MYNORS, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 1983, p. 496. Nous proposons la traduction suivante : « Il alla donc à Marlborough, où se trouve une source dont on dit que quiconque y goûte parle le français comme un barbare, d'où le fait que lorsque quelqu'un parle cette langue de façon défectueuse, on dit qu'il parle le français de Marlborough ».

¹⁰⁴¹ LALOU Élisabeth, « Les textes en jargon franco-anglais... », *art. cit.*, p. 545.

¹⁰⁴² MARTINEAU Anne, « L'étrange charabia... », *art. cit.*

le déclin de l'usage du français en Angleterre accentuant ou, du moins, ne résorbant pas ces différences et les conflits entre les royaumes de France et d'Angleterre entraînant sur le continent un mouvement d'anglophobie.

Les tensions entre France et Angleterre transparaissent assez nettement dans *Jehan et Blonde*, à travers la confrontation linguistique et amoureuse qui s'installe entre le Français Jehan et le comte anglais de Gloucester, tous deux épris de la belle Blonde. Lors de sa rencontre avec Jehan, le comte de Gloucester constate par son habillement qu'il vient certainement de Pontoise et tente de parler français, mais c'est en anglais que les mots sortent :

Pour sa robe qu'il vit françoise
Li sambla nes devers Pontoise,
Si vaut a lui parler françois,
Mais sa langue torne en englois¹⁰⁴³.

La mention de l'anglais et du français dans une œuvre où l'histoire se déroule entre la France et l'Angleterre ne doit guère surprendre. Outre leur apport à la description du contexte dans lequel l'histoire se déroule, l'anglais et le français jouent aussi un rôle dans la rivalité qui oppose Jehan et le comte de Gloucester :

Jehan aime Blonde, Blonde aime Jehan et le lecteur/auditeur se doute qu'aucun obstacle n'empêchera jamais les deux amoureux de s'épouser. Pour masquer la banalité de cette donnée et corser l'intrigue, Ph. de rémi [sic] oppose à Jehan, outre le père de Blonde (comte d'Oxford), un puissant rival et renforce cette rivalité par un double antagonisme de rang et de nationalité en faisant de Jehan le fils d'un petit seigneur d'Ile-de-France et de son rival le comte en titre de Gloucester¹⁰⁴⁴.

Cette rivalité, si elle est amoureuse et implique le rang social et la « nationalité », si tant est que nous puissions parler de nationalité à cette époque, est une rivalité linguistique : la langue est un argument de plus pour valoriser Jehan et décrédibiliser voire ridiculiser le comte. On constate dès la rencontre des deux protagonistes que le comte de Gloucester maîtrise assez mal le français, puisque malgré son souhait de s'exprimer dans la langue de Jehan (« Si vaut a lui parler françois »), c'est l'anglais qui, de manière totalement involontaire, prend le pas sur le français (« Mais sa langue torne en englois »).

¹⁰⁴³ PHILIPPE DE RÉMI, *Jehan et Blonde*, éd. cit., p. 95, v. 2633-2636.

¹⁰⁴⁴ ZINK Gaston, « Le “franglais” du comte de Gloucester ou le poids du langage dans une rivalité amoureuse (Philippe de Rémi, *Jehan et Blonde*, éd. S. Lécuyer, Paris, Honoré Champion, 1984, v. 2628-4509) », *L'Information Grammaticale*, n° 53, 1992, p. 7. Voir aussi LECUYER Sylvie, « *Le roman de Jehan et Blonde*, miroir du temps ou faux-semblant ? », *Littératures*, 25, 1991, p. 7-16.

Même si les motifs qui poussent à rire des Anglais et de leur parler ont pu évoluer au fil du temps, les traits linguistiques employés pour représenter leur parlure sont assez similaires d'une œuvre à l'autre¹⁰⁴⁵ :

- Chute du -e final
- Confusion entre *p* et *b*
- Désinences en -a aux personnes et aux temps auxquels cette désinence n'est pas employée
- Confusion entre l'infinitif et le participe passé
- Confusion entre les genres des mots
- Extension de l'auxiliaire *être* sous la forme *fout* à l'actif comme au passif, confusion entre l'auxiliaire *avoir* et *être*
- Emploi de phrase à l'infinitif
- Verbes avec mode personnel et sujet au cas régime
- Aphérèse fréquente, disparition des préverbes
- Suppression d'articles et de prépositions
- Emploi de mots étrangers
- Déformation des noms propres

Comme nous avons pu le remarquer au sujet des spécificités linguistiques mises en œuvre pour donner à entendre le français de Bretons, les différents traits linguistiques identifiés comme étant des procédés de représentation du jargon franco-anglais ne sont pas non plus à considérer comme des éléments permettant de donner une image exacte d'une pratique linguistique. Nous avons déjà pu voir que certains traits étaient aussi employés pour le parler breton. Par ailleurs,

[l']emploi de phrases à l'infinitif est jusqu'à aujourd'hui caractéristique de l'étranger qui parle une langue peu connue. La confusion des labiales sourdes et sonores est plutôt un défaut de la prononciation allemande du français que de l'anglaise. [...] L'intégration de mots néerlandais, anglais ou allemands est un procédé qui n'est pas réservé aux seules plaisanteries autour des Anglais¹⁰⁴⁶.

Évidemment, l'imitation du parler français des Anglais prête à sourire, mais le rire suscité repose également sur d'autres facteurs. Dans le *Fabliau des deux Anglais et de l'anel*,

¹⁰⁴⁵ LALOU Élisabeth, « Les textes en jargon franco-anglais... », *art. cit.*, p. 549-550 ; MARTINEAU Anne, « L'étrange charabia... », *art. cit.*

¹⁰⁴⁶ SCHULZE-BUSACKER Élisabeth, « Renart, le jongleur étranger... », *art. cit.*, p. 385-386.

par exemple, la mauvaise prononciation du français par l'Anglais peut certes inciter le rire, mais ce qui le provoque davantage encore c'est l'association de la mauvaise maîtrise de la langue française à la mécompréhension de l'interlocuteur français qui entraîne un quiproquo et un jeu entre les mots *anel* et *agnel*. En effet, dans la pièce, deux Anglais, dont l'un est malade, entrent dans une auberge pour se sustenter. L'un des deux se dirige auprès de l'aubergiste pour commander de l'agneau pour son camarade mal en point, mais ne sachant prononcer le son [ɲ], le voyageur anglais demande un ânon (*anel*). Le comique repose aussi sur la scène du repas où le malade se rend compte de la méprise après avoir tout mangé et rit tellement qu'il recouvre la santé.

Tous les griefs ne vont pas qu'à l'encontre des Anglais. Il arrive en effet que soient pris à partie les Français, en témoigne *Le roman des franceis* (troisième tiers du XII^e siècle) d'André de Coutances. Le texte, écrit par un Normand, manifeste l'attachement de son auteur à son duché et fait écho aux tensions qui opposent Anglais, auxquels sont alliés les Normands, et Français d'Île-de-France :

Le pamphlet d'André s'insère naturellement dans la série d'échanges injurieux qui se déroule sans interruption, à travers le moyen âge, entre les habitants des deux côtés de la Manche. Ce qui en constitue l'intérêt tout spécial, c'est qu'il a pour auteur un Normand du continent et est animé, ainsi, par le patriotisme intense mais provisoire qui ne cessa de dresser les Normands contre leurs voisins de l'Île-de-France depuis la fondation du duché en 911¹⁰⁴⁷.

Élisabeth Lalou relève en outre quelques exemples d'écrits anglais raillant le parler franco-anglais des Français : les *Chester plays* (XV^e siècle), *The shearmens and Tailors' play* du cycle de Coventry (XIV^e – XV^e siècle) ou encore *The case is altered* de Ben Johnsons (XVI^e – XVII^e siècles)¹⁰⁴⁸.

Si bien d'autres parlers sont détournés à des fins plaisantes dans les textes, il semblerait néanmoins que les langues méditerranéennes comme l'italien ou l'espagnol soient moins concernées par ces représentations comiques. Selon Jean-Marie Fritz, cela s'expliquerait par « leur parenté avec le français » et les « contacts moins étroits du domaine d'oïl avec le monde méditerranéen¹⁰⁴⁹ ».

¹⁰⁴⁷ HOLDEN Anthony J., « *Le Roman des Franceis* », *Études de langue et de littérature du Moyen Âge offertes à Félix Lecoy par ses collègues, ses élèves et ses amis*, Paris, Honoré Champion, 1973, p. 214.

¹⁰⁴⁸ LALOU Élisabeth, « Les textes en jargon franco-anglais... », *art. cit.*, p. 560.

¹⁰⁴⁹ FRITZ Jean-Marie, *La cloche et la lyre*, *op. cit.*, p. 317.

2. Le jeu avec les langues dans le *Roman de Renart*

Les langues étrangères ou contrefaites sont représentées dans pas moins de seize branches du *Roman de Renart*. Micheline de Combarieu du Gres et Jean Subrenat ont en effet recensé des passages en d'autres langues ou variétés de langue dans les branches¹⁰⁵⁰ I, Ib, III, V, Va, VI, VII, VIII, X, XII, XIV, XV, XVII, XVIII, XXI et XXII¹⁰⁵¹.

La lecture des passages recensés par Micheline de Combarieu et Jean Subrenat permet de constater que les langues représentées dans le *Roman de Renart* sont, pour l'essentiel, le latin (ou une sorte de langue latinisante) et l'anglais ou le jargon franco-anglais.

Les insertions en langues étrangères sont généralement associées à un type humain particulier. La langue germanique, par exemple, est surtout présente lorsque Renart incarne le personnage du jongleur anglais¹⁰⁵². L'idiome anglais se retrouve également dans d'autres parties de l'œuvre, mais dans une bien moindre mesure. Par exemple, dans la branche XIV :

J'en ai molt plus boü que toi,
Qui vaut la moitié d'un ferlinc
Et tu, Renart, tien, have, drinc¹⁰⁵³!

Comme le signale Armand Strubel « *have drinc* est à rapprocher de l'anglais *have a drink*¹⁰⁵⁴ ».

En dépit du long extrait en franco-anglais que nous évoquerons plus tard, l'anglais et les parlers imitateurs de l'anglais ne sont pas les idiomes qui apparaissent dans le plus grand nombre de parties du récit renardien. Parmi les passages relevés dans l'*Index des thèmes et des personnages* du *Roman de Renart* (38 en tout), pas moins de vingt-deux sont en latin ou pseudo-latin ou concerne cette langue. Ainsi, dans la branche X,

Un messenger qui meus parlast
Loeroie qui i alast
Sanz plus atarger le matin,
Qui parlast romans et latin¹⁰⁵⁵.

Le latin et ses variantes plus ou moins correctes interviennent notamment lorsqu'un des protagonistes prononce une formule liturgique ou le nom d'une prière et servent surtout à

¹⁰⁵⁰ Micheline de Combarieu du Gres et Jean Subrenat se réfèrent aux noms et numérotations des branches donnés par Ernest Martin dans son édition (*Le Roman de Renart*, Ernest MARTIN, éd., éd. cit.). Nous ferons de même.

¹⁰⁵¹ COMBARIEU DU GRÈS Micheline de et SUBRENAT Jean, *Le Roman de Renart, Index des thèmes et des personnages*, Aix-en-Provence, C.U.E.R.M.A. (*Senefiance*, 22), 1987, p. 134.

¹⁰⁵² Voir *infra*, chapitre 4, 2. Instruments de ruse.

¹⁰⁵³ *Le Roman de Renart*, Ernest MARTIN, éd., éd. cit., vol. 2, branche XIV, p. 118, v. 330-332.

¹⁰⁵⁴ *Le Roman de Renart*. Édition publiée sous la direction d'Armand STRUBEL, avec la collaboration de Roger BELLON, Dominique BOUTET et Sylvie LEFÈVRE, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 445), 1998, p. 1184.

¹⁰⁵⁵ *Le Roman de Renart*, Ernest MARTIN, éd., éd. cit., vol. 1, branche X, p. 368, v. 945-948.

représenter la figure du religieux et à s'en moquer. Celle-ci est presque toujours accompagnée d'un discours latinisant ou portant sur le latin, comme c'est le cas dans la branche I, où l'ours Brun, un prêtre, s'exprime ainsi :

Nomini dame Cristum file
Dit li ors, por le cors saint Gile,
Cel meuls, Renart, dont vos abonde¹⁰⁵⁶ ?

La formule *Nomini dame*, qui se retrouve dans d'autres œuvres comme dans le fabliau *Les trois bossus ménestrel* (moitié du XIII^e siècle)¹⁰⁵⁷, mêle latin et ancien français :

L'expression *Nomini Dame* est une déformation de la formule latine *in nomine Domini*, où le mot de l'ancien français « Dame », évolution de *Dominum*, se substitue au génitif latin *Domini*, où disparaît la préposition qui régit l'ablatif, et se voit remplacé à son tour par le datif¹⁰⁵⁸.

L'expression latine diffère quelque peu dans l'édition d'Armand Strubel, où en lieu et place du « *Nomini dame Cristum file* » sont inscrits les termes « *Nomini patre, Christum file*¹⁰⁵⁹ ». Les mots *Nomini Dame* sont néanmoins employés dans la branche IV de l'édition de Strubel (branche VIII de l'édition de Martin) et prononcés par un ermite qui, surpris par la présence du goupil, mélange le latin et le français : « *Nomini dame, dist li prestre, / Renars, que quiers tu en cest estre*¹⁰⁶⁰ ? ».

Si la connaissance du latin apparaît comme une des conditions nécessaires pour entrer dans les ordres lorsque Renart énonce les arguments qui l'empêchent de devenir moine,

Sire, je ai molt grant essoigne
Que je ne puis devenir moigne :
Car je ne sai parler latin¹⁰⁶¹.

le latin des clercs n'est pas toujours des meilleurs. L'ours Brun tout comme l'ermite cité ci-avant ne pratiquent en effet pas un latin des plus exacts.

L'on observe en outre dans cette œuvre plusieurs personnages ecclésiastiques qui se retrouvent dans des positions souvent délicates dont l'effet dramatique et comique se voit renforcé par l'emploi du latin. Ainsi, dans la branche XVIII, le prêtre Martin tombe dans le fossé qu'il a lui-même creusé en vue de piéger le loup Isengrin. Il recourt alors à la prière pour espérer sortir du trou :

Moult ot Ysengrin grant paor,

¹⁰⁵⁶ *Ibid.*, p. 16, v. 537-539.

¹⁰⁵⁷ BERMEJO LARREA Esperanza, « *Barbarismus et barbarolexis...* », *art. cit.*, p. 29.

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*

¹⁰⁵⁹ *Le Roman de Renart*, Armand STRUBEL, dir., *éd. cit.*, branche Ia, p. 17, v. 558.

¹⁰⁶⁰ *Ibid.*, branche IV, p. 151, v. 99-100.

¹⁰⁶¹ *Le Roman de Renart*, Ernest MARTIN, éd., *éd. cit.*, vol. 1, branche VII, p. 251, v. 363-365.

Mais li prestre ot asez gaignor.
 Il a commencie son sautier
 Par toz les moz a verseillier,
 Et puis dist commendacion
 Que diex le giet de sa prison.
 Ceste sept siaume disoit plus,
 Miserere mei, deus :
 Pater noster disoit enclin¹⁰⁶².

Esperanza Bermejo Larrea voit dans l'emploi des termes latin « une fonction similaire à celle de la prière du plus grand péril que les chevaliers épiques prononcent dans des situations extrêmes¹⁰⁶³ ». Il y a donc pour elle une « double parodie liturgique et épique¹⁰⁶⁴ ». La parodie s'ajoute à l'effet comique déjà provoqué par la situation dans laquelle tombe le prêtre, qui de trompeur devient le trompé – piégé par son propre piège qui plus est. Le moyen utilisé par l'ecclésiastique afin de se sortir de l'embarras, la prière, peut également prêter à sourire en comparaison de ceux déployés par le loup, qui saute sur le cou du religieux pour s'extirper du piège :

Sor le col li saut Isangrin :
 Li prestres cheï demi morz,
 Et Ysengrin s'en va moult tost,
 Par bois et par chans si s'en fiche.
 Li prestres remest en la briche :
 Prestre Martins ne rit ne nuit.
 Et Ysengrin moult tost s'en fuit:
 A lui meïmes rit assez
 De ce qu'il est si eschapez
 Et qu'il li sailli sus le dous,
 Qant en la fouse l'ot enclous¹⁰⁶⁵.

Le prêtre Martin, l'ours Brun ou l'ermite ne sont pas les seuls clercs du *Roman de Renart* à s'exprimer en latin ou dans une langue qui s'en rapproche. Nous pourrions aussi mentionner le milan Hubert ou encore le chameau Musart. Ce dernier, légat du pape, se démarque par un langage italianisant et latinisant qui peut prêter à rire. En effet, lorsque le roi Noble lui demande conseil au sujet de la plainte d'Ysengrin à l'égard de Renart, l'ecclésiastique tient des propos dans une langue étrange où latin, français et italien se mêlent, se confondent et rendent le propos confus et difficile à saisir :

Quare, mesure, me audite !
 Nos trobat en decrez escrite

¹⁰⁶² *Ibid.*, vol. 2, branche XVIII, p. 246, v. 111-119.

¹⁰⁶³ BERMEJO LARREA Esperanza, « *Barbarismus* et *barbarolexis*... », *art. cit.*, p. 28.

¹⁰⁶⁴ *Ibid.*

¹⁰⁶⁵ *Le Roman de Renart*, Ernest MARTIN, éd., *éd. cit.*, vol. 2, branche XVIII, p. 246, v. 120-130.

En la rebrice publicate
 De matremoine violate :
 Primes le doiz examiner
 Et s'il ne se puet espurgar,
 Grevar le puez si con te place,
 Que il a grant cose mesface.
 Hec est en la mie sentence :
 S'estar ne velt en amendance,
 Dissique par mane commune
 Uneverse soe pecune :
 O lapidar lo cors o ardre
 De l'aversier de la Renarde !
 Et vos si mostre bon rege,
 Se est qui destruie la lege
 Et qui la voil vituperar,
 Il les doive fort conperar.
 Messire, par la corpe seinte,
 Se la jugement si aseinte
 Et tu nos sies bon seignor,
 Fai droit jugar par toe anor,
 Par la seinte croise de de !
 Que tu ne soies bonne re,
 Se reison ne droit ne vos far
 Ausi con fist Julius Cesar
 Et en cause voille droit dir.
 Se tu veoil estre bonne sir,
 Vide ti bonne favelar !
 Par la foi toe tiegn le car !
 Se ne tiens car ta baronnie
 Rendar por amendar lor vie,
 N'aies cure de reiautat !
 Se tu ne juches par bontat,
 Et se tu ne faces droitor,
 Tu non sies bonne segnor.
 Favalar ce que bon te fache
 Plus ne t'en di ne plus ne sache¹⁰⁶⁶.

Ce passage du roman renardien a entraîné diverses réactions et interprétations auprès de ceux qui l'ont analysé. Il a notamment été étudié pour tenter de dater la branche dont il fait partie. Les tentatives de datation reposent alors sur l'identification de la personne ou de la réalité cachée derrière le personnage du chameau. Certains chercheurs comme Jean Deroy¹⁰⁶⁷ ont ainsi estimé que le recours au chameau pour incarner le légat apostolique serait une manière de représenter symboliquement l'anti-pape, une hypothèse que rejette Anthony Lodge¹⁰⁶⁸. Ce dernier étudie l'avis de Lucien Foulet, selon qui Musart serait une représentation de Pierre de

¹⁰⁶⁶ *Ibid.*, vol. 1, branche Va, p. 173-174, v. 457-494.

¹⁰⁶⁷ DEROY Jean, « Le discours du chameau, légat papal, dans le *Roman de Renart* (Branche Va), Jan GOOSSENS et Timothy SODMANN, eds., *Third Beast Epic, Fable and Fabliau Colloquium*, Münster 1979, Köln/Wien: Böhlau Verlag, 1981, p. 102-110.

¹⁰⁶⁸ LODGE R. Anthony, « A comic papal legate and his language », *art. cit.*, p. 213.

Pavie, cardinal de Saint-Chrysogone et légat du Pape en France entre 1174 et 1178¹⁰⁶⁹, un avis que suit Danielle Buschinger¹⁰⁷⁰. Sans véritablement contester l'opinion de Foulet, Lodge conclut toutefois que l'identification de la personnalité potentiellement évoquée à travers la figure de Musart importe assez peu si l'on laisse de côté la question de la datation¹⁰⁷¹. En effet, selon Lodge, ignorer à quelle personnalité réelle renvoie le personnage renardien n'enlève rien au comique de la scène :

However, if we leave aside the question of dating, does it in the end matter very much whether Peter of Pavia was or was not the model for Musart the Camel ? Does the humour disappear, if we do not realise who was being satirised ? Surely not. An important characteristic of the satire in the Roman de Renart is in fact its lack of specificity. The text makes few allusions to precise historical events. The reference to Constantinople in l. 1604 could be to a specific event, but let us not forget the problem of the rhyme – whenever the name Noble occurs at the rhyme in the whole Roman de Renart it rhymes with Constantinoble (see Roques edition 11. 6260 and 16189). The authors were not writing political pamphlets targetting specific individuals and reacting to topical occurrences. Their targets were on the whole much more generalized features of feudal society and culture¹⁰⁷².

En effet, plus qu'une personne bien spécifique, c'est une catégorie sociale, un type humain qui est tourné en dérision dans le *Roman de Renart*. Que Musart soit une représentation de Pierre de Pavie ou non n'est donc pas le plus important pour qu'il y ait un effet plaisant.

La plupart des chercheurs relèvent dans la scène une dimension clairement comique¹⁰⁷³. Pour Anthony Lodge, nous l'avons compris, le rire suscité par la scène est entre autres dû à la représentation satirique d'une catégorie sociale. Mais, plus encore, voit-il représentés dans l'épisode de Musart un antagonisme entre les hommes de loi et ceux d'Église ainsi que l'inadaptation des étrangers à d'autres normes sociales que les leurs, à travers le discours du chameau, qui est – rappelons-le – un étranger arrivé à la cour du roi Noble :

In the case of the Musart episode, what was it that continued to make people laugh ? Presumably an endemic antagonism towards lawyers and churchmen, wich is a major theme of the Roman, together with mild xenophobia, that is laughing at the inability of foreigners to conform to the social norms of a northern French society which was growing in self-confidence year by year. The social norms in question here are linguistic ones¹⁰⁷⁴.

Pour Larissa Birrer, trois moyens sont convoqués pour susciter le rire et railler le chameau : « son discours (du point de vue linguistique et juridique), le choix de l'animal qui

¹⁰⁶⁹ *Ibid.*

¹⁰⁷⁰ BUSCHINGER Danielle, « La critique du clergé... », *art. cit.*, p. 89.

¹⁰⁷¹ LODGE R. Anthony, « A comic papal legate and his language », *art. cit.*, p. 215.

¹⁰⁷² *Ibid.*, p. 215-216.

¹⁰⁷³ BIRRER Larissa, « “Quare, messire, me audite!” Le choix du chameau comme légat papal dans le *Roman de Renart* », *Reinardus*, 26, 2014, p. 29.

¹⁰⁷⁴ LODGE R. Anthony, « A comic papal legate and his language », *art. cit.*, p. 216.

l'incarne et son nom de Musart¹⁰⁷⁵ ». Le terme *musart* recouvre effectivement des significations qui laissent supposer bien des choses quant à la personne du légat papal ainsi dénommé : l'ecclésiastique serait-il ainsi un paresseux, un sot ou encore un libertin¹⁰⁷⁶ ? Par ailleurs, l'association de la figure de l'envoyé apostolique au chameau ne relève pas non plus d'un choix fortuit selon Larissa Birrer¹⁰⁷⁷ :

Nous avons vu le portrait ambivalent du chameau : assez humble pour apparaître comme porteur de charges, il est également assez arrogant pour demander des cornes à Jupiter. Hautain dans le conte de la puce, il symbolise aussi le Christ qui porte nos péchés. Un animal qui, comme tant d'autres au Moyen Âge, n'a pas de symbolique univoque. Mais dans la patristique, Grégoire le Grand et Raban Maur mettent clairement le chameau en relation avec la justice, celle que les scribes et Pharisiens hypocrites, justement, avaient négligée, tellement préoccupés qu'ils étaient de donner une image dévote d'eux-mêmes. Vu sous cet angle, le chameau devient l'égal du Pharisien, et constitue une belle critique envers le pape¹⁰⁷⁸.

Pour Foulet déjà, le choix du chameau était opportun pour représenter le légat papal. L'apparence disgracieuse, grotesque, exotique et étrangère de l'animal donne effectivement une image risible de l'homme d'Église : « *All this made it an ideal vehicle for poking fun at a pompous churchman from beyond the Alps laying down*¹⁰⁷⁹ ».

Lorsque Musart commence à parler, le prénom du protagoniste – dévoilé seulement après le discours du personnage – prend tout son sens et l'autorité juridique et ecclésiastique incarnée par le chameau est particulièrement bien tournée en dérision. Les propos de Musart sont, pour Kenneth Varty tout comme pour Larissa Birrer, des galimatias¹⁰⁸⁰. Le langage étrange du chameau constitue un élément supplémentaire pour représenter l'extranéité du personnage et s'en moquer comme on le remarque fréquemment dans un certain nombre d'œuvres médiévales :

*[...] mockery of the defective speech of Musart in Branch II-Va is well in line with a more general tendency in northern France in the last quarter of the 12th century to ridicule the speech of people from other areas which contravened in a significant way its linguistic norms*¹⁰⁸¹.

¹⁰⁷⁵ BIRRER Larissa, « “Quare, messire, me audite!”... », *art. cit.*, p. 29.

¹⁰⁷⁶ *Musart* signifie « étourdi, irréflecti, sot, libertin », « qui perd son temps » (art. « musart », GODEFROY Frédéric, *op. cit.*, vol. 5, p. 453, b-c). Voir aussi art. « musard », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/musard> ; art « musart », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, *op. cit.*, p. 2313.

¹⁰⁷⁷ BIRRER Larissa, « “Quare, messire, me audite!”... », *art. cit.*, p. 30.

¹⁰⁷⁸ *Ibid.*, p. 30-31

¹⁰⁷⁹ LODGE R. Anthony, « A comic papal legate and his language », *art. cit.*, p. 213.

¹⁰⁸⁰ BIRRER Larissa, « “Quare, messire, me audite!”... », *art. cit.*, p. 30.

¹⁰⁸¹ LODGE R. Anthony, « A comic papal legate and his language », *art. cit.*, p. 216.

Il se trouve en outre que le discours de Musart est marqué par deux détournements linguistiques : celui du langage savant et latinisant employé par les spécialistes du droit canon et celui de l'italien qui transparaît dans les propos des Italiens s'efforçant de parler français¹⁰⁸². Anthony Lodge relève ainsi plusieurs tournures et plusieurs vocables – auquel s'ajoute l'emploi de mots latins – qui permettent de parodier le style linguistique des avocats :

At the global discourse level Musart's speech parodies the ponderous rhetorical structures of the stylus gravis with its figures of speech (Quare, mesure, me audite, l.1613), learned allusions (Gratian's Decretum l.1614, si con fist Julius Cesar, l.1638) and complex sentences (e.g. 1627-1630). At a lower level, in the long tradition of macaronic texts, our author inserts into Musart's speech a number of Latin words with little or no assimilation to the French phonological system:

quare (1613), audite (1613), legem (1615), expresse (1615), hec (1621), videte (1641), rege (1627).

*He also includes "learned borrowings" which although subsequently attested in French are likely to have struck the 12th-century French speaker as only one step removed from Latin : matrimoine (1616), **universe** (1624), pecune (1624), cause (1639)¹⁰⁸³.*

Le bref parcours à travers l'usage plaisant des idiomes permet de conclure que la fonction comique des langues est surtout – mais bien entendu pas exclusivement – convoquée dans les genres littéraires qui se définissent par leur visée comique : farce, fable, fabliau, etc. Le rôle divertissant assigné à d'autres langues ou variétés de langue est ainsi en partie (pré)déterminé par le genre textuel où elles interviennent.

Le rire que peut susciter l'usage d'autres idiomes dans un texte repose certes sur l'aspect sonore ou phonique différent voire exotique de ces langues, mais aussi sur le fait qu'associées à un type humain particulier, elles servent à railler des personnes ou des catégories sociales définies entre autres par l'emploi d'une langue spécifique. Plus encore que la sonorité du langage, c'est donc l'imitation caricaturale d'un comportement linguistique ou langagier caractérisant un type humain qui provoque le rire. Parce qu'elle permet de définir certains

¹⁰⁸² *Ibid.*, p. 217.

¹⁰⁸³ *Ibid.*

groupes, la langue est mobilisée afin de devenir un des outils utilisés pour moquer ceux dont les contours identitaires peuvent être tracés grâce à leurs usages linguistiques.

Il est par ailleurs assez perceptible dans les exemples étudiés que la caricature linguistique et le rire qu'elle entraîne sont une manière d'émettre une critique sur certaines langues ou variétés de langue : le latin d'Église, le latin des érudits qui sert de masque et laisse croire aux crédules qu'ils pourront monter socialement, et enfin l'accent étranger et plus globalement la langue étrangère. Ce qui sort de l'usage commun et majoritaire est pointé du doigt pour être mieux dénoncer : « [l]e rire sanctionne alors les comportements que la société juge inadaptés et il comporte toujours une petite part de méchanceté¹⁰⁸⁴ ». Dans les extraits précédemment commentés, deux situations principales se dégagent donc : celle où il s'agit de moquer ceux qui se définissent par un usage linguistique particulier et celle où l'on rit de ceux qui se déguisent linguistiquement et changent de langage pour tenter d'appartenir à la classe dont c'est le parler. Les passages comiques en d'autres langues ont par conséquent une importance certaine d'un point de vue sociolinguistique, puisqu'ils sont des indices plutôt parlants de la conscience linguistique des Hommes du Moyen Âge et qu'ils indiquent de façon assez claire qu'une langue et ses particularités jouent un rôle dans la définition identitaire d'un groupe :

*When a group of speakers begins to ridicule the speech of outsiders, it indicates emergence within the group of a clear set of linguistic norms symbolizing its identity as a group, and its awareness of the otherness of speakers from different speech-communities*¹⁰⁸⁵.

Qu'elle soit convoquée pour décrire sérieusement ou plaisamment un personnage, une langue étrangère ou une variété de langue constitue un élément du costume du protagoniste. Déguisement réel ou métaphorique, la langue permet de faire rire, de ruser, de donner à entendre celui qui vient de l'Ailleurs géographique, ethnique, social, mais aussi du monde raisonnable ou sensé, car nous verrons que c'est également par la langue que l'auteur du Moyen Âge représente celui qui est hors du sens.

¹⁰⁸⁴ BERGSON Henri, *Le Rire*, GROJNOWSKI Daniel et SCEPI Henri, eds., Paris, Flammarion (GF), 2013, p. 50.

¹⁰⁸⁵ LODGE R. Anthony, « A comic papal legate and his language », *art. cit.*, p. 216.

Chapitre 4 : Autres emplois et fonctions des langues

Ainsi que nous avons pu le constater dans les chapitres précédents, les langues des personnages apparaissent dans les textes médiévaux essentiellement dans trois cas de figure : lorsqu'il s'agit de représenter des scènes de communication ou de médiation, de caractériser des personnages ou encore d'imiter à des fins comiques certains parlers ou types humains définis par un langage propre. À ces trois fonctions de base, peuvent s'ajouter d'autres situations parfois plus spécifiques. Les langues peuvent effectivement être un sujet du récit lorsqu'il est question de la formation et de l'éducation des personnages. Elles peuvent être d'une utilité non négligeable pour intégrer un groupe ennemi ou pour tromper l'Autre. Elles servent à donner une voix aux personnages frappés de folie. Elles sont enfin profondément liées à l'histoire biblique et se présentent tantôt comme un don tantôt comme un châtiment. Ces rôles particuliers assignés aux idiomes (matières d'apprentissage, instruments de ruse, signes de folie, dons et châtiments) se couplent bien entendu aux trois fonctions élémentaires précitées et permettent d'élargir notre regard sur les conceptions que les Hommes du Moyen Âge ont au sujet des langues.

1. Objets d'apprentissage

Nous avons vu comment les textes médiévaux mettent en scène les communications entre protagonistes de langues différentes et comment ils abordent les difficultés qu'une méconnaissance de la langue de l'échange peut occasionner. Pour éviter de se retrouver dans des situations parfois périlleuses et de recourir à des interprètes quelquefois déloyaux et malintentionnés, il est préférable d'apprendre une ou plusieurs langues étrangères. L'apprentissage des langues est par ailleurs un élément important de l'éducation des seigneurs et des personnes de bonne naissance dont les compétences plurilingues sont souvent soulignées dans les œuvres médiévales en vue de valoriser encore davantage ceux qui incarnent généralement des figures héroïques¹⁰⁸⁶.

Parmi les langues qu'il était important de connaître au Moyen Âge se trouve évidemment le latin. Langue de savoir, de culture, mais aussi parfois langue de communication interethnique, le latin fait l'objet d'un apprentissage scolaire, réservé il est vrai à quelques

¹⁰⁸⁶ Voir *supra*, chapitre 2, 3. Plurilinguisme et valorisation des personnages.

privilegiés. Dans le cadre de cet apprentissage, la langue vulgaire garde une place non négligeable – du moins pour les premiers pas de l'apprenant dans l'étude du latin –, car la langue et l'environnement socio-culturel de l'élève servent de base, de point d'accroche¹⁰⁸⁷. Certains comme saint Boniface étaient d'ailleurs clairement contre l'idée d'apprendre le latin ou toute langue de culture via la méthode directe, autrement dit en ne recourant qu'à la langue cible, le latin dans ce cas-ci¹⁰⁸⁸. L'utilisation de la langue source pour permettre aux enfants de comprendre plus aisément était recommandée par le grammairien Alexandre Villedieu¹⁰⁸⁹. On trouve plusieurs manuels ou grammaires bilingues¹⁰⁹⁰ et quelques lexiques où les mots latins se voient traduits en langue vulgaire. L'enseignement du latin n'impliquerait ainsi pas l'absence totale d'une forme d'apprentissage de la langue vulgaire, puisque le latin se voyait mis en parallèle avec cette dernière et était traduit en vernaculaire. Serge Lusignan relève un témoignage dans la littérature médiévale qui semble attester que « l'apprentissage du latin et du français se faisait concurremment en conformité avec l'idée [...] qu'avec l'étude de la grammaire latine, l'enfant développait un rapport grammaticalisé à sa langue vernaculaire¹⁰⁹¹ ». Le texte de *La mort de Garin le Loherain* (première moitié du XIII^e siècle) dit effectivement :

De letres sot li Loherens Garins ;
Car en s'enfance fu a escole mis,
Tant que il sot, et roman, et latin¹⁰⁹².

L'emploi du vernaculaire ne devait toutefois pas faire oublier l'objectif qui était celui d'apprendre et de savoir parler le latin. Les élèves qui recouraient trop fréquemment à leur langue vulgaire pouvaient d'ailleurs subir les remontrances de leur professeur¹⁰⁹³ : « [c]'est sous la pression que le latin doit être imposé peu à peu comme mode de communication dans les écoles du XIII^e au XV^e siècle, contre la tentation de recourir à la langue vulgaire¹⁰⁹⁴ ».

Si l'on a retrouvé un certain nombre de manuels, Serge Lusignan n'omet pas pour autant de rappeler l'importance que l'oralité devait avoir dans l'enseignement-apprentissage des

¹⁰⁸⁷ LUSIGNAN Serge, *Parler vulgairement...*, op. cit., p. 37.

¹⁰⁸⁸ BATANY Jean, « L'amère maternité du français médiéval », art. cit., p. 30.

¹⁰⁸⁹ LUSIGNAN Serge, *Parler vulgairement...*, op. cit., p. 37-38.

¹⁰⁹⁰ Selon James Murphy, les manuels scolaires bilingues sont apparus dès le troisième siècle avec notamment les *Hermeneumata Pseudodositheana* où grec et latin sont mis en parallèle (MURPHY James J, « The teaching of Latin as second language in the 12th century », *Historiographia Linguistica*, vol. 7, 1-2, 1980, p. 162).

¹⁰⁹¹ LUSIGNAN Serge, *Essai d'histoire sociolinguistique*, op. cit., p. 132.

¹⁰⁹² *La mort de Garin le Loherain*, poème du XII^e siècle, publié pour la première fois, d'après douze manuscrits, par M. Édéléstand du Ménil, Paris, Franck; Leipzig, Franck'sche Buchhandlung (Li romans de Garin le Loherain, 3), 1862, p. 105, v. 2210-2212.

¹⁰⁹³ LUSIGNAN Serge, *Parler vulgairement...*, op. cit., p. 38.

¹⁰⁹⁴ GRÉVIN Benoît, *Le parchemin des cieux*, op. cit., p. 197.

langues à l'époque médiévale¹⁰⁹⁵. Il semble par ailleurs nécessaire pour plusieurs érudits comme Gilles de Rome d'apprendre relativement tôt le latin. Dans son *De regimine principum* (ca. 1279), il défend l'idée que l'enfant doit apprendre le latin dès son plus jeune âge de manière à ce qu'il puisse le maîtriser le plus parfaitement possible car, selon lui, plus une langue est apprise tard plus le risque de ne pas bien la connaître est élevé. Il appuie ses propos en faisant un parallélisme avec les langues vulgaires pour lesquelles il constate que la langue apprise dès la naissance, la langue maternelle, est celle que l'on maîtrise souvent le mieux. Il ajoute que si un adulte décide d'aller vivre dans un pays où la langue est différente de la sienne, il ne sera pas (ou rarement) capable de parler correctement l'idiome en question et sera considéré comme un étranger aux yeux des autochtones¹⁰⁹⁶. Les remarques de Gilles de Rome ne sont pas sans évoquer des réflexions toujours bien d'actualité en matière d'âge d'acquisition des langues¹⁰⁹⁷ et semblent trouver un écho dans les textes littéraires. Dans le *Roman de Guillaume d'Orange en prose*, par exemple, Renouart, converti au christianisme, s'adresse à Affaron, un Sarrasin au service de Desramé le jeune, en sarrasinois, langue qu'il a apprise dans sa jeunesse et qu'il n'a donc point oubliée :

Si virent le vessel qui par emprés eulx convenoit passer, et moult regarderent les ungs et s'entresaluerent en langaige sarrasinois, car tout premierement parla Affaront. Et Renouart lui respondi – qui bien savoit le langaige et mye ne l'avoit oublié de sa jounesse – et lui demanda, quant ils se furent salués et il sceut que c'estoient Sarrasins, de quelle part ils venoient, en leur enquerant de leurs nouvelles¹⁰⁹⁸.

S'il est important de connaître le latin au Moyen Âge – du moins pour certaines catégories de personnes –, il est aussi essentiel d'apprendre une ou plusieurs langues vernaculaires autres que la langue maternelle. Comment le missionnaire peut-il évangéliser un peuple si celui-ci ne comprend pas un mot de ce que l'envoyé chrétien profère ? Comment un ambassadeur ou un seigneur peut-il s'adresser aux seigneurs d'autres contrées sans connaître quelque peu leurs idiomes ? Comment un marchand peut-il travailler s'il n'a aucune notion des langues parlées dans les régions qu'il est amené à traverser ? Comment communiquer avec l'Autre si l'on ne parle pas la même langue ? Le latin n'est pas connu de tous et ne peut donc pas toujours servir de langue de communication interethnique. Il existe certes des interprètes – dont les textes littéraires parlent fréquemment, nous l'avons vu –, mais ils ne sont pas toujours

¹⁰⁹⁵ LUSIGNAN Serge, *Parler vulgairement...*, op. cit., p. 38.

¹⁰⁹⁶ *Ibid.*, p. 43-44.

¹⁰⁹⁷ Voir notamment à ce propos COMBLAIN Annick, *Bilinguisme et apprentissage précoce des langues. Entre idées reçues et fausses croyances*, Liège, Presses Universitaires de Liège, 2023 ; KAIL Michèle, *L'acquisition de plusieurs langues*, Paris, Presses Universitaires de France / Humensis, 2022.

¹⁰⁹⁸ *Le Roman de Guillaume d'Orange*, éd. cit., t. 2, chapitre XCVII, § 1, p. 967.

présents au moment où on en a besoin et ne sont pas toujours fiables... Il est par conséquent parfois préférable de s'initier aux langues étrangères soi-même.

Dans un monde où des langues diverses se côtoient et où les seigneurs ou souverains sont souvent à la tête de royaumes aux idiomes multiples, il est recommandé de savoir plusieurs langues. Isidore de Séville s'arrête déjà dans ses *Étymologies* (ca. 630) sur l'importance d'apprendre les langues – ce dont tout le monde est capable selon l'ecclésiastique – et plus encore sur la primordialité de connaître sa propre langue car c'est ce qui confère à l'Homme son humanité :

*Omnes autem linguas unusquisque hominum siue Grecas, siue Latinas, siue ceterarum gentium aut audiendo potest tenere, aut legendo ex praeceptore accipere. Cum autem omnium linguarum scientia difficilis sit cuiquam, nemo tamen tam desidiosus est ut in sua gente positus suae gentis linguam nesciat. Nam quid aliud putandum est nisi animalium brutorum deterior ? Illa enim propriae uocis clamorem exprimunt, iste deterior qui propriae linguae caret notitiam*¹⁰⁹⁹.

Quelques lettrés médiévaux, comme Roger Bacon et Pierre Dubois, défendent ainsi la nécessité de connaître d'autres langues notamment les langues orientales car, selon eux, leur maîtrise serait « la clé de la victoire sur les musulmans¹¹⁰⁰ ». Connaître la langue de l'Autre permet non seulement de communiquer plus aisément avec lui, mais aussi de mieux le comprendre, ce qui est avantage majeur dans les contextes de conflit. Roger Bacon estime en outre qu'il est important de pouvoir retourner aux textes dans leur langue originale. Or nombreux sont ceux à être écrits en grec, en arabe ou en hébreu. La connaissance des langues orientales devait donc permettre un accès plus direct aux sources, mais elle devait aussi permettre à l'Église de gérer et évangéliser ou convertir plus efficacement les terres prises par les croisés¹¹⁰¹ et au commerce ou aux échanges diplomatiques de se dérouler sans heurt ou difficulté linguistique :

Le commerce, l'administration de la justice, les échanges diplomatiques exigeaient aussi que l'on recourût à des langues non-occidentales, et il était humiliant pour les Latins d'être incapables de lire les lettres qu'on leur adressait. Bacon cite le cas de telle missive du sultan d'Égypte à saint Louis, que le roi de France n'avait pu faire traduire dans son royaume parce que personne n'y savait l'arabe. Il eut pu évoquer de façon plus certaine cette lettre de l'Il-

¹⁰⁹⁹ ISIDORUS HISPALENSIS, *Etymologiae IX*, éd. cit., p. 39. L'éditeur traduit ce passage comme suit : « Toute langue, soit la grecque, soit la latine, soit celles des autres nations, chaque individu est capable de la retenir par l'oreille ou de l'apprendre d'un maître par la lecture. Bien qu'il soit difficile de connaître toutes les langues, personne n'est cependant assez paresseux pour ignorer la langue de sa nation, quand il vit dans sa nation. Autrement, un tel être ne devrait-il pas être considéré comme inférieur aux bêtes brutes ? Car celles-ci poussent le cri qui correspond à leur voix, celui-là leur est inférieur qui est dépourvu de la connaissance de sa propre langue. » (*ibid.*, p. 38).

¹¹⁰⁰ GRÉVIN Benoît, *Le parchemin des cieux*, op. cit., p. 114.

¹¹⁰¹ RICHARD Jean, « L'enseignement des langues orientales en Occident au Moyen Âge », *L'enseignement en Islam et en Occident au Moyen Âge*, *Revue des Études islamiques*, 16, 1976, p. 150.

Khan de Perse qui, n'ayant pas été accompagnée de sa traduction latine, resta incompréhensible, en 1267, pour la Curie romaine¹¹⁰².

Face à la nécessité de connaître ces langues, il est envisagé de créer des écoles où elles seraient enseignées :

Les conseillers de Philippe le Bel proposent même de créer à cette fin des écoles spécialisées enseignant arabe, chaldéen (araméen, syriaque), grec, hébreu et autres idiomes (*et alia ydiomata*¹¹⁰³). Ces idées sont reprises au début du XIV^e siècle par Raimond Lulle et Clément V : le premier pape d'Avignon décrète l'instauration d'écoles de ce type dans les plus grandes universités d'Occident¹¹⁰⁴.

Ce souci pour l'apprentissage des langues étrangères s'observe aussi parmi les marchands, qui ont très bien conscience qu'une connaissance des idiomes de leurs partenaires commerciaux est nécessaire. L'on sait par exemple qu'il existait jusqu'au XVIII^e siècle des contrats d'échange entre commerçants néerlandais et français afin que « chacun de leurs fils soit envoyé chez le partenaire pour y apprendre sa langue et sa pratique commerciale¹¹⁰⁵ ». L'apprentissage scolaire des langues est donc loin d'être la seule possibilité pour acquérir des connaissances en langue étrangère : le séjour linguistique était déjà une réalité au Moyen Âge¹¹⁰⁶.

Plusieurs témoignages de l'époque médiévale qui révèlent un intérêt pour les langues et pour leur apprentissage nous sont parvenus. Parmi eux, on compte les manuels ou guides adressés aux voyageurs qui comportent parfois un lexique et les bases linguistiques nécessaires pour pouvoir s'en sortir en terre étrangère¹¹⁰⁷. Au IX^e siècle, par exemple, les personnes de langue romane désireuses d'aller en région germanique pouvaient se référer aux *Altdeutsche Gespräche* : « [t]hey included questions as to home and country, negotiations with the host,

¹¹⁰² *Ibid.*

¹¹⁰³ Benoît Grévin cite ici LANGLOIS Charles-Victor, éd., *De recuperatione terre sancte. Traité de politique générale par Pierre Dubois*, Paris, Picard, 1891, chap. XXXVI, p. 49.

¹¹⁰⁴ GRÉVIN Benoît, *Le parchemin des cieux*, op. cit., p. 114-115. Cette décision est prise lors du concile de Vienne : « le concile décide la création d'enseignements de langues orientales dans cinq grandes universités où l'on apprendra l'arabe, l'hébreu, le grec et le syriaque : Paris, Bologne, Oxford, Salamanque et la Curie » (RICHARD Jean, « L'enseignement des langues orientales... », art. cit., p. 161).

¹¹⁰⁵ AUBERT Françoise, « Apprentissage des langues étrangères et préparation au voyage. À propos d'un manuel plurilingue attribué à Berlaumont », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n° 11, 1993, p. 15. Voir aussi FRIJHOFF Willem, « L'usage du français en Hollande. XVII^e – XIX^e : propositions pour un modèle d'interprétation », *Études de linguistique appliquée : revue de dialectologie des langues-cultures et de lexiculurologie*, 78, 1990, p. 22.

¹¹⁰⁶ Claude Germain remarque, dans le cas de l'apprentissage du français par les Anglais, qu'« [a]près la conquête normande, se mettent en place trois grands modes d'apprentissage : les séjours à l'étranger, l'étude en milieu familial et l'étude en milieu scolaire » (GERMAIN Claude, « Comment on apprenait le français hors de France dès le XI^e siècle, jusqu'à la parution de la première grammaire imprimée du français au XVI^e siècle », *Synergies France*, n° 12, 2018, p. 26).

¹¹⁰⁷ Les guides de ce genre existaient déjà durant l'Antiquité : « Roman civilization had its *Tabula Peutingeriana* and its many *Itineraria* » (BISCHOFF Bernhard, « The Study of Foreign Languages in the Middle Ages », *Speculum*, vol. 36, n° 2, 1961, p. 217).

*and orders to the servants, servants who converse in a very uncivilized manner*¹¹⁰⁸ ». Bernhard Bischoff mentionne également un lexique italien-grec vulgaire du X^e siècle où l'on trouve traduits des mots désignant différentes parties du corps humain, les jours de la semaine, des noms de vêtements, d'ustensiles, de phénomènes naturels ou encore d'animaux¹¹⁰⁹. Le *Liber Sancti Jacobi* ou *Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle* (XII^e siècle) contient quant à lui une petite liste de quinze mots usuels traduits du latin vers le basque¹¹¹⁰. Ces sortes de guides pour voyageurs se font de plus en plus nombreux lorsque les pèlerinages en Terre sainte depuis l'Italie s'institutionnalisent. On a ainsi retrouvé dans la bibliothèque du roi Charles V un livre intitulé *Les pelerinages d'outremer et a savoir demander en langaige sarrazin ses necessites pour vivre*¹¹¹¹.

Des vocabulaires plurilingues à destination des gens de cour ont également été conservés. Gisela Naegle en cite quelques-uns parmi lesquels « le *Triialogus* (1489, latin-allemand-thèque [*sic*]) de Maximilien de Habsbourg et le dictionnaire latin-allemand-tchèque du précepteur de Ladislav Postumus, Johannes Holubař, ainsi qu'un autre glossaire du même auteur¹¹¹² ». Des Pays-Bas, nous avons gardé bon nombre de vocabulaires et de guides de conversation pour les néerlandophones et pour les francophones, ce qui s'explique par la grande activité commerciale qui rythmait alors la région¹¹¹³. Il ne faudrait pas oublier non plus les textes qui témoignent de l'apprentissage du français hors du royaume de France.

Comme c'est le cas de nos jours, l'intérêt qu'il y a au Moyen Âge pour l'une ou l'autre langue dépend de l'utilité qu'apprendre cette langue peut avoir, mais aussi du prestige social et culturel qui l'accompagne. Il faut néanmoins souligner que ce besoin de connaître d'autres idiomes n'implique pas nécessairement une remise en question des préjugés et des représentations négatives qui existent sur ces langues. Certaines font l'objet de critiques assez vives. Bernhard Bischoff met d'ailleurs en lumière les tensions qui peuvent exister au Moyen Âge entre différents groupes linguistiques, ces tensions étant souvent liées à des rapports conflictuels entre les groupes ethniques qui s'expriment dans ces langues :

The relation between languages that have to live next to each other, with each other, may be friendly or neutral ; it may be rivalry full of tension or open hostility and hatred. Everything

¹¹⁰⁸ *Ibid.*

¹¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 217-218.

¹¹¹⁰ *Ibid.*, p. 218. Nous verrons que les récits de voyage contiennent des informations intéressantes sur les langues étrangères. Voir *infra*, partie II. Les langues dans quelques récits de voyage.

¹¹¹¹ *Ibid.*, p. 219.

¹¹¹² NAEGLE Gisela, « Diversité linguistique, identités et mythe de l'empire à la fin du Moyen Âge », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, n° 36, 2, 2012, p. 271-272.

¹¹¹³ BISCHOFF Bernhard, « The Study of Foreign Languages... », *art. cit.*, p. 211.

*depends upon the relation existing between the ethnical groups. Anglo-Saxons thought that the devil spoke the detested language of the detested British. Also from Bohemia we have mediaeval testimonies of undisguised mutual scorn of languages. The Czechs invented the story that at the separation of languages after the construction of the Tower of Babel the slave Theucades first had spoken German*¹¹¹⁴.

Alors que l'apprentissage des langues apparaît comme un sujet de préoccupation au Moyen Âge et une nécessité dans un monde plurilingue, les mentions qui en sont faites dans les œuvres littéraires de l'époque médiévale ne sont pas très nombreuses, à côté de passages qui signalent la présence de truchements, par exemple. Les extraits que nous pouvons relever permettent néanmoins d'aborder les différentes méthodes ou possibilités d'apprentissage des langues alors en vigueur durant la période médiévale. Certains personnages ont en effet appris différents idiomes grâce à un précepteur, d'autres grâce à un voyage à l'étranger organisé en vue d'acquérir de nouvelles connaissances linguistiques, d'autres encore grâce à un séjour prolongé en terre étrangère pour diverses raisons (emprisonnement, amour, travail, etc.) et par conséquent grâce à un contact direct avec la langue locale.

1.1. Apprentissage scolaire et préceptorat

Dans plusieurs œuvres, certains personnages ont connaissance de différentes langues car ils ont reçu un enseignement. On ne précise cependant pas toujours si l'apprentissage a pu se faire dans une école ou si un précepteur a donné des leçons, comme par exemple dans la *Chanson de Jérusalem*, où l'on dit que les Sarrasins Ysabart et Malcolon savent parler latin et roman¹¹¹⁵ car ils ont appris ces langues il y a un certain temps : « Car appris en estoient grant pieça dés lonc tans¹¹¹⁶ ». Nous n'avons donc aucune information sur les modalités de cet apprentissage. L'on sait par contre que Garin a été à l'école pour apprendre le roman et le latin ; nous l'avons vu dans l'extrait précédemment cité de *La mort de Garin le Loherain*.

Dans d'autres cas, il est fait mention d'un précepteur à qui est confié la charge d'enseigner les langues, comme dans la *Chrétienté Corabaran*. Nous avons effectivement vu

¹¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹¹⁵ Voir *supra*, chapitre 2, 3. Plurilinguisme et valorisation des personnages.

¹¹¹⁶ *La Chanson de Jérusalem*, Nigel R. THORP, éd., éd. cit., p. 117, v. 3696. SUARD François, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », *art. cit.*, p. 264.

que Corbaran connaissait bien le roman¹¹¹⁷, mais s'il en a une bonne connaissance, c'est grâce à un *latimier* qui le lui a enseigné :

Bien sost parler rommans qu'il en fu doctriné
- .i. latimier li ot enseignié et monstre
Quant il fu jones enfes – si a en haut parlé¹¹¹⁸

Il en est de même pour Blancandin, qui, nous l'avons déjà dit¹¹¹⁹, a appris tous les langages grâce à un précepteur.

Il ne faudrait pas oublier de rappeler que les incroyables compétences linguistiques d'Alexandre le Grand sont aussi le fruit d'un apprentissage que le héros a réalisé auprès de son précepteur Aristote, qui lui a enseigné maintes choses :

Aristotes d'Athenes l'aprist honestement ;
Celui manda Phelippes trestout premierement.
Il li moustre escripture, et li vaslés l'entent,
Grieu, ebrieu et caldieu et latin ensement
Et toute la nature de la mer et du vent
Et le cours des estoiles et le compasement
Et si com li planete hurtent au firmament
Et la vie du siecle et quanqu'a lui apent
Et connoistre reison et savoir jugement,
Si comme rethorique en fet devisement ;
Et après li moustre un bon chastïement,
Que ja serf de put ere n'et entour lui souvent,
Car maint home en sont mort et livré a torment,
Par losenge, par murtre, par enpoisonnement.
Li mestres li enseigne et li varlés aprent ;
Il en jure le ciel et quanqu'a lui apent
Que ja nus sers par lui n'avra essaucement¹¹²⁰.

Bien que ces quelques extraits ne s'étendent ni sur les contextes où sont apprises les langues ni sur les méthodes employées, ils reflètent néanmoins certaines réalités médiévales et donnent quelques indications sur la façon dont était envisagé l'enseignement-apprentissage des langues au Moyen Âge.

Le fait que des Sarrasins comme Ysabart, Malcolon et Corbaran étudient les langues des chrétiens pourrait éventuellement faire écho aux attentes que les Occidentaux du Moyen Âge peuvent avoir à l'égard des compétences linguistiques de leurs locuteurs orientaux – même si

¹¹¹⁷ Voir *supra*, chapitre 2, 3. Plurilinguisme et valorisation des personnages.

¹¹¹⁸ *La Chrétienté Corbaran*, éd. Peter R. GRILLO, *éd. cit.*, v. 180-183, p. 6.

¹¹¹⁹ Voir *supra*, chapitre 1, 5. Les médiateurs linguistiques, et chapitre 2, 3. Plurilinguisme et valorisation des personnages.

¹¹²⁰ *The Medieval French Roman d'Alexandre*, *éd. cit.*, branche I, p. 8, v. 333-349.

nous avons montré que la connaissance des idiomes occidentaux par les païens est surtout un indice de la proximité établie entre ces Sarrasins polyglottes et les chrétiens. En effet, bien que plusieurs érudits médiévaux prônent l'apprentissage des langues orientales, dans bien des cas cependant, il est plutôt attendu que ce soit les Orientaux qui puissent s'exprimer en langues occidentales ou qui puissent fournir des interprètes :

Ainsi le besoin de connaître les langues orientales est-il ressenti de manière très inégale, puisque l'on considère souvent que c'est aux Orientaux d'apprendre la langue de culture de l'Occident et de fournir des interprètes et des traducteurs, qu'il n'est sans doute pas difficile de trouver dans les groupes spontanément bilingues existant dans les zones de contact entre les deux mondes¹¹²¹.

Toutefois, apprendre les idiomes des peuples orientaux – à l'école ou en se formant directement dans le pays où l'on parle la langue que l'on veut acquérir – reste la solution la plus efficace, notamment pour les missionnaires. Ceci expliquerait aussi pourquoi nombre de nos héros épiques ou romanesques chrétiens sont décrits dans les textes comme maîtrisant de multiples langages. La connaissance de plusieurs langues est une manière de valoriser le personnage héroïque, nous l'avons dit, et lui confère par ailleurs un pouvoir supplémentaire sur tous ceux qui n'auraient pas ces compétences et dont il peut faire usage, nous le verrons, pour tromper et vaincre l'ennemi¹¹²².

Outre la connaissance des langues occidentales par certains Sarrasins, deux autres éléments doivent être relevés dans ces extraits. Le premier concerne l'âge d'apprentissage des langues. L'auteur de la *Chrétienté Corbaran* stipule en effet que le personnage a appris le français « Quant il fu jones enfes » (v. 183). Cet apprentissage précoce concorde avec ce que préconise Gilles de Rome dans son *De regimine principum* au sujet de l'acquisition du latin : il vaut mieux apprendre les langues à un jeune âge afin de s'en assurer une meilleure maîtrise. La qualité de la connaissance du français qu'a Corbaran s'expliquerait donc par l'enseignement qu'il a reçu alors qu'il était un jeune enfant.

L'autre élément que nous souhaiterions encore souligner concerne les langues d'apprentissage. Ysabart, Malcolon et Garin le Loherain apprennent et le latin et le roman (autrement dit le parler français), deux idiomes profondément liés à la foi chrétienne. Nous pourrions voir dans cette affirmation l'importance qu'a le latin et qu'acquiert peu à peu le français à l'époque médiévale pour pouvoir communiquer avec des personnes d'idiomes différents. On peut également constater que latin et roman sont présentés sur le même plan, ce

¹¹²¹ RICHARD Jean, « L'enseignement des langues orientale... », *art. cit.*, p. 158.

¹¹²² Voir *infra*, chapitre 4, 2. Instruments de ruse.

qui peut non seulement suggérer un apprentissage concomitant des deux langues, mais aussi faire allusion au statut gagné par le français.

Le français est en effet une langue dont l'étude est recommandée au Moyen Âge (notamment aux XII^e et XIII^e siècles)¹¹²³ :

*When in the Old Norse Speculum regum essential conditions of foreign trade are discussed the advice is given : « If you wish to become perfect in your knowledge, study all languages, and more than any others Latin and French, for they are the widest known, but do not neglect your native tongue »*¹¹²⁴.

Il est ainsi conseillé d'apprendre le français au même titre que le latin. Dans cet exemple, le français se voit mis sur le même pied (ou presque) que la langue sacrée, ce qui laisse clairement percevoir le prestige et l'aura acquis par l'idiome vulgaire : le français gagne à cette époque un statut de langue transfrontalière (pour ne pas dire « internationale ») et sert alors parfois de *lingua franca*. Comme Bernhard Bischoff l'explique, ce succès est dû à plusieurs facteurs comme les croisades ou encore la fortune de la littérature épique en langue d'oïl qui ont participé à la diffusion de la langue française hors du domaine d'oïl¹¹²⁵.

Plusieurs textes témoignent de cet apprentissage du français en dehors du royaume de France. On peut ainsi relever un passage relativement bien connu de la chanson de geste *Berte aus grans piés* d'Adenet le Roi (ca. 1275) :

Tout droit a celui tans que je vous devis
Avoit une coustume ens el tiois païs
Que tout li grant seignor, li conte et li marchis
Avoient entour aus gent françoise tous dis
Pour aprendre françois lor filles et lor fis;
Li rois et la roïne et Berte o le cler vis
Sorent pres d'aussi bien le françois de Paris
Com se il fussent né ou bourc a Saint Denis,
Car li rois de Hongrie fu en France norris,
De son païs i fu menez molt tres petis¹¹²⁶.

Le texte affirme ainsi que les grands seigneurs des régions germaniques se font entourés de personnes dont le français est la langue maternelle pour que leurs enfants puissent apprendre cet idiome. Grâce à cette instruction précoce assurée par des natifs, le roi, la reine et Berthe savent semblerait-il parler le français de Paris aussi bien que s'ils étaient nés à Saint-Denis. Ces

¹¹²³ BISCHOFF Bernhard, « The Study of Foreign Languages... », *art. cit.*, p. 210.

¹¹²⁴ *Ibid.*

¹¹²⁵ *Ibid.*

¹¹²⁶ *Les œuvres d'Adenet le Roi. Tome IV : Berte aus grans piés*, Albert HENRY, éd., Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles ; Paris, Presses universitaires de France (Université libre de Bruxelles. Travaux de la Faculté de philosophie et lettres, 23), 1963, p. 60, v. 148-157.

derniers vers montrent, comme nous l'avons vu dans plusieurs interventions réalisées par le « je » auctorial dans différentes œuvres¹¹²⁷, que la variété parlée à Paris est considérée comme celle à connaître, comme la variété linguistique qui s'impose comme modèle. Dans ces quelques vers, la langue parisienne est donc promue, et les personnages qui la parlent sont valorisés davantage car ils ont été bien instruits et, surtout, ont étudié la variété de langue dont le prestige est reconnu.

D'autres œuvres font écho à l'importance qu'avait l'apprentissage du français sur les Îles Britanniques. L'Angleterre, où le parler anglo-normand s'est imposé suite à la victoire de Guillaume le Conquérant en 1066 et où la langue française reste pendant longtemps associée à la noblesse, à un certain raffinement et à une bonne éducation, est effectivement un terreau fertile pour le développement de pratiques d'enseignement et de manuels d'apprentissage de cet idiome.

Les traces de cet enseignement-apprentissage du français sont multiples et de nature différente. Les premières que relève Claude Germain sont des gloses en anglo-normand dans le traité de grammaire d'Aelfric, texte écrit en vieil anglais à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle pour enseigner le latin¹¹²⁸. Il note aussi des *nominalia* ou listes de vocabulaire thématiques comme celle d'Alexandre Neckam (fin du XII^e siècle) ou encore le *Dictionarius* de Jean de Garlande (XIII^e siècle) où une place est faite à l'anglo-normand¹¹²⁹. Le traité de Gautier de Bibbesworth (ca. 1280-1290) est quant à lui clairement destiné à l'enseignement du vocabulaire français et s'adresse aux enfants en mesure de parler ainsi qu'aux adultes ayant déjà une connaissance de cette langue, mais souhaitant améliorer leur niveau¹¹³⁰ :

Le tretiz ki munseignur Gauter de Bithesweth fistt [sic] a madame Dyonise de Mountechensi pur aprise de langage. E ço est a saver de primere tens ke home neistra ou tut le langage par sa nature en sa juvente, puis tute fraunceis cum il encurt en age e en estate de husbondrie e manaungerie, com pur arer, rebingner, waretter, semer, searcler, syer, fauger, carier, muer, batre, ventre e mouwere, pestre, brescer, bracer, haute feste araer. Puis tut le fraunceis des bestes e des oyseaus, chescune assemblé e par sa nature apris. Puis trestuit le fraunceys des boys, preez e dé pastures, vergers, gardins, curtillages ové tut le fraunçais des flurs e des fruz qui(l) i sunt e tut issint troverez vous le dreit ordre en parler e en respundre qe nuls gentils homme coveint saver. Dunc tut dis troverez vous primes le fraunceis e puis le engleise amount¹¹³¹.

¹¹²⁷ Voir *supra*, Les langues du « je » auctorial, chapitre 2. Insécurité linguistique et glottophobie.

¹¹²⁸ GERMAIN Claude, « Comment on apprenait le français... », *art. cit.*, p. 17.

¹¹²⁹ *Ibid.*, p. 17-18.

¹¹³⁰ *Ibid.*, p. 18-19.

¹¹³¹ WALTER DE BIBBESWORTH, *Le tretiz*, edited by William ROTHWELL from MS. G (Cambridge University Library Gg.1.1) and MS. T (Trinity College, Cambridge 0.2.21) together with two Anglo-French poems in praise of women (British Library, MS. Additional 46919), Aberyswyth et Swansea, The Anglo-Norman On-Line Hub (Texts and Publications), 2009, p. 1.

Kimberlee Campbell remarque par ailleurs que

[p]our Bibbesworth, le français est supérieur notamment en vertu de la précision qu'il permet dans l'expression. Il note que « Ore de diversité de fraunceiz ki tut est dit de un engleis¹¹³² », tandis qu'il évoque la richesse du vocabulaire français, donnant en guise d'exemple la couleur rouge, qui ne peut être que « red » en anglais, mais peut se décliner, en français, en *rous* pour le chevalier, en *sor* pour le cheval, en *gules* pour le bouclier, en *rouge* pour la lance et, enfin, en *vermeil* pour le vin¹¹³³.

Un *Traité de la conjugaison française* (ca. 1250) et plusieurs traités orthographiques (ca. 1300), comme le *Tractatus Orthographiae* de T.H. Parisii Studentis ou l'*Orthographia Gallica* – qui se préoccupent tous deux des questions de prononciation –, ont aussi vu le jour pour permettre aux Anglais de mieux connaître le français¹¹³⁴. En 1396, sont composées les *Manières de langage*¹¹³⁵, un guide de conversation dont l'objectif est « d'apprendre a parlere, bien sonere et parfitement escriere douce francés, q'est la plus beale et la plus gracious langage [...]. Quare Dieux le fist si douce et amyable princypalment au l'onore et louange de lui mesmes¹¹³⁶ ». Sans poursuivre cette énumération outre mesure, il nous faut rappeler que la première grammaire du français, le *Donat françois*, est composée en Angleterre.

À côté de ces manuels et de ces grammaires, l'on trouve plusieurs exemples littéraires de l'apprentissage du français dans les Îles Britanniques. Dans la *Manekine*, par exemple, le roi d'Écosse a appris le français et le latin dans sa jeunesse :

Il savoit bien lire rommans ;
En sa jovnece l'eut apris,
Car son maistre ot o lui tous dis,
Qui tant l'aprist qu'il seut escire
Et le romans et latin lire¹¹³⁷.

À nouveau, latin et français font l'objet d'un apprentissage concomitant, ce qui ne doit guère étonner dans une région où, à côté des parlers locaux, l'on trouve employés dans de nombreux domaines de la société le français et le latin. Par ailleurs, comme dans la *Chrétienté Corbaran*, la bonne maîtrise des idiomes paraît s'expliquer par la précocité de leur apprentissage. Le maître

¹¹³² *Ibid.*, p. 14.

¹¹³³ CAMPBELL Kimberlee, « Soi-même comme un autre... », *art. cit.*, p. 283.

¹¹³⁴ GERMAIN Claude, « Comment on apprenait le français... », *art. cit.*, p. 19-20.

¹¹³⁵ En Flandre aussi, l'on voit apparaître au milieu du XIV^e siècle des outils pour apprendre les langues : les colloques ou manières de langages, dont le *Livre des Mestiers*, qui est un manuel de conversation comprenant des dialogues français-flamands (*ibid.*, p. 20-21).

¹¹³⁶ Art. « Manières de langage », *Anglo-norman dictionary*. URL : <https://anglo-norman.net/textbase-browse/manlang>. Extrait cité dans GERMAIN Claude, « Comment on apprenait le français... », *art. cit.*, p. 21. Voir aussi BONIN Thérèse et WILBURN Josette, « Teaching French Conversation: A Lesson from the Fourteenth Century », *The French Review*, vol. 51, n° 2, 1977, p. 188-196 ; *Manières de langage, 1396, 1399, 1415*, Andres M. KRISTOL, éd., *éd. cit.*

¹¹³⁷ PHILIPPE DE RÉMI, *Le Roman de la Manekine*, *éd. cit.*, p. 310, v. 3208-3212.

et la qualité de ses enseignements ont, semblerait-il, aussi joué un rôle (« Car son maistre ot o lui tous dis, / Qui tant l’aprist [...] »).

L’enseignement du français et le rapport que les Anglais entretiennent avec cet idiome sont des thèmes bien présents dans *Jehan et Blonde*. Lorsque Jehan rencontre Blonde et entre à son service à la demande de son père, le comte d’Oxford, il constate à sa façon de parler, nous l’avons vu, qu’elle n’est « pas nee a Pontoise¹¹³⁸ ». Mais la maîtrise linguistique de Blonde en français s’améliore car Jehan s’évertue à solidifier les connaissances de la jeune femme en la matière :

De maint jeu a juer l’aprist
Et en milleur françois le mist
Qu’ele n’estoit quant a li vint,
Par quoi ele mout chier le tint,
Car il met son pooir de faire
Quanqu’il cuide qu’il li puist plaire¹¹³⁹.

Les dames de la comtesse désirent par ailleurs également apprendre le français et bénéficier des enseignements de Jehan :

Jehans au quel que il veut va,
Et quant il reveut souvent va
Jouer es chambre la contesse
O les dames, qui en destrece
Le tienent d’apprendre françois¹¹⁴⁰.

Dans l’exemple de *Berte aus grans piés* comme dans celui de *Jehan et Blonde*, l’on semble privilégier un précepteur natif. Dans le *Roman de Floire et Blancheflore* (ca. 1160) également, l’on souhaite apprendre les langues par des locuteurs natifs. En effet, le roi musulman promet à sa femme de lui amener un chrétien qui puisse lui enseigner le français¹¹⁴¹ :

Tel pramesse fist a sa drue
Qui chèrement li fu vendue:
il li pramist qu’il li donroit
un crestien, ja n’i faudroit,
qui bien françois li aprenra¹¹⁴².

¹¹³⁸ PHILIPPE DE RÉMI, *Jehan et Blonde*, éd. cit., p. 38, v. 359.

¹¹³⁹ *Ibid.*, p. 39, v. 403-408.

¹¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 38-39, v. 391-395.

¹¹⁴¹ GIRBEA Catalina, *Le Bon Sarrasin...*, op. cit., p. 150.

¹¹⁴² *Li romanz de Floire et Blancheflor* in beiden Fassungen nach allen Handschriften mit Einleitung, Namenverzeichnis und Glossar herausgegeben von Felicitas KRÜGER, Berlin, 1938, p. 146, v. 31-35.

Notons que les mentions explicites d'un apprentissage des langues apparaissent surtout au moment d'évoquer l'éducation des personnages de haut rang. On en trouve encore un exemple dans le roman de *Jehan de Paris* (1495)¹¹⁴³. Dans ce texte, les souverains espagnols, soucieux de donner une bonne instruction à leur unique fille, viellent à ce qu'elle puisse parler « tous languages » :

Le roy et la royne d'Espagne nourrent leur fille moult bien et luy firent apprendre toutes bonnes meurs et a parler tous languages, tant que on ne sçavoit fille en tout le royaume plus belle, plus sage, ne mieulx moriginee qu'elle estoit¹¹⁴⁴.

1.2. Séjours à l'étranger

1.2.1. Séjours linguistiques

Le recours à un précepteur ou à un enseignement scolaire n'est pas la seule possibilité qui se présente à celui qui souhaite se former en langues et qui en a les moyens. Plusieurs personnages sont en effet encouragés à partir à l'étranger pour apprendre des langues en complète immersion.

Nous avons ainsi vu dans l'*Histoire de Charlemagne* par Jean Bagnyon que Charlemagne aurait appris la langue sarrasine à Tolède alors qu'il était un jeune enfant. À nouveau, l'apprentissage à un jeune âge paraît assurer la qualité des compétences acquises et donc des performances dans la langue ainsi apprise¹¹⁴⁵.

Dans le *Cleomadès* en vers, Adenet le Roi s'arrête assez longuement sur l'éducation de son personnage. Le protagoniste est d'abord envoyé en Grèce pour apprendre le grec et ensuite en Allemagne pour y apprendre la langue :

Biaus et gens et nobles et nes
fu et ot non Cleomadés.
Je ne cuit pas que plus courtois
veïst onques princes ne rois
que il estoit, n'en doutés mie,
k'ains une seule vilonnie
ne dist ne ne fist a nului,
tant paravoit franchise en lui
et fine debonaireté
et sens norri en loiauté ;

¹¹⁴³ STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », *art. cit.*, p. 246.

¹¹⁴⁴ *Le roman de Jehan de Paris*, publié d'après les manuscrits par Édith WICKERSHEIMER, Paris, Honoré Champion (S.A.T.F.), 1923, p. 17-18.

¹¹⁴⁵ JEAN BAGNYON, *L'Histoire de Charlemagne*, *éd. cit.*, p. 189.

de tous biens fu si entechiés
 que n'i failli riens, ce sachiés.
 Si tost que il pot chevauchier
 le fist ses peres envoier
 en Grece et aprendre grijois.
 Quant grieu sot, pour savoir tiois
 vint a Couloigne en Alemaigne.
 Avoec lui avoit grant compaignie
 de barons et de chevaliers,
 de damoisiaus et d'escuiers,
 k'a lui ert bien aferissant
 qu'il menast noble vie et grant.
 A ce tans, c'est veritez fine,
 avoit non Couloigne Agrapine¹¹⁴⁶

Une fois qu'il maîtrise assez bien l'allemand, il quitte le pays germanique pour aller en France et y apprendre non pas la langue mais bien les valeurs de noblesse et de chevalerie qui sont présentées comme caractérisant le royaume français :

en cel pays tant demora
 qu'il sot tyois, lors s'en ala
 ou roiaume de France droit,
 que on adont Gaule nonmoit.
 Pour aprendre sens et honnour
 et ce qu'il afiert a valour
 fu lonc tans en celui pays ;
 car en es anciens escriis
 trueve on que lonc tans a esté
 France la flours et la purté
 d'armes, d'onnour, de gentillece,
 de courtoisie et de noblece ;
 ce est la touche et l'exemplaire
 de ce c'on doit laisser faire.
 Tant amenda cil damoisiaus
 que nus mieudres ne nus plus biaux
 ne fust en nul pays trouvés
 ne de toutes gens si amés ;
 en France demoura lonc tans¹¹⁴⁷.

Dans les deux versions en prose de l'œuvre, l'on observe à nouveau un phénomène d'*abbreviatio*¹¹⁴⁸. Le passage concernant la formation et l'éducation du protagoniste est effectivement beaucoup plus bref. Par ailleurs, il n'est plus question pour Cleomadès de partir

¹¹⁴⁶ *Les œuvres d'Adenet le Roi. Tome V : Cleomadès, éd. cit.*, vol. 1, p. 17-18, v. 213-236.

¹¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 18, v. 237-255.

¹¹⁴⁸ Voir *supra*, chapitre 2, 3. Plurilinguisme et valorisation des personnages.

en France pour y apprendre les valeurs chevaleresques ; il y va pour y apprendre la langue uniquement :

Cleomadès de Philippe Camus	Clamadès de Guillaume Leroy
Il fut nommés Cleomadès et, lorsqu'il fut en eage, son père Marchadigas l'envoya en Grece, Alemaigne, en France, esquelles parties il crut en beaulté et noblement se gouverna, et bien retinst la manière de parler que l'en tenoit en icelles places de Grece, France et Alemaigne ¹¹⁴⁹ .	et eurent un fre-[a _{ii} r°2]-re qui eut nom Clamadès ; et fut envoyé par son père, le roy Marchaditas, en Grece pour apprendre grec, puis alla en Allemaigne pour apprendre l'alleman, puis en France pour apprendre aussi le françois ¹¹⁵⁰ .

Bien que l'évocation de l'instruction de Cleomadès soit bien plus brève dans les textes en prose, l'apprentissage des langues demeure un élément important de la formation intellectuelle du personnage.

Dans *Jehan et Blonde*, le père de Blonde, le comte d'Oxford, comprend très bien le français, langue dans laquelle Jehan s'adresse à lui, car il est allé en France pour y apprendre la langue :

En son françois l'a salué,
Et li quens n'i a selué,
Que le françois seut bien entendre,
(En France eut esté pour apprendre¹¹⁵¹)

Dans les *Oisivetez des emperieres*, Jean de Vignay parle également de l'apprentissage du français par les Anglais et de l'habitude qu'ont les nobles d'envoyer leurs enfants dans le royaume de France pour qu'ils acquièrent les connaissances suffisantes dans la langue française et surtout la bonne manière de parler français :

Et des que il estoit enfant, il fu envoyé en Neustrie, qui est maintenant dite Normendie, chiez le duc, a norrir, pour ce que les tres nobles des Englois tiennent de coustume d'envoier apprendre leur enfans la langue françoise, pour l'estrange parleure de leur nascion oster¹¹⁵².

Le parler des Anglais est ainsi qualifié d'« estrange parleure ». Le séjour des nobles Anglais en France a donc deux objectifs : apprendre le (« bon ») français et perdre leurs particularités linguistiques, leur étrange façon de parler. Cet extrait semble donc à nouveau montrer que, dans

¹¹⁴⁹ *Le Cheval volant en bois*, éd. cit., p. 130.

¹¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 223.

¹¹⁵¹ PHILIPPE DE RÉMI, *Jehan et Blonde*, éd. cit., p. 32, v. 129-132.

¹¹⁵² GERNER Dominique-Pierre, *La traduction des « Otia imperialia » de Gervais de Tilbury par Jean de Vignay dans le Ms. Rothschild de la B.N. de Paris : édition et étude*, thèse de doctorat, Université des sciences humaines de Strasbourg, 1995, chapitre LXIII, p. 265.

l'esprit médiéval des XIII^e et XIV^e siècles, le parler français continental est meilleur, plus juste, plus pur que le parler insulaire des Anglais.

1.2.2. Séjours non linguistiques

Les personnages de la littérature de langue d'oïl apprennent quelquefois d'autres langues à force de contacts avec celles-ci dans le cadre de voyages ou de séjours prolongés à l'étranger, qui sont parfois contraints et ne sont pas nécessairement entrepris dans le but d'apprendre de nouveaux idiomes.

Nous n'avons toutefois pas toujours beaucoup d'informations sur les raisons de ces voyages à l'étranger ni sur les conditions de l'apprentissage linguistique. Dans la version octosyllabique de *Florent et Octavien* (deuxième moitié du XIII^e siècle), par exemple, Zsófia Vörös remarque que Climens a acquis des connaissances en *sarrazinois* lors d'un séjour en outre-mer¹¹⁵³, mais on n'en sait guère plus :

Sarrazinois sot bien parlier
Quar il [l']out apris outre mer¹¹⁵⁴.

Dans d'autres œuvres, le contexte et les conditions d'apprentissage sont davantage mis en lumière. Dans la *Fille du comte de Ponthieu*, par exemple, la jeune femme originaire de Picardie, après avoir été mise dans un tonneau et jetée à la mer et après avoir été sauvée par des marchands qui l'ont offerte à un sultan, connaît la langue sarrasine au bout de deux ans et demi passés aux côtés du sultan devenu alors son époux :

Il l'espousa quant ele fut renoïe et criut en molt grant amour envers li, et petit fu avec lui quant elle conçut et eut un fil. Elle fu de le conpengnie a la gent et parla et entendî sarrasinois. Et petit demoura après qe ele eut une fille. Ensi fu bien deus ans et demi avoec le soudant, et entendî sarrasinois et parla molt bien¹¹⁵⁵.

Dans le *Roman du comte d'Artois* (XV^e siècle), alors que son mari a quitté le pays car elle ne parvenait pas à avoir d'enfant, la comtesse d'Artois décide de partir à sa recherche déguisée en homme pour remplir les conditions qu'il lui avait imposées à son départ (tomber enceinte,

¹¹⁵³ VÖRÖS Zsófia, « *Sariez vous mon langage parler ?* »..., *op. cit.*, p. 185.

¹¹⁵⁴ *Octavian*, altfranzösischer Roman nach der Oxforder Handschrift Bodl. Hatton 100 zum ersten Mal herausgegeben von Karl Vollmöller, Heilbronn, Henninger (Altfranzösische Bibliothek, 3), 1883, p. 101, v. 4094-4095.

¹¹⁵⁵ *La fille du comte de Pontieu*, *éd. cit.*, p. 20.

obtenir le diamant et le coursier du comte, tout cela sans que celui-ci ne le sache). Elle retrouve son époux à Valladolid et, avant de devenir son serviteur, elle apprend le langage du pays :

Sy aprist le noble dame le langage du paiis assez pour demander ce qui luy fu neccessaire, car elle estoit josne et de grant engin¹¹⁵⁶.

L'immersion en terres espagnoles couplée à la jeunesse et à l'intelligence naturelle de la jeune femme n'a pu qu'accélérer le processus d'apprentissage.

La prison apparaît aussi comme un lieu propice à l'apprentissage des langues. L'enfermement dans une région étrangère et la proximité avec d'autres détenus s'exprimant dans différents idiomes peuvent encourager le personnage à apprendre de nouvelles langues pour pouvoir communiquer et rompre quelque peu le sentiment de solitude qui peut s'emparer du prisonnier. Dans la *Chronique de Morée*, l'on peut supposer que l'emprisonnement de Jehan Chauderon et du seigneur d'Arcadie à Constantinople a pu faciliter ou favoriser leur apprentissage du grec :

Mais a la fin s'acorderent tout a ce : que monseignor Jehan Chauderon le grant conestable, et monseignor Goffroy d'Anoée, le seignor de l'Arcadie, deussent aler messages a l'empereur de par le prince, pour ce que il avoient esté en la prison de Constantinople avec le prince Guillerme et avoient appris le langage et la maniere des Grex¹¹⁵⁷.

Guillaume de Machaut évoque aussi l'influence que peut avoir l'enfermement sur l'acquisition d'une nouvelle langue. Dans le *Confort d'ami* (1357), qui s'adresse au roi de Navarre, Charles le Mauvais, alors fait prisonnier par Jean le Bon, le poète semble affirmer que l'apprentissage d'une langue permet au détenu de communiquer avec l'Autre et de sortir de son isolement :

Et qui bien estat, ne se mueve.
Ou tu fusses en Engleterre
En prison sous clef et sous serre,
Ne peüsses venir n'aler,
Et n'eüsses a qui parler,
Se n'apreïsses le langage
En ta prison et en ta cage.
Mais ce n'est pas chose legiere
De l'apenre en tele maniere¹¹⁵⁸.

¹¹⁵⁶ *Le Roman du Comte d'Artois*, Jean-Charles SEIGNEURET, éd., Genève, Droz (T.L.F., 124), 1966, p. 107.

¹¹⁵⁷ *Chronique de Morée (1204-1305)*, éd. cit., p. 337-338.

¹¹⁵⁸ *Œuvres de Guillaume de Machaut*, Ernest HOEPFFNER, éd., Paris, Honoré Champion (S.A.T.F.), t. 3, 1921, p. 100-101, v. 2842-28500

Les textes de langue d'oïl mettent ainsi en avant trois modes principaux d'apprentissage des langues à l'époque médiévale, les mêmes que ceux soulignés par Claude Germain : « les séjours à l'étranger, l'étude en milieu familial et l'étude en milieu scolaire¹¹⁵⁹ ». Il transparaît aussi assez clairement, à travers la lecture de ces textes, qu'est privilégié un apprentissage des langues pendant l'enfance car il assurerait davantage la bonne maîtrise de l'idiome appris. Dans de nombreux exemples, l'on remarque par ailleurs que la langue est souvent enseignée par des natifs ou apprise à leur contact, ce qui serait également gage de la qualité de l'instruction linguistique. Par l'accent mis sur un apprentissage précoce et une instruction donnée par des natifs, l'on note une volonté de se rapprocher de l'apprentissage naturel des langues et particulièrement des langues maternelles. L'apprentissage « par bain de langue¹¹⁶⁰ », plus encore que l'apprentissage scolaire, semble donc favorisé. Les personnes nées et/ou élevées dans les régions où l'on parle la langue dont il est question en ont d'ailleurs toujours une excellente maîtrise. On précise ainsi, dans la *Chronique de Morée*, que deux frères mineurs connaissent bien le grec car ils ont été élevés à Galathas :

[...] deux freres meneurs qui bien savoient la langue grejoise, car il estoient nourri à Galathas [...] ¹¹⁶¹.

Outre ces considérations somme toute assez générales, on constate également que le français est, avec le latin, l'autre langue à connaître. Nous pouvons y voir là, comme Catalina Girbea, un reflet de « l'hégémonie du français sur le monde occidental¹¹⁶² », mais aussi le fait que le français « revêt l'habit du représentant occidental en Orient, la référence par excellence lorsqu'un païen souhaite s'exprimer dans la langue des chrétiens¹¹⁶³ ».

Si les mentions d'un apprentissage linguistique restent assez rares dans les œuvres littéraires du Moyen Âge, elles véhiculent néanmoins quelques informations sur l'enseignement des langues qui corroborent avec la réalité médiévale. La connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères demeure en outre un réel atout pour les personnages de la littérature de langue d'oïl, qui peuvent alors franchir les frontières linguistiques, se déguiser et intégrer

¹¹⁵⁹ GERMAIN Claude, « Comment on apprenait le français... », *art. cit.*, p. 26.

¹¹⁶⁰ GIRBEA Catalina, *Le Bon Sarrasin...*, *op. cit.*, p. 152.

¹¹⁶¹ *Chronique de Morée (1204-1305)*, *éd. cit.*, p. 319.

¹¹⁶² GIRBEA Catalina, *Le Bon Sarrasin...*, *op. cit.*, p. 152.

¹¹⁶³ *Ibid.*

quelquefois des groupes ou se fondre parmi les membres d'une peuplade dont ils sont initialement les étrangers. C'est ce que nous allons voir dans la section suivante.

2. Instruments de ruse

S'exprimer dans un idiome différent du groupe majoritaire et par conséquent se montrer comme différent et étranger à ce groupe peut s'accompagner de quelques complications ou difficultés qui peuvent aller jusqu'à entraîner la mort, comme ce fut le cas du malheureux chevalier des *Mémoires* de Philippe de Novare tué par des Chypriotes à cause d'un malentendu lié à son accent¹¹⁶⁴. Parler la même langue que son interlocuteur peut donc faciliter l'intégration dans un groupe ou permettre d'éviter certains problèmes qui affectent généralement ceux de l'Ailleurs géographique, ethnique et linguistique. C'est en apprenant la langue des autres que le prisonnier décrit dans le *Confort d'ami* de Guillaume de Machaut peut communiquer et quitter quelque peu sa solitude¹¹⁶⁵. C'est en parlant le français que les Sarrasins Corbaran, Ysabart ou encore Malcolon parviennent à se rapprocher des chrétiens et à discuter avec eux.

Choisir de converser dans le même idiome que l'Autre rend dès lors possible un rapprochement, mais la proximité ainsi établie n'est pas toujours sans arrière-pensées. Les protagonistes cherchent en effet parfois à se rapprocher de l'Autre voire à se mêler à son groupe pour obtenir des informations ou pour mieux le tromper. Ils recourent ainsi à la ruse.

La ruse peut prendre différentes formes et opérer de diverses manières dans la littérature médiévale. Vessela Guenova, qui a étudié le sujet à travers l'étude du *Roman de Renart* et des œuvres rabelaisiennes, en a dégagé quatre types, qui peuvent se décliner et s'actualiser dans les textes de multiples façons : la ruse comportementale, la ruse référentielle (qui concerne les « références déceptives à la réalité extralittéraire¹¹⁶⁶ »), la ruse intertextuelle (définie comme « la démarche abusive qui consiste à tromper par le jeu avec les relations intertextuelles qu'établit toute œuvre [...] avec d'autres textes¹¹⁶⁷ ») et la ruse verbale (qui est « à rechercher dans les *perturbations volontaires, ludiques, de la communication verbale*¹¹⁶⁸ »). Ce sont les ruses comportementale et verbale qui nous intéressent ici particulièrement car elles portent plus directement sur les actions et les paroles ou le langage des personnages. D'après la chercheuse, la ruse comportementale désigne « tout acte effectué dans le but de tromper l'adversaire afin de pouvoir arriver à des fins toujours bien déterminées¹¹⁶⁹ », et elle est étroitement liée à la ruse

¹¹⁶⁴ Voir *supra*, chapitre 1 : Communication et médiation, 4. Problèmes de communication.

¹¹⁶⁵ Voir *supra*, chapitre 4, 1. Objets d'apprentissage.

¹¹⁶⁶ GUENOVA Vessela, *La Ruse...*, *op. cit.*, p. 192.

¹¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 56.

¹¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 288.

¹¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 44.

verbale, puisqu'elle « est en fait toujours précédée, préparée et accompagnée par la ruse verbale¹¹⁷⁰ ».

Les stratagèmes qui relèvent de ce que Vessela Guenova nomme ruse de comportement peuvent être très variés. Le choix de l'action pour tromper l'Autre et son originalité dépendent surtout de l'inventivité du personnage trompeur. Parmi les subterfuges les plus récurrents dans les textes médiévaux, l'on trouve notamment le recours au travestissement. Il est vrai que pour parvenir à duper leur cible, les personnages de la littérature d'oïl usent souvent du déguisement¹¹⁷¹. D'ailleurs, « les déguisements abondent dans les chansons de geste et c'est par excellence au XIII^e siècle que le motif du déguisement s'y épanouit¹¹⁷² », et ils sont loin d'être absents dans les autres genres textuels¹¹⁷³.

Certains personnages revêtent ainsi d'autres habits, se griment en vue de passer inaperçus et peuvent changer de nom ou simplement ne pas le révéler. On mentionnera par exemple le personnage épique de Guillaume, qui cache son identité plus d'une fois dans les chansons dont il est le héros et se déguise notamment en marchand pour entrer dans la ville de Nîmes et pouvoir ensuite s'en emparer. D'après Françoise Laurent, « Guillaume est peut-être le premier héros de la littérature française à tricher avec les apparences¹¹⁷⁴ ». Charlemagne aussi prend d'autres apparences dans les chansons de geste *Doon de Mayence* (milieu du XIII^e siècle) et *Gui de Bourgogne* (ca. 1230)¹¹⁷⁵. Dans l'œuvre de Douin de L'Avesne, *Trubert* (première moitié du XIII^e siècle), le héros éponyme se déguise également à plusieurs reprises¹¹⁷⁶. Dans le *Roman de Renart*, Renart, personnage décepteur par excellence, prend aussi quelquefois l'habit d'un autre ou modifie son apparence pour dissimuler son identité (nous y reviendrons) :

Renart, personnage-symbole de la ruse, peut changer aussi souvent que voulu, se travestir en jongleur ou en médecin, se teindre en jaune ou en noir, se montrer tour à tour vaillant baron et animal peureux ; il est une métaphore ouverte qui accueille toutes les significations¹¹⁷⁷.

¹¹⁷⁰ *Ibid.*

¹¹⁷¹ TANASE Gabriela, *Jeux de masques, jeux de ruses dans la littérature française médiévale (XII^e – XV^e siècles)*, Paris, Honoré Champion (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, 101), 2010, p. 11. Voir aussi DUFOURNET Jean et LACHET Claude, dir., *Le déguisement dans la littérature française du Moyen Âge, Revue des Langues Romanes*, vol. CXIII, n° 2 et CXIV, n° 2, 2009-2010.

¹¹⁷² TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, *op. cit.*, p. 26.

¹¹⁷³ DUFOURNET Jean et LACHET Claude, « Préface », DUFOURNET Jean et LACHET Claude, dir., *Le déguisement...*, *op. cit.*, vol. CXIII, n° 2, 2009, p. 287-288.

¹¹⁷⁴ LAURENT Françoise, « Le déguisement du comte de Chartres dans trois versions de l'histoire des ducs de Normandie », DUFOURNET Jean et LACHET Claude, dir., *Le déguisement...*, *op. cit.*, vol. CXIII, n° 2, 2009, p. 311.

¹¹⁷⁵ DUFOURNET Jean et LACHET Claude, « Préface », *art. cit.*, p. 288.

¹¹⁷⁶ Voir FÜG-PIERREVILLE Corinne, « Le déguisement dans *Trubert* : l'identité en question », *Le Moyen Âge*, vol. CXIV, n° 2, 2008, p. 315-334.

¹¹⁷⁷ GUENOVA Vessela, *La Ruse...*, *op. cit.*, p. 113.

Jean Dufournet et Claude Lachet listent huit déguisements assumés par le goupil, dont certains sont employés plusieurs fois :

il se fait passer pour un pèlerin (branche I et VIII), un moine (br. III et VI), un prêtre (br. XII), pour un teinturier puis un jongleur anglais (br. Ib), pour un estropié (br. V), un médecin (br. X), et plusieurs fois il joue parfaitement le mort (br. III, IV, XIII, XIV, XVII)¹¹⁷⁸.

Quant aux romans arthuriens et tristaniens, ils mettent souvent en scène des jeux sur l'identité et l'incognito, « procédé favori de la “matière de Bretagne”¹¹⁷⁹ ». Le déguisement est dès lors un moyen de dissimulation souvent employé par les protagonistes de l'univers breton. D'ailleurs, comme le remarque Françoise Laurent, ce « motif joue un rôle fondateur dans la veine arthurienne avec la transformation d'Uterpandragon lors de la conception d'Arthur¹¹⁸⁰ ». Le personnage de Tristan camoufle aussi fréquemment son identité :

Tristan revêt les costumes du lépreux ou du Noir de la Montagne, un chevalier *faé* (Béroul), il se fait passer pour un pèlerin, pour un jongleur (Eilhart), pour un fou (*Folies*, Eilhart) ; il se cache volontiers aussi sous le pseudonyme de Tantris (Eilhart)¹¹⁸¹.

Dans *Ysaïe le Triste*, roman arthurien de la fin du XIV^e, plusieurs personnages cachent leur identité derrière un costume. Le héros éponyme se déguise ainsi en ribaud lors d'un tournoi organisé à la cour de Blamir. Son déguisement ne fait toutefois pas illusion auprès de Marthe, elle qui est éprise de lui et qui le reconnaît malgré le masque. Marthe aussi est amenée à prendre une autre apparence (elle se déguise en ménestrel) pour quitter Blamir et rechercher celui qu'elle aime. Enfin, Helyas d'Acre se fait mendiant pour duper Tronc, le nain qui accompagne Ysaïe. Dans d'autres cas, les chevaliers arthuriens taisent leur nom et/ou prennent simplement de nouvelles armes ou les armes d'un autre en vue de confondre ceux qui les observent quant à leur identité véritable. Il ne faudrait par ailleurs pas omettre de mentionner le *Roman de Silence*, dont l'histoire repose entièrement sur le travestissement de l'héroïne en garçon. Et que dire du personnage de Merlin, lui qui se métamorphose à sa guise, ou encore – si nous quittons l'univers arthurien – d'Eustache le Moine, lui « qui se présente sous les traits d'une quinzaine de “personnages”¹¹⁸² » ? Ce ne sont là que quelques exemples dont la liste pourrait s'étendre encore longuement. En effet, « la plupart des protagonistes les plus célèbres de la littérature médiévale se déguisent¹¹⁸³ ».

¹¹⁷⁸ DUFOURNET Jean et LACHET Claude, « Préface », *art. cit.*, p. 288.

¹¹⁷⁹ PLET Florence, « Incognito et renommée... », *art. cit.*, p. 407.

¹¹⁸⁰ LAURENT Françoise, « Le déguisement du comte de Chartres... », *art. cit.*, p. 311.

¹¹⁸¹ PLET Florence, « Incognito et renommée... », *art. cit.*, p. 407.

¹¹⁸² DUFOURNET Jean et LACHET Claude, « Préface », *art. cit.*, p. 288.

¹¹⁸³ *Ibid.*

Le déguisement ne se limite toutefois pas toujours à un changement d'apparence physique et/ou de nom. Il peut en effet impliquer de nombreuses autres transformations. Comme l'expliquent Jean Dufournet et Claude Lachet,

[s]e déguiser, c'est étymologiquement abandonner sa *guise* ou sa manière d'être traditionnelle, pour en adopter une autre qui rend méconnaissable, c'est revêtir un costume insolite, prendre des attitudes singulières, modifier son comportement, son allure, son langage, changer d'apparence, cacher son aspect habituel sous des dehors inaccoutumés. Se travestir c'est entrer dans la peau d'un autre pour mieux se dissimuler¹¹⁸⁴.

Quelquefois, les protagonistes peuvent donc prendre une autre voix ou communiquer dans une autre langue. Le déguisement physique peut alors être assorti d'un déguisement verbal¹¹⁸⁵ et linguistique.

Nous allons envisager les deux situations principales qui s'observent dans les œuvres littéraires d'où lorsque la langue contribue à la réalisation d'une tromperie. Le recours à une autre langue peut notamment relever d'une stratégie de rapprochement et permettre d'occulter les intentions réelles du locuteur sans qu'un changement d'apparence physique ou d'identité ne soit impliqué. Mais, nous l'avons dit, il peut aussi servir de déguisement ou le compléter pour dissimuler l'identité du personnage ainsi masqué. Outil de communication, la langue sert donc également d'instrument de ruse.

2.1. Stratégies de rapprochement

L'emploi d'une langue étrangère peut être un moyen pour le locuteur de franchir les frontières linguistique et culturelle qui le séparent de son interlocuteur, mais il peut aussi fonctionner tel un voile qui se pose sur le sujet parlant pour mieux étouffer ses intentions réelles et donner l'illusion qu'un contact sincère et peut-être même presque amical s'établit entre les protagonistes en présence. Le franchissement des frontières linguistique et culturelle n'est alors qu'une feinte, et le voile de la langue peut venir aveugler l'interlocuteur pris dans les filets de la manipulation. Les frontières sont dès lors temporairement traversées voire effacées pour être mieux rétablies et renforcées lorsque l'échange prend fin et que les projets du locuteur sont dévoilés.

¹¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 287.

¹¹⁸⁵ Gabriela Tanase constate effectivement que « [l]e déguisement iconique est souvent accompagné par un déguisement de la voix, dont la contrefaçon permet, [...] l'adoption d'un discours mensonger [...] » (TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, *op. cit.*, p. 11).

Dans la chanson de geste *Fierabras* (ca. 1190), le païen Lucafer de Baudas use de ses connaissances linguistiques et culturelles pour tromper et manipuler les prisonniers chrétiens à qui il rend visite afin d'en savoir plus sur eux et de ramener Floripas auprès de son père, l'émir Balan :

Tout premerainne[me]nt a Nainmon rencontré,
Qui avoit le cief nu de l'eaume qu'out osté.
Le païen le saissi, au guernon l'a combré,
Contremont le sacha, envers lui l'a tiré ;
Tout en franchois li a fierement demandé :
« Dont estez vos, veillart ? ne me soit pas celé¹¹⁸⁶. [...] »

Certes le premier contact n'est pas sans violence, puisque Lucafer empoigne Naines et s'adresse à lui avec brutalité. L'utilisation de la langue des prisonniers ne se fait donc pas dans le but d'initier une discussion amicale : il s'agit d'un des moyens employés pour piéger les Français. Dans la *Chanson*, Lucafer recourt à deux stratégies différentes pour s'approcher des prisonniers chrétiens et tenter ainsi d'obtenir de leur part quelques informations : il s'exprime dans la langue maternelle des chrétiens, le français, et leur apprend une pratique ludique, le jeu du tison. L'emploi de la langue des chrétiens et, plus encore, le jeu seraient pour Lucafer des moyens pour distraire les prisonniers et leur faire baisser la garde¹¹⁸⁷.

Plus que de simples moyens pour entrer en contact avec les chrétiens, le recours au français et au jeu du tison s'avère être une façon pour Lucafer de se placer dans une position de domination linguistique et culturelle face aux prisonniers, qu'il pense dominer également physiquement dès son entrée, puisqu'il n'hésite pas à les violenter. En s'exprimant d'emblée en français, le païen s'attaque aux chrétiens sur le propre terrain linguistique et pense ainsi prendre le contrôle de la situation. Par ailleurs, en leur signifiant que, s'ils ne connaissent pas le jeu du tison, ils ne savent pas ce qu'est le véritable divertissement, il dénigre les pratiques de distraction françaises et se présente comme un connaisseur face à des ignorants :

Et respont le païen : « Tout chen soit pardonné.
Kel gent sont il en Franche, di par talëauté,
Et comment joient il en cel vostre regné ?
— Par foi, ce dist li dus, kant li rois a disné,
Lors vont esbanoier tant qu'il sont deporté ;
Li aucant escremissent et saillent par le pré ;
Li plusors vont as tables et as eschez joe[r].
Volentiers oient messe et matinnes chanté,
Et font larges asmoisnes volentiers et de gré,

¹¹⁸⁶ *Fierabras*, chanson de geste du XII^e siècle, Marc LE PERSON, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 142), 2003, p. 329, v. 2988-2993.

¹¹⁸⁷ LAMBERT Adélaïde, « Multilinguisme et transferts culturels... », *art. cit.*, p. 162-163.

Et servent Damledex par bone volenté.
Kant il sont em bataille, vassal sont aduré.
C'est l'usage de Franche que tu m'as demandé.
— Par Mahom, dist li rois, il sont tout fol prouvé.
— Veillart, dist Lucafer, vos ne savez joer,
Se ne savez en Franche vos granz tisons souffler¹¹⁸⁸.

La langue et le jeu permettraient ainsi de faire diversion pour cacher les intentions réelles du païen, des intentions qui sont au départ également masquées pour le lecteur dans la version en vers. Adélaïde Lambert remarque en effet que le texte épique du XII^e siècle

ne révèle jamais explicitement le dessein meurtrier ou simplement malhonnête que cache le sarrasin lorsqu'il fait mine de partager une nouvelle manière de se distraire. Ce n'est que lorsque Lucafer est terrassé, littéralement pris à son propre jeu, que son adversaire dévoile la ruse que les apparences dissimulaient : "Tu me cuidas or bien con fol abriconner" (v. 3043), "Por cen se cist païen me cuida aterrer, / Mout par li ai bien fait sa folie hummer" (vv. 3048-3049)¹¹⁸⁹.

Naimés, loin d'être dupe, perçoit clairement la supercherie de Lucafer et lui donne alors son dû.

Si la langue joue un rôle dans le rapprochement entre le roi païen et les prisonniers dans le texte du XII^e siècle, Adélaïde Lambert note cependant que l'idiome de communication employé par le païen n'est pas spécifié dans toutes les versions de l'œuvre et ne constitue donc pas forcément un instrument de la ruse que Lucafer cherche à mettre au point. Plusieurs manuscrits de la geste ne présentent en effet aucune évocation de la langue qu'utilise le Sarrasin pour échanger avec les Français¹¹⁹⁰. Les remaniements en prose que sont la prose anonyme de la fin du XIV^e siècle et l'*Histoire de Charlemagne* de Jean Bagnyon ne font pas mention de la connaissance du français par Lucafer. Cette omission, certainement due à la source utilisée par les prosateurs, permettrait de décrédibiliser le personnage païen :

Dans un souci de décrédibiliser la figure sarrasine, il semble logique que sa maîtrise de plusieurs langues soit passée sous silence chez Bagnyon et l'anonyme, et que l'idée même de tromper Naimés, le chevalier sage par excellence, devienne presque ridicule¹¹⁹¹.

L'étude d'Adélaïde Lambert montre que le plurilinguisme de Lucafer était certainement évoqué dans l'original¹¹⁹², mais qu'il n'apparaît pas systématiquement dans la tradition en vers de *Fierabras* : il a peut-être paru étrange ou incohérent qu'un païen qui ne se convertit à aucun

¹¹⁸⁸ *Fierabras*, éd. cit., p. 329-330, v. 3003-3017.

¹¹⁸⁹ LAMBERT Adélaïde, « Multilinguisme et transferts culturels... », art. cit., p. 163.

¹¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 164.

¹¹⁹¹ *Ibid.*, p. 163.

¹¹⁹² *Ibid.*, p. 164.

moment au christianisme et qui porte un nom particulièrement proche de celui du diable puisse s'exprimer dans la langue des chrétiens¹¹⁹³. Pourtant, nous avons vu que les Sarrasins apprennent et connaissent parfois le français. Il est vrai que cette maîtrise linguistique n'est pas fréquemment mentionnée dans les chansons de geste et s'avère parfois annonciatrice de la conversion du païen au christianisme, comme on l'observe pour Corbaran. Mais ce n'est pas toujours le cas. La connaissance de la langue du chrétien rend surtout possible un rapprochement. Quelles que soient la nature et la raison de ce rapprochement, qui peut être sincère ou intéressé, indiquer que le Sarrasin parle l'idiome français suppose une proximité, même feinte et temporaire, entre les partis en présence. Il est logique que celui qui désire initier un contact, quel qu'il soit, avec l'Autre use de ses connaissances pour franchir certaines frontières et, dans le cas de Lucafer, pour mieux cacher sa fourberie. Le fait que le païen sache s'exprimer en français et recoure à cette connaissance linguistique à de mauvaises fins accentue son caractère hypocrite, diabolique et cruel. Lucafer est en effet caractérisé à plusieurs reprises par sa cruauté et sa félonie : « N'out si fiers paiens desi qu'em Durestez¹¹⁹⁴ », « N'a si felon paien desi en Duresté¹¹⁹⁵ ». Ces brèves descriptions rattachent le personnage aux milieux infernaux, puisque Duresté désigne « une ville ou [un] pays imaginaire, lointain et hostile dont le nom évoque la chaleur implacable du désert ou de l'enfer¹¹⁹⁶ ».

Lucafer n'est pas le seul personnage médiéval à utiliser la langue pour tenter d'atteindre son adversaire. Dans la branche III du *Roman d'Alexandre* par Alexandre de Paris, c'est Poros qui fait écrire une lettre dans la langue de son ennemi Alexandre :

De ce fu molt Porrus et halegres et clers
 Q'Alixandres est vieus, et il est bachelers.
 Il fait ses letres faire en langage des Gres,
 Molt manace Alixandre et blastenge ses des¹¹⁹⁷.

On suppose que Poros a dû recourir à un tiers pour que sa lettre soit écrite. Mais ce qui importe ici, c'est que le souverain demande à ce que la lettre soit rédigée dans la langue d'Alexandre. Le recours au grec pourrait, si l'on ne prend pas en compte le contexte, paraître comme un geste honorable : Poros se soucierait-il de son destinataire en faisant l'effort de lui adresser une lettre

¹¹⁹³ *Ibid.*

¹¹⁹⁴ *Fierabras*, éd. cit., p. 328, v. 2949

¹¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 329, v. 2981

¹¹⁹⁶ *Fierabras*, chanson de geste du XII^e siècle. Traduction, présentation, bibliographie et notes par Marc LE PERSON, Paris, Honoré Champion (T.C.F.M.A., 91), 2012, p. 420.

¹¹⁹⁷ *The Medieval French Roman d'Alexandre*, éd. cit., branche III, p. 179, v. 1584-1587.

écrite dans son idiome ? Cette idée est évidemment à exclure : en guerre contre Alexandre, Poros ne cherche qu'à menacer le roi de Macédoine à travers cette lettre. Le fait de la rédiger dans la langue du conquérant permet certes de s'assurer que le message de menace sera bel et bien compris et déstabilisera peut-être Alexandre (et peut-être davantage que s'il avait été écrit dans une tout autre langue), mais il constitue aussi un acte hautement symbolique. Dans ce passage, Poros pense parler au chambellan d'Alexandre alors que celui-ci n'est autre qu'Alexandre lui-même et lui fait croire que le roi de Macédoine est vieux et infirme. Poros se voit donc déjà vainqueur. L'utilisation du grec comme langue d'écriture peut donc aussi être interprétée comme une victoire linguistique sur Alexandre : en employant la langue de son opposant et en le menaçant dans ce même idiome, le roi d'Inde montre au Macédonien qu'il est capable de l'attaquer sur son champ linguistique. La guerre se passe donc également par et dans la langue.

La langue ne sert pas d'instrument de ruse qu'aux ennemis et aux mécréants, même si l'on dit que généralement « la fourberie est attribuée aux païens¹¹⁹⁸ ». Lorsque la ruse s'applique à un chrétien qui lutte contre l'ennemi, il n'est plus question de fourberie ; la ruse sert à mettre en exergue l'ingéniosité et l'intelligence du chrétien et à ridiculiser ou mettre à mal l'adversaire. Dans une scène du roman arthurien *Ysaïe le Triste*, par exemple, c'est le nain chrétien dénommé Tronc qui recourt à la langue sarrasine à des fins stratégiques. Alors que la bataille contre les Sarrasins, qui ont débarqué dans le port de Lardmenal dans le royaume de Blamir, reprend après une trêve, Tronc écrit une lettre en langue sarrasine afin d'atteindre plus aisément le géant païen Fargur :

Lors dist ly contes que le matinee que le bataille debvoit estre, Troncq fist une lettre en langage sarrasinois, et tant fist que Orimonde le sella ; et Troncq apparilla le porte coulliche de le tour dez Esquarres, en laquelle estoit Orimonde et toutes lez aultres dames, en tel maniere qu'il ne couvenoit que tirer une petite cordelle que elle ne queist, et commanda que nulx n'y mesist le main, mes le porte fust ouverte tant qu'il revenroit¹¹⁹⁹.

Orimonde, sarrasine convertie au christianisme et épouse de Marc, le fils d'Ysaïe le Triste, participe pleinement à la stratégie mise en place par Tronc en scellant la lettre destinée à Fargur. La symbolique de cette contribution n'est pas sans importance : par le geste qu'elle appose sur cette lettre, Orimonde proclame que sa conversion est complète et totale et qu'elle ne fait plus

¹¹⁹⁸ TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, op. cit., p. 55.

¹¹⁹⁹ *Ysaïe le Triste*, roman arthurien du Moyen Âge tardif, texte présenté et annoté par André GIACCHETTI, [Mont-Saint-Aignan], Publications de l'Université de Rouen (n° 142), 1989, p. 485.

partie du camp des Sarrasins, puisqu'elle agit contre eux. Mais, lorsque Fargur reçoit la lettre, il ne se doute évidemment de rien.

La stratégie de Tronc ne repose pas uniquement sur l'emploi de la langue sarrasine, qui n'est en réalité qu'un des rouages du subterfuge mis au point pour tromper le géant. En effet, c'est le contenu de la lettre qui vient duper Fargur :

Sy se party Tronc et alla tant qu'il vint en le tente du grant gaient de Fargur ; et le trouva que on l'armoït, se ly bailla le lettre, et cieulx treuve qu'il y avoit escript : « Au gayant de Fargur mande Orimonde, fille a l'Amiral, salus ! Chevaliers amis, bien say que de lonch tamps m'avés amé, et aussy ay jou vous, se doit ly amour au besoing estre moustree. Sy est ainsy que le gent avecq qui j'ay demouré serront hui tous mis a mort, et se mes peres me peut tenir il me fera ardoir ; se vous prie que avoec che varlet, qui est de nos païs, voelliés venir, sy m'en iray avoec vous et feray vostre volenté, car bien say se che n'est pas par vous a men père ne poray pais avoir, et che voelliés faire ainchois que vous allés en le bataille¹²⁰⁰. »

Le fait que le texte soit rédigé dans l'idiome des païens vient crédibiliser son contenu et laisse croire pleinement à la fidélité d'Orimonde à ses origines. Pourquoi d'ailleurs une Sarrasine – du moins, Orimonde l'est-elle toujours aux yeux de Fargur – s'adresserait-elle à un autre Sarrasin dans une autre langue que celle qu'ils ont en partage ? Par ailleurs, la lettre est scellée et le sceau est intact, ce qui garantit pour le destinataire la confidentialité du message, puisque, *a priori*, il n'aurait pas pu être lu par un chrétien (à moins qu'il connaisse la langue sarrasine). La confiance du géant est totalement assurée lorsque Tronc est présenté comme un valet venant de leur pays (« che varlet, qui est de nos païs... »). Plusieurs éléments permettent donc de refermer le piège sur le géant : le contenu de la lettre, qui joue sur la corde sensible du géant, ainsi que la façon dont ce contenu est transmis (le sceau, la langue d'écriture, Tronc décrit comme un valet du pays, autrement dit comme un homme de confiance).

Le nain peut dès lors mener sans peine le géant dans un lieu où il se retrouve acculé. Fargur, qui a baissé la garde et n'a rien soupçonné, ne peut que perdre l'affrontement :

Et quant le porte fu reclose, sy dist Tronc au gaient : « Apoiés vous contre celle porte, et tantost feray venir Orimonde. » Et Tronc vient a le cordelle et le tira, et le porte deschent de tel maniere que le hache du gaient rompy en duex pieches, et queirent les dens de fer sur lez piés du gaient, sy que tout oultre passerent, et estoit ly gaians sy apressés entre lez deux portes que a mesquief pooit ravoïr s'alaine. Et Troncq prinst le fer de se hache et coppa lez piés che que hors en paroït, et puis cria que le porte fust hauchye, et ly gaians estoit sy froissiés que soustenir ne se pooit, sy se laissa cheïr et morut¹²⁰¹.

Le combat entre Tronc et Fargur comporte une dimension très symbolique, car deux forces doublement antagonistes se heurtent : les deux adversaires s'opposent sur le plan

¹²⁰⁰ *Ibid.*

¹²⁰¹ *Ibid.*, p. 486.

religieux (l'un est chrétien, l'autre païen) et sur le plan physique (l'un est un nain, l'autre un géant). Le contraste est frappant ; comme le dit Marc à la fin de leur affrontement : « Bien poons aller en le bataille, Tronc a ja fait se victoire : il est ly plus petis, se a tué ly plus grant¹²⁰² ».

Un autre cas nous semble encore important à relever : l'usage d'un idiome connu uniquement par les participants à la conversation en vue de préserver son contenu des curieux. La connaissance de langues non partagées par le groupe peut en effet être utilisée pour que les propos échangés ne soient pas compris par les autres. Il ne s'agit donc plus de manipuler l'Autre en recourant à sa langue. Au contraire, on cherche à l'exclure par l'emploi d'un idiome qu'il ne connaît pas. Ainsi, dans *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour*, après avoir servi le roi Ruban déguisé en Sarrasin – nous y reviendrons –, le héros souhaite revoir Orgueilleuse, celle qu'il aime, et délivrer Tormadai, la ville de sa dame alors toujours sous le siège de Alimodès. Il s'ouvre de son souhait d'aller à Tormadai à Sadoine, le fils de roi sarrasin Ruban, qui convainc son père de leur donner un navire et de les laisser partir. En route, Blancandin et Sadoine rencontrent un bateau de pèlerins en provenance de la Terre sainte. Le héros, toujours dissimulé sous son costume de Sarrasin, remarque non seulement qu'il s'agit de sujets de la belle Orgueilleuse, mais aussi que le prévôt d'Orgueilleuse dirige le groupe. Il s'entretient alors avec lui sans jamais dévoiler son identité. Il demande d'ailleurs à Sadoine de ne pas le nommer. Le prévôt ne parvient pas à le reconnaître derrière la couleur noire qui dissimule son vrai visage :

Li prevoz ne le connust mie
Por la coulour qu'il ot nercie¹²⁰³.

Blancandin se fait passer pour une connaissance de Blancandin et précise qu'il est païen :

Totes les genz Sarrazin sont
Que vos veez en cest dromont,
Et ge meïsme sui païen,
Mais Blanchandin connois ge bien ;
En Paenisme est en prison,
Sel tient un Sarrazin felon¹²⁰⁴.

Lors de cet échange, il décide de parler en grec pour qu'on ne les comprenne pas. Quant au prévôt, il répond dans la langue de l'Église par excellence, le latin, une langue incomprise également des personnes présentes près d'eux :

¹²⁰² *Ibid.*

¹²⁰³ *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour*, éd. cit., p. 201, v. 2827-2828.

¹²⁰⁴ *Ibid.*, p. 206-207, v. 2947-2952.

Blanchandins parole en grizois,
Que ne l'entendent li Indoïs,
Et li prevoz estoit bon clers
Et de plusors langaiges fiers ;
En latin li a dit briefment,
Que nul des autres ne l'entent¹²⁰⁵

L'emploi du grec et du latin permet que la conversation entre Blancandin et le prévôt se déroule à l'abri d'oreilles baladeuses. Il exclut ceux dont ce n'est pas la langue et assure la confidentialité du message échangé. Blancandin ne veut pas que les « Indoïs », terme qui désigne les gens de Sadoine¹²⁰⁶, autrement dit les Sarrasins qui l'accompagnent, ne saisissent ce qu'il a à dire au prévôt et surtout qu'ils ne découvrent pas son identité réelle ; la discussion avec le prévôt, si elle avait été comprise et si elle s'était tenue dans la langue première de Blancandin, aurait en effet pu compromettre sa couverture. Le recours aux deux langues savantes est par ailleurs une façon de souligner encore une fois la *savance* des deux protagonistes. La connaissance des langues et notamment du grec lie ces personnages depuis leur première rencontre, où, rappelons-le, Blancandin parvient à se faire héberger chez le prévôt car il relève avec le succès le défi dont la nature est expliquée en lettres grecques sur le marbre d'un mur¹²⁰⁷.

Le camouflage physique et linguistique permet ainsi à Blancandin de savoir ce qu'on dit à son sujet et ce qu'il en est d'Orgueilleuse de façon plus objective, puisque le prévôt ne pense pas s'adresser à celui dont il parle¹²⁰⁸. Mais il permet aussi de préserver sa couverture et d'éviter que son arrivée à Tormadai ne s'ébruite trop rapidement et ne parvienne aux oreilles d'Alimodès, l'assaillant et l'ennemi d'Orgueilleuse, avant que ce ne soit le moment opportun.

Cette manœuvre linguistique est courante dans le cadre de stratégies de guerre où le succès de la tactique mise au point repose en partie sur la discrétion et le respect du secret militaire. En atteste notamment la lettre que Jean Sarrasin écrit à son ami Nicolas Arrode au sujet de la prise de Damiette par les croisés le 6 juin 1249. L'auteur y raconte quelle fut la réaction des Turcs à la vue de l'arrivée des chrétiens et signale qu'ils discutèrent ensemble dans leur langage :

¹²⁰⁵ *Ibid.*, p. 204, v. 2889-2894.

¹²⁰⁶ Quant au toponyme Inde, il désigne les terres de Sadoine (*ibid.*, p. 420-421).

¹²⁰⁷ Voir *supra*, chapitre 2, 3. Plurilinguisme et valorisation des personnages.

¹²⁰⁸ Lorsqu'il arrive à Tormadai, il cache à nouveau son identité au prévôt dans le même but : obtenir des informations sur la situation et sur sa bien-aimée.

Quant li Turc virent ce, si se ralierent ensamble et parlerent en leur langage, et vindrent sus nos gens si durement et si fierement que il sambloit que il les deussent touz occire et decouper¹²⁰⁹.

Rien d'étonnant à ce qu'un groupe parle dans sa propre langue, mais, par cette précision, l'auteur souligne que l'échange ne pouvait être compris des chrétiens. Le plan de l'opération établi par les Turcs a ainsi dû s'avérer d'autant plus efficace qu'il n'a pu être entendu par l'opposant.

2.2. Langues et déguisements

Il arrive que la langue constitue un déguisement à elle seule, lorsqu'elle ne semble être complétée d'aucune modification de l'apparence physique des protagonistes. Dans certaines circonstances, le simple fait de parler la langue d'un peuple suffirait donc pour être assimilé à cette ethnie ou confondu avec elle. C'est notamment le cas dans la deuxième version continentale de *Beuve de Hantone* (premier tiers du XIII^e siècle¹²¹⁰), où le héros éponyme pense pouvoir tromper les ennemis et leur échapper grâce à ses connaissances en persan et en africain :

D'une voisdie s'est Bueves pourpensés,
Bien sot persant *et* aufricant parler
Se il rencontre Sarrasin ne Escler
Par sa parole s'en vaurra escaper¹²¹¹

Dans la version octosyllabique de *Florent et Octavien*, Octavien réussit, lui aussi, à tromper l'autre par ses connaissances linguistiques :

Maint Sarrazin a Monma[r]tre a,
Mais Climens tos les enclina.
Cil cuident que Sarrazins soit
Por le langage qu'il parloit¹²¹².

Bien plus souvent cependant, le déguisement linguistique accompagne et complète un changement d'apparence physique. Le personnage travesti n'est pas forcément polyglotte et le

¹²⁰⁹ JEAN SARRASIN, *Lettre à Nicolas Arrode*, Alfred Lucien FOULET, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 43), 1924, p. 5.

¹²¹⁰ Après une analyse de la langue du texte, Albert Stimming estime que cette version a pu être composée vers 1225 (*Der festländische Bueve de Hantone, Fassung II*, nach allen Handschriften mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar zum ersten Male herausgegeben von Albert STIMMING, Dresden, Halle, Niemeyer (Gesellschaft für romanische Literatur, 30 et 41), vol. 2, 1918, p. 66).

¹²¹¹ *Ibid.*, vol. 1, 1912, p. 123. v. 3027-3030.

¹²¹² *Octavian*, éd. cit., p. 101, v. 4096-4099.

travestissement ne s'accompagne pas toujours d'un camouflage linguistique, mais, dans le cas où il l'est, la connaissance et la pratique de la langue de l'ennemi, de celui que l'on souhaite duper ou de celui que l'on souhaite incarner s'avèrent être un atout qui permet de perfectionner le déguisement. Loin de se limiter à la simple fonction de tromper l'adversaire, le déguisement vient poser une question essentielle : celle de l'identité du personnage. François Suard dit d'ailleurs en parlant du cas particulier des poèmes épiques :

Dépassant la fonction traditionnelle du déguisement – duper l'adversaire – le poète des *Enfances Vivien* ou d'*Aliscans* nous invite, grâce à ce motif, à réfléchir sur l'identité du héros épique. Par le décalage qu'il instaure entre une image prévisible du héros – celle à laquelle d'autres textes nous ont habitués – et celle que produit le travestissement, il déplace toute limite imposée au personnage de chanson de geste¹²¹³.

Il précise ensuite que le

motif du déguisement apparaît donc lié à la manifestation du héros, au sens où il permet au poète épique de dire ce qui, à ses yeux, est caractéristique du personnage épique¹²¹⁴.

Il faudrait approfondir cette réflexion et l'étendre à l'ensemble des protagonistes qui font le choix de se travestir, car, que ce soit dans l'épopée ou dans les textes d'autres genres littéraires, le déguisement met toujours en question l'identité de celui qui le porte et peut parfois devenir une caractéristique définitoire du personnage. Ainsi, Renart n'est-il pas caractérisé par sa ruse et une identité mouvant au gré des travestissements ? Le déguisement révèle en outre les capacités d'adaptation et l'ingéniosité du personnage et peut montrer la complexité de sa construction identitaire.

La langue, qui rend possible l'identification d'un personnage, peut aussi, lorsqu'on en change, contribuer à ce jeu de camouflage identitaire : grâce à elle, l'on peut revêtir l'un ou l'autre costume et interpréter un nouveau rôle. Nous allons donc voir quels masques le changement linguistique permet d'endosser.

La langue devient un accessoire de déguisement dans les cas où le personnage cherche à incarner soit un individu qui vient de l'Ailleurs religieux, ethnique, culturel et linguistique soit un individu qui se caractérise par sa mobilité et par le contact avec cet Ailleurs. Cette stratégie de camouflage peut servir à des fins diverses : protéger un allié, conserver l'anonymat

¹²¹³ SUARD François, « Le motif du déguisement dans quelques chansons du cycle de Guillaume d'Orange », *Olifant*, vol. 7, n° 4, 1980, p. 343.

¹²¹⁴ *Ibid.*, p. 349.

et créer la surprise au moment de la révélation identitaire ou encore espionner et tromper l'ennemi.

Dans le *Renaut de Montauban* bourguignon, par exemple, Sarah Baudelle-Michels constate que plusieurs personnages changent de langue pour piéger l'adversaire. Elle relève ainsi le cas de Mabrien¹²¹⁵ et d'un émissaire de Baptamur¹²¹⁶, qui, grâce à sa connaissance du *sarrasinois*, permettra de reconquérir Jérusalem¹²¹⁷. C'est aussi en faisant parler les troupes sarrasines dans un langage étrange et non identifiable par l'opposant que Maugis parvient à troubler le chrétien Amaury : à cause de leur langue, celui-ci ne sait déterminer à qui il a affaire¹²¹⁸. Mais, dans cette œuvre, l'utilisation d'une autre langue ne sert pas toujours à duper l'ennemi. Le déguisement couplé au changement de langue peut en effet permettre de venir en aide au héros sans qu'il ne s'en aperçoive. Des chevaliers se dissimulent donc sous le costume de marins étrangers et « reçoivent la consigne de parler “ou plus divers langaige qu'ilz peu[v]ent”¹²¹⁹ » afin de rendre plus crédible encore le rôle qu'ils jouent. La stratégie de travestissement est d'ailleurs efficace :

Et leurs propos bariolés, qui ne sont pas cités, conjugués à leurs mauvaises manières à table, convainquent aisément Renaut de leurs lointaines origines, l'appartenance à un groupe passant toujours par la maîtrise de sa langue, ce dont les usurpateurs d'identité savent se souvenir¹²²⁰.

Nombreux sont les personnages à avoir compris l'importance du travestissement de leur langue au moment de revêtir une autre identité et de se donner d'autres origines. Parmi tous les déguisements portés par les protagonistes médiévaux, nous avons pu constater que quatre étaient plus fréquemment (mais pas toujours systématiquement) accompagnés d'un changement de langue : ceux du Sarrasin, du pèlerin, du marchand et du jongleur.

¹²¹⁵ Mabrien décide de se faire passer pour un messager pour discuter avec le Sarrasin Truliens, ce qui ne lui pose aucun problème car il connaît tous les langages et sait adopter l'allure et la posture des Sarrasins : « Mabrien, qui tous langages savoit, et le maintien des Sarrasins pareillement, et qui homme nul ne doubtoit, parla lors, et dist : “Je m'en iray en Jherusalem, beaux seigneurs, fait il, en guise d'un messager, et sauray au roy Truliens, auquel je laissay la cité a garder, se il voudra sa loy renuncer ou non, car s'il ne le fait, je vous fais bien tant assavoir que de mauvaise mort le feray au jour d'uy mourir [...]” » (*Mabrien*, roman de chevalerie en prose du XV^e siècle, Philippe VERELST, éd., Genève, Droz (Romanica Gandensia, 28), 1998, p. 331).

¹²¹⁶ « Et advint que le roy Baptamur envoya hastivement ung chevalier converti qui bien savoit parler langage sarrasinoiz, a la porte devant, faire ce qu'il lui avoit enchargé » (*ibid.*, p. 93).

¹²¹⁷ BAUELLE-MICHELS Sarah, « La langue de l'autre... », *art. cit.*, p. 34.

¹²¹⁸ *Ibid.*

¹²¹⁹ Vol. III, f. 84 r^o du manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal (Ars., 5072-5075). Cité dans BAUELLE-MICHELS Sarah, « La langue de l'autre... », *art. cit.*, p. 33.

¹²²⁰ *Ibid.*

2.2.1. La figure du Sarrasin

Le recours à une autre langue s'avère nécessaire lorsque les protagonistes veulent incarner le rôle du Sarrasin. D'ailleurs, nombreux sont les personnages à se déguiser en Sarrasin, figure emblématique de l'opposant épique et, plus généralement, de l'Ailleurs oriental à la fois inquiétant et fascinant. L'Homme occidental, s'il est souvent présenté comme un adversaire du Sarrasin, aime aussi ou est parfois contraint de se fondre dans le groupe de cet Autre religieux, ethnique, culturel et linguistique et de se confondre avec lui.

Parmi les personnages polyglottes qui aiment jouer avec les apparences et sont amenés à prendre les traits et la voix d'un Sarrasin, on retrouve – nous l'avons dit – le célèbre personnage de chansons de geste, Guillaume, ce qui amène d'ailleurs Marco Infurna à suggérer que

*Guillaume, da se stesso battezzato « au cort nes », può benissimo essere definito come « le chevalier au deguisement » per la sua abilità proteiforme nel fingersi altro da quello che è in realtà*¹²²¹.

Dans la *Prise d'Orange* (fin du XII^e siècle), par exemple, Guillaume se fait passer pour un Sarrasin. Accompagné de Guielin et Guillebert, eux aussi grimés, il se dirige vers Orange pour conquérir la ville et la belle Orable. Pour camoufler au mieux leur identité, les trois personnages se vêtent pauvrement. Ils sont « habillés de vêtements grossiers, d'“esclavines” (v. 326), munis d'un capuchon¹²²² » :

Mes n'i merron cheval ne palefroi
Ne blanc hauberc ne heaume d'Aminoï
N'escu ne lance n'espîe poitevinoï,
Mes esclavines com chetis tapinoï¹²²³

En se vêtant de la sorte, les trois héros « renoncent donc à la distinction de l'état de chevalier, au port des armes¹²²⁴ ». Ils acceptent de quitter tous les attributs propres aux chevaliers pour

¹²²¹ INFURNA Marco, « Guillaume d'Orange o le chevalier au déguisement: il motivo del travestimento nel ciclo di Guillaume », *Medioevo romanzo*, 10, 1985, p. 345.

¹²²² TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, op. cit., p. 54.

¹²²³ *La Prise d'Orange*, chanson de geste de la fin du XII^e siècle éditée d'après la rédaction AB, avec introduction, notes et glossaire, Claude RÉGNIER, éd., Paris, Klincksieck (Bibliothèque française et romane. Série B : Éditions critiques de textes, 5), 1970 [1967], p. 56, v. 323-326. Cité dans TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, op. cit., p. 54.

¹²²⁴ *Ibid.*

prendre ceux associés à la figure du voyageur pieux comme l'*esclavine*, ce « manteau d'origine slave adopté par les pèlerins¹²²⁵ » ou encore le bâton¹²²⁶.

Les trois protagonistes s'enduisent en outre d'une mixture à base d'herbes qui maquille leur teint de noir :

Arrement fist tribler en un mortier
Et autres herbes que connoissoit li ber,
Et Gillebert, qui ne l'ose lessier ;
Lors cors en taignent et devant et derrier
Et les visaiges, la poitrine et les piez ;
Tres bien ressemblent deable et aversier¹²²⁷.

L'usage d'une herbe pour noircir la peau se retrouve dans d'autres œuvres comme dans la *Chanson d'Antioche*, par exemple, où Pierre cherche aussi à se déguiser en Sarrasin et sait qu'il pourra user de ses connaissances linguistiques pour duper l'Autre et s'infiltrer plus aisément dans le camp ennemi :

Dalés le Civetot s'en est Pieres alés,
Parmi l'ost des paiens s'en est outre passés.
Bien sambloit Sarrazin del viaire et del nés
Car il estoit d'une herbe noircis et lazerés.
Bien s'en ira l'ermites, ja n'ert araisonés
Car del sarrasinois estoit e latiniés¹²²⁸.

Cette herbe est employée dans les mêmes buts dans *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour*. Alors que Blancandin, prisonnier du roi Alimodès, est attaché sur un bateau pour être mené auprès du roi Butor de Salimandre, le navire fait naufrage et le héros, seul survivant, arrive dans le royaume de Ruban, un roi sarrasin. Pour échapper à d'éventuels problèmes avec les païens, le héros prend leur apparence. Il se teint la peau en noir grâce à une herbe et décide de s'exprimer dans leur langue. On rappelle encore une fois qu'il maîtrise non seulement la langue sarrasine, mais aussi les deux langues savantes que sont le latin et le grec :

Sarrazin dist qu'il se fera
Et lor langaige parlera,
Quant il set bien sarrazinois
Et bien latin et bien grezois.
D'une herbe son visaige frie,
Lors fu plus noirs que poiz bollie.
Atant s'en torne du marois¹²²⁹.

¹²²⁵ Art. « esclavine », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/esclavine>.

¹²²⁶ TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, op. cit., p. 54.

¹²²⁷ *La Prise d'Orange*, éd. cit., p. 58, v. 376-381. Cité dans TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, op. cit., p. 53.

¹²²⁸ *La Chanson d'Antioche*, Bernard GUIDOT, éd., éd. cit., p. 240-242, v. 674-679.

¹²²⁹ *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour*, éd. cit., p. 172, v. 2245-2251.

Blancandin cache assez longuement son identité, puisque, comme nous l'avons vu, lorsqu'il retrouve le prévôt d'Orgueilleuse sur un bateau après avoir servi Ruban, il est toujours camouflé sous les traits d'un païen.

La couleur noire associe directement les chrétiens ainsi grimés à la figure de l'ennemi païen diabolique ou, tout du moins, à l'Autre étranger potentiellement dangereux ou dont il faut se méfier car « le noir, attribut de la peau, désigne symboliquement le méchant et, de là, le diable¹²³⁰ ». En effet, dans la culture occidentale, le noir devient rapidement la couleur associée au diabolique : d'ailleurs, « avant et après l'an mil, et pour plusieurs siècles, [il] est constamment sollicité pour habiller le corps ou les vêtements de tous ceux qui entretiennent avec le Diable des rapports d'affinité ou de dépendance¹²³¹ ». Bien que le noir ne soit pas toujours porteur d'une symbolique négative, la couleur que Michel Pastoureau qualifie de biblique reste attaché à l'image du Mal et caractérise ceux qui suivent la voie du démon et de la mécréantise.

Que ce soit dans la *Chanson d'Antioche* ou dans la *Prise d'Orange*, la ressemblance des héros avec les Sarrasins est visiblement frappante. L'auteur de la *Prise d'Orange* n'hésite d'ailleurs pas à souligner et à rappeler la qualité du grimage :

Or fu Guillelmes en Orenge leanz
Et Guïelin et Gilleberz li frans.
Fardoillié furent d'alun et d'arrement,
Tres bien resenblent Sarrazin ou tirant¹²³².

Au déguisement physique, s'ajoute un camouflage linguistique. Guillebert, qui a été prisonnier à Orange et connaît la langue sarrasine, s'adresse au portier païen dans son langage :

Trusqu'a la porte ne se sont aresté.
Gilebert a le portier apelé,
En son langaige l'a cortois aparlé :
« Oevre, portier, lai nos leanz entrer ;
Drugement somes d'Aufrique et d'outre mer,
Si somes home le roi Tiebaut l'Escler. »¹²³³

Le changement d'apparence et de langue permet ainsi aux trois chevaliers que sont Guillaume, Guïelin et Guillebert de se faire passer pour des truchements originaires d'Afrique et d'outre-mer et de faire croire qu'ils sont les envoyés du roi païen Thibaut l'Escler. La ruse

¹²³⁰ TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, op. cit., p. 53.

¹²³¹ PASTOUREAU Michel, *Noir. Histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2011 [2008], p. 64.

¹²³² *La Prise d'Orange*, éd. cit., p. 61, v. 450-453.

¹²³³ *Ibid.*, p. 60, v. 419-423.

repose ainsi sur trois dispositifs complémentaires : le changement d'apparence, le changement de langue et le changement de statut.

Dans la *Chanson d'Aliscans*, Guillaume se déguise également en Sarrasin et pense alors pouvoir facilement tromper l'ennemi, d'autant qu'il connaît bien sa langue. Plus loin, il recourt à l'idiome des Sarrasins pour leur affirmer avoir tué Guillaume¹²³⁴ :

Li quens parole a aus en leur latin :
« Je ai laissié le roi Alipantin
Desos l'Arcant, delés un pin ombrin.
La troverés Guillame mort sovin ;
Je l'ai ocis a mon bran acerin¹²³⁵. »

La scène renferme une dimension plaisante pour le lecteur-auditeur, qui est devenu le complice de Guillaume et de l'auteur, car il sait que, derrière le masque, se cache le héros. Avec Guillaume, qui annonce sa propre mort aux païens frappés un bref instant par la crédulité, l'effet comique ne peut qu'être assuré.

L'utilisation de l'idiome de l'autre contribue donc au déguisement et au changement d'identité, bien que ce dernier soit provisoire¹²³⁶, puisque le héros est très vite reconnu par ceux qu'il voulait tromper. Guillaume devra cependant prouver à Guibourc qu'il s'agit bien de lui, et ce, même après la découverte de son identité véritable par les Sarrasins.

Les héros épiques ne sont pas les seuls à se déguiser en Sarrasin. Certains personnages romanesques se camouflent aussi derrière le masque de l'ennemi païen. Dans le *Roman de Mélusine* (1393), par exemple, Jean d'Arras narre comment un espion de l'île de Rhodes a infiltré les groupes ennemis afin d'informer le grand maître de Rhodes des plans mis en œuvre par les païens, à la tête desquels on trouve le calife de Bagdad, le sultan de Berbérie, le roi Athénor d'Antioche et l'émir des Kurdes. Cet espion se fond parfaitement dans les troupes adverses car non seulement il ressemble physiquement aux leurs, mais il parle aussi parfaitement leur langue au point qu'on le croit natif de leur pays. La ressemblance physique – il n'y a pas ici de changement d'apparence, puisque l'espion ressemble naturellement aux Sarrasins – et le déguisement linguistique permettent alors une infiltration discrète et une dissimulation parfaite ainsi que la réussite de la mission, puisqu'il pourra prévenir les siens de la menace qui pèse sur eux :

¹²³⁴ SUARD François, « Le motif du déguisement... », *art. cit.*, p. 349.

¹²³⁵ *Aliscans*, *éd. cit.*, p. 92, v. 1422-1426.

¹²³⁶ SUARD François, « Le motif du déguisement... », *art. cit.*, p. 349-350.

Pour l'eure voit entre eulx plusieurs espies tant d'Armenie comme de l'isle de Rodes. Et la en ot une qui estoit proprement au grant maistre de Rodes, qui sembloit Sarrasin si bien [114va] que jamais nul ne l'advisast pour autre et si savoit leur langaige comme s'il feust néz du paÿs. Cellui sçot tout le secret des Sarrasins et se party d'eulx et vint a Baruth et trouva une barge qui s'en vouloit aller en Turquie querir marchandise. Il se mist avec eulx¹²³⁷.

2.2.2. La figure du pèlerin

Parmi les nombreux déguisements portés par les personnages des œuvres médiévales, la figure du pèlerin sert aussi régulièrement de masque. Prendre l'apparence du pèlerin permet au déguisé de justifier son origine étrangère ou d'en prendre une sans susciter plus de méfiance que ne le ferait un véritable *homo peregrinus*, car le pèlerin est une figure ordinaire de la société médiévale qui se caractérise certes par son itinérance et sa condition d'étranger, mais aussi par sa foi¹²³⁸. Qui viendrait mettre en cause l'honnêteté et l'intégrité de celui qui marche pour Dieu ? Le terme *pèlerin*, polysémique au Moyen Âge, a d'ailleurs comme signification première « étranger » et ne désigne que dans un second temps le « voyageur », « celui qui fait un voyage pour une raison quelconque » et, dans un sens plus spécifique, « celui qui fait un voyage à un lieu saint, pour des raisons religieuses¹²³⁹ ». C'est ce dernier sens que prend le mot *pèlerin* dans les textes où le pérégrin devient un déguisement. Se faire passer pour un simple étranger risquerait d'attirer les regards et de susciter la défiance, mais laisser croire que l'on voyage pour la foi permet de se fondre dans la masse des voyageurs pieux.

Certains personnages médiévaux profitent ainsi de la sécurité que leur assure le costume du pérégrin. Le déguisement en pèlerin est souvent le masque privilégié dans les chansons de geste aussi bien par les païens que par les chrétiens, au point qu'il s'est constitué en véritable *topos*¹²⁴⁰. Le premier héros épique à recourir à cette stratégie de camouflage est, nous l'avons vu, Guillaume dans la *Prise d'Orange*¹²⁴¹. Néanmoins, le déguisement en voyageur de Dieu y est couplé à celui de l'homme païen, puisqu'arrivés aux portes d'Orange, Guillaume et ses hommes disent être les envoyés du roi sarrasin Thibaut.

¹²³⁷ JEAN D'ARRAS, *Méluise ou la noble histoire de Lusignan*, roman du XIV^e siècle. Nouvelle édition critique d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal avec les variantes de tous les manuscrits, traduction, présentation et notes par Jean-Jacques VINCENSINI, Paris, Librairie générale française (Le Livre de poche, Lettres gothiques, 4566), 2003, p. 592.

¹²³⁸ Sur la figure du pèlerin dans les chansons de geste, voir GALENT-FASSEUR Valérie, *L'épopée des pèlerins : motifs eschatologiques et mutations de la chanson de geste*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

¹²³⁹ Art. « pèlerin », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/pelerin>. Voir aussi art. « pelerin », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, op. cit., p. 2536.

¹²⁴⁰ GALENT-FASSEUR Valérie, *L'épopée des pèlerins...*, op. cit., p. 198-229.

¹²⁴¹ *Ibid.*, p. 198.

Les protagonistes ainsi masqués ne jugent pas toujours nécessaire de parler une autre langue pour parfaire leur déguisement. L’habit du pèlerin et le port du bourdon suffisent parfois amplement pour bénéficier d’une protection, d’autant que le fait de prendre le statut de pèlerin permet de jouir de l’immunité juridique¹²⁴². Mais, dans plus d’un cas, le vêtement typique de l’*homo peregrinus* s’accompagne de certaines aptitudes linguistiques. En effet, les personnages déguisés en pèlerin sont souvent polyglottes.

Par exemple, dans *Hervis de Metz*, Flore, le beau-frère de Hervis, fait suivre ce dernier par deux sergents espions qui se déguisent en pèlerins, dans l’espoir de retrouver sa sœur :

J’ai .II. serjans que j’ai norris soef ;
 Il n’est linguege qu’il ne [*saichent*] parler ;
 Englois, flamans, alemans atretel ;
 Apres iront, dame, nel mescreez ;
 Je le ferai mout bien atapiner
 Com pelerins qui [*veignent*] d’otre mer¹²⁴³

Le choix de ces deux hommes d’armes pour incarner le rôle du pèlerin repose sur leur maîtrise de plusieurs langues. Les idiomes mentionnés appartiennent tous à la famille des langues germaniques. Il est à noter cependant que tous les manuscrits ne présentent pas la triade anglais, flamand et allemand. Elle se trouve sous cette forme dans le manuscrit de base de l’édition, le manuscrit *E* (Paris, BnF, fr. 19160), mais diffère dans les manuscrits *N* (Paris, BnF, Arsenal 3143) et *T* (Torino, Biblioteca nazionale universitaria, L. II. 14). En effet, si les manuscrits *N* et *T* citent également la langue anglaise et la flamande, ils ne parlent pas de l’idiome allemand, mais du brabançon (*brebençon*). Bien que les trois principaux manuscrits de l’œuvre dérivent vraisemblablement d’un même modèle, *E* serait plus proche de l’ancêtre commun que ne le sont *T* et *N*¹²⁴⁴. La variante que nous observons au vers 3908 pourrait confirmer encore un peu plus la parenté qui semble exister entre ces les deux témoins *N* et *T* comme l’a bien démontré Jean-Charles Herbin¹²⁴⁵. Cette parenté n’implique néanmoins pas qu’ils aient le même modèle direct ; l’éditeur observe un nombre trop important de divergences entre les deux, ce qui le conduit à exclure cette possibilité.

Quoi qu’il en soit, que ce soit dans *E*, *N* ou *T*, les trois langues évoquées sont germaniques. Pourquoi observe-t-on un intérêt pour cette famille de langues et pourquoi mentionner précisément ces trois langues plutôt que d’autres alors que l’on sait que les espions

¹²⁴² *Ibid.*, p. 199.

¹²⁴³ *Hervis de Mes*, éd. cit., p. 168-169, v. 3906-3911.

¹²⁴⁴ *Ibid.* p. XXIX

¹²⁴⁵ *Ibid.*, p. XXVIII-XXXIII.

connaissent tous les langages (« Il n'est language qu'il ne [*saichent*] parler ») ? Que ce soit dans la triade « Englois, flamans, alemans » ou dans celle « Englois, flamans, brebençon », les langues citées font écho aux langues des peuples qui sont en guerre dans le récit ainsi qu'aux terres en jeu dans cet affrontement et au lieu où le conflit se déroule. En effet, à la mort du duc de Brabant, Anseÿs de Cologne tente de prendre le pouvoir par la force. Les Brabançons demandent donc à l'héritier légitime, le duc Pierre, frère du duc défunt, de leur venir en aide. Hervis, petit-fils du duc Pierre, et les Lorrains acceptent de leur porter main-forte. Mais Anseÿs a de nombreux alliés (le roi de Frise, l'évêque de Liège, l'archevêque de Cologne, les comtes de Galles, le roi d'Écosse auxquels s'ajoutent les comtes de Clèves et de Juilliers) et parvient à assiéger Louvain. Hervis et ses hommes réussissent toutefois à défaire une première fois l'ennemi allemand. Le héros doit reprendre les armes une seconde fois contre Anseÿs de Cologne, car celui-ci a de nouveau attaqué le Brabant alors que Hervis avait quitté les lieux. Mentionner l'anglais, le flamand et l'allemand ou le brabançon parmi les idiomes parlés par les espions pourrait ainsi être une façon d'évoquer en filigrane – et nous devrions plutôt dire d'annoncer ou d'introduire indirectement – les forces qui se confrontent pour les terres du Brabant. Nous disons annoncer car, au moment où l'on présente les espions polyglottes, le conflit entre les Brabançons et Anseÿs de Cologne n'a pas encore commencé.

Si les langues citées peuvent avoir un effet d'annonce, elles n'en demeurent pas moins un élément du costume de pèlerin revêtu par les espions, comme c'est le cas dans *Anseïs de Carthage*. Dans cette chanson de geste, ce sont les païens plurilingues Fabur et Matifier¹²⁴⁶ qui se font passer pour des pèlerins de Saint-Jacques en vue de tromper Charlemagne et de lui faire croire que la paix règne dans le royaume d'Anseïs. Avant de les laisser partir pour qu'ils accomplissent leur mission, Marsile leur demande en outre de côtoyer les Français et de s'adresser à eux en français :

Acointiés vous de ses millors François.
 S'il vous demandent dont venés u irois,
 Si respondés en lor langue, en François,
 Que vous giuistes bien a passé .II. mois,
 Droit a saint Jaque, le ber galissiois.
 Iluec trovastes castiaus et grant defois.
 Et si lor distes, gardés ne lor celoïis,
 Un roi veïstes qui est de grans pooirs.
 Dedens Espagne molt estoit de grant proïs,
 Tout a sous lui le païs, çou est droïs,
 Bien tient sa tiere et trestous ses defois,

¹²⁴⁶ Voir *supra*, chapitre 2, 3. Plurilinguisme et valorisation des personnages.

Il n'i a home qui li face sourdois¹²⁴⁷.

Dans *Gui de Bourgogne*, c'est Charlemagne qui se déguise en pèlerin afin de pouvoir observer incognito les défenses de Luiserne, ville sarrasine située en Espagne. Il emprunte les vêtements d'un pèlerin qu'il a rencontré et revêt ainsi les attributs du voyageur pieux (le chapeau, la sacoche, le bourdon, etc.) :

– « Car me prestés vos dras, qui ne sont pas antier,
Et si vestez les miens, qui sont riche et molt chier. »
– « Volentiers, a non Dieu, » ce li dist li paumiers.
Entre lui et le roi sont andui despoillié.
Charles vesti la guige, mist le chapel el chief,
Les housiaus a liez de si au col du pié,
L'escherpe cordowane a a son col lacié;
Il a pris le bordon grant et gros et antier¹²⁴⁸.

Pour que l'illusion soit parfaite, il utilise du fumier pour se souiller et modifie sa démarche¹²⁴⁹.
Lorsqu'il arrive auprès du roi sarrasin Aquilant, il s'exprime en grec :

Et salue Aquilant, com ja oïr porrés,
En langage grejois, que tous les latins set¹²⁵⁰.

Le fait de parler grec s'accorde très bien le personnage que Charlemagne s'est créé, puisqu'il dit être né à Palerme, affirme revenir de la Mecque et fait croire qu'il a pu échapper aux obstacles posés par Charlemagne¹²⁵¹. Le leurre rendu possible par le déguisement ne dure toutefois qu'un temps : Boidant sait très bien qui se cache derrière le masque, puisque son rôle de *latinier* l'a déjà mené en France. Le visage de l'empereur ne lui est donc pas inconnu.

Notons que la précision de la langue de communication n'est présente que dans le manuscrit de Tours. C'est pourquoi il nous semble que l'évocation de la langue grecque constitue avant tout une ressource pour insister sur les incroyables compétences linguistiques de l'empereur. Dans cet extrait, plus qu'un instrument de ruse, la langue est surtout un moyen de valorisation du personnage. Il paraît en effet peu probable que les autres manuscrits aient omis de préciser la langue parlée par Charlemagne si elle avait constitué un élément indispensable du déguisement et de la narration.

¹²⁴⁷ FLORENT Julien, *Anseïs de Carthage*, éd. cit., p. 381-382, v. 8003-8014.

¹²⁴⁸ *Gui de Bourgogne*, chanson de geste du XIII^e siècle, Françoise E. DENIS et William W. KIBLER, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 187), 2019, p. 215, v. 1278-1285.

¹²⁴⁹ Voir *ibid.*, p. 215, v. 1286-1290 et p. 217, v. 1325-1326.

¹²⁵⁰ *Ibid.*, p. 219, v. 1369-1370.

¹²⁵¹ *Ibid.*, p. 221, v. 1374-1381.

2.2.3. La figure du marchand et le jongleur renardien

Prendre l'apparence d'un marchand est une des autres possibilités de déguisement relativement fréquente dans les textes. Nous avons déjà signalé le cas de Guillaume, qui se cache sous l'habit d'un marchand dans le *Charroi de Nîmes*. Ce camouflage n'est toutefois pas accompagné d'un travestissement linguistique, du moins le poème n'en fait-il pas état. Dans *Aquilon de Bavière*, par contre, les connaissances linguistiques des personnages sont prises en compte au moment de mettre sur pied une ruse pour libérer les chrétiens prisonniers des hommes d'Hannibal, nom que donne l'amiral de Carthage à Aquilon lorsqu'il l'adopte. Pour secourir Naïmes, ses fils et son beau-fils Ogier, qui ont été capturés et emmenés à Carthage, les chrétiens décident d'envoyer en Afrique une vingtaine de chevaliers et vingt-et-un écuyers déguisés en marchands. Cette stratégie semble la plus adéquate pour entrer sur le domaine carthaginois selon le duc de Montauban :

Tot ce che oit dit le cont de Blois est voir, ch'il non seroit da passer in Afriche cum tote notre puisanz. Mes il se vult mander jusche trente de nos a loi de mercheant o voir in pelegrinaze in cil pais, e si seray un de cellor. E si moi dit li cors che Deu nos prestera venture, che avant che repairons, nos aurons li prixons¹²⁵².

Roland accepte la mission et ajoute que tous ceux qui l'accompagnent maîtrisent l'espagnol :

E gi alerai cum le nom de Deu in cist viage. Le dus de Baivere sera in ma compagnie, li marchis de Viaine li vera, mon oncle Girard de Rosilons li sera, [...]. Segnor, gi n'ai només vint, e tot somes ci prexent. [...] Il non a nul de nos che non sace parler spagnoil. Nos diromes, se mester sera, che somes stés al sold de Marsilie, li roi, che alomes provant notre venture¹²⁵³.

La connaissance de l'espagnol est présentée comme un masque supplémentaire qui devrait rendre le déguisement plus crédible, permettre une communication plus aisée avec l'adversaire et assurer la sécurité des hommes masqués au cas où un échange verbal avec l'ennemi devait avoir lieu.

La langue s'avère aussi un accessoire utile pour compléter le costume du marchand dans *Fouke le Fitz Waryn* (XIV^e siècle), où l'on retrouve un personnage aux mille visages. Dans cette mise en prose d'un roman en vers du XIII^e siècle aujourd'hui perdu, la langue joue effectivement un rôle dans la transformation identitaire d'un des protagonistes. Dans le récit, Fouke demande à Johan de Rampaigne de se déguiser en marchand et d'aller à Londres pour essayer de trouver des informations sur le lieu où pourrait se trouver le roi Jean et libérer le frère de Fouke, William, qui est prisonnier à Westminster. Johan de Rampaigne se fait d'abord héberger par le

¹²⁵² RAFFAELE DA VERONA, *Aquilon de Bavière*, éd. cit., t. 1, p. 176.

¹²⁵³ *Ibid.*

maire (*meir*) auquel il parle dans un latin corrompu (« E quanqu'il parla fust latyn corrupt, mes le meir le entendi bien¹²⁵⁴ »). En s'exprimant dans un latin altéré, le protagoniste ne fait que renforcer et consolider l'image de marchand qu'il cherche à montrer aux autres, car c'est dans cette langue, cette sorte de latin adapté ou simplifié pour une communication efficace et rapide entre des hommes venus d'horizons très divers, que devaient parler quelquefois entre eux les marchands étrangers. Un peu plus tard, le *meir* le mène devant le roi. Le faux marchand le salue alors *en son langage* et interprète à merveille son rôle lorsqu'il lui explique d'où il vient et qu'il lui décrit ce qu'il transporte dans son bateau :

Le meir le amena devant le roy Johan a Westmoster, e le marchant mout cortoisement ly salua en son langage. Le roi l'entendi bien, e demaunda qui il ert e dont vint. 'Sire,' fet il, 'je su marchaunt de Grece ; si ay esté en Babiloyne, Alixandre e Ynde le Majour, e ay un nef chargé de avoir de pois, riche dras, perye, chevaux, e autres richesses qe grantment purrient valer a ceste reigne.' 'Je vueil,' fet le roy, 'que vous e vis bien aryvez en ma terre, e je vous serroi garant¹²⁵⁵.'

La question qui peut se poser est de savoir si *son langage* désigne la langue du faux marchand ou celle du roi. Nous supposons sans trop d'hésitation qu'il s'agit de celle du roi. Le marchand prétendument venu de Grèce s'exprimerait ainsi dans un anglais tout à fait compréhensible, puisque le roi « l'entendi bien ». Il est évident que Johan de Rampaigne sait parler anglais, mais il fait croire que le marchand fait l'effort de s'exprimer dans une autre langue que celle supposée être sa langue maternelle (le grec ?). Qu'un marchand soit polyglotte et qu'il ait quelques bases d'anglais ne doit certainement pas étonner : nous avons vu que les marchands, par leurs multiples voyages et pour pouvoir négocier plus facilement, étaient amenés à apprendre les rudiments de l'une ou l'autre langue et notamment de celle de leurs collaborateurs. Le roi Jean ne devait donc pas être surpris d'entendre un marchand venu de si loin parler dans son idiome. L'expression *en son langage* rappelle donc l'extranéité (fictive) du locuteur.

Notons que Johan de Rampaigne n'en est pas à sa première métamorphose : « [l]a ruse et la trahison semblent en effet définir Johan de Rampaygne, ménestrel et jongleur¹²⁵⁶ ». Il se déguise d'abord en jongleur et prend une herbe qui lui déforme le visage et le rend méconnaissable afin de tromper celui qui a usurpé les terres de Foukes, Morys Fitz Roger, et de lui faire croire à la mort de Fouke¹²⁵⁷. Il prend aussi l'apparence d'un jongleur éthiopien pour

¹²⁵⁴ *Fouke le Fitz Waryn*, Ernest John HATHAWAY, Peter T. RICKETTS, C. ROBSON et A. WILSHIRE, éd., Oxford, Basil Blackwell (Anglo-Norman Text Society), 1975, p. 56.

¹²⁵⁵ *Ibid.*

¹²⁵⁶ Voir notamment BUSBY Keith. « Performance, trahison, espionnage », *Le Moyen Âge*, vol. CXXI, n° 3-4, 2015, p. 669.

¹²⁵⁷ *Fouke le Fitz Waryn*, éd. cit., p. 32.

libérer Audulf de Bracy¹²⁵⁸. Ces deux transformations n'impliquent cependant qu'une métamorphose physique : dans le premier cas, c'est l'enflément de son visage et l'habillement qui camoufle son identité, dans le second, ce sont les vêtements et le grimage en noir qui lui donnent une nouvelle apparence.

Le costume du jongleur n'est pas porté uniquement par Johan de Rampaigne¹²⁵⁹ ; on le retrouve aussi entre autres sur les épaules du célèbre goupil, Renart. Nous l'avons dit, Renart aime à se faire passer pour quelqu'un d'autre. De nature protéiforme et multi-identitaire¹²⁶⁰, il joue avec les caractéristiques humaines et animales, il change de nom, d'apparence et, parfois aussi, de langue. Le plurilinguisme caractérise d'ailleurs le personnage renardien dans la source latine qu'est l'*Ysengrimus*, où ses incroyables capacités linguistiques sont mises à contribution pour ruser¹²⁶¹.

Rappelons que Renart n'est pas le seul à être polyglotte : l'ours Brun parle parfois une sorte de latin qui s'apparente plutôt à un étrange sabir¹²⁶². Nous avons également vu que, dans une des branches du *Roman*, on retrouve un chameau lombard qui s'exprime dans une langue semblant mêler le français, le latin et l'italien¹²⁶³. Toutefois, d'après Anne Martineau, la situation de plurilinguisme la plus intéressante à étudier dans l'œuvre est celle qu'on peut observer dans *Renart jongleur*¹²⁶⁴.

Dans cette partie de l'œuvre, Renart est contraint de fuir à cause de ses mauvais comportements et agissements non seulement à l'égard d'Ysengrin, mais aussi et surtout à l'égard du roi Noble. Alors qu'il cherche de la nourriture, le fugitif tombe dans la cuve d'un

¹²⁵⁸ *Ibid.*, p. 37.

¹²⁵⁹ Voir notamment MENEGALDO Silvère, *Le jongleur dans la littérature narrative des XII^e et XIII^e siècles. Du personnage au masque*, Paris, Honoré Champion (N.B.M.A, 74), 2005.

¹²⁶⁰ KOUACOU Jacques Raymond Koffi, « Procédés onomastiques et construction identitaire du personnage : réflexion sur l'identité multiples du héros dans le *Roman de Renart* », *Les lignes de Bouake-la-Neuve. Revue électronique des Sciences Humaines de l'Université de Bouaké*, 2011, n° 2, p. 93. Le personnage de Renart, ses ruses et ses multiples déguisements ont été étudiés à de nombreuses reprises. Voir notamment BATANY Jean, *Scènes et coulisses du « Roman de Renart »*, Paris, SEDES, 1989 ; CHARBONNIER Elizabeth, « Animalité et anthropomorphisme dans *Le Pèlerinage de Renart*. Du déguisement à la métamorphose », Laurence HARF-LANCNER, éd., *Métamorphose et bestiaire fantastique*, Paris, 1985, p. 164-184 ; GUENOVA Vessela, *La Ruse...*, *op. cit.* ; LARMAT Jean, « Le déguisement dans quelques œuvres françaises des XII^e-XIII^e siècles », *Razo. Cahiers du Centre d'études médiévales de Nice*, 6, 1986, p. 7-8 ; LAWRENCE Marilyn, « Parole, pouvoir, plaisir et déguisement du goupil dans "Renart jongleur" », *Reinardus*, 14, 2001, p. 173-188 ; REICHLER Claude, *La Diabolie, la séduction, la renardie et l'écriture*, Paris, éditions de Minuit, 1979 ; TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, *op. cit.*

¹²⁶¹ FRITZ Jean-Marie, *La cloche et la lyre*, *op. cit.*, p. 312.

¹²⁶² MARTINEAU Anne, « L'étrange charabia... », *art. cit.*

¹²⁶³ Voir *supra*, chapitre 3, 2. Le jeu avec les langues dans le *Roman de Renart*.

¹²⁶⁴ MARTINEAU Anne, « L'étrange charabia... », *art. cit.*

teinturier de laquelle il ressort coloré en jaune ; une aubaine pour celui qui ne veut être retrouvé et cherche à se cacher ! Alors que Renart se pense en sécurité grâce à la teinture jaune qui a coloré son pelage et qu'il est sûr de pouvoir passer inaperçu, il ne peut qu'appréhender l'arrivée d'Ysengrin car il se rend compte que le simple changement d'apparence physique n'est qu'une voile légère que le loup pourra ôter aisément. Si son apparence est changée, elle ne suffit pas pour camoufler sa véritable identité, sa voix étant bien trop reconnaissable :

« Las ! » dist Renart « or sui ge morz:
Qar Ysengrin est fors et cras
Et je de fein megres et las.
Molt en ai sosfert grant angoisse.
Ne quit pas qu'il me reconnoisse :
Fors q'au parler (ce sa ge bien)
Me conostra sor tote rien :
G'irai a lui, a que qu'il tort,
S'orrai noveles de la cort. »
Lors se porpense en son corage
Que il changera son langage¹²⁶⁵.

Son déguisement est imparfait et trop superficiel pour duper quelqu'un qui le connaît déjà que trop bien. Lorsqu'il croise à nouveau Ysengrin, il invente donc un personnage, une histoire, adopte un autre nom¹²⁶⁶ et parle un langage qui s'apparente au franco-anglais afin de se protéger et de rendre vraisemblables ses mensonges. C'est pourquoi, Vessela Guenova parle à ce propos de « langage doublement décepteur » : non seulement « il est mensonger, mais en plus, il est travesti par une déformation consciente¹²⁶⁷ ».

Le premier camouflage, la teinture jaune, permet de cacher l'identité de Renart lorsqu'il est encore assez loin d'Ysengrin et qu'aucun échange verbal n'a encore eu lieu. L'apparence est donc un déguisement de surface, qui fonctionne assez bien semblerait-il, puisque le loup voit en Renart un étranger :

Ysengrin garde cele par
Et voit venir vers lui Renart.
Drece la poe, si se seigne,
Ancois que il a lui parveigne,
Plus de cent fois, si con je cuit :
Tel poor a, por poi ne fuit.
Qant ce out fet, puis si s'areste

¹²⁶⁵ *Le Roman de Renart*, Ernest MARTIN, éd., éd. cit., vol. 1, branche ib, p. 65, v. 2330-2340.

¹²⁶⁶ Le changement de nom n'apparaît pas forcément dans tous les manuscrits : « Renart n'adopte pas de pseudonyme dans toutes les variantes de la branche. Pourtant, que Renart se présente comme "Galopin" ou comme un jongleur anonyme, il s'agit toujours du déguisement, c'est-à-dire de l'acte de cacher sa vraie identité derrière une fausse » (LAWRENCE Marilyn, « Parole, pouvoir, plaisir et déguisement... », art. cit., p. 174).

¹²⁶⁷ GUENOVA Vessela, *La Ruse...*, op. cit., p. 312.

Et dit que mes ne vit tel beste,
D'estranges terres est venue¹²⁶⁸.

Une fois que la première couche du déguisement – celle qui est visible – a fait ses preuves, c'est à la seconde d'entrer en action. Lorsque l'interaction verbale est initiée, le déguisement linguistique doit venir compléter le travail commencé par la tromperie physique. C'est là que Renart salue Ysengrin en recourant à une sorte d'anglais :

Ez vos Renart qui le salue :
« Godehelpe » fait il, « bel sir !
Non saver point ton reson dire. »
« Et dex saut vos, bau dous amis !
Dont estes vos ? de quel païs ?
Vos n'estes mie nes de France
Ne de la nostre connoissance. »
« Nai, mi signor, mais de Bretaing.
Moi fot perdez tot mon gaaing
Et fot cerchier por ma compaing,
Non fot mes trover qui m'enseing.
Trestot France et tot Engleter
L'ai cerchiez por mon compaing qer.
Demorez moi tant cest païs
Que j'avoir trestot France pris.
Or moi volez torner arier,
Non saver mes ou moi le quier.
Mes torner moi Paris ancois
Que j'aver tot apris pris françois¹²⁶⁹. »

Il dit venir de Bretagne (terme qui peut être compris dans le sens de Grande-Bretagne et qui désigne à l'époque la région d'origine de la matière de Bretagne¹²⁷⁰) et justifie sa connaissance du français, qu'il souhaite d'ailleurs améliorer, par son séjour prolongé en France. Le déguisement est ainsi complété par un discours mensonger qui permet à Renart de donner à son personnage fictif une existence propre et une certaine épaisseur.

Ysengrin poursuit en demandant à l'étranger quel est son métier, ce à quoi Renart répond qu'il est jongleur, et le loup s'enquiert ensuite de son nom. Renart dit alors se prénommer Galopin, nom que l'on retrouve dans plusieurs chansons de geste comme en atteste le *Répertoire des noms propres* d'André Moisan, qui recense quatre personnages ainsi dénommés : un messenger sarrasin rapide dans le *Moniage Rainouart* (XII^e – XIII^e siècle), un nain larron (Galopin l'Ardenois) devenu écuyer dans *Élie de Saint-Gilles* (XII^e siècle), un éclaireur

¹²⁶⁸ *Le Roman de Renart*, Ernest MARTIN, éd., éd. cit., vol. 1, branche Ib, p. 66, v. 2341-2349.

¹²⁶⁹ *Ibid.*, v. 2350-2368.

¹²⁷⁰ *Le Roman de Renart*, Armand STRUBEL, dir., éd. cit., p. 956.

du roi Marsile (Galopin d'Espineuse) et un prisonnier du Sarrasin Braimant (Galopin de Maience) dans le *Roman de Charlemagne* de Girart d'Amiens (début du XIV^e siècle)¹²⁷¹. Armand Strubel et ses collaborateurs ajoutent également que « Galopin est un personnage pittoresque (l'homme de la taverne) dans [la version décasyllabique de] *Garin le Loherenc*¹²⁷² » (XIII^e siècle), et ils remarquent que ce nom semble à chaque fois associé à « des personnages peu recommandables¹²⁷³ ».

Ainsi que l'affirme Élisabeth Schulze-Busacker, le déguisement de Renart comporte toutes les caractéristiques généralement associées à l'image du jongleur :

Renart se présente selon l'image traditionnelle du jongleur : – extérieurement, il frappe par son aspect étranger [...]. L'apparence physique qui sort de l'ordinaire s'accompagne de l'aspect misérable et pauvre [...]. Ceci rappelle non seulement le jongleur constamment en route mais aussi les plaintes fréquemment renouvelées des jongleurs nécessiteux devant la largesse des seigneurs [...]¹²⁷⁴.

La nouvelle apparence physique de Renart évoque donc une réalité sociale et correspond semblerait-il plutôt bien à l'idée que les Hommes du Moyen Âge se faisaient du jongleur. Pour rendre son identité encore plus plausible, Renart joint à sa tenue un discours approprié au rôle qu'il incarne : « Renart doit en effet se présenter verbalement comme jongleur afin d'être accepté comme tel. Effectivement, la transformation physique en elle-même ne permet pas à Isengrin de saisir la profession de Galopin. Renart doit *dire* au loup qu'il est jongleur¹²⁷⁵ ». Il lui manque un élément caractéristique du métier : un instrument. Il fait donc croire que sa vielle lui a été dérobée. Il présente en outre le répertoire des œuvres qu'il connaît et énumère tout ce qu'il sait faire pour amuser le public¹²⁷⁶ : Renart incarne de ce fait la figure du « jongleur hâbleur¹²⁷⁷ ». Il n'apparaît toutefois pas comme le meilleur de la profession. Il n'est pas d'un grand talent, il s'exprime mal en français et son répertoire est très réduit¹²⁷⁸, puisqu'il « ne comprend que trois genres : le lai breton, la légende hagiographique et la chanson de geste. [En outre,] Galopin ne se réfère qu'à quatre œuvres au plus : *Chevrefoil*, *Tydorel*, *Le Voyage de Saint Brendan* et *La Chanson de Roland*¹²⁷⁹ ». En dépit de ses compétences médiocres, le personnage du jongleur fait illusion. Le travestissement physique et l'interprétation du goupil,

¹²⁷¹ MOISAN André, *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste françaises et les œuvres étrangères dérivées*, Genève, Droz, 1986, vol. 1, p. 448.

¹²⁷² *Le Roman de Renart*, Armand STRUBEL, dir., éd. cit., p. 957.

¹²⁷³ *Ibid.*

¹²⁷⁴ SCHULZE-BUSACKER Élisabeth, « Renart, le jongleur étranger... », *art. cit.*, p. 381.

¹²⁷⁵ LAWRENCE Marilyn, « Parole, pouvoir, plaisir et déguisement... », *art. cit.*, p. 178.

¹²⁷⁶ SCHULZE-BUSACKER Élisabeth, « Renart, le jongleur étranger... », *art. cit.*, p. 83.

¹²⁷⁷ MENEGALDO Silvère, *Le jongleur...*, *op. cit.*, p. 495.

¹²⁷⁸ LAWRENCE Marilyn, « Parole, pouvoir, plaisir et déguisement... », *art. cit.*, p. 176.

¹²⁷⁹ *Ibid.*

couplés au camouflage linguistique qui rend d'autant plus crédible la provenance étrangère de Galopin, ne peuvent que mener à la réussite du leurre.

La conversation entre Ysengrin et Galopin se poursuit encore quelque temps. Lors de cet échange, plusieurs éléments auxquels recourt Renart permettent au déguisement linguistique de garder en efficacité. Plusieurs chercheurs se sont déjà penchés sur la question et ont dégagé les traits linguistiques illustrant le jargon franco-anglais employé par le goupil¹²⁸⁰. Il faut toutefois signaler que tous les manuscrits ne représentent pas le jargon franco-anglais de la même manière, chaque copiste ayant visiblement sa propre interprétation du parler à faire entendre. Comme le soulignent les éditeurs de l'édition parue en 1998 dans la collection de la Pléiade, « chaque manuscrit donne une version propre de ce franglais qui conforte la vraisemblance du personnage créé par Renart¹²⁸¹ ». Ainsi, le manuscrit *H* (Paris, BnF, Arsenal 3334) laisse une moindre place à la représentation du jargon : il « normalise parfois tellement le texte qu'il copie qu'il n'y a plus de trace de jargon¹²⁸² ». Armand Strubel et ses collaborateurs donnent en exemple le cas du vers 2363, qui dans le manuscrit *H* (« Je ne sai vostre raison dire¹²⁸³ ») ne présente pas de traits particuliers alors que, dans les autres manuscrits, il est plus jargonnant. Dans le texte édité par Mario Roques (ms. de Cangé, *B*), l'on trouve en effet « Ne sai rien de ton reson dir » où l'on relève une faute sur le genre du substantif comme dans le manuscrit *C* (« Ne savré rien de ton reson dire¹²⁸⁴ ») ou dans l'édition d'Ernest Martin, qui offre la version la plus marquée pour ce vers (« Non saver point ton reson dire¹²⁸⁵ »), puisque l'on observe l'« emploi fautif de la négation, [l']absence de conjugaison, [la] modification de la terminaison et [l']erreur sur le genre du substantif¹²⁸⁶ ».

Comme nous avons pu le souligner précédemment, la langue employée par Renart est plutôt un faux franco-anglais reconstruit par un Français tentant d'imiter au mieux le mauvais langage français parlé par les Anglais¹²⁸⁷ :

¹²⁸⁰ LALOU Élisabeth, « Les textes en jargon franco-anglais... », *art. cit.*, p. 549-550 ; MARTINEAU Anne, « L'étrange charabia... », *art. cit.* Voir *supra*, chapitre 3, 1.2. Les parlers bretons et franco-anglais.

¹²⁸¹ *Le Roman de Renart*, Armand STRUBEL, dir., éd. cit., p. 951.

¹²⁸² *Ibid.*

¹²⁸³ *Ibid.*, p. 64.

¹²⁸⁴ *Ibid.*, p. 956.

¹²⁸⁵ *Ibid.*

¹²⁸⁶ *Ibid.*

¹²⁸⁷ MARTINEAU Anne, « L'étrange charabia... », *art. cit.* ; SCHULZE-BUSACKER Élisabeth, « Renart, le jongleur étranger... », *art. cit.*, p. 385-386.

Ainsi, le jargon de Renart est plutôt un langage mixte qui se nourrit de différentes sources au lieu d'être une observation d'une réalité telle qu'elle a pu exister dans le milieu parisien à la fin du XII^e siècle¹²⁸⁸.

Vessela Guenova rejoint l'avis d'Élisabeth Schulze-Busacker, puisqu'elle décrit le parler de Galopin comme « un langage qui semble agglutiné à partir de plusieurs idiomes¹²⁸⁹ » ou encore comme un « éventail de langues enchevêtrées et déformées¹²⁹⁰ ». Pour Marilyn Lawrence, cependant, on ne peut pas dire que le protagoniste parle vraiment une autre langue ; il s'agit bien du français même s'il est écorché :

Dans son discours direct, le jongleur parle en fait le français – un très mauvais français parsemé de fautes et d'expressions étrangères, certes, mais c'est bien le français. Le narrateur indique que Galopin parle "en englois" [...], mais il n'évoque jamais un discours direct en langue étrangère. Galopin connaît le français et le parle tout au long de la branche. Cependant, le jongleur signale sa connaissance imparfaite de cette langue et son désir de la perfectionner à Paris [...]. Il ne s'agit donc pas tant d'une différence de langue entre Galopin et Renart que d'une différence quant à la maîtrise de la même langue¹²⁹¹.

Nous ne pouvons donner tort à Marilyn Lawrence. Les farcissures d'expressions ou de termes étrangers ainsi que de fautes de français ou d'autres confusions linguistiques suffisent à faire croire aux autres personnages que Galopin vient d'ailleurs et parle une langue différente de la leur – bien que compréhensible – et présentée comme telle par le narrateur.

Si le recours spécifique au personnage de l'Anglais et au franco-anglais s'intègre dans un contexte plus large, celui de la moquerie envers le parler particulier d'Angleterre – nous l'avons vu¹²⁹² –, l'utilisation d'une autre langue quelle qu'elle soit en vue de se dissimuler pour tromper l'autre fait de la langue même un outil de travestissement, un artifice qui rend possible une illusion : celle, pour l'interlocuteur, de voir en face de lui quelqu'un qui n'existe pas ou plutôt qui n'existe qu'en parole. Dans cet exemple, la nouvelle identité de Renart repose sur trois éléments essentiels dans la définition identitaire – auxquels il faut bien sûr ajouter la qualité du jeu d'acteur du décepteur – : l'apparence physique (il est devenu jaune et est habillé comme un jongleur), le nom (il adopte le nom de Galopin) et la langue, composante indispensable pour que la transformation soit complète et réussie. « Effectivement c'est une transformation linguistique, et non pas physique, qui rend son déguisement impénétrable¹²⁹³ ». Le changement de langue contribue dès lors clairement au changement identitaire et « [l]

¹²⁸⁸ *Ibid.*, p. 386.

¹²⁸⁹ GUENOVA Vessela, *La Ruse...*, *op. cit.*, p. 313.

¹²⁹⁰ *Ibid.*

¹²⁹¹ LAWRENCE Marilyn, « Parole, pouvoir, plaisir et déguisement... », *art. cit.*, p. 178.

¹²⁹² Voir *supra*, chapitre 3 : Imitation et rire.

¹²⁹³ LAWRENCE Marilyn, « Parole, pouvoir, plaisir et déguisement... », *art. cit.*, p. 177.

déguisement verbal de Renart intensifie sa ruse¹²⁹⁴ ». Ce n'est que lorsque Renart dévoile qui se cache derrière son costume d'Anglais et qu'il retrouve donc son identité première qu'il peut de nouveau recourir à sa langue première.

Moyen de communication, instrument de ruse, la langue peut donc s'avérer être une arme redoutable et confondre l'ennemi ou celui que l'on cherche à tromper sans que d'autres artifices ne lui soient forcément adjoints. Le Maître Pathelin, dans la farce qui porte son nom, l'a bien compris.

2.3. La Farce de Maître Pathelin ou l'art de tromper par le langage

La question des langues dans la *Farce de Maître Pathelin* (XV^e siècle) a déjà fait l'objet de nombreuses recherches¹²⁹⁵. Nous tâcherons donc de synthétiser les propos les plus pertinents par rapport à l'objet de notre étude afin de rappeler comment le langage et surtout le fait de parler dans une autre langue agit dans l'œuvre tel un acte de ruse et un moteur de la narration.

La ruse et la tromperie constituent le fondement même de la *Farce*, dont le fil narratif se construit autour de trois tromperies impliquant trois des personnages principaux. Ainsi que le note Raymond Lebègue :

L'action est faite non d'une simple tromperie, mais de trois, accomplies par trois personnages, qui – chose exceptionnelle dans les farces – s'escroquent mutuellement. Le drapier vend à Pathelin à vingt-quatre sous l'aune un drap qui n'en vaut pas vingt. Pathelin débourse

¹²⁹⁴ GUENOVA Vessela, *La Ruse...*, op. cit., p. 312.

¹²⁹⁵ Parmi les nombreuses recherches réalisées sur le sujet, nous pouvons notamment citer BERNARD Mathilde, « Le refus de "parler chrétien" : dissidence d'un motif à travers *La Farce de Maître Pathelin*, *Pantagruel* et le *Cymbalum mundi* », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne] (Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé, Les limites de l'acceptable), 2012. URL : <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/5017> (consulté le 28 octobre 2021) ; CHEVALDIN Louis-Émile, *Les jargons de la « Farce de Pathelin »*, op. cit. ; DUFOURNET Jean et ROUSSE Michel, *Sur « La Farce de Maître Pathelin »*, Paris, Honoré Champion (Unichamp), 1986 ; FLEISCHMAN Suzanne, « Language and deceit in the farce of *Maistre Pathelin* », *Tréteaux*, 3, 1981, p. 19-27 ; FRAPPIER Jean, « *La farce de Maistre Pierre Pathelin* et son originalité », *Du Moyen Âge à la Renaissance. Études d'histoire et de critique littéraire*, Paris, Honoré Champion, 1976, p. 245-259 ; GÉGOU Fabienne, « Argot et expressions argotiques dans *Maistre Pierre Pathelin* », *Actes du XIII^e congrès international de linguistique et philologie romane tenu à l'Université Laval (Québec, Canada) du 29 août au 5 septembre 1971*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, t. 1, p. 691-696 ; LEJEUNE Rita, « Pour quel public *La farce de Maistre Pierre Pathelin* a-t-elle été rédigée ? », *Romania*, vol. 82, n° 328 (4), 1961, p. 482-521 ; OVROM Lukas, « Le "Picart" de Pathelin entre fiction et réalité linguistique », FERLAMPIN-ACHER Christine et POMEL Fabienne, dir., *Encyclopédique Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Denis Hüe*, Paris, Classiques Garnier, (« Rencontres », 488), 2021, p. 271-281 ; ROUDAUT François, « La parole et l'échange dans la *Farce de Maistre Pathelin* », *Maistre Pierre Pathelin : lectures et contextes*, Denis HÜE et Darwin SMITH, éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes (Interférences), 2000, p. 35-49 ; SMITH Darwin, « Le jargon franco-anglais de *Maître Pathelin* », *Journal des savants*, 3-4, 1989, p. 259-276.

seulement un denier – le denier à Dieu – pour les six aunes. Le berger [...] a dupé deux hommes retors, Guillaume et Pathelin¹²⁹⁶.

Comme dans la plupart des cas où un protagoniste cherche à tromper l'autre, le discours du décepteur joue un rôle non négligeable dans la réussite de la duperie dans la *Farce de Maître Pathelin*. Mais, outre le discours trompeur – souvent flatteur et/ou mensonger –, la langue dans laquelle celui-ci est prononcé rend possible et plausible le déguisement utile à la ruse. Pathelin est en effet

un créateur de langage, qu'il s'agisse d'adopter la stratégie renardienne destinée à tromper l'interlocuteur par l'éloge de ses proches, ou de jouer sa propre agonie par l'intermédiaire d'un langage incohérent qui n'est pas sans refléter le plaisir de l'invention verbale¹²⁹⁷.

Le nom même de Pathelin caractérise d'emblée le protagoniste par son talent linguistique et sa maîtrise du et des langages, puisque le terme *patelin* signifie « langage » ou encore « baragouin d'une amabilité trompeuse, tromperie¹²⁹⁸ ». En effet,

[i]l appartient [...] à une série de noms communs en rapport avec le langage : *patelin* « façon étrange de parler », « jargon », *patelinage*, *patelineux* « qui répond en Normand », patelinois « jargon » ; il est sans doute dérivé de *pateler* « gazouiller », comme *trottin* de *trotter* et *galopin* de *galoper*, à partir d'une racine onomatopéique commune au germanique et au gallo-roman, *pat-*, et *patelin*, nom commun d'abord, désignait le beau parleur, le trompeur en parole¹²⁹⁹.

L'origine de la tromperie mise au point par Pathelin repose d'abord sur un manque qu'il faut combler : Guillemette et Pathelin sont dans la pauvreté et leurs habits sont marqués par l'usure du temps¹³⁰⁰. C'est pour cette raison que l'avocat va trouver le drapier Guillaume pour lui acheter – ou plutôt lui dérober – un drap :

Un lien étroit s'établit ainsi entre le motif du drap et la tromperie. À part les textes de Rutebeuf, le *Roman de Renart* et *Courtois d'Arras* jouent sur l'ambiguïté du mot « robe », associé avec le manteau qui dissimule le voleur ou qui permet le larcin. Par conséquent, « robe » rime souvent avec « lobe », terme désignant la tromperie et qui est présent dans Pathelin (v. 1007).

¹²⁹⁶ LEBÈGUE Raymond, *Le théâtre comique en France de Pathelin à Mélite*, Paris, Hatier (Connaissance des Lettres, 62), 1972, p. 41.

¹²⁹⁷ TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, op. cit., p. 26.

¹²⁹⁸ Art. « patelin », *Dictionnaire du Moyen français* (DMF). URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/patelin>. Voir aussi art. « patelin », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, op. cit., p. 2519 ; art. « patelin », GODEFROY Frédéric, op. cit., vol. 6, p. 38, b et vol. 10, p. 294, c.

¹²⁹⁹ *La farce de maître Pierre Pathelin*. Texte établi et traduit, introduction, notes, bibliographie et chronologie par Jean DUFOURNET, Paris, Flammarion (GF, 462), 1986, p. 22. Voir aussi DUFOURNET Jean et ROUSSE Michel, *Sur « La Farce de Maître Pathelin »*, op. cit., p. 22.

¹³⁰⁰ TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, op. cit., p. 293.

Le même rapport entre le motif des vêtements et la ruse est d'ailleurs présent dans les fabliaux¹³⁰¹.

Pour ne pas payer le pauvre drapier, Pathelin recourt à la ruse, « qui est par excellence masquage à travers la parole¹³⁰² ». Rien d'étonnant pour celui qui est présenté comme un avocat maître dans l'art de la *trompacion*¹³⁰³. D'ailleurs, Gabriela Tanase remarque que Pathelin ne procède jamais à un changement d'apparence physique¹³⁰⁴. Il est toujours reconnaissable, même lorsqu'il tente de cacher qui il est – bien peu efficacement, il faut le dire –, soit en niant son identité soit en cachant son visage, alors qu'il a été reconnu. S'il ne change pas d'allure ou d'apparence physique, il ne modifie pas non plus sa voix :

Le détail mérite d'être retenu, car la voix, comme « enveloppe sonore de l'identité » est souvent un élément important du topos du masque et, à côté du trucage de l'image, elle peut devenir trompeuse. [...] Qui plus est, le motif de la contrefaçon de la voix est aussi un élément du discours théâtral, de la représentation. [...] Il y a chez Pathelin un fonctionnement *a contrario* de l'artifice théâtral qui consiste dans la modification de la voix. À nul moment Pathelin ne songe à contrefaire sa voix et celle-ci représente effectivement une marque de son identité. Guillaume n'est donc pas trompé par la voix [...] mais il se prend au piège de la parole, du « beau langaige » (v. 1482). La farce constitue ainsi une réflexion sur le langage et son pouvoir¹³⁰⁵.

Pathelin dupe donc le drapier par ses belles paroles et ses flatteries, mais aussi par le recours aux langues étrangères qui contribue à simuler la folie, le délire voire une influence diabolique.

Deux scènes en particulier associent avec talent l'emploi d'une ou de plusieurs langues étrangères (voire non humaines) à la duperie : il s'agit de la scène du délire simulé de Pathelin et de celle du procès.

Dans la scène où Pathelin feint d'être malade, il s'exprime en effet en sept langues différentes et profère des propos incohérents, ce qui lui permet de se faire passer pour un fou et par là même de tromper le drapier, qui, face au discours délirant prononcé en *divers langaiges*, se retrouve démuni et contraint de repartir sans son dû. Nous reviendrons sur ce passage lorsque nous aborderons la question du langage du fou¹³⁰⁶. Ce qui nous intéresse ici est le fait que

¹³⁰¹ *Ibid.*, p. 293-294.

¹³⁰² *Ibid.*, p. 295.

¹³⁰³ *Maistre Pierre Pathelin*, farce du xv^e siècle. Deuxième édition revue par Richard T. HOLBROOK [et Mario Roques], Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 35), 1986 [1937], p. 3, v. 56.

¹³⁰⁴ TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, *op. cit.*, p. 309.

¹³⁰⁵ *Ibid.*, p. 310.

¹³⁰⁶ Voir *infra*, chapitre 4, 3. Signes de folie ou d'emprise diabolique.

l'expression en langues étrangères constitue une partie du costume qu'endosse Pathelin, à côté d'autres accessoires comportementaux et langagiers.

Avant de parler en diverses langues, Pathelin fait d'abord croire au drapier qu'il souffre et délire, et sa femme est évidemment complice de cette comédie. Il se compose un personnage de malade délirant sans pour autant recourir à un travestissement physique. La transformation tout entière repose uniquement sur le comportement et surtout les propos étranges proférés par Pathelin :

PATHELIN

Ha, meschante,
viens sa : t'avois je fait ouvrir
ces fenestres ? Vien moy couvrir :
oste ces gens noirs ! Marmara,
carimari, carimara.
Amenez les moy, amenez !

GUILLEMETTE, *à l'intérieur*

Qu'esse ? Comment vous demenez !
Estes vous hors de vostre sens ?

PATHELIN

Tu ne vois pas ce que je sens.
il s'agite
Vela ung moisne noir qui vole !
Prens le, bailles luy une estolle ;
au chat, au chat ! comment il monte

GUILLEMETTE

Et qu'esse cy ? N'av' ous pas honte ?
Et ! par Dieu, c'est trop remué.

PATHELIN, *retombant épuisé*

Ces phisiciens m'ont tué
de ces brouilliz qu'ilz m'ont fait boire ;
Et toutes fois les fault il croire,
Ilz en oeuvrent comme de cire.

GUILLEMETTE, *au drapier*

Helas ! venez le veoir, beau sire :
il est si tresmal pacient¹³⁰⁷ !

Lorsque le drapier lui demande tout de même son dû, Pathelin fait croire qu'il prend le pauvre marchand pour un médecin et commence à lui décrire ses symptômes :

Le DRAPPIER

Par saint Jehan, voire :
je cuide qu'il y a esté.

¹³⁰⁷ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., éd. cit., p. 34, v. 610-629.

à *Pathelin*

Du drap que je vous ay presté,
il m'en fault l'argent, maistre Pierre.

PATHELIN, feignant de prendre le drapier pour un médecin

Ha, maistre Jehan, plus dur que pierre
J'ay chié deux petites crottes,
noires, rondes comme pelotes ;
prendray je ung aultre cristere¹³⁰⁸ ?

Malgré les tentatives de Pathelin pour se faire passer pour un malade, le drapier doute de sa sincérité. Alors qu'il s'était éloigné de la demeure du couple, il revient, n'en démord pas et insiste pour recevoir l'argent que l'avocat lui doit. La supercherie élaborée par l'avocat et à laquelle participe pleinement sa femme manque effectivement d'être découverte par Guillaume à cause des rires de Guillemette, mais celle-ci trouve toujours une parade :

LE DRAPPIER

Bon gré en ait Dieu ! vous riez !
Sa ! mon argent !

GUILLEMETTE

Sainte Marie !
De quoy cuidez vous que je rie ?
il n'y a si dolent en la feste.
Il s'en va ! Oncques tel tempeste
n'ouÿstes, ne tel frenaisie.
Il est encor en resverie :
Il resve, il chante, il fatrouille
tant de langaiges ! et barbouille !...
Il ne vivra pas demye heure.
Par ceste ame, je ris et pleure
ensemble¹³⁰⁹.

Pathelin décide de poursuivre sa comédie et commence à parler dans diverses langues afin de perdre encore un peu plus son interlocuteur et lui faire croire qu'il est pris d'un délire de moribond. De cette manière, il se fait passer pour un fou et, par la même occasion, rend également fou le pauvre drapier qui ne comprend rien à ce qui est en train de se passer. Le recours successif à plusieurs langues étrangères associé aux propos incohérents du protagoniste permet au déguisement de gagner en épaisseur et d'ôter au drapier tous ses doutes quant à la véracité de la maladie de l'avocat. Les langues étrangères viennent donc ajouter un masque à celui préalablement porté par Pathelin pour devenir le personnage malade qu'il incarne et rendent le déguisement invisible aux yeux du dupe, pour qui la comédie qui se joue devant lui n'en est plus une : la maladie de Pathelin est réelle, le trompeur ne peut plus être démasqué.

¹³⁰⁸ *Ibid.*, p. 35, v. 632-639.

¹³⁰⁹ *Ibid.*, p. 42-43, v. 783-793.

Le délire linguistique commence par un discours prononcé en limousin :

PATHELIN

Mere de Dieu, la coronade,
par ma fye, y m'en vuol anar,
Or regni biou, oultre la mar
Ventre de Diou ! z'en dis gigone !

indiquant le drapier

Çastuy ça rible et res ne done.
Ne carrilaine ! fuy ta none !
Que de l'argent il ne me sone !
au drapier

Avez entendu, beau cousin ?

GUILLEMETTE, *au drapier*

Il eust ung oncle lymosin,
qui fut frere de sa belle ante :
c'est ce qui le fait, je me vante,
gergonner en limosinois.

LE DRAPPIER

Dea il s'en vint en tapinois,
atout mon drap soubz son esselle¹³¹⁰.

Le texte présente plusieurs éléments méridionaux ou à tendance méridionale comme la forme *coronade*, le pronom sujet *y*, les formes *vuol* (qui existe en ancien provençal), *anar*, *Diou*, *z'en* pour *j'en*, etc. *Castuy* serait quant à lui une déformation de *cestuy* en vue de donner une coloration plus occitane au démonstratif¹³¹¹.

Pathelin tient ensuite des propos en picard, un langage que le drapier parvient à comprendre. Le texte précise en effet clairement que Guillaume reconnaît la langue employée par Pathelin. C'est un moyen pour l'auteur de dire encore une fois et peut-être encore plus explicitement que la langue sert à ruser et à duper l'autre. Comme le note Lukas Ovrom, « [l]e texte attire l'attention du public sur cette précision de l'intercompréhension entre Pathelin et Guillaume en le mettant au sein d'une scène qui porte pour l'essentiel sur le langage comme moyen de tromper l'autre et donc sur une incompréhension voulue¹³¹² » :

PATHELIN, *à Guillemette*

Venez ens, douce damiselle.

¹³¹⁰ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., *éd. cit.*, p. 45, v. 834-847. Jean Dufournet traduit le passage en limousin comme suit : « Mère de Dieu la couronnée, / par ma foi, je veux m'en aller, / je renie Dieu, outre-mer. / Ventre de Dieu, je dis flûte ! / Celui-là prend et rien ne donne. / Ne carillonne pas, fais ton somme ! / Qu'il ne me parle pas de l'argent ! / Avez-vous compris, cher cousin ? » (*La farce de maître Pierre Pathelin*, Jean DUFOURNET, éd., *éd. cit.*, p. 232).

¹³¹¹ CHEVALDIN Louis-Émile, *Les jargons de la « Farce de Pathelin »*, *op. cit.*, p. 188-190.

¹³¹² OVROM Lukas, « Le "Picart" de Pathelin... », *art. cit.*, p. 273.

Et que veult ceste crapaudaille ?
Alez en arriere, merdaille !
il s'enveloppe dans sa couverture
Sa ! tost ! je vueil devenir prestre.
Or sa ! que le dyable y puist estre,
en chelle vielle prestreterie !
Et faut il que le prestre rie
Quant il dëust chanter sa messe ?

GUILLEMETTE
Helas ! hélas ! l'heure s'apresse
qu'il fault son dernier sacrement.

LE DRAPPIER
Mais comment parle il proprement
picart ? dont vient tel cocardie ?

GUILLEMETTE
Sa mere fust de Picardie,
pour ce le parle il maintenant¹³¹³.

Notons que le drapier nomme le langage en question *picart* ; il s'agit d'une des rares fois que ce terme – dans le sens de « variété linguistique d'oïl » – est intégré dans un texte littéraire médiéval. Serge Lusignan a relevé les occurrences du mot dans les chansons de geste et a en effet constaté qu'on n'en trouve aucune dans les épopées du XII^e siècle et seulement quelques-unes dans celles du XIII^e siècle, le vocable *pohier* étant privilégié. Il faut donc attendre le XIV^e siècle pour voir se multiplier les occurrences du terme *picard*, mais « [d]ans tous les cas, ces mots sont employés comme toponymes ou comme ethnonymes ; jamais ils ne désignent une forme de français¹³¹⁴ ». On peut néanmoins signaler une occurrence du mot désignant le parler picard dans le *Tournoi de Chauvency*, où un héraut s'exprime avec nombre de picardismes :

A ce mot parole Pikart :
« Hachet li chevalier en plache !
Chien qui ne trueve qui le base,
Tuit vont a lui et il a tous.
Bas ! Wardéz com il est estous !
Ch'est uns droit kienz de baquerie.
Ba ! dyable, est chou moquerie ?
Veut il tout vaincre par lui sous¹³¹⁵ ? »

¹³¹³ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., éd. cit., p. 46, v. 848-861. Jean Dufournet traduit l'extrait picard avec ces mots : « Rentrez, douce demoiselle. / Que veulent donc tous ces crapauds ? / Reculez, tas de merde ! / Vite ! je veux devenir prêtre. / Allons ! Que le diable prenne sa part / en ce nid de vieux prêtres ! / Et faut-il que le prêtre rie, / quand il devrait chanter sa messe ? » (*La farce de maître Pierre Pathelin*, Jean DUFOURNET, éd., éd. cit., p. 127).

¹³¹⁴ LUSIGNAN Serge, *Essai d'histoire sociolinguistique*, op. cit., p. 94.

¹³¹⁵ JACQUES BRETTEL, *Le Tournoi de Chauvency*, éd. cit., p. 67, v. 2094-2101. Maurice Delbouille y relève les picardismes suivants : *plache* pour le subjonctif de *plaire*, les exclamations *bas* et *ba*, le mot *wardéz* pour *regardez*, *ch'est* pour *c'est*, *kiens* pour *chiens*, *baquerie* pour *vacherie* ou encore le démonstratif *chou* pour *ce* (*ibid.*, p. XLVI).

Les exemples de ce genre demeurent cependant rares : le *DMF* comme *Frantext* renvoient uniquement à la *Farce de Maître Pathelin* pour illustrer l'usage du terme dans le sens de « parler picard », et la *Base de Français médiéval* ne donne aucune occurrence du mot avec cette signification¹³¹⁶. Par conséquent, dans la *Farce de Maître Pathelin*, si l'emploi du mot *picart* est

[r]emarquable en soi dans la perspective de l'histoire de la terminologie métalinguistique en français, il témoigne également de la forte conscience au Moyen Âge de la spécificité du picard, à l'oral comme à l'écrit. De même, l'identification quasi instantanée du picard par le drapier suggère son caractère distinctif par rapport aux autres langages mis en jeu¹³¹⁷.

C'est ensuite en franco-anglais ou en flamand, selon les spécialistes¹³¹⁸, qu'il continue sa comédie :

PATHELIN, *au drapier*
 Dont viens tu, caresme prenant ?
 Vuacarme, liefe gode man;
 etlbelic beq igluhe golan
 Henriën, Henriën, conselapen ;
 ych salgneb nede que maignen ;
 grile grile, scohehonden ;
 zilop zilop en mon que bouden ;
 disticien unen desen versen ;
 mat groet festal ou truit denhersen ;
 en vuacte vuile, comme trie !
 Cha ! a dringuer ! je vous en prie ;
 quoy act semigot yaue,
 et qu'on m'y mette ung peu d'ëaue !
 vuste vuille, pour le frimas ;
 faictes venir sire Thomas
 tantost, qui me confessera¹³¹⁹.

Pour Louis-Émile Chevaldin, il n'y a pas de doute : il s'agit du jargon flamand. Après comparaison entre les différents manuscrits, le chercheur reconstitue le passage comme suit :

Dont viens tu, caresme prenant?
 Wacharme! lieve goede man,
 Ettelic boec ick luclike can.

¹³¹⁶ Takeshi Matsumura relève également un exemple dans le *Livre Roisin* (ca. 1283), mais le terme *picard* y est employé en tant qu'adjectif pour qualifier le mot *langage*, et l'œuvre dans laquelle il se trouve n'est pas un texte littéraire : il s'agit d'un coutumier de Lille (art. « picart », MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, op. cit., p. 2574).

¹³¹⁷ OVRUM Lukas, « Le "Picart" de Pathelin... », art. cit., p. 274

¹³¹⁸ Cf. SMITH Darwin, « Le jargon franco-anglais... », art. cit., p. 260.

¹³¹⁹ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., éd. cit., p. 46-47, v. 862-877. Jean Dufournet reprend dans son édition la traduction la plus répandue chez les éditeurs : « Hélas ! cher brave homme, / je connais heureusement plus d'un livre. / Henri, ah ! viens dormir. / Je vais être bien armé. / Alerte, alerte, trouvez des bâtons ! / Course, course, une nonne ligotée ! Des distiques garnissent ces vers, / mais grand festolement épanouit le cœur. / Ah ! attendez un instant : il vient une tournée de rasades. / Ça, à boire, je vous en prie. / Viens seulement, regarde seulement un don de Dieu, / et qu'on m'y mette un peu d'eau ! / Différez un instant à cause du frimas. » (*La farce de maître Pierre Pathelin*, Jean DUFURNET, éd., éd. cit., p. 233).

Henri, ey ! Henri ; ey ! com slapen.
 Ick sal goed wesen gewapen.
 Grille, grille : stocke vonden !
 Geloop, geloop : een non gebonden !
 Distichen uven desen versen.
 Mar groet festal ontwýt den hersen.
 Ey ! wacht een wile : comet rie.
 Cha, à dringuer. je vous en prie.
 Com mare, semar : Godes gave !
 Et qu'on m'y mette ung peu d'eave !
 Vurst een wilepour le frimas.
 Faictes venir sire Thomas,
 Tantost qui me confessera¹³²⁰.

Le terme *Vuacarme* (ou *Wacharme*, d'après la reconstitution de Chevaldin) serait ainsi une interjection de désespoir du type de *hélas* et aurait également été le cri de guerre des Flamands¹³²¹. *Henrien* ne serait autre que le prénom Henri, vraisemblablement bien connu en Flandre¹³²². *Dringuer* serait une altération de *drinken*¹³²³, etc.

Bien que Chevaldin justifie chacune des formes qu'il reconstitue, certains scientifiques, comme Élisabeth Lalou ou Darwin Smith, contestent sa démarche et estiment qu'il fait subir « des distorsions extrêmes¹³²⁴ » ou des « contorsions arbitraires¹³²⁵ » au texte pour prouver que la langue représentée est bien du flamand. Pour eux, point de flamand dans cet extrait ; Pathelin délire en franco-anglais. Comme le note Darwin Smith, le jargon franco-anglais est bien plus courant dans les œuvres du XIV^e – XV^e siècle que ne l'est le jargon flamand. Il serait donc *a priori* plus probable que l'auteur de la *Farce* ait recouru au franco-anglais. Le médiéviste remarque un certain nombre de termes qu'il associe à ce parler plus qu'au flamand : *bouden* viendrait de *boden* (« message »), *mat* de *mad* (« forcené »), *dringuer* serait forgé à partie de l'anglais *drink* et non du néerlandais *drinken*, et *hersen* (*denhersen*) serait à lire *hourson*, transcription de *whore son* (« fils de putain »)¹³²⁶. Il ajoute que *sire Thomas* pourrait être « une allusion à l'un des deux saints anglais du nom, soit Thomas de Canterbury, soit Thomas de Cantiloupe¹³²⁷ ». Il poursuit son argumentaire avec une analyse fine de diverses versions conservées de la *Farce*. La difficulté d'interpréter le passage correctement pourrait reposer sur les différences qui peuvent s'observer entre les manuscrits et les imprimés de l'œuvre – le nombre de vers diffère d'ailleurs assez fortement d'une version à l'autre (8 vers dans le

¹³²⁰ CHEVALDIN Louis-Émile, *Les jargons de la « Farce de Pathelin »*, op. cit., p. 130-131.

¹³²¹ *Ibid.*, p. 133-134.

¹³²² *Ibid.*, p. 138.

¹³²³ *Ibid.*, p. 153.

¹³²⁴ LALOU Élisabeth, « Les textes en jargon franco-anglais... », art. cit., p. 556.

¹³²⁵ SMITH Darwin, « Le jargon franco-anglais... », art. cit., p. 261.

¹³²⁶ *Ibid.*, p. 262.

¹³²⁷ *Ibid.*

manuscrit de La Vallière, 14 dans celui de Bigot et 12 dans l'imprimé de Le Roy). Les copistes ont visiblement eu du mal à comprendre ces vers et ont apporté des modifications qui rendent complexe l'étude philologique et linguistique de l'extrait. Quant à l'aspect clairement germanique des vers contenus dans certaines versions, il serait dû à l'origine flamande ou allemande des imprimeurs¹³²⁸ :

L'apparition d'un faciès « germanique » sur la réplique semble consécutive à l'afflux d'une main-d'œuvre et d'imprimeurs allemands, parfois flamands, qui constituèrent une grande part du personnel des imprimeries parisiennes et lyonnaises à leurs débuts — conjointement à la disparition, en 1475, du contentieux politique franco-anglais qui favorisait l'émergence d'un « franglais »¹³²⁹.

Cette hypothèse est tout à fait probable, mais celle soutenue par Chevaldin n'est pas moins défendable. D'ailleurs, la plupart des chercheurs tendent à identifier ce parler comme étant du flamand : des spécialistes comme François Genin, Paul Lacroix Jacob, Louis-Émile Chevaldin, Rita Lejeune, Jean Dufournet ou encore Mathilde Bernard affirment qu'il s'agit plutôt d'un jargon flamand ou hollandais¹³³⁰.

Après le jargon franco-anglais ou flamand, c'est le langage normand qui est représenté et employé par l'avocat Pathelin :

PATHELIN

Or cha ! Renouart au tiné !
Bé dea, que ma couille est pelouse !
El semble une cate pelousé,
ou a une mousque a miel.
Bé ! parlez a moy, Gabriel.

il s'agite

Les play's Dieu ! Qu'esse qui s'ataque
a men cul ? Esse ou une vaque,
une mousque, ou ung escarbot ?
Bé dea ! j'é le mau saint Garbot !
Suis je des foureux de Baieux ?
Jehan du Quemin sera joyeulz,
mais qu'i' sache que je le see.
Bee ! par saint Miquiel, je beree
voulentiers a luy une fes !

LE DRAPPIER

Comment peut il porter le fes
de tant parler ?

¹³²⁸ « Guillaume Le Roy, auteur de la plus ancienne impression connue de Pathelin en 1485/1486, était flamand, originaire de Liège » (*ibid.*, p. 276).

¹³²⁹ *Ibid.*

¹³³⁰ BERNARD Mathilde, « Le refus de “parler chrétien”... », *art. cit.* ; aussi CHEVALDIN Louis-Émile, *Les jargons de la « Farce de Pathelin »*, *op. cit.* ; *La farce de maître Pierre Pathelin*, Jean DUFOURNET, éd., *éd. cit.* ; LEJEUNE Rita, « Pour quel public... ? », *art. cit.*

Pathelin s'agite
Ha, il s'affolle

GUILLEMETTE
Celluy qui l'aprint a l'escole
estoit normant ainsi advient
qu'en la fin il luy en souvient.

Pathelin rôle
Il s'en va¹³³¹ !

L'on peut relever dans ce passage un certain nombre d'éléments normands comme par exemple la forme *tiné* pour *tinel*¹³³², l'usage son [k] à la place du [š] français, la forme normande *foureux* pour *foireux*, la diérèse au mot *mïel*¹³³³, etc. Au-delà des traits linguistiques, se trouvent aussi des évocations à certaines traditions normandes : le culte de saint Michel était très important en Normandie, Jehan du Quemin est un personnage du texte rouennais les *Menus Propos* et la mention de saint Garbot (saint Gerbold) ferait écho à une légende de Bayeux¹³³⁴. Par ailleurs, si les « bé » que prononce ici Pathelin ne sont pas sans annoncer la scène de procès où le berger ne s'exprime que par ces onomatopées rappelant le langage des chèvres, ils peuvent aussi être interprétés comme une forme normande de l'impératif du verbe *boire*¹³³⁵.

C'est ensuite à ce qui s'apparenterait au français parlé en Bretagne, si l'on en croit les dires de Guillemette, que Pathelin recourt :

PATHELIN *fait mine d'écouter*
Sont il ung asne que j'os braire ?
au drapier
Alast ! alast! cousin a moy,
ilz le seront, en grant esmoy,
le jour quant je ne te verré.
Il couvient que je te herré,
car tu m'as fait grant trichery ;
ton fait, il sont tout trompery.
délirant
Ha oul danda oul en ravezeie
.....

¹³³¹ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., *éd. cit.*, p. 47-49, v. 886-905. Traduction de Jean Dufournet : « Par ici, Renouard au pilon ! / Diantre ! que ma couille est poilue ! / Elle ressemble à une chenille / ou à une mouche à miel. / Bé ! parlez à moi, Gabriel. / Par les plaies de Dieu, qu'est-ce qui s'attaque / à mon cou ? Est-ce une vache, / une mouche ou un bousier ? / Bé ! diable, j'ai le mal de saint Garbot. / Suis-je des foireux de Bayeux ? / Jean Tout le Monde sera joyeux, / pourvu qu'il sache que j'en suis. / Bée ! par saint Michel, je boirai / volontiers un coup à sa santé. » (*La farce de maître Pierre Pathelin*, Jean DUFOURNET, éd., *éd. cit.*, p. 131).

¹³³² CHEVALDIN Louis-Émile, *Les jargons de la « Farce de Pathelin »*, *op. cit.*, p. 301.

¹³³³ DUFOURNET Jean et ROUSSE Michel, *Sur « La Farce de Maître Pathelin »*, *op. cit.*, p. 75-76.

¹³³⁴ *Ibid.*, p. 76.

¹³³⁵ *Ibid.*, p. 81.

corfha en euf¹³³⁶.

Pour Jean Dufournet, qui reprend les propos de Michel Rousse à ce sujet, la langue de cet extrait serait bien une façon de représenter le français parlé par les Bretons¹³³⁷. Plusieurs éléments appuient cette hypothèse. Michel Rousse relève en effet¹³³⁸ :

- l'emploi du pluriel suivi d'un singulier (*Sont il ung asne que j'os braire ?*) et inversement d'un singulier suivi d'un pluriel (*ton fait, il sont tout trompery* – phrase où l'on note en outre la répétition du sujet avec le pronom *il*, construction pléonastique typique de la syntaxe franco-bretonne soulignée par Louis-Émile Chevaldin¹³³⁹) ;
- les termes « cousin à moy » qu'il interprète comme une allusion à l'idée selon laquelle les Bretons seraient tous cousins ;
- *Alast*, qui serait une représentation de la prononciation dialectale de *hélas* ;
- les terminaisons particulières des verbes au futur (*verré, herré*) ;
- l'usage d'un indicatif futur (*herré*) là où serait plutôt attendu un subjonctif présent (*haïsse*) – il s'agirait d'une « particularité de la conjugaison bretonne¹³⁴⁰ » ;
- l'absence de *-e* final aux mots *trichery* et *trompery*.

L'extrait suivant représenterait non pas le français parlé par les Bretons, mais la langue bretonne elle-même :

PATHELIN

Huis oz bez ou dronc nos badou
digaut an tan en hol madou
empedif dich guicebnuan
quez queuient ob dre douch aman
men ez cahet hoz bouzelou
eny obet grande canou
maz rehet crux dan hol con
so ol oz merueil grant nacon
aluzen archet epysy
har cals amour ha courteisy.

LE DRAPPIER, à *Guillemette*

Helas ! pour Dieu, entendez y.

Il s'en va ! Comment il guergouille !

¹³³⁶ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., éd. cit., p. 49, v. 912-919. Traduction de Jean Dufournet : « Sont-ils un âne que j'entendrai braire ? / Halas, halas ! mon cousin, / oui, ils le seront en grand émoi / le jour quand je ne te verrai pas. / Il faut que je te haïrai, / car tu m'as fait une grande trahison ; / ce que tu fais, ce n'est que tromperie. / Ha oul danda oul en ravezeie, / corfha en euf. » (*La farce de maître Pierre Pathelin*, Jean DUFOURNET, éd., éd. cit., p. 133). Les deux derniers vers de ce passage, qui sont sans doute en breton, ont été traduits par J. Loth et Villemarqué en ces termes : « Puisses-tu être aux diables corps et âme ! » (*ibid.*, p. 234).

¹³³⁷ *Ibid.*

¹³³⁸ *Ibid.* et DUFOURNET Jean et ROUSSE Michel, *Sur « La Farce de Maître Pathelin », op. cit.*, p. 33-34. Voir aussi CHEVALDIN Louis-Émile, *Les jargons de la « Farce de Pathelin », op. cit.*, p. 84-91.

¹³³⁹ *Ibid.*, p. 91.

¹³⁴⁰ *Ibid.*, p. 90.

Mais que dyable est ce qu'il barbouille ?
 Sainte Dame ! comme il barbote !
 Par le corps Dieu, il barbelote
 ses motz tant qu'on n'y entent rien !
 Il ne parle pas crestien,
 ne nul langaige qui apere.

GUILLEMETTE
 Ce fut la mere de son pere,
 qui fut attraicte de Bretagne.
 Il se meurt ; cecy nous enseigne
 qu'il fault ses derniers sacremens¹³⁴¹.

L'ensemble de cette tromperie et de cet échange se terminent en apothéose par l'emploi du latin après une tirade en lorrain :

PATHELIN, *au drapier*
 Hé, par saint Gigon, tu te mens.
 Voit a Deu ! couille de Lorraine !
 Dieu te mette en bote sepmaine !
 Tu ne vaulx mie une vielz nate ;
 va, sanglante bote savate ;
 va foutre ! va, sanglant paillard !
 Tu me refais trop le gaillard.
 Par la mort bieu ! Sa vien t'en boire,
 et baille moy stan grain de poire,
 car vrayment je le mangera
 et, par saint George, je bura
 a ty. Que veulx tu que je die ?
 Dy, viens tu nient de Picardie ?
 Jaques nient se sont ebobis¹³⁴² ?
 Et bona dies sit vobis,
 magister amantissime,
 pater reverendissime.
 Quomodo brulis ? Que nova ?
 Parisius non sunt ova;
 quid petit ille mercator ?
 Dicat sibi quod trufator,
 ille qui in lecto jacet,
 vult ei dare, si placet,
 de oca ad comedendum.
 Si sit bona ad edendum,

¹³⁴¹ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., *éd. cit.*, p. 49-50, v. 921-942. Pour le passage en breton, Dufournet reprend la traduction de J. Loth : « Puissiez-vous avoir mauvaise nuit, des saisissements / par suite de l'incendie de vos biens ! / Je vous souhaiterai à tous sans exception, / tous tant que vous êtes ici, / que vous rendiez une pierre de vos entrailles en faisant du bruit et des gémissements, / au point que vous fassiez pitié à tous les chiens / qui meurent complètement de faim. / Tu auras l'aumône d'un cercueil / et beaucoup de tendresse et de civilité. » (*La farce de maître Pierre Pathelin*, Jean DUFOURNET, éd., *éd. cit.*, p. 234).

¹³⁴² Les vers 943-956 sont écrits « en une sorte de lorrain, dont Chevaldin a fait cette traduction » : « Hé ! par saint Gangulphe, tu t'abuses ! / Qu'il aille à Dieu, couille de Lorraine, / Dieu te mette en vilaine semaine ! / Tu ne vaux pas un vieux con. / Va, maudite hideuse savate ! / Va foutre, va, maudit paillard ! / Tu joues trop au fortiche avec moi. / Morbleu, ça, viens-t'en boire / et passe-moi ce grain de poivre, / car vraiment il le mangera. Eh ! par saint Georges, il boira / à ta santé. Que veux-tu que je te dise ? / Dis, viens-tu de Picardie ? Par saint Jacques, ils ne s'étonnent de rien. » (*La farce de maître Pierre Pathelin*, Jean DUFOURNET, éd., *éd. cit.*, p. 235).

pete tibi sine mora¹³⁴³.

GUILLEMETTE, *au drapier*
Par mon serment, il se mourra
tout parlant. Comment il latime !
Vëez vous pas comme il estime
haultement la divinité ?
El s'en va, son humanité :
or demourrayje povre et lasse¹³⁴⁴.

La partie en pseudo-lorrain présente quelques dialectalismes. Par exemple, Jean Dufournet relève la forme lorraine « en bote sepmaine » pour « en male semaine » ou encore le terme *stan* qui « reflète une prononciation dialectale nasalisée » pour le déterminant démonstratif *ce*¹³⁴⁵.

Dans ce long extrait, Pathelin profère donc des propos en pas moins de sept langues différentes : en limousin, en picard, en jargon franco-anglais, flamand ou hollandais selon les chercheurs, en normand, en breton, en lorrain et en latin. Comme le précise Rita Lejeune, c'est notamment par cette incroyable scène que la pièce se démarque des autres de la même époque :

Tout d'abord, elle est la première pièce en date qui fasse figurer, à côté du latin et du « limousinois » employés au moyen âge [*sic*], des autres jargons du royaume de France : picard, normand, lorrain, ainsi que du breton et du flamand. Ensuite, elle est la seule à utiliser tant de « divers langages ». Enfin, chez elle, les passages se signalent par leur densité et par leur cohésion : sept vers consécutifs en limousinois (v. 834-840) ; huit en picard (v. 848-855) ; neuf en flamand (v. 863-871) ; quatorze en normand (v. 886-899) ; sept en breton francisé (v. 912-918) et douze en breton (v. 919-930) ; treize en lorrain (v. 943-953) ; douze enfin en latin (v. 957-968)¹³⁴⁶.

Pour presque chacune de des interventions de Pathelin en langue étrangère, sa femme donne une raison qui permet d'expliquer pourquoi ou comment son époux a la connaissance de tous ces langages : il avait un oncle limousin, sa mère était de Picardie, son professeur à l'école était normand, la mère de son père était bretonne. Pathelin aurait ainsi été en contact avec chacune de ces langues au moins une fois dans sa vie, et ce, sur une durée plus ou moins longue. Voulant laisser penser que la fin de sa vie approche, Pathelin fait resurgir toutes ses connaissances linguistiques supposées – qu'elles soient réelles ou inventées importe peu ; ce

¹³⁴³ Les vers 957-968 sont écrits dans « en latin médiéval correct » d'après Jean Dufournet, qui traduit ce passage comme suit : « Bonjour à vous, / maître bien aimé / père très vénérable. Comment t'y prends-tu ? Quoi de neuf ? / A [*sic*] Paris il n'y a pas d'œufs. / Que veut ce marchand ? / Qu'il se dise que ce trompeur, celui qui est couché dans le lit, / veut lui donner, s'il lui plaît, / de l'oie à manger. / Si elle est bonne à déguster, / demande-lui sans tarder » (*ibid.*, p. 235).

¹³⁴⁴ *Maître Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., *éd. cit.*, p. 50-51, v. 943-974.

¹³⁴⁵ *La farce de maître Pierre Pathelin*, Jean DUFOURNET, éd., *éd. cit.*, p. 235.

¹³⁴⁶ LEJEUNE Rita, « Pour quel public... ? », *art. cit.*, p. 499.

qui est compte, c'est que le drapier se laisse berner – et il les mélange dans un discours sans queue ni tête dont le climax est atteint au moment où il parle latin, langue sacrée par excellence qui pourrait laisser supposer que Pathelin est au plus proche de Dieu, mais qui permet surtout de faire croire qu'il a atteint un point de non-retour et que la maladie a eu raison de lui. Darwin Smith signale en effet que :

Le rapport entre la confusion du langage et l'approche de la mort est une cheville dramatique : dans la *Farce de Thevot qui vient de Naples* (G. Cohen, *Recueil de farces françaises*, V, p. 39) Thevot le Maire, qui se fait abuser par son fils Colin accompagné d'un compère qui jargonne, demande : *Veult-il faire son testament ?* (v. 252)¹³⁴⁷.

Le discours en latin est aussi un moyen pour l'avocat de se moquer encore une fois du drapier en s'affirmant explicitement comme un trompeur (« quod trufator », v. 963) sans que Guillaume ne le perçoive, puisque, visiblement, celui-ci ne comprend rien au latin et au charabia de Pathelin :

Nous avons donc à faire à deux niveaux complémentaires : pour le drapier, à un charabia formé de sonorités où le sens se perd ; pour Pathelin, Guillemette et une grande partie des spectateurs, à une moquerie par l'utilisation d'une autre langue. Le passage révèle et masque le sens tout à la fois¹³⁴⁸.

Comme l'explique Richard Thayer Holbrook, il n'est pas possible d'assurer que l'auteur de la farce ait eu une connaissance parfaite des langues qu'il mobilise dans son texte :

L'auteur de Pathelin ne se proposait que de faire rire en montrant Guillaume ahuri et trompé par le baragouin et la volubilité de l'avocat : il suffisait pour cela (et il était en même temps plus vraisemblable) de lui faire parler patois ou langue étrangère avec une correction très relative¹³⁴⁹.

Bien que le discours de Pathelin soit incohérent et que le recours à toutes ces langues permette à l'avocat de feindre la folie pour éviter de répondre à une demande, l'auditeur peut tout de même comprendre les mots qui sont prononcés dans ces *divers langaiges*. Il est d'ailleurs essentiel que l'on puisse comprendre ce que dit le protagoniste car c'est sur ces jeux de langage et de langues que repose l'histoire même de la farce¹³⁵⁰. Rita Lejeune avait déjà fait remarquer la nécessité pour l'auteur de la farce de laisser ces parties en *divers langaiges* compréhensibles :

[...] nous sommes en présence d'une œuvre dramatique : et un public d'*auditeurs* n'est pas fait pour goûter des abstractions ou se complaire à des difficultés. Il lui faut saisir au vol les propos, et y réagir sans tarder. Tolérer des réparties qui, pour lui, n'auraient aucun sens ? Il n'y faut pas compter, surtout si, comme c'est le cas dans *Pathelin*, ces réparties sont longues,

¹³⁴⁷ SMITH Darwin, « Le jargon franco-anglais... », *art. cit.*, p. 272.

¹³⁴⁸ DUFOURNET Jean et ROUSSE Michel, *Sur « La Farce de Maître Pathelin »*, *op. cit.*, p. 34.

¹³⁴⁹ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., *op. cit.*, p. XX.

¹³⁵⁰ SMITH Darwin, « Le jargon franco-anglais... », *art. cit.*, p. 268.

ininterrompues, multiples. Je reviens sur ce point et j'y insiste, car il est de première importance : nous sommes au théâtre¹³⁵¹.

Le langage aux multiples facettes de Pathelin trouble et déroute le drapier, l'égare dans des méandres babéliques qui lui font perdre le sens et l'entendement. Les langues et leur signification échappent complètement à Guillaume, qui, pourtant, est le seul des deux à s'exprimer dans une langue correcte et cohérente. Comme le souligne Mathilde Bernard,

[d]ans la *Farce de maître Pathelin*, celui qui parle de la façon la moins compréhensible est celui qui saisit le mieux la situation. Pathelin est ainsi maître du jeu dans la scène 5 et, dans la scène 8, il se fait lui-même jouer par plus petit que lui¹³⁵².

Dans la scène 8, celle du procès, Pathelin est effectivement pris à son propre jeu. Le berger, Thibaut l'Agnelet, est accusé d'avoir tué plusieurs moutons appartenant à Guillaume. Il demande alors l'aide de l'avocat Pathelin. Pour gagner le procès, celui-ci lui donne un conseil : se faire passer pour un idiot en ne répondant que par l'onomatopée « bee » à toutes les questions.

PATHELIN

[...]

Mais vecy qu'il esconviendra :

Se tu parles, on te prendra

coup a coup aux posiciones,

et en telz cas confessions

sont si tresprejudiciables,

et nuisent tant que ce sont dyables !

Pour ce vecy qui y fera :

Ja tost quant on t'appellera

pour comparoir en jugement,

tu ne respondras nullement

fors « bee » pour rien que l'en te die ;

et s'il avient qu'on te mauldie

en disant : « Hé ! cornard puant !

Dieu vous mette en mal an, truand !

Vous mocquez vous de la justice ? »,

dy « bee ». « Ha ! » feray je, « il est nice ;

il cuide parler a ses bestes » ;

mais, s'ilz devoient rompre leurs testes,

qu'aulture mot n'ysse de ta bouche !

garde t'en bien¹³⁵³ !

Cette stratégie fonctionne à merveille à en voir la réaction du juge :

LE JUGE

[...]

Vien ça ! Dy !

¹³⁵¹ LEJEUNE Rita, « Pour quel public... ? », *art. cit.*, p. 500.

¹³⁵² BERNARD Mathilde, « Le refus de “parler chrétien”... », *art. cit.*

¹³⁵³ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., *éd. cit.*, p. 59-60, v. 1158-1177.

LE BERGIER
Bee !

LE JUGE
Vecy angoisse !
Quel « bee » esse cy ? Suis je chievre ?
Parle a moy !

LE BERGIER
Bee !

LE JUGE
Sanglante fièvre
te doint Dieu ! Et te mocques tu¹³⁵⁴ ?

Pathelin fait ainsi croire que l'accusé est fou ou qu'il se croit parmi ses bêtes voire qu'il est bête ou qu'il est lui-même une bête :

PATHELIN
Croiez qu'il est fol ou testu,
Ou qu'il cuide estre entre ses bestes¹³⁵⁵.

L'idée de Pathelin se retourne toutefois contre lui car le berger ne le paiera qu'en bêlements. La langue sert de paiement aussi bien dans la scène du procès que dans la scène en *divers langaiges*¹³⁵⁶.

La scène du « bee¹³⁵⁷ » pourrait être un écho à des faits qui ont bel et bien eu lieu. En effet, Bruno Roy met en parallèle ce passage de la farce avec une enquête qui s'est déroulée en

¹³⁵⁴ *Ibid.*, p. 67, v. 1301-1304.

¹³⁵⁵ *Ibid.*, v. 1305-1306.

¹³⁵⁶ Voir notamment DRAGONETTI Roger, « Les travestissements du langage et la folie du drap dans la *Farce du Maître Pathelin* », Marie-Louis OLLIER, dir., *Masques et déguisements dans la littérature médiévale*, Montréal / Paris, Les Presses de l'Université de Montréal / Vrin, 1988, p. 272 ; FLEISCHMAN Suzanne, « Language and deceit... », *art. cit.*, p. 22 ; TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, *op. cit.*, p. 297.

¹³⁵⁷ Jean Dufournet remarque que l'onomatopée *bee* peut avoir plusieurs significations dont certaines peuvent être convoquées simultanément dans la pièce. Si elle évoque en priorité le bêlement, elle peut aussi être « en rapport avec le verbe *beer* [...], avec toutes les significations de ce verbe qui signifie "ouvrir la bouche", "avoir la bouche ouverte", "regarder la bouche ouverte", "désirer ardemment", "attendre vainement la bouche ouverte" » (DUFURNET Jean et ROUSSE Michel, *Sur « La Farce de Maître Pathelin »*, *op. cit.*, p. 81). L'onomatopée, déjà présente dans le discours en normand proféré par Pathelin, peut également connoter la « Normandité » (*ibid.*, p. 81). La forme *bée* est l'impératif du verbe *boire* en normand, « une invitation pressante à l'enivrement, déjà présente dans le délire feint de Pathelin, quand il dit : *Bee ! par saint Miquiel, je beré* (898) » (*ibid.*, p. 81). Dufournet signale enfin que *bé* « est une forme du mot Dieu » et que « *bée* peut être compris [...] comme une allusion au bois d'où sortirait cette homme sauvage [le berger], ce décepteur. Le Berger vit avec ses bêtes, comme une bête, à l'orée des bois, mais il lui arrive de venir à la ville dont il méconnaît les usages » (*ibid.*, p. 82).

octobre 1359¹³⁵⁸. À cette époque, une certaine Sybille de Cabris, du village d'Entrevennes en Provence, vend un domaine alors situé à Naples. C'est à l'agence de Naples de la compagnie des Buonaccorsi que revient la charge de transférer en Provence les fruits de la transaction. Cependant, la compagnie fait faillite et ses agents en place à Avignon – parmi lesquels un certain Giovanni Villani – fuient. Sybille de Cabris ne reste pas sans rien faire et « [p]our rentrer dans ses fonds, [elle] entreprend une action judiciaire devant le tribunal de la Mercanzia à Florence¹³⁵⁹ ». Le procès débute en 1357 et une grande enquête est lancée dans les villages d'Entrevennes et de Riez. Parmi les interrogés, l'on trouve un dénommé Guillaume Cornilhe, qui, agacé par les questions, finit par répondre en proférant un « Buff ! » :

Viennent alors, avec l'article 10, les questions sur l'éventuelle Sybille de Caprii. Comme l'enquêteur ne se contente pas de lui entendre dire qu'il ne connaît aucune autre Sybille de Cabris ou de Capri que cette dame Sybille de Cabris, veuve d'Annibal de Moustiers dont il a parlé, mais lui demande ce qu'est Capri, le témoin s'emporte : « je ne sais ce que c'est, si c'est là le nom du diable ou je ne sais quoi d'autre, en revanche je sais bien ce qu'est le village de Cabris ». Imperturbable, Guillaume Portanier poursuit la lecture de son questionnaire : « Capri est il une cité ou qu'est ce d'autre ? — Je ne sais — Où est situé Capri ? — Buff. — Que veut dire ce buff ? — C'est une réponse stupide. A question idiote, réponse idiote. On doit répondre à la mesure de l'interrogation qui vous est adressée et ce sont bien des questions stupides que celles là : Où est il situé ? Dans quelle région est il situé ? Comment va-t-il ? Comment est-t-il ? Quand est ce que je pisse et quand est ce que je cague ? J'ai déjà dit plus haut que je ne savais pas ce qu'était ce maudit Capri ? La corde pour celui qui a demandé que soient posées ces questions captieuses et trompeuses, imaginées en s'inspirant de Bagarotto ! ». Sans se laisser désarmer, le notaire poursuit la lecture du contre-interrogatoire relatif à cet article 10, mais il n'obtient plus désormais d'autre réponse que « buff », jusqu'au moment où, s'étouffant de colère (*ira turbatus*), Guillaume refuse de parler. Une fois calmé, ses réponses se font, par la suite, plus brèves et souvent fort sèches¹³⁶⁰.

Le « bee » de Thibaut l'Agnelet serait-il donc une adaptation du « buff » de Guillaume de Cornilhe ? C'est probable, surtout si l'affaire Buonaccorsi a eu quelques retentissements, ce que Bruno Roy semble affirmer¹³⁶¹. Le chercheur note en outre que le berger de la farce se comporte en témoin récalcitrant comme Guillaume de Cornilhe¹³⁶². Il observe aussi qu'

[u]n autre trait commun unit ces deux témoignages : aucun d'eux n'aura d'effets fâcheux pour le témoin. Dans le cas de Cornilhe, comme il ne s'agissait pas d'un véritable procès mais d'une enquête administrative, il ne semble pas que son entêtement ait eu de conséquences

¹³⁵⁸ ROY Bruno, « Préhistoire du “Bee !” », Denis HÜE et Darwin SMITH, dir., *Maistre Pierre Pathelin : Lectures et contextes* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 79-93. URL : <http://books.openedition.org/pur/34051> (consulté le 29 février 2024).

¹³⁵⁹ COULET Noël, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute-Provence au XIV^e siècle. Le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi* (Archivio di Stato di Firenze, Mercanzia, 14143), Rome, École Française de Rome (Publications de l'École française de Rome, 158), 1992, p. VII.

¹³⁶⁰ *Ibid.*, p. 54-55.

¹³⁶¹ ROY Bruno, « Préhistoire du “Bee !” », *art. cit.*

¹³⁶² *Ibid.*

particulières ; quant au Berger, si le Juge le délie de toute obligation vis-à-vis du demandeur (v. 1492), c'est uniquement parce qu'il a des raisons impérieuses de s'inquiéter surtout du Drapier ; celui-ci ne montrait-il pas, dès avant la comparution du Berger (v. 1223-98), d'inquiétants symptômes d'aliénation mentale ? Il ne faut pas croire en effet que le droit médiéval ait été sans ressources face aux témoins simulateurs ou aliénés, et que les « Bee ! » aient dû normalement avoir raison du Juge. Au total, ce qui restera dans les mémoires, pour ces deux cas, ce sera l'exploit du « Buff ! » d'Entrevennes, réinventé au XV^e siècle sous la forme du « Bee ! » farcesque¹³⁶³.

Cependant, cette hypothèse repose sur une autre théorie, selon laquelle la *Farce* aurait été composée à la cour du roi René d'Anjou ; le public aurait ainsi pu avoir une bonne connaissance de l'affaire Buonaccorsi, qui avait éclaté dans la région un siècle plus tôt. Or, la localisation proposée par Bruno Roy¹³⁶⁴ n'est pas retenue par tous les chercheurs, puisque certains, comme Halina Lewicka, pensent que l'œuvre a été réalisée en Normandie à cause des nombreux normandismes contenus dans la pièce et que d'autres, comme Jean Dufournet et Michel Rousse, estiment qu'il s'agit d'une pièce parisienne avec des traits dialectaux normands¹³⁶⁵. L'affaire dont parle Bruno Roy aurait-elle pu remonter aux oreilles des Normands ou des Parisiens ? Possible. Mais, si l'on en croit l'étude lexicologique de Yan Greub¹³⁶⁶, si le remaniement de la pièce a certainement été composé dans l'actuelle Seine-Maritime, le texte original aurait bien été produit en Anjou. La thèse défendue par Bruno Roy et le parallélisme établi entre l'enquête de 1359 et la farce tendent ainsi à être confirmés.

Nous pourrions également voir cette scène d'abord et avant tout comme une réinterprétation comique des procès d'animaux qui avaient effectivement cours au Moyen Âge¹³⁶⁷. En ne répondant plus que par bêlements, Thibaut se fait certes passer pour un fou, mais il fait aussi croire qu'il se prend pour un des animaux qu'il garde. Le berger cesse donc d'être berger pour devenir mouton grâce au déguisement qu'est le « bee ». Si l'homme joue l'animal, se transforme en bête, n'est-ce pas un mouton que le juge trouve face à lui et doit sentencier ? Le monde à l'envers carnavalesque est ici clairement représenté et prête à rire.

¹³⁶³ *Ibid.*

¹³⁶⁴ Voir aussi ROY Bruno, « Triboulet, Jossemaume et Pathelin à la cour de René d'Anjou », *Le Moyen Français*, 7, 1980, p. 7-56 ; ID., « La création de la *Farce de Maître Pathelin* à la cour d'Anjou », *Revue d'histoire du théâtre*, 43, 1991, p. 43-52.

¹³⁶⁵ DUFOURNET Jean et ROUSSE Michel, Sur « *La Farce de Maître Pathelin* », *op. cit.*, p. 54-58 ; LEWICKA Halina, « Pour la localisation de la *Farce de M^e Pathelin* », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 24 (2), 1962, p. 273-281.

¹³⁶⁶ GREUB Yan, *Les mots régionaux dans les farces françaises*, Strasbourg, Société de Linguistique Romane (BiLiRo), 2003, p. 295-302.

¹³⁶⁷ Voir notamment COUCHOT Hervé, « Les procès d'animaux au Moyen-Âge. Une existence collective juridique des hommes et des bêtes », *Fabula / Les colloques*, « Penser une seule éthique pour les vivants ? Existences collectives », URL : <https://www.fabula.org/colloques/document9932.php> (consulté le 03 mars 2024) ; RADOMME Thibaut, « Des animaux et des hommes. Les procès d'animaux au Moyen Âge et la conception occidentale de l'animalité », Florence DOSSCHE, éd., *Le droit des animaux : perspectives d'avenir*, Bruxelles, Larcier, 2019, p. 17-39 ; VARTIER Jean, *Les Procès d'animaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Hachette, 1970.

Si la scène du procès est peut-être la trace d'un souvenir de l'affaire Buonaccorsi et du témoignage de Guillaume Cornilhe et si elle peut évoquer les procès d'animaux, elle est aussi une critique claire de la profession d'avocat, comme le signale Michel Rousse :

Pathelin va jouer son rôle d'avocat selon les principes qu'il avait proclamés. Une fois l'affaire exposée par Thibaut, la première question de Pathelin est de s'enquérir de ce qu'il pourra gagner sans se soucier de la justesse de la cause : *Que donras tu se je renverse / Le droit de ta partie adverse ?* (v. 1122-23). On voit ensuite cet avocat, qui vient lui-même de commettre un vol, défendre de façon cachée un homme accusé d'un méfait avéré et profiter de sa connivence avec le Juge pour orienter le procès. Tout ce que l'on peut reprocher aux avocats est ici à l'œuvre : la cupidité, la malhonnêteté, la fraude, la familiarité complice avec le Juge, l'usage d'arguments spécieux pour tromper la justice, le maniement biaisé de la langue... Tous les griefs populaires contre la profession sont présents dans cette magnifique scène : elle confirme l'opinion courante que l'on trouve naïvement exprimée par le berger Thibaut :

Je sçay bien qu'il a bonne cause,
Mais vous trouverez bien clause,
Se voulés, qu'i l'aura mauvaïse. (v. 1118-20)¹³⁶⁸

Mais cette scène s'avère davantage critique quand celui qui est présenté comme le maître en *trompacïon*, est ridiculisé et piégé par Thibaut, qui recourt à la stratégie du « bee » contre lui, puisque l'avocat ne sait se défendre et ne peut rien face au bêlement du berger :

PATHELIN
Par Saint Jehan, tu as raison :
les oïsons mainnent les oes paistre !
à part
Or cuidoye estre sur tous maistre,
des trompeurs d'icy et d'ailleurs,
des fort coureux et des bailleurs
de parolles en payement
a rendre au jour du jugement,
et ung bergier des champs me passe !
au berger
Par saint Jaques ! se je trouvasse
ung sergent, je te fisse prendre¹³⁶⁹ !

Le trompeur par excellence est donc lui-même trompé par son propre stratagème qui plus est.

Dans la scène en *divers langaiges* comme dans celle du procès, c'est le refus de communiquer qui permet de triompher. Dans les deux cas, les décepteurs cessent d'être humains aux yeux des autres. Mais, dans les deux cas, celui qui apparaît en position de faiblesse physique, mentale et langagière, s'en sort, car il a compris les enjeux du langage. Mathilde

¹³⁶⁸ ROUSSE Michel, « Pathelin ou la fourberie en question », *Maistre Pierre Pathelin : Lectures et contextes* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 7-34. URL : <http://books.openedition.org/pur/34044> (consulté le 28 février 2024).

¹³⁶⁹ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., éd. cit., p. 84, v. 1586-1594.

Bernard y voit là un « renversement carnavalesque¹³⁷⁰ », puisque « le moins puissant, le berger, devient le grand vainqueur parce qu'il a réussi à anéantir le langage¹³⁷¹ ». Il est toutefois à noter que la dimension carnavalesque n'est jamais bien loin lorsqu'un personnage se déguise et change d'identité. Bien que dans la *Farce de Maître Pathelin*, le déguisement ne repose pas sur un changement d'apparence physique, il existe néanmoins grâce à la langue qui permet à Pathelin de jouer le rôle du fou et à Thibaut, celui de l'idiot animalisé.

La duperie représentée dans ces deux scènes et le jeu avec les langues et le langage créent par ailleurs un effet comique certain. La scène des multiples langages « se fonde sur une invention verbale qui suscite l'amusement de Guillemette et, bien sûr, du public ou du lecteur¹³⁷² ». Les dialectes employés par Pathelin faussement délirant ne sont-ils pas représentés pour se moquer de ces différents parlers¹³⁷³ ?

Les langues peuvent agir comme des masques. En choisissant de parler un autre idiome, le protagoniste voile non seulement son identité vocale et linguistique, mais aussi ses intentions, qu'un discours prononcé dans la langue de son identité véritable aurait pu dévoiler.

Le personnage polyglotte semble parfaitement armé pour se travestir et paraît dès lors avoir une identité mouvante qui change en fonction des langues qu'il parle et du costume qu'il choisit de porter. Cette mouvance, qui est, il est vrai, le propre de tout personnage amené à se déguiser, rend le protagoniste insaisissable ainsi que le dit Corinne Füg-Pierreville au sujet de Trubert : « [c]ette accumulation d'identités différentes a également pour fonction de transformer le héros en un personnage dont la réalité tangible se dérobe toujours¹³⁷⁴ ».

Le déguisement a toutefois des limites, même lorsque l'emploi d'une langue différente vient le parfaire, car le voile finit toujours par tomber : que la supercherie soit découverte par autrui ou que le travesti décide de se révéler, le déguisement ne dure qu'un temps et la maîtrise d'une autre langue ne suffit pas toujours à préserver le secret de l'identité du protagoniste. Le

¹³⁷⁰ BERNARD Mathilde, « Le refus de "parler chrétien"... », *art. cit.*

¹³⁷¹ *Ibid.*

¹³⁷² TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, *op. cit.*, p. 304.

¹³⁷³ Cf. *supra*, chapitre 3. Imitation et rire.

¹³⁷⁴ FÜG-PIERREVILLE Corinne, « Le déguisement dans *Trubert...* », *art. cit.*, p. 317.

personnage retrouve un à moment donné son identité première, et, lorsque l'habit tombe, le masque linguistique disparaît avec. Le déguisement laisse néanmoins des traces, même lorsqu'il est enlevé, puisque l'identité du héros est rendue incertaine. Nous avons vu que, même après avoir été démasqué, Guillaume devait encore prouver son identité à Guibourc.

Les langues participent ainsi au brouillage identitaire, mais leur utilisation en tant qu'éléments du déguisement est évoquée essentiellement lorsque le masque à porter est celui d'un personnage hors de la norme et par conséquent hors du groupe majoritairement représenté. Que le protagoniste se transforme en Sarrasin, en pèlerin, en marin, en marchand ou encore en jongleur, il prend toujours l'apparence d'une figure étrangère ou itinérante, d'une figure qui vient d'Ailleurs et qui lui permet de sortir de son milieu pour en intégrer un autre. Les langues viennent donc compléter ou permettent de créer un déguisement marqué par l'extranéité, mais aussi l'étrangeté. Le travestissement en fou vient confirmer ce constat : le fou est hors du sens et, parce qu'il est hors du sens, il ne peut être représenté que par un langage étrange et/ou étranger. N'est-ce pas parce qu'ils jouent tantôt l'homme délirant tantôt le sot, que Pathelin et le berger s'amuse à jouer avec les langues ? Si le langage permet au personnage de se déguiser en fou, il constitue un des éléments employés par les auteurs pour représenter le véritable insensé ainsi que nous allons le montrer dans les pages qui suivent.

3. Signes de folie ou d'emprise diabolique

Dans cette partie, sera abordé le langage (ou les langues) du fou ou du possédé. Comme annoncé dans le deuxième chapitre de cette étude, celui qui est hors des normes s'exprime souvent dans les textes avec un parler particulier. Avant d'aborder les particularités du langage de l'insensé, il faut néanmoins déterminer ce qu'est un fou et rappeler comment la littérature médiévale le représente.

La figure du fou, ce personnage « hors de tout espace civilisé ou socialisé, hors de soi, hors du sens¹³⁷⁵ » intrigue et fascine, et a suscité l'intérêt de nombreux médiévistes¹³⁷⁶. Au Moyen Âge, le fou est celui qui a perdu la raison et « [l]e terme médiéval de folie désigne [...] le *non-sens*¹³⁷⁷ ». Le fou est aussi celui qui s'écarte du droit chemin, de la voie chrétienne et, par conséquent, de Dieu :

L'homme qui ne respecte pas la volonté divine, l'homme qui succombe au péché et choisit d'y demeurer, celui-là est un fou. Déjà, dans l'Ancien Testament, le fou est celui qui « méconnaît Dieu et la loi, Dieu ou la loi¹³⁷⁸ »¹³⁷⁹.

Les raisons qui entraînent le développement de la folie peuvent être multiples. D'après le *Livre de Sidrac*, l'on peut naître fou ou simple tout comme on peut le devenir à cause de la maladie, d'un esprit faible, etc. Il y aurait donc des fous par nature et des personnes qui le deviennent, des forcenés¹³⁸⁰. Comme le constate Jean-Marie Fritz, ce texte met en lumière deux types de folie : celle « qui apporte sa propre peine, folie relevant du corps, folie-maladie¹³⁸¹ » et celle « qui fait *damage* aux autres, folie relevant de l'âme, folie-péché¹³⁸² ».

¹³⁷⁵ FRITZ Jean-Marie, *Le Discours du fou au Moyen Âge (XI^e- XIII^e siècles). Étude comparée des discours littéraire, médical, juridique et théologique de la folie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 16.

¹³⁷⁶ FOSSIER Arnaud, « Le non-sens de la folie : replonger le Moyen-Age [sic] dans l'interaction », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 6, 2004. URL : <http://journals.openedition.org/traces/2933> (consulté le 04 janvier 2023) ; FRITZ Jean-Marie, *Le Discours du fou...*, op. cit. ; HEERS Jacques, *Fêtes des fous et carnivals*, Paris, Fayard, 1983 ; LAHARIE Muriel, *La folie au Moyen Âge, XI^e – XIII^e siècles*, Paris, Le Léopard d'Or, 1991 ; LEGROS Huguette, *La folie dans la littérature médiévale. Étude des représentations de la folie dans la littérature des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013 ; MÉNARD Philippe, « Les fous dans la société médiévale. Le témoignage de la littérature au XII^e et au XIII^e siècle », *Romania*, 98, 392, 1977, p. 433-459 ; SANTUCCI Monique, « Le fou dans les lettres françaises médiévales », *Les Lettres Romanes*, 36, 3, 1982, p. 195-211.

¹³⁷⁷ FOSSIER Arnaud, « Le non-sens de la folie... », art. cit., p. 10.

¹³⁷⁸ BLUM Claude, *La représentation de la mort dans la littérature française du XVI^e siècle*, Thèse d'état, t. I, 1978, p. 75. Cité dans SANTUCCI Monique, « L'homme et les planètes dans les planches de l'*Homme anatomique* et de l'*Homo astrologicus* », *Le soleil, la lune et les étoiles au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence (*Senefiance* 13), [1983] nouvelle édition en ligne générée le 23 janvier 2015. URL : <http://books.openedition.org/pup/2887>.

¹³⁷⁹ *Ibid.*

¹³⁸⁰ FOSSIER Arnaud, « Le non-sens de la folie... », art. cit., p. 12.

¹³⁸¹ FRITZ Jean-Marie, *Le Discours du fou...*, op. cit., p. 6.

¹³⁸² *Ibid.*

Si l'on peut distinguer plusieurs types de folie, on peut aussi relever l'existence de différents fous. Les sens assignés au terme *fol* reflètent d'ailleurs cette diversité. Fritz énumère cinq significations du mot *fol* au Moyen Âge¹³⁸³. Il y a d'abord l'insensé, celui qui est déraisonnable, mais dont la déraison ne relève pas d'une maladie. Se trouve ensuite l'idiot ou le sot, celui qui est ignorant. Le mot *fol* peut aussi désigner le vilain, celui dont les comportements et les agissements vont à l'encontre de la morale. Le *fol* est également celui qui croit mal, qui est pécheur ou mécréant. Il ne faudrait pas oublier non plus le fou dit professionnel, c'est-à-dire le bouffon qui vient amuser la cour.

On observe par ailleurs que les termes employés par les auteurs pour désigner le fou sont multiples : *fol* (< lt. classique *follis* ; « (celui) qui est privé de raison, qui est atteint de folie, qui est insensé,...¹³⁸⁴ »), *sot* (< lt. médiéval *sottus* ; « personne peu intelligente, qui a peu de jugement ; bouffon¹³⁸⁵ »), *hors de sens*, *forcené* (< prép. *fors* + subst. *sen* + suffixe -é ; « qui est hors du sens, qui a perdu la raison, fou (de colère, de chagrin...), furieux, enragé¹³⁸⁶ »), *enragé* (dérivé de *rage* < lt. populaire **rabia* ; « fou de colère, furieux, comme pris de rage ; qui a perdu la raison, devenu fou¹³⁸⁷ »), *dervé* (< **reexvagus* ; « fou, hors du sens, égaré, insensé, enragé¹³⁸⁸ ») ou encore *marvoïé* (< lt. *via* ; « devenu fou, comme fou sous l'effet du souci, de la douleur, de la colère...¹³⁸⁹ ») sont autant de mots qui permettent de décrire et de nommer ceux qui ont perdu la raison ou se présentent comme tels¹³⁹⁰.

Notons que la folie peut être naturelle ou surnaturelle. Dans ce dernier cas, elle est envisagée dans le rapport que l'insensé entretient avec Dieu ou le diable :

- être fou, c'est être sorcier
- être insensé, c'est avoir perdu le sens de Dieu
- être fou, c'est être faux prophète, mystique ou saint¹³⁹¹.

Arnaud Fossier parle d'ailleurs à ce sujet de « triple processus de diabolisation, de moralisation, de sanctification¹³⁹² » pour la période des XII^e et XIII^e siècles.

¹³⁸³ *Ibid.*, p. 8.

¹³⁸⁴ Art. « fou », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/fou1>.

¹³⁸⁵ Art. « sot », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/sot>.

¹³⁸⁶ Art. « forcené », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/forcené>.

¹³⁸⁷ Art. « enrager », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/enrager>.

¹³⁸⁸ Art. « desver », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/desver>.

¹³⁸⁹ Art. « marvoyé », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/marvoyé>.

¹³⁹⁰ LAHARIE Muriel, *La folie au Moyen Âge...*, op. cit., p. 145.

¹³⁹¹ FOSSIER Arnaud, « Le non-sens de la folie... », art. cit., p. 17.

¹³⁹² *Ibid.*, p. 16.

Que la folie soit le résultat d'un accident, d'une nature encline à perdre le sens, qu'elle soit réelle ou simulée, celui qui l'incarne est hors de (ou fait en sorte de se retrouver hors de) la morale, du sens, de la raison et manifeste un défaut d'intégration et d'adaptation sociale¹³⁹³.

Le motif de la folie a été particulièrement bien exploité dans les œuvres littéraires des XII^e et XIII^e siècles, et plus particulièrement dans les romans de cette époque. Le genre romanesque semble en effet avoir été le terrain privilégié pour questionner ou mettre en scène la folie, alors que les chansons de geste, par exemple, n'ont que très rarement évoqué ce thème¹³⁹⁴. On retrouve ainsi ce motif dans les *Folies Tristan* (début du XIII^e siècle), *Ipomedon*, *Amadas et Ydoine* (début du XIII^e siècle), *Yvain* (ca. 1177), *Perceval*, le *Lancelot en prose*, le *Tristan en prose* (ca. 1230) et la *Folie Lancelot* (ca. 1238)¹³⁹⁵. Si le roman médiéval semble avoir bien traité le sujet, les récits hagiographiques n'ont pas manqué d'en parler, mais Muriel Laharie affirme que la description et la présentation du fou furieux y sont généralement plus brèves que dans les œuvres romanesques¹³⁹⁶.

Dans les textes médiévaux, quelles que soient les causes de la déraison (chagrin d'amour, folie naturelle, emprise démoniaque, simulation) et quel que soit le type de fou décrit, le personnage marqué par la folie peut aussi bien susciter une sorte d'attachement que provoquer la répulsion de la part de ceux qui sont amenés à croiser son chemin¹³⁹⁷. Il prend généralement une apparence clairement distincte des personnes qui n'ont pas perdu la raison « [c]ar la folie opère un nivellement social : quelle que soit leur origine, tous les fous se ressemblent et portent sur eux les mêmes signes visibles de déraison¹³⁹⁸ ». Comme l'affirme Philippe Ménard¹³⁹⁹, le fou, aux XII^e – XIII^e siècles, est souvent vêtu de haillons, ne s'habille que partiellement ou se retrouve même complètement nu, sa folie le conduisant à déchirer ou arracher ses vêtements. Signe visible de son état de misérable, sa nudité le réduit à un état sauvage et presque animal, faisant de lui un individu dont l'humanité est à chercher derrière le costume de la folie. Le *forsené* a généralement les cheveux tondus. Il peut être complètement rasé ou présenter ce qu'on appelle la tonsure en croix¹⁴⁰⁰. Son visage est, quant à lui, marqué

¹³⁹³ *Ibid.*

¹³⁹⁴ FRITZ Jean-Marie, *Le Discours du fou...*, op. cit., p. 241.

¹³⁹⁵ RICCI Mariagrazia Carolina, éd., « *Robert le Diable* » en prose. *Édition critique*, tesi di dottorato, Università degli studi di Milano, 2014, p. 14. Voir aussi GAUCHER Élisabeth, *Robert le Diable. Histoire d'une légende*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 35.

¹³⁹⁶ LAHARIE Muriel, *La folie au Moyen Âge...*, op. cit., p. 145.

¹³⁹⁷ MÉNARD Philippe, « Les fous dans la société médiévale... », art. cit., p. 434.

¹³⁹⁸ LAHARIE Muriel, *La folie au Moyen Âge...*, op. cit., p. 153.

¹³⁹⁹ MÉNARD Philippe, « Les fous dans la société médiévale... », art. cit., p. 435-442.

¹⁴⁰⁰ LAHARIE Muriel, *La folie au Moyen Âge...*, op. cit., p. 155.

par l'errance à laquelle il est contraint : sale et frappé par la laideur, « le visage du fou semble porteur d'un masque, lequel, à l'époque, évoque la mort et le diable¹⁴⁰¹ ». L'insensé peut aussi recourir à l'usage d'une massue pour détruire ou endommager ce qui l'entoure. Ménard évoque par ailleurs l'association du fromage ou encore des pois pilés à la figure du fou¹⁴⁰². À noter que deux types de comportements alimentaires tout à fait opposés peuvent être adoptés par le *fol* : l'anorexie et, donc, l'absence de toute alimentation ou, au contraire, un appétit dévorant¹⁴⁰³. À la fin du Moyen Âge, ce sont plutôt le capuchon orné d'oreilles d'âne et de grelots, l'habit bariolé, la marotte, la vessie de porc gonflée¹⁴⁰⁴ qui viennent caractériser celui qui a perdu la raison. Ce dernier porte donc des traits spécifiques qui rendent d'autant plus visible sa folie et le « rejette[nt] [...] dans le monde des exclus, ceux qui sont méprisés et/ou qui font peur¹⁴⁰⁵ ».

Si l'apparence physique et l'alimentation sont des éléments permettant de distinguer le fou, le langage manifeste aussi la folie dont ce dernier est frappé. Insensé, absurde, inintelligible, s'assimilant parfois à une langue étrangère, ce langage contribue à l'exclusion du fou, à sa marginalisation. Notons que la question du langage du *fol* n'est pas toujours longuement évoquée dans les textes littéraires du Moyen Âge. Ménard affirme en effet que :

D'ordinaire, on se contente de nous dire, comme l'auteur d'*Amadas et Ydoine*, que le fou tient un langage absurde, *Tout a rebours, comme dervés* (1853) ou encore qu'il roule les yeux, qu'il délire, qu'il éclate de rire, *les oex rouelle et raisve et rit* (1855). La littérature des XII^e et XIII^e siècles ne nous fait pas entendre les paroles des insensés¹⁴⁰⁶.

Certains textes font exception. Ménard cite par exemple le cas du *Jeu de la Feillée* d'Adam de la Halle¹⁴⁰⁷, sur lequel nous reviendrons.

Le personnage du fou peut en outre être rapproché de la figure du diable, du démon ou de celui qui est en communication avec le démoniaque. Arnaud Fossier montre en effet que la frontière entre folie et diabolique n'est pas hermétique : le fou est parfois associé à l'idée de sorcellerie et s'écarte des voies divines, du sens de Dieu. S'il a perdu la raison, c'est qu'il doit

¹⁴⁰¹ *Ibid.*

¹⁴⁰² L'association de ces deux aliments à la figure du fou n'est pas anodine. Comme l'explique Muriel Laharie, le fromage était perçu comme mauvais, et ce, dès l'Antiquité : symbole de putréfaction aux yeux des hommes de l'époque et aliment dont la forme évoque la lune – celle-ci aurait la faculté de rendre les humains fous –, le fromage suscite la méfiance car il pourrait avoir un impact négatif sur la santé mentale. Les pois sont également liés à la folie depuis l'Antiquité : « la consommation d'aliments flatulents permet au fou d'accumuler des vents (du souffle) à l'intérieur du ventre, ce qui est considéré comme une des sources de son délire ; nous retrouvons là l'étymologie du mot fou : soufflet » (*ibid.*, p. 157).

¹⁴⁰³ *Ibid.*, p. 156.

¹⁴⁰⁴ MÉNARD Philippe, « Les fous dans la société médiévale... », *art. cit.*, p. 434-435.

¹⁴⁰⁵ LAHARIE Muriel, *La folie au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 155.

¹⁴⁰⁶ MÉNARD Philippe, « Les fous dans la société médiévale... », *art. cit.*, p. 446.

¹⁴⁰⁷ *Ibid.*

avoir commis une faute dont la folie serait la punition infligée par le Seigneur : « [l]e fou est coupable ou responsable d'une faute inexpiable. Il appartient définitivement et irrémédiablement au monde du mal¹⁴⁰⁸ ». Huguette Legros explique ainsi que « la moralisation de la folie qui a lieu aux XII^e et XIII^e siècles assimile folie et péché¹⁴⁰⁹ ». Les personnages entretenant des liens étroits avec le diable peuvent, tout comme le *forsené*, s'exprimer dans une autre langue, compréhensible ou non. Ils peuvent très bien recourir aux langues dites sacrées telles que le latin, le grec ou encore l'hébreu¹⁴¹⁰. Le latin, langue profondément liée au divin et au christianisme, se voit alors aussi intimement rattachée au diable¹⁴¹¹.

Le langage déviant ou, plus largement, le fait de parler une langue différente, constitue dès lors un des éléments qui permet de décrire le personnage du fou ou du diable (ou le personnage lié à celui-ci) ou qui contribue à identifier certains protagonistes comme fous ou diaboliques ; il les marginalise et les renvoie alors au ban de la société médiévale chrétienne. La langue et parfois le plurilinguisme peuvent dès lors être interprétés comme un signe de démence ou d'emprise diabolique. Nous pouvons dégager quatre situations principales : le fou peut être muet, mais il peut aussi s'exprimer dans un langage déviant ou dans une langue étrangère ou encore dans plusieurs langues.

3.1. Mutisme et folie

Avant même d'aborder les cas de langages déviants ou de plurilinguisme reflétant la déraison, il faut remarquer que le mutisme est un critère fréquent pour représenter le fou¹⁴¹². Si Ménard affirme que les textes des XII^e et XIII^e siècles taisent les paroles des forcenés, cela ne signifie pas que ces mêmes textes font de l'insensé un personnage muet : ce dernier peut très bien être doué de parole, mais ne se voir accorder aucune place pour s'exprimer dans l'œuvre dont il est un des personnages. Plusieurs textes affirment cependant de manière explicite que le fou est frappé par le mutisme. Dénué de raison, il l'est aussi de langage, les deux étant étroitement liés. L'absence de raison et de langage conduit alors à rejeter le fou du monde de

¹⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 452.

¹⁴⁰⁹ LEGROS Huguette, *La folie dans la littérature médiévale*, op. cit., p. 294.

¹⁴¹⁰ CLÉMENT Michèle, « Le langage du diable chez les possédé(e)s (1599-1660) », *Littératures classiques*, 50 (« Les langages au XVII^e siècle »), 2004, p. 290.

¹⁴¹¹ Michèle Clément souligne en effet que « [s]elon M. de Certeau, "le latin, en tout premier lieu, est le parler diabolique. Il n'est pas indifférent que la langue ecclésiastique devienne un corpus clos, le texte de l'extraordinaire" » (*La Possession de Loudun*, Archives Gallimard/Julliard [1970], 1990, p. 64 sq.). Cité dans CLÉMENT Michèle, « Le langage du diable... », art. cit., p. 290.

¹⁴¹² GAUCHER Élisabeth, *Robert le Diable...*, op. cit., p. 37.

l'humanité, puisque ces deux éléments sont le propre de l'humain, comme l'affirme Sylvain Auroux : « [l]a raison et le langage sont, indissociablement, les attributs même de l'humanité¹⁴¹³ ». Sans raison et, par conséquent sans langage, le *fol* se range aux côtés de l'animal.

Le lien entre folie et mutisme est particulièrement perceptible dans le *Roman de Robert le Diable*. Cette légende a connu un succès notable à travers les siècles. Maintes fois remaniée, elle se fait populaire jusqu'à la fin du XIX^e siècle¹⁴¹⁴. Elle est également traduite et adaptée au fil du temps dans plusieurs langues : anglais, allemand, espagnol, portugais, ou encore néerlandais. Elle existe par ailleurs sous différentes versions au Moyen Âge. Elle prend d'abord la forme d'un roman octosyllabique composé vraisemblablement à la fin du XII^e ou peut-être au début du XIII^e siècle, pour ensuite être adaptée en *exemplum* latin sous la plume d'Étienne de Bourbon et être résumée dans la *Scala celi* par Jean Gobi (ca. 1323-1330) avant de faire partie du premier chapitre des *Chroniques de Normandie* au XIV^e siècle et de devenir, à la même époque, un miracle (le *Miracle de Nostre Dame de Robert le Diable*) et un dit, lequel sera mis en prose au siècle suivant¹⁴¹⁵.

Dans le roman médiéval, la duchesse de Normandie, ne parvenant pas à donner la vie, prie le diable pour que son désir de devenir mère soit exaucé. Le diable accède à cette demande, et la duchesse met donc au monde un enfant qu'elle nomme Robert. En grandissant, celui-ci se révèle être d'une violence et d'une cruauté extrêmes. Lorsqu'il se rend compte de sa propre méchanceté, il cherche à en connaître la raison et interroge sa mère, qui lui dévoile la vérité sur sa naissance. Dans l'espoir d'être pardonné pour tous ses méfaits, il va à Rome pour voir le Pape, qui lui dit d'écouter les conseils d'un ermite. Ce dernier affirme à Robert que, pour se repentir, il devra se faire passer pour un fou, rester muet et ne s'alimenter que des restes de la nourriture donnée aux chiens. Robert le Diable se réfugie alors dans une cour de l'empereur de Rome, qui se prend d'affection pour lui. Les Sarrasins attaquent ensuite le royaume défendu

¹⁴¹³ AUROUX Sylvain, *La philosophie du langage*, Paris, Presses universitaires de France (« Que sais-je ? »), 2018, p. 7.

¹⁴¹⁴ ANDRIES Lise, « La bibliothèque bleue : les réécritures de "Robert le Diable" », *Littérature*, 30, 1978, p. 51-66 ; GAUCHER Élisabeth, « Robert le diable : une "œuvre ouverte" », *Cahiers de recherches médiévales*, 2, 1996, p. 61-71 ; LALITTE Philippe, « Robert le Diable au XIX^e siècle », *Médiévales*, 6, 1984, p. 95-108 ; LEGROS Huguette et MATHEY-MAILLE Laurence, dir., *La Légende de Robert le diable du Moyen Âge au XX^e siècle*, Orléans, Paradigme (Medievalia, 75), 2010.

¹⁴¹⁵ « Robert le Diable », HASENOHR Geneviève et ZINK Michel, dir., *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, Paris, Fayard [1964], 1992, p. 1290-1291. Sur l'adaptation en prose de 1496, voir notamment BERLIOZ Jacques, « Métaphore, lieux communs et récit exemplaire : les images de la folie simulée dans la *Vie du terrible Robert le Dyable* (1496) », *Symboles de la Renaissance, Arts et langage*, II, Paris, Presses de École normale supérieure, 1982, p. 89-108 et p. 231-236.

par Robert déguisé en chevalier. L'identité de ce chevalier mystérieux n'est révélée qu'après plusieurs offensives des Sarrasins, et ce, grâce à la fille de l'empereur qui a vu le fou de la cour se vêtir de l'armure du chevalier inconnu. Une fois son identité dévoilée, Robert a terminé sa pénitence, recouvre la parole et décide de vivre en ermite une vie dévote.

Comme le montre Huguette Legros¹⁴¹⁶, deux types de folie successives affligent le protagoniste dans les différentes versions médiévales de l'œuvre. La première est celle dont il est marqué dès la naissance : une folie furieuse, d'influence diabolique, « la folie du péché¹⁴¹⁷ ». Elle se manifeste par la violence extrême des actes du héros et son éloignement clair de Dieu. La seconde s'apparente à une « aliénation volontaire, inspirée par Dieu¹⁴¹⁸ » ; il s'agit alors d'« une folie rédemptrice¹⁴¹⁹ ».

La folie simulée de Robert le Diable s'accompagne d'un mutisme. Le fou que joue le protagoniste ne tient aucun discours verbal et est démuné de toute parole :

Tout avant, de par Dieu, sans faille
Vous couvient en la commenchaille
Que vous si fon dervé vous faites
Et si sot c'as espées traites
Et a bastons et a machues
Vous fachiés chachier par les rues ;
[...]
Ceste penitenche premiere,
Amis, est mout criens et fiere ;
Mais l'autre est encore plus dure
Et plus angoisseuse et plus sure.
Gardés, quant de chi partirés,
En tous les lieux u vous serés,
Ne parlés por rien que veés,
Mès toudis mais mueus serés ;
Car se de vo bouche ist parole
Por nul besoing sage ne fole,
Vous reserés sers al diable ;
Vérités est, ne mie fable.
[...]
Robers, biaux amis, or oiés
Le tierc commant felon et aigre,
Qui vous fera pelu et maigre ;
Or oiés que Dieus vous commande.
Gardés que de nule viande
Ne goustés, par fain qui vous viegne

¹⁴¹⁶ LEGROS Huguette, *La folie dans la littérature médiévale*, op. cit., p. 298-303.

¹⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 303.

¹⁴¹⁸ *Ibid.*

¹⁴¹⁹ *Ibid.*

Ne por chose qui vous aviegne,
Se vous nel rescoués as chiens,
Car ce ne seroit mie biens
A vostre ame ne sauvemens¹⁴²⁰.

Dans cet extrait, l'ermite annonce à Robert le Diable quelles seront les règles auxquelles il devra se plier pour espérer une absolution. Le renoncement à la parole est cité en deuxième lieu, juste après l'injonction de se faire passer pour un fou. Le protagoniste ne recouvre la parole que lorsque son identité est révélée, que sa période de repentance est terminée et qu'il peut quitter son costume d'insensé. Le retour du langage n'est donc rendu possible que par la perte de la déraison feinte et la fin de la période de pénitence.

Il faut préciser que, dans ce texte, au moins deux personnages sont considérés comme fous. Il y a évidemment Robert le Diable, qui se fait passer pour tel, mais on retrouve aussi la fille de l'empereur. En effet, lorsqu'elle tente d'expliquer à son père que celui qui a terrassé les envahisseurs n'est autre que le fou de la cour, il ne la croit pas et la prend pour une démente :

Quant sa fille l'a entendu,
Ele nen a plus attendu:
A son doit Robert li enseigne,
Et si li fait un signe estraigne
Que l'enperere nel connoist.
Lors dist c'on por ses gardes voist,
Qui ses signes connoissent bien :
Sa fille set aucune rien
Qu'ele ne li veut pas cheler.
on vaît les dames apeler.
Les maistres sont avant venues ;
Les aînées, les plus chenues
Sorent mout tost qu'ele vaut dire.
Chou dist l'une : « Enperere, sire,
Vostre fille vous veut cinter
Chou qui ne peut a riens monter.
Ele dist que cis fols naïs
A delivré tout cest païs
Des Turs et les a fors jetés :
C'est cil quis a desbaretés ;
Chou est li preus as armes blances,
Qui s'arma par desous les brances
Del pin qui pent sor la fontaine ;
C'est l'estandars et la quintaine
Qui vencu a vostre bataille.
Mais chou me sanble devinaille.
Dit que le vis a depechié,
Escorchié, navré et blechié
Des grans cos que il a eüs

¹⁴²⁰ *Robert le Diable*, E. LÖSETH, éd., Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), 1903, p. 45-46, v. 839-883.

Et qu'il a pris et recheüs. »
 Dist l'enperere : « Ostés ! Fuiés !
 D'autre cose vous deduiés,
 Dames ; che ne fait mie a dire :
 Folle est ma fille et si enpire,
 Que porc el fol est redotée
 Et por cel fol est asotée ;
 Et por chou que il ne parole,
 Nient plus que fait ma fille fole,
 Li porte assés millor corage.
 Sachiés qu'ele n'est mie sage.
 Menés l'en tost ; li maus feux l'arde !
 Et si en prendés millor garde
 Que vous nen avés encor fait ;
 Car durement me vient a lait
 De chou qu'ele folie pense. »
 Les maistres, sans nule desfense,
 En ont la puchele menée,
 La preu, la sage, la senée¹⁴²¹.

Muette, sa fille recourt au langage des signes pour s'exprimer. Les dames de compagnie de la jeune femme doivent donc jouer les intermédiaires. Deux éléments semblent contribuer au peu de crédit qu'accorde le père aux propos de sa fille : l'absurdité de ce qui est dit par rapport à la situation apparente et l'absence de langage de son enfant. Pour l'empereur, le fou de la cour, étant insensé et vivant comme un animal, ne peut être ce chevalier et incarner les valeurs de la chevalerie : en aucun cas, celui qui est hors du sens ne pourrait se comporter de manière raisonnable, noble et chevaleresque. Pour Huguette Legros, si l'empereur ne parvient pas à percevoir que le chevalier blanc et son fou ne sont qu'une seule et même personne, c'est parce que « le fou n'est, pour lui, pas tout à fait un homme et certainement pas un chevalier¹⁴²² ». En outre, sa fille ne pourrait adopter un discours juste et raisonnable car elle est muette comme l'est Robert. Unie à ce fou par la même infirmité, elle est, selon son père, soumise à des émotions sentimentales à l'égard de ce pauvre homme, ce qui la fait sombrer dans la déraison et la folie. La jeune fille tente à plusieurs reprises d'expliquer *en son langage* que le chevalier est bien le fou de sa cour, mais l'empereur ne la croit jamais et lui assigne à chaque fois l'adjectif de folle. Il préfère croire le sénéchal, qui se fait passer pour ce chevalier blanc afin d'obtenir la main de sa fille. Ce n'est que lorsque celle-ci retrouve l'usage de la parole grâce à un miracle divin qu'elle cesse de paraître folle aux yeux de son père.

¹⁴²¹ *Ibid.*, p. 116-118, v. 2851-2898.

¹⁴²² LEGROS Huguette, *La folie dans la littérature médiévale*, op. cit., p. 310.

Les autres versions médiévales de la légende associent également la folie au mutisme¹⁴²³. Dans le miracle, l'ermite énonce les mêmes commandements et conditions pour permettre la repentance de Robert. L'ordre dans lequel ils sont cités diffère cependant quelque peu (la règle qui impose le silence au protagoniste est évoquée ici en dernier lieu), et l'ermite s'étend moins longuement sur leur description :

L'ERMITE

Le saint père sy m'a chargié,
Ce me dites, de vous absoldre ;
Il vous fault bien contre mal soldre,
Se voulez en grace estre mis.
Vezci que vous ferez, amis :
Vous vous maintendrez conme fol,
Portant une massue au col ;
N'en quelque lieu que vous serez
De viande ne mengerez,
S'aux chiens ne la pouez happer ;
Et vostre vivant sanz parler
Serez aussi, ce vous enjoins ;
Et se vous faites ces trois poins,
Je sui certains, mon ami doulx,
Que Diex ara mercy de vous
En la parfin¹⁴²⁴.

Dans cette version, l'empereur estime que la folie dont souffre sa fille est due à sa préceptrice :

L'EMPERIÈRE

Diex vous envoit male meschance !
Est-ce le sens dont l'escolez ?
En lieu d'enseigner l'affolez.
Se vous n'en pensez autrement,
Vous ne serez pas longuement
En ceste stat qu'il vous couste ;
Comment tendroit un fol la rote
Des chevaliers, en une guerre,
Qu'il en peust l'onneur acquerre
Par dessus touz¹⁴²⁵.

L'empereur lui demande alors de partir avec sa fille et de lui donner de meilleurs enseignements :

L'EMPERIÈRE

[...]

Ralez vous ent, ralez, maistresse,

¹⁴²³ Pour les variations entre les différentes versions de l'œuvre voir notamment BERLIOZ Jacques, « Métaphore, lieux communs... », *art. cit.* et aussi LEGROS Huguette, *La folie dans la littérature médiévale*, *op. cit.*

¹⁴²⁴ « Miracle de Robert le Dyable », *Miracles de Nostre Dame par personnages*, Gaston PARIS et Ulysse ROBERT, édés., Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), t. 6, 1881, p. 46, v. 1332-1347.

¹⁴²⁵ *Ibid.*, p. 60, v. 1744-1753.

Et ma fille aussi renmenez
Et autrement l'endottriner.
Seigneur, merveille est de ces femmes :
Ilz sont toutes tressages dames,
Mais a la foiz sont si lunages
Que vous verrez que les plus sages
Sont les plus nices¹⁴²⁶.

Alors que, dans le roman en octosyllabes, le père explique les propos insensés de son enfant par l'infirmité qu'elle partage avec le fou, dans le miracle, il rejette la faute sur la maîtresse de la jeune fille et sur les femmes en général que le caractère lunatique et étrange rendrait tantôt sages tantôt sottes. La folie est dès lors associée à la femme et plus nécessairement à l'absence de langage verbal. Si l'empereur estime que les causes de la folie sont la femme et son humeur, il redonne cependant foi à sa fille et finit par la croire lorsqu'elle retrouve miraculeusement l'usage de la parole, comme dans le roman. La folie simulée de Robert et la folie supposée de la princesse cessent donc au moment où une intervention divine leur permet de parler à nouveau. Le miracle rejoint donc ici le roman.

Le miracle met ainsi en évidence différentes formes de folie. Comme dans le roman, on retrouve la folie diabolique, qui frappe Robert à cause des origines de sa naissance, et la folie simulée associée à l'animalité et au mutisme pour espérer le pardon de Dieu. Mais le miracle s'écarte de l'œuvre romanesque au moment de décrire la folie présumée de la fille de l'empereur. Le miracle introduit une nouvelle sorte de folie : la folie propre aux femmes, celle que nous appellerons la folie féminine. Ce passage fait ainsi écho à un *topos* qui s'observe essentiellement dans les textes hagiographiques et cléricaux : le *femineus furor*. En effet, selon Jean-Marie Fritz,

[L]a complicité de la folie et de la féminité se manifeste dans l'ensemble des discours médiévaux, bien que ce soit dans le cadre religieux qu'elle reçoit son expression la plus forte. Le *femineus furor* est un lieu commun de l'hagiographie et de la littérature cléricale. Par un glissement facile de l'altérité sexuelle à l'altérité animale, l'opposition *vir / femina* devient chez Bernard de Morlaas l'opposition *homo / fera*¹⁴²⁷.

Cette relation entre la femme et la folie se retrouve aussi dans les textes de droit où « [l]es Coutumiers associent fréquemment femmes, fous et mineurs dans un discours général sur l'incapacité¹⁴²⁸ ». Quant à la médecine de l'époque, elle voit en la femme un être déséquilibré et forcément malade à cause des origines de sa création : issue d'une côte d'Adam, elle ne peut

¹⁴²⁶ *Ibid.*, v. 1760-1767.

¹⁴²⁷ FRITZ Jean-Marie, *Le Discours du fou...*, op. cit., p. 88.

¹⁴²⁸ *Ibid.*

être aussi stable que l'homme, et est marquée par un caractère imprévisible et lunatique¹⁴²⁹. L'intégration de ce *topos* dans le miracle correspond dès lors parfaitement aux conceptions religieuses et médicales du temps au sujet des femmes.

Les conditions de la pénitence de Robert ne diffèrent pas dans le dit :

Adont le fu avis cuns anges li disoit
Qu'il convient que Robert – qui en son lit gisoit –
Contreface le fol, sil veult que sauve soit.
Et que il ne menguce ne pain ne autre biens,
Sil ne le puet tolir ou escrachier aus chiens,
Et face le muet, ne parole pour riens,
Jusqua tant que diex qui envoie touz biens
Par toi li face dire *que* sa penance est faite¹⁴³⁰.

Comme dans le miracle, le devoir de rester muet est énoncé en dernier lieu, faisant du mutisme une caractéristique de l'animalité à laquelle Robert se voit réduit.

Le dit est également proche du miracle lorsqu'est évoquée l'intervention de la fille de l'empereur, qui tente en vain de lui révéler l'identité du chevalier blanc :

Et lors sen vint la fille de son pere aprochier.
Si li moustroit le fol que ne povoit parler ;
Mais ne sot lempereur ses signes aviser.
Lors fist a sa maistresse en haste demander
Que cestoit que sa fille li vouloit demoustrer.
Sa maistresse dist : 'Sire, faire veult demoustrance
Que le fol vous a fait la bele secourance
Et quil sest combatu a escu et a lance'.
'Por tant vous envoit diex', dist le roy, 'grant meschance'.
'Enseignier la devez et vous lafolez toute.
Comment tendroit ce fol de chevaliers la route ?
Ne il nauroit cheval ne armes, cest sanz doute.
La pucelle se tut, car son pere redoute¹⁴³¹.

Là aussi, l'empereur estime que la folie de sa fille est due à sa *maistresse*. Celle-ci porte ainsi toute la responsabilité de la folie que le père pense observer chez son enfant. Même si on ne retrouve pas exprimée de façon explicite l'idée d'une folie féminine telle qu'elle est soulignée dans le miracle, la préceptrice est perçue comme étant la cause du discours prétendument insensé de la fille de l'empereur. La responsabilité de la folie incombe également complètement

¹⁴²⁹ *Ibid.*, p. 89.

¹⁴³⁰ BREUL Karl, éd., « *Le dit de Robert le Diable*. Zum erstenmal nach den drei Handschriften der Pariser Nationalbibliothek kritisch herausgegeben », *Abhandlungen Herrn Prof. Dr. Adolf Tobler zur Feier seiner fünfundzwanzigjährigen Thätigkeit als ordentlicher Professor an der Universität Berlin von dankbaren Schülern in Ehrerbietung dargebracht*, Halle a. S., Niemeyer, 1895, p. 487-488, v. 550-557.

¹⁴³¹ *Ibid.*, p. 496, v. 736-748.

à la pauvre préceptrice dans la version en prose de la légende (*La vie du terrible Robert le dyable*), ce qui ne doit pas étonner, puisque cette version, datant de la fin du xv^e siècle (1496), est une adaptation du dit, où la maîtresse est déjà accusée de tous les torts :

L'empereur n'entendoit pas le patois de sa fille, [c6v] ne ce qu'elle vouloit dire, pource qu'elle ne pouoit parler ne exprimer ses parolles synon par signes, si fist venir la maistresse de sa fille par devant luy pour sçavoir ce qu'elle vouloit dire. La maistresse, qui entendoit bien tout ce que la fille disoit, l'exposa à l'empereur en ceste manière : « La fille, dist la maistresse, veult dire que ce fol a au jour d'uy tant fait que, ce ne fust il, vous eussiez esté vaincus et eussiez perdu la journee, et que par luy avés eu victoire contre voz ennemis, et que en telle façon il a combatu qu'il a la bataille guaignee, et que les playes qu'il a au visaige il les a receues en la bataille. » Lors l'empereur si se print fort à rire et à soy mocquer de ce que disoit la maistresse, en luy disant que c'estoit une grant folie et grant abusion, et de cela se courrousa l'empereur à ladicte maistresse en disant : « Vous la deussiez enseigner et endoctriner en bonnes meurs, mais vous l'affolléz et guastéz toute ; se vous n'en pensés aultrement, je vous feray doulente et courroucee. Ce seroit grant abusion de penser que ce fol qui est si innocent eust sceu faire une telle vaillance, veu qu'il n'a force ne puissance. » Lors, quant la pucelle entendit ainsi parler son pere, elle se voulut retraire et s'en aller, ja soit ce qu'elle sçavoit bien comme la chose estoit advenue ; et sa maistresse semblablement eut grant paour et freour des parolles de l'empereur¹⁴³².

L'absurdité ou la sottise des propos de l'enfant n'est donc pas directement associée par un lien de cause à effet au mutisme dans le miracle, le dit et la version en prose. On constate toutefois que, dans les trois cas, l'empereur finit par croire sa fille au moment où elle peut parler, un revirement qu'on note clairement dans le roman en octosyllabes. L'œuvre romanesque en vers et celle en prose, le dit et le miracle révèlent ainsi quelques aspects importants de la communication entre le père et sa fille. La situation de communication première entre les deux personnages est problématique à plusieurs niveaux. Tout d'abord, ils ne parlent pas le même langage : l'empereur sait s'exprimer verbalement dans la langue vulgaire communément partagée par l'ensemble des locuteurs, sa fille le comprend, mais n'a pas l'usage de la parole et recourt donc à un autre langage, celui des signes, qui est incompréhensible pour le père. Intervient alors un personnage tiers, la *maistresse*, qui est chargé de la médiation. La dame semble jouer à merveille son rôle d'interprète, puisqu'elle traduit fidèlement les signes de la jeune fille. Néanmoins, ce troisième personnage intégré à la conversation, associé à la langue étrangère de la fille de l'empereur, à ses propos invraisemblables et à l'acte de traduction, conduit le souverain à décrédibiliser ce qui est dit et à se méfier, dans le roman en vers, du jugement de sa fille et, dans le miracle, le dit et le texte en prose, des enseignements de la *maistresse*. Le retour de la parole chez l'enfant et, par conséquent, la disparition de

¹⁴³² RICCI Mariagrazia Carolina, éd., "*Robert le Diable*" en prose, éd. cit., p. 126-127.

l'intermédiaire permettent le retour de la confiance chez le père. L'absence de langage, ou plutôt le recours à la langue signée et donc à une autre langue, ainsi que l'acte de traduction suscitent une forme de méfiance ou de suspicion, là où l'usage de la parole, ou plus précisément l'emploi de l'idiome communément partagé rendant possible un échange direct, sans interprète, s'accompagne d'un sentiment de confiance et permet au père de donner foi aux mots de sa fille. On pourrait ainsi presque voir en filigrane l'idée du *traduttore traditore*.

Quelles que soient les versions de la légende, la pénitence infligée à Robert le Diable peut s'apparenter à un mode de vie ascétique imposé de façon à lui ôter ses caractéristiques humaines et le rapproche de l'animal. Par conséquent, si le mutisme peut être associé à la folie, il l'est aussi à l'animalité et à la pénitence¹⁴³³.

Robert le Diable et la fille de l'empereur ne sont pas les seuls personnages en lesquels s'illustre l'association de la folie et de la perte du langage. Jean-Marie Fritz évoque le cas d'Yvain et de Lancelot dans le *Lancelot en prose*¹⁴³⁴. Corinne Füg-Pierreville cite également Roland ou encore Tristan, qui sont victimes de crise de démence et qui se voient alors privés de parole¹⁴³⁵. Mais pour ces personnages, il ne s'agit pas – contrairement à Robert le Diable et à la fille de l'empereur – d'une folie feinte.

3.2. Langage déviant et folie

L'absence de langage est une des caractéristiques possibles manifestant la folie du personnage. Celui-ci peut aussi parfois être doté d'un langage, mais déviant ou étrange ne répondant pas aux normes linguistiques implicites ou explicites partagées par l'ensemble des autres membres de la communauté. C'est notamment le cas du personnage du *dervé* dans le *Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle, pièce jouée à Arras le 3 juin 1276. Cette œuvre met clairement en scène la folie, thème qui transparaît, selon certains, dès le titre, puisque *fuellie* pourrait renvoyer directement au terme *folie*¹⁴³⁶. Huguette Legros montre que plusieurs types

¹⁴³³ Cette « folie pour le Christ » et cette pénitence marquée par l'animalité du personnage repentant ont été analysées dans BERLIOZ Jacques, « Métaphore, lieux communs... », *art. cit.*

¹⁴³⁴ FRITZ Jean-Marie, *Le discours du fou...*, *op.cit.*, p. 243-244.

¹⁴³⁵ FÜG-PIERREVILLE Corinne, « La parole du fou dans le *Jeu de la Feuillée* », Fabienne BOISSIÉRAS, dir., *Dire le désordre, Actes du colloque du centre Jean Prévost*, Université Lyon 3, 28-30 avril 2009, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 161-174.

¹⁴³⁶ Voir notamment LEGROS Huguette, *La folie dans la littérature médiévale*, *op. cit.*, p. 437. Huguette Legros rappelle néanmoins que Henri Roussel n'y voit là qu'une hypothèse (*ibid.*). Pour Jean Dufournet « le titre, en

de fous et de folie peuvent s'observer dans le texte de la pièce. Celui qui nous intéresse tout particulièrement ici est le *dervé*. Caractérisé par un comportement agité, une violence physique et verbale, il « est [également] sous l'emprise d'une logorrhée incontrôlable¹⁴³⁷ ». Le fou est donc doué de parole dans le *Jeu de la Feuillée*, ce qui en fait une des particularités de l'œuvre. Tel que le souligne Corinne Füg-Pierreville, « [l']originalité d'Adam de la Halle réside dans le fait qu'il a le premier donné la parole à un forcené figurant parmi les personnages à part entière de sa pièce¹⁴³⁸ ». Mais cette parole n'est qu'un élément supplémentaire venant rendre visible et audible la folie du personnage.

Le *dervé* s'exprime en effet dans un langage incohérent¹⁴³⁹. Il affirme être tout et n'importe quoi (il se dit pape, roi, etc., et affirme parfois être toute sorte d'animaux¹⁴⁴⁰) :

LI DERVÉS

Que c'est ? Me volés vous tuer,
Fiex a putain, leres, erites?
Crées vous la ches ypocrites ?
Laissié me aller, car je suis rois.

LI PERES

A ! Biaux dous fiex, seés vous cois,
Ou vous arés des enviaus.

LI DERVÉS

Non ferai. Je sui uns crapaus
Et si ne mengüe fors raines
Escoutés, je fais les araines :
Est che bien fait ? Ferai je plus ?

LI PERES

Ha ! biaux dous fiex, seés vous jus,
Si vous metés a genoillons ;
Se che non, Robers Soumillons,
Qui est nouviaux prinches de pui,
Vous ferra.

LI DERVÉS

Bien kïe de lui.
Je sui miex prinches qu'il ne soit.
A sen pui canchon faire doit

picard *li jeux de le fuellie*, évoque aussi bien la folie que la loge de feuillage qui abrite la châtse de la Vierge et la table des fées, ou encore la feuillée où le chevalier essaie de séduire la bergère [...] » (ADAM DE LA HALLE, *Le jeu de la feuillée*, Jean DUFOURNET, éd., Gand, Story-Scientia (Ktêmata, 4), 1977, p. 9).

¹⁴³⁷ LEGROS Huguette, *La folie dans la littérature médiévale*, op. cit., p. 445.

¹⁴³⁸ FÜG-PIERREVILLE Corinne, « La parole du fou... », art. cit., p. 161.

¹⁴³⁹ « À première vue, ses propos présentent l'incohérence et l'absurdité qui caractérisent traditionnellement la perte de la raison, l'égarement » (*ibid.*, p. 162).

¹⁴⁴⁰ *Ibid.*

Par droit maistre Wautiers As Paus
Et uns autres leur paringaus,
Qui a non Thoumas de Clari.
L'autrier vanter les en oï.
Maistre Wautiers ja s'entremet
De chanter parmi le cornet
Et dist qu'il sera courounés¹⁴⁴¹.

S'assimilant à des animaux, le *dervé* tend parfois à s'exprimer comme eux : il meugle et aboie¹⁴⁴². Ainsi, prend-il la parole pour dire :

Escoutés que no vache muit.
Maintenant le vois faire prains¹⁴⁴³.

Et un peu plus loin s'exprime-t-il tel un chien :

Che sanle miex uns pois baiens.
Bau¹⁴⁴⁴ !

L'incohérence de son langage, son animalité (aussi bien comportementale que langagière) et son incapacité à se définir clairement ne sont pas les seuls problèmes dont souffre le pauvre fou :

[Il] ne souffre pas seulement de problèmes dans la perception de sa propre personne. Il semble manifester des difficultés semblables à appréhender autrui. Il traite son père d'hérétique au moment où ce dernier montre sa dévotion aux reliques de saint Acaire (v. 393). Il confond les interventions de son père et celles de maître Henri, assimile Adam, enveloppé dans sa cape, à un pois dans sa gousse (v. 424), et ne fait pas de distinction entre une pomme et une plume (v. 1043). La confusion mentale dont il souffre entrave ses facultés à identifier clairement ce qui l'entoure, qu'il s'agisse d'êtres vivants ou d'objets inanimés¹⁴⁴⁵.

Corinne Füg-Pierreville montre aussi la tendance du *dervé* à déformer ou à comprendre de travers les propos des autres. Résultat d'un « dérèglement auditif et mental qui fait qu'il ne comprend ou ne veut comprendre qu'une seule syllabe¹⁴⁴⁶ », ce trouble n'est pas sans conséquence dans les relations et les échanges que le *dervé* entretient avec les autres personnages. Dans le premier extrait, au lieu d'entendre *danse*, il entend le mot *manse* :

GUILLOS
Toudis vous tenés au plus fort :
Che wardés vous, maistre Henri.
Par foi, encore est che bien chi
Uns des trais de le vielle danse.

¹⁴⁴¹ ADAM DE LA HALLE, *Le jeu de la feuillée*, éd. cit., p. 50, v. 392-415.

¹⁴⁴² LEGROS Huguette, *La folie dans la littérature médiévale*, op. cit., p. 445.

¹⁴⁴³ ADAM DE LA HALLE, *Le jeu de la feuillée*, éd. cit., p. 52, v. 418-419.

¹⁴⁴⁴ *Ibid.*, v. 424-425.

¹⁴⁴⁵ FÜG-PIERREVILLE Corinne, « La parole du fou... », art. cit., p. 162.

¹⁴⁴⁶ LEGROS Huguette, *La folie dans la littérature médiévale*, op. cit., p. 445.

LI DERVÉS

A ! hai ! Chis a dit c'on me manse

Le geule : je le vois tuer¹⁴⁴⁷.

Il pense que son père veut le tuer, car il n'entend ou fait en sorte de ne pas entendre correctement le mot *aourer* que prononce son pauvre père :

LI PERES

Or cha, levés vous sus, biaux fiex,

Si venés le saint aourer.

LI DERVÉS

Que c'est ? Me volés vous tuer,

Fiex a putain, leres, erites?

Créés vous la ches ypocrites ?

Laissié me aller, car je suis rois¹⁴⁴⁸.

Il comprend aussi mal ce que dit le moine à son père :

LI MOINES

[...]

Et demain le ramenras chi

Quant un peu il ara dormi.

Aussi ne fait il fors rabaches.

LI DERVÉS

Dist chiex moines que tu me baches¹⁴⁴⁹ ?

Ces propos manifestent la crainte du fou d'être la victime des autres et de leur violence, mais par leur caractère décousu, étrange et parfois animal, ils montrent surtout l'écart qui se creuse entre le *dervé* et les autres. Isolé par son comportement, le fou l'est aussi par son langage :

Face à ses difficultés de communication, le fou invente un langage total, articulé et non articulé, humain et animal, oral et corporel. Son personnage, en effet, ne s'exprime pas exclusivement par le biais du discours. Il exploite toutes les ressources du langage en alternant les propos relativement construits avec les cris, les chants et les insultes les plus fleuries dont son père est le principal bénéficiaire : *fiex a putain, leres erites, leres prouvés*. Il régresse parfois au niveau de l'animalité en laissant fuser des aboiements ou des braiements. Il libère ainsi la bête qui sommeille en lui et renoue joyeusement avec le désordre, source de tous les possibles. Il peut également lâcher en public des bruits incongrus que les convenances réprouvent, sonneries de trompettes ou salves de pets, car il ne met aucun frein à ses instincts, la faim, la soif et les besoins élémentaires de son corps¹⁴⁵⁰.

¹⁴⁴⁷ ADAM DE LA HALLE, *Le jeu de la feuillée*, éd. cit., p. 58-60, v. 510-515.

¹⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 50, v. 390-395.

¹⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 62, v. 549-552.

¹⁴⁵⁰ FÜG-PIERREVILLE Corinne, « La parole du fou... », art. cit., p. 164.

La folie, lorsqu'elle n'est pas associée au mutisme, semble ainsi l'être au langage incohérent. Le fou parle dans sa langue maternelle, mais les propos qu'il profère n'ont aucun sens : ils mêlent des mots qui, ensemble, ne veulent rien dire ou qui sont hors de contexte, les paroles sont ponctuées par des chants ou des bruits d'animaux, et les interventions du fou illustrent la non-compréhension ou le manque de prise en considération du contexte.

Après le *dervé* d'Adam de la Halle, de nombreux autres seront caractérisés par un langage dont le sens est inexistant ou s'est perdu à cause de la déraison (réelle ou feinte) du personnage. Robert Garapon cite notamment le fils d'un empereur qui, dans le *Miracle d'un paroissien excommunié* (XIV^e siècle), feint d'être fou pour faire pénitence et « parcourt les rues de la ville en débitant de réjouissante fatrasies¹⁴⁵¹ ». Dans les *Miracles de sainte Geneviève*, ce sont de véritables fous qui parlent au moyen de « phrases décousues¹⁴⁵² » avant d'être présentés à la sainte pour qu'elle les soigne. Garapon mentionne en outre le cas de la Fille Chananée dans la *Passion* d'Arnoul Greban (ca. 1450) ou encore celui de la Fille de la Cananée dans la *Passion* de Jean Michel (1486), où la folie se manifeste également par un langage insensé¹⁴⁵³.

Dans le roman de *Cleomadès*, le protagoniste devient fou à cause de son chagrin pour celle qu'il aime. La folie qui le gagne s'exprime notamment à travers son langage, mais se manifeste de manière différente en fonction de la version du texte. Dans la version versifiée d'Adenet le Roi, la disparition de Clarmondine le rend incapable de parler ou, tout du moins, parle-t-il avec peine :

Lors ot le cuer si esperdu
que a paines pot il parler¹⁴⁵⁴.
[...]
ains fu aussi com marvoiés
N'estoit ce pas trop grans meschiés
quant hom de tel adrecement
qu'il ert estoit a tel torment
k'a paines povoit il parler¹⁴⁵⁵ ?

S'il paraît souffrir de mutisme dans le texte d'Adenet le Roi, il énonce un discours étrange et peu compréhensible dans la version en prose. Ainsi que le remarque Adélaïde Lambert, « Cleomadès, en proie au délire, parle un langage hermétique réservé à sa seule

¹⁴⁵¹ GARAPON Robert, *La fantaisie verbale...*, op. cit., p. 29-31.

¹⁴⁵² *Ibid.*, p. 31-32.

¹⁴⁵³ *Ibid.*, p. 48-49.

¹⁴⁵⁴ *Les œuvres d'Adenet le Roi. Tome V : Cleomadès*, éd. cit., vol. 1, p. 186, v. 5972-5973.

¹⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 189, v. 6065-6069.

compréhension¹⁴⁵⁶ ». Dans le texte de Philippe Camus (avant 1468), la folie d'amour de Cleomadès se manifeste comme suit :

[45r°] Tant comme Cleomadés eust poissance de tourner la langue, il ne cessa. Ce mal d'amours esprouva ses vertus sur lui ; il perdy stille de parler et fut tant affoibloïé qu'il se pasma. [...] Quelque confort que l'en feist a Cleomadés il ne se mut : il estoit comme transy par l'exortacion d'Amours. Si se commença illec ung merueilleux pleur. Le roy le fist emporter ou palais ouquel il fu convoïé des dames et damoiselles qui ses clameurs et plaintes acompaignerent de grosses larmes et soupirs. De ceste heure estoit Cleomadés non entendant ne reconnoissant creature nee. [...]. Au second jour, ainsy comme au soir, Cleomadés revint a lui durement malade. Il ne se pouoit ses yeulz tourner a l'admonicion de nul ame, et estoit lors en telle reverie que plus de cent mille propos sans commencement et sans fin il dist a son resveil. Lors cuiderent les dames qu'il devenist fol ou qu'il eust perdu son sens. Elles alerent querir le roy, qui y vint legierement, si n'y eust guaires esté quant Cleomadés commença a dire : « Que ne suis jou ung espervier, on me face bien tost des eles et, sur ma foy, je iray voler, si rescourray ma doulce amye ains que jamais je retourne ! A l'arme, a l'arme ! Armés vous, gentilz amoureux, venés moy servir et je fay veu qu'elle ne leur demourra pas. La dieuesse des fees l'emporte pour sa beaulté, si la veult couronner comme royne et retenir de sa court pour estre sa consilliere. O ! quel meffait fist envers moy Nature de le composer tant belle ! Je la voy eslevee entre les planettes, et est [46r°] en sa poissance de moy faire mourir quant bon lui semblera. » Ainsy parloit Cleomadés que vous m'avés oÿ deviser. Il avoit mont d'estranges visions, et en ceste stat fu il pluseurs jours comme homme radoté et oublié, car il ne cessoit de regreter Clarmondine ; si lui sembloit une heure qu'elle estoit morte et l'autre qu'elle vivoit¹⁴⁵⁷.

La perte de son amour a des conséquences directes sur son moral, sa santé physique et sur son langage. Cleomadès tient des propos qui n'ont ni commencement ni fin. Le discours direct qu'introduit l'auteur permet de donner un aperçu de ce monologue dérégulé, reflet du dérèglement intérieur dont souffre le protagoniste. Le chagrin lui a fait perdre la raison ; il ne peut donc pas s'exprimer autrement qu'à travers un discours lui-même incohérent. L'incohérence de ses paroles qui s'écoulent dans un flux ininterrompu conduisent les autres personnages, les dames notamment, à penser qu'il est devenu fou. Les mots se présentent ainsi comme le miroir de l'état intérieur du personnage : folie ou perte de sens et dérèglement langagier ne peuvent dès lors qu'être étroitement liés.

Dans une farce, qui date du dernier tiers du xv^e siècle, le non-sens apparent du personnage s'exprime aussi à travers un langage hors de la norme. Le protagoniste du nom de Calbain est effectivement tenu pour fou par sa femme car il ne cesse de chanter :

CALBAIN, *en chantant*.
Ils sont à saint Jehan des Choulx,
Les gens, les gens, les gendarmes,
Ils sont à saint Jehan des Choulx,
Les gendarmes de Poitou.

¹⁴⁵⁶ LAMBERT Adélaïde, « Multilinguisme et transferts culturels ... », *art. cit.*, p. 167.

¹⁴⁵⁷ *Le Cheval volant en bois*, éd. cit., p. 177-178.

LA FEMME.
Je croy, moy, que cest homme est fou.
Donnez-moy robe, car c'est raison¹⁴⁵⁸.

Un peu plus loin, Calbain poursuit ses chants de telle sorte que sa femme lui demande s'il est fou et que le troisième personnage, le Galland, lui adresse la même question :

CALBAIN.
Je viens du marché vendre mes poulettes,
Mes poulettes et mon cochet, nique, nyquettes

LA FEMME.
Mais parlez ! Estes-vous fol ?
Cest homme de bien vous demande.

CALBAIN.
Je suis Allemande,
Friscande, gallande.
Je suis Allemande,
Fille d'un Allemand

LE GALLAND.
Calbain, mon amy, comment !
Estes-vous fol ? Qu'esse qu'il vous fault ?¹⁴⁵⁹

La femme de Calbain est formelle : on ne peut rien retirer de son mari tant la folie s'est emparée de lui. D'après elle,

Il est fol ! Il est bon a veoir.
De luy n'aurez aultre parole¹⁴⁶⁰.

Le chant vient en réalité simuler la folie : Calbain chante car il ne veut pas accéder à la demande de sa femme, qui souhaite acheter une nouvelle robe. En chantant, il feint la folie et évite ainsi de répondre au caprice de son épouse :

CALBAIN.
Voila comment je me desrobe
Par chanter je la tiens en lesse¹⁴⁶¹.

Le chant est aussi utilisé par la femme à la fin de la farce dans le même but que son mari : éviter de répondre à une question et faire comme si le message n'avait pas été compris. En effet, comme son époux refuse de lui donner de quoi payer sa robe, elle le fait boire avec l'aide du

¹⁴⁵⁸ « Farce de Calbain », Édouard FOURNIER, éd., *Le Théâtre français avant la Renaissance : 1450-1550, mystères, moralités et farces*, Paris, Laplace, Sanchez et Cie, 1880, p. 279a.

¹⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 280b.

¹⁴⁶⁰ *Ibid.*

¹⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 281a.

Galland et, lorsqu'il s'endort, elle lui dérobe sa bourse. La folie feinte de Calbain associée à la boisson lui fait dire des mots en latin macaronique. Voilà une bonne surprise pour celui qui désirait parler latin afin de maudire sa femme :

CALBAIN, *en chantant*.

En revenant du moulin ;
Laturelure,
En revenant du moulin
L'aulture matin,
J'atachay mon asne à l'huys,
Regarday par le pertuys,
Latuielurelure.
Je regaiday par le pertuys
L'aulture matin.

Je veulx aprendre à parler latin
Affin de mauldire ma femme.
Car, quand elle vient à sa gamme,
Bien faut rabesser l'avertin¹⁴⁶².

Il parvient finalement à prononcer quelques paroles dans une sorte de latin incompréhensible lorsque son taux d'alcoolémie lui fait vraiment perdre le sens :

CALBAIN
Donnez-moy donc encore à boire.
Il est bon terraminus minatores
Alabastra pillatores.
Je suis saoul de vin, m'ameye ;
Je suis auprès de vous, m'ameye.
Je vous pry, couvrez-moy le dos
Car, par ma foy, je veulx dodos.
Couvrez-moy bien¹⁴⁶³.

Calbain n'est pas le premier à qui l'alcool permet de s'exprimer dans un langage inintelligible mêlé de plusieurs langues. On peut en effet relever l'exemple du mari dans le fabliau *Du Prestre et de la Dame* (première moitié du XIII^e siècle)¹⁴⁶⁴, qui, rendu ivre par le prêtre et sa propre épouse, développe des talents linguistiques bien plus impressionnants que Calbain, puisqu'il s'exprime en pas moins de cinq langues dont le latin, trois idiomes germaniques et un baragouin :

Lors commence a paller latin
Et postroillaz¹⁴⁶⁵ et alemant,

¹⁴⁶² *Ibid.*, p. 278a.

¹⁴⁶³ *Ibid.*, p. 281b.

¹⁴⁶⁴ STANSBURY Milton H., « Foreign Languages... », *art. cit.*, p. 248.

¹⁴⁶⁵ Les propos du mari sont incompréhensibles ainsi que l'atteste le mot *postroillaz* qui signifie « baragouin » (art. « pastroillaz », GODEFROY Frédéric, *op. cit.*, vol. 6, p. 36, b).

Et puis tyois et puis flenmanc¹⁴⁶⁶.

Les effets de l'alcool ne durent pas indéfiniment dans la *Farce de Calbain*. À son réveil, le protagoniste demande où est passé son argent. Sa femme retourne alors la stratégie à son envers :

CALBAIN, *en se resveillant*.
Ha, je suis tout enquenouille,
Et de mon bon sens fatrouillé.
Par bieu, a peu que ne me course.
Et, Dieu ! où est ma bource ?
Et qui a ma bource robee ?
Et m'amyé, ma rosée,
Rendez ma bource, je vous prie.

LA FEMME.
Il est entré en sa folie.
Dieu sçait quel maintien il tiendra !

CALBAIN.
Je t'en donray une de drap,
Ouy vrayement, et une cote.
S'a esté quant tu m'as couvert.

LA FEMME, *en chantant*.
Ung ruban vert, tout vert, tout vert,
Ung ruban veit qu'il m'y donna.

CALBAIN.
Mauldit soit Calbain, qui ne donna
A sa femme une robe grise :
Car elle n'eust point sa main mise
Sus ma bource pour la rober,
Mais, m'amyé, pour abréger,
Rendez ma bource, m'amyette.

LA FEMME, *en chantant*.
En cueillant la violette,
Mes aygneaulx y sont demeurez.

CALBAIN.
Je croy que de moy vous raillez.
Laissez là vostre chanterie¹⁴⁶⁷.

Pris à son propre jeu, il cesse de feindre la folie, mais celle-ci s'empare véritablement de lui et entraîne la fin de ses chants. Cette farce met donc en scène plusieurs types de folie qui entraînent diverses conséquences sur le langage de Calbain. La première, la folie feinte, s'accompagne du

¹⁴⁶⁶ « Le prestre et la dame », *Nouveau recueil complet des fabliaux (NRCF)*, publié par Willem NOOMEN, Assen, Van Gorcum, t. 8, 1994, p. 265, v. 106-108.

¹⁴⁶⁷ « Farce de Calbain », *éd. cit.*, p. 281b.

chant incessant du personnage, un chant choisi et réfléchi pour tromper sa femme. La deuxième est une folie passagère causée par l'alcool, qui lui fait perdre temporairement ses esprits et ses mots, au point qu'il se met à parler dans une langue macaronique dénuée de sens. Pour Louis-Émile Chevaldin, le recours à cette sorte de latin viserait à « donner à sa prière la force d'une conjuration diabolique¹⁴⁶⁸ ». Enfin, la dernière est une folie qui s'apparente davantage à une sorte d'angoisse causée par la perte de sa bourse, par l'exaspération et par l'agitation provoquées par le jeu de sa femme, qui recourt au même stratagème que lui pour le rendre fou.

Dans ces textes, que la folie soit naturelle, feinte ou provoquée par un traumatisme, elle se manifeste à travers un langage dérégulé dont les mots et la syntaxe appartiennent à la langue des autres personnages, mais dont le sens se fait absent, obscur ou encore incongru ou dont les modalités d'expressions et le contenu ne coïncident pas avec le contexte et ne correspondent pas aux attentes des interlocuteurs. Seules les interventions du mari dans le fabliau *Du Prestre et de la Dame* et de Calbain, rendu ivre par sa femme, sont exprimées dans un ou plusieurs autres langages. Dans les exemples repris ici, si le langage étrange est une des manifestations de la folie, la langue étrangère, elle, ne semble devenir le médium du discours du fou que dans un cas particulier de folie : celle qui se rapproche du diabolique. C'est pour maudire sa femme que Calbain souhaite parler latin et c'est lorsqu'il est pris par les démons de l'alcool qu'il parle dans un latin macaronique, ce qui confère à ses dires une dimension proche de la conjuration diabolique ainsi que nous l'avons souligné ci-avant. Il en est plus ou moins de même dans la pièce *Du Prestre et de la Dame*, puisque l'ivresse permet au mari de s'exprimer dans plusieurs langues dont un langage inintelligible qui pourrait s'apparenter à une manifestation d'une forme de possession rendue possible par les effets de l'alcool. Doit-on en conclure que la langue étrangère est pratiquée par le fou uniquement dans le cas d'une folie diabolique et démoniaque ?

3.3. Langues étranges et étrangères, et folie

L'idée de perte de sens et plus largement de désordre associé au désordre langagier est particulièrement perceptible dans la farce de *Mestier et Marchandise*. Cette pièce du xv^e siècle évoque la société du temps à travers les personnages de Mestier, représentant des artisans, de Marchandise, représentant des marchands, et de Berger, celui des agriculteurs et des personnes de la campagne. Ceux-ci critiquent le Temps et estiment qu'il doit changer pour que tout aille

¹⁴⁶⁸ CHEVALDIN Louis-Émile, *Les jargons de la "Farce de Pathelin"*, op. cit., p. 58.

mieux. Le Temps prend donc diverses apparences, mais rien ne semble s'améliorer. Il leur explique alors que ce sont les Gens qui doivent changer s'ils veulent que le Temps lui-même change et soit meilleur. Ces Gens marchent à reculons, portent un masque à l'arrière de leur tête et parlent un drôle de langage :

LE TEMPS.

Congnoisés qu'ilz ont grans oreilles,
Ilz ont beaux yeulx et ne voyent goulte :
Et sy ne faictes quelque doubte
Qu'ilz ont condition saulvage,
Ilz vous montrent leur faulx visage,
Car ilz parlent mal en deriere;
Et pour eu scavoir la manyere,
Parlés, Gens.

LES GENS *entrent, en parlant estrangement.*

Qui sterna, ha, la,
Fari planga, hardet, Stella,
My hard, fiol, berty, hardit.

MESTIER.

Pendu soyt il qui scayt qu'il dict,
Quant de ma part.

MARCHANDISE.

Ny moy non plus.

LES GENS.

Tallas, barot, jahert, fridit.

MARCHANDISE.

Pendu soyt il qui scayt qu'il dict.

LES GENS.

Halco, jalpin, bacriadit,
Mynos, hacon, ysma, baclus.

LE BERGER.

Pendu soyt il qui scayt qu'il dict,
Quant de ma part.

MESTIER.

Ny moy non plus.

LE TEMPS.

Et sus ces termes je conclus
Que le Temps ne se changera,
Ne jamais se desbrouillera
Jusqu'a ce que les Gens se changent,
Et que plus ainsy ne s'estrangent,
Ne par condition saulvage,
Ils n'auront plus leur faulx visage ;
Et par une bonne manyere

Ne parleront mal en deriere,
Et voudront faire leur debvoir.
Sceurement vous debves scavoir
Que je me changeray ainsy¹⁴⁶⁹.

Au-delà de la satire de l'époque qui s'observe clairement dans la farce et qui a été étudiée notamment par Élisabeth Caron¹⁴⁷⁰ et Francesca Canadé Sautman¹⁴⁷¹, il faut s'interroger sur le parler des Gens. Leur langage est très étrange – les didascalies le soulignent explicitement (« Les Gens entrent, en parlant estrangement ») – et totalement incompréhensible. Il paraît bien difficile de déterminer à quelle langue il pourrait faire écho (si l'auteur avait voulu évoquer ou détourner une langue précise). Pouvons-nous seulement dire qu'il s'agit d'une langue étrangère ou d'une suite de sons et de syllabes ne relevant d'aucun système linguistique particulier (réel ou imaginé) ? Quelle que soit sa nature, ce langage reflète ici le désordre du Temps causé par ces Gens, qui semblent sortir de la norme non seulement par leur apparence, mais aussi par leurs propos étranges et étrangers aux autres personnages. Ce n'est que lorsque les Gens changent leurs comportements et que l'ordre semble revenir que l'ordre des mots et leur sens semblent également se rétablir, les Gens finissant par s'exprimer dans une langue tout à fait intelligible :

LES GENS.
Quant les gens ne seront saulvages,
Qui n'auront plus leurs faulx visages,
Qui laisserons mauvais langaiges,
Et auront asés sufisance,
Qui croiront le conseil des sages,
Qu'ilz yront droict en tous pasages,
Et ne permetront faire oultrage,
Le beau Temps viendra a plaisance¹⁴⁷².

On retrouve dans cette pièce une dimension carnavalesque claire et un écho à la Fête des fous avec une représentation d'un monde à l'envers. Cette folie carnavalesque, qui s'exprime généralement à travers l'excès de Charnage en opposition avec Carême, frappe de plein fouet la pratique linguistique des Gens. Celui qui ne respecte pas l'ordre attendu ou désiré ne peut s'exprimer dans une langue compréhensible, ordonnée et partagée par le commun. Ceux soumis au dérèglement carnavalesque sont hors des normes et donc hors des normes

¹⁴⁶⁹ « Farce de Mestier et Marchandise », Édouard FOURNIER, éd., *éd.cit.*, p. 51b.

¹⁴⁷⁰ CARON Elisabeth, « Des *Esbahis* la sottie aux *Esbahis* la comédie : la formation et l'usurpation d'un théâtre national populaire », *The French Review*, vol. 65, n° 5, 1992, p. 719-732.

¹⁴⁷¹ CANADÉ SAUTMAN Francesca, « Personnifier l'époque, vilipender le temps présent. Comment dire l'époque dans le théâtre satirique français (milieu xv^e siècle-fin xvi^e siècle) », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 36, 2019, p. 81-97.

¹⁴⁷² « Farce de Mestier et Marchandise », *éd. cit.*, p. 53b.

linguistiques également. Le respect de ces dernières n'est rendu possible que lorsqu'un ordre nouveau est établi. Cette langue hors des normes et le non-sens dont elle est pourvue peuvent certes susciter le rire, et ce pour plusieurs raisons :

D'abord, ce rire naît, comme bien on pense, du fait que le non-sens dont il s'agit ici est l'anéantissement des fins mêmes du langage-ciment de l'ancien monde : de l'ordre établi, officiel, religieux, féodal.

Ensuite, [...], il est dû à ce que cette mort du sens (du sens caractéristique de l'ancien monde) fait espérer une nouvelle vie du sens : l'avènement d'un nouveau langage.

[...]

Mais enfin et surtout, à mon avis, le non-sens qu'expriment les Sots fait rire parce qu'il permet à l'homme, à l'acteur et au spectateur, de se libérer d'un sens et de l'orientation d'un langage considérés comme étant de provenance divine¹⁴⁷³.

Mais cette langue est avant tout une des manifestations, à côté de l'apparence particulière des Gens et de leur drôle de démarche, du dérangement, du dérèglement et, par conséquent, de la folie carnavalesque, qui crée le désordre et laisse croire quelques instants aux hommes qu'ils peuvent avoir un pouvoir presque divin sur les mots et leurs sens¹⁴⁷⁴. Dérèglement de l'ordre et dérèglement langagier vont donc de pair.

L'association de la perturbation de l'ordre établi et du dérangement linguistique s'observe assez remarquablement dans la *Farce de Maître Mimin étudiant*. Ainsi que nous l'avons vu précédemment¹⁴⁷⁵, lorsque les parents apprennent que leur fils parle exclusivement latin et ne sait plus prononcer un mot de français, ils pensent qu'il est devenu fou. Pour le futur beau-père de Mimin, Raoul Machue, le danger est bien plus grand encore : s'ils n'agissent pas, l'étudiant pourrait être possédé par des forces démoniaques. Parce qu'il s'est coupé des siens, son langage a été profondément modifié. Ce n'est que lorsqu'on le contraint à renouer avec ses origines qu'il retrouve sa belle langue française.

Le dérèglement langagier semble également frapper ceux qui ne suivent pas l'ordre divin, la voie chrétienne et qui s'éloignent de la bonne religion. Le désordre païen s'exprime dès lors à travers un désordre linguistique. Les païens ou *mescreants*, nous l'avons dit¹⁴⁷⁶, sont en effet souvent décrits comme parlant des langues incompréhensibles ou s'exprimant tels des animaux. Le païen, parce qu'il est païen, est forcément du côté du démon ou du diable. Nous avons également vu que les chrétiens englobent souvent derrière la formule très générale de « sarrazinois » des langues qui leur sont généralement incompréhensibles, et qui s'apparentent

¹⁴⁷³ RUS Martijn, « La sottie : une *divina commedia* », *Poétique*, vol. 140, n° 4, 2004, p. 438-439.

¹⁴⁷⁴ *Ibid.*

¹⁴⁷⁵ Voir *supra*, chapitre 3, 1.1. Le parler latin.

¹⁴⁷⁶ Voir *supra*, chapitre 2, 4. Langue étrangère et dévalorisation des personnages.

– aux yeux des chrétiens – au langage des animaux. L’animalité, la monstruosité et le satanisme sont d’ailleurs des caractéristiques régulièrement attribuées aux personnes différentes au Moyen Âge¹⁴⁷⁷. Wilfrid Besnardeau montre ainsi que dans l’*Histoire anonyme de la première croisade*, les Turcs sont décrits criant et parlant une langue diabolique : « Aussitôt les Turcs commencèrent à grincer des dents, à pousser des huées et des cris retentissants, répétant je ne sais quel mot diabolique dans leur langue¹⁴⁷⁸ », [...] « poussant au loin des clameurs et criant d’une voix démoniaque¹⁴⁷⁹ ». Ce genre de description s’observe à plusieurs endroits du texte et ne cesse de faire voir la cruauté animale de ces individus non-chrétiens¹⁴⁸⁰. Par conséquent, une langue étrangère qui serait totalement inintelligible est souvent rattachée au diabolique. Plusieurs œuvres de notre corpus font d’ailleurs parler le païen, leurs divinités ou le diable dans une langue étrangère indéterminée, et dès lors impossible à comprendre.

Dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel, par exemple, Tervagan, statue de la divinité païenne, se met à parler dans un langage complètement inintelligible. Il ne prend la parole qu’une fois¹⁴⁸¹ ; nous ne pouvons donc pas affirmer avec certitude qu’il soit plurilingue, mais ses mots introduisent néanmoins une autre langue dans le texte et crée une forme de rupture avec le reste de la pièce :

TERVAGANS
Palas aron ozinomas
Baske bano tudan donas
Geheamel claorlay
Berec .he. pantaras tay¹⁴⁸².

Les chercheurs ont tenté de résoudre le mystère de ce parler. Relèverait-il de l’invention de Jean Bodel pour tenter de faire référence à la langue parlée avant Babel¹⁴⁸³ ? S’agirait-il du basque, langue qu’un certain nombre d’auteurs pensaient avoir été la langue du Paradis Terrestre¹⁴⁸⁴ ? Pour Henri Guiter, Tervagan, dieu païen, ne peut s’exprimer que dans la langue qui était celle

¹⁴⁷⁷ BESNARDEAU Wilfrid, *Représentations littéraires de l’étranger...*, op. cit., p. 239.

¹⁴⁷⁸ Cité dans *ibid.*

¹⁴⁷⁹ *Ibid.*

¹⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 40

¹⁴⁸¹ Comme l’explique Florence Ninitte, avant cette prise de parole, Tervagan ne s’exprime que par gestes, rires ou cris qui nécessitent le recours à un interprète, le sénéchal, pour être traduits et compris (NINITTE Florence, « The Representation and Narrative Function of the Language of the Saracens in French Medieval Literature (13th-14th Centuries) », *TranScript. Traduzione e scrittura nel Medioevo europeo*, vol. 1, n°2, 2022, p. 265).

¹⁴⁸² JEHAN BODEL, *Le jeu de saint Nicolas*, Albert HENRY, éd., éd. cit., p. 136, v. 1512-1515.

¹⁴⁸³ GUITER Henri, « Sur deux passages obscurs de Dante et de Jean Bodel », *Revue des langues romanes*, 77, 1967, p. 181. Selon Henri Guiter, « les deux auteurs médiévaux [Dante et Jean Bodel] n’ont pas mis bout à bout des syllabes dépourvues de sens. Mais, peut-être dans un souci de vraisemblance ou de couleur locale, ils ont estimé ne pas pouvoir placer un dialecte roman dans la bouche de personnages qui parlaient la langue du début du monde » (*ibid.*).

¹⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 185-186 Voir aussi ID., « Anciens recours au basque dans les littératures romanes », *Revue de linguistique romane*, 41, 1977, p. 1-13.

du début du monde, celle que Satan a employée pour parler à Ève¹⁴⁸⁵. Selon lui, ce langage ne pouvait donc pas être représenté par Jean Bodel par une langue romane car cela n'aurait pas été vraisemblable ou aurait pu être anachronique, et les langues telles que le latin, le grec, l'hébreu ou l'arabe n'auraient pas pu convenir non plus¹⁴⁸⁶. Interprétant le parler de Tervagan comme étant du basque, Guiter en propose une traduction :

C'est une ruse suffisante que de posséder effectivement la bonne vieille langue. Mais le saint auquel j'ai affaire n'était pas l'ami de ces lieux de cette manière-ci (en connaissant la langue). Lui-même ne sait pas la langue française¹⁴⁸⁷.

L'intervention de la divinité païenne ainsi analysée et traduite suppose que Tervagan se console du fait que le roi musulman se soit converti au christianisme en affirmant sa supériorité linguistique¹⁴⁸⁸ :

Voici ce que veut exprimer Tervagan : il avait renoncé à employer le basque (la bonne vieille langue), qui pourtant avait autrefois suffi à ses nécessités d'expression. Nous pouvons supposer qu'il y avait renoncé pour mieux être compris des populations nouvelles. Sacrifice inutile, car le saint auquel il a affaire (littéralement : « le saint que j'ai ») ne s'était pas soucié d'être l'ami des lieux de cette même manière, c'est-à-dire en en connaissant la langue ; il ne sait même pas le français¹⁴⁸⁹.

Sans être l'objet de réelles objections, cette analyse intéressante n'est toutefois pas soutenue par tous. Gilbert Dahan affirme ainsi, en parlant des propos de Tervagan, qu'« [i]l n'y a là aucune imitation d'une langue quelconque, aucune tentative de "re-création"¹⁴⁹⁰ », une opinion avec laquelle Florence Ninitte ne semble pas tout à fait d'accord. La chercheuse estime effectivement que la langue de Tervagan peut être interprétée comme une sorte de « *fictionalized saracenic language*¹⁴⁹¹ », une représentation du langage arabe tel qu'il était imaginé par l'auteur ou alors, comme une langue dont les sons évoquent pour les auditeurs occidentaux un idiome étranger parlé dans le monde oriental¹⁴⁹². Elle rejoint de la sorte les avis d'Yvonne Cazal¹⁴⁹³ et de Jordan Kirk¹⁴⁹⁴. Pour Robert Garapon, les mots de Tervagan ont été créés par l'auteur dans le but de « faire rire le public de la sottise d'un faux dieu, suivant le

¹⁴⁸⁵ GUITER Henri, « Anciens recours au basque... », *art. cit.*, p. 12.

¹⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 13.

¹⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 10-11.

¹⁴⁸⁸ *Ibid.*, p. 11.

¹⁴⁸⁹ *Ibid.*

¹⁴⁹⁰ DAHAN Gilbert, « Salatin, du *Miracle de Théophile* de Rutebeuf », *Le Moyen Âge*, 83, 1977, p. 463.

¹⁴⁹¹ NINITTE Florence, « The Representation and Narrative Function... », *art. cit.*, p. 266.

¹⁴⁹² *Ibid.*

¹⁴⁹³ Yvonne Cazal relève en effet la « coloration orientale » du parler de Tervagan, mais se demande également si on ne peut pas y voir « une représentation inversée et outrancière du latin, langue de Dieu, entendue dans les églises » (CAZAL Yvonne, *Les voix du peuple*, *op. cit.*, p. 295).

¹⁴⁹⁴ KIRK Jordan, *Medieval Nonsense. Signifying Nothing in Fourteenth-Century England*. New York, Fordham University Press, 2021.

principe bien connu que quiconque parle sans se faire entendre n'est qu'un sot¹⁴⁹⁵ ». Il ne s'agirait donc pas nécessairement du basque comme l'a défendu Henri Guiter. La fonction de ce langage étrange mis dans la bouche d'un être païen vénéré dépasse, selon nous, la simple dimension comique que veut lui attribuer Garapon : elle vient surtout manifester l'étrange et l'étranger qu'incarne ce dieu non chrétien et souligner son caractère diabolique. Nous rejoignons dès lors l'avis de Florence Ninitte pour qui « *[a] primary function of this linguistic enclave is to serve the construction of otherness – and its subsequent marginalisation*¹⁴⁹⁶ ». Comme c'est le cas dans un certain nombre de chansons de geste, la différence entre chrétiens et païens se manifeste aussi dans le *Jeu* à travers le langage :

*Attributing a different language to Tervagan also brings the division between Christians and Saracens to a linguistic level. The world of the Jeu is dominated by the language shared by all the characters except the idol. The idol's monologue is therefore unintelligible to the "Christian system" (Dupras 2006, 102), as neither the preudom nor the audience of the play can grasp its meaning. They are all outsiders at a hermeneutical level. Unlike the universal language of the Jeu, Tervagan's tongue appears to be private*¹⁴⁹⁷.

Qu'il s'agisse du basque ou non importe finalement assez peu ; ce qui est à souligner est que la divinité païenne, – qui peut être associée au démon, au diabolique, puisque non chrétienne –, s'exprime dans une langue obscure dont l'hermétisme vient renforcer l'extranéité. Le choix de l'une ou l'autre langue pour faire parler Tervagan ne dépend pas tant, à nos yeux, d'un souci de vraisemblance ou d'un désir de susciter le rire que d'une volonté de faire entendre un son dont l'étrangeté ne peut que provoquer la crainte et l'incompréhension et évoquer, dès lors, tout ce qui a trait au démoniaque. Il est d'ailleurs très fréquent que les adresses au diable ou au démon se fassent dans une langue étrangère. Cette langue est parfois identifiable et peut être, dans d'autres contextes, une langue sacrée (latin, hébreu ou grec). La langue sacrée se voit alors désacralisée par son emploi pour communiquer avec Satan. Ce sont aussi parfois des langages *a priori* inconnus ou peu identifiables qui peuvent être convoqués pour initier un dialogue ou une demande avec le diable.

Dans le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf, par exemple, lorsque Salatin invoque le diable, il emploie une langue inconnue et incompréhensible aux yeux de l'homme occidental :

Ci conjure Salatins le deable
 Bagahi laca bachahé
 Lamac cahi achabahé
 Karrelyos

¹⁴⁹⁵ GARAPON Robert, *La fantaisie verbale...*, op. cit., p. 19.

¹⁴⁹⁶ NINITTE Florence, « The Representation and Narrative Function... », art. cit., p. 267.

¹⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 267-268.

Lamac lamec bachalyos
Cabahagi sabalyos
Baryolas
Lagozatha cabyolas
Samahac et famyolas
Harrahya¹⁴⁹⁸.

Salatin avait, semble-t-il, l'habitude de conjurer le diable en latin ou en hébreu, puisque Satan lui demande d'arrêter de s'adresser à lui de la sorte :

Ne me travaille més des mois,
Va, Salatin,
Ne en ebrieu ne en latin¹⁴⁹⁹ !

Edmond Faral s'interroge dès lors sur la langue des vers 160 à 168 :

L'incantation des vers 160-168 contrefait-elle donc la langue hébraïque ? On l'a dit ; mais ce n'est pas sur quelques sonorités qu'on en peut juger ; et l'ensemble forme un mélange fantaisiste, où l'hébreu peut avoir sa part, mais sans que l'auteur ait spécialement voulu imiter l'hébreu¹⁵⁰⁰.

Selon Gilbert Dahan, les mots de Salatin pourraient être ceux de n'importe quelle langue : certes, on pourrait y voir, comme certains ont voulu le démontrer, quelques mots d'hébreu¹⁵⁰¹ ou d'araméen, mais on peut aussi relever des éléments linguistiques qui font penser au grec, et si Rutebeuf avait voulu faire référence à une langue en particulier, pourquoi n'aurait-il pas intégré au discours de ce protagoniste des mots issus de cette langue¹⁵⁰² ? Telle est la question que se pose le chercheur, qui conclut que le langage de Salatin est « parfaitement fantaisiste¹⁵⁰³ ». Pour François Roudaut, il s'agit en effet d'un langage inventé voulant imiter peut-être une sorte de pseudo-chaldéen¹⁵⁰⁴. Quant à Robert Garapon, il estime à nouveau que ce langage certainement inventé est mobilisé pour apporter une touche de comique dans la pièce¹⁵⁰⁵. La dimension comique potentiellement apportée par cet idiome étrange n'est pas l'analyse qui devrait prévaloir. Hermétique, ce parler vient illustrer le lien étroit qui unit Salatin

¹⁴⁹⁸ FARAL Edmond et BASTIN Julian, eds., *Œuvres complètes de Rutebeuf*, Paris, Picard, 1959-1960, t. 2, p. 185, v. 160-168.

¹⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 186, v. 201-203.

¹⁵⁰⁰ FARAL Edmond, « Quelques remarques sur le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf », *Romania*, t. 72 n°286, 1951, p. 200-201.

¹⁵⁰¹ « *Salatin's invocation, unlike Tervagan's language, exhibits similarities with Hebrew. Some of the words pronounced by the sorcerer match letters of the Hebrew alphabet, such as Samech and Lamed (or Lamech)* » (NINITTE Florence, « The Representation and Narrative Function... », *art. cit.*, p. 266).

¹⁵⁰² DAHAN Gilbert, « Salatin, du *Miracle de Théophile*... », *art. cit.*, p. 461.

¹⁵⁰³ *Ibid.*, p. 464.

¹⁵⁰⁴ ROUDAUT François, « La parole et l'échange... », *art. cit.*, p. 35-49.

¹⁵⁰⁵ GARAPON Robert, *La fantaisie verbale...*, *op. cit.*, p. 19.

au diable : eux seuls peuvent se comprendre. L'étrangeté du langage pourrait peut-être aussi être mise en relation avec l'identité énigmatique de Salatin. Celle-ci pose effectivement question¹⁵⁰⁶. Si plusieurs chercheurs estiment qu'il est juif tel que la tradition l'affirme¹⁵⁰⁷, d'autres pensent que Rutebeuf a décidé d'en faire un Sarrasin. Ainsi, Edmond Faral affirme que

Nulle part n'est dit dans le texte que ce personnage, comme le voulait la tradition, ait été un Juif. On y lit seulement que le diable l'invite à ne plus le conjurer « ne en ebieu ne en latin » (v. 203). [...] En tout cas, lorsque Théophile, aux vers 565-566, exprime sa crainte de tomber en enfer avec Cahu, c'est une divinité sarrasine qu'il désigne ainsi, et souvent nommée dans les chansons de geste. De plus, le nom de Salatin ramène aussi du côté des Sarrasins. Il semblerait donc que Rutebeuf ait eu l'esprit occupé par l'idée de la mécréance sarrasine. S'il en est bien ainsi, l'on pourrait supposer qu'il écrivait à un moment où redoublait en Occident l'inquiétude causée par les menaces et la détestation des ennemis de l'Église : or tel était bien le cas en 1261¹⁵⁰⁸.

Gilbert Dahan est d'accord pour dire que le nom de Salatin pourrait évoquer l'univers sarrasin, Salatin étant le nom d'un héros musulman « bien connu des Chrétiens d'Occident¹⁵⁰⁹ ». Toutefois, il rappelle que ce même nom était aussi parfois donné aux Juifs¹⁵¹⁰. Par ailleurs, il doute que Rutebeuf ait voulu mentionner le héros musulman derrière l'appellation de Salatin car ce dernier, bien que païen, avait bonne réputation du côté chrétien ; à moins que Rutebeuf ait souhaité « ternir cette réputation en donnant son nom à l'entremetteur honni¹⁵¹¹ » ou que « le nom de Salatin [soit] devenu le prénom typique des Sarrasins¹⁵¹² ». Les données historiques et contemporaines de la représentation de ce miracle n'apportent pas plus de précisions quant à l'identité du personnage. Gilbert Dahan préfère alors rester nuancé :

Dans le *Miracle de Théophile*, l'identité du personnage de Salatin ne se laisse pas découvrir : mais pour le spectateur médiéval, il devait réunir en lui deux ensembles de résonances : juif, à cause du poids de la légende, et sarrasin, à cause d'autres données traditionnelles et, peut-être, de l'actualité. Identité composite – ce qui, finalement, importe peu. Ce qui importe en réalité, c'est que Salatin est pour le spectateur médiéval, une image de l'*Autre* : non-chrétien et sorcier, n'appartenant pas à ce monde qui, au XIII^e siècle, se referme sur lui-même, sur son identité occidentale, sur son système de valeurs de plus en plus rigide, de plus en plus exclusif¹⁵¹³.

Si la dernière partie de cette conclusion est peut-être discutable, nous nous accordons avec le scientifique pour voir derrière Salatin une représentation de l'Autre non-chrétien. Le fait d'être *mescreant* le range d'emblée du côté du diable, et le lien qu'il entretient avec Satan explique

¹⁵⁰⁶ Voir notamment DAHAN Gilbert, « Salatin, du *Miracle de Théophile*... », *art. cit.*, p. 445-468.

¹⁵⁰⁷ C'est le cas de Gustave Cohen ou encore Robert Bossuat (cf. *ibid.*, p. 445-446).

¹⁵⁰⁸ FARAL Edmond et BASTIN Julian, éds., *Œuvres complètes...*, *éd. cit.*, p. 175. Voir aussi FARAL Edmond, « Quelques remarques... », *art. cit.*, p. 200-201.

¹⁵⁰⁹ DAHAN Gilbert, « Salatin, du *Miracle de Théophile*... », *art. cit.*, p. 454.

¹⁵¹⁰ *Ibid.*

¹⁵¹¹ *Ibid.*

¹⁵¹² *Ibid.*

¹⁵¹³ *Ibid.*, p. 468.

pourquoi il use de formules étranges et démoniaques : altérité religieuse et identitaire et altérité linguistique vont de pair, et, au rapport avec le démon, ne peut répondre qu'une langue diabolique.

C'est certainement pour cette raison que le personnage du païen dans le *Miracle de Robert le Diable* s'exprime également dans une langue particulièrement étrange et non identifiable :

PREMIER PAIEN
Sabaudo bahe fuzaille
Draquitone baraquita
Arabium malaquita
Hermes zalo.

DEUXIESME PAIEN
Jupiter maquit Apolo
Perhegathis¹⁵¹⁴.

[...]

TROISIESME PAIEN
Hara mare fara marez
Astripodis¹⁵¹⁵.

Si plusieurs chercheurs hispaniques y voient ce qu'ils appellent une *jitanjáfora*¹⁵¹⁶, autrement dit une sorte de poème sonore absurde, Gabrielle Grandcamp¹⁵¹⁷, sans nier la dimension comique que peuvent avoir les discours des païens, propose une analyse quelque peu plus détaillée et montre que le sens de certains termes peut être en partie élucidé. Selon elle, *baraquita* serait à rapprocher du terme *baragoin*, qui signifie « étranger, barbare¹⁵¹⁸ » ou – lorsqu'il est substantif – « idiome étranger qu'on ne comprend pas¹⁵¹⁹ », et viendrait donc souligner l'étrangeté des propos proférés par les Sarrasins¹⁵²⁰. Le caractère païen est en outre affirmé et confirmé par la présence des noms de plusieurs dieux païens comme Hermès, Jupiter

¹⁵¹⁴ « *Miracle de Robert le Dyable* », éd. cit., p. 57-58, v. 1676-1681.

¹⁵¹⁵ *Ibid.*, p. 62, v. 1822-1823.

¹⁵¹⁶ Voir notamment *Obras completas de Alfonso Reyes XIV : La experiencia literaria. Tres puntos de exegética literaria. Páginas adicionales*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 1997 [1962], p. 221 ; REYES Alfonso, « I. Jitanjáforas: teoría y visión », *El libro de las jitanjáforas y otros papeles seguidos de retruécanos, sonetórpidos y porras deportivas*, Selección, prólogo y notas de Adolfo Castañón., Frankfurt a. M., Madrid, Vervuert Verlagsgesellschaft, 2011, p. 19-102.

¹⁵¹⁷ GRANDCAMP Gabrielle, *Enjeux de mise en scène dans les « Miracles de Nostre Dame par personnages »*, Thèse de doctorat, Université du Havre, 2017, p. 162-163.

¹⁵¹⁸ Art. « baragouin », *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/baragouin>.

¹⁵¹⁹ Art. « baragoïn », *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français (DEAF)*. URL : <https://deaf.hadw-bw.de/lemme/barago%C3%AFn>.

¹⁵²⁰ GRANDCAMP Gabrielle, *Enjeux de mise en scène...*, op. cit., p. 163.

ou encore Apollon¹⁵²¹ et la mention du toponyme *Arabium*¹⁵²². Gabrielle Grandcamp affirme que les propos des Sarrasins trahissent leur infériorité par rapport aux chrétiens : d'après elle, bien que certaines de leurs paroles soient en écho avec celles du chevalier chrétien (comme le « hara mare fara mare » face au « a mort, a mort » chrétien), le fait qu'elles soient incompréhensibles les relègue à un rang inférieur et met en exergue la supériorité morale des chrétiens, et par extension, du christianisme¹⁵²³. La chercheuse montre ainsi que le discours hermétique des Sarrasins reflète leur bestialité et leur infériorité et qu'il se présente comme « un faire-valoir exotique : [...] la seule *parleure* du personnage suffit à suggérer tout le monde étranger¹⁵²⁴ ». L'objectif de l'introduction de ce langage étrange ne se restreint donc pas au simple effet comique, mais vient aussi « mettre [...] à distance l'ennemi, auquel il devient impossible de s'identifier¹⁵²⁵ ».

Dans le cas du *Jeu de saint Nicolas* tout comme dans celui du *Miracle de Théophile* ou du *Miracle de Robert le diable*, la langue employée pour invoquer le diable, faire parler la divinité païenne ou le païen lui-même sert à mettre en lumière l'extranéité de ce qui relève de la mauvaise croyance et souligner la folie païenne ou satanique incarnée par Tervagan, Salatin et les trois païens. Entendre une langue et des sons qui ne sont pas familiers et se montrent totalement hermétiques peut susciter une certaine crainte qui contribue à rejeter encore un peu plus ceux ne partageant pas la foi chrétienne : exclus par la foi, ils le sont aussi par la langue.

3.4. Plurilinguisme et folie

Dans plus d'une œuvre, le plurilinguisme est associé à la folie. Nous avons déjà relevé l'exemple du fabliau *Du Prestre et de la Dame*, où l'ivresse rend le mari plurilingue, et nous avons pu constater que le polyglottisme sert aussi les faux fous, ceux qui feignent la folie non pas pour faire pénitence comme Robert le Diable, mais pour ruser et tromper comme dans la *Farce de Maître Pathelin*¹⁵²⁶. Dans cette œuvre, nous avons vu que la simulation de la folie

¹⁵²¹ On remarque ici que ce qui compte n'est pas tant l'origine de ces divinités (gréco-romaine) que leur appartenance à un monde païen et polythéiste. La mention de ces noms vient mettre en avant le paganisme des Sarrasins.

¹⁵²² GRANDCAMP Gabrielle, *Enjeux de mise en scène...*, op. cit., p. 163.

¹⁵²³ *Ibid.*

¹⁵²⁴ *Ibid.*

¹⁵²⁵ *Ibid.*

¹⁵²⁶ Voir *supra*, chapitre 4, 2. Instruments de ruse.

commence avant le passage où le protagoniste recourt aux langues étrangères. C'est d'abord le jeu d'acteur de Pathelin, feignant d'être malade, qui permet de dessiner les premiers traits du personnage du fou. Mais ce n'est que par l'emploi successif de différents idiomes que le fou se fait véritablement crédible aux yeux du drapier. Sans revenir sur l'ensemble des passages de l'œuvre analysés dans le chapitre précédent, nous allons reconsidérer les moments où la folie langagière atteint son paroxysme et fait croire à la possession démoniaque du personnage.

Le délire simulé va crescendo à mesure que l'avocat change de parler, et les propos en breton constituent un premier point critique dans l'interprétation de la folie. Quand le drapier entend le faux malade parler breton, il affirme effectivement que celui-ci « ne parle pas chrétien » et que ce langage ne ressemble à nul autre. L'expression « ne pas parler chrétien » manifeste clairement que le drapier prend Pathelin pour un homme soumis à des forces diaboliques. En effet, « ne pas parler “chrétien”, ce n'est pas seulement “mal parler”, mais parler une langue ensorcelée¹⁵²⁷ ». C'est aussi parler une langue qui n'est pas humaine, puisque « “[p]arler chrétien” signifie d'abord proférer un langage humain puis exprimer des paroles acceptables pour un chrétien¹⁵²⁸ ». Si Pathelin ne parle pas chrétien, autrement dit s'il ne s'exprime pas dans un langage humain et si ses paroles ne sont pas acceptables pour un chrétien, c'est qu'il est sous une emprise diabolique. Cette assertion est certes une manière pour l'auteur de se moquer du parler breton souvent jugé incompréhensible et étrange, mais elle signifie aussi clairement que la folie de Pathelin est devenue réelle pour Guillaume, lui qui avait au départ émis des doutes sur l'honnêteté du faux malade.

Le second point de rupture apparaît juste après le discours en breton, lorsque Pathelin parle latin. Plus aucun doute n'est possible pour Guillaume ; une folie diabolique s'est emparée de l'avocat :

LE DRAPPIER, *à part*
Par sainte Marie la gente !
je me tiens plus esbaubely
qu'oncques. Le dyable, en lieu de ly,
a prins mon drap pour moy tenter.
Benedicité ! Atenter
ne puist il ja a ma personne !
Et puis qu'ainsi va, je le donne,
pour Dieu, a quiconques l'a prins¹⁵²⁹.

¹⁵²⁷ DRAGONETTI Roger, « Les travestissements du langage... », *art. cit.*, p. 270.

¹⁵²⁸ BERNARD Mathilde, « Le refus de “parler chrétien”... », *art. cit.*

¹⁵²⁹ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., *éd. cit.*, p. 52, v. 987-994.

Pathelin incarne ainsi le fou bavard divaguant par le *multiloquium* décrit par Jean-Marie Fritz¹⁵³⁰. D'ailleurs, comme le rappelle Olga Anna Dull, « [i]l convient de noter que selon la théologie et la médecine scolastiques, le parler en langues diverses – *multiloquium* –, constitue l'un des symptômes de la maladie mentale, et, par analogie, de la possession par le diable¹⁵³¹ ».

Notons que, contrairement aux propos de Tervagan ou de Salatin qui ne peuvent être identifiés et qui sont totalement incompréhensibles, ceux de Pathelin sont identifiables et ont un sens, et ce, en dépit du caractère insensé de la situation. Nous avons vu que cette compréhension était nécessaire à la pièce dont le comique dépend des jeux de langues et de langage, mais elle peut aussi être interprétée comme une façon de révéler la fausseté de la folie : le vrai fou ou l'être vraiment démoniaque ou diabolique ne peut être compris parce qu'il se trouve hors des frontières du monde chrétien et que le chrétien qui parviendrait à le comprendre serait lui-même de connivence avec le diable, tandis que le faux fou porte un déguisement qui limite l'incompréhensibilité aux contours du masque. Il en est d'une certaine manière de même pour l'autre insensé trompeur de la farce, le berger Thibaut l'Agnelet. Celui-ci ne s'exprime certes pas dans une langue humaine, mais son langage reste aisément identifiable et ne demande aucune aptitude particulière pour être, si pas compris, au moins reconnu. Que pourrait être le « bee » de Thibaut si ce n'est le bêlement d'un bovidé ?

Pathelin et Thibaut n'incarnent pas le même type de fou. Le premier fait croire qu'il est touché par la folie-maladie, et le drapier pense même que le diable en est en partie responsable. Le second passe quant à lui pour un sot, pour un idiot de naissance. Cette différence, loin d'être un détail et de simplement permettre à l'auteur de représenter différentes formes de folie, explique les choix linguistiques opérés pour figurer au mieux ces deux folies. Quoi de mieux pour jouer le délirant à cause de la maladie et d'une éventuelle influence diabolique que de se mettre à parler dans toutes les langues apprises au cours de sa vie, de les mêler et de terminer en proférant un discours en latin, langue sacrée certes, mais qui peut être détournée pour échanger avec Satan ? Quant au « bee », s'il est une des manifestations de la dimension carnavalesque de la pièce en faisant du berger le mouton, il est certainement le langage le plus approprié pour interpréter le sot, qui, frappé par l'ignorance et une déficience, n'aurait pu avoir accès au langage humain et serait dès lors condamné à rester à l'état d'animal.

¹⁵³⁰ FRITZ Jean-Marie, *Le discours du fou...*, op. cit., p. 346-348.

¹⁵³¹ DULL Olga Anna, « "Escumer le latin"... », art. cit., p. 217.

Dans la *Farce de Maître Pathelin*, le recours aux langues étrangères, qu'elles soient humaines ou non, permet donc de feindre brillamment la folie¹⁵³² et finit par rendre fou et faire passer pour fou le personnage qui n'avait pourtant pas perdu la raison. La folie simulée cède la place à la véritable déraison. Le drapier, après avoir reconnu Pathelin au procès alors que ce dernier était soi-disant aux portes de la mort quelques instants auparavant, subit les bêlements du berger et ne parvient dès lors plus à expliquer clairement sa situation au juge, qui relève le caractère confus de ses propos :

LE JUGE
Il n'y a ne rime ne rayson
en tout quanque vous rafardez.
Qu'esse cy ? Vous entrelardez
puis d'ung, puis d'aulture. Somme toute,
par le sang bieu, je n'y vois goutte.
à Pathelin
Il brouille de drap et babille
puis de brebis, au coup la quille !
Chose qu'il die ne s'entretien¹⁵³³.

C'est ainsi que, comme le souligne Thierry Boucquey, folie devient raison et raison folie et que leurs rapports se voient bouleversés et inversés dans cette œuvre carnavalesque où le langage dirige la ruse et mime le délire : « dans *Pathelin* il s'agit de folie raisonnable et de raison affolée. Un chiasme relie les deux : la folie devenue raison assume le rôle du discours vrai ; la raison échue en folie n'émet plus qu'une fausse parole¹⁵³⁴ ».

La folie peut prendre différentes formes et se manifester de diverses manières dans la littérature médiévale : comportements violents, habits clairement distinctifs, alimentation particulière, etc. Elle s'exprime aussi à travers les paroles du fou. Qu'il soit frappé d'une folie réelle ou qu'il la simule, le *fol* tend généralement à sombrer dans le mutisme le plus complet. À l'absence de raison correspond l'absence de langage. S'il est tout de même doué de parole, il profère alors des propos incohérents, injurieux, et parfois proches de l'animal, son langage pouvant se limiter à des cris ou des pleurs. Lorsqu'il sait parler, l'insensé recourt généralement

¹⁵³² Gabriela Tanase souligne l'importance du thème de la folie dans cette œuvre et observe d'ailleurs que « [d]es mots et des expressions comme "fol" [...] se retrouvent [...] tout au long de la pièce et s'appliquent en fait à chaque personnage » (TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, op. cit., p. 308). Thierry Boucquey a en effet relevé 44 occurrences de termes évoquant la folie (BOUCQUEY Thierry, « Une farce au crible du discursif : Pathelin, fou du texte », *Le Moyen français*, 19, 1986, p. 79-91).

¹⁵³³ *Maistre Pierre Pathelin*, Richard T. HOLBROOK, éd., éd. cit., p. 69, v. 1345-1352.

¹⁵³⁴ BOUCQUEY Thierry, « Une farce au crible du discursif... », art. cit., p. 85-86.

à sa langue, à la langue communément partagée par les autres personnages. Il ne parle donc pas nécessairement une langue étrangère. Comme le remarque Jean-Marie Fritz :

Rires ou pleurs, *multiloquium* ou mutisme, parole affaiblie ou vociférations, le fou parcourt, comme un musicien, toutes les formes possibles d'élocution et d'articulation¹⁵³⁵.

Le plurilinguisme semble apparaître dans le cadre de deux types de folie bien précis : la folie païenne et la folie satanique ou démoniaque, la frontière entre les deux étant particulièrement poreuse dans la conception et les mentalités du Moyen Âge occidental. Dans le *Jeu de saint Nicolas*, le *Miracle de Théophile* et le *Miracle de Robert le Diable*, les *mescréants* prennent la parole dans une langue étrangère totalement inintelligible, ce qui permet non seulement de mettre en avant l'extranéité des protagonistes, mais aussi d'affirmer qu'ils ne parlent pas chrétien. Dans la *Farce de Maître Pathelin*, si le plurilinguisme contribue à perfectionner la comédie de l'avocat et à rendre la folie feinte plus vraisemblable encore, il laisse supposer aussi qu'il est le fruit d'un acte diabolique, du moins c'est ce que finit par croire le pauvre marchand de draps. Il semblerait en effet que l'utilisation de plusieurs langues soit fréquente dans le théâtre du XV^e siècle pour représenter la possession :

le jargonage incompréhensible faisant appel à une multiplicité simultanée de langues est une caractéristique fréquente (mais non nécessaire) du possédé dans la typologie dramatique au XV^e siècle : c'est l'un des indices du diagnostic de la possession avec la clairvoyance et l'agitation (tous trois attestent la présence d'un pouvoir, d'une force, surnaturels) ; entre autres exemples : le possédé de la *Seconde Invencion Saint Quentin*, dont le sous-prieur dit : *Je cuide que l'anemy a dedens le corps, en sept angles* (= en cest anglet, « en ce recoin » : le sous-prieur désigne une certaine partie du corps du possédé, probablement la gorge) *car il parle latin, angles, ensamble* (: en même temps) *flament et lombart* (21928-31), et les Chaldéens de la *Pacience de Job* (2750-3075), qui jargonnet un mélange d'anglais, de latin, de provençal et d'italien (en tant que païens, ils sont « animés » par le diable)¹⁵³⁶.

Toutefois, le discours de Pathelin n'est pas complètement incompréhensible car s'il parle en plusieurs langues, il n'y recourt pas de manière simultanée et n'invente aucun idiome. C'est là que repose, selon nous, une différence notable entre d'un côté le plurilinguisme du *Jeu de saint Nicolas*, du *Miracle de Théophile* et du *Miracle de Robert le Diable*, et de l'autre celui de la *Farce de Maître Pathelin*. Si, dans l'œuvre de Jean Bodel et dans celle de Rutebeuf, les langues demeurent indéterminées, ne correspondent à aucun idiome existant et sont donc intraduisibles et incompréhensibles, c'est qu'elles résultent d'une folie et d'une possession diaboliques réelles ; alors que Pathelin n'est ni fou ni possédé et ne cherche qu'à tromper en simulant avoir perdu la raison¹⁵³⁷. Dès lors, si à la possession réelle correspond un langage

¹⁵³⁵ FRITZ Jean-Marie, *Le discours du fou...*, op. cit., p. 349.

¹⁵³⁶ SMITH Darwin, « Le jargon franco-anglais... », art. cit., p. 268.

¹⁵³⁷ Voir *supra*, chapitre 4, 2. Instruments de ruse.

obscur et inaccessible, à la possession simulée correspond une expression en langue étrangère incohérente, mais identifiable. Entre ces deux formes de possession se glisse une troisième, une temporaire provoquée par les effets de l'alcool – comme dans la *Farce de Calbain* ou celle *Du Prestre et de la Dame* – et qui se manifeste à travers la profération de propos en diverses langues partiellement reconnaissables.

La relation, qui se marque nettement dans les exemples repris ci-avant, entre folie et plurilinguisme désordonné trouve plus que certainement une de ses origines dans le récit biblique de Babel, car ce serait la folie des Hommes qui aurait mené à la construction de la Tour et aurait causé la confusion des langues, ce que ne dément pas le texte de la *Folie des gorriers* :

FOLIE.
J'en ay plus de six mil v^c.
Je suis celle, pour toute somme,
Par qui Adam menga la pomme ;
Je fiz faire la tour Babel,
Aux lions bailler Daniel,
Mectre Virgille en la corbeille,
Sallomon chevaucher sans selle,
Par Dalida en sa saizon
Copper les cheveux de Sanxon,
En Egipte par Tholomee
Coupper la teste de Pompee ;
Helaine a Paris fitz ravir,
Et Lucesse si fitz morir¹⁵³⁸.

¹⁵³⁸ « Farce nouvelle nommée la folie des gorriers », Émile PICOT, éd., *Recueil général des sotties*, Paris, Firmin-Didot (S.A.T.F.), t. 1, 1902, p. 150-151, v. 134-146.

4. Les langues, un don ou un châtiment ?

La typologie que nous avons réalisée jusqu'à présent nous a permis de relever un certain nombre de rôles et d'effets associés aux langues des personnages dans les textes médiévaux. Avant de terminer notre étude typologique, il reste néanmoins un dernier cas à envisager : celui de la représentation des mythes de Babel et de la Pentecôte, car ces récits sont à l'origine de nombreuses réflexions sur les langues et ont laissé des traces dans les œuvres littéraires médiévales. Nous allons donc revenir brièvement sur l'importance de ces deux histoires bibliques au Moyen Âge et nous observerons ensuite comment la littérature du temps les a réinterprétées.

Don et châtiment sont deux mots souvent mobilisés lorsqu'il est question de l'histoire mythico-biblique du langage et des langues. Or, comme nous l'avons souligné dès les premières lignes de ce travail, c'est à partir du texte biblique que la plupart des réflexions sur les langues se sont élaborées au Moyen Âge. Le langage est ainsi doté d'une dimension mythique et divine qui en fait le centre des réflexions de nombreux savants et lettrés de l'époque médiévale. Il est donc considéré comme un don de Dieu, comme une capacité innée transmise à Adam par Dieu au moment où Il l'a créé à son image, et la diversité des langues a souvent été interprétée comme une punition divine infligée aux Hommes alors qu'ils construisaient la tour de Babel.

L'épisode babélien et la multiplicité des idiomes parlés sur Terre ont suscité un certain nombre de commentaires et questionnements au Moyen Âge¹⁵³⁹. Il faut néanmoins souligner que, de manière générale, les écrits sur les langues sont plutôt rares avant le XIII^e siècle¹⁵⁴⁰. Il en est de même pour les commentaires de la Genèse dont la plupart n'est bien souvent qu'une répétition des propos de saint Augustin¹⁵⁴¹. Par ailleurs, les érudits du Moyen Âge développent leurs théories linguistiques en repartant de textes plus anciens comme par exemple le *De interpretatione* d'Aristote ou les propos de Chalcidius sur le *Timée* de Platon, œuvre qu'il a traduite et commentée¹⁵⁴².

¹⁵³⁹ Voir notamment BORST Arno, *Der Turmbau von Babel*, op. cit.

¹⁵⁴⁰ GRONDEUX Anne, « La question du langage avant 1200 », art. cit., p. 665-695.

¹⁵⁴¹ *Ibid.*, p. 666

¹⁵⁴² IMBACH Ruedi et ROSIER-CATACH Irène, « De l'un au multiple, du multiple à l'un : une clef d'interprétation pour le *De vulgari eloquentia* », *La résistible ascension des vulgaires – Contacts entre latin et langues vulgaires au bas Moyen Âge : problèmes pour l'historien (Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge)*, t. 117, n°2, 2005, p. 510.

Même si la plupart des commentateurs du Moyen Âge voient dans la dispersion des peuples et la confusion des langues le châtement de Dieu à l'encontre de l'*hubris* des Hommes, les interprétations de ce mythe ne sont pas univoques. Claude Hagège cite notamment Rachi (1040-1105), commentateur de la Bible et du Talmud, et les talmudistes du traité Sanhedrin, qui estiment que les Hommes ont construit la tour par peur de subir un nouveau déluge¹⁵⁴³. Rachi pense par ailleurs que les humains voulaient entrer en guerre contre Dieu ; la tour devait leur permettre de l'atteindre¹⁵⁴⁴. D'autres déclarent au contraire que cette tour est un témoignage de l'idolâtrie et d'autres encore affirment que Dieu l'a détruite, car Il n'a pas contribué à sa construction¹⁵⁴⁵.

Les commentaires ne se limitent pas à l'interprétation des causes de la construction de la tour et de la confusion des langues. La situation linguistique antérieure à Babel est aussi la source de plusieurs théories. Se pose notamment la question de savoir quelle était la langue prébabélique, cette langue qu'auraient partagée tous les êtres humains avant la confusion linguistique provoquée par leur orgueil. Si, comme nous l'avons dit précédemment, l'hébreu est souvent considéré comme la langue adamique¹⁵⁴⁶, d'autres hypothèses ont été émises à ce sujet. Dans le monde oriental et musulman, par exemple, certains pensent que la première langue serait l'araméen et plus particulièrement le syriaque : « Al-Tabarī¹⁵⁴⁷ précise d'ailleurs qu'elle était celle de l'humanité avant Babel¹⁵⁴⁸ ». Le philosophe, poète, grammairien et astronome Rabbi Abraham Ibn Ezra (ca. 1089 – ca. 1165) fait aussi partie de ceux qui, contrairement à l'idée communément partagée faisant de l'hébreu la langue première, affirment que la mère de toutes les langues est l'araméen¹⁵⁴⁹. L'Occident latin, peu connaisseur de cet idiome et proche de l'héritage judaïque, attribue quant à lui le qualificatif de langue prébabélique à l'hébreu, idiome suffisamment mystérieux pour les Occidentaux et associé aux Écritures pour que lui soit adjoint une dimension divine supérieure aux autres langues :

Lesté de son alphabet intrigant, ce dernier [l'hébreu] est paré de vertus divines que magnifie l'éloignement : la plupart des clercs n'en approchent guère que par des formules de la liturgie latine (*halleluïa, hosanna...*) qui en redoublent les charismes¹⁵⁵⁰.

¹⁵⁴³ HAGÈGE Claude, « Babel : du temps mythique au temps du langage », *art. cit.*, p. 467.

¹⁵⁴⁴ *Ibid.*

¹⁵⁴⁵ *Ibid.*

¹⁵⁴⁶ Voir notamment IDEL Moshe, « À la recherche de la langue originelle : le témoignage du nourrisson », *Revue de l'histoire des religions*, 213, n°4, 1996 (Langue et Kabbale), p. 415-442.

¹⁵⁴⁷ Historien arabe (839-923) connu notamment pour la *Chronique de Tabari* aussi intitulée *Histoire des prophètes et des rois* et son *Tafsīr (Commentaire du Coran)*.

¹⁵⁴⁸ GRÉVIN Benoît, *Le parchemin des cieux*, *op. cit.*, p. 127.

¹⁵⁴⁹ Il en parle dans son traité *Sefer Safa Berura* (IDEL Moshe, « À la recherche de la langue originelle... », *art. cit.*, p. 418-421).

¹⁵⁵⁰ GRÉVIN Benoît, *Le parchemin des cieux*, *op. cit.*, p. 127.

Ainsi, Isidore de Séville¹⁵⁵¹, Raoul le Noir (XII^e siècle), saint Bonaventure (1217-1274), Dante (ca. 1265-1321), et d'autres ont-ils tous affirmé que la langue commune avant Babel était l'hébreu.

Pour tenter de déterminer quelle est la langue mère de toutes les langues, certains n'auraient pas hésité à faire des expérimentations. Dans ses *Histoires*, Hérodote raconte ainsi que, dans l'Égypte ancienne, le pharaon Psammétique aurait confié deux nourrissons à un berger qui reçut pour consigne de ne jamais prononcer un mot devant ces enfants. L'objectif était de découvrir en quelle langue les premiers mots de deux bambins seraient prononcés. Après deux ans, alors qu'il leur amena de quoi se nourrir, le berger les entendit dire le terme *bekos*, mot phrygien signifiant *pain*. Psammétique en conclut que le peuple phrygien était le plus ancien de tous. Cette expérience est le fruit de l'invention d'Hérodote, mais sa véracité importe en réalité assez peu, car la visée de l'histoire relatée est avant tout de mettre en question l'ancienneté du peuple égyptien et de sa langue, et par extension, d'interroger l'apparition du langage et l'importance de la communication dans les sociétés humaines¹⁵⁵².

Cette anecdote fait écho à une autre expérience qui aurait été réalisée cette fois à l'époque médiévale : celle de Frédéric II de Hohenstauffen, rapportée par Fra Salimbene de Adam dans sa *Chronique* (fin du XIII^e siècle)¹⁵⁵³. L'empereur aurait en effet confié des bébés à des nourrices qui devaient les allaiter, les laver, mais ne jamais leur parler ni leur adresser quelque signe d'affection. Si les enfants avaient pu prononcer un mot, cette expérience aurait permis de déterminer quelle était la langue originelle. Cependant, le manque de communication et d'amour eut une issue fatale, puisque tous périrent.

¹⁵⁵¹ Isidore de Séville affirme en effet que la langue commune parlée avant l'épisode de Babel était l'hébreu : « *Nam priusquam superbia turris illius in diuersos signorum sonos humanam diuideret societatem, una omnium nationum lingua fuit quae hebrea uocatur, quam patriarchae et prophetae usi sunt non solum in sermonibus suis, uerum etiam in litteris sacris* » (ISIDORUS HISPALENSIS, *Etymologiae IX*, éd. cit., p. 31). L'éditeur traduit ce passage comme suit : « De fait, avant que l'orgueil de cette tour divisât la société humaine selon différents sons chargés de sens, il y avait une langue commune à toutes les nations qui est appelée hébraïque ; c'est d'elle que se servirent patriarches et prophètes non seulement dans leurs conversations, mais encore dans les lettres sacrées » (*ibid.*, p. 30).

¹⁵⁵² Pour une analyse de cet épisode, voir notamment COURRÉNT Mireille, « La vérité sort de la bouche des enfants : la langue des origines et l'enfance de l'humanité », Isabelle DUBOIS et Françoise HAFFNER, dir., *Retours vers les enfances méditerranéennes*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2011, p. 13-28 ; KISSEL Myriam, « Des origines du langage "L'Expérience de Psammétique" Hérodote Histoires, II, 2 », *Journées de l'Antiquité 2005-2006*, Saint-Denis, La Réunion, Université de La Réunion, 2005, p. 87-95.

¹⁵⁵³ Voir LUCAS-DUBRETON Jean, « Les expériences de Fra Salimbene », *Revue Des Deux Mondes (1829-1971)*, 1954, p. 103. Voir aussi LUSIGNAN Serge, *Parler vulgairement...*, op. cit., p. 60.

Ces expériences¹⁵⁵⁴ présupposent que, de manière innée, tous connaissent la langue originelle, et ce, sans l'intervention d'un tiers leur adressant la parole et suscitant le dialogue. Toutefois, le philosophe, rabbin et médecin barcelonais Zerahiah ben Shealtiel Hen (XIII^e siècle) conteste ces affirmations : il estime qu'une langue s'apprend et que, dans un contexte silencieux sans parole, un enfant ne peut être que muet ou proférer des sons à la manière d'un animal¹⁵⁵⁵, un avis que semble partager dans une certaine mesure le philosophe et kabbaliste Abraham ben Shemuel Abulafia (1240 – après 1291)¹⁵⁵⁶.

Les interprétations du mythe babélien et les hypothèses sur la langue adamique trouvent un écho plus ou moins grand dans les textes littéraires. La littérature convoque en effet à sa manière l'épisode biblique. Néanmoins, Babel, qui semble être au centre de nombreuses réflexions sur les langues au Moyen Âge, n'apparaît pas aussi fréquemment ou pas de façon aussi évidente qu'on pourrait le penser dans les œuvres médiévales. Comment dès lors les textes littéraires réinterprètent-ils Babel, mais aussi l'épisode qui sert de réponse au châtement divin, celui de la Pentecôte ? Bien plus que de questionner les représentations littéraires du mythe, il s'agit d'interroger le rôle que jouent le don et le châtement – qu'ils soient divins ou non – dans les connaissances et capacités linguistiques d'un personnage. Il s'agira donc dans un premier temps d'envisager la place qu'occupent Babel et la Pentecôte dans les textes médiévaux et, dans un second temps, de voir que les langues peuvent être présentées tantôt comme un châtement tantôt comme un don.

4.1. Babel et la Pentecôte dans les textes médiévaux

4.1.1. Translations bibliques du récit babélien

La question de la présence de l'épisode de Babel et de ses adaptations dans les œuvres bibliques d'oïl a récemment été étudiée par Martine Pagan¹⁵⁵⁷. À partir de l'étude et de l'édition de *La Genèse* de Raoul de Presles (XIV^e siècle) – qu'elle considère être la dernière traduction

¹⁵⁵⁴ Pour d'autres récits d'expériences sur les nourrissons voir notamment IDEL Moshe, « À la recherche de la langue originelle... », *art. cit.*

¹⁵⁵⁵ *Ibid.*, p. 422-423.

¹⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 423-426.

¹⁵⁵⁷ *La Genèse* de Raoul de Presles, Martine PAGAN, éd., Suivi de *Une Babel indécise. Mutation de la Genèse en langue d'oïl (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 196), 2021. Voir aussi BERGER Samuel, *La Bible française au Moyen Âge : étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oïl*, Paris, Imprimerie Nationale, 1884 ; BONNARD Jean, *Les traductions de la Bible en vers français au Moyen Âge*, Paris, Imprimerie nationale, 1884.

de la Bible en français avant les imprimés –, elle s’interroge sur la place et les réinterprétations du récit babélien dans les Bibles et histoires saintes de langue française entre le XII^e et le XIV^e siècle. Ses recherches lui permettent de relever pas moins de vingt-trois œuvres où le mythe est translaté (*Bible* d’Herman de Valenciennes, *Genèse* d’Evrat, *Poème anglo-normand sur l’Ancien Testament*, *Bible du XIII^e siècle*, *Histoire ancienne jusqu’à César*, etc.).

Dans tous ces textes, le récit de Babel répond au même schéma triparti, à savoir une situation initiale où les Hommes se comprennent et forment un seul peuple, la construction de la tour, et la punition divine entraînant la confusion des langues et la division spatiale du peuple¹⁵⁵⁸. En dépit de la trame commune qui unit tous les témoins recensés par Martine Pagan, aucune adaptation babélienne ne ressemble en tout point aux autres. Les translateurs procèdent à certaines sélections, peuvent écrire en vers ou en prose et peuvent insister sur certains aspects du mythe plus que d’autres. Ils peuvent suivre assez fidèlement la Vulgate, ajouter des commentaires et se baser sur d’autres modèles textuels ou encore réaliser de véritables réécritures¹⁵⁵⁹. Ils ne recourent par ailleurs pas tous exactement aux mêmes sources. Les autorités textuelles auxquelles se réfèrent les adaptateurs des textes bibliques varient en fonction des choix opérés, mais aussi de la disponibilité et l’accessibilité de telle ou telle source. Parmi les textes les plus régulièrement utilisés par les translateurs, Martine Pagan relève le *De Civitate Dei* de saint Augustin (début du V^e siècle) et sa traduction par Raoul de Presles, les *Antiquitates Biblicae* du Pseudo-Philon (I^{er} siècle), les *Antiquitates Iudaicae* de Falvius Josèphe (I^{er} siècle), la *Glossa Ordinaria*, l’*Historia Scholastica* de Pierre le Mangeur (1168-1175), l’*Aurora* de Pierre Riga (ca. 1170-1200) et les *Postillae* de Nicolas de Lyre (ca. 1322-1330). Chacune de ces œuvres présente sa propre vision du mythe babélien. Le recours à l’une ou plusieurs d’entre elles en vue de proposer une traduction en français de l’épisode biblique a donc une influence sur la réinterprétation qu’en donne le translateur.

Même si ces sources jouent un rôle certain dans les réécritures et adaptations de l’épisode de Babel, elles ne sont pas suivies servilement par les auteurs de langue d’oïl. Martine Pagan souligne dans son corpus plusieurs éléments qui se révèlent être des hapax et ne se retrouvent donc nulle part ailleurs dans la tradition biblique d’oïl envisagée par la chercheuse. Par exemple, dans la *Genèse* d’Evrat (ca. 1198), l’auteur s’arrête sur la beauté du français :

De quelque part que l’en les prange
Tuit sunt et divers et estrange

¹⁵⁵⁸ *La Genèse* de Raoul de Presles, *éd. cit.*, p. 358.

¹⁵⁵⁹ Martine Pagan distingue les traductions littérales des traductions littérales augmentées et des réécritures ou récits bibliques (*ibid.*, p. 357-362).

Fors que li languages franchois :
C'est cil que Deus entent anchois,
K'il lo fist et bel et legier
Sel puet l'en croistre et abregier
Mielz que toz les altres languages,
Ce dits li cortois et li sages¹⁵⁶⁰.

La confusion des langues sert de prétexte à l'auteur pour vanter et défendre les qualités du français, langue comprise par Dieu avant toutes les autres (*anchois*). En tenant de tels propos, Evrat assigne à la langue d'oïl un caractère divin et la rapproche de ce fait des langues dites sacrées (et, ne pourrions-nous pas dire, de la langue adamique ?). De ce fait, l'idiome français « bénéficie surtout d'un privilège théologique : le français est la langue *entendue* de Dieu. Curieux coup de force qui profite de Babel pour élever une langue vernaculaire au rang de langue élue, de langue du Père¹⁵⁶¹ ». L'auteur, dont l'œuvre répond à une commande de Marie de Champagne, utilise donc un mythe pour prendre une position linguistique et s'inscrire dans un mouvement de défense du français dont il serait un des initiateurs : ce bref commentaire serait « une des premières attestations de la construction de [l]a qualité esthétique [du français]¹⁵⁶² ». La *Genèse* d'Evrat se distingue ainsi des autres translations du récit babélien en faisant de ce qui est initialement perçu comme une punition divine un moyen de valorisation et de sacralisation de la langue d'oïl¹⁵⁶³. Elle donne par ailleurs à l'histoire ancienne de la confusion des langues une consonnance dans le temps présent. Les additions réalisées par les translateurs peuvent donc être porteuses d'enjeux qui dépassent pleinement la narration et transmission du récit mythico-biblique.

Les hapax dégagés ne sont cependant pas toujours d'une telle teneur. Ils peuvent constituer des éléments narratifs : dans l'*Histoire sainte* du manuscrit Paris, BnF fr. 25247 (fin XIII^e siècle), Nemrod construit une seconde tour¹⁵⁶⁴ ; dans la *Bible abrégée* du manuscrit Paris, BnF fr. 24728 (début du XIV^e siècle), une partie est consacrée à la vie des Hommes après Babel¹⁵⁶⁵ ; dans la compilation anonyme d'histoire sainte et universelle du manuscrit Paris, BnF fr. 6362 (début du XV^e siècle), se trouve un développement sur Nemrod, etc. Ces hapax peuvent

¹⁵⁶⁰ *Ibid.*, p. 268, v. 2864-2871.

¹⁵⁶¹ FRITZ Jean-Marie, « Conjointures troyennes. Pierre le Mangeur, Chrétien de Troyes et Evrat, auteur du poème de la *Genèse* », Valérie FASSEUR et Jean-René VALETTE, éd., *Les Écoles de pensée du XII^e siècle et la littérature romane (oc et oïl)*, Turnhout, Brepols, 2016, p. 200.

¹⁵⁶² HALARY Marie-Pascale, « Récits sur l'origine des langues... », *art. cit.*, p. 47

¹⁵⁶³ *Ibid.*, p. 47-48.

¹⁵⁶⁴ *La Genèse* de Raoul de Presles, *éd. cit.*, p. 302.

¹⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 313.

également porter sur des éléments de détails comme c'est le cas dans la *Bible d'Acre* (ca. 1250), où l'on précise que du plomb est employé comme ciment¹⁵⁶⁶.

Le très riche travail de Martine Pagan n'a pas pour seul intérêt de regrouper dans un seul ouvrage plusieurs versions bibliques du récit de Babel en langue d'oïl, de mettre en évidence les similitudes et divergences entre elles ou de rappeler l'apport de leurs sources latines et leur originalité à l'égard de ces dernières. Il souligne aussi l'existence d'une interprétation positive du mythe dans l'encyclopédie *L'Ymage del monde* de Gossuin de Metz (ca. 1246-1248), où il est fait mention de la tour de Babel, mais où il n'est jamais question du châtement divin : seules sont soulignées la beauté et la grandeur de l'œuvre architecturale¹⁵⁶⁷.

Martine Pagan fait en outre remarquer l'importance toute relative que pouvait recouvrir l'épisode de Babel, puisque toutes les traductions de la Bible ne prennent pas la peine de le mentionner : point d'espace laissé au mythe babélien dans la *Bible* d'Herman de Valenciennes (XII^e siècle), l'*Abrégé d'Histoire sainte* de Roger d'Argenteuil (XIII^e siècle) et la *Bible* de Geoffroi de Paris (1243)¹⁵⁶⁸. Cette absence ne s'explique pas par une lacune dans la tradition manuscrite, mais apparaît plutôt comme un choix délibéré des auteurs – ils omettent l'ensemble du chapitre XI de la Genèse – manifestant d'une part que l'épisode en question n'occupait peut-être pas la place incontournable qu'on tend à lui accorder aujourd'hui et d'autre part qu'il pouvait être considéré comme problématique dans le déroulement chronologique de la Genèse¹⁵⁶⁹, puisque la généalogie des descendants de Noé est interrompue par le récit de Babel et qu'après le Déluge (et donc avant la division du peuple unique lors de l'épisode de Babel), est déjà évoquée la constitution de peuples différents et le développement de diverses langues à la suite de la séparation et de la dispersion des trois fils de Noé. Le récit babélien constitue donc « une curieuse parenthèse¹⁵⁷⁰ ». Pour pallier ce problème dans ses *Antiquitates iudaicae*, Flavius Josèphe a d'ailleurs préféré déplacer l'épisode relatant la généalogie des enfants de Noé après celui de Babel¹⁵⁷¹.

Ce détour par les translations bibliques rend compte de la non uniformité des interprétations du mythe, et ce, malgré la trame commune qui est reprise dans chaque traduction et

¹⁵⁶⁶ *Ibid.*, p. 284.

¹⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 335.

¹⁵⁶⁸ *Ibid.*, p. 281-282.

¹⁵⁶⁹ *Ibid.*, p. 363-364.

¹⁵⁷⁰ FRITZ Jean-Marie, « Dialogues de sourds. Babel, Pierre de Beauvais et l'*Ovide moralisé* », Olivier COLLET, Yasmîna FOEHR-JANSSENS, Jean-Claude MUHLETHALER, dir., avec la collaboration de Prunelle DELEVILLE, *Fleur de clergie. Mélanges en l'honneur de Jean Yves Tilliette*, Genève, Droz, 2019, p. 599.

¹⁵⁷¹ *La Genèse* de Raoul de Presles, éd. cit., p. 232.

remaniement. S'il n'est guère étonnant que le récit de Babel se retrouve dans les translations de la Bible ou les textes qui se revendiquent comme tel – bien que nous ayons pu voir qu'il n'y figurait pas toujours –, il peut être plus intéressant de voir quelle place occupe l'épisode babélien dans les œuvres littéraires afin de juger de l'importance du mythe à l'époque médiévale en-dehors du contexte des Écritures et d'observer si la multiplicité des interprétations relevées dans les textes bibliques se note également dans les autres textes littéraires. Il s'agira aussi de se demander si les œuvres littéraires représentent la pluralité des langues comme la conséquence d'un châtement ou si elles en donnent une interprétation positive comme dans *L'Ymage del monde*.

4.1.2. Babel dans les textes littéraires

En dehors des traductions de l'épisode dans les versions en langue vulgaire de la Bible, dans les chroniques ou les traités philosophiques, l'on retrouve assez peu de réécritures explicites du mythe dans les œuvres dites fictionnelles. Ce sont essentiellement des mentions fugaces que les œuvres du Moyen Âge donnent à lire. Marie-Pascale Halary note d'ailleurs que « la fiction romane des XII^e et XIII^e siècles accueille peu de réécritures babéliennes¹⁵⁷² ».

Dans les chansons de geste de langue d'oïl où André Moisan relève des occurrences à Babel (dix au total¹⁵⁷³), l'évocation à la tour est généralement brève et n'implique pas toujours de développement supplémentaire. Elle sert souvent de repère géographique comme, par exemple, dans *L'Entrée d'Espagne* :

E neïs oltre mer, jusque la Tor Babel¹⁵⁷⁴.

Elle peut aussi être une façon d'évoquer l'opulence voire la démesure orientale¹⁵⁷⁵, tel semble être le cas dans la *Naissance du Chevalier au Cygne* (version Beatrix) :

S'ele ataint Elias, tous li ors de [B]abiel
Ne li ara mestier le point d'un fusiel
Ne le face escorcier ausi con .I. caiel¹⁵⁷⁶

La mention de la tour est parfois accompagnée d'un résumé de l'épisode babélien :

¹⁵⁷² HALARY Marie-Pascale, « Récits sur l'origine des langues... », *art. cit.*, p. 41.

¹⁵⁷³ *Bâtard de Bouillon, Baudoin de Sebourc, Les Chétifs, L'Entrée d'Espagne, Huon et Calisse, Lion de Bourges, Tristan de Nanteuil, Le Chevalier au cygne, Le Chevalier au cygne et Godefroy de Bouillon et La Naissance du Chevalier au cygne* (voir MOISAN André, *Répertoire des noms propres...*, *op. cit.*, t. I, vol. 2, p. 1043).

¹⁵⁷⁴ *L'Entrée d'Espagne*, *éd. cit.*, t. 2, p. 17, v. 8422.

¹⁵⁷⁵ *The Old French Crusade Cycle. Volume I. La Naissance du Chevalier au Cygne. Elioxe*, edited by Emanuel J. MICKEL, Jr. *Beatrix*, edited by Jan A. NELSON, Tuscaloosa and London, University of Alabama Press (The Old French Crusade Cycle, 1), 1977, p. 208.

¹⁵⁷⁶ *Ibid.*, p. 175, v. 2005-2007.

Car tut seront si homes e jurés e plevis,
 Aiderunt li conquere li estranjes païs,
 Babilone e Chaldee, les bos e les laris,
 La tor ou des langajes fist Nembrot les divís,
 Tote tere d'Egit e Sidonie neís¹⁵⁷⁷

Il en est de même dans *Tristan de Nanteuil* (milieu du XIV^e siècle), où la tour n'a pas été détruite, mais reste inachevée :

Seigneurs, c'estoir la tour qu'Abel jadis fonda,
 Qui est en Babilone et a esté pieça ;
 Le roy qui la fist fere et qui la commança,
 La vout sy hault fere et ad ce l'ordonna,
 Que pour aller au ciel, et ainsy la devisa ;
 Mais le doulx Jhesus Critz¹⁵⁷⁸ adonc y demonstra
 Une sainte miracle telle c'on vous dira,
 Car par tui les languaiges furent mués dela,
 Tellement que l'un ne scet que l'autre demanda,
 Et ainsy par ce point l'ouvraige demoura¹⁵⁷⁹.

La Tour subjugue tout qui la regarde par sa grandeur, mais elle agit en même temps tel un avertissement sur les Hommes. L'ombre immense qu'elle fait planer suscite forcément la peur, rappelant de la sorte à ceux qui se montreraient trop orgueilleux la menace du châtement divin¹⁵⁸⁰. La représentation de la Tour, de sa démesure et de son ombre recouvrant plusieurs lieues apparaît aussi dans *Bâtard de Bouillon* (milieu du XIV^e siècle), *Florent et Octavien* ou encore *Baudouin de Sebourg*¹⁵⁸¹.

Les renvois à l'épisode de Babel s'étendent rarement plus. Il en est visiblement de même dans la littérature romanesque. On peut certes y relever quelques allusions, mais elles sont souvent peu développées. Dans le *Roman de Thèbes*, par exemple, Jupiter est responsable de la multiplicité des royaumes et des langues, qui sont au nombre de septante-deux (« li septante et dui langage », v. 4247) comme stipulé dans la plupart des versions du récit babélien et des commentaires de la Bible¹⁵⁸² ainsi que dans d'autres textes littéraires tels que le *Roman de Troie*¹⁵⁸³ :

¹⁵⁷⁷ *L'Entrée d'Espagne*, éd. cit., t. 2, p. 224, v. 14142-14146.

¹⁵⁷⁸ On note ici une incohérence d'ordre chronologique : il paraît étrange de mentionner Jésus Christ comme l'instigateur de la confusion des langues alors que l'épisode babélien fait partie de la Genèse et est donc bien antérieur à l'apparition de Jésus dans l'histoire biblique.

¹⁵⁷⁹ *Tristan de Nanteuil*, K. V. SINCLAIR, éd., Assen, Van Gorcum, 1971, p. 82, v. 79-88.

¹⁵⁸⁰ Sur la tour et son symbolisme dans *Tristan de Nanteuil*, voir GEORGES ALBAN, *Tristan de Nanteuil. Écriture et imaginaire épiques au XIV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (N.B.M.A., 80), 2006, p. 143-151.

¹⁵⁸¹ *Ibid.*, p. 144.

¹⁵⁸² Voir aussi BESNARDEAU Wilfrid, *Représentations littéraires de l'étranger...*, op. cit., p. 523.

¹⁵⁸³ Voir *Le Roman de Thèbes*, Aimé PETIT, éd., Paris, Honoré Champion, 2008, p. 297.

Jupiter les menace et chose
 si leur esclere bien la chose ;
 dist leur que chose destinee
 ne puet tolir ne gelee :
 « Des que je fui diex apelez,
 que fu primes li mons fondez,
 que j'oi seur terre devisez
 les langages et les regnez
 [...] ¹⁵⁸⁴ ».

Les œuvres théâtrales paraissent encore moins loquaces à ce sujet. Martine Pagan n'a d'ailleurs « trouvé aucune trace d'une œuvre théâtrale avant le XV^e siècle qui aurait représenté l'épisode de Babel pour instruire, faire croire et faire craindre, comme pouvaient par exemple être mis en scène le Jugement universel ou la Création¹⁵⁸⁵ ».

Babel semble ainsi vivre dans la littérature non biblique à travers des évocations sommaires voire lacunaires. Pourquoi en dire plus ? Tout le monde connaît l'histoire de la tour de Babel. Sa simple mention suffit à charrier tout un réseau de pensées. La présence discrète de Babel dans la littérature peut aussi être perçue comme la conséquence de la problématique posée par la traduction ou vernacularisation d'un récit qui sacre trois langues (l'hébreu, le latin et le grec) au détriment des parlers vulgaires¹⁵⁸⁶. Cette problématique a pourtant pu être dépassée par la plupart des translateurs de la Bible...

Il ne faudrait toutefois pas conclure de façon trop hâtive et penser que Babel n'a pas eu besoin d'être racontée en dehors des textes bibliques. Plusieurs œuvres manifestent un attachement certain à la tour et lui donnent une fonction dans la narration, d'autres proposent de véritables réécritures du mythe.

Le personnage d'Alexandre est ainsi souvent associé à la tour de Babel dans les différentes versions qui racontent son histoire. L'un des faits mémorables du roi macédonien est en effet la conquête de Babylone, ville que le Moyen Âge considère comme le lieu de construction de la tour et qu'il confond quelquefois avec Le Caire aussi appelé Babylone du Nil. Dans le texte en prose, la ville conquise devient le lieu de réunion d'ambassadeurs venus de diverses régions du monde pour saluer Alexandre : quel meilleur endroit pour accueillir des hommes de provenance et d'idiomes différents que celui où les langues ont été confondues¹⁵⁸⁷ ?

¹⁵⁸⁴ *Le Roman de Thèbes*, Guy RAYNAUD DE LAGE, éd., *éd. cit.*, vol. 2, p. 104, v. 9403-9410.

¹⁵⁸⁵ *La Genèse* de Raoul de Presles, *éd. cit.*, p. 438.

¹⁵⁸⁶ À ce sujet, voir HALARY Marie-Pascale, « Récits sur l'origine des langues... », *art. cit.*

¹⁵⁸⁷ FERLAMPIN-ACHER Christine, « Alexandre et le miroir : réflexions autour du mythe du conquérant dans le *Roman d'Alexandre* en prose », Fabienne POMEL, éd., *Miroirs et jeux de miroirs dans la littérature médiévale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Interférences), 2003, p. 191-214.

La tour de Babel est explicitement mentionnée dans la *Prise de Defur* (première moitié du XIII^e siècle)¹⁵⁸⁸ et, avant cela, dans la version d'Alexandre de Paris, et ce, à au moins deux reprises : lorsqu'Alexandre se prépare à entrer dans la ville de Babylone (« Je ne m'en irai mie, ne je ne mi dansel, / Devant que j'aie prise la fort tor de Babel / Que firent li gaiant de chaus et de quarrel¹⁵⁸⁹ ») et lorsqu'il y est effectivement parvenu (« En la tor de Babel en est li rois entrés, / Que li gaiant fremerent par lor grans poëstés¹⁵⁹⁰ »). Par ailleurs, l'on note une plus ample allusion au récit biblique dans le prologue du manuscrit BnF fr. 789¹⁵⁹¹ :

Puis vinquist Babilone ou fu mors par poison
 El grant palais marbrin que firent li gloton
 Qui cuiderent monter el ciel par mesproison
 Quant Dix de tous langages lor fist devision ;
 Quant l'uns parloit englois et li autres gascon,
 Li tiers parloit irois et li quars bourgegnon,
 Et li quins alemant et li sistes breton,
 Li septimes galois, li octimes frison ;
 L'uns ne savoit de l'autre ke disoit ne ke non ;
 Cil ki demandoient pierre si avoit du sablon.
 Por chou laisierent l'oeuvre k'il se virent bricon¹⁵⁹².

Il n'est plus question de géants édificateurs de la tour, mais de *glotons*, autrement dit de traîtres. La construction de la tour est donc présentée comme une faute (*mesproison*) et un acte de trahison provoquant la division des langages. L'auteur cite ensuite plusieurs langues, toutes de l'Europe occidentale, et donne dès lors une explication à la multiplicité des langues parlées à l'époque de la composition de l'œuvre.

La version que donne Thomas de Kent n'omet pas de mentionner Babylone, une des raisons de la construction de la tour (la crainte d'un nouveau déluge) et son fondateur rusé et félon, Nemrod, qui finit pris de folie :

Danz Nembroz après fut enginus et sotilz,
 En tote felonie apris e noriz.
 Dota qe li mondes dust estre periz
 Ou par ewe naez ou par feu malbailliz.
 En Assire la grant ad un bel lu choisiz
 E fet i double[s] tours k'encontre soit garniz
 De tel manere fu ly morter endur[c]iz
 Par feu n'ert il ars ne par ewe honiz.

¹⁵⁸⁸ CASTELLANI Marie-Madeleine, « Tour de puissance et tour d'orgueil, imaginaire de la Tour de Babel dans la littérature médiévale », Jean-Marc VERCRUYSSSE, dir., Arras, Artois Presses Université (Graphè, 21), 2012, p. 83-84.

¹⁵⁸⁹ *The Medieval French Roman d'Alexandre*, éd. cit., p. 284, v. 6237-6239.

¹⁵⁹⁰ *Ibid.*, p. 306, v. 7217-7218.

¹⁵⁹¹ Voir notamment FERLAMPIN-ACHER Christine, « Alexandre et le miroir... », art. cit., p. 202-203

¹⁵⁹² MEYER Paul, *Alexandre le Grand dans la littérature française du Moyen Âge*, Paris, Vieweg, 1886, p. 118-119, v. 88-98.

Pur le voleir qu'il ot fu il mult escharniz,
son lignage affolé e il memes assotiz,
devis par les terres e forment amatiz¹⁵⁹³.

Dans les deux versions précitées, domine une lecture négative de l'épisode babélien : la confusion des langues empêche l'intercompréhension et entraîne la perte et la déchéance des Hommes, devenus fous (*bricon*).

La prise de Babylone par Alexandre le Grand peut-elle dès lors être considérée comme une conquête de Babel ? Est-elle une victoire symbolique sur le châtement divin ? Le héros a gagné la ville où l'un est devenu multiple. Cette victoire ne doit pas surprendre, puisque le Macédonien avait déjà triomphé de Babel par sa connaissance exceptionnelle des langues. Le retour à l'unité prébabélienne semble ainsi rendu possible par l'exploit du roi polyglotte : « À l'arrière-plan des aventures d'Alexandre, il y a bien, plus ou moins implicite, le rêve d'une conquête universelle, d'un pouvoir et d'une langue uniques, rendant vaines toutes les traductions¹⁵⁹⁴ ». Toutefois l'homme ne peut dépasser Babel que temporairement, car personne ne peut aller à l'encontre de la punition divine. La mort d'Alexandre à Babylone signe la fin de l'illusion et « marque et l'échec de la démesure et la conscience irréductible de la pluralité linguistique¹⁵⁹⁵ ». Symbole du pouvoir d'Alexandre, la prise de la tour est aussi analysée comme la manifestation de l'ambition et de la démesure du héros, dont la mort est perçue comme le châtement ultime¹⁵⁹⁶.

En dehors des récits sur Alexandre le Grand où la conquête des langues se couple à la conquête de la ville où sont nés tous les idiomes, l'on retrouve des évocations à Babel dans un tout autre type d'œuvre, le *Renart le Contrefait* (XIV^e siècle)¹⁵⁹⁷. Dans la rédaction B contenue dans les manuscrits de Vienne (Wien, Österreichische Nationalbibliothek, 2562) et de Paris (BnF fr. 370 et BnF fr. 369), Babel est mentionnée à deux reprises¹⁵⁹⁸. Il en est question la

¹⁵⁹³ THOMAS DE KENT, *Le Roman d'Alexandre ou le Roman de toute chevalerie*, éd. cit., p. 624, v. 7838-7848.

¹⁵⁹⁴ FERLAMPIN-ACHER Christine, « Alexandre et le miroir... », art. cit., p. 203.

¹⁵⁹⁵ *Ibid.*

¹⁵⁹⁶ CASTELLANI Marie-Madeleine, « Tour de puissance... », art. cit., p. 80-84. Sur l'entrée d'Alexandre le Grand à Babylone, voir aussi GAULLIER-BOUGASSAS Catherine, « La longue entrée d'Alexandre le Grand à Babylone. Des raffinements de l'esthétique épique aux enjeux idéologiques de la recomposition de l'histoire », Ludmilla EVDOKIMOVA et Victoria SMIRNOVA, dir., *L'Œuvre littéraire du Moyen Âge aux yeux de l'historien et du philologue*, Paris, Classiques Garnier (Rencontres, 77), 2014, p. 67-80.

¹⁵⁹⁷ CASTELLANI Marie-Madeleine, « Tour de puissance... », art. cit., p. 87-90.

¹⁵⁹⁸ La rédaction B est une version remaniée, bien plus longue que la rédaction A. Celle-ci, contenue dans le manuscrit de Paris, BnF fr. 1630, comporte également une évocation à la tour de Babel et à Nemrod, qui s'avère cependant bien plus brève : « Il est voirs que roys Icarus / Qui fu filz de Nebrot le roy, / – Cilz Nebroz, ge le sai et voy, / La tour Babel fist a sa vie, / Et demoura an Italie / Et fonda et tint l'eritage / Puis ot ses fils le seignorage / Qui fu Italus apelez –, / Li filz Nonbrot dont vous oez, / Pour Italus fu Italie. » (*Renart le Contrefait* d'après le

première fois lorsque sont décrits le pavillon de Renart et les représentations graphiques et picturales qui s’y trouvent. L’une d’elles relate en effet la construction de la tour :

En celui tref escript estoit
Comment on fonda par exploit
La tour de Babel proprement
Dont Nembroth fit commencement.
Soixante et dix carres tenoit :
A chascun carre ung maistre avoit,
Et Nembroth estoit ly premiers ;
A chascun maistre mil ouvriers.
Cha avant bien en parleray,
Mais cy endroit je m’en tairay¹⁵⁹⁹.

L’épisode babélien n’est raconté que dans sa phase première, celle de la réalisation de la tour. C’est donc l’exploit architectural qui est ici abordé sans que ne soit encore fait allusion à la destruction du bâtiment et au châtement divin. Cette troncature donne à l’épisode une lecture d’abord positive : en passant – temporairement (« Cha avant bien en parleray, / Mais cy endroit je m’en tairay ») – sous silence la confusion des langues, seul est mis en lumière le travail des constructeurs et de leur chef, Nemrod. Après la présentation de l’œuvre de Babel, l’auteur glisse sur le sujet de la fondation de l’Italie et de la ville de Troie grâce à l’intervention d’un personnage, Ytalus, qui était aux côtés de Nemrod et qui décida de partir pour fonder un royaume à son nom. Cet enchaînement un peu particulier et qui fait fi de toute cohérence chronologique ne fait que confirmer « le caractère particulièrement confus et chaotique¹⁶⁰⁰ » de la description des iconographies déjà souligné par Jean-Marie Fritz.

La seconde évocation au mythe babélien n’arrive que bien plus tard, au moment où Renart s’exprime à la cour du roi Lion. Le goupil commence un long discours qui s’apparente à une somme de savoirs sur le monde : il parle des anges, de l’enfer, de la création du monde d’Adam et Ève, etc. C’est dans le cadre de cet exposé encyclopédique qu’est narrée la suite du récit babélien. La maîtrise des ouvriers responsables de la construction de la tour (« Par monlt merveilleuse maistrie », v. 8062) et les dimensions exceptionnelles de l’ouvrage sont particulièrement détaillées. Mais, après quelques vers, c’est bien la folie de l’entreprise qui est

manuscrit BnF fr. 1630, Corinne PIERREVILLE, dir., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 192), 2020, t. 2, p. 827-828, v. 21525-21534).

¹⁵⁹⁹ *Le Roman de Renart le Contrefait*, publié par Gaston RAYNAUD et Henri LEMAÎTRE, Paris, Honoré Champion, 1914, vol. 1, p. 42, v. 3893-3902.

¹⁶⁰⁰ FRITZ Jean-Marie, « La chronique universelle au miroir de Renart. Du *Manuel d’histoire de Philippe de Valois* à *Renart le Contrefait* », Francesco MONTORSI et Fanny MAILLET, dir., *Les Chroniques et l’histoire universelle. France et Italie (XIII^e - XIV^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 20.

soulignée : « Nembroth pensa celle folye » (v. 8100). La folie orgueilleuse des hommes cause la confusion des langues, que Renart décrit en ces termes :

Dieu si regarda leur folye
Et comment maintiennent leur vye ;
Tous leurs langaiges eschanga,
Et leur parole leur mua ;
Ly ung l'autre n'entendoit,
Estrangé l'un de l'autre estoit :
Quant ly ung demandoit la terre,
On lui aloit de l'eue querre ;
L'un fut Alemant, l'autre Angloiz,
L'un Espagnol, l'autre Francois :
La furent trouvé ly langage,
Dont chascun parle a son usage¹⁶⁰¹

La langue y est clairement présentée comme un élément identitaire et unificateur, car une fois que la compréhension a été rompue à cause de l'usage d'idiomes différents, les Hommes sont devenus étrangers l'un pour l'autre. Toutefois, et bien que la perte de l'intercompréhension soit toujours signalée comme la conséquence d'une punition divine, l'issue du récit est loin d'être dramatique, puisque les langues en usage ont pu être « trouvées » à la suite de la confusion babélique : « [l]a confusion va surtout de pair avec une *trouveure* : la perte est comme compensée par le fait que l'on *trouve* les langues à cette occasion¹⁶⁰² ».

La réécriture de Babel proposée dans la version *B* du *Renart le Contrefait* est doublement originale. D'une part, elle accepte la chute de la tour et voit en la punition divine une conséquence finalement positive : la naissance des langues vulgaires à travers lesquelles l'un se distingue de l'autre et peut donc développer une identité particulière en fonction de son appartenance linguistique (« L'un fut Alemant, l'autre Angloiz, / L'un Espagnol, l'autre Francois »). D'autre part, par la mention de plusieurs langues vernaculaires, l'auteur, comme Evrat avant lui, donne une lecture contemporaine du mythe et met de ce fait en lien le plurilinguisme de son époque avec le texte biblique : « Babel n'est pas un évènement du passé, il se vit au présent dans l'espace européen¹⁶⁰³ ».

La présence de Babel dans les versions du *Roman d'Alexandre* et dans le *Renart le Contrefait* ne répond pas uniquement aux éventuels besoins de l'histoire. Certes, dans les récits sur le héros antique, la référence au mythe biblique s'explique par la volonté de montrer Alexandre en conquérant, en seigneur des terres, du savoir et des langues. Mais c'est aussi

¹⁶⁰¹ *Le Roman de Renart le Contrefait*, éd. cit., p. 85, v. 8111-8122.

¹⁶⁰² FRITZ Jean-Marie, « La chronique universelle... », art. cit., p. 28.

¹⁶⁰³ *Ibid.*

l'aspect de chronique ou d'encyclopédie universelle des deux œuvres qui justifie la nécessaire narration de l'épisode babélien. Les textes qui ont une prétention encyclopédique ou historique et renferment l'histoire vraie et/ou myth(olog)ique des Hommes depuis les origines ont en effet tendance à insérer quelques paragraphes ou quelques vers sur la construction de la tour de Babel, considérée comme faisant partie intégrante de l'histoire de l'humanité¹⁶⁰⁴. C'est notamment le cas dans la *Mappemonde* de Pierre de Beauvais (XIII^e siècle) – où ce n'est pas Dieu, mais la taille de la tour qui rend impossible la communication¹⁶⁰⁵ – et, bien plus tard, dans les *Chroniques abrégées* ou *Manuel d'histoire dit de Philippe VI de Valois* (ca. 1326-1330), œuvre qui a par ailleurs été utile à l'auteur du *Renart le Contrefait*. *L'Ovide moralisé* est également une autre somme considérable du Moyen Âge qui accueille Babel dans ses lignes¹⁶⁰⁶. Cette réécriture du mythe ne laisse aucune place à Nemrod et fait de l'impossible intercompréhension la cause de l'arrêt de la construction de la tour : c'est parce que les ouvriers ne s'entendent plus que le chantier ne peut être terminé. Le dialogue de sourds entre les constructeurs responsables de la chute de Babel s'observe dans les *Postillae* de Nicolas de Lyre¹⁶⁰⁷, mais aussi dans le *Renart le Contrefait*, où l'on apporte de l'eau alors que de la terre avait été demandée pour poursuivre l'édification de la tour.

Si l'on quitte les récits-chroniques ou ces sommes, il faut se tourner vers les œuvres allégoriques et poétiques comme *Le Roman de la Rose* de Jean de Meun (XIII^e siècle), *Le Songe du Vieil Pèlerin* de Philippe de Mézières (1389), la *Mutacion de Fortune* de Christine de Pizan¹⁶⁰⁸, vers les récits de voyages comme *Le Canarien*¹⁶⁰⁹ ou celui de Jean de Mandeville¹⁶¹⁰, ou encore vers les textes dont l'objectif est de relater des épisodes de la Bible (comme les mystères) pour relever des réécritures de Babel. Nous trouvons un très bel exemple de remaniement du mythe dans le *Mystère du Vieil Testament* (1458), adaptation théâtrale de plusieurs récits de l'Ancien Testament dont celui consacré à Babel. Le *Mystère* est d'ailleurs

¹⁶⁰⁴ Voir notamment CASTELLANI Marie-Madeleine, « Tour de puissance... », *art. cit.*, p. 77-78.

¹⁶⁰⁵ FRITZ Jean-Marie, « Dialogues de sourds... », *art. cit.*, p. 606-607.

¹⁶⁰⁶ *Ibid.*

¹⁶⁰⁷ *Ibid.*, p. 601.

¹⁶⁰⁸ CASTELLANI Marie-Madeleine, « Tour de puissance... », *art. cit.*, p. 86.

¹⁶⁰⁹ *Le livre nommé Le Canarien. Textes français de la conquête des Canaries au XV^e siècle*, Eduardo AZNAR et alii, éd., Paris, CNRS, 2008, p. 158-161.

¹⁶¹⁰ « Et sachez qe ceste Babiloigne dont jeo vous ay parlé ou le soudan demoere delez n'est mie la grant Babiloigne la ou les diverses langages furent controve par miracle de Dieu quant le grant Tour de Babel estoit commencée a faire [...] » (JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, Christiane DELUZ, éd., Paris, CNRS Éditions (Sources d'histoire médiévale, 31), 2000, p. 139-140).

« la seule adaptation en langue romane de l’histoire de Babel dans le théâtre médiéval¹⁶¹¹ ». Il propose une relecture assez exceptionnelle du texte babélien, non seulement parce qu’il ne se limite pas à parler de la confusion des langues, il la représente, mais aussi parce qu’il dédramatise et tourne en dérision la chute babélienne par la dimension comique qu’il met en scène. Lorsque Dieu décide de confondre les langues, les ouvriers ne se comprennent d’abord simplement plus alors qu’ils parlent toujours la même langue. Ce n’est que dans un second temps qu’ils mettent à s’exprimer dans des langues étranges assez difficilement identifiables. Comme dans les *Postillae* ou l’*Ovide moralisé*, le dialogue de sourds entre les ouvriers provoque l’abandon de l’ouvrage nemrodien :

GASTE BOYS
Oriolla gallaricy
Breth gathahat mirlidonnet
Juidamag alacro brouet
Mildafaronel adaté.

NEMBROTH
Vella nostre ouvraige gasté.

CASSE TUILLEAU
Quanta queso a lamyta,
La seigneurie la polita.
Volle dare le coupe toue ?

CHANAAM
Qu’esse cy ? Faut il qu’on se joue
De nous ? Mais d’ou vient cest erreur ?

CUL ESVENTÉ
Bianath, acaste folleur
Huidebref abastenyent.

CHUS
Bref je ne sçay d’ou cecy vient
Jamais ne vis tel fantasie.

PILLE MORTIER
Rotaplaste a la casie
Emy maleth a lacastot¹⁶¹².

Certains ont vainement tenté de déceler les langues qui se seraient cachées derrière le baragouin des ouvriers. Emanuele Arioli estime ainsi que les paroles de Gaste Boys constituent

¹⁶¹¹ ARIOLI Emanuele, « La tour de Babel dans le théâtre de la fin du Moyen Âge : le *Mystère du Vieil Testament* », *Forma Breve : revista de literatura*, 18, 2022, p. 18.

¹⁶¹² *Le mistère du Viel Testament*, publié, avec introduction, notes et glossaire, par le baron James de ROTHSCHILD, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), 1878, t. 1, p. 271-272, v. 6861-6876.

peut-être une parodie de l'hébreu ; il appuie cette idée notamment sur la présence du terme *Juidamag*¹⁶¹³. Avant lui, l'éditeur James de Rothschild avait déjà suggéré que Casse Tuilleau devait parler dans un italien corrompu qu'il transpose comme suit :

Quant'a questa... ?
La signoria l'ha pulita.
Vuole dare...¹⁶¹⁴

Emanuele Arioli est du même avis que James de Rothschild, mais il donne une analyse quelque peu plus approfondie du passage et tente de le traduire :

Pourrait-on comprendre le premier vers comme "Combien, car je suis à la moitié" ? Il pourrait se référer à la tour inachevée ou alors à l'auge à moitié pleine ("Une demye augee" vv. 6710, 6716). Pourrait-on entendre le deuxième vers comme "Votre seigneurie l'a nettoyée" ("l'ha pulita" en italien) ? Il pourrait faire allusion à la "truelle.. / de nouveau esclarcie" vv. 6843-6844). Dans le troisième vers, "volle dare" signifie "voulut donner" : faut-il entendre "A-t-il a voulu rejeter la faute sur toi"¹⁶¹⁵ ?

Aucune autre hypothèse ne paraît avoir été émise pour les autres parlers prononcés par les ouvriers¹⁶¹⁶, certainement parce que le but recherché n'était pas de représenter des langues bien définies, mais de donner à entendre des sons étrangers (ou évoquant l'étrangeté) et incompréhensibles pour que la confusion des langues et l'impossible intercompréhension soient rendues concrètement. Même si les propos de Casse Tuilleau peuvent être de l'italien corrompu, l'obscurité sémantique n'est pas levée, et ce, malgré les tentatives d'Emanuele Arioli. Par conséquent, que les idiomes représentés soient identifiables ou non importe peu, ce qui compte est l'effet produit par l'agglutination de sonorités à consonnance étrangère dont le sens échappe à tout un chacun.

La représentation de galimatias ne permet pas seulement de jouer la division des langues, elle participe aussi au comique de la pièce, déjà clairement présent à travers les noms des ouvriers du chantier¹⁶¹⁷ : le maçon Casse Tuilleau, le couvreur Cul Esventé, le charpentier Gaste Boys, Pille Mortier dont le prénom correspond parfaitement à la fonction, autant de noms plaisants qui annoncent dès leur introduction l'échec du projet architectural de Nemrod.

L'épisode biblique de la confusion des langues se fait ainsi discrètement présent dans la littérature médiévale. Il se prête aux remaniements divers dans des textes à portée historique, mythique ou encyclopédique et dans le mystère qui propose une relecture de l'Ancien

¹⁶¹³ ARIOLI Emanuele, « La tour de Babel... », *art. cit.*, p. 25.

¹⁶¹⁴ *Le mystère du Viel Testament*, éd. cit., p. 271.

¹⁶¹⁵ ARIOLI Emanuele, « La tour de Babel... », *art. cit.*, p. 26.

¹⁶¹⁶ *Le mystère du Viel Testament*, éd. cit., p. LXXXIV.

¹⁶¹⁷ Sur les noms des ouvriers, ARIOLI Emanuele, « La tour de Babel... », *art. cit.*, p. 22-23

Testament. Babel paraît dès lors constituer un élément important de l'histoire myth(olog)ique. Cependant, si l'on peut noter quelques réécritures du mythe qui ont marqué leur temps, l'on relève surtout de courtes évocations à la célèbre tour et à la confusion des langues. Par ailleurs, si l'on mentionne la tour, les conséquences linguistiques du châtement divin ne sont pas forcément soulignées. Toutefois, même dans les cas où Babel et la multiplicité des langues ne sont pas explicitement citées, elles sont présentes et mises en scène d'une manière ou d'une autre à chaque fois que la langue se constitue comme un des topiques de l'œuvre envisagée.

4.1.3. Le récit de la Pentecôte, le grand oublié ?

Qu'en est-il de l'épisode biblique qui sert de réponse à la tragédie babélienne, la Pentecôte ? D'après la Bible, l'Esprit Saint descend sur les apôtres, qui commencent à s'exprimer en d'autres langues et parviennent ainsi à transmettre les enseignements du Christ sans craindre aucune barrière linguistique.

L'épisode aurait manifestement moins marqué les esprits que celui de Babel : « il ne semble pas que ce don miraculeux ait pénétré aussi profondément dans l'inconscient collectif et les rêves de la chrétienté que le problème [...] de la diversité¹⁶¹⁸ ». Il ne faudrait cependant pas croire qu'il avait peu d'importance au Moyen Âge. Au contraire, toute une liturgie s'est développée autour de la Pentecôte¹⁶¹⁹, qui « fut bien l'un des temps forts les plus marquants de l'année liturgique¹⁶²⁰ ». Cela étant, cet épisode biblique apparaît rarement seul dans les représentations iconographiques, picturales ou textuelles¹⁶²¹, et les translations bibliques de ce passage des *Actes des apôtres* sont peu nombreuses – tout du moins est-ce le cas pour les premières réécritures versifiées. En effet, parmi les premières translations bibliques en langue d'oïl, seules cinq œuvres en vers auraient accordé une place d'ampleur plus ou moins grande à la descente du Paraclet : un unique manuscrit de la *Bible* de Herman de Valenciennes (BnF, ms. Fr. 2162) y consacre quelques lignes, trois versions de la *Passion des Jongleurs* (celle jointe à l'*Histoire de Jésus*, celle qui se retrouve dans la *Bible des sept estaz du monde* de Geoffroi de Paris (ca. 1243) et celle présente dans certains manuscrits du *Romanz de saint Fanuel*) et la

¹⁶¹⁸ BOURGAIN Pascale, « Réflexions médiévales... », art. cit., p. 26.

¹⁶¹⁹ MARIN Olivier et VIALLET Ludovic, dir., *Pentecôtes médiévales. Fêter l'Esprit Saint dans l'Église latine (VI^e – XVI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Hors série), 2021, p. 14.

¹⁶²⁰ *Ibid.*, p. 17.

¹⁶²¹ *Ibid.*, p. 18.

Bible de Macé de la Charité (ca. 1300) translatent l'épisode¹⁶²². Cette moindre présence dans les premières translations bibliques s'expliquerait surtout par le grand succès que connurent les textes de l'Ancien Testament, « car ils fournissaient la trame d'une Histoire sainte¹⁶²³ ».

Qu'en est-il de l'épisode de la Pentecôte dans les œuvres littéraires ? Peut-on réaliser le même constat que dans les réécritures bibliques versifiées ? Au vu du nombre d'allusions à la fête de la Pentecôte dans la littérature, l'on pourrait penser que l'observation faite précédemment n'est pas opérante pour les textes littéraires. Dans les chansons de geste de langue d'oïl, la Pentecôte est, il est vrai, très fréquemment citée, plus encore que ne l'est la tour de Babel. André Moisan remarque effectivement des occurrences du mot *Pentecôte* dans pas moins d'une quarantaine d'épopées¹⁶²⁴. Toutefois, l'évocation à la Pentecôte sert avant tout de repère temporel hautement symbolique. Il est surtout fait mention de la fête de la Pentecôte, non de l'épisode biblique en tant que tel – comme on peut le constater dans les œuvres arthuriennes¹⁶²⁵ – et dans les cas où allusion est faite au passage de la Bible, la compréhension de tous les langages n'est pas toujours mentionnée.

Ces quelques apparitions mises à part, on ne retrouve donc guère de mention directe et explicite au récit de la Pentecôte. Il apparaît cependant dans quelques mystères comme le *Mystère de la Passion d'Arras* d'Eustache Marcadé (début du XV^e siècle), le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban, le *Mystère de la Passion de Troyes* (XV^e siècle), le *Mystère de la Résurrection* interprété à Angers en 1456 ou encore le *Mystère des Actes des Apôtres*¹⁶²⁶.

L'interprétation du moment de la Pentecôte dans ces différents mystères répond généralement au même schéma : discussion entre le Fils et le Père, envoi du Paraclet, qui se manifeste aux apôtres sous la forme de langues de feu, *Credo*, qui n'est autre que la

¹⁶²² LAMY Marielle, « La Pentecôte dans quelques poèmes bibliques en français », *Pentecôtes médiévales...*, op. cit., p. 55-78.

¹⁶²³ *Ibid.*, p. 56.

¹⁶²⁴ *Aiol, Aye d'Avignon, Anseïs de Metz, Le Roman d'Aquin, La Chanson d'Aspremont, Bueve d'Aigremont, Le Bâtard de Bouillon, Bueve de Commarchis, Berte aus grans piés, Beuve de Hantone, Baudoin de Sebourc, Le Chevalier au cygne (Béatrix), La fin du Chevalier au cygne* (BnF fr. 786), *Le Roman de Charlemagne* de Girart d'Amiens, *Ciperis de Vigneaux, Le Charroi de Nîmes, La Chevalerie Vivien, Esclarmonde, Elie de Saint-Gilles, Floovant, Garin le Lorrain, Girbert de Metz, Godefroi de Bouillon, Girart de Roussillon, Girart de Vienne, Huon d'Auvergne, Huon de Bordeaux, Maugis d'Aigremont, La Mort Aymeri de Narbonne, Orson de Beauvais, Octavien, Renaut de Montauban (Les quatre fils Aymon), La Chanson de Roland (Venise IV), Les Saisnes, Saladin, Le Siège de Barbastre, Simon de Pouille, Tristan de Nanteuil et Yon de Metz* (voir MOISAN André, *Répertoire des noms propres...*, op. cit., t. I, vol. 2, p. 772).

¹⁶²⁵ Sur la Pentecôte dans les œuvres arthuriennes, voir notamment RIBARD Jacques, « Pentecôte et Graal dans le *Conte du Graal* et la *Quête du Saint Graal* », *Symbolisme et christianisme dans la littérature médiévale*, Paris, Honoré Champion (Essais sur le Moyen Âge, 25), 2001, p. 221-232.

¹⁶²⁶ Voir DOMINGUEZ Véronique, « Entre artifice et illusion : la Pentecôte dans les mystères français (XV^e – XVI^e siècles), *Pentecôtes médiévales...*, op. cit., p. 79-97 ; ARIOLI Emanuele, « La tour de Babel... », art. cit., p. 21.

représentation de la diffusion de la bonne parole¹⁶²⁷. Ainsi, dans la *Passion d'Arras*, Jésus échange avec Dieu le Père et rappelle la promesse qui a été faite aux Hommes : celle d'envoyer l'Esprit Saint. Dieu précise alors quelle sera la forme de l'Esprit Saint et quelles seront les conséquences linguistiques sur ceux qui l'accueilleront :

DIEU LE PERE.
Certes vous dictes vray, beau filz ,
Voirement l'avons nous promis
Et aussi prestement aront,
Le saint esperit plus n'attendront
Qui tous les resconfortera
Et en foy les confermera,
En fourme de langues de fu.
Oncques mais en terre ne fu
Ensi faicte forme et semblance,
Mais fait sera en ceste instance
Qu'ilz sachent les langues parler
Des lieux où ils vorront aler¹⁶²⁸.

Les apôtres auront ainsi la capacité de parler les langues pratiquées dans les différents lieux traversés. Le plurilinguisme n'est plus ici un châtiment, mais bien un don divin qui doit permettre la diffusion et l'établissement de la foi chrétienne. Au moment où ils reçoivent l'Esprit Saint, les apôtres échangent ensemble, évoquent leur mission, énoncent le *Credo* de la foi chrétienne. La connaissance des diverses langues du monde est ensuite à nouveau mentionnée par saint Pierre :

S. PIERRE.
Puis que la grace nous avons
Que maintenant parler sçavons
Toutes manieres de langaiges,
Nous yrons, se ferons que saiges,
En tous pays la foy preschier
Et a no pouvoir exaulcier
Affin que nous puissons attraire
Avec nous au bien salutaire
Toutes manieres de personnes,
Et les mauvaises faire bonnes
Par nostre predication¹⁶²⁹.

Aucun passage ne représente néanmoins les apôtres en train de répandre la bonne nouvelle. Il n'y a donc pas représentation, mais seulement évocation des compétences plurilingues divines offertes aux messagers de Dieu. Le *Mystère de la Passion de Troyes*, œuvre du XV^e siècle

¹⁶²⁷ DOMINGUEZ Véronique, « Entre artifice et illusion... », *art. cit.*, p. 90.

¹⁶²⁸ *Le mystère la Passion*, texte du manuscrit 697 de la Bibliothèque d'Arras publié par Jules-Marie RICHARD, Paris, Picard, 1893, p. 279.

¹⁶²⁹ *Ibid.*, p. 281.

composée par plusieurs auteurs et dont un certain nombre de passages sont des remaniements du *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban, ne fait également qu'évoquer le miraculeux plurilinguisme des apôtres. Saint Thomas et saint Jacques le Mineur soulignent l'action de l'Esprit Saint sur leur compréhension des langues :

ST THOMAS
Voicy admiracion !
Chers freres, créons de vray tous
que le Saint Esperit sur nous
est presentement descendu.
Vous avez le son entendu
qui c'est fait ycy en soubdain,
et sy voyez nostre logis plain
de langues et de feu ensemble,
qui est ung signe, se me semble,
que de Jhesus sommes améz
quant il nous a tous enflaméz
en son amour divinement.

ST JACQUES LE MINEUR
Les langues font signiffiement
que Dieu, qui tout bon cueur renfforce,
nous a huy donné sens et force
de diverses langues entendre¹⁶³⁰.

L'intervention de saint Jacques le Mineur se retrouve presque mot pour mot dans le *Mystère des Actes des Apôtres* :

SAINCT JEHAN
Les langues sont signifiance
Que dieu par divine maistrie
Nous donra force et industrie
Dentendre et parler tous langages¹⁶³¹

Les apôtres commentent parfois le don des langues qu'ils ont reçu. Dans le *Mystère de la Passion de Troyes*, ce sont Ruben et saint Mathias qui insistent sur leur capacité d'entendre les langues grâce à l'Esprit Saint :

RUBEN
Il m'est bien advis que j'entens
tous les langaiges qu'oncques furent
et tous les escriptz qu'oncques sceurent
les saints prophettes deviser.

¹⁶³⁰ Le « *Mystère de la Passion* » de Troyes : *Mistere de la Passion nostre Seigneur, Troyes, XV^e siècle*, Jean-Claude BIBOLET, éd., Genève, Droz (T.L.F., 347), 1987, t. 2, p. 1056-1057, v. 6555-6570.

¹⁶³¹ SIMON GRÉBAN, *Le Mystère des Actes des Apôtres*, CNRS-Lamop (UMR 8589). URL : <https://sites.google.com/view/eserveorg/accueil?authuser=0>.

ST MATHĪAS

Il ne nous fault riens exposer,
car celuy qui tout peut comprendre
nous donne la force d'entendre
ce qui nous est d'utilité¹⁶³².

Dans les *Actes des Apôtres*, des propos très similaires sont tenus par saint Philippe, saint Simon et saint Mathias.

Sans nous plonger dans une véritable étude comparative, ces quelques brefs éléments permettent de confirmer la similarité des réécritures de la Pentecôte. Le polyglottisme des apôtres y est mentionné, mais n'est pas représenté. L'on relève toutefois une œuvre au moins où le plurilinguisme est mis en scène : le *Mystère de la Résurrection d'Angers*. Le *Credo* y est prononcé en six langues – nombre qui varie néanmoins d'un manuscrit à l'autre¹⁶³³ – : les trois langues sacrées que sont l'hébreu, le grec et le latin et trois langues vulgaires (le français, le breton et l'allemand)¹⁶³⁴. L'omission de l'une ou l'autre langue ne dépend pas de son degré de sacralité, puisque le *Credo* en hébreu et celui en grec sont parfois omis (le premier est absent dans le manuscrit *B*, Paris BnF f. fr 972 et le second n'est pas repris dans *A*, Chantilly, bibliothèque du musée Condé, 632) tout comme le sont aussi dans certains témoins les *Credo* en allemand et en breton (non repris dans *B* ni dans l'imprimé Vérard, I).

Si le polyglottisme des apôtres est généralement abordé et parfois même représenté dans les mystères qui traitent de la Pentecôte, il fait aussi quelquefois l'objet de questionnements sur la manière dont il s'est effectivement réalisé. Tel est ce que l'on peut noter dans le *Sermon pour la Pentecôte* de Jean Gerson. L'auteur y aborde les trois façons dont l'Esprit Saint peut se manifester à l'Homme. La deuxième n'est autre que celle dont ont été témoins les apôtres : l'apparition « par langues enflammées de prechement¹⁶³⁵ ». Après avoir présenté les différentes formes que peut prendre l'Esprit Saint, sont posées plusieurs questions auxquelles l'auteur prend le temps de répondre. Les quatrième et cinquième interrogations portent précisément sur les savoirs que l'Esprit Saint a apportés aux apôtres :

La III^e question, a scavoir se les apostres au jour d'i a la recepcion du Saint Esperit sceurent toutes science ? [...] La V^e question : Comment ilz seurent tous langages¹⁶³⁶ ?

¹⁶³² Le « *Mystère de la Passion* » de Troyes, éd. cit., p. 1058, v. 6607-6614.

¹⁶³³ Voir à ce sujet DOMINGUEZ Véronique, « Entre artifice et illusion... », art. cit., p. 90.

¹⁶³⁴ Le *Mystère de la Résurrection. Angers (1456)*, Pierre SERVET, éd., Genève, Droz (T.L.F., 435), t. 2, 1993, p. 891-896 et t. 1, p. 72-73.

¹⁶³⁵ JEAN GERSON, *Sermon pour la Pentecôte. Mansionem apud eum faciemus*, Louis MORIN, éd., *Six sermons français inédits de Jean Gerson*, Paris, Vrin (Études de théologie et d'histoire de la spiritualité, 8), 1946, p. 76.

¹⁶³⁶ *Ibid.*, p. 83.

Cette cinquième interrogation soulève un aspect important de l'interprétation de l'épisode de la Pentecôte : comment la connaissance de tous les langages s'est-elle réalisée ? Alors qu'Eustache Marcadé stipule clairement que, grâce à l'Esprit Saint, les apôtres parviennent à parler toutes les langues des lieux où ils se rendent, Jean Gerson ne paraît pas aussi certain de la façon dont l'intercompréhension a été rendue possible. Les commentateurs se sont souvent interrogés à ce sujet : les apôtres maîtrisaient-ils toutes les langues grâce à un don divin ou un seul langage était-il parlé et compris de tous comme s'il s'agissait de leur langue maternelle ? Le texte de Gerson reprend ainsi en quelques lignes les hypothèses émises au sujet du miracle de la Pentecôte :

Comment ilz seurent tous *langages* ? Aucuns dient que par I *langage* on les entendoit en toutes manieres, les autres que ensamble ilz parloient tous *languages*, les autres que l'un après l'autre, et ne les entendoient point, et c'estoit a la dilatacion de la foy¹⁶³⁷.

Si la fête de la Pentecôte est loin d'être oubliée dans les textes médiévaux, les réécritures de l'épisode biblique en dehors des textes religieux se font peut-être un peu plus rares. Cependant, le récit de la Pentecôte, quelles que soient les versions envisagées, soulève un point non des moins importants : le châtement divin de la confusion des langues ne semble pouvoir être dépassé que par une intervention elle-même divine. À l'impossible communication et au désordre babélien répond donc l'intercompréhension totale rendue possible par la foi. Ce jeu de réponse entre Babel et la Pentecôte est clairement apparent dans le *Ci nous-dit*, recueil d'exemples moraux du XIV^e siècle, où l'épisode de la Pentecôte suit directement celui de Babel et où les apôtres s'expriment en septante-deux langues, les septante-deux langues qui sont apparues au moment de la destruction de la tour de Babel¹⁶³⁸.

La Pentecôte permet de retrouver une unité, mais s'agit-il d'un retour à l'unité prébabélienne ? L'on peut effectivement se demander si le retour à l'unité prébabélienne est vraiment envisageable et souhaitable. Dieu ne permet pas aux Hommes de parler à nouveau une seule et même langue au moment de la Pentecôte, il rend simplement possible l'intercompréhension en dépit des divers parlers pratiqués. C'est par la connaissance des idiomes et par conséquent de l'Autre que la confusion babélienne prend un sens et cesse d'être châtement pour devenir don, don de la richesse des langues¹⁶³⁹.

¹⁶³⁷ *Ibid.*

¹⁶³⁸ *Ci nous dit*, recueil d'exemples moraux publié par Gérard BLANGEZ, Paris, S.A.T.F., 1979-1986.

¹⁶³⁹ Voir à ce propos DEFAYS Jean-Marc et MEUNIER Déborah, *Singularité et pluralité des langues...*, op. cit.

Bien que les réécritures explicites de la Pentecôte ne soient peut-être pas des plus nombreuses et que celles de Babel ne soient pas en nombre illimité, les allusions ou les échos aux conséquences linguistiques évoquées dans ces deux récits sont multiples. François Roudaut¹⁶⁴⁰ ou encore Gabriela Tanase¹⁶⁴¹ voient par exemple dans la scène de la folie feinte de Pathelin un passage rappelant le récit de la Pentecôte car Pathelin y parle *divers langaiges*. Cette interprétation n'est néanmoins valide que si l'on ne prend pas en compte l'incohérence des propos de Pathelin et la réception de ce message par son interlocuteur. Certes l'avocat parle une multitude de langues, mais, contrairement aux apôtres qui parviennent à se faire entendre de tous et à réunir tout le monde derrière une même parole, le faux malade mêle tous les langages et cherche à perdre le drapier dans le désordre de son discours. Plutôt qu'évoquer maladroitement l'épisode de la Pentecôte, la scène de la folie pathelinienne rejoue sur le ton de la farce le drame de la confusion babélique¹⁶⁴².

La Pentecôte est par contre clairement réinterprétée dans un des passages de la *Queste del saint Graal* (ca. 1225) :

Et quant il se furent tuit asis par laienz et il se furent tuit acoisiez, lors oïrent il venir un escrois de toniore si grant et si merveilheus qu'il lor fu avis que li palés deust fondre. Et maintenant entra laienz uns rais de soleil qui fist le palés plus clers a set doubles qu'il n'estoit devant. Si furent tantost par laienz tot ausi come s'il fussent enluminé de la grace dou Saint Esperit, et comencierent a resgarder li un les autres ; car il ne savoient dont ce lor pooit estre venu. Et neporquant il n'avoit laienz home qui poïst parler ne dire mot de sa bouche : si furent tuit amui grant et petit. Et quant il orent grant piece demoré en tel maniere que nus d'aux n'avoit pooir de parler, ainz s'entresgaroient autresi come bestes mues, lors entra laienz li Sainz Graal covert d'un blanc samit ; mes il n'i ot onques nul qui poïst veoir qui le portoit. Si entra par le grant huis dou palés, et maintenant qu'il i fu entrez fu li palés raempliz de si bones odors come se totes les especes terriennes i fussent espandues. Et il ala parmi le palés tout entor les dois d'une part et d'autre ; et tout ainsi com il trespassoit par devant les tables, estoient eles maintenant raemplies endroit chascun siege de tel viande come chascuns desirroit. Et quant tuit furent servi li un et li autre, li Sainz Graal s'en parti tantost, qu'il ne sorent qu'il pot estre devenuz ne ne virent quel part il torna. Et maintenant orent pooir de parler cil qui devant ne pooient mot dire. Si rendirent graces a Nostre Seignor li plusor d'ax de ce que si grant honor lor avoit fete qu'il les avoit repeuz de la grace dou Saint Vessel¹⁶⁴³.

Le jour de la Pentecôte, un coup de tonnerre se fait entendre et un rayon de lumière entre dans le palais. Apparaît alors le Saint Graal, manifestation de l'Esprit Saint qui subjugué le roi Arthur et sa cour. La réinterprétation de la descente du Paraclet proposée dans la *Queste* se distingue assez nettement du récit biblique par l'effet produit sur les langues des personnages : alors que

¹⁶⁴⁰ ROUDAUT François, « La parole et l'échange... », *art. cit.*

¹⁶⁴¹ TANASE Gabriela, *Jeux de masques...*, *op. cit.*, p. 306.

¹⁶⁴² Nous rejoignons en ce sens l'avis d'Olga Anna Dull (DULL Olga Anna, « "Escumer le latin"... », *art. cit.*, p. 217).

¹⁶⁴³ *La queste del saint Graal*, roman du XIII^e siècle édité par Albert PAUPHLET, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 33), 1984 [1923], p. 15.

les apôtres deviennent polyglottes, les membres de la cour arthurienne ne peuvent plus prononcer un mot¹⁶⁴⁴. Ce n'est que lorsque le Saint Graal part que la parole leur est rendue.

Le pouvoir de parler et de comprendre tous les idiomes n'est par conséquent pas la seule façon dont l'Esprit Saint peut agir sur les langues. La *Queste del saint Graal* donne un exemple de mutisme qu'Alessandra Pozzo qualifie de mystique tel qu'on en trouve dans la Bible¹⁶⁴⁵. Le mutisme, si tant est qu'il est temporaire, peut dès lors aussi être perçu comme l'action de Dieu sur les Hommes et comme le retour d'une unité par la voie du silence, signe que la divinité et la foi transcendent la parole des Hommes.

Nous allons désormais voir que le rapport que le langage et les langues entretiennent avec les questions de don et de châtiment depuis la Création, Babel et la Pentecôte se relève dans plusieurs autres textes littéraires où l'allusion aux deux épisodes bibliques peut être plus ou moins explicite.

4.2. Le mutisme, un châtiment linguistique ?

Bien que le plurilinguisme soit souvent associé à l'idée de la confusion babélienne, il n'apparaît pas forcément comme le résultat d'une punition quelconque dans la littérature médiévale. Il peut certes parfois refléter une forme de désordre – on pense par exemple à la façon dont le langage des païens peut être représenté dans certaines chansons de geste¹⁶⁴⁶ – et est dans certains cas considéré comme la conséquence d'une possession diabolique¹⁶⁴⁷. Toutefois, en dehors de situations où il est associé au paganisme et à la folie, il tend généralement à être présenté comme un don extraordinaire. La littérature médiévale ne punit pas ses personnages en leur donnant la capacité de parler une multitude de langues, car se faisant elle leur permet de franchir et de dépasser les frontières linguistiques, de surmonter le désordre babélien.

Le plurilinguisme est un fait avec lequel l'Homme doit composer depuis la destruction de la tour de Nemrod. Développer des compétences plurilingues, c'est donc se faire maître de Babel et dépasser la confusion des langues. Celui qui est polyglotte est, à l'image des apôtres le jour de la Pentecôte, capable de s'adresser à tous et de comprendre tout le monde. Si toutefois

¹⁶⁴⁴ Voir notamment le commentaire de Marielle Lamy (LAMY Marielle, « La Pentecôte... », *art. cit.*, p. 77-78).

¹⁶⁴⁵ POZZO Alessandra, *La Glossolalie en Occident*, Paris, Les Belles Lettres, 2013, p. 152-157.

¹⁶⁴⁶ Voir *supra*, chapitre 2, 4. Langue étrangère et dévalorisation des personnages.

¹⁶⁴⁷ Voir *supra*, chapitre 4, 3. Signes de folie ou d'emprise diabolique.

ces capacités demeurent liées à l'idée de chaos comme dans le cas de la possession, ce n'est pas tant le polyglottisme qui s'avère être un châtiment que la possession elle-même. C'est le fait d'être païen et d'être en relation avec le diable qui éloigne de Dieu ; le plurilinguisme n'est alors qu'une des manifestations audibles de la folie démoniaque, qui peut causer la damnation.

N'y a-t-il d'ailleurs pas une peine plus terrible encore que celle de confondre les langues ? N'est-il pas plus atroce d'ôter à quelqu'un la possibilité même de parler ? Les difficultés provoquées par la multiplicité des langues sont surmontables notamment grâce à l'apprentissage de ces idiomes, mais comment recouvrer la parole lorsqu'elle nous a été enlevée ou lorsqu'elle ne nous a pas été donnée, si ce n'est par une intervention divine ?

Le mutisme (ou la privation de parole) n'est pas toujours décrit comme un châtiment ou comme un indice d'absence d'humanité ; il peut faire l'objet d'un choix – pensons au silence monastique – et être, comme dans la *Queste del Saint Graal*, l'effet de la puissance divine sur la parole de l'Homme. Le silence constitue alors la voie à emprunter pour se défaire de la barrière linguistique qui se dresse entre l'humain et le divin. Cependant, il peut aussi répondre à un tout autre faisceau de représentations plus négatives. Il est souvent représenté comme une épreuve ou comme une punition infligée à l'un ou l'autre personnage.

Ne pas ou ne plus pouvoir parler, c'est ne pas pouvoir se faire entendre et échanger avec autrui et c'est surtout ne pas pouvoir jouir du don que Dieu fit à Adam. Privé de l'innéité du langage et dès lors dépossédé de ce qui caractérise l'humanité, le muet peut être considéré, nous l'avons vu, comme fou et comme non humain ou pas totalement humain. Ainsi est-ce le cas de la pauvre fille de l'empereur dans *Robert le Diable* et du héros éponyme, pour qui le mutisme est un moyen de pénitence et s'avère être une façon de le réduire à l'état d'animal aux yeux des autres¹⁶⁴⁸. Le mutisme de Robert est une peine à accepter pour pouvoir s'engager sur le chemin du pardon. Il s'agit par ailleurs d'une juste manière de punir le péché commis par sa mère lorsqu'elle pria le diable pour pouvoir enfanter : la faute de la mère « est un péché de langue, le blasphème étant la conséquence de son orgueil ; Robert, dans sa pénitence, sera touché à l'organe même par lequel sa mère avait péché, et devra feindre la mutité¹⁶⁴⁹ ».

Quant au mutisme de la fille de l'empereur, il est interprété comme le résultat d'un châtiment divin. Pour ne pas être doté de langage, elle a dû commettre un péché, tel est du

¹⁶⁴⁸ Voir *supra*, chapitre 4, 3. Signes de folie ou d'emprise diabolique.

¹⁶⁴⁹ RICCI Mariagrazia Carolina, éd., "*Robert le Diable*" en prose, éd. cit., p. 13.

moins ce que suppose l’auteur du roman en vers – la version en prose, le dit et le miracle ne font pas du mutisme de la fille la conséquence éventuelle d’une nature pécheresse – :

Mès ne sai quel desloiauté
Ne queus pechiés nuit la puchele
Qu’el ne parolle, ains est muële¹⁶⁵⁰

Si l’absence de langage peut conduire à l’animalisation, elle peut mettre en péril la vie du muet ou de tout personnage qui pourrait être affecté par les conséquences potentielles d’une communication impossible. Celui qui ne peut parler ne peut prévenir autrui d’éventuels dangers, ne peut se défendre par les mots, mais plus encore il ne peut exister verbalement. Être condamné au silence, n’est-ce pas d’une certaine manière une forme de mort ? Claudio Galderisi souligne en effet que « la condition naturelle du silence est la mort, alors que l’identité des vivants est aussi déterminée par la parole, par la voix¹⁶⁵¹ ». Faut-il revenir sur l’expérience relatée par Fra Salimbene, expérience qui aurait coûté la vie aux enfants privés de parole et de communication ?

La relation que l’on peut établir entre le silence et la mort ou entre la parole et la vie conduit à penser que la condamnation au mutisme est bien plus qu’un simple châtement ; elle pourrait être interprétée comme une possible condamnation à mort. Tel est le risque encouru par Érec, dans *Érec et Énide* (ca. 1170), lorsqu’il contraint son épouse à ne plus parler : en empêchant sa femme de prendre la parole, il fleurte plus d’une fois avec la mort. Énide a bien conscience que son silence pourrait être fatal pour celui qu’elle aime. Elle préfère donc enfreindre la règle imposée par Érec et le sauve grâce à sa prise de parole.

La privation de parole s’avère être une punition voire une forme de vengeance dans le *Roman de Renart*. Le goupil punit sa femme pour son infidélité non seulement en la battant et en la jetant hors du foyer, mais aussi en l’empêchant de parler. Elle ne peut de la sorte exprimer aucune excuse ni prononcer un quelconque argument pour se défendre. La louve Hersent se voit elle aussi obligée de se taire et ne peut donc porter secours à son amie :

Renars ambedous les a prises,
Fors de la meson les a mises,
Onc ne lor lut parole dire,
Ne l’une ne l’autre escondire¹⁶⁵².

¹⁶⁵⁰ Robert le Diable, E. LÖSETH, éd., *éd. cit.*, p. 50, v. 980-982. Voir aussi à ce sujet LEGROS Huguette, *La folie dans la littérature médiévale*, *op. cit.*, p. 312.

¹⁶⁵¹ GALDERISI Claudio, « Le prix du silence », *art. cit.*, p. 125.

¹⁶⁵² *Le Roman de Renart*, Ernest MARTIN, éd., *éd. cit.*, vol. 1, branche 1b, p. 85, v. 3049-3052. Notons que ce passage ne se trouve pas dans le manuscrit de Cangé.

Pour Vessela Guenova, la punition par privation de parole est plus terrible que n'aurait pu l'être tout autre châtiment :

En ôtant à sa femme le droit à la parole, Renart la rabaisse beaucoup plus qu'il ne l'aurait fait par ses remontrances ou par la correction infligée à coup de bâton – puisqu'il lui a ôté également le droit à l'action. L'interdiction de parler, donc, de communiquer avec son mari, souligne l'ampleur de la faute d'Hermeline, accroît son humiliation et ses remords¹⁶⁵³ [...].

On peut remarquer que le mutisme des personnages peut être dû à divers facteurs : il peut se manifester dès la naissance, être requis à la suite d'un péché pour obtenir pénitence, être infligé par un mari pour sanctionner son épouse, etc. Les causes du mutisme sont cependant parfois bien plus cruelles et plus radicales. Alors que dans les situations précitées, le châtiment par le silence est temporaire, il arrive dans certains cas qu'il dure indéfiniment, la peine infligée entraînant un état de mutisme permanent. Dans *Philomena* ou dans le *Roman d'Eustache le Moine*, par exemple, la perte de l'usage de la parole est provoquée par un châtiment corporel : un protagoniste décide de couper la langue d'un autre. Dans *Philomena*, Térée, époux de Procné, tombe amoureux de sa belle-sœur, Philomèle. Il enferme alors sa femme, la fait passer pour morte et contraint Philomèle à prendre la place de sa sœur. Celle-là découvre toutefois la ruse mise au point par Térée. Pour éviter qu'elle ne divulgue la vérité, le mari déloyal lui coupe la langue.

Dans *Eustache le Moine*, c'est le héros éponyme qui tranche par simple cruauté l'organe de la parole à un garçon rencontré en forêt. Envoyé par Eustache auprès du comte de Boulogne, il ne peut que bredouiller :

Uns garchons menoit un sommier,
Wistasces le fist trebuchier,
Au garchon la langue trencha,
Apriés le conte l'envoia.
Et cil s'en vait en courant au conte,
D'Uistace le moigne li conte,
Com cil ki ne pooit parler ;
Dont commencha a barbeter.
Dist li quens : « Dyables ! c'as-tu ? »
Et cil a dit : « Belu, belu, »
Qui la langue avoit tranchie ;
Ne li pooit raconter mie¹⁶⁵⁴.

¹⁶⁵³ GUENOVA Vessela, *La Ruse...*, op. cit., p. 125.

¹⁶⁵⁴ *Le roman d'Eustache le Moine*, A. J. HOLDEN et J. MONFRIN, éd., éd. cit., p. 54-55, v. 643-654.

Le mutisme n'empêche pas la communication, puisque les victimes devenues muettes parviennent à trouver de quoi leur permettre de se faire entendre. Philomèle brode son histoire sur une tapisserie et les propos du garçon sont traduits par un des écuyers du comte :

Au conte a dit uns escuiers :
« C'est cil qui menoit nos somniers.
Il a esté en males maind,
La langue a il perdu au mains ;
Wistaces l'a es punis tenu
Et no somier a retenu¹⁶⁵⁵. »

Relevant tantôt d'un choix tantôt d'une peine infligée par autrui, le mutisme peut tout aussi bien être un moyen pour dépasser le langage humain et s'élever vers Dieu qu'un châtiment entraînant celui qui en est victime dans une chute vers l'animalité ou vers une forme de mort : le muet, parce qu'il ne parle pas, est exclu du monde des Hommes s'il ne parvient pas à trouver une autre façon de communiquer.

4.3. Don des langues, don de Dieu

Comme ce fut le cas pour les apôtres lors de la Pentecôte, la connaissance de plusieurs langues ou même d'une seule autre langue étrangère apparaît pour certains tel un don divin. Les exemples de glossolalie ou xénolalie sont d'ailleurs nombreux dans la littérature hagiographique¹⁶⁵⁶. La glossolalie, « don surnaturel de parler avec des expressions confuses qui ne ressemblent à aucune langue¹⁶⁵⁷ », et la xénolalie ou xénoglossie, autrement dit « élocution inspirée d'une vraie langue qui n'est pas la langue maternelle du locuteur et qu'il n'a jamais apprise auparavant¹⁶⁵⁸ » peuvent certes être la conséquence d'une possession démoniaque, mais elles peuvent également constituer un moyen de dépasser les limites des langues naturelles, dont les capacités expressives ne peuvent pas toujours satisfaire le locuteur¹⁶⁵⁹. Le langage inspiré serait alors une façon de pallier ce que la langue naturelle ne peut exprimer.

¹⁶⁵⁵ *Ibid.*, p. 54-57, v. 655-660.

¹⁶⁵⁶ Voir notamment POZZO Alessandra, *La Glossolalie...*, *op. cit.* ; ID., « Un langage inspiré "efficace". La xénolalie dans les récits hagiographiques du Moyen Âge », Nicole BÉRIOU, Jean-Patrice BOUDET, Irène ROSIER-CATACH, éd., *Le pouvoir des mots au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 287-301.

¹⁶⁵⁷ POZZO Alessandra, *La Glossolalie...*, *op. cit.*, p. 12.

¹⁶⁵⁸ *Ibid.*, p. 13.

¹⁶⁵⁹ *Ibid.*, p. 25.

Plusieurs personnalités religieuses du Moyen Âge se sont distinguées par l'expression d'un langage mystique et d'une communication avec le divin. Parmi elles, on compte notamment Élisabeth de Schönau (1128/1129-1164/1165), qui affirmait recevoir des messages et visions de la part d'anges et parlait dans un pseudo-latin lorsqu'elle revenait à elle juste après ses moments d'extases, alors qu'elle n'aurait jamais appris la langue latine. Le cas le plus célèbre de langage inspiré pour l'époque médiévale reste cependant celui de Hildegarde de Bingen (1098-1178) et de sa *lingua ignota*. La moniale a laissé des traces de la « langue inconnue » dans son ouvrage *Lingua Ignota per simplicem hominem Hildegardem prolata* (XII^e siècle)¹⁶⁶⁰. Cette langue constitue une forme de glossopoïèse, c'est-à-dire une sorte de glossolalie, mais d'où peut se dégager « une certaine stabilité entre le plan de l'expression et le plan du contenu¹⁶⁶¹ ». Elle comporte un glossaire d'un peu plus de neuf cents mots et est accompagnée, dans les manuscrits qui la conservent, d'un alphabet de vingt-trois caractères, les *litterae ignotae*. C'est dans cette langue que la religieuse prononçait les révélations divines qu'elle recevait¹⁶⁶².

Deux manuscrits consacrent des folios à cette langue et à cet alphabet inconnus : le Wiesbaden, Hessische Landesbibliothek, Cod. 2 (XII^e siècle) et le Berlin, Preussische Staatsbibliothek, Cod. Lat. 4° 674 (XIII-XIV^e siècle). Un troisième manuscrit aujourd'hui perdu aurait également conservé la *lingua ignota*. À ces témoins, Laurence Moulinier en ajoute deux autres : le ms. Vienne, O. N. B., 1016 (seconde moitié du XII^e – XIII^e siècle), qui contient quelques éléments des *litterae ignotae*, et le manuscrit Stuttgart, Württembergische Landesbibliothek, Cod. Theol. Phil. 4° 253 (codex de Zwiefalten, XII^e siècle), « qui renferme les deux seuls cas connus à ce jour d'une application pratique de cet alphabet et de cette "langue"¹⁶⁶³ ».

¹⁶⁶⁰ Voir notamment GREEN Jonathan P., « A New Gloss on Hildegard of Bingen's *Lingua ignota* », *Viator. Medieval and Renaissance Studies*, vol. 36, 2005, p. 217-234 ; HIGLEY Sarah L., *Hildegard of Bingen's Unknown Language : An Edition, Translation, and Discussion*, New York, Palgrave Macmillan (The New Middle Ages), 2007 ; MOULINIER Laurence, « Un lexique trilingue du XII^e siècle : la *lingua ignota* de Hildegarde de Bingen », Jacqueline HAMESSE et Danielle JACQUART, eds., *Lexiques bilingues dans les domaines philosophique et scientifique (Moyen Âge-Renaissance). Actes du colloque international organisé par l'École pratique des hautes études-IV^e Section et l'Institut supérieur de philosophie de l'Université catholique de Louvain, Paris, 12-14 juin 1997*, Turnhout, Brepols, 2001, p. 89-111 ; SCHNAPP Jeffrey T., « Virgin Words : Hildegard of Bingen's *Lingua ignota* and the Development of Imaginary Languages Ancient to Modern », *Exemplaria. Medieval, Early Modern, Theory*, vol. 3, n° 2, 1991 p. 267-298. Voir aussi YAGGUELLO Marina, *Les langues imaginaires. Mythes, utopies, fantasmes, chimères et fictions linguistiques*, Paris, Seuil, 2006, p. 54.

¹⁶⁶¹ POZZO Alessandra, *La Glossolalie...*, op. cit., p. 189.

¹⁶⁶² YAGGUELLO Marina, « L'invention des langues », conférence donnée dans le cadre d'Un nouveau festival « Khhhhhhh » au Centre Pompidou, 28 février 2013.

¹⁶⁶³ MOULINIER Laurence, « Un lexique trilingue du XII^e siècle... », art. cit., p. 92

Ce lexique a suscité chez les chercheurs des questionnements sur son utilité et les raisons de son élaboration – s’agissait-il vraiment d’un cas de glossolalie, d’un langage d’origine mystico-divine ? –, mais aussi sur son auteur car, comme le souligne Laurence Moulinier¹⁶⁶⁴, l’attribution à Hildegarde de Bingen a parfois été mise en doute à cause de la présence dans le lexique de vocables considérés comme choquants et peu appropriés pour une religieuse. La création de la *lingua ignota*, considérée comme le premier essai d’invention d’une langue, demeure néanmoins un cas isolé à l’époque médiévale – si l’on ne prend bien entendu pas en compte les inventions linguistiques fantaisistes qu’offre la littérature médiévale, comme nous avons pu le voir dans le *Miracle de Théophile* ou le *Jeu de saint Nicolas*, par exemple, où le langage inventé par l’auteur n’a pas fait l’objet d’une systématisation telle que celle de la *lingua ignota* et est le reflet d’une possession diabolique et non d’une inspiration divine.

La littérature d’oïl, témoin d’une époque où certains phénomènes mystiques transparaissent par un langage particulier et sensible au récit biblique de la Pentecôte, représente quelquefois la capacité de parler une ou plusieurs langues comme un don divin. Le langage inspiré ou le développement de compétences linguistiques particulières rendu possible par la puissance divine ne s’y apparente pas vraiment à la *lingua ignota* de Hildegarde de Bingen, mais peut prendre différentes formes qui peuvent plus ou moins correspondre à ce qu’on nomme glossolalie ou xénolalie : il peut très bien consister en la pratique de langues vulgaires ou sacrées existantes qu’en la manifestation d’une langue inconnue mais entendue de tous.

Le don des langues peut apparaître dans des contextes où l’allusion à la Pentecôte est plutôt manifeste. Dans *Aquilon de Bavière*, par exemple, Galaez semble avoir été touché par l’Esprit Saint comme l’ont été les apôtres, car, alors qu’il parle de sa généalogie et annonce le destin de Roland, « [c]haque chrétien l’entend parler dans sa propre langue maternelle, allemand, hongrois, anglais, français, italien et africain¹⁶⁶⁵ ». Par ailleurs, « [l]’inscription sur la colonne des vertus de Roland est rédigée dans une langue que personne ne connaît [...], mais que tout le monde comprend¹⁶⁶⁶ » :

Il dist ch’il n’a home al mond che aust saus conosre in qual lingage la fust, e ciascun la intendoit : ceus d’Afriche l’antendoit, ceus de Axie, de Sorie, de Rossie e de ciascun pais, les Barbar, les Turc, les Tartar, e insimant li *crisfian*, li Francoz, li Alemans, li Latins : il non estoit ome che les leist che non l’entendist bien¹⁶⁶⁷.

¹⁶⁶⁴ *Ibid.*, p. 89.

¹⁶⁶⁵ HEIJKANT Marie-José, « Les aspects de multilinguisme... », *art. cit.*, p. 232.

¹⁶⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁶⁷ RAFFAELE DA VERONA, *Aquilon de Bavière*, éd. cit., vol. 1, p. 387.

Le miracle de la Pentecôte a également touché Joseph d'Arimathie et ses hommes dans l'*Estoire del Saint Graal* pour « qu'ils puissent porter la parole de Dieu à tous les peuples¹⁶⁶⁸ ».

Ces miracles n'ont de sens que s'ils interviennent dans un contexte babélien. C'est parce que ces œuvres mettent en scène le plurilinguisme qu'elles peuvent évoquer le désir de retour à l'unité malgré la diversité. Le don des langues tel que représenté dans *Aquilon de Bavière* et l'*Estoire del Saint Graal* est – au même titre que l'épisode biblique correspondant – une réponse à la multiplicité engendrée après Babel.

Le lien qui relie Babel à la Pentecôte est mis en scène de façon tout à fait extraordinaire dans *Tristan de Nanteuil*. Né et élevé près de la célèbre tour, le héros éponyme reçoit de la part des anges un savoir linguistique exceptionnel le rendant capable de s'exprimer dans toutes les langues du monde :

La cerve m'a nourry moult tres longue saison,
Et ly ange des cieulx, quant j'estoie enfançon,
M'aprint et doctrina au vouloir de Jhesum ;
Tant que j'eux .vii. ans, fut a ma nourrisson.
Or n'est language ou monde que moult bien ne savon,
En quel terre que soye ne païs environ,
Que le gens bien n'entende et parolle et raison¹⁶⁶⁹.

Le parallélisme qui peut être souligné entre les deux épisodes bibliques est accentué dans le texte épique au point de les confondre. Babel n'est plus tant le lieu de la confusion des langues que celui de l'unité en dépit de la pluralité linguistique : le multiple se retrouve dans l'un, à travers la personne de Tristan devenu maître de toutes les langues. Le héros semble ainsi avoir été choisi par Dieu – par l'intermédiaire des anges – pour recevoir le don des langues et incarner de ce fait l'unité linguistique rendue possible le jour de la Pentecôte.

Ce passage met aussi en lumière l'importance accordée aux anges dans la transmission de la foi et du message divin¹⁶⁷⁰. Intercesseurs entre le Seigneur et les Hommes, les anges sont des guides menant sur les voies de la spiritualité chrétienne et peuvent intervenir auprès des mystiques et autres personnes choisies pour recevoir les mots de Dieu. Élisabeth de Schönau

¹⁶⁶⁸ GIRBEA Catalina, *Le Bon Sarrasin...*, op. cit., p. 153.

¹⁶⁶⁹ *Tristan de Nanteuil*, éd. cit., p. 208, v. 4516-4522.

¹⁶⁷⁰ Voir notamment AA.VV., *Anges et esprits médiateurs. Connaissance des Religions*, Paris, Dervy, 2004 ; FAURE Philippe, « L'homme accompagné. Origines et développement du thème de l'ange gardien en Occident », *Les anges et les archanges dans l'art et la société à l'époque préromane et romane*, Cahiers de Saint-Michel de Cuxa, 27, 1997, p. 199-212 ; ID., « Les anges gardiens (XIII^e-XV^e siècles). Modes et finalités d'une protection rapprochée », *Cahiers de Recherches Médiévales (XIII^e-XV^e siècles)*, 8 (*La protection spirituelle au Moyen Âge*), 2001, p. 23-49 ; VÉRONÈSE Julien, « Quand s'ouvre un "ciel nouveau" », *Cahiers de recherches médiévales*, 17, 2009, p. 387-407.

disait ainsi que ses visions lui venaient des anges. Selon certaines interprétations de la Bible, ces derniers sont aussi ceux qui ont enseigné les différentes langues aux humains à la suite de l'épisode babélien. L'extrait de *Tristan de Nanteuil* donne donc sa propre relecture des récits bibliques. Sans totalement occulter la menace mythiquement associée à la Tour de Babel, l'auteur donne une interprétation plutôt positive et pleine d'espoir du chapitre XI de la Genèse : le plurilinguisme n'est pas considéré comme une punition, mais comme un cadeau, un don des entités célestes.

Si le polyglottisme apparaît plus d'une fois comme une grâce divine et une manière de conjurer le sort babélien, il n'est pas la seule manifestation linguistique de la bonté du Seigneur. Dieu peut intervenir autrement sur les langues des Hommes que par le don de compétences plurilingues. Il peut certes faire le don des langues, comme en ont été gratifiés les apôtres, mais il peut aussi faire le don d'une seule autre langue ou d'une autre forme de langage. Il peut également permettre à quelqu'un de recouvrer la parole. Dans le *Roman d'Eneas*, on ne sait comment Rhamnès a pu acquérir la connaissance du langage des oiseaux. Mais étant donné qu'il est décrit comme le meilleur devin, nous pouvons imputer son savoir à une sensibilité spirituelle certainement accordée par une puissance supérieure. Son don se dissipe néanmoins lorsqu'il tombe dans les excès de l'alcool :

Mais la nuit ot tant beü vin,
que tot son sens en ot troblé
et son savoir ot oblié¹⁶⁷¹

Le pouvoir divin n'est visiblement pas infaillible si celui qui en est doté est déraisonnable. Le don de connaissance semble ainsi demander une certaine forme d'exemplarité de la part de celui qui a été choisi.

Si les capacités extraordinaires peuvent disparaître ou être ôtées un temps pour cause d'un comportement déviant, Dieu peut décider d'accorder une grâce à celui qui le mérite. Ainsi, la fille de l'empereur dans *Robert le Diable* recouvre-t-elle la parole par un miracle divin. Elle, qui avait été privée du don que Dieu fit à Adam en le créant, peut désormais sortir du silence et du monde marginal dans lequel l'absence de langage l'avait enfermée.

¹⁶⁷¹ *Eneas*, J.-J. SALVERDA DE GRAVE, éd., éd. cit., t. 1, p. 154, v. 5060-5062.

Le mutisme et le plurilinguisme ne caractérisent pas forcément le fou ou le possédé. Ils peuvent également être des éléments distinctifs soit du pécheur, que Dieu décide de punir, ou de la victime d'un acte de cruauté (dans le cas du mutisme exclusivement), soit de celui qui reçoit la grâce du Seigneur. Les textes littéraires font clairement état de cette ambivalence. La pluralité linguistique est associée à la folie lorsqu'elle est cause de désordre et rend impossible toute communication. Mais lorsque le plurilinguisme permet le retour à une sorte d'unité en dépit de la diversité et des particularismes, il est perçu comme un cadeau du Tout Puissant. Le héros polyglotte peut être lu comme celui qui, le temps de son existence, a pu se faire maître de Babel. Il peut, grâce à son talent linguistique, dominer et unir les peuples. Tel n'est-il pas le cas d'Alexandre le Grand ? Quant au mutisme, il peut consister en une peine terrible : le muet de naissance n'a pas reçu l'innéité du langage et celui que l'on prive de parole ou, pire, de sa langue, perd le don que Dieu donna à Adam au moment de sa création. Se faisant, le muet perd une part de son humanité. Néanmoins, le mutisme peut également être la marque du passage de l'Esprit Saint ou d'une communion particulière avec le Père ainsi que nous avons pu le relever dans la *Queste del saint Graal*.

Tantôt donc tantôt châtiments, le mutisme et le plurilinguisme des personnages littéraires s'avèrent être des traces de l'imprégnation des récits bibliques dans la conception qu'ont les Hommes du Moyen Âge sur les langues et les compétences linguistiques. La littérature médiévale aime ainsi rejouer à sa manière les récits de Babel et de la Pentecôte et mettre en scène la relation entre le langage, les langues et le divin, rappelant qu'à l'origine de la Création est le Verbe et que les langues, caractéristiques de l'humanité, permettent tout aussi bien de désunir que d'unir en fonction de la voie choisie par le locuteur.

Conclusion

Contrairement à ce qu'a pu affirmer Alberto Varvaro, les passages où sont évoquées les langues des personnages dans la littérature médiévale n'ont rien d'une exception, puisqu'ils apparaissent dans des contextes très divers et dans tous les genres littéraires. Si les idiomes peuvent intervenir de façon attendue dans des situations de communication et de médiation, ils constituent aussi des outils pour les auteurs afin de caractériser certains protagonistes ou de susciter le rire chez le lecteur-auditeur. Ils jouent un rôle non négligeable dans la narration : objets d'apprentissage, instruments de ruse, conséquence d'un don ou d'un châtiment, etc., ils permettent de créer ou de défaire des liens entre les figures narratives et rendent possible le franchissement de frontières, que celles-ci soient géographiques, politiques, culturelles ou même identitaires. Car celui qui choisit de parler une autre langue devient autre et porte le masque de l'altérité.

La présence des langues dans les textes n'a donc rien d'anecdotique. Elle donne une idée de la perception que les Hommes du Moyen Âge avaient du plurilinguisme. Elle montre qu'ils avaient bien conscience que leur monde était divisé non seulement en ethnies, mais aussi en langues et qu'ils détenaient une connaissance plus ou moins exacte des multiples parlers usités à leur époque. Nous avons d'ailleurs pu relever quarante-six termes employés dans les extraits étudiés pour nommer différents parlers. Les auteurs ont un vocabulaire plus étendu lorsqu'il s'agit de désigner les parlers occidentaux. Trente mots ou expressions sont usités pour les langues occidentales contre seize pour les idiomes orientaux (nous modernisons la graphie des glottonymes lorsque c'est possible) :

Parlers occidentaux	Parlers orientaux
- Langue chrétienne - Roman - Français - Walois - Bourguignon - Brabançon - Breton - Flamand - Gascon - Hainuyer - Limousin - Lorrain - Normand - Occitan (<i>oc</i>)	- Africain - Arménien - <i>Barbarin</i> - Chaldéen - <i>Garasis</i> - Grec - Hébreu / <i>salamoneis</i> - Indien - Langue éthiopienne - More - Persan - <i>Popeliquans</i> - <i>Sarrasinois</i> - Syriaque

- Provençal - Picard - Poitevin - Anglais - Galois - <i>Aleis</i> - <i>Irois</i> - Allemand - Tudesque (<i>tiois</i>) - Frison - Espagnol - Castillan - Aragonais - Catalan - Italien - Lombard	- Turc
+ latin	

Alors que les auteurs parviennent à distinguer assez bien les idiomes pratiqués sur les terres de ce qui deviendra la France et qu'ils différencient quelques autres parlers d'Europe occidentale, ils sont beaucoup moins précis au moment d'aborder les langues orientales : ils recourent à des termes très vagues (*sarrasinois*, *more*, *popeliquans*, etc.) et ne sont pas en mesure de reconnaître les dialectes de ces idiomes, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'ils ne maîtrisent pas ces parlers étrangers. Cela étant, quel que soit leur degré de précision, les compositeurs médiévaux qui accordent de l'importance à la problématique des langues veillent à représenter la pluralité linguistique de leur monde.

L'intégration d'une ou de plusieurs langues dans une œuvre dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels la sensibilité de l'auteur, le genre textuel et le contenu de l'histoire narrée. Bien plus que la date de composition, ce sont en effet ces critères qui influencent la plus ou moins forte mobilisation des langues et leur mode d'apparition. L'époque où a été réalisée l'œuvre n'influe pas forcément sur la présence des langues dans le texte. Certes, les railleries à l'égard du parler franco-anglais sont-elles entre autres liées à l'évolution des relations entre la France et l'Angleterre, les références à Babel sont-elles plus nombreuses dans les textes dits de fiction à partir du XIV^e siècle, la défense de la langue française dans les récits littéraires est-elle corrélée à la progressive émancipation de la langue vulgaire par rapport à la langue mère, mais la composition tardive d'une œuvre n'implique pas nécessairement une plus grande attention accordée aux questions linguistiques. Nous avons effectivement pu relever des passages consacrés aux idiomes des personnages aussi bien dans des œuvres du XII^e siècle que dans des textes du XV^e. Nous avons en outre pu voir que, si certains remaniements en prose – comme le

Renaut de Montauban bourguignon – comportent davantage de commentaires sur les langues, d’autres – comme les mises en prose du *Florimont* – respectent d’assez près la version en vers à ce sujet et d’autres encore – comme les versions en prose du *Cleomadès* – peuvent faire l’impasse sur certaines précisions linguistiques présentes dans le texte en vers. De manière générale, nous constatons que les langues tendent à être davantage mentionnées dans un texte composé par quelqu’un de sensible à la diversité linguistique, et qu’un récit qui se déroule dans un univers étranger est plus susceptible d’accueillir une ou plusieurs autres langues. Nous avons également pu remarquer qu’en fonction du genre littéraire, les raisons du recours à différents idiomes pouvaient quelque peu différer : les genres plaisants usent surtout des langues comme ressort du comique, là où les textes épiques les emploient pour renforcer les antagonismes et les romans pour répondre à un souci de vraisemblance. Mais, il ne s’agit là que de grandes tendances qui peuvent être vite balayées, car, faut-il le rappeler, le rire peut être partout et n’est pas limité aux genres comiques, la recherche de vraisemblance peut être relevée dans bien des textes – qu’ils soient romanesques ou non – et, dans tous les cas que nous avons envisagés, les langues servent à manifester l’altérité, à distinguer le soi de l’Autre et peuvent donc mettre en opposition le même et le différent.

Les langues nommées ou représentées dans les textes ne sont pas uniquement un écho à la réalité plurilingue de la société médiévale. Elles contribuent aussi à l’élaboration et à la définition de la figure auctoriale et de tout personnage dont la langue s’avère être une caractéristique. Nous avons en effet pu voir comment la pratique linguistique permet de reconnaître et de caractériser un individu. Dans les œuvres convoquées, les langues constituent un des critères définitoires de différents types de protagonistes. Les médiateurs que sont les truchements ne se définissent-ils ainsi pas par une compétence plurilingue ? Les héros ne se distinguent-ils pas par des connaissances linguistiques exceptionnelles ? Et l’Autre – qu’il soit un étranger, une femme ou un fou – n’est-il pas caractérisé par l’usage d’un langage étrange, hors des normes ? Les langues permettent ainsi de différencier le même de l’Autre, mais elles peuvent aussi les confondre et contribuer à brouiller l’identité de ceux qui les parlent. Les contours identitaires des personnages polyglottes sont d’ailleurs souvent flous. Parfois anonyme, souvent à l’identité mouvante, le plurilingue peut changer d’apparence au gré des langues qu’il choisit de parler.

Seconde partie : Les langues dans quelques récits de voyage

« ¹⁰Il y a je ne sais combien d'espèces de mots dans le monde, et aucun n'est sans signification. ¹¹Or, si j'ignore la valeur du mot, je serai un barbare pour celui qui parle, et celui qui parle sera pour moi un barbare. » (1 Corinthiens 14 : 10-11)

AMSLER Samuel et alii, *La Bible*, op. cit., p. 2482-2483.

Introduction

Dans la partie précédente, nous avons volontairement écarté de la typologie les récits de voyage, car les langues n'y apparaissent pas exactement sous les mêmes formes et ne s'y font pas présentes tout à fait pour les mêmes raisons. Nous avons donc préféré nous consacrer à ce genre particulier dans une partie distincte, ce qui nous permet non seulement de mettre en exergue les spécificités du genre, mais aussi de poser un regard plus ciblé sur la question qui nous préoccupe. Nous verrons cependant que certaines caractéristiques relevées dans les autres genres littéraires s'observent également dans celui des textes viatiques.

Le genre du récit de voyage est particulièrement complexe à définir. Les tentatives de définition sont d'ailleurs assez nombreuses. Roland Le Huenen, qui a consacré ses recherches notamment à Balzac, mais aussi à la littérature de voyage du XIX^e siècle, estime qu'il s'agit d'« un genre sans loi », d'un « genre fuyant¹⁶⁷² ». Sarga Moussa, spécialiste de l'orientalisme littéraire et du récit de voyage au XIX^e siècle, parle quant à lui de « genre hybride¹⁶⁷³ ». Quant à Paul Zumthor, il estime qu'« [o]n ne peut considérer ensemble ces ouvrages comme un genre constitué¹⁶⁷⁴ », un avis partagé par Le Huenen « forcé de reconnaître [...] l'extrême difficulté sinon l'impossibilité à considérer et à décrire le récit de voyage en termes de genre constitué, autonome, faisant l'objet de règles et de contraintes a priori, présentant un réseau de marques et de signes spécifiques¹⁶⁷⁵ ». Le récit de voyage entretient en effet des rapports particuliers avec d'autres genres comme le roman, le discours scientifique ou géographique, et, à cela, s'ajoute la dimension autobiographique que peut prendre le récit viatique. Combien de romans ne racontent-ils pas le voyage du protagoniste ? Les romans arthuriens ne font-ils pas le récit d'un jeune héros qui part de la cour du roi des Bretons et traverse divers lieux pour accomplir une quête ? Et que dire du *Roman d'Alexandre* ?

Comment dès lors définir ce qui semble échapper à toute catégorisation ? Sarga Moussa tient les propos suivants :

¹⁶⁷² LE HUENEN Roland, « Qu'est-ce qu'un récit de voyage ? », *Les Modèles du Récit de Voyage, Littérales*, 7, 1990, p. 14.

¹⁶⁷³ MOUSSA Sarga, « Le récit de voyage, genre “pluridisciplinaire”. À propos des Voyages en Égypte au XIX^e siècle », *Sociétés & Représentations*, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 247

¹⁶⁷⁴ ZUMTHOR Paul, *La Mesure du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 300.

¹⁶⁷⁵ LE HUENEN Roland, « Qu'est-ce qu'un récit de voyage ? », *art. cit.*, p. 15.

Le récit de voyage est un genre très ancien [...], ([...] les Voyages, sauf cas limites, appartiennent au registre factuel, et renvoient par conséquent à un déplacement dans l'espace réellement effectué par celui qui en est le narrateur). Sa forme primitive, qui survivra jusqu'au XIX^e siècle, est le récit de pèlerinage. Il se présente, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, comme un itinéraire fortement codifié, voire comme une simple énumération toponymique qui s'inscrit dans une géographie sacrée. Voyager, dans ce contexte, c'est retrouver et vérifier la Bible, c'est localiser dans l'espace les sites de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais il existe d'autres « sous-genres », qui se développent à la Renaissance et à l'âge classique. Explorateurs, missionnaires, commerçants, diplomates, autant de nouvelles catégories de voyageurs qui diversifient le genre viatique en même temps que la carte du monde s'agrandit¹⁶⁷⁶.

Nous pouvons questionner plusieurs éléments de cette définition. L'idée d'un « déplacement dans l'espace réellement effectué » est discutable bien que Roland Le Huenen définisse aussi le voyage comme « un déplacement réel dans l'espace¹⁶⁷⁷ » : que faire des récits de voyage imaginaires ? Parce qu'ils ne sont pas le résultat d'une expérience réellement vécue, ne feraient-ils pas partie des récits de voyage ? Comment faudrait-il alors considérer *Le livre des merveilles du monde* de Jean de Mandeville ? Si pendant longtemps, on a cru à la véracité de ce texte, on pense aujourd'hui que Mandeville n'a pas visité les lieux dont il parle et que son œuvre est le fruit de son invention et surtout des nombreuses lectures qu'il a pu faire. Par ailleurs, nous n'affirmerions pas que le récit de pèlerinage est la « forme primitive » du récit de voyage : que faisons-nous, dans ce cas, de la célèbre épopée d'Homère et surtout de son *Odyssée* ? Pour Le Huenen, c'est d'ailleurs l'*Anabase* de Xénophon ou encore l'*Histoire* d'Hérodote qu'il faudrait considérer comme « les premières manifestations¹⁶⁷⁸ » du récit de voyage. Nous sommes donc assez loin du récit de pèlerinage. Enfin, s'il est vrai que les récits de pèlerinage abondent au Moyen Âge, il ne faut pas attendre la Renaissance (du moins, la Renaissance française du XVI^e siècle) ou l'âge classique pour voir apparaître des œuvres de missionnaires, commerçants, etc. : il suffit de penser au *Devisement du monde* du célèbre marchand italien Marco Polo (1254-1324) ou, avant lui, à l'*Itinerarium ad partes orientales* de Guillaume de Rubrouck (ca. 1255), parti en Asie à la demande de Louis IX. C'est pourquoi nous préférons nous en tenir aux propos de Nicole Chareyron selon laquelle le récit de voyage, « récit à socle biographique ou autobiographique [,] est le fait d'un narrateur qui conte un déplacement authentique ou imaginaire, le plus souvent dans un laps de temps donné, et qui en fait le sujet essentiel de son histoire¹⁶⁷⁹ ».

¹⁶⁷⁶ MOUSSA Sarga, « Le récit de voyage, genre “pluridisciplinaire”... », *art. cit.*, p. 241.

¹⁶⁷⁷ LE HUENEN Roland, « Qu'est-ce qu'un récit de voyage ? », *art. cit.*, p. 15.

¹⁶⁷⁸ *Ibid.*, p. 11.

¹⁶⁷⁹ CHAREYRON Nicole, *Éthique et esthétique du récit de voyage...*, *op. cit.*, p. 79.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que le récit viatique implique nécessairement un voyage (qu'il soit réel comme l'affirme Sarga Moussa ou Roland Le Huenen ou imaginaire). À ce critère évident, on pourrait ajouter l'importance de la vue et de la description dans ces textes, car il s'agit de voir et de faire voir. Le narrateur d'un récit voyage effectivement réalisé tend souvent à insister sur la véridicité de ses propos et à assurer qu'il a vu ce dont il parle ou qu'un témoin fiable a pu l'informer sur tel ou tel sujet.

S'il est si difficile de définir le récit viatique, c'est à cause de son caractère multiforme¹⁶⁸⁰ et hétérogène. Parmi les différentes formes que peut prendre le récit de voyage, Jean Richard relève les guides de pèlerinage, les récits de pèlerinage, les récits de croisades et d'expéditions lointaines, les relations des ambassadeurs et des missionnaires, les guides des marchands¹⁶⁸¹. On pourrait aussi mentionner les journaux de bord, les lettres, etc. Les guides de pèlerinage, guides touristiques avant l'heure, donnent les itinéraires à suivre, précisent les distances, et mentionnent les lieux saints à visiter. Quant aux récits de pèlerinage, outre le fait d'énoncer les différentes étapes et les lieux saints, ils comprennent l'expérience personnelle du pèlerin, qui raconte alors sa propre *peregrinatio*¹⁶⁸². Cela ne veut pas dire que ces récits laissent une grande place à la dimension autobiographique (celle-ci peut se faire assez discrète), mais ils reprennent l'itinéraire parcouru par un pèlerin en particulier.

Les différents visages que ces œuvres peuvent prendre sont liés aux profils divers de leurs auteurs (clercs, marchands, ambassadeurs, etc.), mais aussi à leurs intentions et à leurs destinataires. Quel est le but de leur voyage et quelles raisons les motivent à mettre par écrit leur périple ou celui d'un autre ? Notons que l'auteur et/ou le narrateur n'est pas nécessairement celui qui a réalisé le voyage, contrairement à ce qu'affirme Sarga Moussa. Blanca López de Mariscal, chercheuse en littérature au Tecnológico de Monterrey, Campus Monterrey, México, distingue trois types d'auteurs¹⁶⁸³:

- « *el autor testigo* », qui raconte son voyage à partir de sa propre expérience (il est le témoin des faits qu'il relate),

¹⁶⁸⁰ RICHARD Jean, *Les récits de voyage et de pèlerinages*, Turnhout, Brepols, 1981, p. 8.

¹⁶⁸¹ *Ibid.*, p. 15-36.

¹⁶⁸² *Ibid.*, p. 23.

¹⁶⁸³ LÓPEZ DE MARISCAL Blanca, « Para una tipología del relato de viaje », Blanca LÓPEZ y Judith FARRÉ, eds., *Viajes y Viajeros*, México, Tecnológico de Monterrey, 2006. URL: http://www.cervantesvirtual.com/obra-visor/para-una-tipologia-del-relato-de-viaje-0/html/015b5c40-82b2-11df-acc7-002185ce6064_5.html.

- « *el autor recopilador* », qui n'a pas fait le voyage, mais se base sur les écrits d'autres voyageurs et les compile, tout en se les appropriant et en les présentant comme étant de sa propre expérience (ex. : Jean de Mandeville),
- « *el autor ficcionalizador* », qui assume son statut d'inventeur et crée un narrateur qui a traversé les contrées évoquées dans le texte.

Tous les textes viatiques sont donc autant de regards portés sur le monde. Le récit de voyage est toujours l'œuvre d'une subjectivité qui a sa propre culture et qui appartient à un espace-temps déterminé, ce qui n'est pas sans impact sur sa façon de voir et de faire voir le monde. Le récit de voyage, pour reprendre les termes de Roland Le Huenen, « est une construction, le résultat d'un travail où s'investissent d'une manière globale des valeurs préexistantes, culturelles et idéologiques, qui déterminent nécessairement toute appréhension du réel¹⁶⁸⁴ ». Mais, il ne faut pas oublier que, si le regard du « je » influence et modifie la perception de « l'Autre », la rencontre avec cette altérité change et bouleverse aussi ce « je ». Cette transformation identitaire n'est cependant pas systématique et ne transparaît pas toujours à travers les lignes du récit qui retranscrit le périple du voyageur. Le pèlerin qui n'a jamais quitté son groupe et qui va de lieux saints en lieux saints n'a qu'un contact distant et indirect avec l'Autre, sa culture et sa langue. D'autres, au contraire, décident – tel Bertrandon de la Broquière – de s'immerger complètement dans le monde de ceux qu'ils considèrent comme des étrangers et font alors tomber une partie des frontières qui les séparaient initialement. Les différentes formes que peut prendre le récit de voyage, les divers profils d'auteurs et les motifs du voyage relaté ont effectivement une influence sur la façon dont l'altérité est présentée. Notons toutefois que la subjectivité de l'auteur et/ou du voyageur se fait souvent discrète et se cache parfois derrière les *topoi* qui se répètent d'œuvre en œuvre, des constantes s'observant ainsi d'un auteur à l'autre, d'un texte à l'autre.

C'est à travers l'étude des situations de plurilinguisme et de la présence des langues étrangères dans les récits de voyage que nous allons tenter d'interroger cette subjectivité et l'identité des protagonistes qui peut se révéler tantôt très stable tantôt très mouvante et changeante. Sans être forcément un *topos* repris dans toutes les œuvres viatiques, l'altérité linguistique est un des éléments quelquefois souligné par l'*homo peregrinus*, la communication avec l'Autre étant un des problèmes majeurs auxquels sont confrontés les voyageurs du Moyen Âge. Ces derniers se retrouvent souvent dans des situations linguistiques délicates où leur langue ne suffit plus pour comprendre leurs interlocuteurs et saisir l'altérité à laquelle ils font

¹⁶⁸⁴ LE HUENEN Roland, « Qu'est-ce qu'un récit de voyage ? », *art. cit.*, p. 17.

face. Le recours à une langue véhiculaire ou à des *truchements*, *drogmans* ou *latiniers* est donc fréquent. Il arrive aussi que l'*homo viator* décide d'apprendre l'idiome des autochtones. Le contact avec l'altérité, qu'il soit établi ou non par le truchement d'un médiateur, et la rencontre avec une langue étrangère ne sont pas sans conséquence sur la personne et l'identité de l'*homo itinerans*. L'évocation de la langue étrangère est par ailleurs un moyen pour l'auteur d'un récit de voyage de décrire l'altérité, de faire entendre à ses lecteurs les sons étrangers et exotiques de ces Hommes, qui tantôt sont perçus comme des êtres criant tels des animaux tantôt sont considérés comme des personnes dont la langue est agréable et mérite d'être apprise.

L'étude des situations de plurilinguisme et de la présence des langues étrangères dans les récits de voyage est riche d'enseignements, que ce soit au niveau linguistique, sociolinguistique ou encore sociologique. Elle permet non seulement d'observer comment la communication avec l'altérité s'établit, mais aussi quel degré de sensibilité le voyageur présente face aux nouvelles sonorités et aux nouveaux systèmes linguistiques rencontrés, comment ces idiomes intègrent ou non le récit et la langue du voyageur et comment ils contribuent ou non à la modification identitaire qui peut affecter l'*homo viator*. Nous verrons dès lors si le voyageur est présenté comme un individu monolingue et unidentitaire ou si, à travers ses contacts plurilingues avec l'altérité, il s'avère être une manifestation du processus de transculturation.

Dans les pages qui suivent, nous allons donc interroger la place de l'altérité linguistique et des langues étrangères dans quelques récits de voyage du Moyen Âge. Nous limiterons notre étude aux récits viatiques écrits en ancien ou en moyen français. Nous concentrerons notre analyse plus particulièrement sur le *Devisement du monde* de Marco Polo, *Le livre des merveilles du monde* de Jean de Mandeville et les récits de voyage du *xv^e* siècle écrits en moyen français. Ce choix repose sur plusieurs considérations. Les œuvres de Marco Polo et de Jean de Mandeville se sont imposées à nous par le succès qu'elles ont connu à l'époque médiévale et qui perdure encore de nos jours. Il aurait été impensable de ne pas les envisager dans cette partie de notre travail. Ajoutons que, dans le cas de la version française du texte de Marco Polo, « [l]'œuvre est le premier récit de voyage écrit en français qui donne une vision d'ensemble de la Perse, de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient¹⁶⁸⁵ ». Les récits de voyage du *xv^e* siècle, quant à eux, ont été sélectionnés non seulement parce qu'ils sont suffisamment nombreux pour procéder à des comparaisons et à une étude approfondie de la question qui nous occupe, mais aussi parce qu'ils ont été rédigés à l'époque charnière du *xv^e* siècle. Cette période s'avère être

¹⁶⁸⁵ MARCO POLO, *Le devisement du monde. Tome I: Départ des voyageurs et traversée de la Perse*, Marie-Luce CHÊNERIE, Michèle GUÉRET-LAFERTÉ et Philippe MÉNARD, eds., Genève, Droz (T.L.F., 533), 2001, p. 89.

un laboratoire idéal pour observer le phénomène qui nous intéresse. Siècle de transition entre le Moyen Âge et la Modernité, il est le théâtre de mutations qui conduisent à la Renaissance française du XVI^e siècle, où la question des langues s'impose de manière aiguë, tant à travers le regain d'intérêt pour les langues anciennes que dans la promotion et la défense des langues vernaculaires qu'accompagne un foisonnement de publications (on pense à l'Édit de Villers-Cotterêts et au Manifeste de la Pléiade, mais aussi aux écrits de Jean Lemaire de Belges, Geoffroy Tory, Louis Meigret, Étienne Dolet, Robert Estienne, Étienne Pasquier,..., dont certains développent des réflexions sur la traduction). C'est aussi à ce moment-là que la langue va « devenir un élément central dans la constitution de l'identité politique et sociale¹⁶⁸⁶ ». Le renouvellement des pratiques de traduction durant le règne de Charles V apparaît comme indissociable d'une réflexion sur la langue comme instrument de pouvoir¹⁶⁸⁷. La Guerre de Cent Ans n'est pas non plus sans avoir joué un rôle dans les changements d'appréhension, du moins pour ce qui est des langues française et anglaise : les tensions politiques entre Français et Anglais se sont accompagnées d'une prise de conscience identitaire forte qui se manifeste symboliquement dans le choix des idiomes lors des échanges diplomatiques¹⁶⁸⁸. À partir du XIV^e siècle, les langues commencent également à servir de critère de reconnaissance de certaines communautés (ainsi, les chevaliers dans l'Ordre de Saint-Jean¹⁶⁸⁹). S'imposant peu à peu comme d'importants marqueurs d'identité politique et sociale, elles vont aussi jouer une fonction dans la construction de la personne. En choisissant d'étudier des textes du XV^e siècle, nous souhaitons observer comment le personnage polyglotte ou en contact avec une langue autre est représenté pendant cette période charnière, avant l'intensification des réflexions linguistiques du XVI^e siècle. Nous verrons également si la question linguistique se fait plus ou moins importante dans les récits du XV^e siècle que dans les œuvres de Marco Polo ou de Jean de Mandeville.

¹⁶⁸⁶ VARVARO Alberto, « *La tua loquela ti fa manifestó...* », art. cit., p. 235.

¹⁶⁸⁷ BRUCKER Charles, *Anthologie commentée des traductions françaises du XIV^e siècle. Autour de Charles V. Culture, pouvoir et spiritualité*, Paris, Honoré Champion, 2020.

¹⁶⁸⁸ LUSIGNAN Serge, « Parler français ... », art. cit., p. 409-410.

¹⁶⁸⁹ CALVET Louis-Jean, *La Méditerranée...*, op. cit., p. 184.

Notre corpus de base se compose des œuvres suivantes¹⁶⁹⁰ :

1) *Le Devisement du monde* de Marco Polo

MARCO POLO, *Le devisement du monde. Tome I : Départ des voyageurs et traversée de la Perse*, Marie-Luce CHÊNERIE, Michèle GUÉRET-LAFERTÉ et Philippe MÉNARD, éd., Genève, Droz (T.L.F., 533), 2001.

MARCO POLO, *Le devisement du monde. Tome II : Traversée de l'Afghanistan et entrée en Chine*, Jeanne-Marie BOIVIN, Laurence HARF-LANCNER et Laurence MATHEY-MAILLE, éd., Genève, Droz (T.L.F., 552), 2003.

MARCO POLO, *Le devisement du monde. Tome III : L'empereur Khoubilai Khan*, Jean-Claude FAUCON, Danielle QUÉRUEL, Monique SANTUCCI, éd., Genève, Droz (T.L.F., 568), 2004.

MARCO POLO, *Le devisement du monde. Tome IV : Voyages à travers la Chine*, Joël BLANCHARD et Michel QUEREUIL, éd., Genève, Droz (T.L.F., 575), 2005.

MARCO POLO, *Le devisement du monde. Tome V : À travers la Chine du Sud*, Jean-Claude DELCLOS et Claude ROUSSEL, éd., Genève, Droz (T.L.F., 586), 2006.

MARCO POLO, *Le devisement du monde. Tome VI et dernier : Livre d'Ynde. Retour vers l'Occident*, Dominique BOUTET, Thierry DELCOURT et Danièle JAMES-RAOUL, éd., Genève, Droz (T.L.F., 597), 2009.

2) JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, Christiane DELUZ, éd., Paris, CNRS Éditions (Sources d'histoire médiévale, 31), 2000.

3) *Le livre nommé Le Canarien. Textes français de la conquête des Canaries au XV^e siècle*, Eduardo AZNAR et alii, éd., Paris, CNRS, 2008.

4) Nompar de Caumont

NOMPAR DE CAUMONT, *Le voyatge d'oultremer en Jherusalem*, Peter S. NOBLE éd., Oxford, Basile Blackwell, 1975.

¹⁶⁹⁰ Les récits viatiques sont mentionnés ici selon l'ordre chronologique de la réalisation des pérégrinations. Les éditions mentionnées sont celles qui nous ont servi de référence. Les citations et extraits repris dans la suite de cette étude proviennent donc de ces éditions.

NOMPAR DE CAUMONT, *Voyaige d'oultremer en Jhérusalem par le seigneur de Caumont l'an M CCCC XVIII*, publié pour la première fois d'après le manuscrit du Musée britannique, le Marquis DE LA GRANGE, éd., Paris, Aubry, 1858.

- 5) ANONYME DE 1419-1420, *Un pèlerinage en Terre Sainte et au Sinaï au XV^e siècle*, Henri MORANVILLÉ, éd., *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1905, t. 66, p. 70-106.
- 6) *Œuvres de Ghillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste*, Charles POTVIN, éd., avec des notes géographiques et une carte par J.-C. Houzeau, Louvain, Lefever, 1878.
- 7) PAVIOT Jacques, « Le pèlerinage du tournaisien Coppart de Velaines en Terre sainte (1423-1424 et 1431-1432) » et « Le manuscrit 'Coppart de Velaines' (BNF, ms. Nouv. Acq. Fr. 10058) », Ludovic NYS et Dominique VANWIJNSBEGHE, éd., *Campin in context: peinture et société dans la vallée de l'Escaut à l'époque de Robert Campin, 1375-1445. Actes du Colloque international– Tournai, Maison de la culture, 30 mars-1er avril 2006*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, Bruxelles, Institut royal du patrimoine artistique, Tournai, Association des guides de Tournai, 2007, p. 89-98 et p. 277-309.
- 8) BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, publié et annoté par Charles SCHEFER, Paris, Ernest Leroux, 1892.
- 9) GILLES LE BOUVIER, *Le livre de la description des pays*, publié pour la première fois avec une introduction et des notes et suivi de l'*Itinéraire brugeois*, de la *Table de Velletri* et de plusieurs autres documents géographiques inédits ou mal connus du XV^e siècle, D^r E.-T. HAMY, éd., Paris, Leroux (Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIII^e jusqu'à la fin du XVI^e siècle, 22), 1908.
- 10) EUSTACHE DE LA FOSSE, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne (1479-1480)*, Raymond FOULCHÉ-DELBOSC, Paris, Alphonse Picard et fils, 1897.
- 11) *Le voyage de Pierre Barbatre à Jérusalem en 1480*, Pierre TUCOO-CHALA et Noël PINZUTI, éd., *Annuaire. Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1972-1973.
- 12) ANONYME, *Le voyage de la sainte cité de Hiérusalem : avec la description des lieux, portz, villes, citez et aultres passaiges fait l'an mil quatre cens quatre vingtz, estant le siège du grant Turc à Rhodes et regnant en France Loys unziesme de ce nom*, Charles SCHEFER, éd., Paris, Ernest Leroux, 1882.

- 13) *Voyage de Georges Lengherand, mayeur de Mons en Haynaut, à Venise, Rome, Jérusalem, Mont Sinaï et Le Kayre, 1485-1486*, le Marquis DE GODEFROY MÉNILGLAISE, éd., Mons, Masquillier & Dequesne, 1861.
- 14) BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, Lyon, 1488¹⁶⁹¹.
- 15) *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai. 1488-1489*, Béatrice DANSETTE et Marie-Adélaïde NIELEN, eds., Paris, CNRS, 2017.
- 16) *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut*, publié pour la Société historique de Gascogne par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, Paris, Honoré Champion, 1883.
- 17) Anonyme de Rennes

DANSETTE Béatrice, éd., « Les pèlerinages occidentaux en Terre sainte : une pratique de la "Dévotion Moderne" à la fin du Moyen Âge ? Relation inédite d'un pèlerinage effectué en 1486 », *Archivum franciscanum historicum*, vol. 72, 1979, p. 330-428.

DANSETTE Béatrice, trad., « Récit anonyme d'un voyage à Jérusalem et au mont Sinaï », *Croisades et pèlerinages : récits, chroniques et voyages en Terre Sainte, XII^e-XVI^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1997, p. 1168-1225.

Ce corpus peut être subdivisé en plusieurs catégories, que nous reprenons dans le tableau ci-dessous :

¹⁶⁹¹ Le texte de Bernhard von Breydenbach est originellement écrit en latin. Nous considérons néanmoins dans notre corpus d'œuvres rédigées en langue d'oïl ce qui a été considéré comme étant sa traduction française car son traducteur, Nicole Le Huen, s'approprie le récit et y intègre une dimension qui lui est propre. Nicole Le Huen est en effet aussi allé en Terre sainte, en 1487. Si son texte reprend celui du doyen de la cathédrale de Mayence, il comprend également son expérience personnelle. Hugh Davies écrit d'ailleurs à propos de cette édition : « *FIRST FRENCH TRANSLATION : by Nicolas le Huen, Carmelite of Pont Audemer (Eure) and confessor of Charlotte, queen of Louis XI : (she died 1483). It is not merely a translation, however, but an adaptation, Le Huen having used Breydenbach's book as the groundwork of the narrative of his own journey, dates, names and essential particulars being altered. As Le Huen himself did not perform the Pilgrimage to S. Katherine, the original account of Breydenbach is simply translated, and otherwise left intact. As will be seen, the account of Le Huen's own return journey is entirely new* » (DAVIES Hugh W., *Bernhard von Breydenbach and his Journey to the Holy Land 1483-1484. A bibliography*, Londres, J & J Leighton, 1911, p. 19).

Récits de pèlerinage	Récits d'ambassadeurs/espions	Récits de marchands	Traité de géographie ¹⁶⁹² / Descriptions du monde	Récit de conquête
Nompar de Caumont, <i>Le voyatge d'oulremer en Jherusalem</i> Nompar de Caumont, <i>Voyaige d'oulremer en Jherusalem par le seigneur de Caumont l'an M CCCC XVIII</i> Anonyme de 1419-1420, <i>Un pèlerinage en Terre Sainte et au Sinai au xv^e siècle</i> <i>Le pèlerinage du tournaisien Coppart de Velaines en Terre sainte</i> <i>Le voyage de Pierre Barbatre à Jérusalem en 1480</i>	Guillebert de Lannoy, <i>Œuvres</i> Bertrandon de la Broquière, <i>Le Voyage d'Outremer</i>	Marco Polo, <i>Le Devisement du monde</i> Eustache de La Fosse, <i>Voyage à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne (1479-1480)</i>	Jean de Mandeville¹⁶⁹³, <i>Le livre des merveilles du monde</i> <i>Le livre de la description des pays de Gilles le Bouvier</i>	<i>Le livre nommé Le Canarien</i>

¹⁶⁹² Capucine Herbert présente le texte de Gilles le Bouvier comme étant un traité de géographie. Nous reprenons donc cette terminologie pour désigner cette œuvre (HERBERT Capucine, *Les récits de voyage des XIV^e et XV^e siècles lemmatisés...*, op. cit., p. 68).

¹⁶⁹³ L'œuvre de Jean de Mandeville est difficile à classer. Comme le signale Christiane Deluz, elle a été désignée de diverses manières par les copistes (*geste, romant, tractatus, itinerarium* ou encore *peregrinazo*) et son auteur n'en parle pas vraiment comme d'un récit de voyage. C'est pourquoi Christiane Deluz lui conférerait plutôt le titre de livre de géographie ou de description du monde, – désignation que nous avons décidé de conserver pour *Le livre des merveilles du monde* –, mais elle y voit aussi un livre d'Histoire et un livre des merveilles (JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 15-17).

<i>Le voyage de la sainte cité de Hiérusalem : avec la description des lieux, portz, villes [...]</i> <i>Voyage de Georges Lengherand,... à Venise, Rome, Jérusalem, Mont Sinaï & le Kayre, 1485-1486</i> Bernhard von Breydenbach, Nicole Le Huen, trad., <i>Des saintes pérégrinations de Jerusalem</i> Anonyme de Rennes, « [...] Relation inédite d'un pèlerinage effectué en 1486 » <i>Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut</i> <i>Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai</i>				

Pour chacune de ces œuvres, nous tâcherons d'observer quelle place est accordée à la question linguistique et comment le voyageur réagit face aux autres idiomes. Cherche-t-il à s'approprier la langue de l'Autre ou communique-t-il grâce aux interprètes ? Mentionne-t-il seulement la présence d'une autre langue que la sienne ? Nous verrons également dans quelle mesure ces récits considèrent la langue comme un élément de définition identitaire.

Chapitre 1 : Discours sur la langue de l'Autre

Décrire l'Ailleurs et l'Autre n'est pas sans poser certaines questions et difficultés. En effet, comment décrire la nouveauté ? Comment rendre visible à celui qui est resté chez lui les endroits découverts ou redécouverts par celui qui est parti ? Comment faire percevoir à travers les mots ce que l'œil a pu voir, ce que les oreilles ont pu entendre, ce que le nez et le corps ont pu sentir et ressentir ? Les récits de voyage se présentent comme des traductions, et ce, à plusieurs niveaux : d'une part, il arrive au narrateur de traduire certains mots indigènes ou certains noms de lieux. Il y a donc traduction au sens de passage d'un système linguistique à un autre. D'autre part, il s'agit pour l'auteur de traduire l'altérité, de passer du visuel à l'écrit ou comme l'affirme Véronique Magri-Mourgues : « [l]a description, dont la finalité est informative, est le lieu de rencontre entre deux systèmes sémiologiques, le système de la vision, le système de la parole, et repose donc sur une entreprise de traduction ou de transfert d'un système à l'autre¹⁶⁹⁴ ». Outre ce changement de système sémiologique, le voyageur procède à ce que nous pourrions appeler une traduction de l'inconnu vers le connu. Comme le souligne Nicole Chareyron, le monde connu sert d'hypotexte pour lire le monde inconnu¹⁶⁹⁵. Les analogies et comparaisons avec le monde connu sont donc fréquentes, mais ne sont pas les seuls moyens auxquels recourt l'auteur. Plusieurs stratégies peuvent être déployées pour traduire ce que l'œil du voyageur perçoit. Alexandre Cioranescu identifie trois procédés différents pour donner à voir l'altérité dans les récits de la découverte de l'Amérique, procédés que nous retrouvons dans nos récits de voyage également¹⁶⁹⁶ :

1) Comparaison avec le monde connu

Nicole Chareyron parle de comparaison par la négative : le narrateur souligne ce que le lieu visité n'a pas et, par cette négation, il se réfère implicitement à son monde à lui. Il évoque aussi ce qui crée chez lui la surprise, souligne le manque ou la carence et, de façon générale, la différence avec ses propres repères. La négation peut donc avoir diverses significations : « [i]ci, la négation est indice de différence ou d'écart, ailleurs elle est amoindissante et signale l'indigence ou le caractère primitif d'une population¹⁶⁹⁷ ». Nous reprenons un des exemples donnés par Nicole Chareyron, qui se réfère au texte de l'anonyme parisien :

¹⁶⁹⁴ MAGRI-MOURGUES Véronique, « La description dans le récit de voyage », *Cahiers de Narratologie, Laboratoire Interdisciplinaire Récits Cultures et Sociétés - LIRCES*, 1996, 7, p. 10. Consultable en ligne. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00596413/document>.

¹⁶⁹⁵ CHAREYRON Nicole, *Éthique et esthétique du récit de voyage...*, op. cit., p. 271.

¹⁶⁹⁶ CIORANESCU Alexandre, « La découverte de l'Amérique et l'art de la description », *Revue des sciences humaines*, 106, 1962, p. 161-168.

¹⁶⁹⁷ CHAREYRON Nicole, *Éthique et esthétique du récit de voyage...*, op. cit., p. 311.

Dedans la cité de Venise ne demourent nulz Juifz [...]. A Venise n'a point d'eau douce que de la pluye [...]. A Venise n'a point de moulins plus pres que huyt milles [...]. En la ville n'a point de pastissiers ne de mareschaulx ne de chevaux pour demourer¹⁶⁹⁸.

2) La description

La description peut comprendre une énumération des objets qui se trouvent sur les lieux traversés. Nicole Chareyron donne l'exemple du récit d'Ogier d'Anglure, qui a réalisé un voyage en Terre Sainte (1395-1396)¹⁶⁹⁹. Au moment de décrire les lieux saints, il évoque les différentes reliques qui s'y trouvent :

Nous arrivasmes a Venise le lundi .ix^e. jour d'aoust laquelle est tresexcellante, noble, grande et belle cité, toute assize en mer. En ladite cité de Venise a moult de belles eglises, esquelles nous furent montrées plusieurs saintes reliques, desquelles les noms sont cy après escrips. Premiers, en l'église saint George est le bras de monseigneur saint George ; item le bras de madame sainte Lucie ; item, les deux chiefz de saint Cosme et saint Damien ; item le corps de saint Pol martir, duc de Bourgogne¹⁷⁰⁰.

Les auteurs étayent leurs descriptions d'éléments liés à l'histoire des lieux (comment était la ville autrefois, ce qu'elle est devenue aujourd'hui) et de légendes ou autres faits mythiques ou religieux qui y sont associés. La nouveauté est ainsi dissimulée derrière le déjà vu ou le déjà connu. Les voyageurs voient ce qu'ils s'attendent à voir, ce qu'on leur a dit qu'ils verraient au moment de partir vers ces contrées éloignées. Nombre de leurs descriptions relèvent d'ailleurs de lieux communs et de leurs connaissances livresques¹⁷⁰¹.

3) L'emploi de mots indigènes

C'est notamment ce dernier procédé qui fera l'objet de notre attention. Nous allons voir dans quels cadres le recours aux langues étrangères s'avère nécessaire pour décrire l'altérité et dans quelle mesure cet emploi peut s'avérer être bien plus qu'une note d'exotisme et peut dépasser la simple utilisation des mots de l'Autre pour pallier un manque de la langue de l'auteur.

Nous pouvons dégager plusieurs niveaux d'intégration de la langue autre dans les textes étudiés :

- a) Absence totale des langues étrangères : les langues ne sont pas mentionnées ou nommées dans le texte. Tout le monde semble se comprendre sans difficulté. Il n'est jamais question des langues parlées par les interlocuteurs.

¹⁶⁹⁸ *Le voyage de la sainte cité de Hiérusalem...*, éd. cit., p. 28-29. Cité dans *ibid*.

¹⁶⁹⁹ CHAREYRON Nicole, *Éthique et esthétique du récit de voyage...*, op. cit., p. 278.

¹⁷⁰⁰ *Le saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, publié par François Bonnardot et Auguste Longnon, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), 1878, p. 3. Cité dans *ibid*.

¹⁷⁰¹ ZUMTHOR Paul, *La Mesure du monde*, op. cit., p. 301.

- b) Simple mention : l’auteur précise qu’une autre langue est parlée, généralement pour décrire une personne ou un peuple.
- c) Évocation des situations de plurilinguisme avec la nécessité de recourir à des truchements : les modalités et conditions de communication sont soulignées dans le texte.
- d) Intégration des mots autres dans le texte avec plusieurs tentatives de traduction : il s’agit du troisième procédé de traduction/description de l’altérité évoqué ci-avant.
- e) Apprentissage de la langue étrangère : le voyageur décide d’apprendre l’idiome des autochtones et d’évoquer dans son récit cet apprentissage. Il s’agit du niveau le plus avancé d’intégration et d’appropriation de la langue autre.

Les auteurs de récits de voyage ne s’étendent pas forcément sur les connaissances ou compétences linguistiques des individus rencontrés au cours de leur périple. Les voyageurs du XIII^e au XV^e siècle semblent effectivement s’intéresser assez peu à la question linguistique et n’évoquent pas souvent – ou seulement de manière indirecte – les problèmes de communication et de langue¹⁷⁰². Dans certaines œuvres, cependant, la langue s’avère être un élément de description et de distinction des ethnies habitant les terres traversées. L’*homo viator* précise alors que ces personnes ont une langue qui leur est propre et il la nomme parfois. Il peut aussi tenter de décrire les nouveaux sons perçus et émettre un avis ou un jugement de valeur sur ces sonorités, voire décrire de façon plus ou moins détaillée les systèmes linguistiques des autochtones.

Dans ce premier chapitre, seront envisagés les cas où l’auteur s’exprime au sujet des langues entendues lors de son périple. Nous pourrions constater qu’un certain nombre de voyageurs n’abordent à aucun moment le sujet des langues des autochtones. Nous verrons ensuite que ceux qui commentent les idiomes locaux tendent à le faire dans deux contextes différents : lorsqu’il s’agit de décrire un nouveau lieu et lorsqu’il est question de foi et de célébrations religieuses. Nous nous arrêterons enfin sur les œuvres qui non seulement mentionnent l’existence d’autres langues, mais accordent aussi une place aux alphabets étrangers.

¹⁷⁰² FAUCON Jean-Claude, « Voyager et communiquer... », *art. cit.*, p. 1.

1. L'altérité linguistique : un sujet négligé par les voyageurs ?

Dans les œuvres de notre corpus, il arrive que les langues étrangères ne soient pas mentionnées, alors que la situation décrite suppose la coprésence d'idiomes différents. Ainsi, Nompar de Caumont et Coppart de Velaines semblent-ils s'intéresser assez peu aux langues des personnes rencontrées. Mais nous verrons – notamment à travers la figure de Marco Polo – que ce n'est pas le cas de tous les voyageurs.

1.1. Nompar de Caumont

Dans son récit de voyage en Terre sainte, Nompar de Caumont n'évoque presque jamais le fait qu'il se trouve confronté à d'autres langages. Nous n'avons relevé qu'une seule occurrence, lorsqu'il est à Lydie et qu'il parle des rites de prière des musulmans :

et haut sur le clochier ha ung petit houstel reont ont les ditz Morous crient de lassus hault a leur Baffomet de Meque en leur lengatge seguont leur mauwayse ordenance nuyt et jour a sertaynes heures [...] ¹⁷⁰³.

Les Maures ont un langage qui leur est propre (« leur lengatge »). Notons que Nompar ne nomme jamais cet idiome. Le lecteur ne sait donc rien sur cette langue, si ce n'est qu'elle est parlée par les Maures de Lydie et qu'elle permet d'une certaine manière d'identifier un peuple en particulier. Il est aussi intéressant de souligner que le seul moment où il est question de la langue de l'Autre dans ce texte concerne un rite religieux où l'autochtone ne parle pas, mais crie.

Si, dans ce cas précis, le langage des Autres est uniquement évoqué lorsqu'il est employé pour crier, l'assimilation du langage des peuples étrangers, et notamment des musulmans, à un cri n'est pas rare dans les récits de voyages et conduit à une certaine animalisation de l'Autre ainsi que nous avons également pu le voir dans les œuvres narratives étudiées la partie précédente de ce travail.

Nous retrouvons quelques exemples dans les textes de notre corpus où la langue de l'Autre est associée à des sonorités peu agréables à écouter. Comme Nompar de Caumont, l'anonyme de Rennes évoque le rituel des musulmans lors de l'appel à la prière et le présente en ces termes :

¹⁷⁰³ NOMPARD DE CAUMONT, *Le voyatge d'outremer en Jherusalem*, éd. cit., p. 34.

[...] et maintes foyz, jour et nuyt et souleil levant, a chacun desdictez musquees dont ilz ont largement par leurs villes, montent ung more au hault de la dicte tour, qui a horrible voix, crie en leur langaige moresque, et dit beaucoup de choses que ne pouyons entendre. Mais toutesfoiz, nous fut dit entre autres choses, qu'il disoit qu'on loue le Dieu grant et son prophete Macomet, et qu'on croisse [38r] et multiplie¹⁷⁰⁴.

Dans ce passage, le « langaige moresque » est non seulement mentionné lorsque l'autochtone est amené à crier, mais il est aussi associé à l'« horrible voix » du locuteur. Le jugement que porte l'anonyme de Rennes à l'égard des sonorités perçues n'est donc guère favorable, mais l'auteur parle encore de « voix » pour désigner la langue parlée par cette altérité. Il n'y a par conséquent pas de véritable animalisation de l'étranger. En revanche, décrire la langue de l'Autre comme semblable à un cri rapproche cet Autre de l'animal, de la bête et crée une distinction claire entre le voyageur et/ou l'auteur, autrement dit l'homme de foi chrétienne, qui possède une des facultés propres à l'être humain – la parole –, et l'étranger, c'est-à-dire le non-chrétien, le *mescreant*, qui ne parle pas, mais s'exprime tel un animal. L'Autre est de ce fait déshumanisé et ne peut être l'égal du « je », qui se proclame supérieur que ce soit en termes de croyances ou de langage. Dans le texte de l'anonyme de 1419-1420, l'absence de langage semble d'ailleurs être un critère de différenciation entre les hommes et d'autres espèces humanoïdes proches de l'animal :

Item, encores nous dirent une très merveilleuse chose, se ainsy est, laquelle les marchans Chrestiens nous affermoient. C'est assavoir que en icelle riviere du Nille, qui vient du Paradiz terrestre, comme dit est, sont hommes et femmes tous nudz, qui jour et nuit dedens comme poissons se tiennent, et est nulle difference de hommes et femmes à nous, fors qu'ilz ne parlent point et que au long de leur dos et de leurs eschines portent ung rencq de escailles comme poissons, lesquelx aucune foiz saillent en terre et au solail, et par la rive vont mengant rachines, roisins, herbes et fruietz se ilz en treuvent : mais quant ilz voient aucunes gens, soubitement ilz saillent ou fleuve. Et disent les gens qu'il en y a esté aucune foiz prins en fosses et en las ; mais ilz ont tant de dolleurs et se debattent sy fierement, que se ilz ne sont laissez, incontinent ilz meurent. Mais quant ces ribaulx chiens Sarasins qui gardent les bestes les peuvent prendre aux fosses ou aux las, ainsy que est dit, et il a aucune femme, disent qu'ilz s'en servent pour lors charnellement et puis les laissent aller : et incontinent que elles sont laissées, sans nulle congnoissance d'amour quelxconques, tant a courant que elles peuvent, au fleuve s'en vont jeter¹⁷⁰⁵.

Ces êtres qui se trouvent dans le Nil ressemblent aux hommes et aux femmes, mais l'absence de langage et la présence d'écailles sur le dos les en distinguent nettement. Ces bêtes étranges sont décrites de façon très semblable par Georges Lengherand :

Aussy dist on qu'il y a un poisson semblable à ung homme et la femme tous nudz qui dedens se tiennent jour et nuyt ; et n'y a nulle différence d'hommes et de femmes sinon qu'ilz ne parlent point, et que le loing de leur dos et eschines portent escailles comme poissons. Aucune fois wident sur la terre au soleil et du long la rive menguent les fruys s'ilz en treuvent ; et

¹⁷⁰⁴ DANSETTE Béatrice, éd., « Les pèlerinages occidentaux en Terre sainte... », éd. cit., p. 388-389.

¹⁷⁰⁵ ANONYME DE 1419-1420, *Un pèlerinage en Terre Sainte et au Sinäi au xv^e siècle*, éd. cit., p. 100.

quand ilz voyent gens, soubit rentrent au fleuve. Et dient les gens que aucune foys en y a de prins par latz et autrement, et que incontinent qu'ilz se treuvent prins, se débattent si fort que incontinent ilz se meurent se tost ne sont remis oudit fleuve. Et se ainsy est que ces ribaulx chiens Sarrazins qui gardent les bestes peuvent prendre une de ces femmes par quelque voy que ce soit, dient qu'ilz s'en servent pour lor charnellement, et puis le laissent aller ; et elles laissiés sans nulle congnoissance d'amour s'en refuyent audit fleuve¹⁷⁰⁶.

Les deux extraits sont d'une similitude assez troublante. Sylvie Bazin-Tacchella et Capucine Herbert ont mis en parallèle ces deux passages et ont tenté de déterminer leurs sources affirmant que

Georges Lengherand a très bien pu copier cette anecdote sur son prédécesseur [...]. Toutefois un texte antérieur a également pu servir de source commune aux deux voyageurs, car le premier texte donne des détails qu'on ne retrouve pas dans le second, qui semble prendre un peu de distance (*par latz et autrement, par quelque voy que ce soit*). Les similitudes l'emportent cependant sur le plan du contenu, avec des éléments que l'on retrouve dans les deux textes, ainsi que sur le plan de l'expression, avec les mêmes formules marquées : la première, *ces ribaulx chiens Sarrazins*, indique nettement un point de vue distancié, celui des marchands chrétiens ; la deuxième est plus hermétique à première vue, puisqu'elle concerne l'absence de réaction de ces femmes poissons, *sans nulle congnoissance d'amour*. Cette créature aquatique n'est pas nommée et ne semble pas se rattacher à une figure connue. Elle ne peut être assimilée à la Sirène, puisqu'elle n'a ni aile ni queue de poisson, signe caractéristique de cette créature depuis le *Liber monstrorum* écrit entre le VII^e et le IX^e siècle¹⁷⁰⁷.

L'écriture de ces deux passages résulte certainement de l'influence de la lecture de diverses sources ou de plusieurs récits transmis oralement, mais au vu des ressemblances frappantes entre les deux textes, il est très probable que Georges Lengherand ait copié l'anonyme de 1419-1420.

Si, dans ce cas, il semble plutôt clair qu'il s'agit d'animaux humanisés, l'animalisation de l'humain se fait également très clairement percevoir lorsque Jean de Tournai décrit un pauvre Sarrasin :

Cedict jour, allant ausdictz pelerinaiges, nous rencontrasmes ung povre homme sarrazin demandant son aulmosne, le quel homme alloit a quatre piedz, et estoit tout nud et n'avoit sur luy (f. 185^v) fors ainssy comme une peau de brebis ou de chievre, laschié ou cousue sur son dos, et ne parloit pas, mais en demandant son aulmosne, il sembloit qu'il abairoit comme font ces loupz de Ranne et nous demanda l'aumosne ; et aucuns de nous luy donnerent, et le tenoient les Sarrazins pour saint¹⁷⁰⁸.

Seul le mot *homme* rapproche ce Sarrasin de l'être humain, car il présente tous les attributs de l'animal. Il marche à quatre pattes (« le quel homme alloit a quatre piedz »), est nu, porte une

¹⁷⁰⁶ *Voyage de Georges Lengherand...*, éd. cit., p. 183.

¹⁷⁰⁷ BAZIN-TACCHELLA Sylvie et HERBERT Capucine, « Le Nil dans les récits de voyage de la fin du Moyen Âge, entre réalité et légende », *Viatica* [En ligne], 7, 2020. URL : <http://revues-msh.uca.fr/viatica/index.php?id=1326> (consulté le 10 mars 2022).

¹⁷⁰⁸ *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai*, éd. cit., p. 209-210.

peau de bête sur lui (« estoit tout nud et n'avoit sur luy (f. 185^v) fors ainssy comme une peau de brebis ou de chievre, laschié ou cousue sur son dos ») et ne parle pas, mais aboie (« et ne parloit pas, mais [...] il sembloit qu'il aboioit comme font ces loupz de Ranne »). L'animalisation de ce mendiant est totale, et l'on peut se demander ce qu'il reste encore d'humain chez lui, si ce n'est le terme *homme* que le voyageur lui attribue tout de même. Dans cet exemple, c'est la mendicité, plus encore que les croyances, qui réduit l'individu à l'état d'animal.

Les quelques extraits repris ci-avant en disent long sur la perception que certains auteurs ont de ceux qui ne sont pas de foi chrétienne, qui ne viennent pas de la même région ou qui n'appartiennent pas à la même catégorie sociale qu'eux, tel le mendiant sarrasin. Il est d'ailleurs assez fréquent que les étrangers soient décrits comme une altérité dangereuse et mauvaise :

Le récit de voyage ne considère que rarement les mœurs d'un peuple étranger comme une variante humaine, une norme sociale alternative qui ne soit essentiellement condamnable. La figure de l'étrange est animalisée, diabolisée, dépourvue d'humanité. Son altérité même convertit l'étranger en incarnation du péché, symbolisée par une variété de formes monstrueuses dans lesquelles on ne peut manquer de reconnaître le plaisir de la liberté imaginative, une certaine esthétisation du mal¹⁷⁰⁹.

Tout ceci corrobore les constats réalisés dans la première partie de notre thèse.

Les Sarrasins sont ainsi décrits par Nompar de Caumont comme des êtres mauvais ne méritant de sa part aucune bienveillance ni même aucun intérêt particulier. Comme l'affirme Peter Noble, ce voyageur ne présente aucune affinité à l'égard des Sarrasins et manifeste même une certaine haine vis-à-vis d'eux : « *[h]e detests the Saracens because of their religion and notices nothing else about them*¹⁷¹⁰ ». L'évocation des Sarrasins est d'ailleurs toujours ou presque toujours suivie de termes comme *mescreans* (Japhe est une « terre de mescreans¹⁷¹¹ » ; « plusieurs autres sarrazins et mescreans¹⁷¹² » ; « Turcx mescreens¹⁷¹³ ») ou encore de l'expression « faulx chiens¹⁷¹⁴ ». L'animalisation des Sarrasins et la comparaison avec le chien se retrouvent également chez l'anonyme de 1419-1420 et Georges Lengherand, comme nous avons pu le voir précédemment (« ces ribaulx chiens Sarrazins »), mais aussi dans le texte de l'anonyme de Rennes ou dans celui de Jean de Tournai :

¹⁷⁰⁹ ROUMIER Julia, « Construction de l'étranger en figure du mal. Récits de voyages hispaniques à la fin du Moyen Âge », *Alfinge*, 32, 2020, p. 126-127.

¹⁷¹⁰ NOMPARD DE CAUMONT, *Le voyatge d'oultremer en Jherusalem*, éd. cit., p. 135.

¹⁷¹¹ *Ibid.*, p. 33.

¹⁷¹² *Ibid.*

¹⁷¹³ *Ibid.*, p. 50.

¹⁷¹⁴ *Ibid.*, p. 34.

Puis tantost apres, rencontrasmes une grant procession de Mores a pié et a cheval, crians et ullans comme chiens enragez [...]¹⁷¹⁵.

Adont les crestiens de la Chainsture et aultres cristiens la demorans, me disoient tousjours : « Seigneur pelerin ne vous fiés que bien a point a ces Sarrazins droict cy, car ce ne sont que menteurs, et ne tenés non plus d'eux que on ne feroit de beaux chiens¹⁷¹⁶. »

L'expression « faulx chiens » employée par Nompar de Caumont montre combien le pèlerin éprouve de la haine à l'égard de ceux qui « crient de lassus hault a leur Baffomet de Meque » et du mépris vis-à-vis de leurs comportements et croyances. Il déplore d'ailleurs le peu de considérations que les musulmans accordent au Christ :

[...] plusieurs sarrazins que n'avoyant guieres devocion, dont je avoye grant despit de leur contenance que faisoient au precieux corps de Nostre Seigneur qui nous ha toux fourmés et resemus, et les faulx chiens n'en tenoient compte, ains s'en moucoyent en ceste ditte eglise a grant pardonance [...]¹⁷¹⁷.

Les hommes du désert sont quant à eux définis comme des voleurs : « ceu païs est perilleux pour le maulvaize gens qui liens habitent, que ne vivent que de rouberie et de ce de autrui¹⁷¹⁸ ». L'intérêt de ce voyageur pour les personnes qu'il rencontre s'arrête là :

He seems to have no interest in the peoples [sic] or places which he visited as he gives almost no information about any of them except the desert Arabs. He also gives very little information about the people he met and with whom he travelled¹⁷¹⁹.

Les seuls moments que le voyageur consacre aux peuples rencontrés sont de brèves descriptions toujours très péjoratives et négatives manifestant son dégoût et son rejet à l'égard des non-chrétiens. Il est loin d'être le seul à émettre un tel avis au sujet des Sarrasins. Pour ne citer qu'un autre exemple, Nicole Le Huen n'est pas toujours très tendre à l'égard de ces individus et surtout de leur religion : « leur erreur et secte damnable », « detestable vie et infame concuspiscence », « foy mauldite », « mort miserable et de la dampnation infallible¹⁷²⁰ ».

Le manque d'intérêt que Nompar de Caumont accorde à l'altérité se manifeste aussi dans cette faible présence, voire absence totale, de mention des idiomes étrangers. Dans son

¹⁷¹⁵ DANSETTE Béatrice, éd., « Les pèlerinages occidentaux en Terre sainte... », éd. cit., p. 384.

¹⁷¹⁶ *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai*, éd. cit., p. 230.

¹⁷¹⁷ NOMPAR DE CAUMONT, *Le voyatge d'oultremer en Jherusalem*, éd. cit., p. 34.

¹⁷¹⁸ *Ibid.*, p. 38.

¹⁷¹⁹ *Ibid.*, p. 136.

¹⁷²⁰ BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio a III verso. La transcription des différents extraits du récit de Bernhard von Breydenbach traduit par Nicole Le Huen et édité en 1488 est nôtre. Nous sommes restée au plus proche du texte de 1488. Nous avons résolu les abréviations, ajouté des signes de ponctuation là où ils nous semblaient nécessaires, fait la distinction entre les *u* et les *v* et entre les *i* et les *j*, transcrit les *s* longs par des *s* courts, surmonté d'un accent aigu les *a* prépositionnels et scindé les mots qui devaient l'être.

*Voiatge à St Jacques en Compostelle et à Nostre Dame de Finibus Terre*¹⁷²¹, nous n'avons d'ailleurs relevé aucune référence aux langues parlées. Son texte s'apparente davantage à un inventaire des lieux traversés et des distances parcourues. La seule fois où il mentionne l'Autre, c'est pour parler des Sarrasins et les décrire comme des coupeurs de têtes : « C'est ung lieu ouquel monseigneur saint Jacques arriva d'outre mer, où lez Sarrazins coupe le teste¹⁷²² ». En dehors de ces quelques moments, Nompars de Caumont ne mentionne jamais la présence de langues diverses.

1.2. Coppars de Velaines

Coppars de Velaines s'étend également très peu sur les questions d'ordre linguistique. La pratique langagière ou les compétences linguistiques des personnes rencontrées ne sont signalées qu'à deux reprises. Il précise notamment les bonnes connaissances en français du roi de Chypre : « Et la, en une cambre de parement, estoit le roy bien acompagnies ; et parla grant tanz a eux, en biau langage françois qu'il savoit tres bien¹⁷²³ ». La maîtrise du français de ce souverain ne peut guère étonner : à l'époque du voyage de Coppars de Velaines, le roi de Chypre n'est autre que Janus de Lusignan¹⁷²⁴, un des membres de la célèbre lignée des Lusignan, famille originaire du Poitou dont une de ses branches a su prospérer plusieurs siècles en Orient¹⁷²⁵. Gilles le Bouvier n'hésite pas non plus à souligner les compétences en français du même roi¹⁷²⁶ lorsqu'il dit, au moment de décrire le Royaume de Chypre, que « la plus part des nobles et d'autres gens de bien parlent françois et aussi le roy¹⁷²⁷ ».

¹⁷²¹ Ce récit n'est pas repris dans l'édition de Peter Noble, qui ne comprend que le pèlerinage à Jérusalem, mais se trouve dans NOMPARS DE CAUMONT, *Voyaige d'outremer en Jhérusalem par le seigneur de Caumont l'an MCCCC XVIII*, le Marquis DE LA GRANGE, éd., Paris, Aubry, 1858.

¹⁷²² *Ibid.*, p. 148.

¹⁷²³ *Le pèlerinage du tournoisien Coppars de Velaines en Terre sainte*, éd. cit., p. 292.

¹⁷²⁴ Le règne de Janus de Lusignan a duré de 1398 à 1432.

¹⁷²⁵ Voir notamment GRIVAUD Gilles, « Les Lusignan et leur gouvernance du royaume de Chypre (XII^e-XIV^e siècle) », Michel PAULY, éd., en collaboration avec Martin Uhrmacher & Hérold Pettiau, *Europäische Governance im Spätmittelalter. Heinrich VII von Luxemburg und die großen Dynastien Europas / Gouvernance européenne au bas moyen âge. Henri VII de Luxembourg et l'Europe des grandes dynasties. Actes des 15^{es} Journées lotharingiennes, 14-17 octobre 2008*, Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal, t. 124, Publications du CLUDEM, t. 27, Luxembourg, 2010, p. 351-374 ; VASSELOT DE REGNE Clément de, *Le « Parentat » Lusignan (X^e-XIV^e siècles) : Structures, parenté vécue, solidarités et pouvoir d'un lignage arborescent*, thèse de doctorat, Université de Nantes, 2018.

¹⁷²⁶ Le roi de Chypre évoqué par Gilles le Bouvier pourrait être Janus de Lusignan ou son successeur, Jean II de Lusignan, puisque *Le livre de la description* aurait été terminé après 1451 d'après l'éditeur E.-T. Hamy (GILLES LE BOUVIER, *Le livre de la description des pays*, éd. cit., p. 10).

¹⁷²⁷ *Ibid.*, p. 70.

Coppart de Velaines évoque également les différents chrétiens de Jérusalem, qui ont leurs propres rites et langages :

Item, en Jherusalem sont plusieurs Crestijens qui ont leur capiellles tant en l'eglise du Saint Sepulcre comme tenant a l'eglise par dehors. Prumiers les Jacopites que saint Jaque converty ; item, apriés Suriens ; item, Jeorgijens pour ce que saint Jorge les converty, li clerch ont leur couronnez rondes et li lay les ont quarees ; item, Crestiens de la Cainture ; item, Crestiens Nubiens et des autres c'on apielle Indiens qui sont d'Inde et n'i a nus qui ne cante et face service en se maniere et langage¹⁷²⁸.

Le langage est donc présenté ici comme un des éléments qui, avec les rites, permet de différencier les divers groupes de chrétiens d'Orient. Cependant, en dehors de ces mentions, la langue de l'Autre ou parlée par cet Autre ne semble pas être l'objet des préoccupations de l'auteur.

1.3. Marco Polo

Bien avant ces voyageurs du XV^e siècle, Marco Polo avait pourtant déjà pris l'habitude d'indiquer que les habitants de telle région ou de telle cité « ont langage par eulz ». À côté des paysages et des villes parcourues, des coutumes, des habitudes vestimentaires et alimentaires et des croyances des autochtones, la langue constitue un aspect suffisamment digne d'intérêt aux yeux du marchand pour le soulever dès qu'il s'avère être utile à la description des indigènes. Les exemples sont particulièrement nombreux dans les tomes II, IV et VI de l'édition de Philippe Ménard :

Ceste cité de Casem a une moult grant province qui aussi a non Casem. Il ont langage par eulz¹⁷²⁹.

Balacian est une province dont les gens aourent Mahommet. Il ont langage par eus¹⁷³⁰.

[À Basian] : Il ont langage par eulz, et sont ydolastres et sont brunes gens¹⁷³¹.

Thesimur est une [province] qui encor sont ydles et ont langages par eulz¹⁷³².

[À Cascar] : Les gens de cele province ont langage par eulz [...] ¹⁷³³.

[À Sacion] : Les ydres ont langage a par eulz¹⁷³⁴.

Et ont langage par eulz et s'appellent Tebet¹⁷³⁵.

¹⁷²⁸ *Le pèlerinage du tournaisien Coppart de Velaines en Terre sainte*, éd. cit., p. 309.

¹⁷²⁹ MARCO POLO, *Le Devisement du monde*, tome II, éd. cit., p. 4. L'identification de la ville de Casem pose des difficultés. Comme le signale Philippe Ménard, certains ont vu derrière le toponyme *Casem* la ville de Kishm située sur la Kokcha (cours d'eau du nord-est de l'Afghanistan). D'autres y voient plutôt Iškašim ou encore Kelem (cf. *ibid.*, note 45, 26, p. 54).

¹⁷³⁰ *Ibid.*, p. 4. *Balacian* désignerait ici le Badakhshan (cf. *ibid.*, note 46, 1, p. 54).

¹⁷³¹ *Ibid.*, p. 6. *Basian* correspondrait au Nuristan (cf. *ibid.*, note 47, 2, p. 56).

¹⁷³² *Ibid.*, p. 7. *Thesimur* n'est autre que Cachemire (cf. *ibid.*, note 48, 1, p. 56).

¹⁷³³ *Ibid.*, p. 10. *Cascar* ou *Casar* désigne la ville de Kashi ou Kashgar (cf. *ibid.*, note 50, 1, p. 59).

¹⁷³⁴ *Ibid.*, p. 16. *Sacion* correspond à Shachou, l'actuelle Dunhuang (cf. *ibid.*, note 57, 2, p. 63).

¹⁷³⁵ MARCO POLO, *Le Devisement du monde*, tome IV, éd. cit., p. 71. *Tebet* désigne le Tibet.

Ceste province de Tebet est une grant province, et ont langage par eulz ceulz qui y demeurent et habitent¹⁷³⁶.

[...] laquelle cité a a non aussi Amien, qui moult est grant et noble, et est chief de ceste prouvince. Les gens sont ydres et si ont langage par eulz¹⁷³⁷.

[Province de Bangala] : Et sachiez que ceste prouvince a langage par lui¹⁷³⁸.

Ciangigu est unne province qui est vers le levant. Il ont roy, les gens sont ydres et ont langage par eulz¹⁷³⁹.

[À Amu] : Il ont langage par eulz¹⁷⁴⁰.

[À Coloman] : Les gens sont ydres et ont langage par eulz¹⁷⁴¹.

[À Cianda] : [...] et si ont roy par [eulz] et langage proprement pour eulz [...] ¹⁷⁴².

[À Lecac] : Il sont ydres et ont langage par eulz [...] ¹⁷⁴³.

[À Masain] : Il ont roy et ont langage par eulz¹⁷⁴⁴.

[À Jana] : Il sont tuit ydres et chascun royaume par soy a langage¹⁷⁴⁵.

[À Basinan] : Il est royaumes par soi et ont aussi langage par eulz¹⁷⁴⁶.

[À Dragoian] : Il est royaume par soi et ont langage par eulz [...] ¹⁷⁴⁷.

[À Colium] : Il sont [y]dres et auques crestiens et juys, et ont langages par eulz¹⁷⁴⁸.

[À Ely] : [...] et si ont langage par eulz¹⁷⁴⁹.

Dans les quelques exemples¹⁷⁵⁰ que nous venons de citer, le marchand vénitien ne s'étend guère sur les langues des peuples d'Orient. Le lecteur ne sait pas comment ces langues sont dénommées, quelles sonorités elles laissent entendre, quelles sont leurs particularités, etc. Seul le fait qu'une langue différente est parlée semble important car il constitue, avec le type de gouvernance, les croyances et les coutumes, une des caractéristiques de définition et d'identification (ou de différenciation) des peuples rencontrés.

¹⁷³⁶ *Ibid.*

¹⁷³⁷ *Ibid.*, p. 92. Philippe Ménard identifie Amien à la ville de Pagan (cf. *ibid.*, note 124, 6, p. 125).

¹⁷³⁸ *Ibid.*, p. 95. Pour Ménard, Bangala peut référer à la basse Birmanie ou à la Birmanie méridionale (cf. *ibid.*, note 125, 1, p. 126).

¹⁷³⁹ *Ibid.*, p. 95. Ciangigu désignerait le Laos et serait alors la transcription du toponyme chinois *Tch'an-li-kouo* (cf. *ibid.*, note 126, 1, p. 126).

¹⁷⁴⁰ *Ibid.*, p. 96. Pour la localisation d'Amu, voir *ibid.*, note 127, 1, p. 127.

¹⁷⁴¹ *Ibid.*, p. 97. Pour la localisation de la province de Coloman, voir *ibid.*, note 128, 1, p. 127.

¹⁷⁴² MARCO POLO, *Le Devisement du monde*, tome VI, *op. cit.*, p. 11. Cianda correspond au royaume de Champa, au centre du Vietnam actuel (cf. *ibid.*, note 161, p. 97).

¹⁷⁴³ *Ibid.*, p. 14. Pour la localisation de Lecac, voir *ibid.*, note 163, 8, p. 104-105.

¹⁷⁴⁴ *Ibid.*, p. 15. Comme l'explique Ménard, la forme *Masain* se trouve uniquement dans les manuscrits *B1* et *B2* ; les autres manuscrits donnent la forme *Malaiur*, qui désignerait selon certains chercheurs un royaume au sud-est de Sumatra et, pour d'autres, la région de Malacca (cf. *ibid.*, note 164, 13, p. 106-107).

¹⁷⁴⁵ *Ibid.*, p. 16. Jana correspondrait à Sumatra (cf. *ibid.*, note 165, p. 107).

¹⁷⁴⁶ *Ibid.*, p. 16. Basinan est à nouveau un lieu difficilement identifiable, mais d'après Ménard, il s'agirait de Pasai, au nord de Sumatra et au sud d'Aceh (cf. *ibid.*, note 165, 28, p. 110).

¹⁷⁴⁷ *Ibid.*, p. 19. Les chercheurs n'ont pu identifier avec certitude le royaume de Dragoian. La seule chose que Ménard affirme est qu'il s'agit d'une région située sur la côte nord-est de Sumatra (cf. *ibid.*, note 165, 101, p. 117).

¹⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 44. Colium correspond à l'actuel Quilon (cf. *ibid.*, note 174, p. 154-155).

¹⁷⁴⁹ *Ibid.*, p. 46. Ely désigne une ville du Kérala, disparue depuis le ^{xv}^e siècle (cf. *ibid.*, note 176, p. 160-161).

¹⁷⁵⁰ Marco Polo indique aussi que les peuples ont une langue propre lorsqu'il se trouve à Melebar [Malabar] (*ibid.*, p. 47), Gazarat [Guzarat] (*ibid.*, p. 49), Tanambruta (*ibid.*, p. 50 ; pour l'identification de Tanambruta cf. *ibid.*, note 179, p. 169-170), Cambaer Rubruta [Cambay] (*ibid.*, p. 50), Semenat [Somnath] (*ibid.*, p. 51), Quesmacuram [Makran] (*ibid.*, p. 51).

Cela étant, nous pouvons relever quelquefois des jugements de valeur émis par Marco Polo à l'égard des langues qu'il entend lors de son voyage. Ainsi, lorsque le marchand italien décrit les habitants de *Turquemanie*, il affirme qu'ils « [...] sont simples gens et ont [laiz] langages¹⁷⁵¹ ». Ce jugement tranche clairement avec celui de Bertrandon de la Broquière, pour qui la langue turque « [...] est tresbeau langaige et brief et assés aysié pour apprendre¹⁷⁵² ». Notons toutefois que tous les manuscrits ne font pas associer la laideur au langage turc¹⁷⁵³. Plusieurs présentent une variante qui signale simplement le fait que le peuple de *Turquemanie* a une langue propre. C'est le cas des manuscrits *B* (« ont leur langages »), *C3* (« ont langaige par eulx »), *P* (« habent linguam propriam ») et des manuscrits *C1* et *C2* (« ont langaige ») – même si pour ces deux manuscrits, le langage en question n'est pas tant présenté comme caractéristique de cette peuplade : nous ne retrouvons pas le déterminant *leur*, l'adjectif *propre* ou l'expression *par eulz* qui tendent à faire d'une langue un attribut particulier d'un peuple permettant de le définir. Quant aux manuscrits *A* et *D* (« ont lait language »), *X* (« ont laie langage ») ou encore *F* (« ont brut lengajes »), ils associent, comme le manuscrit *B1* édité par Philippe Ménard, l'idiome turc à des sonorités peu agréables, disgracieuses (*lait*, *laie*) voire à un langage sauvage, primitif (*brut*). Marco Polo décrit aussi assez durement le langage des habitants de la province de *Caraian*¹⁷⁵⁴ : « Il ont lan[101r°a]gage par eulz, qui est moult griefz a entendre¹⁷⁵⁵ ». Le manuscrit *A2* insiste même en ajoutant que leur langage est « griefz et moult mauvais¹⁷⁵⁶ ». Les manuscrits *A3* et *A4* ne comprennent pas l'adjectif *griefz*, mais *difficile* pour le premier et *fort* pour le second ; quant à *B5*, il ne présente pas le mot *griefz* et ne le remplace par aucun autre¹⁷⁵⁷. Nous constatons donc qu'en fonction des manuscrits, le regard porté à l'égard des langues peut être plus ou moins neutre. Les descriptions négatives des langues étrangères au voyageur ne sont toutefois pas exceptionnelles, nous avons déjà pu le constater. Nous relevons cependant qu'en dehors des deux derniers extraits concernant la *Turquemanie* et *Caraian* où l'idiome de l'Autre est dépeint dans un certain nombre de manuscrits comme un langage sauvage ou peu agréable, le texte du *Devisement du Monde* reste relativement neutre

¹⁷⁵¹ MARCO POLO, *Le Devisement du monde*, tome I, éd. cit., p. 136.

¹⁷⁵² BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 100-101. Nous reviendrons sur cet extrait ultérieurement.

¹⁷⁵³ MARCO POLO, *Le Devisement du monde*, tome I, éd. cit., p. 233.

¹⁷⁵⁴ De nouveau, il est difficile d'identifier avec certitude ce toponyme. Selon Ménard, il pourrait s'agir de l'ancien royaume de Tali ou de Dali, à l'est du Yunnan (MARCO POLO, *Le Devisement du monde*, tome IV, éd. cit., p. 118).

¹⁷⁵⁵ *Ibid.*, p. 76.

¹⁷⁵⁶ *Ibid.*, p. 168.

¹⁷⁵⁷ *Ibid.*

au moment d'évoquer les langues des autochtones pour ne préciser que l'existence de parlers différents, sans ajouter un quelconque avis ou jugement à ce propos.

Marco Polo n'est pas le seul à faire des langues un des sujets de son œuvre. Il arrive également à Jean de Mandeville de stipuler la présence de différents langages, notamment lorsqu'il cite les îles grecques, mais il n'y joint aucun avis dépréciatif :

Entour Gricce y ad plusours isles come Calistres, Calcas, Critige, Tesbria, Mineafflaxon, Melo, Carpate, et Lempne. En celle ysle est ly mont Athos qe passe les nues et y ad auxi plusours langages et plusours païs qe touz obeissent al emperour [...]¹⁷⁵⁸.

Dans les quelques exemples que nous venons de présenter, nous constatons que l'existence de langues autres dans les régions traversées n'est pas systématiquement soulignée par les voyageurs et que les idiomes étrangers ne font généralement pas l'objet d'amples descriptions : le nom des langues n'est que rarement indiqué, et, lorsqu'un adjectif vient qualifier ces parlers, c'est bien souvent pour les déprécier. Ce jugement va de pair avec le regard qui est porté à l'égard des étrangers et surtout de ceux qui croient mal. L'opinion émise sur la langue parlée par l'Autre ne porte toutefois pas toujours sur la beauté ou la laideur de l'idiome en question. Elle peut simplement mettre en exergue son caractère étrange comme dans *Le Canarien*, où les hommes venus d'Europe ont été confrontés au langage sifflé de l'île de La Gomera¹⁷⁵⁹ :

Gadifer de la Salle (G)	Jean de Béthencourt (B)
La Gomere est XIII lieuez par dessa, qui est une tres forte isle en maniere d'un trefle. Et est le païs bien hault et asés plain, mais les baricanes y sont merveilleusement grans & profondes ; & est le païs habité de grant peuple qui parole plus estrange langage de tous les aultres païs de par dessa, et parlent des baulievres auxi que c'ilz fussent sans langue ; dit-on par dessa que un grant prince, pour auscun meffait, les fist la mettre et leur fist tailler les langues, et selon la maniere de leur parler on le pourroit [fol. 34] croire ¹⁷⁶⁰ .	L'ylle de Gomere est quatorze lieues par dessa, qui est tres forte isle en manyere d'un trefle, et le païs bien hault et assés plain, mais les barycanes y sont merveilleusement grandes et profondes. Et est le païs habité de grant peuple qui parlent le plus estrange langage de tous les autres païs de par dessa, et parlent des baulievres, ainssi que s'i<ls> fussent sans langue, et dit-on par dessa que ung grant prince, pour aucun mesfait, les fit la mestre en essil et leur fit tailler leur langues, et selon la maniere de leur parler on le pouroit croire ¹⁷⁶¹ .

¹⁷⁵⁸ JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 108.

¹⁷⁵⁹ Comme dans notre édition de référence, nous citons, à gauche, le texte du manuscrit G, dit de Gadifer de la Salle (Rouen, Bibliothèque municipale, MM. 129) et, à droite, le texte du manuscrit B, dit de Jean de Bethencourt (London, British Library, Egerton, 2709).

¹⁷⁶⁰ *Le Canarien*, éd. cit., p. 200-202.

¹⁷⁶¹ *Ibid.*, p. 201.

L'explication donnée pour justifier la nature étrange du langage des peuples de La Gomera se rapporte à une légende, celle du peuplement des îles Canaries par des Africains aux langues coupées. Les habitants des Canaries seraient les descendants d'Africains qui, alors qu'ils étaient sous domination romaine, se seraient révoltés contre les Romains, en conséquence de quoi on leur aurait coupé la langue. N'ayant pas de langue pour parler, ils auraient développé un langage sifflé. D'après Juan Álvarez Delgado, cette histoire ne repose sur aucun fait historique réel et est une invention des explorateurs des Canaries au xv^e siècle¹⁷⁶². L'importance de cet extrait ne repose pas sur la véracité de l'histoire des langues coupées, mais sur la tentative de justifier de manière historique un phénomène linguistique qui s'écarte de la norme connue des explorateurs.

Malgré ce que nous avons pu observer chez Nompert de Caumont et chez Coppart de Velaines, nous ne devons pas penser que les langues étrangères sont un sujet forcément négligé dans les œuvres viatiques. Outre les exemples que nous venons de relever chez Marco Polo, chez Jean de Mandeville et dans *Le Canarien*, nous pouvons noter que plusieurs voyageurs précisent le changement de langue en fonction des lieux traversés et qu'ils sont très nombreux à indiquer quels sont les idiomes pratiqués en contexte religieux.

2. Les langues et les lieux : des cas de variation diatopique ?

Il arrive que les *homines viatores* remarquent un changement linguistique en fonction des lieux parcourus. La langue n'est dès lors plus spécifiquement une caractéristique d'une ethnie, mais bien une particularité des personnes habitant une zone géographique déterminée. Pourrait-on alors affirmer que certains textes laissent parfois transparaître une conscience de l'existence de la variation diatopique ? Pour répondre à cette question, nous allons nous intéresser à trois cas particuliers : celui observable dans le récit de Philippe de Voisins, ceux

¹⁷⁶² ÁLVAREZ DELGADO Juan, « Leyenda erudita sobre la población de Canarias con africanos de lenguas cortadas », *Anuario de Estudios Atlánticos*, 23, 1977, p. 51-82. Voir aussi FARRUJIA DE LA ROSA Augusto José et DEL ARCO AGUILAR María del Carmen Matilde, « La leyenda del poblamiento de Canarias por africanos de lenguas cortadas: génesis, contextualización e inviabilidad arqueológica de un relato ideado en la segunda mitad del siglo XIV », *Revista Tabona*, 11, 2002, p. 47-71.

que l'on peut dégager chez Pierre Barbatre et chez Gilles le Bouvier et enfin ceux relevés dans *Le Canarien*.

2.1. Le gascon de Montelerne chez Philippe de Voisins

Le récit de Philippe de Voisins comprend peu d'évocations au sujet des langues étrangères ou des idiomes pratiqués par certains individus. L'une d'entre elles est néanmoins particulièrement intéressante. Après son pèlerinage à Jérusalem, sur le chemin du retour, Philippe de Voisins passe par différentes villes italiennes et, pour l'une d'entre elles, Montelerne, il précise la langue qu'on y parle, une langue qui diffère de celle parlée dans les autres régions des environs :

Et dudict Barlete tirent la ville de Montelerne ou les gens parlent gascon audict lieu et aultres a l'environ ; lesquelz se tiennent sepparés de l'aulture nation du pais. Et tout ce pais est au pais de Poille, subject audict roy de Napples¹⁷⁶³.

Cet extrait pose plusieurs questions. Tout d'abord, une d'ordre toponymique : la ville de Montelerne n'a pas été identifiée avec certitude. L'identification de la ville a ensuite soulevé un questionnement quant à la pratique du gascon par une population vivant en Italie à la fin du xv^e siècle. Face au mystère de Montelerne, l'éditeur du récit de voyage, Tamizey de Larroque, a dû consulter des collègues pour tenter de résoudre le problème. Montelerne serait un nom altéré – ce nom n'est par ailleurs présent dans aucune des œuvres du corpus de la *Base de français médiéval* ou de *Frantext*. Il s'agit alors de découvrir quel est le véritable nom de ce lieu. Pierre de Nolhac affirme qu'il s'agit de *Monteleone di Puglia*, ville qui se trouve sur la route menant de Barletta à Rome¹⁷⁶⁴. Une interrogation a cependant suscité davantage de commentaires : le gascon était-il vraiment parlé dans une ville de sud de l'Italie ? Pour Tamizey de Larroque et Ernesto Monaci, cela ne semble pas impossible : la langue d'oc était parlée dans certaines régions italiennes¹⁷⁶⁵ et le gascon mentionné dans le récit de voyage pouvait aussi bien désigner le dialecte gascon que l'occitan de façon générale. En effet, « *gascon* était, du temps de notre écrivain et longtemps encore après, le nom commun de tous les patois du midi de la

¹⁷⁶³ *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut, éd. cit.*, p. 40-41.

¹⁷⁶⁴ *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut, éd. cit.*, p. 51.

¹⁷⁶⁵ Les Angevins ont en effet eu des possessions hors de France, notamment en Sicile, mais aussi au Royaume de Naples. Il serait donc possible que la langue d'oc ait élu domicile dans le sud de l'Italie un certain temps. Voir notamment TONNERRE Noël-Yves et VERRY Elisabeth, dir., *Les princes angevins du XIII^e au XV^e siècle : Un destin européen*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

France¹⁷⁶⁶ ». Si nous prenons en compte le fait que le mot *gascon* aurait pu être employé pour désigner les différents patois du sud de la France, ce terme pourrait faire référence non pas au gascon, mais à un autre patois : le languedocien ou peut-être le francoprovençal. Se rendant compte que la langue parlée dans la région ressemblait au languedocien sans en être, l’auteur aurait utilisé le mot *gascon* ne sachant quel autre terme employer. Reste à savoir s’il y a eu une implantation plus ou moins durable du francoprovençal ou de tout autre dialecte occitan dans les Pouilles au xv^e siècle. On sait qu’aujourd’hui, un dialecte francoprovençal est encore parlé à Faeto et à Celle di San Vito, deux communes qui se situent dans les Pouilles et dont les habitants ont longtemps été perçus comme étant des provençaux¹⁷⁶⁷. Ce dialecte s’y serait implanté à la suite de l’arrivée de soldats envoyés par Charles d’Anjou en vue de conquérir le Royaume de Naples¹⁷⁶⁸.

Cependant, cet avis n’est pas partagé par Louis de Mas Latrie¹⁷⁶⁹, qui ne voit aucune raison permettant d’expliquer la présence d’Occitans dans cette région. Pour ce savant, il faut donc se pencher sur le mot *gascon* et sa graphie : si c’est bien le mot *gascon* qui est présent dans le manuscrit, c’est que le copiste a dû commettre une erreur. Selon Louis de Mas Latrie, il est bien plus probable de voir derrière le mot *gascon* et la possible erreur du copiste le terme *grison*, qui signifierait dans ce contexte « grec¹⁷⁷⁰ ». La présence du grec dans l’Italie méridionale s’expliquerait alors aisément d’un point de vue historique. Toutefois, cette hypothèse ne peut être confirmée. Il aurait idéalement fallu la vérifier en consultant le manuscrit. Un seul manuscrit comprenant l’œuvre a été conservé : il se trouve à la bibliothèque municipale d’Auch (ms. n° 24)¹⁷⁷¹, date du xvii^e siècle et se présente comme un recueil renfermant non seulement le récit de voyage de Philippe de Voisins, mais aussi des actes, des

¹⁷⁶⁶ *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins*, éd. cit., p. 51-52. Notons que les dictionnaires (*Tobler-Lommatzsch* Godefroy, *DEAF*, *DMF* et Matsumura) ne précisent pas que le mot *gascon* pouvait couvrir le sens large de « parler du sud de la France ». D’après eux, il signifie « personne (ou cheval) originaire de Gascogne » et « langue parlée en Gascogne ».

¹⁷⁶⁷ VIANEY Charles, « Dialecte francoprovençal des Pouilles », *L’ami du patois : trimestriel romand*, 34, 2007, p. 45-48. Voir aussi AGRESTI Giovanni, « L’enjeu de l’identité linguistique dans l’île francoprovençale des Pouilles », *Lengas* [En ligne], 79, 2016. URL : <http://journals.openedition.org/lengas/1011> (consulté le 24 novembre 2022) ; PALLINI Silvia, « Promotion du francoprovençal des Pouilles et développement local : du patrimoine culturel aux enjeux économiques », *Synergies Italie*, n° 11, 2015, p. 65-77.

¹⁷⁶⁸ VIANEY Charles, « Dialecte francoprovençal des Pouilles », *L’ami du patois : trimestriel romand*, 33, 2006, p. 56.

¹⁷⁶⁹ MAS-LATRIE Louis de, « *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montant*, par Philippe Tamizey de Larroque », *Bibliothèque de l’école des chartes*, t. 45, 1884, p. 104.

¹⁷⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷⁷¹ Nous avons contacté la bibliothèque, mais la consultation du manuscrit nous a été refusée à cause du niveau avancé de détérioration de l’ouvrage en question.

mémoires et des instructions¹⁷⁷². Si le problème du gascon de Monteleone reste ouvert, il révèle l'attention que l'auteur porte aux idiomes parlés dans les régions parcourues.

2.2. Les langues chez Pierre Barbatre et chez Gilles le Bouvier

Le fait de souligner les langues parlées dans les différents lieux traversés ou de stipuler simplement qu'un autre idiome est pratiqué manifeste que les voyageurs peuvent avoir une certaine conscience de la variation diatopique. Ces derniers peuvent d'ailleurs l'exprimer assez clairement dans leur texte. À Raguse, Pierre Barbatre constate ainsi un léger changement linguistique :

Ilz ont robe de drap, ung hault collet derriere fendu sur les espauls et ront devant sur la poeterine bien closes ; et la se change ung pou le language¹⁷⁷³.

Cet exemple est certainement celui qui illustre le mieux le phénomène de variation diatopique. Il montre en effet que le voyageur est confronté à une langue semblable à celle parlée dans les régions environnantes, mais tout de même suffisamment distincte pour que cette légère différence soit évoquée par l'auteur. Dans les autres cas repris dans notre étude, il n'est pas question d'une même langue qui varierait un peu en fonction des zones géographiques où elle est parlée, mais bien de langues complètement différentes. Nous ne pouvons dès lors pas parler de variation diatopique dans ces cas-là, mais simplement signaler que les auteurs des textes viatiques sont sensibles au changement de langues ou de systèmes linguistiques lorsqu'ils traversent diverses zones géographiques. Par exemple, lorsque Jean de Tournai est à Rhodes, il stipule quelle est la langue pratiquée là-bas :

Dedens Rhodes y a ung couvent des Augustins, en laquelle eglise il y a ung sepulcre de la forme et façon de celluy quy est en Hierusalem, mais je ne l'ay point veu. En ladicte ville, il y a plusieurs eglizes des Grecs, et le langaige du commun ilz parlent tous grec¹⁷⁷⁴.

Dans son *Le livre de la description des pays*, Gilles Le Bouvier souligne également à plusieurs endroits de son texte quelles sont les langues parlées en fonction des lieux.

[...] spécialement Bretagne Gallo, du costé de Normandie et d'Anjou et là parlent françois. Et en Bretagne Bretonnant parlent un langaige que nul que eulx n'entant s'il ne l'aprant¹⁷⁷⁵.

¹⁷⁷² *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins*, éd. cit., p. 10. Voir aussi *Revue de Gascogne*, t. XI, 1870, p. 147 et t. XII, 1871, p. 288.

¹⁷⁷³ *Le voyage de Pierre Barbatre à Jérusalem en 1480*, éd. cit., p. 117.

¹⁷⁷⁴ *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai*, éd. cit., p. 140.

¹⁷⁷⁵ GILLES LE BOUVIER, *Le livre de la description des pays*, éd. cit., p. 49.

Dans ce premier extrait, l'auteur précise non seulement qu'une langue différente du français est parlée en Bretagne, mais aussi que cet idiome est incompréhensible pour les non-initiés (« un langage que nul que eulx n'entant s'il ne l'aprant »). L'étrangeté de ce langage est donc double. Ce langage n'est pas nommé, n'est guère décrit et il ne peut l'être, l'auteur ne disposant pas des outils et des connaissances linguistiques nécessaires pour ce faire. L'aspect indéfinissable, indescriptible et hermétique de cette langue telle qu'elle est perçue par l'auteur transparaît dans l'absence de description précise dont elle fait l'objet.

Gilles le Bouvier n'hésite par ailleurs pas à porter un jugement sur le français parlé dans des régions ou *pais* qui « qui anciennement estoient du royaume de France » comme le comté de Bourgogne :

Or venge à parler des pais de l'Empire qui sont de ça les mons et qui anciennement estoient du royaume de France, et parlent françois rudement¹⁷⁷⁶.

Il semblerait que les peuples de ces régions parlent un français disgracieux marqué d'une certaine brutalité. Faut-il supposer que cette rudesse perçue par l'oreille de l'auteur est due à l'influence germanique que subit le parler de ces lieux ? Ou l'auteur décrit-il ce français de la sorte simplement parce que ces *pais* ne font désormais plus partie du royaume de France et que son jugement sur la langue en serait alors influencé ?

Gilles le Bouvier ne commente pas uniquement les régions faisant partie de ce que nous appelons aujourd'hui la France. Lorsqu'il décrit la Géorgie, il précise que le peuple géorgien parle arabe comme les Sarrasins et montre qu'une langue n'est pas forcément le propre d'un peuple déterminé, mais l'est parfois plutôt d'une population vivant dans une zone géographique plus ou moins bien définie et étendue :

Il en y a moult qui demeurent au Caire et es aultres villes des Sarrasins, mais ilz paient tribut comme font les Juifs aux crestiens et parlent arabic comme les Sarazins, et ont ung roy qui s'appelle roy de Jorgie¹⁷⁷⁷.

Il en est de même dans l'exemple ci-dessous :

[À Constantinople] : Les gens d'icelle région parlent tous grec et s'abillent comme les Sarazins de vesture et de chaussure et en armes, mais que en lieu de toques portent chapiaux¹⁷⁷⁸.

Dans le royaume de Navarre, les autochtones se distinguent par un langage particulier nommé par l'auteur : le basque. Aucune autre information n'est donnée quant à cette langue, mais elle semble suffisamment connue par Gilles le Bouvier pour qu'il puisse en dire le nom. Nous

¹⁷⁷⁶ *Ibid.*, p. 52.

¹⁷⁷⁷ *Ibid.*, p. 89.

¹⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 93-94.

constatons effectivement que, de manière générale, lorsque Gilles le Bouvier connaît le nom de la langue pratiquée, il n'hésite pas à la nommer :

Ce royaulme de Navarre est païs bossu, et fertile de blez et de vins. La maistresse ville de ce païs est Pampelune. Les gens de ce royaume ont langaige à par eulx, qui s'appelle basque¹⁷⁷⁹.

L'auteur souligne également la particularité du langage des Hongrois, qui ne parlent pas allemand, mais ont un idiome qui leur est propre. Cet idiome n'est ni nommé ni décrit, mais il permet de différencier ses locuteurs des autres et de les identifier, en partie du moins. Bien que ces Hongrois se distinguent par leur langue vernaculaire, ils gardent de nombreux points communs avec les chrétiens d'Occident : ils comprennent le latin et sont de foi chrétienne. Si la langue vernaculaire les particularise, la langue savante et la foi les rapprochent linguistiquement, spirituellement et, par conséquent, culturellement du voyageur et n'en font dès lors pas de complets étrangers aux yeux de cet *homo viator* :

Et sont ces royaumes des Alemaignes, ja soi ce que les Hongres ne parlent point alemant, mais ont ung langage a par eulx et aussi ont les Poullains, mais ilz entendent latin, espécialement prestres et clers et croient bien en Dieu et sont bons catholiques et deffendeurs de la foy¹⁷⁸⁰.

Gilles le Bouvier décrit aussi l'existence d'une frontière linguistique, celle qui sépare aujourd'hui la Belgique en deux :

Joignant de ce pays du costé de la prime est le pays de Brabant, qui est duché, et est très bon pays de blez et de bestial, et y croist du vin en aucuns lieux qui n'est gueres fort. En l'une partie de ce païs parlent alemant, en l'autre françois¹⁷⁸¹.

Il relève par ailleurs que la langue parlée à certains endroits ne correspond pas forcément au sentiment d'appartenance que les locuteurs ressentent à l'égard d'une culture ou d'un autre peuple. Ainsi :

Le pais de Més, et la marquisé du Pont est païs de telle condition que Lorraine, les gens parlent françois, combien que ilz se dient Alemans¹⁷⁸².

¹⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 131-132.

¹⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 100-101.

¹⁷⁸¹ *Ibid.*, p. 107.

¹⁷⁸² *Ibid.*, p. 112.

2.3. Le cas du *Canarien*

La conscience des langues étrangères et les problèmes de communication qui peuvent survenir en l'absence de langue commune s'observent clairement dans *Le Canarien*. Dans ce récit de conquête, le fait que les langues des autochtones diffèrent de la langue des explorateurs, mais aussi des autres peuples rencontrés sur d'autres îles est souvent souligné. Il faut dire qu'il s'agit d'un véritable obstacle pour leur mission de conquête et d'évangélisation. Le recours à des truchements, comme nous le verrons dans le point suivant, était essentiel, et la problématique des langues un sujet qui devait sans nul doute fortement préoccuper les hommes venus conquérir les Canaries. Les deux auteurs mentionnent donc plusieurs fois que les peuples rencontrés sur telle île ou sur telle autre ont leur propre langage :

Gadifer de la Salle (G)	Jean de Béthencourt (B)
Gadifer de La Salle et Jehan de Bethencourt [...] ont entrepris ce voyage [...] en certaines isles qui sont sur celle bande qui se dient les isles de Canarie, habi[t]ees de gens mescreans de diverses loys et de divers langages, [...] ¹⁷⁸³ .	Jehan de Bethencourt [...] eût entrepris ce voiage [...] en certaines isles qui sont sur cette bende qui se dient les isles de Canare, habitees de gens mescreans de diversses loys et de divers langages, [...] ¹⁷⁸⁴ .
les isles Canariennes, [...] lesquelles sont sept habitees des gens mescreans de diverses loys et de divers lengages, [...] ¹⁷⁸⁵ .	/
nous conquerriens toutes les isles de par dessa et maintes autres qui y sont, desquelles il n'est nulle mencion, et qui sont moult bonnes et bien peuplees de gens mescreans de diverses loys et de divers langages ¹⁷⁸⁶ .	on conquerroit biauoupt de plus grant païs de quoy il est bien peu de mencion, et de bon d'aussi bon qu'il soit guiere au monde & de bien peuplé de gens mescreans et de diverces lois et de divers langagez ¹⁷⁸⁷ .
ilz conquerra toutes les isles de par dessa, qui sont puplees de gens mescreans de diverses loys et de divers langages ¹⁷⁸⁸ .	/
La Gomere [...] « & est le païs habité de grant peuple qui parole plus estrange langage de tous les aultres païs de par dessa, et parlent des baulievres auxi que	Et est le païs habité de grant peuple qui parlent le plus estrange langage de tous les autres païs de par dessa, et parlent baulievres, ainssi que s'i<ls> fussent

¹⁷⁸³ *Le livre nommé Le Canarien*, éd. cit., p. 72.

¹⁷⁸⁴ *Ibid.*, p. 73.

¹⁷⁸⁵ *Ibid.*, p. 90.

¹⁷⁸⁶ *Ibid.*, p. 134.

¹⁷⁸⁷ *Ibid.*, p. 135.

¹⁷⁸⁸ *Ibid.*, p. 150.

c'ilz fussent sans langue ; dit-on par dessa que un grant prince, pour auscun meffait, les fist la mettre et leur fist tailler les langues, et seloon la manière de leur parler on le pourroit [fol. 34] croire ¹⁷⁸⁹ .	sans langue, et dit-on par dessa que ung grant prince, pour aucun mesfait, les fit la mestre en essil et leur fit tailler leur langues, et selon la manière de leur parler on le pouroit croire ¹⁷⁹⁰ .
/	Et quant le navire fut a demye lieue pres, les gens de l'isle de Lancelot virent et apparceurent bien que c'estoit leur roy et leur seigneur, vous eussie veü de la nef les Canariens, fames et enfans, qui venoient au ryvage au devant dudit seigneur, et disoient et crioient en leur langage : « Vecy nostre roy venir » ¹⁷⁹¹ .

Décrire un lieu, une région passe donc non seulement par la peinture d'un tableau plus ou moins détaillé du paysage local, mais aussi par le portrait du peuple qui l'habite, de ses coutumes et croyances et de sa langue. Lorsque la langue parlée diffère de celle pratiquée ailleurs, le voyageur quelque peu sensible aux divers sons qu'il perçoit aura tendance à souligner la différence d'idiomes. Nous remarquons cependant qu'il ne fournit pas nécessairement beaucoup d'informations sur les langages entendus. Il ne donne le nom des langues que lorsqu'il est en mesure de les reconnaître et de les distinguer. Autrement, elles demeurent dans l'anonymat et le flou des expressions similaires à « ils ont un langage qui leur est propre ». Nos *homines viatores* ont ainsi bien conscience des différences et changements linguistiques qui s'observent en fonction des lieux traversés bien qu'ils ne soient pas toujours en mesure de les définir ou de les déterminer avec précision. Nous ne notons par ailleurs qu'un seul cas auquel le concept de variation diatopique peut être véritablement appliqué : celui évoqué par Pierre Barbatre lorsqu'il affirme qu'à Raguse « se change ung pou le langage ».

¹⁷⁸⁹ *Ibid.*, p. 200.

¹⁷⁹⁰ *Ibid.*, p. 201.

¹⁷⁹¹ *Ibid.*, p. 245.

3. Les voix et la foi : les langues parlées en contexte religieux

Les voyageurs qui mentionnent la présence de langues différentes ont tendance à y prêter davantage attention lorsqu'ils se trouvent dans un contexte religieux et qu'ils assistent par exemple à une messe. Même dans les cas où l'idiome de l'Autre semble un élément relativement secondaire par rapport à la description des paysages ou des lieux saints, le narrateur du récit viatique précise souvent la langue qui est parlée lors des célébrations auxquelles lui ou le voyageur (si le narrateur n'est pas lui-même cet *homo viator*) participe.

Nous avons déjà cité le cas de Coppart de Velaines, qui n'insiste pas sur les aspects linguistiques de ceux qui lui sont étrangers, mais qui n'omet pourtant pas de préciser que les différentes nations de chrétiens ont chacune leur langage. L'anonyme de 1419-1420 fait de même. Il signale parfois que les autochtones ont une langue qui leur est propre et en fait notamment état lorsqu'il énonce et décrit les différentes nations de chrétiens qui se trouvent en Terre sainte¹⁷⁹² :

Les troiz nacions [Chrestiens Abasins, Crestiens Jacopites, Crestiens Suriens] s'accordent en une foy et en une seremonie de services et en leurs langaiges sont diviseiz, et font leurs sacriffices de pain levé¹⁷⁹³.

Ces trois nations de chrétiens se différencient donc bel et bien par leurs langages.

L'anonyme de Rennes décrit et détaille aussi les caractéristiques et les rites des diverses nations ou sectes de chrétiens et précise quelquefois leurs usages linguistiques. Ainsi, il stipule que les Arméniens « chantent en leur langage vulgaire¹⁷⁹⁴ », que les Syriens « en leur langage vulgaire parlent morisque¹⁷⁹⁵ », que chez les Jacobites « [a]ucun d'eulx parlent langue caldee, autres arabicque, autres diverses selon la contree du pays qui est grant et la diversité de la province¹⁷⁹⁶ » et que les Nestoriens comme les Maronites « usent en leur service de langue caldee¹⁷⁹⁷ ». La langue des Nestoriens est également un aspect que tient à souligner le voyageur de la *sainte cité de Hiérusalem* – bien qu'il ne la nomme pas – au moment d'évoquer les chrétiens de différentes nations qui se trouvent au Saint-Sépulcre :

¹⁷⁹² Nous verrons un peu plus loin que Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen s'attardent aussi sur les différents chrétiens de Jérusalem et leurs langues, mais loin de se restreindre à citer leurs idiomes, ils retranscrivent leurs alphabets.

¹⁷⁹³ ANONYME DE 1419-1420, *Un pèlerinage en Terre Sainte et au Sinai au x^v siècle*, éd. cit., p. 84.

¹⁷⁹⁴ DANSETTE Béatrice, éd., « Les pèlerinages occidentaux en Terre sainte... », éd. cit., p. 362.

¹⁷⁹⁵ *Ibid.*, p. 364.

¹⁷⁹⁶ *Ibid.*, p. 366.

¹⁷⁹⁷ *Ibid.*, p. 366-367.

Samedy XXIX de juillet, après vespres, nous fusmes menez au Sepulchre; et est une grande eglise en laquelle y a plusieurs chappelles èsquelles se tiennent sept manieres de chrestiens de diverses nations [...]. La tierce maniere de gens sont nommez Nestoriens et font leurs services en une des chappelles en leurs langues¹⁷⁹⁸.

Même si la question linguistique est assez peu abordée dans le *Voyage de Georges Lengherand*¹⁷⁹⁹, l'auteur s'arrête également sur la langue utilisée pour dire la messe :

Et ce propre jour entre autres messes oymes ung prêtre qui dit messe en langage esclavon¹⁸⁰⁰ ; et nous fut dit que saint Géromme composa les messes qui pour le présent se dient en ce langage¹⁸⁰¹.

Comme Georges Lengherand, Bertrandon de la Broquière écoute une messe célébrée en slavon :

Et est habité de gens du pays Rasciens auquel villaige je ouys la messe le jour de Pasques en langaige esclavonien et estoit de l'obeissance de Romme, et leurs cerimonies de l'eglise sont telles que les nostres¹⁸⁰².

Dans *Le voyage de la sainte cyté de Hiérusalem*, l'auteur signale qu'à Corfou, la messe se dit en grec sauf dans l'ordre des Cordeliers où le grec et le latin sont tous les deux employés¹⁸⁰³ :

Il y a environ dix huyt ou vingt eglises ésquelles tout le service se dit en grec, excepté les Cordelliers qui sont latins en l'eglise cathedrale en laquelle on chante aulcunes fois grec et aulcunes foyz latin¹⁸⁰⁴.

Il poursuit informant que les écoles sont grecques et que les maîtres ne connaissent pas le latin : « Toutes les escolles de la ville sont grecques et ne sçavent pas les maitres ung seul mot de latin, excepté à une petite escolle qui est aux Cordelliers¹⁸⁰⁵. ». Cet extrait illustre bien que le

¹⁷⁹⁸ *Le voyage de la sainte cyté de Hiérusalem...*, éd. cit., p. 73-74.

¹⁷⁹⁹ Nous verrons cependant plus tard que l'auteur n'est pas insensible aux problèmes de communication et d'intercompréhension et que le personnage du truchement occupe un rôle relativement important dans son œuvre.

¹⁸⁰⁰ « Langue slave, et en partic. langue littéraire et liturgique développée artificiellement à partir du vieux slave. ». Art. « esclavon », *Trésor de la Langue française informatisé (TLFi)*. URL : <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/esclavon>.

¹⁸⁰¹ *Voyage de Georges Lengherand...*, éd. cit., p. 88.

¹⁸⁰² BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 212.

¹⁸⁰³ Pierre Barbatre, de son côté, dit qu'à Corphou : « la grande eglise est audit chasteau en hault et se fait le service en l'usage de langue latine honnestement et par belle ordonnance » (*Le voyage de Pierre Barbatre à Jérusalem en 1480*, éd. cit., p. 118). Et il ajoute ensuite : « La ville n'est point close mais y a grant quantité de maisons de petite valleur, mal édifiiez ; et si y a grant peuple, toutes povres gens, mal vestus et abillez, et de plusieurs pays et langues. La sont deulx eglises, l'une de Cordeliers et l'autre de Jacobins ; et si il y a grant nombre d'eglises parrochiales toutes à la mode et usage grec » (*ibid.*). Lorsqu'il arrive à Candie, il affirme que : « En ce lieu sont prebstres chanoines lesquieulx font le service et dient les heures canoniales en grec » (*ibid.*, p. 123).

¹⁸⁰⁴ *Le voyage de la sainte cyté de Hiérusalem...*, éd. cit., p. 43-44.

¹⁸⁰⁵ *Ibid.*, p. 44.

latin cesse d'être une langue de médiation et n'est plus comprise dans certaines régions d'Orient.

L'anonyme de Rennes mentionne aussi les pratiques linguistiques d'un vicaire lors d'une messe à Ramleh (Ramla) :

Toutefois le vendredi matin le dict Victaire chanta messe devant jour, et fis ung petit sermon en latin, puis le declaira en italien, et pareillement par ung autre frere le fist dire en almant, affin que chancun l'entendist [...] ¹⁸⁰⁶.

Ce passage met en lumière les phénomènes de traduction en usage au sein de l'Église pour que le peuple comprenne le message transmis. Le passage de la langue savante à la langue vulgaire est clairement décrit et se réalise à travers une double traduction : une du latin vers l'italien, assurée par le vicaire lui-même, qui se fait alors médiateur non seulement spirituel, mais aussi linguistique, et une du latin vers l'allemand, effectuée par une autre personne dont la présence n'est observable que par le recours à la locution verbale composée du verbe *faire* au passé simple associé à l'infinitif *traduire* : *fit traduire*.

Nicole Le Huen signale également les langues employées par les religieux pour s'adresser aux pèlerins. Un des frères du mont Sion semble être doué d'un certain talent linguistique, puisqu'il communique avec ces voyageurs en pas moins de trois langues :

Le dimanche au matin .V. d'aoust, fust dicte la messe a quatre heures par ung des freres du mont de Syon, au lieu du gardien qui estoit aliere, et nous donna a tous benediction de la puissance du gardien, laquelle il a du Pape, et nous instruit du fait de la conduite pour cheminer et converser avec celle gent la. Apres fut fait conseil par les patrons et le bon gardien qu'il valoit mieulx partir apres disner, apres le chault, environ les deux heures. Et alors sortismes hors la ville de Rama trestous a pie. Chescun pourtoit son fait tirant dehors la ville, et la se dimenche alla messe apres l'offertoire se retourna vers nous le frere qui nous avertit en latin, italien et thudesque ou allemant disant : « freres tres amés en Jhesucrist soiés tous avertis es choses qui s'ensuivent affin que ne perdes les labeurs et despens entrepris si lon temps pour ce tressainct voyage [...] » ¹⁸⁰⁷.

Cette préoccupation pour les langues pratiquées au sein de l'Église se retrouve dans le récit de Philippe de Voisins. Si Jean de Belest, l'auteur de la relation de voyage ¹⁸⁰⁸, n'accorde guère d'attention aux idiomes, il mentionne néanmoins la diversité des langues lorsqu'il parle

¹⁸⁰⁶ DANSETTE Béatrice, éd., « Les pèlerinages occidentaux en Terre sainte... », éd. cit., p. 336.

¹⁸⁰⁷ BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio c v recto et verso.

¹⁸⁰⁸ *Le Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins* n'a pas été écrit par ce dernier, mais par Jean de Belest, écuyer au service de Philippe de Voisins lors de ce pèlerinage. Nous n'avons pas plus d'informations à son sujet (*Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut*, éd. cit., p. 7).

de la messe au Saint-Sépulcre, où les pèlerins prient tous dans leur propre langue, ce qui n'est pas sans susciter quelque réaction de la part du narrateur :

Et estans lesdicts pelerins en l'église du Saint Sepulcre, chascun comença matines et dirent messes et autres heures sellon leur fasson, qui estoict estrange chose de les ouir chascun en son langaige¹⁸⁰⁹.

Le mélange des langues et le brouhaha qu'il entraîne provoque certainement un son étrange que l'auteur ne peut que souligner.

L'attention portée sur les langues des célébrations liturgiques s'explique par le fait que la plupart des récits de notre corpus sont des récits de pèlerinage. Les voyageurs s'attardent donc plus longuement sur les dimensions religieuses et spirituelles de leur périple : les lieux saints sont décrits avec une certaine fascination, les références au texte biblique sont nombreuses et les messes auxquelles le voyageur a pu assister sont évoquées non sans intérêt. Lors de ces cérémonies religieuses, il importe pour l'*homo peregrinus* de comprendre les propos du clerc et le message sacré qui est transmis. C'est pourquoi l'idiome ou les idiomes employés lors des messes sont très souvent mentionnés par nos pèlerins. Si ce constat semble aller de soi, on relève plus largement dans nos textes un lien étroit entre la religion et la langue, puisque chaque groupe religieux est défini et identifié certes par ses règles, sa manière de célébrer la messe et son habillement, mais aussi par la langue qu'il pratique. Ce rapport entre langue et spiritualité est d'autant plus perceptible lorsque Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen parlent des chrétiens de Jérusalem, notamment des Grecs, des Syriens ou encore des Nestoriens. Ainsi, pour les Grecs, il affirme :

Item en leur office divin, ilz usent de leur langue grecque, parquoy les seculiers entendent tout ce que ilz dient en chantant ou en lisant. Es aultres negoces ou en leurs contraicts ilz usent de langaige arabique ou sarrasin¹⁸¹⁰.

Pour les Syriens, il signale qu'

Es negoces temporelles ilz usent langaige arabique ou sarrasinois. En espirituellen du langaige grec. Aulcuns d'eux aussi scevent la Caldaïque langue et en usent quant leur plait¹⁸¹¹.

Quant aux Nestoriens,

Ilz usent de langue caldaïque au service divin et escriptures, mais en Jherusalem du langaige sarrasin et en terre sainte, es aultres pais selon ce que ilz font¹⁸¹².

¹⁸⁰⁹ *Ibid.*, p. 33.

¹⁸¹⁰ BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio k III recto.

¹⁸¹¹ *Ibid.*, folio k III recto.

¹⁸¹² *Ibid.*, folio k VI recto.

4. Les langues et l'écriture : les alphabets étrangers

L'intérêt que certains voyageurs portent aux langues ne se limite pas toujours au langage parlé. Si la plupart n'évoque pas la question de l'écrit ou de la mise par écrit des systèmes linguistiques entendus lors de pèlerinages et autres voyages, quelques-uns s'arrêtent sur l'écriture et les systèmes scripturaux des peuples rencontrés. Les commentaires sur ce sujet peuvent être très brefs et se restreindre aux textes sacrés ou en lien plus ou moins étroit avec la foi. C'est le cas dans les récits de Guillebert de Lannoy ou encore de Bertrandon de la Broquière. Le premier, se trouvant à Constantinople, décrit une croix que lui donne l'empereur et dans laquelle se trouvent des reliques dont les noms sont à chaque fois indiqués en grec :

Laquelle ville est en trépier assise sur la mer et a dix huit milles de tour. Et me donna au partir une croix d'or à ung gros perle, en laquelle, en cinq parties, il fist enchassier en chascun membre une des reliques qui s'enssient : premier, de la robe Nostre Seigneur *Irrisoria* d'un saint suaire Nostre Seigneur, de la chemise Nostre Dame, d'un oz de saint Estéene et de saint Théodore, escript sur chascun membre en grecq le nom de chascune relicque¹⁸¹³.

De son côté, Bertrandon de la Broquière prend le temps de décrire une caravane de musulmans et le Coran « escript de lettres morisques » que ces derniers transportent avec eux :

Car le seigneur et tous les plus notables de la ville alerent au devant pour cause de leur Alkoran qu'ilz portoyent. C'est la loy que Machomet leur a laissié et le portoyent sur un camel vestu d'ung drap de soye et le dit Alkoran estoit dessus et estoit couvert d'un aultre drap de soye paint et escript de lettres morisques¹⁸¹⁴.

Ces extraits n'apprennent pas grand-chose au lecteur quant aux lettres grecques ou arabes. Ils ne font que constater la présence d'une écriture autre et la nommer.

La langue écrite est aussi brièvement abordée par Jean de Tournai. Lorsqu'il est question de Chypre, il précise ainsi : « Toutz les preveleges dudict roiaulme de Cypre sont escriptz en franchois, car le dernier roy dudict Cypre estoit ung des enffans de Savoie [...] »¹⁸¹⁵. Cet intérêt pour la langue écrite se manifeste également lorsque celle-ci n'est ni lisible ni compréhensible aux yeux de l'*homo viator*. Celui-ci évoque en effet le cercueil d'une jeune sainte où se trouve inscrite une écriture que personne ne parvient à lire :

En ceste dicte place, l'an 1487, fut apporté sur ung hourt le corps d'une josne fille, laquelle avoit été trouvee en Romme en un sarcus aornee de perles et piereries et estoit aussy blanche qu'il estoit possible, les chevelx blancz et longz, et ne sçavoit en aultre choze que ce ne fut

¹⁸¹³ GUILLEBERT DE LANNOY, *Œuvres*, éd. cit., p. 65-66.

¹⁸¹⁴ BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 56.

¹⁸¹⁵ *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai*, éd. cit., p. 144.

une sainte ; et audict sarcus y avoit fort grande escripture, mais personne ne le sçavoit lire [...] ¹⁸¹⁶.

Si l'écriture est illisible, c'est probablement parce que les lettres ont été effacées par l'épreuve du temps ou que la langue écrite est devenue trop étrangère aux yeux des contemporains de Jean de Tournai. Cela étant, il n'en demeure pas moins que ce texte suscite une certaine fascination chez le voyageur, qui prend la peine de notifier sa présence. Le caractère indéchiffrable de l'inscription tend à ajouter du mystère autour de la jeune fille dont il est question et dont on ne sait rien, si ce n'est qu'elle a été retrouvée à Rome et qu'elle est une sainte. Mystère et sacralité, deux ingrédients intimement associés au divin qui font de la sainte un objet de culte à la fois merveilleux et insaisissable.

Ainsi que nous allons le voir, les différents systèmes linguistiques écrits font l'objet de bien plus amples descriptions ou commentaires chez Jean de Mandeville ou encore chez Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen.

4.1. Les alphabets chez Jean de Mandeville

Jean de Mandeville présente, comme Guillebert de Lannoy et Bertrandon de la Broquière après lui, un intérêt pour les Écritures et, de manière plus générale, pour les textes écrits sur des objets sacrés ou étant en rapport avec la foi. Par exemple, à Constantinople, il précise les langues qui sont inscrites sur la croix de Jésus Christ : « estoit escrit en ebru en griec et en latin ¹⁸¹⁷ ». Au sujet de l'église Sainte-Sophie, il raconte l'histoire d'un empereur qui désirait enterrer un de ces proches dans ce lieu et ajoute qu'au moment de creuser la tombe, un autre corps a été découvert :

[...] et sor ce corps une grande plate de fin or ou il avoit lettres escrites en ebru en grec et en latin qe disoient ensy : « Jhesu Crist naistera de la virgine Marie et jeo croi en ly ¹⁸¹⁸ ».

L'auteur ne donne pas le texte écrit en langues sacrées, mais propose une traduction à ses lecteurs. Il montre ainsi non seulement son intérêt pour les Écritures saintes, mais aussi ses connaissances et sa culture. Il évoque par ailleurs les textes sacrés des musulmans en précisant

¹⁸¹⁶ *Ibid.*, p. 175.

¹⁸¹⁷ JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 101.

¹⁸¹⁸ *Ibid.*, p. 110.

qu'ils sont écrits dans leur langage : « [...] ils ont les Evangiles et les prophéties et la Bible tout écrit en leur langage, si scievent moult de Sainte Escripiture¹⁸¹⁹ ».

Loin de se limiter à ces quelques notations sur les écrits, il présente les alphabets des différentes peuplades qu'il décrit. Dans la version insulaire éditée par Christiane Deluz, est d'abord cité le nom des lettres de l'alphabet grec :

Et si vous voilez savoir de leur A B C quelles lettres ils ont, ici les poez veer ovesques les nouns que ils les appellent :

*Alpha Betha Gama Delta Ebrevis Elonge Epilmon Zetha Hetha Iota Kapda Lapda Or Ni Exi Obrevis Pi Cophe Ro Summa Thau Vi Fy Chi Psy Othomega Diacosin*¹⁸²⁰.

Plusieurs lettres semblent avoir été ajoutées par Mandeville : nous comptons en effet vingt-sept lettres alors que l'alphabet grec n'est censé n'en comprendre que vingt-quatre. D'autres semblent avoir été l'objet de quelques erreurs de transcription. Nous pouvons supposer assez aisément que la lettre *epilmon* correspond à *epsilon*, *kapda* à *kappa*, *lapda* à *lambda*, *ni* à *nu*, *exi* à *xi*, *obrevis* à *omicron*, *summa* à *sigma* et *othomega* à *omega*. Nous constatons ensuite que les lettres *thêta*, *mu* et *upsilon* ne sont pas reprises dans l'alphabet grec de Mandeville. Quant à *ebrevis* et *elonge*, elles fonctionnent en doublet avec *epilmon* et *hetha* : *epilmon* ou *epsilon* étant à l'origine un *e* bref et *hetha* un *e* long. Cela explique aussi sans doute pourquoi *omicron*, originellement un *o* bref en grec, est appelé *obrevis* par Mandeville.

Les lettres *or*, *cophe*, *vi* et *diacosin* sont plus problématiques car elles ne se trouvent pas dans l'alphabet grec tel que nous le connaissons et n'y ont *a priori* pas d'équivalents. D'après l'*Anglo-Norman Dictionary*, *or* serait une erreur pour *mu*, mais il n'est pas possible de l'affirmer avec certitude¹⁸²¹. Quant à *diacosin*, terme non repris dans la plupart des dictionnaires de langue médiévale, il est défini comme étant une « *unidentified letter, presented as part of the Greek alphabet*¹⁸²² ». Nous n'avons guère plus d'informations à son sujet. Pour ce qui est de la lettre *cophe*, elle est normalement la dix-neuvième lettre de l'alphabet hébreu¹⁸²³. Il pourrait aussi s'agir de la lettre *koppa*, lettre de l'alphabet phénicien utilisée en grec archaïque, mais qui a disparu en grec classique¹⁸²⁴. Il semble dès lors surprenant qu'elle soit intégrée par

¹⁸¹⁹ *Ibid.*, p. 277.

¹⁸²⁰ *Ibid.*, p. 112.

¹⁸²¹ « Or³ », *Anglo-Norman Dictionary (AND² Online Edition)*, Aberystwyth University, 2022. URL : https://anglo-norman.net/entry/or_3.

¹⁸²² « Diacosin », *Anglo-Norman Dictionary (AND² Online Edition)*, Aberystwyth University, 2022. URL : <https://anglo-norman.net/entry/diacosin>.

¹⁸²³ « Cophe », *Anglo-Norman Dictionary (AND² Online Edition)*, Aberystwyth University, 2022. URL : <https://anglo-norman.net/entry/cophe>.

¹⁸²⁴ TOURATIER Christian, « L'alphabet grec », *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina)*, 2, 2009, p. 5.

Mandeville dans l'abécédaire grec. La lettre *vi* reste, de son côté, un mystère : nous n'avons trouvé aucun élément à son sujet et ne pouvons donc pas déterminer d'où elle provient ni pourquoi l'auteur l'intègre à cet endroit du texte. Serait-il possible que le *v* de *vi* ait été mal lu et mal copié ? Le *v* était-il en réalité un *n*, ce qui formerait le mot *ni* et représenterait certainement la lettre grecque *nu* ? L'auteur et/ou le copiste aurait-il dès lors écrit deux fois la même lettre sans s'en rendre compte ?

À quoi sont dues les erreurs présentes dans cet alphabet ? Cela s'expliquerait-il par une erreur de compilation réalisée par Mandeville ? Serait-ce lié à un problème dans la tradition manuscrite, à un problème de copie et d'interprétation du copiste face à une langue qu'il maîtrisait peut-être moins ? L'alphabet grec de Mandeville présente un certain nombre d'imprécisions qui pourraient être le reflet d'éventuelles erreurs de copie, mais qui ne peuvent être attribuées à ce qui serait une connaissance encore approximative de la langue grecque. En effet, l'alphabet grec a déjà été étudié et commenté par plusieurs savants comme Isidore de Séville ou encore Vincent de Beauvais¹⁸²⁵, bien avant donc que Mandeville ne produise son *Livre des merveilles du monde*. Notons que tous les manuscrits ne contiennent pas l'alphabet grec : dans les manuscrits Lo9 et P12, l'alphabet grec est absent, mais une place avait été laissée pour l'y intégrer. Dans Lei, P5, Lo6, Lo8 et O2, par contre, rien ne laisse supposer qu'un alphabet aurait dû être introduit¹⁸²⁶.

Dans la version continentale, et plus précisément dans le texte de Paris (BnF Nouv. Acq. Franç., 4515) édité par Malcolm Letts¹⁸²⁷, l'alphabet grec n'est pas intégré dans le texte même, mais est placé à la fin et est introduit comme suit :

[f. 96^r] Ci sensuit l'a.b.c. des Griex, qui fu oubliee a mectre en son lieu, pour ce que nous nauies pas lexemplaire, et chiet a ce saing. Et se vous voules sauoir de leur a.b.c., quelles lectres il ont vers les nostres, vous le poues veoir et comment il les appellent : – a, alpha ; b, betha ; g, gama ; d, delta ; e longe, episeron ; zi, zetha ; h, betha [sic] ; th, thetha ; k, kappa ; l, balda ; m, mi ; n, ni ; [?] ; o ; p ; t [q ?] ; r ; [?] ; be ; me ; exy ; o, obroms ; pi ; caphero ; vi ; s ; t ; f ; x ; y ; olonga ; rex ; summa ; tau ; fy ; ps ; othmonga ; diaconum¹⁸²⁸.

Cette énumération est ensuite suivie de la représentation graphique des lettres. Si l'on constate quelques différences avec l'alphabet présenté dans la version insulaire, on retrouve tout de

¹⁸²⁵ CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « L'imaginaire de la langue grecque au Moyen Âge », *La Grèce antique sous le regard du Moyen Âge occidental. Actes du 15^e colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 8 & 9 octobre 2004*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2005, p. 151-152.

¹⁸²⁶ JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 112.

¹⁸²⁷ JEAN DE MANDEVILLE, *Mandeville's Travels*, Malcolm LETTS, éd., Nendeln, Kraus reprint Co, 1967 [Londres, the Hakluyt society, 1953].

¹⁸²⁸ *Ibid.*, p. 412.

même de nombreuses similitudes avec cette dernière, et on remarque également plusieurs corruptions.

Jean de Mandeville a détaillé quelques autres alphabets dans son texte : son œuvre peut présenter jusqu'à neuf alphabets différents (parfois plus, parfois moins, en fonction des manuscrits et des versions du texte)¹⁸²⁹, bien que l'ensemble de base dans la version continentale et dans la version insulaire soit généralement constitué de six alphabets : grec, égyptien, hébreu, arabe, persan et chaldéen¹⁸³⁰.

Au sujet des langues et des lettres employées en Égypte, il précise ainsi dans la version insulaire :

En Egipte ils ount aussy diverses langages et diverses lettres et d'autre manere q'ils ne ount autre part si vous diviseray tieles comme elles sont et les nouns comment ils les appellent aфин qe vous sachez la différence de celles et des autres :

*Athomus Bunchi Chirok Duram Em Fui Gomor Heket Ianni Karacta Lusanin Mithe Narm Oldalch Pilou Qyn Yron Sichen Tela Urmron Yph Zarin Touch*¹⁸³¹.

Comme c'était déjà le cas avec l'alphabet grec, plusieurs manuscrits omettent l'alphabet dont il est question ici¹⁸³².

Dans la version continentale éditée par Letts, cet alphabet, comme l'alphabet grec, se trouve à la fin du texte et est proche de celui contenu dans la version insulaire :

Ci apres sensuit la.b.c. de ceuls degypte, que nous auiens laissiee et passee pour la cause dessus dit, et chiet en son lieu a ce signe. a, athomus ; b, bruich ; d, dynayn ; e, eny ; f, fin ; g, gemon ; h, heket ; i, iamu ; k, kaydath ; l, lusamu ; m, mich ; n, narin ; o, oldath ; p, palon ; q, quy ; r, yron ; s, sur ; t, tela ; v, vi ; x, xiron ; y, ybh ; z, zaru ; thon¹⁸³³.

¹⁸²⁹ Selon Matthew Boyd Goldie, certains manuscrits présentent même jusqu'à 17 alphabets différents : « *the Mandeville manuscripts contain the greatest number of representations of ancient and non Latin alphabets out of any medieval source. Depending on the manuscript (there are some 300 of them), up to 17 alphabets can appear. Some contain approximations of what the Mandeville author calls Egyptian, Hebrew, Greek, Saracen, Persian, Chaldean and other existing alphabets, and he also presents a fictional alphabet from the land of Prester John.* » (GOLDIE Matthew Boyd, « Neurobiological Alphabets : Language Origins and the Problem of Universals », *Postmedieval: A Journal of Medieval Cultural Studies*, 3, p. 281). Voir aussi BECK Wolfgang, « Reading Runes in Late Medieval Manuscripts », Mindy MCLEOD, Marco BIANCHI et Henrik WILLIAMS, eds, *Reading Runes. Proceeding of the Eighth International Symposium on Runes and Runic Inscriptions* (Nyköping, Sweden, 2-6 septembre 2014), Uppsala, Institutionen för nordiska språk vid, Uppsala universitet, 2021, p. 226-227 ; KUPFER Marcia, « "...Lectres... plus vraies" : Hebrew Script and Jewish Witness in the "Mandeville" Manuscript of Charles V », *Speculum*, vol. 83, 1, 2008, p. 59-60 ; NINITTE Florence, « The Representation and Narrative Function... », *art. cit.*, p. 277. Voir aussi le tableau récapitulatif des alphabets réalisé par Christiane Deluz (JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 59).

¹⁸³⁰ KUPFER Marcia, « "...Lectres... plus vraies"... », *art. cit.*, p. 59.

¹⁸³¹ JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 156.

¹⁸³² Il est ainsi absent dans Lo6, Lei, Lo8 et O2 (*ibid.*).

¹⁸³³ JEAN DE MANDEVILLE, *Mandeville's Travels*, éd. cit., p. 412.

S'ensuit la représentation graphique de ces lettres. L'alphabet décrit est certainement celui de la langue copte, mais comporte un certain nombre de corruptions¹⁸³⁴.

L'alphabet hébreu est, quant à lui, présenté de la manière suivante dans l'édition de Christiane Deluz :

En cel país demoerent moutz des [Juys] paiantz a tribuit si come font les christiens. Et si vous volez savoir les lettres qe les Juys usent elles sont tieles et sont les nouns si come ils les appellent escript par-dessous :

*Aleph, Beth, Gymel, Deleth, He, Van, Zai, Gy, Thet, Ioth, Kaph, Lampd, Mem, Num, Sameth, Ey, Phe, Sade, Coph, Fyr, Son, Than*¹⁸³⁵.

L'alphabet hébreu de la version continentale est très proche de celui la version insulaire ; seules quelques petites différences de transcription s'observent. La représentation graphique des lettres se trouve, par contre, à deux endroits du texte de Paris ; d'abord, au sein même du texte, à l'endroit attendu donc, et ensuite à la fin comme correctif du premier : « Ci apres sensuiuent les lectres des hebrieus, et sont plus vrayes que celles qui sont escriptes deuant ou corps du liure¹⁸³⁶ ».

Dans la version éditée par Deluz, Mandeville évoque un peu plus rapidement la question du langage chez les Syriens car ces derniers ne recourent pas à un alphabet propre, mais aux lettres employées également par d'autres comme celles des arabes ou des grecs. L'emploi de l'un ou l'autre abécédaire dépend des situations de communication :

Il y ad des autres qe sont appelez Suriens, cils tiegnent la creaunce entre nous et les Gregeois, et portent toutes barbes si come ly Griez font, et font le sacrement du pain levez, et en lour langage ils usent les lettres sarazines. Mais selonc les misteres del esglise ils usent lettres gregeois, et font lour confessioun si come les Jacobites¹⁸³⁷.

On constate dans cet extrait que c'est d'abord la foi et ensuite l'apparence physique qui permettent d'identifier et de décrire l'Autre. L'alphabet ne vient qu'après. La langue, bien que suffisamment importante aux yeux de l'auteur pour être mentionnée, n'apparaît donc pas ici comme le critère premier d'identification de l'individu ou de la communauté.

Jean de Mandeville n'oublie pas de mentionner l'alphabet arabe :

¹⁸³⁴ *Ibid.*, p. XLI. Voir aussi LETTS Malcolm, *Sir John Mandeville. The Man and His Book*. London, The Batchworth Press, 1949, p. 155-156.

¹⁸³⁵ De nouveau, cet alphabet est absent dans un certain nombre de manuscrits : Lo6, Lo8, O2, Be1 et P12 (JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 235).

¹⁸³⁶ JEAN DE MANDEVILLE, *Mandeville's Travels*, éd. cit., p. 413.

¹⁸³⁷ JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 249.

Et puis qe jeo vous ay devisé partie de lour loy et de lour custumes, jeo vous deviseray si vous plect quels lettres ils ount ovesqez les nouns si q'ils les appellent.

Almoy, Beth, Cachi, Deltoi, Estoi, Foithi, Gaiepi, Tothi, Heth, Iochi, Kachi, Lacm, Milai, Rabaloth, Orthi, Yrtho, Zormich.

Et ceste IIII lettres ount ils unqore plus pur la deverseté de lour langage pur ceo q'ils parlent ensy la gorge aussy come nous avoms en nostre parlour en Engleterre II lettres plus q'ils ne ount en lour a. b. c., c'est assavoir, p et z qe sont appelez thorn et zogh¹⁸³⁸.

Comme l'affirme Florence Ninitte, « *[t]he 'a.b.c. of the Saracens' immediately appears strange to the modern reader*¹⁸³⁹ », puisqu'il ne correspond pas à ce que nous connaissons de l'alphabet arabe. Cet alphabet fantaisiste, ainsi que le qualifie la chercheuse, n'a toutefois pas été inventé de toute pièce par Mandeville, qui s'est basé sur plusieurs autres textes¹⁸⁴⁰, dont certainement le *De inventione linguarum* de Rabanus Maurus, œuvre qui a sans doute eu comme source la *Cosmographia* d'Aethicus Ister¹⁸⁴¹. Notons que l'alphabet arabe est plus développé dans la version du texte de Paris, puisqu'il contient vingt-quatre lettres contre dix-sept dans la version insulaire¹⁸⁴².

L'auteur compare ensuite cet abécédaire à l'anglais. Cette comparaison, qui se retrouve aussi bien dans la version continentale que dans l'insulaire, n'est pas sans effet et en dit long sur le regard que Mandeville porte sur les langues étrangères :

The comparison with the English language, and particularly the reference to thorn and yogh (þ and ȝ), increases the tension between similarity and dissimilarity that characterizes languages. The comparison Mandeville makes is based on two languages foreign to the French-speaking readership. However, English is well-known and present on the Francophone linguistic horizon. Thus, Arabic does not appear any stranger, from a phonetic point of view, than the language of a close neighbour. Both languages are placed on the same level, without establishing any hierarchy between them. Frank Grady¹⁸⁴³ notes that, by citing a pair of unique English symbols without supplying the particular rationale for their use (i.e., to represent sounds not present in Latin and not adequately captured by the Roman alphabet), Mandeville avoids implying the existence of any hierarchy of tongues, and suggests, in keeping with his overall ethnographic approach, that the differences between languages are natural, almost trivial adaptations to local circumstances (Grady 2009, 55)¹⁸⁴⁴.

Le fait de rapprocher l'arabe de l'anglais – une langue familière aux oreilles de ceux que nous appellerons non sans anachronisme francophones – permet de montrer que l'arabe est certes différent des langues connues des lecteurs, mais présente aussi des similitudes avec elles.

¹⁸³⁸ *Ibid.*, p. 283.

¹⁸³⁹ NINITTE Florence, « The Representation and Narrative Function... », *art. cit.*, p. 277.

¹⁸⁴⁰ *Ibid.*, p. 278.

¹⁸⁴¹ GOLDIE Matthew Boyd, « Neurobiological Alphabets... », *art. cit.*, p. 283.

¹⁸⁴² JEAN DE MANDEVILLE, *Mandeville's Travels*, éd. cit., p. 308.

¹⁸⁴³ GRADY Frank, *Representing Righteous Heathens in Late Medieval England*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, p. 55. Cité dans NINITTE Florence, « The Representation and Narrative Function... », *art. cit.*, p. 279.

¹⁸⁴⁴ *Ibid.*

Comme le précise Florence Ninitte, cette comparaison place l'arabe et l'anglais sur le même pied d'égalité et évite d'établir une quelconque hiérarchie entre les langues. Jean de Mandeville semble donc adopter une attitude plutôt objective et observe les phénomènes linguistiques pour les décrire et non les accabler d'un jugement de valeur.

Il s'arrête aussi quelques instants sur l'alphabet persan :

Et si vous volez savoir les lettres des Persains et coment elles ont nouns, sachez qu'els sont tiels : [Alim Boin Doin Ethin Fochina Gith Hith Iothim Kanuncein Lathim Moim Nichom Oroph Phisoun Gumuch Pi Eth Thoich Vith Ya Zozim]¹⁸⁴⁵.

Comme c'était déjà le cas pour les alphabets précédemment cités, le persan ne trouve pas toujours une place dans les manuscrits de l'œuvre de Mandeville qui ont été conservés : pour ce qui est de la version insulaire, il est manquant dans Lo2, Ny, Lo7, Ph, Lo3, Du1, O1 et Lo9. Quant aux manuscrits Lei, Lon, P7, C2, P3, Be1, Lyo, Du2, P12, Be3, ils ne laissent en aucun cas supposer qu'un alphabet devait être présent ou ajouté (la phrase qui introduit l'alphabet étant totalement absente)¹⁸⁴⁶. L'alphabet persan repris dans la version du texte de Paris est assez proche de celui de la version insulaire, mais présente quelques variantes et contient deux lettres en plus¹⁸⁴⁷.

Le langage utilisé en Chaldée est aussi abordé, mais alors qu'une phrase semble indiquer qu'un alphabet devait être ajouté, aucune lettre n'est citée dans le texte édité par Deluz :

[...] ils ont propre langage et les propres lettres tiels que ycy sont¹⁸⁴⁸.

Dans le texte de Paris, l'alphabet chaldéen se trouve à la fin de l'œuvre et est introduit comme suit :

Ores mais en auant est il temps de retourner, etc., comme dessus. [f. 96^v] Ci sensuit la.b.c. a ceuls de Caldee, que nous auens passee pour la cause dessus dicte, et eschiet cy deuant a ce signet. En celle terre de Caldee ilz ont leur propre langage et leurs propres lectres, teles que cy apres sensuyent¹⁸⁴⁹

Le fait que les alphabets grec, égyptien et chaldéen soient en fin d'ouvrage dans la version de Paris est expliqué par le scribe, qui signale que l'exemplaire dont il s'est servi ne comprenait pas ces abécédaires.

¹⁸⁴⁵ JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 295-296.

¹⁸⁴⁶ *Ibid.*, p. 296.

¹⁸⁴⁷ JEAN DE MANDEVILLE, *Mandeville's Travels*, éd. cit., p. 314-315.

¹⁸⁴⁸ JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 302.

¹⁸⁴⁹ JEAN DE MANDEVILLE, *Mandeville's Travels*, éd. cit., p. 412-413.

Les différents alphabets cités dans l'œuvre de Mandeville ont suscité l'intérêt de nombreux chercheurs. Leur origine et leurs sources ainsi que leurs fonctions au sein du récit ont posé question. Plusieurs ont affirmé que l'alphabet arabe de Mandeville comporte des formes de l'alphabet runique¹⁸⁵⁰. Selon Wolfgang Beck, les lettres qui peuvent être identifiées comme runiques seraient liées à la tradition de la *Cosmographia* d'Aethicus ; l'alphabet d'Aethicus serait effectivement basé sur l'ancienne écriture runique turque appelée alphabet de Orkhon¹⁸⁵¹. De manière générale, les alphabets présents dans l'œuvre de Mandeville ne sont pas le fruit de l'invention de l'auteur : il s'appuie sur plusieurs sources et indique des abécédaires qui existent, mais dont les corruptions et autres particularités peuvent être dues aux sources utilisées ou aux scribes responsables de la copie des manuscrits mandevilliens :

*Five of them [the alphabets] the Mandeville author derived from compendia harking back to the early Middle Ages, which relayed mangled, if distantly authentic, Greek and Hebrew alphabets along with invented characters and runes for Egyptian, Chaldean, and Saracen; the Mandeville author's sixth, Persian, he adapted from the Chaldean*¹⁸⁵².

Les fonctions et les raisons de l'introduction de ces alphabets dans l'œuvre ont également fait l'objet de plusieurs commentaires. Malcolm Letts, un des premiers à s'être intéressé à cette problématique¹⁸⁵³, estime que les abécédaires « *were introduced in order to increase the atmosphere of wonder and mystery which surrounds the whole book*¹⁸⁵⁴ ». Pour Florence Ninitte, le rôle des abécédaires mandevilliens dépasse la simple transcription d'une réalité scripturale et l'effet de réel qu'ils peuvent produire. Leur présence permet, selon elle, de brouiller les frontières, puisqu'un alphabet est à la fois un trait distinctif et une caractéristique partagée des différentes cultures ayant recours à l'écriture¹⁸⁵⁵ :

*[...] Mandeville's interest in alphabets fits perfectly into the poetics of blurring boundaries, as the alphabet is held as both a distinctive trait and shared feature between cultures*¹⁸⁵⁶.

Ces cultures disposent toutes d'un abécédaire, mais les représentations graphiques diffèrent d'un système scriptural à l'autre. En ce sens, il n'est pas nécessaire que les lecteurs / auditeurs du *Livre des merveilles* comprennent ces alphabets ou que ces derniers soient totalement corrects et dénués de toute fantaisie inventive ; ce qui importe c'est non seulement l'effet sonore et, par conséquent, le caractère étranger ou exotique qu'ils véhiculent, mais aussi l'aspect

¹⁸⁵⁰ BECK Wolfgang, « Reading Runes... », *art. cit.*, p. 227.

¹⁸⁵¹ *Ibid.*

¹⁸⁵² KUPFER Marcia, « "...Lectres... plus vraies"... », *art. cit.*, p. 59.

¹⁸⁵³ GOLDIE Matthew Boyd, « Neurobiological Alphabets... », *art. cit.*, p. 281.

¹⁸⁵⁴ LETTS Malcolm, *Sir John Mandeville...*, *op. cit.*, p. 152.

¹⁸⁵⁵ Elle rejoint ainsi l'avis de Ian Higgins (HIGGINS Ian M. *Writing East: The 'Travels' of Sir John Mandeville*, Philadelphia, PA, University of Pennsylvania Press, 1997, p. 71).

¹⁸⁵⁶ NINITTE Florence, « The Representation and Narrative Function... », *art. cit.*, p. 278.

familier dont ils sont porteurs par le fait qu'ils constituent malgré tout un aspect partagé avec les langues des lecteurs occidentaux. C'est ce qu'affirme Florence Ninitte pour le cas spécifique de l'alphabet arabe dans ce récit de voyage :

*The Arabic alphabet, however incorrect it may be, recalls the use of a fictionalized sarrazinois, as in the Jeu de Saint Nicolas. Indeed, the audience does not have to be able to understand or read this alphabet for it to fulfil its function within the Livre des merveilles. [...] Despite its inaccuracy, this alphabet therefore manages to signify a linguistic system that is both similar to and different from the one used by the readers and hearers of the Livre des merveilles. Its effect relies on an iconographic and phonetic power, like the tirade of the Jeu, which relies on the connotative effect of the sounds it invokes. This observation can also be extended to the corrupted transliteration of the šahāda. Irrespective of accuracy, one can assume that it sounded convincing to a readership or audience unfamiliar with Arabic*¹⁸⁵⁷.

Doit-on dès lors supposer que la présence de ces alphabets dans l'œuvre de Mandeville soit un signe ou une preuve d'une certaine tolérance à l'égard de l'étranger ? Peut-être, mais elle révèle surtout le souci de l'auteur pour compiler dans son œuvre toutes les informations qu'il juge nécessaires afin de décrire en détail l'Ailleurs et l'Autre.

4.2. Les alphabets chez Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen

Jean de Mandeville n'est pas le seul à énumérer et présenter les alphabets des différents peuples rencontrés lors d'un périple. Parmi les auteurs de notre corpus, Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen tâchent de montrer et de retranscrire les abécédaires des langues qu'ils mentionnent. Ils l'annoncent dès le début du récit, lorsqu'ils énoncent le plan du texte :

Après est faite mention des Juifz, des grecs, des syriens, Jacobins, nestoriens, armeniens, georgiens, Indiens, maronites, des leurs erreurs ceremonies et conditions. En après est adjoint a chescune secte l'a.b.c. ou leurs lettres ou caracteres dont usent en escriivant ou parlant selon chescune nation¹⁸⁵⁸.

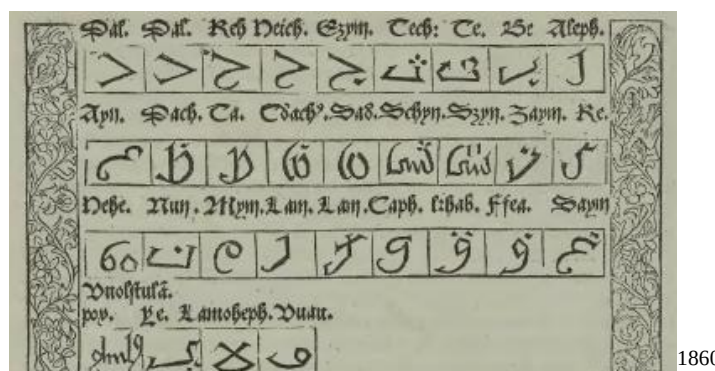
Le premier évoqué dans cette œuvre est l'alphabet arabe. Sa retranscription est précédée d'un commentaire relativement bien détaillé sur l'apparence physique, les mœurs et les coutumes du peuple qui pratique la langue en question. De manière générale, on constate que l'alphabet est le dernier élément de description à être mentionné par nos deux auteurs au moment de dépeindre des peuples étrangers. Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen présentent l'abécédaire arabe comme suit :

¹⁸⁵⁷ *Ibid.*, p. 279.

¹⁸⁵⁸ BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio a III verso.



1859



1860

Malgré les contraintes et difficultés qui devaient être celles de l'imprimerie à cette époque, les lettres, dont le nom est à chaque fois indiqué au-dessus de la représentation graphique correspondante, sont assez bien dessinées. Ce constat est d'autant plus à souligner lorsque l'on sait que ces caractères arabes ont été gravés et imprimés pour la première fois dans la version originale en latin du texte de Breydenbach¹⁸⁶¹ et que « le livre de Nicole Le Huen est connu des spécialistes pour être le seul incunable français à comporter des planches en taille-douce¹⁸⁶² ».

Le peuple juif vivant à Jérusalem fait aussi l'objet d'une ample description. À nouveau, on retrouve une gravure qui donne à voir la population évoquée :

¹⁸⁵⁹ *Ibid.*, folio j vii verso.

¹⁸⁶⁰ *Ibid.*, folio j viii recto.

¹⁸⁶¹ LARRIVAZ Félix, « Quelques notes sur les alphabets orientaux qui se trouvent dans l'ouvrage *Sanctarurn Peregrinationum*, de Bernard de Breydenbach, d'après l'édition latine de 1490, per Petrum Drach, cwem spirensem impressum. Anno salutis nostrae MCCCCXC die XXIX Julii finit feliciter, dernier folio », *Bulletin de l'institut égyptien*, tome 5, 1904, p. 73.

¹⁸⁶² DANSETTE Béatrice, « Le voyage d'outre-mer à la fin du xv^e siècle : essai de définition de l'identité pèlerine occidentale à travers le récit de Nicole Le Huen », Damien COULON et alii, *Chemins d'outre-mer : Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2004, p. 174.



Le commentaire qui introduit l'alphabet hébreu est par ailleurs particulièrement intéressant :

Lesdis Juifz habitans en cedit lieu comme dessus est dit usent de langue arabique quant aux aultres ; quant à eux de hebreue duquel s'ensuit l'a.b.c. bien correct¹⁸⁶⁴.

On voit que les Juifs adaptent leur langage et choisissent leur langue de communication en fonction de leur interlocuteur¹⁸⁶⁵. Cette brève notation indique que les Juifs de Jérusalem sont polyglottes (ils savent parler au moins arabe et hébreu) et que l'hébreu semble être une langue pratiquée seulement par eux¹⁸⁶⁶, alors que l'usage de l'arabe n'est pas restreint à un peuple en particulier¹⁸⁶⁷. Comme c'était le cas pour l'idiome associé aux Sarrasins, la représentation graphique de l'alphabet hébreu semble relativement précise et correcte :

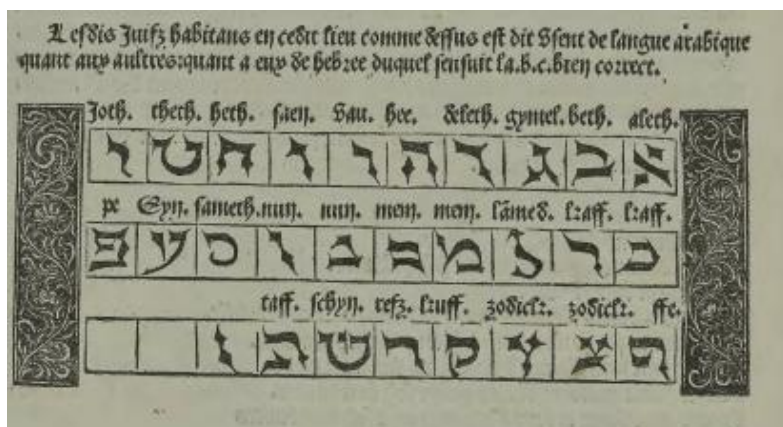
¹⁸⁶³ BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio j VIII recto.

¹⁸⁶⁴ *Ibid.*, folio k verso.

¹⁸⁶⁵ Le choix de langue en fonction de l'interlocuteur n'est pas le propre de la communauté juive de Jérusalem. Nous avons déjà évoqué le cas des Grecs ou encore des Syriens de la ville sainte, qui recourent au grec en contexte religieux, mais parlent arabe pour toutes les affaires temporelles. Cf. *supra*, 3. Les voix et la foi.

¹⁸⁶⁶ Les Arméniens ont aussi un langage qui leur est propre : « Les armeniens ont langage propre tant en commun que au divin service de quoy ilz usent » (BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio k VII recto).

¹⁸⁶⁷ Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen précisent en effet lorsqu'un peuple n'a pas de langue propre à lui, mais recourt à d'autres idiomes utilisés dans d'autres communautés. Ainsi, les Géorgiens « ont la lettre grecque en leur usage en commun office divin et en leurs escriptures, mais aux aultres affaires ilz parlent arabe sarrasin ou caldee ; et toutes les lettres sont cy dessus notées et impresses » (*ibid.*, folio k VII verso). Le cas des Maronites est encore plus clairement exprimé : « Ces maronites n'ont point de langage propre, mais usent du syrien arabe ou sarrasin » (*ibid.*, folio l recto).



1868

Quatre autres alphabets sont décrits de manière similaire : le grec, « l'a.b.c. de Caldee¹⁸⁶⁹ », l'alphabet des Jacobites et celui des Abyssins ou des Indiens.

Ainsi que précisé précédemment, les alphabets apparaissent toujours en dernier lieu pour décrire les peuples. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils sont moins importants que les autres données relevées par l'auteur au sujet des personnes de l'Orient. Au contraire, le fait d'évoquer quelles langues parlent les ethnies rencontrées et d'accorder aux abécédaires une place dans le texte à travers la retranscription de la représentation graphique des différentes lettres manifeste l'intérêt que le voyageur peut avoir pour les questions d'ordre linguistique. La présence de ces alphabets n'est par ailleurs pas anodine dans l'histoire de l'imprimerie, puisque, dans la version originale de l'œuvre – celle en latin – « plusieurs sont le premier specimen, le premier échantillon imprimé avec les caractères des langues qu'ils représentent¹⁸⁷⁰ ».

¹⁸⁶⁸ *Ibid.*, folio k verso.

¹⁸⁶⁹ *Ibid.*, folio k IIII verso. Cet a.b.c. que l'auteur dit de Chaldée correspondrait en fait à l'alphabet syriaque. LARRIVAZ Félix, « Quelques notes sur les alphabets orientaux... », *art. cit.*, p. 75.

¹⁸⁷⁰ LARRIVAZ Félix, « Quelques notes sur les alphabets orientaux... », *art. cit.*, p. 71-72.

5. Les langues dans les récits de Guillebert de Lannoy et de Bertrandon de la Broquière

Les récits de Guillebert de Lannoy et de Bertrandon de la Broquière méritent d'être considérés dans une section à part ne serait-ce que parce que leurs auteurs sont partis en Terre sainte pour des raisons similaires et que leurs textes ont été rédigés à la suite de ce périple.

Si dans son œuvre Guillebert de Lannoy raconte ses différentes ambassades, il y relate aussi son voyage vers Jérusalem, voyage qu'il effectue à la demande de Philippe le Bon entre 1421 et 1423. Une dizaine d'années plus tard, c'est au tour de Bertrandon de la Broquière de partir là-bas : sa pérégrination s'apparente à un véritable pèlerinage, mais elle cache en réalité une dimension très politique et répond au projet de croisade du Duc de Bourgogne, qui a envoyé Bertrandon, son premier écuyer tranchant, pour étudier les populations locales et leur mode de gouvernance. Tout au long de son parcours, il prend des notes qui lui serviront de base pour rédiger son récit plusieurs années après son retour. Ces deux auteurs présentent par ailleurs un intérêt certain pour les langues étrangères qu'ils entendent lors de leur voyage¹⁸⁷¹.

Nous évoquerons dans cette partie uniquement les cas où nos deux auteurs mentionnent des langues étrangères ou s'expriment à leur sujet. Nous verrons cependant un peu plus tard que non seulement leurs textes signalent l'existence d'autres idiomes, mais qu'ils intègrent aussi des mots étrangers et font état des situations de communication en contexte plurilingue.

Guillebert de Lannoy précise généralement lorsqu'il traverse une contrée ou rencontre un peuple dont la langue lui est propre. Ainsi, au moment où il se trouve dans la région de la ville de Riga, il signale qu'il passe par plusieurs villages où les habitants ont leur propre langage :

Et par pluisieurs villaiges des Zamegaelz des Corres et des Lives, lesquelz ont chascun ung langaige à part eulz¹⁸⁷².

Les *Zamegaelz* désignent les Sémigalliens, tribu de la région de Sémigalie (région située entre la Lituanie et la Lettonie). La langue sémigallienne, désormais qualifiée de langue morte, fait partie des langues baltes ainsi nommées au XIX^e siècle par le linguiste Ferdinand

¹⁸⁷¹ Bertrandon de la Broquière, bien plus encore que Guillebert de Lannoy, s'avère particulièrement attentif aux autres langues. Voir notamment OTTE Sandra, « La langue de l'Autre dans le *Voyage d'Outremer* de Bertrandon de la Broquière », VIII^e colloque de l'Association internationale des Études sur le Moyen Français, Lafayette College, Easton, Pennsylvanie, États-Unis 8-12 juin 2021 (actes à paraître dans *Le Moyen Français*).

¹⁸⁷² *Œuvres de Ghillebert de Lannoy...*, éd. cit., p. 29-30.

Nesselmann¹⁸⁷³. Les *Corres* ne sont autre que les Coures, peuple vivant dans la Courlande, une région lettonne. Quant aux *Lives*, il s'agit des habitants de la Livonie. La mention des langues des peuples baltes revient quelques paragraphes plus loin. Les *Lives* et les *Sémigalliens* sont à nouveau évoqués, mais sont aussi abordés les *Loches* et les *Eestes* :

Et y a de Righe jusques à le Narowe quatre vins milles de long, sy treuve on en ce chemin les gens de quatre manières de langaiges, c'est à savoir, les *Lives*, les *Tzamegaelz*, les *Loches* et les *Eestes*¹⁸⁷⁴.

Les langues parlées par les peuples constituent un élément de description parmi d'autres. Ainsi, lorsqu'il est question du royaume de Lituanie, l'information sur la langue précède la description physique des autochtones :

[...] et y a oudit pays de Létau douse évesquiez. Et ont ung langaige à part eux. Et ont les hommes leurs cheveulz longs et espars sur leurs espauls, mais les femmes sont aornées simplement aucques à la coustume de Picardie¹⁸⁷⁵.

Le lecteur n'a guère plus d'information sur ces idiomes étrangers, si ce n'est qu'ils semblent à chaque fois propres à un peuple bien déterminé. Lorsqu'il est à Trakai, ville de Lituanie proche de Vilnius et anciennement appelée Troki, l'auteur ne nomme qu'une des langues qui y sont parlées, le tartare. Les idiomes des autres communautés qui vivent dans cette cité visiblement très multiculturelle sont évoqués derrière la formule « qui ont chascun langaige espécial » :

Item, demeurent en laditte ville de Trancquenne et au dehors en plusieurs villaiges, moult grant quantité de Tartres, qui là habitent par tribut, lesquelz sont drois Sarrasins, sans avoir riens de la loy de Jhésucrist, et ont ung langaige à part nommé le Tartre. Et habitent samblablement en laditte ville Allemans, Létaus, Russes et grant quantité de juifz, qui ont chascun langaige espécial. Et est laditte ville au duc Witholt. Sy a de le Wilne jusques là sept lieues¹⁸⁷⁶.

¹⁸⁷³ NESSELMANN Georg Heinrich Ferdinand, *Die Sprache der alten Preußen an ihren Überresten erläutert*, Berlin, Renier, 1845.

¹⁸⁷⁴ *Œuvres de Ghillebert de Lannoy...*, éd. cit., p. 31-32. Selon Émile Gachet, « Les Loches, qui sont aussi appelés Letgales, étaient les derniers de la race lettonne ; dans les Eestes on a reconnu les Estoniens » (GACHET Émile, *Examen critique des voyages et ambassades de Guillebert de Lannoy, 1399-1450*, Bruxelles, Wouters, Raspoet et C^e, 1843, p. 18).

¹⁸⁷⁵ *Œuvres de Ghillebert de Lannoy...*, éd. cit., p. 40.

¹⁸⁷⁶ *Ibid.*, p. 41.

Chaque peuple possède son propre langage. On observe dès lors un lien étroit entre le peuple ou la nation¹⁸⁷⁷, la langue et la foi¹⁸⁷⁸, une relation que l'on retrouve clairement lorsque Guillebert de Lannoy est à Caffa :

Et là, mis plaine dilligence de trouver conseil guides et truchemans à tournoyer la mer Maiour pour parfaire le chemin par terre en Jhérusalem, car j'estoye venu jusque là tout par terre, et avoye failly à passer la Dunowe, mais en la conclusion n'y fut oncques remède ne moyen que je y pèusse trouver, pour les longtains désers deshabitez de pluisieurs nacions, de diverses langues et créances, qui y habitent¹⁸⁷⁹.

Cette relation entre langue et peuple, déjà présente chez Cicéron ou Isidore de Séville¹⁸⁸⁰, s'observe particulièrement bien dans le récit de Bertrandon de la Broquière, où la langue apparaît clairement comme un élément de description identitaire et permet, à côté d'autres critères, de différencier les groupes. Nous avons en effet montré dans un de nos précédents travaux le rôle essentiel que jouent les déterminants possessifs au moment où Bertrandon évoque les langues¹⁸⁸¹. À plusieurs reprises, le voyageur parle de *son* langage et de *leur* langage, du langage des Autres. Ainsi, pour traduire le nom de l'esclave Hayaldoula, il emploie la formule « qui est autant a dire en turc comme en nostre langaige, servant de Dieu¹⁸⁸² ». Par l'usage du déterminant *nostre*, l'auteur met en lumière un groupe humain, celui de Bertrandon et de ses lecteurs, défini par la langue qu'ils partagent. Si la langue permet de décrire les siens, elle permet aussi de caractériser l'Autre : Hoyarbarach parle « en son langaige turcois¹⁸⁸³ ». Les déterminants possessifs qui précèdent le mot *langaige* expriment que la langue n'est pas qu'un simple outil de communication ; elle occupe aussi une fonction primordiale dans le sentiment d'appartenance à une communauté.

¹⁸⁷⁷ Le mot *nation* peut recouvrir plusieurs sens au Moyen Âge. On pense bien évidemment aux nations universitaires, mais le terme renvoie aussi à l'idée de lignée, de peuple, peut désigner une « [p]opulation unie par le sentiment d'une origine commune, pratiquant la même langue et appartenant à une même organisation sociale » ou un « [e]nsemble de personnes de même origine, natives d'un certain territoire, appartenant à telle ou telle communauté » ou encore une « [c]lasse, communauté sociale ». Il peut aussi désigner un territoire, une région ou un pays. Voir art. « nation », *Dictionnaire du Moyen français (DMF)*. URL : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/nation>. Voir aussi à ce sujet Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, dir., *Nation et nations au Moyen Âge : XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2014.

¹⁸⁷⁸ SVÁTEK Jaroslav, « Les catégories des “nacions, langues et créances” chez les voyageurs des XIV^e et XV^e siècles », Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, dir., *Nation et nations au Moyen Âge : XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2014, p. 123-135.

¹⁸⁷⁹ *Œuvres de Ghillebert de Lannoy...*, éd. cit., p. 64.

¹⁸⁸⁰ « Le lien entre l'idée de *nationes* ou *gentes* et la différence des langues se trouve déjà chez Cicéron et dans les *Étymologies* d'Isidore de Séville » (NAEGLE Gisela, « Diversité linguistique... », art. cit., p. 256).

¹⁸⁸¹ OTTE Sandra, « La langue de l'Autre... », art. cit.

¹⁸⁸² BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 56-57.

¹⁸⁸³ *Ibid.*, p. 60.

La conscience de l'altérité linguistique ne se limite pas à ce genre de commentaires dans l'œuvre de Bertrandon. Comme Guillebert de Lannoy, mais plus fréquemment que lui, il mentionne les langues parlées par les ethnies rencontrées ou par ses interlocuteurs. À la fin de son périple, alors qu'il est arrivé à Vienne et qu'il cherche un endroit où dormir, il s'arrête dans une auberge où il retrouve un homme qu'il avait rencontré à Paele¹⁸⁸⁴ (Pest, en Hongrie) et qui sait parler hongrois et haut allemand :

Adventure me mena logier à une grande hostellerie, là où on me recueillit et avoys mon homme que j'avoys prins à Paele qui parloit hongre et hault alemant¹⁸⁸⁵.

Il relève plus d'une fois la qualité des compétences linguistiques des personnes qu'il est amené à côtoyer :

Je trouvay en ceste ville un marchand de Cypre que l'on nomme Anthoine qui me dist et conta de l'estat dudit pays, car il y avoit demouré longtemps et parloit tresbien le langaige [...] ¹⁸⁸⁶.

Item, trouvay en ceste dite ville de Larendre un gentilhomme de Cypre que l'on nomme Lyachin Castrico et ung aultre que l'on nomme Lyon Maschere qui parloient assés bon françois¹⁸⁸⁷.

Il y a en ceste ville [Boude] beaucoup de Juifz qui parlent tresbon françoys, et en y a de ceulx qui furent chaciés hors du royaume de France¹⁸⁸⁸.

Cet intérêt manifeste pour les langues et les connaissances linguistiques de ses interlocuteurs montre que la question linguistique et, en conséquence, la problématique de la communication avec l'Autre est une véritable préoccupation chez Bertrandon. Le voyageur s'évertue toujours à trouver ou développer les ressources nécessaires pour pouvoir communiquer sans trop de difficulté avec les autochtones et passer plus aisément les frontières politiques, culturelles et linguistiques. Victoria Turner note d'ailleurs l'importance qu'a la langue dans cette œuvre pour rendre possible ce passage entre l'Ici du voyageur et l'Ailleurs de l'Autre. Elle affirme à ce propos que

la langue, comme les vêtements, est un aspect clé du passage et que souvent, contrairement à ses travestissements, les capacités linguistiques de Bertrandon limitent ses préparatifs de voyage et ses tentatives de passer chez les habitants du pays. Partout il y a des références au besoin d'avoir des interprètes¹⁸⁸⁹.

Nous pourrions nous interroger sur les raisons qui expliqueraient pourquoi l'envoyé du Duc de Bourgogne, plus que la plupart des autres voyageurs et plus encore que son

¹⁸⁸⁴ Charles Schefer signale que *Paele* s'avère être la traduction française que propose Bertrandon pour le toponyme hongrois *Pest* : « Les mots *Ofen* et *Pest* signifient en effet en allemand et en slave “four, poêle”. Ce nom a été donné à cette ville à cause des fours à chaux qui existaient dans ses environs » (*ibid.*, p. 233).

¹⁸⁸⁵ *Ibid.*, p. 239.

¹⁸⁸⁶ *Ibid.*, p. 100.

¹⁸⁸⁷ *Ibid.*, p. 106.

¹⁸⁸⁸ *Ibid.*, p. 235.

¹⁸⁸⁹ TURNER Victoria, « Passage, *passing* et passeur... », *art. cit.*, p. 292.

prédécesseur, Guillebert, paraît si soucieux et insistant au sujet de la question linguistique. L'influence du milieu bourguignon, particulièrement plurilingue, pourrait être une première explication. Toutefois, Guillebert de Lannoy, lui aussi intimement lié à la cour bourguignonne, ne laisse pas transparaître dans son texte autant d'inquiétude quant à la possibilité d'interagir avec les autochtones. L'environnement de départ du voyageur ne s'avère donc pas une raison suffisante. Il est probable que la personnalité de Bertrandon le rende plus enclin à se préoccuper de telles questions. Tout au long de son récit, il s'intéresse avec curiosité aux autres mœurs et coutumes et fait montre d'une grande ouverture d'esprit. Contrairement à beaucoup d'autres *homines viatores*, nous avons vu qu'il qualifiait le langage turc de beau, d'efficace et de facile à apprendre. Il accepte par ailleurs de s'habiller comme un Turc, d'adopter leur mode de vie et d'apprendre leur langue le temps de son retour vers les terres chrétiennes – nous y reviendrons. En effet, il choisit de rentrer par les voies terrestres et intègre une caravane de Turcs pour effectuer le trajet en sécurité. Son intégration implique un changement de vêtement et une adoption du mode de vie des autochtones. Le relativisme culturel de Bertrandon et le rapport particulier qu'il entretient avec les populations locales¹⁸⁹⁰ font de lui un pèlerin atypique, car, contrairement aux autres voyageurs pieux qui « ne parviennent pas à se départir de leurs propres codes culturels¹⁸⁹¹ », il assimile les particularités culturelles de ceux qui l'accueillent¹⁸⁹².

Peut-on cependant tout expliquer par ce que nous supposons relever de la personnalité du voyageur ? Peut-on en outre dire de Bertrandon qu'il est un pèlerin ? L'itinéraire du voyageur répond à une demande du Duc de Bourgogne. Il s'agirait alors pour notre *homo itinerans* non pas de prier devant les différents lieux saints, mais bien d'observer et de relever

¹⁸⁹⁰ Ce sujet a déjà été étudié par plusieurs chercheurs : COMAN Marian, « Experiencing Otherness. Bertrandon de la Broquière's Pilgrimage to Jerusalem (1432) », *New Europe College Yearbook*, 2007-2008, p. 85-120 ; HERBERT Capucine, « La parole de l'Autre dans les récits de voyage des XIV^e et XV^e siècles », Eva BUCHI, Jean-Paul CHAUVÉAU et Jean-Marie PIERREL, éd., *Actes du XXVII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Nancy 15-20 Juillet 2013), Strasbourg, ELIPHI, Éditions de linguistique et de philologie, 2016, p. 95-106 ; REY-VELJANOSKA Marina, « Bertrandon de la Broquière et sa perception des chrétiens orientaux des Balkans vers le milieu du XV^e siècle cheminement d'Andrinople à Belgrade et rencontre avec le despote de Serbie Georges Brankovic », *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte*, 111, 2017, p. 267-279 ; SGHAÏER Nissaf, « À la rencontre des Sarrasins et des Turcs : le *Voyage d'Outremer* de Bertrandon de la Broquière (v. 1400-1459) », Manuel NEGRI, Almudena BOUZÓN CUSTODIO, Luis Manuel IBÁÑEZ BELTRÁN, Amalia PÉREZ VALIÑO, éd., *Nuevos trabajos en estudios medievales : historia, arte, filología, arqueología*, Universidade de Santiago de Compostela, 2022, p. 405-414 ; ID., « Les voyageurs occidentaux à la découverte de l'altérité musulmane au bas Moyen Âge : l'exemple de Bertrandon de la Broquière », *Frontière.s.* [en ligne], 1, 2019. URL : <https://journals.openedition.org/frontieres/?id=103> (consulté le 30 avril 2021) ; SURDEL Alain-Julien, « Oultremer. La Terre Sainte et l'Orient vus par des pèlerins du XV^e siècle », *Images et signes de l'Orient dans l'Occident médiéval (Senefiance, n° 11)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1982, p. 323-339.

¹⁸⁹¹ HERBERT Capucine, « Le regard des pèlerins (XIV^e-XV^e siècles) sur les autochtones : étude de la subjectivité à partir d'un corpus lemmatisé », Elina SUOMELA-HÄRMÄ et Juhani HÄRMÄ, éd., *Aimer, hair, menacer, flatter... en moyen français*, Paris, Honoré Champion (Bibliothèque du XV^e siècle, 83), 2017, p. 227.

¹⁸⁹² Voir *infra*, chapitre 2, 3.2. Apprentissage des langues étrangères.

tout élément utile au projet de croisade de Philippe le Bon afin de lui faire son rapport. La figure du pèlerin ne serait-elle alors qu'une couverture ? Et le souci que présente Bertrandon pour avoir à ses côtés des truchements ou trouver des interlocuteurs avec qui il puisse échanger s'expliquerait-il seulement par son besoin de récolter des informations ? Bien plus qu'un autre voyageur, il doit pouvoir rencontrer des personnes capables de communiquer avec lui s'il souhaite avoir une idée plus ou moins précise de la situation politique, géographique, culturelle, etc. des régions qu'il traverse. L'ouverture de Bertrandon à l'altérité pourrait dès lors être interprétée comme un artifice lui permettant de s'infiltrer plus aisément dans les groupes indigènes et d'accomplir pleinement sa mission d'espionnage.

Nous ne pouvons toutefois faire reposer l'ouverture d'esprit du voyageur uniquement sur son rôle d'espion. Le pèlerin qu'incarne Bertrandon n'est pas un simple masque qui cacherait les intentions réelles du voyageur. Celui-ci se fait effectivement pèlerin, puisqu'il profite de son séjour en Terre sainte pour réaliser un vrai pèlerinage qu'il décrit dans une partie dans son œuvre et qui n'y apparaît pas comme une simple couverture ou comme un faux prétexte¹⁸⁹³. La situation doit être envisagée autrement : l'itinéraire pieux de Bertrandon répond à un acte sincère qu'il a pu réaliser parce que sa mission l'envoyait en Terre sainte. Il faut aussi souligner que Bertrandon ne poursuit pas un seul objectif lorsqu'il écrit son texte : certes, il cherche à accomplir sa tâche et à composer un rapport militaire, mais il désire aussi « induire et attirer les cœurs des nobles hommes qui desirent veoir du monde¹⁸⁹⁴ », projet que Christine Ferlampin-Acher n'a « trouvé dans aucun autre récit de voyage de la fin du Moyen Âge¹⁸⁹⁵ ». Toutes ses notes prises en cours de route ne remplissent donc pas seulement une fonction stratégique. Plusieurs anecdotes et commentaires laissent penser que le relativisme culturel dont fait preuve Bertrandon est véritable et authentique. Il s'interroge par exemple sur le cri des ânes sauvages de Turquemanie :

Et ont des asnes sauvaiges apprivoisiez et avoient les testes et les pieds fendus comme un cerf ; ils ont les oreilles et le poil tout tel. Je ne say s'ilz crient comme les autres, car je n'en oys oncques nulz crier [...] ¹⁸⁹⁶.

Loin de limiter ses observations aux choses humaines, il s'émerveille aussi devant la faune locale et prend le temps de la décrire. Il soulève en outre ici une question qui captive les

¹⁸⁹³ C'est pourquoi il est bien difficile de se positionner sur le genre de l'œuvre de Bertrandon. Sur l'instabilité générique du récit de Bertrandon, voir notamment FERLAMPIN-ACHER Christine, « *Le Voyage d'Outremer* de Bertrandon de la Broquière : récit de pèlerinage, rapport d'espionnage ou récit de voyage ? », *Travaux de littérature*, 26, 2013, p. 11-22.

¹⁸⁹⁴ BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 1.

¹⁸⁹⁵ FERLAMPIN-ACHER Christine, « *Le Voyage d'Outremer* de Bertrandon de la Broquière... », art. cit., p. 13.

¹⁸⁹⁶ BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 85.

érudits depuis l'Antiquité : le langage des animaux. Sans développer pour autant le sujet, il se demande si le cri des ânes est soumis à la variation comme l'est la langue des Hommes. Si le cri des animaux est d'après les dires du voyageur possiblement sujet à la variation, il en serait de même pour le cri des humains. En effet, lorsqu'il accompagne l'ambassadeur du duc de Milan, Benoît de Forlì, devant le Grand Turc et qu'il participe au banquet, il souligne que « plusieurs cryoient en leur manière de cryer, et à ouyr me sambloient hongres, car je ne les pouvoys veoir ¹⁸⁹⁷ ». La remarque sur le cri animal, qui pourrait paraître de prime abord accessoire, indique que les réflexions linguistiques des Hommes du Moyen Âge ne se restreignent pas au langage humain et surtout que l'attention portée par Bertrandon aux questions d'ordre linguistique dépasse les nécessités communicationnelles qui le concernent. Le premier écuyer tranchant de Philippe le Bon prend note de ce qui est utile à sa mission, mais aussi de tout ce qui l'intrigue et de tout ce qui lui permet de décrire le monde qu'il parcourt.

La liste des éléments qui conduit à croire en la sincérité de la curiosité et de la sympathie Bertrandon pour l'Autre pourrait être longue à dresser, mais ce qui permet – plus que tout autre critère – de ne plus douter de l'ouverture désintéressée (ou pas seulement intéressée) du voyageur à l'altérité est son déguisement en Turc. Certes, le travestissement est un moyen de se protéger et de passer les frontières terrestres inaperçu, mais il acquiert une dimension symbolique qui va au-delà du changement qu'implique le port temporaire d'un masque. Chez Bertrandon, le déguisement entraîne une modification identitaire profonde sur laquelle nous nous arrêterons plus amplement dans le second chapitre de cette partie de notre étude. Le voyageur décide d'ailleurs de garder l'habillement turc bien plus longtemps que nécessaire, puisqu'il reste vêtu tel un Oriental depuis son départ à Damas jusqu'à son arrivée devant Philippe le Bon en Bourgogne. De ce fait, lors des étapes de son trajet de retour, nombreux sont ceux à le prendre pour un véritable Turc. La méprise quant à l'identité réelle du voyageur peut s'avérer salutaire (ne serait-ce que temporairement). Ainsi, lorsqu'il est à Scutari, les Grecs l'accueillent avec plaisir, car ils pensent être face à un Turc :

Et pour revenir à mon chemin, quand je montay au vaisseau des Grecz à Escutari, ilz cuiderent que je fusse Turc et me firent de l'onneur beaucoup ¹⁸⁹⁸.

Par contre, dès qu'ils découvrent qu'il est chrétien, leur attitude à son égard change totalement :

Et quant ilz me eurent descendu en terre, je alay en la ville demander ung marchand de Jennes à qui je portoys lettres, et s'appelloit Cristofle Parvezin. Lesditz Grecz sceurent que j'estoye Crestien et quant je retournay vers mon cheval que j'avoye laissé à la porte en garde, je

¹⁸⁹⁷ *Ibid.*, p. 192.

¹⁸⁹⁸ *Ibid.*, p. 148.

trouvay iceulx Grecz qu'ilz n'estoient que deux et là me vouldrent raençonner et faire paier plus que je ne devoys pour mon passage ; ils me eussent volentiers batu, si je l'eusse volu souffrir, car en cestuy temps, ilz heoient fort les Crestiens et fus en dangier d'estre bien escous, mais j'avoye encores mon espée et mon bon tarquais et ne me firent riens. Et me vint à la rescousse ung cordouannier Jennevois qui demouroit emprez de la porte¹⁸⁹⁹.

Par le récit de cette mésaventure, Bertrandon souhaite mettre en garde les chrétiens qui rencontreraient des Grecs et ajoute :

Carautant que j'ay hanté lesditz Grecz et que m'a peu touchier et que j'ay eu affaire entre eulx, j'ai plus trouvé d'amitié aux Turcz et m'y fieroye plus que auxditz Grecz. Car, comme il m'a peu sambler, ilz ne aiment point les Crestiens obeyssans à l'eglise de Romme¹⁹⁰⁰.

Cette affirmation, qui évoque de façon assez explicite les tensions entre l'Église d'Orient et celle d'Occident, manifeste à quel point Bertrandon semble s'être attaché aux Turcs, auxquels il accorde davantage sa confiance alors qu'ils sont musulmans.

Comme le remarque Loriane Hérault¹⁹⁰¹, Bertrandon se retrouve dans une situation tout à fait analogue lorsqu'il est à Buda, en Hongrie. Là aussi, alors que le palatin de Hongrie, Nicolas II de Gara, le pense turc, il est accueilli avec tous les honneurs. Mais, lorsque le voile est levé, le comportement du dignitaire hongrois n'est plus le même :

Et quant il sceut que j'estoye Crestien, il ne m'en fist point tant. Et me fu dit qu'il est homme de petite foy et ne tenoit point bien ce qu'il disoit et ainsi le font la plupart des Hongres en general, et autant que je les ay hantez, je me fieroys plus en la promesse d'ung Turc que je ne ferois d'ung Hongre¹⁹⁰².

Néanmoins, le pouvoir bénéfique du déguisement cesse lorsqu'il est à Vienne. L'habit oriental y devient un obstacle entraînant des difficultés pour trouver où se loger, ce qui n'empêche pourtant pas le voyageur de garder son apparence d'homme de l'Orient :

Et quant je y arrivay, je treuvay à grant peine nul qui me vouldist logier, pour ce qu'ilz cuidoient que je fusse ung Turc¹⁹⁰³.

L'attachement de Bertrandon à l'habit turc est perçu par Loriane Hérault comme « une préfiguration de l'intérêt et [de] la fascination pour l'habillement turc qui se répandent aux XVI^e et XVII^e siècles¹⁹⁰⁴ », mais aussi comme un signe évident de la transformation qui est celle de Bertrandon à la suite de son voyage et du contact direct qu'il a entretenu avec l'altérité.

¹⁸⁹⁹ *Ibid.*, p. 148-149.

¹⁹⁰⁰ *Ibid.*, p. 149.

¹⁹⁰¹ HÉRAULT Loriane, *Ghillebert de Lannoy et Bertrandon de la Broquière : perception et rhétorique de l'altérité*, mémoire sous la direction de Madame Élisabeth CROUZET-PAVAN, Paris, Sorbonne Université, 2019, p. 133-134.

¹⁹⁰² BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 238.

¹⁹⁰³ *Ibid.*, p. 239.

¹⁹⁰⁴ HÉRAULT Loriane, *Ghillebert de Lannoy et Bertrandon de la Broquière*, op. cit., p. 133.

L'évolution identitaire du voyageur-espion, qui s'est ouvert pleinement à la culture turque, n'aurait toutefois pu être complète sans le recours à la langue de l'Autre. L'apprentissage de la langue turque joue en effet un rôle fondamental dans le processus de transculturation qui affecte l'*homo peregrinus* bourguignon¹⁹⁰⁵.

¹⁹⁰⁵ Voir *infra*, chapitre 2, 3.2. Apprentissage des langues étrangères.

Chapitre 2 : Communication interethnique

Si les problèmes de communication et les modalités des échanges ne sont pas toujours soulignés par l'*homo itinerans*, ils peuvent cependant devenir dans certains récits des éléments centraux qui permettent d'avoir une idée de la façon dont une communication pouvait s'établir. Les voyageurs développent ainsi divers moyens pour parvenir à communiquer avec l'altérité. Une des solutions envisagées est de trouver des personnes qui parlent la même langue qu'eux. Il peut s'agir de personnes partageant la même langue maternelle ou de personnes ayant une connaissance plus ou moins bonne de la langue de l'*homo viator*. Dans ce dernier cas, celle-ci n'est pas la langue première de l'interlocuteur de notre voyageur, mais bien ce que nous pourrions appeler une langue seconde. Elle devient alors une sorte de *lingua franca*, puisqu'elle rend possible l'échange avec l'Autre. Bien que devenue véhiculaire dans le cadre de la conversation, cette *lingua franca* n'est cependant pas sans charge culturelle et identitaire car il s'agit d'une langue existante que maîtrise et connaît depuis toujours notre *homo peregrinus*. Une *lingua franca* « n'est porteuse d'aucun marqueur identitaire propre¹⁹⁰⁶ » que lorsque l'expression désigne « des mixtes de langues usités entre des locuteurs que n'unit aucune autre langue commune¹⁹⁰⁷ » : la langue de l'échange n'appartient dès lors à personne et ne définit qu'une zone linguistique neutre, celle de l'entre-deux. Deux locuteurs qui parlent la même langue ne partagent donc pas nécessairement la même culture¹⁹⁰⁸. Ou pour reprendre les mots de Zrinka Stahuljak, « [p]arler la même langue ne signifie pas parler une langue qui effacerait les lignes de démarcation et de clivage entre culture et identité. Parler *dans la même* langue ne veut pas dire parler *la même* langue¹⁹⁰⁹ ».

Le recours à une *lingua franca* suppose que les locuteurs en présence n'appartiennent pas à la même communauté linguistique et socio-culturelle et qu'ils sont étrangers l'un à l'autre. Il révèle ainsi l'identité étrangère de ceux qui la pratiquent.

Que ce soit la langue du voyageur qui soit utilisée ou une autre, la rencontre avec l'altérité ne peut se faire sans intermédiaire ou médiateur, figure de frontière entre le « je » et l'Autre dont l'identité se veut souvent trouble. Personnage tiers ou non – le voyageur étant parfois lui-même médiateur –, il franchit les barrières linguistiques sans pour autant les effacer totalement. Les récits de voyage que nous envisageons ne mettent cependant pas toujours en

¹⁹⁰⁶ DAKHLIA Jocelyne, *Lingua franca...*, op. cit., p. 15.

¹⁹⁰⁷ Ibid.

¹⁹⁰⁸ Ibid. Voir aussi STAHULJAK Zrinka, *Les fixeurs au Moyen Âge I -....* Conférence au Collège de France, art. cit.

¹⁹⁰⁹ STAHULJAK Zrinka, *Les fixeurs au Moyen Âge...*, op. cit., p. 45.

scène la médiation pourtant primordiale au moment du contact et de l'échange avec l'altérité. De l'incommunication à l'échange direct en passant par le recours aux interprètes, les façons d'aborder et de représenter la communication interethnique sont diverses dans les textes viatiques. Nous allons donc nous arrêter sur chacune d'entre elles.

1. Incommunication

Dans plusieurs récits, il n'y a aucune évocation des communications avec l'étranger. C'est le cas chez Nompar de Caumont, qui semble n'avoir aucun contact avec l'Autre et ne cherche visiblement pas à en avoir. Du moins, ne laisse-t-il aucune trace d'échanges qu'il aurait pu entretenir avec l'altérité. Les textes des voyages de Philippe de Voisins et de Coppart de Velaines ne font pas état non plus d'une quelconque tentative de communication directe ou même indirecte (par l'intermédiaire d'un truchement, par exemple) avec les peuples des lieux traversés. L'incommunication apparente avec la population locale ne doit pas forcément étonner, car si les voyageurs n'ont pas quitté le groupe de pèlerins, ils ont difficilement pu converser avec l'Autre.

Par ailleurs, la préoccupation première des auteurs demeure la visite des endroits parcourus par le Christ. Les trois œuvres se centrent donc davantage sur le pèlerinage et les lieux saints que sur le contact avec les autochtones. C'est la foi qui anime Nompar de Caumont et le motive à partir¹⁹¹⁰ : il souhaite d'une part réaliser le voyage en Terre sainte que son père défunt n'a pu effectuer et il désire d'autre part sauver son âme. C'est ensuite pour encourager d'autres à accomplir ce voyage pieux qu'il détaille les lieux et les distances parcourus :

Et est ainxi que le cas puet avenir que aucuns auront ceste mesme entencion que au present j'ay, et vourront enprendre de aller fere le voyatge susdi comme le plus digne et le plus souverain que soit, mes pour ce que aucune foix l'en delaisse aller dehors en maintes pars par deffaute que l'en ne scet quel chemin l'en doit tenir, a celle fin que nullz ne puissent avoir telle excusacion et ne perdent si honnorable ne si prouffitable voiatge, je leur ay mis en cest livre par escript tout le chemin que je ay fait alant et retournant afin qu'ilz soient mieulx endressés, ont sont compris toux les royaumes, principés, ysles et païs et toux les noms dez cités, villez, chasteaux et autres lieux et plasses, tant dessa la mer que par dela, et le nombre dez lieues et combien je demouray despuis le jour que je parti de Caumont¹⁹¹¹ [...].

¹⁹¹⁰ SVÁTEK Jaroslav, *Discours et récit de noble voyageur à la fin du Moyen Âge (Ogier d'Anglure, Nompar de Caumont, Guillebert de Lannoy, Bertrandon de la Broquière)*, thèse de doctorat, vedoucí Nejedlý, Martin, Praha : Univerzita Karlova, Filozofická fakulta, Ústav českých dějin, 2012, p. 99.

¹⁹¹¹ NOMPARD DE CAUMONT, *Le voyatge d'outremer en Jherusalem*, éd. cit., p. 22.

La piété et la foi « ardente et naïve¹⁹¹² » de Nompar s’observent dès les premières pages de son récit, qui est ponctué d’adresses au Seigneur et de nombreuses références aux textes bibliques.

La dévotion est aussi ce qui porte Coppart de Velaines et Philippe de Voisins – bien qu’elle soit moins marquée dans leurs récits que dans celui de Nompar, puisqu’ils s’étendent beaucoup moins sur des considérations morales ou bibliques. Ce n’est pas pour rencontrer l’Autre qu’ils sont partis, mais pour rencontrer Dieu. En ce sens, s’il y a eu un échange avec les autochtones, il importe peu au regard de la relation particulière établie avec le Seigneur au moment de marcher sur Ses pas. C’est avant tout l’itinéraire saint et les éventuelles difficultés rencontrées lors du trajet ou du séjour qui devaient être gardés en mémoire. Même si les trois pèlerins côtoient l’altérité et peuvent la mentionner dans leurs textes en des termes plus ou moins élogieux – nous l’avons vu –, ils n’ont pas noué de liens véritables avec ou, du moins, n’ont-ils pas jugé important de le souligner.

Le livre de la description des pays de Gilles Le Bouvier n’évoque pas non plus d’éventuels échanges, mais la raison de cette absence est autre : il ne s’agit effectivement pas d’un récit de pèlerinage. Il n’est pas question pour Gilles Le Bouvier de relater un périple personnel bien précis, mais bien de décrire les pays qu’il connaît plus ou moins bien. Il n’y aurait pas de raison véritable pour l’auteur de commencer à parler de l’Autre en tant qu’interlocuteur, puisqu’il ne raconte pas une expérience personnelle, mais cherche à dépeindre un environnement afin d’informer le lecteur.

L’absence de passages consacrés à la communication dans ces textes indiquerait-elle nécessairement un désintérêt complet du voyageur pour la personne étrangère ? Elle peut souvent s’expliquer par les objectifs poursuivis par l’auteur lors de la rédaction de son ouvrage ainsi que par les conditions qui ont été celles du voyage. L’on peut cependant s’interroger à ce propos dans le cas de Nompar de Caumont, qui – nous l’avons vu – ne parle de l’Autre que pour en dresser un tableau négatif. Quant aux autres voyageurs, s’ils ne présentent peut-être pas un rejet de l’Autre aussi manifeste et violent que Nompar de Caumont, ils n’ont visiblement pas cherché à s’en rapprocher beaucoup.

Les pèlerins sont dépayés parce qu’il faut aller en Orient pour trouver la Terre sainte, ils notent ce qui est différent de chez eux, mais ne cherchent pas forcément à communiquer avec les étrangers : ce qu’ils recherchent, c’est une rencontre spirituelle bien plus que culturelle.

¹⁹¹² NOMPAR DE CAUMONT, *Voyaige d’oulremer en Jhérusalem par le seigneur de Caumont l’an M CCCC XVIII*, éd. cit., p. XVI.

2. Problèmes d'intercompréhension et tentatives de communication

Les autres œuvres de notre corpus accordent davantage de place aux échanges linguistiques. Dans nombre de cas, ce sont les difficultés de communication, les problèmes d'intercompréhension ou l'impossibilité de se comprendre qui sont soulignés.

Dans *Le voyage de la sainte cyté de Hiérusalem*, l'auteur signale l'incompréhension à laquelle ses camarades et lui ont dû faire face à Rame lorsqu'un Sarrasin a commencé à effectuer certains gestes et à s'exprimer en hébreu :

Nous estans là, tous les soirs ung Sarrazin allumait une lampe sur une tour prés de nostre hospital et puis crioyt tout autour et tendait les mains en amont comme s'il eust voulu embrasser quelque chose. On ne l'entendoit point, car il parlait tout hebrieu¹⁹¹³.

Leur méconnaissance de l'hébreu les condamne à ne pas pouvoir saisir la signification des propos proférés et du rite lui-même, qui intrigue manifestement l'*homo itinerans*. La barrière linguistique ne fait alors que renforcer la frontière culturelle qui sépare la troupe de voyageurs de l'autochtone.

Jean de Tournai se trouve également assez ennuyé au contact d'un Sarrasin avec lequel il ne peut communiquer si ce n'est avec le regard :

Ce mesme jour a l'après disner, ung Jacopin du païs de Bretaigne m'appella pour venir veoir choze nouvelle, c'estoit de ces Sarrazins comment ilz faisoient leurs cuisinaiges [...]. Et lors m'en allay prés dudict More, et monstroït qu'il estoit homme de byen selon sa loy. Et estoient byen V ou VI dont ledict Sarrazin print mon capeau, lequel pendoit derriere mon dos a deux cordons de soie, et au bout dudict cappeau il y avoit une croix de vermeil velour, et sur ladicte croix il y avoit cousut ung crucifix emmaillé, lequel estoit de coquille de perle, dont ledict Sarrazin le ravisa très fort. Et quand il eut par une bonne espace ravisé, me regarda car je ne scavois parler a luy, ne luy a moy, et après dudict baston qu'il tenoit, il frappa au costé dudict crucifix comme fit Longis [saint Longin] a Nostre Seigneur. Et adonc le sang me mua par telle façon que a grand paine sçavois je parler [...]¹⁹¹⁴.

Le voyageur ne peut que décrire ce qu'il voit sans comprendre le sens profond de ce qui est en train de se dérouler devant ses yeux. La méconnaissance linguistique rend le contact avec l'Autre toujours distant et fait de la frontière entre le « je » et cet Autre une démarcation bien visible.

L'incompréhension peut être réelle, mais elle peut également être simulée. Nous avons déjà pu observer ce genre de situation dans la *Conquête de Constantinople* de Robert de Clari, lorsque Agnès de France refuse de s'adresser aux Français venus lui rendre visite. Si, dans ce

¹⁹¹³ *Le voyage de la sainte cyté de Hiérusalem...*, éd. cit., p. 67.

¹⁹¹⁴ *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai*, éd. cit., p. 153.

cas, la raison du camouflage des connaissances linguistiques était la colère de la dame, les motifs d'une telle dissimulation sont tout autres dans le récit d'Eustache de la Fosse. En effet, le voyageur feint ne pas comprendre afin d'éviter des problèmes et de protéger sa vie :

et par ceste manière je demoray seul et eulx a cheminer et moy tout bellement, et puy je me reposoye et puy je cheminoie ; et quandt ce vint sur l'aube du jour, vela des mulletiers qui bont venir, et je me muchoys derière ung buisson, et puis encoires aultres mulletiers quy vont venir ; et j'avoys sy tresgrand soif que je leur allay demander a boire, lors me va dire : « tu es ung des prisonniers quy sont escappez », je faingdis que je ne l'entendois point [...] ¹⁹¹⁵.

Eustache de La Fosse ne veut pas être reconnu comme étant le prisonnier qui s'est échappé. C'est pour cette raison qu'il feint ne pas saisir les propos du muletier qui s'adresse à lui. Cependant, il se rend compte qu'il a besoin de son aide et de ses conseils et finit donc par accepter de lui donner ses vêtements en échange d'informations.

Certains font par ailleurs en sorte de ne pas être compris des autres en employant une langue que seuls les interlocuteurs concernés connaissent. Nous avons déjà relevé une telle situation dans *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour* ¹⁹¹⁶. Un cas similaire peut être observé dans le récit de voyage de Jean de Tournai. Un chevalier de Rhodes, mais natif du pays de Liège, s'adresse à Jean de Tournai en latin certainement pour s'assurer que deux hommes peu fiables attablés au même endroit qu'eux ne les entendent :

[...] et adont ledict chevalier me dict en latin qu'il me falloit prendre saulfconduit et que parmy tant je yrois seurement, et me dict aussy qu'il n'y avoit gaires que lesdicts deux ruttres luy avoient faict dommaige bien II^c libvres de gros et mieulx. Et tous ces motz le dict chevalier le mes dict en latin et mondict messagier de l'autre costé se devoisoit tousjours a l'autre et parfois me faisoit signe que je parlasse peu ¹⁹¹⁷.

Le latin rend possible l'intercompréhension entre le chevalier et Jean de Tournai. Mais il permet en même temps d'exclure de la conversation les deux rustres. La langue a donc ici deux fonctions principales : une d'inclusion – elle regroupe les personnes ayant le même usage linguistique – et une d'exclusion – elle exclut les individus ne partageant pas cet idiome.

Quelle que soit la situation de communication dans laquelle se trouvent les voyageurs, différentes stratégies pour converser avec l'altérité sont décrites dans un certain nombre de textes viatiques : l'*homo viator* peut recourir aux gestes, mais souvent il préfère partir à la recherche d'un truchement officiellement reconnu ou de quelqu'un qui connaît sa langue ou un autre idiome qu'il maîtrise lui-même aussi.

¹⁹¹⁵ EUSTACHE DE LA FOSSE, *Voyage à la côte occidentale...*, éd. cit., p. 24.

¹⁹¹⁶ Voir Partie I. Typologie. Chapitre 4, 2. Instruments de ruse.

¹⁹¹⁷ *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai*, éd. cit., p. 29.

2.1. Recours à la langue du voyageur ou à une langue véhiculaire

Les échanges sont évidemment plus simples lorsque le voyageur rencontre quelqu'un qui partage la même langue que lui. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui partent à la recherche de leurs semblables linguistiques. Mais il n'est pas toujours aisé de trouver quelqu'un avec qui l'on sait communiquer.

Nous avons déjà souligné à quel point la recherche de personnes avec lesquelles pouvoir communiquer est une véritable préoccupation pour Bertrandon de la Broquière. Bien qu'elle soit moins visible dans les autres œuvres viatiques, elle l'est aussi pour d'autres *homines viatores*, car pouvoir échanger avec l'Autre relève bien plus d'une question de survie – qui peut être d'ordre spirituel – que d'un simple besoin de sociabilité.

Communiquer est essentiel pour le chrétien médiéval en voyage : sans religieux ou référent spirituel avec qui parler, comment pourrait-il réaliser un des sept sacrements qui marquent la vie du croyant, la confession ? Dans le cadre des pèlerinages, les voyageurs espèrent donc trouver des prêtres à qui ils peuvent se confesser¹⁹¹⁸. La confession ne peut toutefois avoir lieu si les religieux rencontrés ne comprennent pas la langue des pèlerins. C'est ainsi que Georges Lengherand et ses compagnons de route cherchent un homme d'Église qui sache parler français lorsqu'ils sont à Venise :

Enquismes s'il y avoit nulz religieux prêtres sachans la langhe franchose pour nous oyr en confession et nous baillier nostre créateur ; trouvasmes que non audit saint Francois, maiz oyl aux Augustins ; et s'y avoit-il aux Carmes¹⁹¹⁹.

Leurs recherches les mènent chez les Carmes et ensuite chez les Augustins :

[...] allâmes en l'église desdits Carmois, trouvâmes ung des religieux de léans, natif de Flandres qui aultrefois avoit bien sceu parler franchois ; mais il y avoit sy longtemps, qu'il l'avoit presque tout oublié. Et à ceste cause nous retirâmes ausdits Augustins où en trouvâmes ung qui compétamment parloit nostre langhe et se disoit de la Rochielle, lequel à la veue du monde n'estoit pas des plus souffissans, et se ne trouvyons mieulx feryons nostre devoir à luy. Et après que aucuns de nostre compaignie le eurent en secret, le trouvèrent assez souffissant homme et bon clerc ; parquoy l'on prinst heure de par luy examiner noz consienses le lendemain après disner¹⁹²⁰.

Le religieux de l'église des Carmes ne convient pas aux pèlerins, puisqu'avec le temps, la connaissance de sa langue première s'est fortement altérée. Cet extrait met en lumière un

¹⁹¹⁸ Sur la confession au Moyen Âge, voir notamment BRAECKMANS Louis, *Confession et communion au Moyen Âge et au concile de Trente*, Gembloux, Duculot (Recherches et Synthèses. Section de Morale, 6), 1971 ; KRAMER Susan R., *Sin, Interiority, and Selfhood in the Twelfth-Century West*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 2015.

¹⁹¹⁹ *Voyage de Georges Lengherand...*, éd. cit., p. 42.

¹⁹²⁰ *Ibid.*

phénomène particulier qui intéresse depuis plusieurs années maintenant les linguistes et les spécialistes du bi- ou plurilinguisme : l'attrition, ou l'oubli partiel ou total d'une langue pour des raisons non pathologiques¹⁹²¹. C'est le manque de contact avec la langue maternelle du religieux sur une longue durée qui a provoqué une perte de cette langue chez ce « natif de Flandres ». Le clerc est par conséquent concerné par le second type d'attrition relevé par les linguistes Barbara Köpke et Monnika S. Schmid, l'« attrition individuelle causée par l'absence de contact avec la L1 et qui entraîne essentiellement des difficultés d'accès à la L1, ou éventuellement des particularités phoniques et prosodiques¹⁹²² ». Le commentaire de Georges Lengherand ne fait que confirmer ce qu'avancent les deux linguistes dans leur article : « l'attrition n'est pas un phénomène exotique et rare, observable chez un petit nombre d'individus dans des circonstances extrêmes uniquement, mais [...] elle fait, au contraire, partie intégrante du développement du langage chez le bilingue¹⁹²³ ».

À travers le texte de Georges Lengherand, c'est aussi le besoin de pouvoir se confesser dans sa langue qui est mis en exergue. Ce n'est semblerait-il qu'en dernier recours que les pèlerins acceptent de se confesser en latin, en attestent les propos de Jean de Tournai. Celui-ci, ne trouvant pas de prêtre parlant français, se voit effectivement contraint de se confesser en latin, ce qui n'est pas sans quelques difficultés :

En icelle je me confessay, Dieu scet comment ; et me convint confesser en latin car je n'eusse sceu trouver nul prebste parlant la langue françoise ; mais j'en fis tout du mieulx que je peus et la reçupz Nostre Seigneur¹⁹²⁴.

La langue latine peut servir de langue de communication dans d'autres contextes. Elle peut être notamment utilisée par les patrons de galée qui mènent les pèlerins vers Jérusalem pour établir leur contrat avec les voyageurs¹⁹²⁵. Elle est aussi parfois employée pour échanger avec certaines autorités, comme on peut le noter dans le récit de Georges Lengherand. Alors que leurs affaires personnelles ont été saisies à Castel Nuovo en Vénétie, les voyageurs décident de s'en remettre aux seigneurs de Venise. Ceux-ci écrivent une lettre destinée au *potestat* de Trévise pour que les biens des pèlerins leur soient rendus. Georges Lengherand et ses

¹⁹²¹ L'attrition se distingue en ce sens de l'aphasie. Sur l'attrition, voir notamment : AHUMADA-EBRATT Lyanne, KÖPKE Barbara et MYTARA Kleopatra, « Les différentes langues du multilingue en interaction : entre influence translinguistique et attrition », *Revue française de linguistique appliquée*, vol. XXIII, n° 2, 2018, p. 15-28.

¹⁹²² KÖPKE Barbara et SCHMID Monika S., « L'attrition de la première langue en tant que phénomène psycholinguistique », *Langage, Interaction et Acquisition / Language, Interaction and Acquisition*, 2011, 2 (2), p. 200.

¹⁹²³ *Ibid.*, p. 198.

¹⁹²⁴ *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai*, éd. cit., p. 39.

¹⁹²⁵ Voir *infra*, 2.2.1. Truchements et pèlerinages.

compagnons retournent alors à Trévise, et l'un des camarades anglais s'adresse à l'autorité locale en latin :

Et nous descendus, allâmes par devers le potestat du dit Trévise, et lui présentâmes noz lettres. Lequel, acompagné de pluseurs notables personnes, les ouvry, et après la lecture d'icelle, nous fist exposer tout le cas de nostre dit empeschement : ce qui fut fait en latin par l'un des diz Englés mon compaignon bien et au long, et puis nous firent retraire. Et après par eulx avoir communicqué ensemble, nous firent rappeller et nous demandèrent combien avions frayé à cause de nostre empeschement. Sur quoy feymes responce que tous ensemble povions avoir frayé V ducas d'or ou environ¹⁹²⁶.

Nous avons cependant vu que les capacités du latin à servir de langue véhiculaire peuvent atteindre leurs limites. Le témoignage de Jean de Tournai est très éloquent à ce sujet :

Et tantost après je trouvay trois chemins, et alors ne sçavois ou je debvois aller. Je regarday et ne perçupz personne sinon ung prebstre grec auquel je demanday le chemin pour aller audict voiaige, et luy demanday en latin. Ledict prebstre me regarda, et puis il hocha la teste : c'estoit signe qu'il ne m'entendoit point car en tout le país de Grecs comme dit est par ci devant, ilz n'entendent pas ung seul mot de latyn. Adonc, je le regarday, et prins mes heures lesquelles je portoys en mon sain, esquelles il y avoit une ymaige de la Glorieuse Vierge Marye, et luy montray. Et quand il vid ce, il m'entendit très bien et se retournay au plus près de la mer, et me fit signe que je m'en allasse tousjours selon le gravier de la mer, et puis il fit le signe de la croix, c'estoit ung signe que je trouveroys une croix, et après me monstra deux chemins, c'estoit a dire que ung peu oultre de ladicte croix, il y avoit deux chemins. Et il me fit signe que prist le chemin de sur la bonne main, et dudict lieu, je voireis la montaigne sur laquelle ladicte eglise siet, car ledict Grec leva la main¹⁹²⁷.

À Rhodes, le voyageur cherche son chemin et rencontre un prêtre grec qui ne parle pas latin. Pour se comprendre, ils doivent recourir aux signes. Jean de Tournai décrit avec précision la conversation et souligne ainsi la difficulté d'entrer en communication avec l'Autre lorsqu'aucune langue n'est en partage. Il montre néanmoins que cette difficulté est surmontable, tout du moins l'est-elle dans le cadre d'un échange basique tel que celui qui consiste à demander son chemin. La stratégie de communication qu'est le recours aux gestes et aux signes, visiblement efficace dans le cas présent, n'est évoquée que très rarement dans les récits de voyage de notre corpus.

Bien qu'utile – il permet au voyageur tournaisien de se confier à un clerc –, l'usage du latin en-dehors du monde de l'Église occidentale est, on le voit, assez restreint. Ce sont donc généralement d'autres idiomes qui sont employés en vue de converser avec l'Autre. Parmi eux, l'on relève surtout l'italien, langue répandue dans le bassin méditerranéen notamment grâce au monopole exercé par les marchands italiens et aux différents comptoirs commerciaux vénitiens et génois. Les textes de notre corpus ne viennent pas contredire ce fait. Pour communiquer avec

¹⁹²⁶ *Voyage de Georges Lengherand...*, éd. cit., p. 195.

¹⁹²⁷ *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai*, éd. cit., p. 263.

son truchement, Jean de Tournai doit recourir à l'italien, une langue qu'il ne semble maîtriser que partiellement :

Et quand je vins devant ladicte eglise du Saint Sepulcre, je perçupz avec les Sarrazins le trusseman de Rames, lequel trusseman avoit esté present a faire mon marchiet pour aller audict fleuve de Jourdain, auquel j'avoys delibvret VII ducas d'or pour la moitié dudict voiaige, sans ung ducat qu'il devoit avoir pour sa paine. Et aussy ledict trusseman devoit venir avec moy en mon marchiet faisant. Quand je le perçupz, je m'en vins a luy, et luy dis en itallyen du mieulx que je peulx : « Et viens ça, traistre, a tu une loy ou nom [sic] ? Tu n'es qu'ung chyen, pourquoy ne me tiens tu le marchiet que tu as faict a moy et a mes compaignons ? Tu as prins mon argent pourquoy ne fais tu ce a quoy tu es tenu de faire ? Et sy tu ne le veulx faire, se me rendz mon argent. » Lequel trusseman me respondit : « Christien, demeure emprés moy, et tu partyras incontinent pour y aller audict voiaige¹⁹²⁸. »

Une situation semblable se répète un peu plus tard, et le voyageur recourt à nouveau à l'italien « du mieulx qu'il peut » :

Quand ledict trusseman me perçupt, lequel estoit accompagné de plusieurs des seigneurs dudict Hierusalem, Mammelus et aultres, ilz s'en vinrent a moy derechief, et sy me demanderent pour les chevaux et asnes la somme de III ducatz d'or. Dont je leur respondis en italien au mieulx que je peuz qua j'avois marchandé a eulx pour asnes, chevaux, aussy pour toutes courtoisies, grandes et petites, pour la somme, comme dict est, de XVI ducatz d'or, dont l'ung desdictz ducas, comme dict est, appartenoit audict trusseman de Rames¹⁹²⁹.

Dans le récit de Bertrandon de la Broquière également, l'italien s'avère jouer un rôle essentiel dans la communication interethnique. À Gaza, par exemple, il ne trouve personne à qui parler si ce n'est un Juif sicilien. Rien n'est précisé quant à la langue de l'échange, mais au vu de l'origine du Juif, il est fort probable que les deux hommes aient parlé en italien :

Et ne trouvay que un Juif Cecilian à qui je sçeusse parler lequel me feist venir ung Samaritain moult ancien qui me osta hors de la grant challeur où je estoys¹⁹³⁰.

Bien plus tard, alors que le voyageur a déjà intégré la caravane de Turcs et qu'il emprunte les voies terrestres pour rentrer chez lui, un esclave se rend compte que Bertrandon maîtrise mal le turc, et il lui adresse alors la parole en italien, ce qui ne manque pas de surprendre :

Il y eut un esclave du Turc, d'environ cinquante ans, qui estoit ung des serviteurs dudict filz du Turc et estoit homme d'auctorité et entendy que je ne parloie pas bien la langue turquesque. Il me feist venir devant luy, a la porte du carvansera. Il me demanda en ytalien qui j'estoie. Je fu tout esmervellié quant je l'oys parler ytalien¹⁹³¹.

L'usage d'une langue connue de Bertrandon permet de réduire la frontière séparant les deux interlocuteurs. Bien que l'esclave soupçonne le voyageur d'espionnage, il l'aide et le conseille

¹⁹²⁸ *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai*, éd. cit., p. 229-230.

¹⁹²⁹ *Ibid.*, p. 242.

¹⁹³⁰ BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 24.

¹⁹³¹ *Ibid.*, p. 128.

pour sa survie et celle de son cheval. Il est par ailleurs loin d'être le seul esclave à informer l'*homo viator*. Le dénommé Hayaldoula donne à l'envoyé du Duc de Bourgogne quelques explications sur La Mecque, Mahomet et la religion musulmane ; un autre – que Bertrandon appelle son *mamelu* – le renseigne sur certaines coutumes et les lui apprend. Bien plus que de simples êtres asservis, les esclaves peuvent constituer un soutien essentiel pour les voyageurs et se faire non seulement médiateurs culturels, mais aussi protecteurs¹⁹³². Comme tant d'autres intermédiaires rencontrés par les *homines peregrini*, les esclaves peuvent contribuer à la réussite du voyage. Ils n'occupent cependant pas systématiquement cette fonction de médiation dans toutes les relations viatiques, contrairement aux personnes dont le rôle de médiateur est officiellement reconnu comme c'est le cas des truchements ou drogmans, figures auxquelles nous allons désormais nous consacrer.

2.2. Recours aux médiateurs linguistiques

2.2.1. Truchements et pèlerinages

Les tâches effectuées par les truchements sont décrites dans plusieurs récits de pèlerinage en Terre sainte car ils occupaient une fonction officielle d'encadrement des pèlerins. La rencontre avec l'altérité se faisait donc très rarement de manière directe. Franchir les frontières et accéder à ces lieux lointains n'était effectivement pas toujours chose aisée et ne se faisait pas de manière libre : contrôles, longues périodes d'attente, accès restreint à certains lieux faisaient (et font toujours) partie du quotidien de l'*homo peregrinus*. Les auteurs de récits de pèlerinage décrivent alors souvent les obstacles qu'ils ont rencontrés pour visiter ou traverser un lieu ou un autre.

Dès le XIV^e siècle, les pèlerinages commencent à être organisés et très réglementés : il faut disposer de papiers et autres sauf-conduits pour pouvoir aller sur les lieux saints. Les Vénitiens jouent un rôle essentiel dans cette organisation : « [l]a Seigneurie de Venise arme alors jusqu'à Jaffa, et sous sa responsabilité, des galées, spécialisées dans le transport des pèlerins¹⁹³³ ». Elle veille à ce que des conditions minimales de confort soient respectées dans les navires, elle se préoccupe également de la sécurité des voyageurs, etc. Des lois ont même été promulguées dès le XIII^e siècle pour assurer la sécurité et le confort des voyageurs, mais

¹⁹³² SGHAÏER Nissaf, « Les voyageurs occidentaux... », *art. cit.*, p. 40.

¹⁹³³ GOMEZ-GÉRAUD Marie-Christine, *Le crépuscule du Grand Voyage...*, *op. cit.*, p. 14.

aussi le monopole de la cité vénitienne¹⁹³⁴. À la fin du Moyen Âge, les pèlerins recherchent d'ailleurs parfois ce que Philippe Martin appelle « un organisateur de voyage¹⁹³⁵ ». Il arrive que de véritables contrats soient signés assurant le transport maritime et les questions du séjour sur place (visite, protection des pèlerins, etc.)¹⁹³⁶. Les règles que les patrons de galées doivent respecter sont parfois énoncées dans les récits de voyage. C'est le cas du récit de Jean de Tournai¹⁹³⁷, de Félix Fabri¹⁹³⁸ ou encore *Des saintes pérégrinations de Jerusalem* de Bernhard von Breydenbach traduit par Nicole Le Huen :

Premierement que le patron soit obligé mener et ramener messeigneurs les pelerins depuis Venise jusques a la terre sainte [...].

[...]

Item le patron est tenu a ses despens tenir armes pour quatre vingtz hommes pour la deffence des pelerins et gallee contre les anemis.

Item le patron est tenu faire descente ou scale aux lieux accoustumez du temps passé et ne doit demourer que deux ou trois jours au plus a chescun port se n'estoit pour fortune ou tempeste de mer. [...]

Item ledit patron sera tenu deslivrer ausdis pelerins deux fois pour jour a boire et a menger ainsy qu'il est requis a hommes honnorables. [...]

Item ledit patron doit lesdis pelerins conduire par tout les lieux de la terre sainte [...].

[...]

Item s'il avenoit aulcun des pelerins morir devant le port de Joppem ou de Jaffe en terre sainte, le patron sera tenu rendre la moitie de l'argent receu aux executeurs de luy pour en ordonner a leur descretion. [...]

Item si les pelerins veullent avoir ung truchemen qui saiche toutes langues : le patron luy doit pourvoir de sa vie et passaige sans en paier quelque chose ne les pelerins pour luy depuis Venise jusques a la terre sainte et de Jaffa ou Joppem jusques a Venise [...].

[...]

Tous les pions articles ou clausulles cy devant denotes seront par le patron affermes par jurement et pour tiltre de bonne foy ausdis pelerins [...]¹⁹³⁹.

¹⁹³⁴ CHAREYRON Nicole, *Les pèlerins de Jérusalem...*, op. cit., p. 55.

¹⁹³⁵ MARTIN Philippe, « Des tours operators pour la Terre sainte aux XVI^e-XIX^e siècles ? », *C@hiers du CRHiDI. Histoire, droit, institutions, société* [En ligne], vol. 32, 2009, p. 156. URL : <https://popups.uliege.be/1370-2262/index.php?id=816>.

¹⁹³⁶ *Ibid.*, p. 157.

¹⁹³⁷ *Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai*, éd. cit., p. 104-105.

¹⁹³⁸ CHAREYRON Nicole, *Les pèlerins de Jérusalem...*, op. cit., p. 57.

¹⁹³⁹ BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio a VIII verso – folio b I recto et verso.

Un service de plainte (bureau de doléances) a même été mis en place pour les voyageurs qui ne seraient pas satisfaits et, pour que les règles et ordonnances soient respectées au mieux, a été fondé l'Office des *Cattaveri*¹⁹⁴⁰.

Sur place, les pèlerins ne sont pas livrés à eux-mêmes. Les franciscains s'occupent d'eux et font tout pour que les pèlerinages se passent au mieux. Truchements, guides et autres accompagnateurs les aident et les mènent vers les lieux saints. Dès l'arrivée des galées à Jaffa, des contrôles ont lieu en présence de truchements et d'officiers du Sultan :

En Jaffe, viennent les truchemens et autres officiers du Souldan pour sçavoir le nombre des pelerins et les conduyre et pour recevoir le tribut dudict Souldan, c'est assavoir ce qu'il prent des pelerins. Et a illec meschant havre et de peu de fondz, pourquoy il y faict perilleux attendre une fortune pour doubte de ferir en terre¹⁹⁴¹.

Le parcours des pèlerins en Terre sainte est clairement établi : ils passent à Jérusalem, à Bethléem, à Hébron, par les montagnes de Judée, parfois par le Jourdain et la mer Morte¹⁹⁴². Cet accompagnement rapproché ne se fait pas sans frais. L'organisation et la réglementation qui entourent les pèlerinages en Terre Sainte sont généralement bien décrits dans les récits de voyage, dont les auteurs n'hésitent pas à rappeler le prix que leur coûtent les truchements, les moucres et autres guides. Le pèlerin anonyme du xv^e siècle fait la liste des dépenses qu'un voyageur doit prévoir. Voici ce qu'il dit concernant les truchements :

Item, au trussemant qui guidera et parlera les langaiges en ytallien, fault pour chascune personne dix ducas; mais se les pellerins sont plus de dix personnes, ilz ne paieront plus de neuf ducas, et aucune foiz viii, et pour le plus dix ducas..... x ducas

Item, quant on est à Gazara, fault pour chascune personne paier pour le saufconduit de l'admiral ung ducat i ducat

Item, fault payer pour le logeis et pour l'yaue, chascune personne ung ducat..... i ducat

Item, pour le louaige du pavillon, pour chascune personne ung ducat.....i ducat

Item, outre les vin, ix ou x ducas que le trussemant prend pour chascune personne, lui fault donner par chascun jour, pour sa bouche, deux gros, pour le louaige de son cheval deux gros, et pour sa personne aultres deux gros de Venise, que sont en tout six

¹⁹⁴⁰ CHAREYRON Nicole, *Les pèlerins de Jérusalem*, op. cit., p. 56.

¹⁹⁴¹ BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 10.

¹⁹⁴² GOMEZ-GÉRAUD Marie-Christine, *Le crépuscule du Grand Voyage...*, op. cit., p. 14-15.

gros.....vi
gros¹⁹⁴³.

Et lorsque les paiements ne sont pas faits en temps et en heure, les truchements peuvent interrompre leurs services :

Et pour ceste cause differasmes moult de peur d'en faire payer l'ouverture. Mais arriere, nostre [36v] trucheman, qui est le plus grant amy que ayt le dit Gazare, nous declaira qu'il ne partiroit point juc ad ce que eussions faict a luy¹⁹⁴⁴.

Le système d'encadrement des pèlerins par ces professionnels des frontières est très hiérarchisé. On s'en rend particulièrement compte à la lecture du récit de Bertrandon de la Broquière, lorsqu'il relate sa visite de l'église Sainte-Catherine. Non seulement il évoque le nombre important de contrôles pour se rendre là-bas, mais il précise aussi que l'accès au lieu saint ne peut se faire sans l'intervention de plusieurs intermédiaires dont le statut diffère : le grand truchement de Jérusalem (Nanchardin), le grand truchement de Gaza, le grand truchement du Caire et les Arabes participent tous à rendre accessible l'église à l'*homo viator*¹⁹⁴⁵. La hiérarchie au sein de ce groupe de médiateurs est donc clairement perceptible et l'est plus encore lorsqu'on apprend que le grand truchement peut renvoyer les pèlerins vers un autre de ses collègues : « [...] ledict Nanchardin nous bailha un truchement nommé Sadalia [...] »¹⁹⁴⁶.

En principe connaisseurs des langues et des régions locales, les interprètes servent de laissez-passer aux pèlerins pour accéder à des lieux inaccessibles ou dangereux en leur absence :

De la on manda ung messagier au Caire (car n'y a environ que deux lieux d'Alemaigne) pour avoir le trucheman et luy intimer nostre venue que nous fussions dela conduis par son moien : car sans le trucheman il n'y a juifz ne crestien qui osast entrer seurement dedens le Caire sans sa conduite. Le trucheman avec sa compagnie est la venu quant la venue a sceu des pelerins¹⁹⁴⁷.

Le .xxvi. iour de octobre dimenche estoit la messe ouye on demoura en la fondique car le trucheman de Alixandrie n'avoit pas este paie et n'osoit parsonne aller seurement par la ville sans la conduite et deffence¹⁹⁴⁸.

Le truchement a un rôle de protecteur qui assure la sécurité des non-musulmans (juifs ou chrétiens) en terre musulmane. Il est dès lors un agent qui rend possible le franchissement des frontières non seulement linguistiques, mais aussi géographiques. Il sert de guide et donne aux

¹⁹⁴³ ANONYME DE 1419-1420, *Un pèlerinage en Terre Sainte et au Sinaï au XV^e siècle*, éd. cit., p. 85.

¹⁹⁴⁴ DANSETTE Béatrice, éd., « Les pèlerinages occidentaux en Terre sainte... », éd. cit., p. 387.

¹⁹⁴⁵ BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 14-16.

¹⁹⁴⁶ *Ibid.*, p. 16.

¹⁹⁴⁷ BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio o III recto.

¹⁹⁴⁸ *Ibid.*, folio p III recto.

pèlerins les consignes et les conseils utiles pour éviter que ces derniers ne se trouvent dans l'embarras ou dans des situations qui iraient à l'encontre des coutumes locales.

Tantost apres le trucheman revint du Caire pour nous conduire en Babyloine. Grant or il eut pour nous mener tout alentour du verger. [...] Noble repaire et de valeur avec la fontaine. Chescun y fait grant reverence, les sarrasins autant que les crestiens. Cest arbre porte moult noble fruit et moult delicieux. On en mengut aulcunement par le conge du trucheman¹⁹⁴⁹.

Dans *Le voyage de la sainte cyté de Hiérusalem*, le rôle de protecteur de ces médiateurs ou, du moins, de personnes avertissant des dangers est également mis en lumière :

Et de loing, noz truchemens nous disoyent que c'estoyt une compaignie d'Arabes et qu'ilz nous attendoyent là pour nous destrousser et qu'il falloit qu'on leur donnast de l'argent ou ilz nous feroient desplaisir. Nostre patron et les aultres truchemens allèrent parler à eulx et sans attendre la responce toute nostre compaignie marcha contre eulx, et adonc se mirent à costé hors de nostre chemin, et se demenoyent fort contre nous combien que ilz ne nous eussent peu mal faire, sinon qu'ilz estoyent bien montez et nous ne povyons aller avant sur noz asnes. Toutefois, en traictant à eulx, le gardien du mont de Syon fut frappé d'une javeline à la teste¹⁹⁵⁰.

Il faut cependant signaler que les truchements n'ont pas toujours le rôle de protecteurs qu'on leur assigne et qu'ils peuvent se révéler être des voleurs ou des personnes de peu de confiance. En atteste le témoignage de l'anonyme de Rennes, victime de guides et d'interprètes peu scrupuleux :

La et sur le chemin nous dist Amet, nostre trucheman, ne cessa d'emprunter de nous argent en rabatant sur le pact qu'avions avec luy ; et pour ce que le reputions bon homme, chacun luy en bailloit croyant qu'il en eust nécessité, ainsi qu'il disoit, tant que quant arrivasmes [40r] quinze mille, ou la au devant de nous vingt ung autre more trucheman du dict Gazera, et nous mena coucher en une mazure clouse d'assez basses murailles, ou n'y avait ombre ne couverture, ou gueres nous peussions retirer pour le chault. Ce soir actendions que noz chameaulx et victuailles deussent arriver, mais ne vindrent que le lendemain environ medy, que trouvasmes qu'il avoi testé prins et desrobé de nos ditz vivres bien largement, nonobstant que le dict trucheman seust quant et quant. Lequel congneusmes depuis estre ung fort larron, car durant que feusmes en ladicte mesure, luy et l'autre trucheman de Gazera, nous tindrent en telle craincte et subgection que n'ousions loger pour aller achapter ce que nous estoit nécessaire pour nostre vivre ; ne pareillement ne permectoient a aucun y entrer pour nous en apporter, et failloit que eussions tout par leurs mains, et de ce que ne coustoit que ung medin, leur en failloit bailler troys. Et evidentement devant nous desroboient cest argent, et n'en ouzions gueres rien dire de peur d'avoir pis qui nous fut ennuy¹⁹⁵¹.

[...]

¹⁹⁴⁹ *Ibid.*, folio o III verso.

¹⁹⁵⁰ *Le voyage de la sainte cyté de Hiérusalem...*, éd. cit., p. 99.

¹⁹⁵¹ DANSETTE Béatrice, éd., « Les pèlerinages occidentaux en Terre sainte... », éd. cit., p. 392.

Et si est a noter que oudict Gazera se trouva ung mamelu parlant francoys au devant de nous, qui nous fist beaucoup de maulx et opprobres et nous voulut ranconner¹⁹⁵².

L'anonyme de Rennes relate bien d'autres situations où ses compagnons et lui se font dépouiller. Mais, malgré les nombreux vols dont ils sont victimes, les pèlerins sont contraints de rester auprès de ces truchements larrons : la méconnaissance des lieux et des langues locales ne leur laisse pas beaucoup d'autres possibilités. Hors de son environnement familial, confronté à un monde étranger et potentiellement hostile où il ne comprend guère les paroles de l'Autre, le voyageur – à moins de devenir lui-même son propre médiateur – n'a d'autre choix que de faire confiance à ces hommes censés faire le lien entre l'univers du pèlerin et celui des autochtones.

2.2.2. Truchements dans *Le Canarien*

Le texte du *Canarien* donne à voir un autre cas de médiation linguistique, moins cadrée et hiérarchisée que celle décrite dans les récits de pèlerinage.

Point de voyage organisé pour se rendre sur les îles des Canaries, point de lieux saints à visiter sur place. *Le Canarien* relate le récit d'une expédition et d'une conquête. À l'arrivée des colons, aucune véritable structure n'est mise sur pied pour permettre une découverte des régions en sécurité et assurer la communication avec les locaux. Tout autant et peut-être même plus encore que dans certains récits de pèlerinage – où les échanges avec l'altérité se font parfois assez rares –, la problématique de la communication avec les indigènes s'avère centrale, et les truchements sont présentés comme des ressources nécessaires à la survie des voyageurs et à l'entreprise de conquête. Bien que ces intermédiaires occupent, comme dans les autres textes déjà abordés, une place assez discrète dans la narration, ils demeurent clairement des ressources non négligeables pour découvrir et comprendre l'altérité.

Dans l'œuvre du *Canarien*, sont ainsi évoquées la présence d'interprètes et la nécessité d'être accompagné de truchements dans chacune des îles explorées pour pouvoir mener à bien l'expédition. Sans maîtrise des idiomes locaux et sans truchement compétent, l'échange est impossible. Ainsi, Gadifer est-il quelque peu en difficulté lorsqu'il se trouve sur l'île de Hierro sans disposer d'un truchement connaissant la langue de la région :

¹⁹⁵² *Ibid.*, p. 393.

Gadifer de la Salle (G)	Jean de Béthencourt (B)
[...] et se Gadifer eüst eü bon truchement, ilz fussent venuz devers lui et eüssent fait une partie de sa voullenté, si a tramis a Sivile pour avoir truchement d'icelle isle et de toutes les autres contre les saisons qui viennent ¹⁹⁵³ .	[...] mais ceulx qui y sont a present fussent venus s'il eût quelque truchement [fol. 29v] envoyé vers eulx ¹⁹⁵⁴ .

Parmi les médiateurs linguistiques, l'on compte d'abord un certain nombre d'autochtones capables de s'exprimer dans la langue des voyageurs et de les guider sur les terres locales. Tel est le cas d'Isabelle et d'Alphonse, deux Canariens captifs qui servent de truchements à Bertin de Berneval et à ses hommes sur l'île de Lanzarote :

Gadifer de la Salle (G)	Jean de Béthencourt (B)
Et avecques ce detenoit deux Canares, un nommé Alfonse et une femme nommee Ysabel, lesquelz lesdis chevaliers avoient amenez pour estre leurs truchemens en l'isle de Lancelot ¹⁹⁵⁵ .	et avec ce detenoit deulx Canares, ung nommé Alfonse & une fame nommee Izabel, lesquelz ledit Bethhencourt avoient amenés pour estre leur truchemens en l'ille Lancelot ¹⁹⁵⁶ .

Ces autochtones polyglottes jouent un rôle majeur dans la communication interethnique car, sans eux, les explorateurs s'avouent démunis et sont dans l'impossibilité de se faire entendre des autres locaux :

Gadifer de la Salle (G)	Jean de Béthencourt (B)
Bertin, puis que vous enmenez ces povres gens, laissez-nous Isabel la Canare, car nous ne saurions parler aux habitans qui demourent en ceste isle [...] ¹⁹⁵⁷ .	Bertin, puis que vous amenés ces povres gens, laissés-nous Yzabel la Canare, car nous <ne> savons parler aux abitans qui demourent en ceste ille [...] ¹⁹⁵⁸ .

Les indigènes devenus interprètes acquièrent généralement leurs compétences plurilingues dans le cadre d'une captivité, comme cela semble être le cas des Canariens Alphonse et Isabelle. On trouve aussi souvent des médiateurs linguistiques parmi les esclaves

¹⁹⁵³ *Le livre nommé Le Canarien*, éd. cit., p. 148.

¹⁹⁵⁴ *Ibid.*, p. 149.

¹⁹⁵⁵ *Ibid.*, p. 100.

¹⁹⁵⁶ *Ibid.*, p. 101.

¹⁹⁵⁷ *Ibid.*, p. 112.

¹⁹⁵⁸ *Ibid.*, p. 113.

ramenés en Europe, « qui permettaient de disposer dans les principaux ports européens [...] de natifs de chacune des îles¹⁹⁵⁹ ». Le neveu de l'insulaire nommé Afche avait ainsi été amené en France et ensuite reconduit sur les îles des Canaries en tant que truchement :

Gadifer de la Salle (G)	Jean de Béthencourt (B)
Durant ces choses vint devers Gadifer un nommé Afche qui vouloit moult estre roy, et parlerent [fol. 13v] ensamble longuement sur celle matiere. Et a tant s'en ala et aucuns jours après lui transmist son nepveu, lequel Bettencourt avoit admené de France pour estre leur truchement [...] ¹⁹⁶⁰ .	Durant ces choses vint devers lui ung nommé Asche, païen de ladite ille qui vouloit estre roy de l'ill Lancelot, et parlerent messire Gadiffer & lui mout longuement sur celle matiere. Et <a> tant s'en ala Asche, et aucuns jours après il transmist son nepveu, lequel monseigneur de Bethencourt avoit amené de France pour estre son treüchement [...] ¹⁹⁶¹ .

Plusieurs indigènes des îles Canaries avaient dû être emmenés en Europe avant l'arrivée des hommes de Gadifer de la Salle et de Jean de Béthencourt. Les deux Français ne sont en effet pas les premiers à avoir exploré ces îles. Dès 1291, les frères Ugolino et Vadino Vivaldi ont tenté de rejoindre les Canaries ; ils y seraient parvenus, mais rien ne permet de le confirmer avec certitude, si ce n'est le fait qu'une des îles porte le nom d'une de leurs galères (Alegranza) – cet indice reste toutefois peu probant. L'on sait par contre qu'en 1336, le navigateur génois Lancelotto Malocello a atteint l'archipel et a donné son nom à l'île de Lanzarote. Le roi Alphonse IV du Portugal et les rois de Castille, intéressés par ces îles, ont aussi envoyé des navires vers les Canaries. Ces diverses expéditions avaient donc déjà mis en contact les populations autochtones avec les Européens et leurs langues.

Notons que le rédacteur du texte de Jean de Béthencourt fait état d'autres truchements indigènes que le manuscrit G ne mentionne pas :

Gadifer de la Salle (G)	Jean de Béthencourt (B)
/	Jehan Le Courtois manda par ung truchemen les Canariens prisonniers qui estoient es mains d'icellui Hanybal [...]. Et quant ilz furent venus, Jehan Le Courtois dit a son truchement qu'i<l> les menast a son logis, et ainssi fut fait ¹⁹⁶² .

¹⁹⁵⁹ *Ibid.*, p. 126.

¹⁹⁶⁰ *Ibid.*, p. 126.

¹⁹⁶¹ *Ibid.*, p. 127.

¹⁹⁶² *Ibid.*, p. 229.

/	Et quant monseigneur de Bethencourt out entendu par ung trussement qui l'avoit dit que c'estoit la voulenté de yceulx deulx rois de venir vers lui pour eulx faire crestiens, il fut bien fort joyeux et rendit responsse audit Canarien, et lui fit dire par son trussement que, quant il leur plaira a venir pour faire se qu'il raportoit et disoit, que ilz leur feroit tres bonne chere et joyeuse, et seront les tresbien venus quant ilz vendront ¹⁹⁶³ .
/	Lesdits deulx roys crestiens se vindrent encore offris audit seigneur, lequel leur fit la plus grant chere qu'il peût et les retint a soupper avec lui. Ledit seigneur ne les entendoit point, mais monseigneur avoit [fol. 67] ung truchement qui parloit le françois et leur langage, par quoy on entendoit se qu'il disoient ¹⁹⁶⁴ .
/	[...] monseigneur s'avisa qu'il envoiroit a ceulx du païs ung truchement nommé Augeron, lequel estoit de Gomere [...]. Ledit seigneur envoya ycellui truchement aux Canares d'icelle isle de Fair, et estoit ycellui Augeron frere du roy d'icelle isle ¹⁹⁶⁵ [...].

L'absence des passages précités dans le manuscrit *G* n'est pas le reflet d'un intérêt plus faible pour les questions de langage et de médiation. Elle s'explique par la longueur différente des deux manuscrits conservés. Alors que *G* arrête son récit aux événements de 1404, *B* continue jusqu'en 1406, « avec l'exploration des îles et l'organisation de leur "bon gouvernement" de la part de Jean de Béthencourt¹⁹⁶⁶ ».

Le texte de *B* met aussi en lumière un autre profil de truchement : celui d'Européens connaissant les langues autochtones. Un certain nombre d'explorateurs, notamment ceux qui sont arrivés aux premiers temps de la conquête et qui sont restés sur les îles, ont fini par apprendre les idiomes des terres conquises :

Gadifer de la Salle (<i>G</i>)	Jean de Béthencourt (<i>B</i>)
/	Sy fut trois mois en ycellui païs apprès qu'il fut venu de La Grant Quenare, et

¹⁹⁶³ *Ibid.*, p. 235.

¹⁹⁶⁴ *Ibid.*, p. 247.

¹⁹⁶⁵ *Ibid.*, p. 253.

¹⁹⁶⁶ *Ibid.*, p. 11.

	en ycelles ylls il chevaucha et chemyna partout en parlant bien doucement au peuple du païs, avecquez trois truchement qu'il avoit avec lui, ja soit que il y avoit desja biaucoupt de gens qui parloient et entendoient le langage du païs, par especial ceulx qui y estoient venus au premier de [fol. 71v] la conqueste¹⁹⁶⁷.

Cet extrait donne une idée assez claire de l'attitude des conquérants médiévaux à l'égard des langues locales. Contrairement à ce qui se produit à la suite de la *Conquista*, il n'est pas question d'imposer la langue du conquérant aux peuples indigènes, mais plutôt d'apprendre les leurs. Ainsi semble être la conséquence linguistique de la colonisation médiévale¹⁹⁶⁸. Cette situation fait notamment écho aux propos de Roger Bacon et de Pierre Dubois, qui insistaient sur l'importance de connaître d'autres idiomes¹⁹⁶⁹. La connaissance des langues autochtones constitue en effet un élément nécessaire pour pouvoir établir un lien avec la population et être en mesure de la convertir à la foi chrétienne. Plusieurs érudits et missionnaires médiévaux, comme Riccold de Monte Croce ou Raymond Lull, ont noté l'insuffisance des connaissances des truchements pour rendre possible la conversion des infidèles¹⁹⁷⁰. Comment aurait-il pu en être autrement ? Les interprètes locaux n'auraient pu maîtriser ni même savoir les mots d'une foi qui n'était pas la leur. L'homme du Moyen Âge voit dans la pratique de l'autre langue un instrument de pouvoir, un « moyen d'exercer le contrôle sur le territoire conquis, et de s'en servir pour convertir et par conséquent rallier la population au dogme et à la vraie foi¹⁹⁷¹ ». Parler la langue de l'Autre permet non seulement de communiquer avec cet Autre, mais aussi de mieux le comprendre pour mieux l'influencer et le guider sur certaines voies. Car *Le Canarien* n'est pas uniquement un récit d'une conquête territoriale, il est également l'histoire d'une évangélisation et d'une conversion des populations des îles des Canaries. Toute une partie de l'œuvre évoque d'ailleurs le baptême d'indigènes et comprend une réécriture de certains épisodes bibliques – dont celui de la Tour de Babel – qui étaient enseignés aux nouveaux baptisés.

¹⁹⁶⁷ *Ibid.*, p. 257.

¹⁹⁶⁸ STAHULJAK Zrinka, *Les fixeurs au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 84.

¹⁹⁶⁹ Voir *supra* Partie I. Typologie, Les langues des personnages, chapitre 4, 1. Objets d'apprentissage.

¹⁹⁷⁰ STAHULJAK Zrinka, *Les fixeurs au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 82-83.

¹⁹⁷¹ *Ibid.*, p. 74.

Bien plus qu'un outil de communication interethnique, la langue s'avère être un instrument de pouvoir politique et religieux permettant au conquérant qui se fait maître des idiomes autochtones de christianiser les peuples.

2.2.3. Identité des médiateurs linguistiques

L'identité des personnages de frontières n'est pas toujours simple à déterminer – nous avons déjà pu le constater lorsque nous avons étudié les médiateurs linguistiques dans les œuvres non viatiques¹⁹⁷². C'est pourquoi nous souhaitons l'interroger à nouveau pour montrer comment les récits de voyage représentent ceux qui font le lien entre l'Ici et l'Ailleurs.

D'origines diverses, occupant des fonctions diversifiées, les médiateurs des récits de voyage sont censés faciliter le contact et les relations avec l'altérité¹⁹⁷³ et assurer la survie du voyageur. À côtés des esclaves – qui jouent le rôle d'intermédiaires essentiellement dans l'œuvre de Bertrandon –, on note la présence d'ambassadeurs ou d'hommes politique de haut rang, de moucrs, de marchands et surtout de truchements ou drogmans, qui sont bien plus que de simples interprètes¹⁹⁷⁴. Certains sont médiateurs de métier, d'autres deviennent facilitateurs uniquement le temps de la rencontre avec le voyageur étranger. Tous ne sont pas des médiateurs linguistiques, mais tous peuvent rendre d'une manière ou d'une autre possible le franchissement d'une ou de plusieurs frontières, que celles-ci soient politiques, culturelles, ethniques ou géographiques. Les ambassadeurs ou les seigneurs, par exemple, s'ils jouent un rôle clair de médiation politique, ne sont pas forcément polyglottes et doivent parfois recourir à un interprète pour se faire comprendre de leur interlocuteur. Ainsi, dans l'œuvre de Bertrandon de la Broquière, lorsque Benoît s'adresse au Grand Turc, un Juif fait la traduction pour que les deux hommes se comprennent :

Et pour ce que ledit Turc n'entendoit point ledit ambaxadeur, il y avoit ung Juif qui avoit grant auctorité autour dudit Turc, qui de mot à mot, rapportoit les paroles de l'un à l'autre en turc et en italien comme il me fu dit, car je ne le pavois ouyr¹⁹⁷⁵.

¹⁹⁷² Voir *supra*. Partie I. Typologie, Les langues des personnages, chapitre 1, 5. Les médiateurs linguistiques.

¹⁹⁷³ Sur les médiateurs dans les récits de Guillebert de Lannoy et Bertrandon de la Broquière, voir notre contribution OTTE Sandra, « Truchements et autres médiateurs dans les récits de voyage de Guillebert de Lannoy et de Bertrandon de la Broquière », *Moyen Age : Revue d'Histoire et de Philologie*, CXXIX (2023/2), p. 493-513.

¹⁹⁷⁴ Voir *supra*. Partie I. Typologie, Les langues des personnages, chapitre 1. Communication et médiation.

¹⁹⁷⁵ BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 191.

Si les médiateurs politiques que sont les ambassadeurs ont généralement une identité clairement établie dans les textes viatiques (ils jouissent d'un nom et d'une origine géographique déterminée), la situation se veut bien moins claire pour les autres médiateurs et tout particulièrement pour les médiateurs linguistiques par excellence, les truchements.

Comme dans les autres œuvres de la littérature médiévale¹⁹⁷⁶, les personnages qui permettent de traverser les barrières linguistiques – et de ce fait bien souvent culturelles – ont un rôle essentiel dans la bonne réalisation du voyage, mais ils ne se voient pas accorder une place prépondérante et s'effacent régulièrement des relations de voyage :

Le truchement est représentatif de la zone frontalière et des défis de la vie dans l'entre-deux, mais il est important de noter que les voyageurs taisent très souvent sa présence dans leurs relations et que, quand ils mentionnent leur interprète, ils le font souvent de manière rapide, sans offrir de détails sur la personne fournissant ce service pourtant essentiel au voyageur¹⁹⁷⁷.

Chez Nompar de Caumont, comme on pourrait s'y attendre, il n'est signalé à aucun moment un quelconque échange avec l'Autre nécessitant le recours à un interprète. La figure de l'intermédiaire est donc complètement occultée. Cette invisibilisation du personnage tiers permettant la liaison entre deux mondes et deux cultures ne vient que renforcer le faible intérêt que semble porter Nompar de Caumont à l'Autre et à l'étranger de manière générale.

L'absence d'interprètes ou de truchements dans les textes n'est cependant pas toujours due à un manque de considération pour l'altérité et pour les personnages de médiation linguistique. Elle peut tout à fait refléter une absence réelle, le voyageur n'ayant pas eu la nécessité de recourir à un tiers pour communiquer. Tel est probablement le cas de Marco Polo. Philippe Ménard constate que le récit du marchand vénitien ne comporte ni le mot *truchement* ni le terme *drogman*, sans doute parce que l'explorateur n'était pas accompagné de ces interprètes professionnels¹⁹⁷⁸. Les manuels de conversation destinés aux commerçants, comme le *Codex Cuminacus*, pouvaient aider à éviter ou à surmonter les éventuels problèmes de communication¹⁹⁷⁹. Par ailleurs, la famille Polo devait maîtriser un certain nombre de langues orientales en raison de leur long séjour en terres d'Asie et devait par conséquent être son propre intermédiaire entre sa langue et sa culture et celles de l'Autre.

Dans les cas où le truchement est mentionné, il n'est souvent défini que par sa fonction d'interprète et de guide, et il s'efface lorsque sa mission est terminée. La plupart du temps

¹⁹⁷⁶ Voir *supra*. Partie I. Typologie, Les langues des personnages, chapitre 1. Communication et médiation.

¹⁹⁷⁷ BONNOTTE Céline, « Le truchement dans les récits de voyageurs... », *art. cit.*, p. 133.

¹⁹⁷⁸ MÉNARD Philippe, « Problème de plurilinguisme chez Marco Polo... », *art. cit.*, p. 485.

¹⁹⁷⁹ *Ibid.*

anonyme et sans appartenance géographique véritable, il circule dans le *no man's land* qu'est la zone frontière. Caractérisé par la pratique plurilingue, il apparaît dans les œuvres viatiques sans langue propre et sans identité précise. Le truchement est l'homme de l'entre-deux, qui sait naviguer entre les peuples et les cultures sans faire partie d'un groupe identifiable en dehors de celui constitué par les membres de sa profession.

Quelques auteurs ont néanmoins cité le nom de plusieurs truchements et interrogé l'identité de ces hommes de frontières. Ainsi, connaît-on le nom du grand truchement de Jérusalem, Nanchardin, ou encore de l'intermédiaire Sadalia dans le *Voyage d'Outremer* de Bertrandon de la Broquière. Ainsi l'anonyme de Rennes n'hésite-t-il pas à nommer certains de ceux qui l'ont rançonné comme Amet ou Califf (Calix chez Georges Lengherand), que le voyageur sait « estre ung fort larron¹⁹⁸⁰ ».

Outre le nom, l'on précise aussi parfois de quelle confession est l'interprète :

Et en cest villaige de Matharia pluseurs fois y vient le grant trussemant que pour lors s'appelloit messire Sahin, qui ja fut Chrestien. Et avec lui estoit ung marchant Jenevoiz que on disoit messire Luca¹⁹⁸¹.

Dès son arrivée à Jaffa, Pierre Barbatre relève aussi la religion des hommes qui les accueillent :

Le lundi XXIII^e de juillet, environ vii heures, descendimes au port et la en l'entree du port dudit Jaffe estout le gardien de Hierusalem, religieuls de saint François et aveques luy estoient plusieurs Sarrazins, de Mammellus, de Christiens de la sainture, et aultres christiens lesquieulx sont truchemens [...]¹⁹⁸².

Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen soulignent à plusieurs reprises l'identité religieuse des truchements et des guides qui les accompagnent ou de l'entourage familial de ces hommes de frontières. Ils commentent par exemple la situation religieuse de femmes de truchements qu'ils rencontrent à la messe. Alors qu'ils les croient sarrasines, celles-ci affirment haut et fort leur attachement à la foi chrétienne :

[...] pour ouir la messe estions assemblés et les femmes du truchement – deux estoient – vindrent pour assister à la messe. Et pource que nous estimions qu'elles fussent sarrasines, elles dirent qu'elles estoient de l'église catholique, et non autrement mourir que en la foy catholique, et que c'estoit leur desir fermement, et ainsi fureny à la messe¹⁹⁸³.

¹⁹⁸⁰ DANSETTE Béatrice, éd., « Les pèlerinages occidentaux en Terre sainte... », éd. cit., p. 395.

¹⁹⁸¹ ANONYME DE 1419-1420, *Un pèlerinage en Terre Sainte et au Sinai au XV^e siècle*, éd. cit., p. 98.

¹⁹⁸² *Le voyage de Pierre Barbatre à Jérusalem en 1480*, éd. cit., p. 128.

¹⁹⁸³ BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio p recto.

Qu'il s'agisse d'un truchement ou d'un autre intermédiaire qui, le temps de l'échange avec le voyageur, se fait médiateur linguistique, l'identité de l'homme de frontières est quelquefois définie par un nom et/ou, plus souvent, par une origine ethnique. Mais, en dehors de ces quelques cas où l'identité du médiateur est partiellement construite, le personnage de l'entre-deux est surtout marqué par l'anonymat complet ou par la mouvance identitaire. Un des truchements évoqués par Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen est ainsi passé de juif à chrétien, puis a renié sa foi et est devenu mamelouk :

Nostre trucheman avoit este de naissance juifz et puis crestien. Finablement apostat devenu c'est fait mammelus, et par ainsi du souldam fort aymé et enrichy des deniers des juifz et des crestiens, desquelz il estoit protecteur constitué du souldam¹⁹⁸⁴.

Si nous quittons un instant le groupe des interprètes professionnels pour observer les autres profils de médiateurs, on peut relever le cas particulier de l'esclave-médiateur Hayaldoula dans le récit de Bertrandon de la Broquière¹⁹⁸⁵. L'identité de ce personnage est complexe à plus d'un titre. Son statut d'esclave implique qu'il est dépossédé de lui-même car dépendant de et soumis à quelqu'un d'autre (une femme turque), mais, en dépit de la réification et de l'aliénation dues à son esclavage, il porte un nom qui lui permet d'avoir une existence et une personnalité qui dépassent sa situation d'être assujéti. Le flou qui entoure la personne de Hayaldoula s'épaissit encore lorsque l'on sait qu'il est renégat et qu'il a donc changé d'identité religieuse : « ung esclave renyé qui estoit à ceste grant dame¹⁹⁸⁶ ». Que Hayaldoula soit un ancien musulman converti au christianisme ou, au contraire, qu'il se soit converti à l'Islam – le texte ne le précise pas – importe assez peu. Ce qui doit être souligné, c'est le changement identitaire causé par la conversion. Autre personnage médiateur évoqué par Bertrandon, Anthoine Passerot a lui aussi vu son identité affectée par diverses modifications forcées¹⁹⁸⁷. Il a dû quitter Chypre et s'exiler à l'âge de trente-six ans au pays de Karaman. Parce qu'il a rencontré une femme sarrasine, il a été contraint de renier la foi chrétienne, foi à laquelle il reste toutefois profondément attaché : la conversion officielle n'induit donc pas une conversion réelle et un véritable changement d'identité religieuse. Que dire de l'identité des mamelouks décrits par Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen ? Eux aussi semblent déchirés entre la foi à laquelle ils sont officiellement obligés de croire et celle à laquelle ils croient véritablement ou à laquelle ils souhaitent se rattacher pour certaines raisons :

¹⁹⁸⁴ *Ibid.*, folio o v verso.

¹⁹⁸⁵ Voir OTTE Sandra, « Truchements et autres médiateurs... », *art. cit.*, p. 505-506.

¹⁹⁸⁶ BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, *éd. cit.*, p. 56.

¹⁹⁸⁷ OTTE Sandra, « Truchements et autres médiateurs... », *art. cit.*, p. 506.

De fait il y en a qui portent l'abit et les meurs de mammelus qui n'ont pas renuncer la foy. [...] Plusieurs des mammelus disoient que leur intention estoit de retourner a sainte eglise catholique et leurs enfants avec. Certain est que tous les memmelus font baptiser leurs enfans nom pas pour l'amour du salut de l'ame (se disent aulcuns) ne pour perseverer en la foy mais a celle fin que ilz soient successeurs aux biens de leurs parens car quant ung renoie crestien ou mammelus meurt tous ses biens sont au souldam¹⁹⁸⁸.

L'identité indéfinie ou plurielle caractérise de ce fait les hommes de frontières, ces hommes de l'entre-deux qui circulent entre les espaces géographiques et culturels sans appartenir à aucun d'eux.

L'homme qui traverse les frontières possède donc une identité ambiguë, non définie et/ou sujette au changement et au mouvement. Si l'anonymat et la modification identitaire peuvent *a priori* toucher tous les médiateurs car ils entretiennent des relations privilégiées avec l'altérité, ils frappent peut-être davantage les intermédiaires linguistiques, ces hommes transfrontaliers et plurilingues aux contours flous et insaisissables.

Qu'en est-il du voyageur polyglotte qui, parce qu'il a appris la langue de l'Autre, parvient à se défaire du personnage tiers qu'est le truchement pour devenir son propre médiateur ? Voit-il, lui aussi, son identité s'effacer ou se modifier au point de se transformer en une personne différente dont les contours identitaires échappent à tout qui n'a pas été confronté à l'altérité ? Pour répondre à ces questions, nous allons d'abord observer si et comment le voyageur intègre dans son discours la langue de l'Autre et tente de se l'approprier : ponctue-t-il son texte de xénismes ? apprend-il l'idiome des autochtones ? cet apprentissage a-t-il un impact sur la construction identitaire de l'*homo viator* ?

3. Pratique d'une autre langue

Les frontières ne peuvent être complètement et durablement franchies sans une connaissance de l'autre culture et sans une pratique de l'autre langue. La maîtrise des langues étrangères permet de briser la distance qui peut exister entre l'*homo itinerans* et l'autochtone et montre que ce qui était autrefois étranger à l'*homo viator* ne l'est plus tant.

Tous les voyageurs ne sont pas plurilingues, tous n'apprennent pas la langue parlée dans les régions qu'ils visitent, mais plusieurs d'entre eux manifestent une forme d'ouverture et de perméabilité à l'idiome étranger. La langue de l'Autre intègre effectivement parfois le système

¹⁹⁸⁸ BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio o VI recto.

linguistique du voyageur, qui insère des mots de cet idiome dans son texte et tente de les traduire pour ses lecteurs. La langue étrangère perd alors une partie de son étrangeté, et certains de ces termes peuvent espérer une intégration complète dans l'idiome de l'auteur-voyageur. Si la présence de xénismes dans le récit viatique indique d'une part l'insuffisance de la langue de l'*homo viator* pour parler d'une réalité nouvelle et d'autre part l'intérêt de ce dernier pour les vocables indigènes et l'exotisme qu'ils charrient, elle n'en demeure pas moins un indice de la connaissance – très limitée certes – de l'idiome étranger. Ce n'est que lorsque le voyageur apprend la langue de l'Autre qu'il peut espérer se passer de truchements, devenir son propre médiateur et faire sien un système linguistique qui lui était autrefois méconnu.

3.1. Intégration de xénismes

Les œuvres de notre corpus comprennent deux cas d'intégration d'une autre langue au sein de leurs lignes : l'insertion de mots latins ou de citations latines et la présence de termes usités dans les zones traversées.

Le latin intervient surtout dans des contextes religieux. On retrouve nombre d'exemples de mention en langue latine dans les œuvres de Jean de Mandeville, Nompar de Caumont, Pierre Barbatre, Jean de Tournai, Georges Lengherand, etc. Les insertions latines sont un indice de l'érudition de l'auteur-voyageur, mais elles ne constituent pas des éléments linguistiques véritablement étrangers, puisque le latin demeure une langue si pas connue au moins familière pour tout chrétien de l'Europe occidentale.

Pour évaluer le degré d'intérêt de l'auteur-voyageur pour les langues et les sonorités étrangères, il vaut mieux se centrer sur le repérage de mots en langues indigènes ou prononcés par les peuples locaux dans le texte. Ces termes peuvent apparaître de diverses manières dans l'œuvre viatique. Ils peuvent être introduits dans le discours qui sert à reproduire les paroles des autochtones, ainsi qu'on peut le relever chez Jean de Mandeville :

Et quant ly espeyes voient ly christiens venir sur eux, ils corrent as villes et crient a haute voiz :
« *Kera, Kera, Kera* », et tantost ils s'arment et s'assemblent¹⁹⁸⁹

L'auteur donne ici à entendre un cri de guerre utilisé par les hommes des terres russes.

¹⁹⁸⁹ JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 268.

L'anonyme de 1419-1420 offre un tout autre exemple de représentation de la parole d'autrui :

De cedit logeis et fontaine de Gabbara vait on repaistre à la fontaine de Caspa dont, pour l'eaue qui y est, tous les jours y sont grant quantité de ces Arabes, lesquels, par très grant ennuy, ne cessent de demander : « Pan, pan, » c'est-à-dire : « Pain, pain, » qui seront là assiz comme chiens affamez, dont par très grant ennuy et par force leur fault donner et à chascun getter une piece de bescuit¹⁹⁹⁰.

Les mots *pan*, *pan*, qui ne sont qu'une reproduction du discours des Arabes, ne proviennent pas de la langue arabe. Ils reflètent en réalité la tentative de prononciation d'une langue autre par les Arabes. Ceux-ci essayent d'employer un vocabulaire de survie (*pain*) dans l'idiome des pèlerins ou dans une langue qui s'en rapproche. Le témoignage du récit de l'anonyme de 1419-1420 est donc précieux car il donne un exemple – le seul de notre corpus – de la prononciation par les Orientaux d'une langue occidentale ou peut-être de la *lingua franca* méditerranéenne.

En dehors de cet exemple particulier, qui fonctionne tel un hapax, les mots de la langue de l'Autre peuvent prendre place dans une liste de vocabulaire, comme dans le récit de Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen, où l'on peut lire un vocabulaire français-turc qui s'étend sur deux pages et dont voici un extrait¹⁹⁹¹ :

¹⁹⁹⁰ ANONYME DE 1419-1420, *Un pèlerinage en Terre Sainte et au Sinäi au xv^e siècle*, éd. cit., p. 89.

¹⁹⁹¹ BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio q v recto et verso.

Aulcuns noms communs du langage des turcs translates en francoys : desquelz tousiours la premiere ligne est francois.

Chef	ras	Noble	metbesun	Chasteau	carie
Front	sabala	Rustique	Vellah	Eglise	canisse
Cheveux	shar	Laboureur	Sillah	Temple	hailzel
Oueil	Ayn	Couturier	esscheff	Maison	baie
Oreille	eden	Cordonnier	suiath	Cloistre	hufz
Nes	ouffi	Fouldre	bareh	Tour	bartzo
Bouche	son	Tonnerre	ras	fenestre	tacba
Leure	soffe	Gresse	barath	Porte	hab
Langue	lesam	Nesge	teffz	Voie	truelz
Seur	zeem	Glace	sulich	Asne	hamar
Col	anglz	Pain	Chobifz	Vache	baccara
Gosier	mabla	Pain	corban	Veau	hezfel
Le puis	sadar	Cher	lahem	Chieure	ause
Le cueur	l'alb	Poisson	somet	Brebis	ganeme
Gusier	eros	Fromage	yiobn	Oye	sofzhe
Poumon	erebs	Oyseau	thayr	Gare	ockre
Estomac	bachan	Pois	bellie	Coq	dic
Ventre	lrefz	Feues	ful	Gelline	tesese
Bras	zeude	Leus	addes	Coulon	hemame
Main	ys	Orge	saie	Chien	lepb
Doit	zabeth	Froment	chamech	Lyon	est
Dos	saber	Pomme	soffaba	Lyon	sebey
Coste	ionb	Poire	eugassa	Ours	dubbe
Cuisses	sulglz	Figue	thyne	Lieure	arnepb
Genou	rocube	Boulie	batbutb	Loup	diib

Cette liste reprend en réalité des mots arabes et non turcs, comme pourrait le laisser penser la phrase introductive (« [a]ulcuns noms communs du langage des turcs translates en francois¹⁹⁹² »). Les mots y sont ordonnés par thématique – du moins est-ce le cas sur le premier folio reprenant cette liste – et la traduction en arabe est transcrite en alphabet latin. Sont d’abord repris les termes relatifs au corps humain ; l’auteur commence par la tête et termine par les pieds. Sont ainsi notamment traduits les mots *chef*, *front*, *cheveux*, etc. Sont ensuite énoncés et traduits quelques termes liés à la divinité ou au sacré (*Dieu*, *ange*, *saint*, *dyable*), quelques titres (*Roy*, *seigneur* et *Dame*), quelques noms de corps de métier (*laboureur*, *couturier* et *cordonnier*), des termes relatifs au climat (*fouldre*, *tonnerre*, etc.), plusieurs noms d’aliments (*pain*, *poisson*, *fromage*, etc.), des mots évoquant la ville et le bâti (*cite*, *ville*, *chasteau*, etc.), des noms d’animaux (*asne*, *vache*, *veau*, etc.), des termes liés à la foi (*mort*, *ame*, *sepulchre*, etc.). Les noms repris dans le second folio comprenant le vocabulaire se suivent sans que l’on puisse dégager de structure claire : plusieurs d’entre eux appartiennent à des catégories citées dans le folio précédent, ne se suivent pas forcément et sont donc mélangés. On trouve, par exemple, des noms d’animaux tels que *cheval* ou *chameau*, mais ces deux termes ne se

¹⁹⁹² Ibid.

succèdent pas. Alors que la catégorie des noms de métier se trouve dans le folio q v recto, d'autres noms de profession sont présents sur le verso comme *cuisinier*, *serviteur*, *prestre* et, bien plus loin dans la liste, *boulengier*. La liste de vocabulaire se clôture avec les nombres traduits de un à trente. Si cette liste semblait de prime abord présenter une certaine structure par thème, il est bien difficile d'y voir un classement véritablement ordonné, puisque les mots – même au sein des catégories thématiques qui se dégagent – ne sont pas organisés par ordre alphabétique. On ne peut donc pas déterminer ce qui a motivé l'auteur à présenter ce vocabulaire dans l'ordre qui est le sien. Cette liste serait-elle le reflet de notes prises à la volée lors du périple auxquelles se serait associée une mémoire quelque peu défectueuse de la part du voyageur ? Quoi qu'il en soit, les mots qu'elle comprend sont relativement courants, probablement utiles pour celui qui déciderait de partir en pèlerinage vers Jérusalem. Nous sommes encore loin de ce qui deviendra le dictionnaire bilingue, mais les deux pages de vocabulaire retrouvées dans le récit demeurent un témoignage lexicographique important.

L'œuvre de Bernhard von Breydenbach et de Nicole Le Huen est la seule de notre corpus à intégrer une telle liste de vocabulaire. La langue étrangère apparaît bien plus souvent dans le corps du texte. Elle se fait notamment présente lorsque les auteurs citent des toponymes ou des anthroponymes. Plusieurs aiment les mentionner dans l'idiome local et s'amusent parfois à les traduire.

Bernhard von Breydenbach évoque ainsi plusieurs noms de lieu qu'il ne traduit cependant pas :

Le .xiii. jour de septembre on vient a ung grant torrent tout enclos de montaignes nommé en arabe Vadalar ; [...] et se nomment ces merveilleux mons en arabie gebethebel ; [...] Ce mont se nomme Mynschene¹⁹⁹³.

Bien avant lui, Marco Polo se fait un plaisir de s'arrêter sur les noms propres désignant contrées et individus. Loin de se limiter à la simple mention du toponyme ou de l'anthroponyme, il s'évertue à donner une traduction ou à trouver un équivalent dans la langue de son texte. Ainsi, lorsqu'il est en Perse :

il trouva un chastel qui est appelez Cala Acopensten, qui vaut dire en françois chastiaus de les aourous dou feuc, et ce est bien leur non car les gens de cest chastiau aourent le feu¹⁹⁹⁴

¹⁹⁹³ BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, éd. cit., folio n IV verso.

¹⁹⁹⁴ MARCO POLO, *Le Devisement du monde*, tome I, éd. cit., p. 151.

Il donne en langue locale le nom de rois :

et s'apelent tuit cil roy en sarrazinois Zul Carnam, qui vaut a dire en françois Alixandre¹⁹⁹⁵.

Or avint l'an mil .C. et IIIXX. [et .VII.] ans de Crist, les Tartars firent un nouvel roy qui avoit a non en leur langage Singuras Caan¹⁹⁹⁶.

Et il évoque les noms de Gog et Magog :

Et c'est le lieu que nous apelons en nostre païs Got et Magot, mais il l'appellent en leur païs Ung et Mugal, car en cele province y avoit .II. generacions de genz avant que les Tartars partissent de la : Ung estoient ceuz du pays et Mugul estoient les Tartars ; et pour ce sont il apelé aucune foiz Mongle les Tartars¹⁹⁹⁷.

Plus qu'une simple volonté de faire entendre au lecteur des sons étrangers et exotiques, on décèle une véritable sensibilité pour la langue de l'Autre chez ces auteurs, une sensibilité que l'on observe nettement chez Bertrandon de la Broquière. Lui aussi traduit certains toponymes. Ainsi, lorsqu'il décrit la ville de Sour (aujourd'hui Tyr) :

Item, de là me party et passay entre nuit et jour devant Sur que les Mores appellent Sour qui est une petite ville sur la mer comme dit est : et me sambla la place assez belle en tant que je la peus veoir, car je ne m'y arestay point¹⁹⁹⁸.

En donnant l'équivalent arabe du nom *Sur*, Bertrandon s'évertue à retranscrire la prononciation locale, ce qui confère une couleur exotique au texte et manifeste une certaine sympathie du voyageur pour l'idiome autochtone et ses sonorités.

Si les noms propres en langue locale contribuent à la description de l'étranger et de l'Ailleurs et peuvent être lus comme une marque d'intérêt pour l'altérité, l'introduction dans les récits de voyage de noms communs en langue étrangère donne un aperçu plus précis de la connaissance de la langue de l'Autre par l'auteur-voyageur et peut avoir une influence déterminante sur l'évolution lexicale de l'idiome de l'*homo viator*, puisque plusieurs des xénismes présents dans les œuvres viatiques ont fini par intégrer le système linguistique hôte. Les xénismes ne sont pas introduits seuls dans le texte ; ils sont presque toujours accompagnés d'une traduction – lorsqu'elle est possible –, d'une définition ou d'une description, ce qui permet à l'auteur de s'assurer de la compréhension du terme par le lecteur.

¹⁹⁹⁵ *Ibid.*, tome II, p. 4.

¹⁹⁹⁶ *Ibid.*, p. 25.

¹⁹⁹⁷ *Ibid.*, p. 42.

¹⁹⁹⁸ BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 42.

L'emploi de xénismes dans les textes s'explique d'abord par un manque dont souffre la langue du voyageur : l'idiome de l'*homo peregrinus* ne dispose pas des ressources nécessaires pour décrire la réalité nouvelle qui se présente à lui. Comment dès lors parler d'une chose que l'on ne peut nommer si ce n'est en recourant aux mots de l'Autre ? L'on remarque toutefois que certains auteurs emploient plus de xénismes que d'autres. Car, s'ils permettent de pallier une lacune du système linguistique du voyageur, ces termes étrangers sont aussi des marqueurs d'ouverture à l'altérité¹⁹⁹⁹.

Parmi les œuvres de notre corpus, l'on compte un nombre assez important de mots étrangers chez Marco Polo. Philippe Ménard relève pas moins de quarante-cinq termes empruntés au persan ou à l'arabe, douze mots mongols, trois chinois²⁰⁰⁰. Le marchand vénitien veille à traduire ou à expliquer ces termes, comme lorsqu'il parcourt le fleuve de Balacian (Badakhshan) :

Les gens aurent Mahomet et ont langage par eulz, et sont preudomme d'armes et ont un leur seigneur que il apelent *none*, qui vaut a dire en François quens²⁰⁰¹.

L'origine du terme *none* semble assez difficile à déterminer. Philippe Ménard affirme que ce mot pourrait venir du mongol *noyan*, du tibétain, de l'indien ou de l'indo-scythe²⁰⁰². Guillaume Pauthier, par exemple, rapproche *none* du mârath *nânâ*, terme qui correspondrait au sanskrit *natha* et dont le sens serait celui de « maître, seigneur »²⁰⁰³. Quant à Paul Pelliot, il estime que le mot *none* est une transcription du terme mongol *noyan* et rejette donc la possibilité qu'il vienne du kouchan *nana* ou du tibétain *nono*²⁰⁰⁴. Il n'est cependant pas sans souligner quelques éléments insatisfaisants qui empêchent une identification certaine entre *none* et le terme mongol *noyan* : le texte pourrait être corrompu, et aucun document n'affirme le recours à la langue mongole dans la région de Badakhshan, mais il est probable que Kubilai y ait envoyé des personnes pour travailler dans les mines et, avec elles, des représentants portant le titre de *none*²⁰⁰⁵. Bien que nous ne sachions pas exactement d'où provient ce terme, le texte montre

¹⁹⁹⁹ HERBERT Capucine, *Les récits de voyage des XIV^e et XV^e siècles lemmatisés*, op. cit., p. 80.

²⁰⁰⁰ MÉNARD Philippe, « Problèmes du plurilinguisme chez Marco Polo... », art. cit., p. 489-490.

²⁰⁰¹ MARCO POLO, *Le Devisement du monde*, tome II, éd. cit., p. 8.

²⁰⁰² *Ibid.*, p. 58.

²⁰⁰³ *Le livre de Marco Polo, citoyen de Venise, conseiller privé et commissaire impérial de Khoubilâï-Khân; rédigé en français sous sa dictée en 1298 par Rusticien de Pise*. Publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, présentant la rédaction primitive du Livre, revue par Marc Pol lui-même et donnée par lui, en 1307, à Thiébault de Cépoy, accompagnée des variantes, de l'explication des mots hors d'usage, et de Commentaires géographiques et historiques, tirés des écrivains orientaux, principalement chinois, avec une Carte générale de l'Asie par M. Guillaume Pauthier, Paris, Firmin Didot, 1865, t. I, p. 130.

²⁰⁰⁴ PELLIOT Paul, « Notes on Marco Polo ». *Ouvrage posthume, publié sous les Auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique*, Paris, Adrien-Masonneuve, 1963, vol. 2, p. 797.

²⁰⁰⁵ *Ibid.*

clairement qu'il s'agit d'un mot d'origine étrangère supposé inconnu du lecteur occidental vu qu'il est suivi d'une proposition de traduction : « qui vaut a dire en françois quens ».

Les envoyés du Duc de Bourgogne – dont nous avons montré l'intérêt pour l'altérité linguistique – ponctuent eux aussi leur récit de mots étrangers. Ainsi, Guillebert de Lannoy utilise-t-il le mot *sledes* pour parler des traîneaux sur lesquels il monte en Russie :

*Item, de là passay oultre la rivière de le Narowe et entray ou païs de Russie et illecque montay sur sledes, pour les grans nesges et froidures qu'il faisoit*²⁰⁰⁶.

Jean de Mandeville avait déjà employé ce terme pour désigner le même moyen de transport alors qu'il faisait mention de la Prusse :

*Et font charoier lour vitaille par dessure la glace as charioz sanz roes q'ils appellent soleies*²⁰⁰⁷.

Selon Christiane Deluz, Jean de Mandeville aurait pu apprendre ce mot à Liège, car *sledde* signifierait également traîneau en moyen néerlandais²⁰⁰⁸.

Outre le nom indigène usité pour désigner un traîneau, Guillebert de Lannoy cite les mots particuliers utilisés pour certaines espèces animales :

*Et sont les aucunes comme boeufz sauvaiges, nommez ouroflz, et autres en y a comme grans chevaulz nommez weselz et autres nommez hellent et y a chevaulz sauvaiges, ours, porc, cerfz et toutes manières de sauvagines*²⁰⁰⁹.

Si l'on peut remarquer ces quelques termes étrangers ou à consonnance étrangère chez Guillebert de Lannoy, l'on en trouve davantage chez Bertrandon de la Broquière. L'on peut supposer sans peine que le taux élevé de xénismes dans l'œuvre de ce dernier est dû au contact rapproché que Bertrandon a entretenu avec l'altérité²⁰¹⁰. Plusieurs des xénismes insérés dans le texte du voyageur bourguignon ont par ailleurs intégré le vocabulaire de la langue française, faisant du *Voyage d'Outremer* un document non des moins importants pour l'histoire du lexique français. En effet, les termes *toque*, *yaourt*, *caravansérail*, *bazar*, *caviar*, attestés pour la première fois dans ce récit viatique, sont restés dans la langue²⁰¹¹. Bertrandon fait suivre chacun

²⁰⁰⁶ GUILLEBERT DE LANNOY, *Œuvres*, éd. cit., p. 32.

²⁰⁰⁷ JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, éd. cit., p. 267. Notons toutefois que le terme n'apparaît pas dans tous les manuscrits de la tradition.

²⁰⁰⁸ *Ibid.*, p. 271.

²⁰⁰⁹ GUILLEBERT DE LANNOY, *Œuvres*, éd. cit., p. 41-42.

²⁰¹⁰ HERBERT Capucine, *Les récits de voyage des XIV^e et XV^e siècles lemmatisés*, op. cit., p. 80.

²⁰¹¹ *Ibid.*, p. 80.

de ces mots nouveaux pour l'homme occidental d'une description ou d'une brève définition pour que le référent apparaisse le plus clairement possible dans l'esprit du lecteur :

Et leurs tocques estoient premierement ung chapeau agu en rond de laine velue cramoisy et leurs tocques non point grosses dessus comme les aultres Mores les portent, mais elles leur pendoient de deux costez des oreilles bien bas de la largeur de la toille²⁰¹².

Et incontinent, ledit Jehan de Mine me mena en une place que on appelle Bathzar là où on vent robes, tocques et aultres besoignes²⁰¹³

Et nous baillerent une grande telle de lait quaillié qu'ilz appellent yogourt²⁰¹⁴

Et de là nous partismes et alames logier environ une lieue loing en ung petit karvanssara, qui sont maisons ainsy que les kans en Surye²⁰¹⁵.

Et fu en ceste ville de Bourse où je mengay premierement du cavyaire avec l'uyle d'olive, le quel, quant on n'a aultre chose que mengier, ne vault gueires que pour les Grecz²⁰¹⁶.

Les xénismes se font présents dans l'œuvre de l'*homo itinerans* à partir du moment où il entame son processus d'intégration dans la culture autochtone. Le mot *tocque* est cité et expliqué dans le récit alors que Bertrandon a dû se déguiser en Sarrasin pour sa sécurité. En prenant l'apparence de l'Autre, il commence peu à peu à utiliser et à faire siens les mots de l'altérité. Tous les autres mots susmentionnés apparaissent, quant à eux, après qu'il a rejoint la caravane de musulmans. La langue de l'Autre trouve donc une place dans la langue du « je » lorsque ce dernier bénéficie d'une proximité avec l'autre culture. L'assimilation progressive de vocables étrangers au système linguistique qui est le sien correspond à l'intégration elle aussi progressive du voyageur dans l'univers turc. Les xénismes peuvent par conséquent être bien plus que de simples signes de l'ouverture d'esprit de celui qui les emploie. Ils sont, dans le cas de l'espion bourguignon, une des traces visibles de la pénétration de la culture autre dans la sienne et font partie intégrante du processus de transformation identitaire que l'*homo peregrinus* a entamé au moment de se vêtir selon les coutumes locales et qu'il poursuit au moment d'apprendre l'idiome turc²⁰¹⁷, comme nous allons le voir.

²⁰¹² BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 50.

²⁰¹³ *Ibid.*, p. 60.

²⁰¹⁴ *Ibid.*, p. 89.

²⁰¹⁵ *Ibid.*

²⁰¹⁶ *Ibid.*, p. 135.

²⁰¹⁷ Voir OTTE Sandra, « La langue de l'Autre dans le *Voyage d'Outremer...* », art. cit.

3.2. Apprentissage des langues étrangères

La connaissance de l'idiome de l'Autre implique la disparition du personnage tiers qu'est le truchement. Ainsi, le récit de Georges Lengherand évoque-t-il le cas d'un ambassadeur du royaume du Prêtre Jean capable de se passer d'intermédiaire linguistique au moment de s'adresser au sultan grâce à ses compétences en langue arabe :

Par toutes les dictes portes lui fut fait ouverture jusques à la derrenière, que lors à l'entrée le dit grand truceman lui dist qu'il baisast la terre ; ce qu'il ne volu faire ne pareillement au milieu ne à l'aprochier, mais près dudit tappis fist mettre le dit chariot et se mist dedans. Et pour ce qu'il parloit morisque, dist lui mesmes sans truceman audit Soudan : sire Soudan, veulz-tu avoir paix à ton seigneur et au mien le prêtre Jehan²⁰¹⁸ ?

L'échange se déroule donc de façon directe, sans intermédiaire ou presque. Le contact avec l'altérité ne s'effectue en effet jamais sans médiation : même si la personne de l'interprète n'est plus physiquement présente, le « je » qui utilise la langue de l'Autre pour communiquer procède nécessairement à une traduction. La langue constitue alors l'élément de médiation qui permet certes de réduire la distance entre le « je » et l'Autre, mais qui empêche en même temps de les confondre.

Bien qu'elle n'implique pas la disparition complète de la médiation, la maîtrise de la langue de l'Autre demeure un outil d'intégration non des moindres. L'accueil de l'étranger est bien plus chaleureux lorsqu'il connaît l'idiome de ses hôtes. Dans *Le Canarien*, l'évêque arrivé sur les îles des Canaries reçoit ainsi tous les honneurs non seulement parce qu'il est un haut dignitaire ecclésiastique, mais aussi parce qu'il comprend la langue des autochtones :

Gadifer de la Salle (G)	Jean de Béthencourt (B)
/	Et tant que tout le peuple le sceût, on lui fit fort grant chere, et plus encore pour ce qu'il entendoit le langage du païs ²⁰¹⁹ .

Malgré l'utilité proclamée des compétences plurilingues, seuls deux de nos voyageurs parviennent à se passer de truchements grâce à leur apprentissage des langues : Marco Polo et Bertrandon de la Broquière. Le texte du *Devisement du Monde* signale assez vite que le Vénitien connaît et sait pratiquer plusieurs langues orientales :

²⁰¹⁸ *Voyage de Georges Lengherand...*, éd. cit., p. 187.

²⁰¹⁹ *Le Canarien*, éd. cit., p. 271.

Or avint que Marc, le filz monseignour Nicolo, aprist si bien la coustume des Tatars et lor langage et lor lettre et lor archier que ce fu merveilles. Et sachiez vraiment, il sot en pou de temps de pluseurs langages et sot de .IIII. lettres de lor escriptures²⁰²⁰.

Il s'agit de l'unique passage du *Devisement* à évoquer les compétences linguistiques du marchand italien. Cette évocation reste imprécise car, en dehors de la langue tartare, on ne sait quels sont les trois autres langages appris par le voyageur. Quelles que soient les langues connues par Marco Polo, l'on sait qu'elles lui ont permis de communiquer sans difficulté avec les personnes rencontrées et qu'elles ont conduit à l'effacement de la figure tiers qu'est le truchement, Polo étant devenu son propre médiateur.

La situation décrite dans la relation de voyage de Bertrandon de la Broquière s'avère plus intéressante encore que celle du marchand vénitien car l'œuvre ne fait pas que mentionner un état (la connaissance de langues étrangères par le voyageur) : elle décrit le processus même d'apprentissage des langues et d'effacement progressif du personnage de l'intermédiaire. Le *Voyage d'Outremer*, récit d'espionnage, de pèlerinage, est peut-être avant tout le récit de la transformation identitaire vécue par Bertrandon à la suite de sa rencontre avec l'altérité²⁰²¹.

Alors qu'au début de son périple, l'envoyé de Philippe le Bon est préoccupé par la recherche d'interprètes et de guides, il se détache du personnage tiers et se rapproche progressivement de l'Autre pour finir par être assimilé à lui. Libéré du lien de dépendance créé par le truchement, il peut entrer plus directement en contact avec l'Autre et mieux le comprendre.

Ainsi que nous l'avons dit, le moment clef dans le processus de transformation de Bertrandon est celui où il intègre une caravane de musulmans. À partir de cet instant, habillé tel un Turc, il commence à intégrer de plus en plus de termes étrangers dans son propre lexique²⁰²² et à adopter certaines coutumes des autochtones. Il décrit à merveille le début de son intégration et de son adaptation au groupe :

[...] et là commençay à apprendre à couchier sur la terre et à boire de l'eau sans vin et me seoir à terre les jambes croisées ce qui me fu ung pou dur au commencement. Mais le plus dur me fu le chevaulchier aux cours estriers ; et me trouvay aulcunesfois en telle nécessité que quant j'estoye descendu, je ne pouvoye monter sans avantage pour la grant douleur des jaretz. Et après que je l'eus acoustumé, il me fu plus aisié que nostre maniere²⁰²³.

²⁰²⁰ MARCO POLO, *Le Devisement du monde*, tome I, éd. cit., p. 129.

²⁰²¹ Voir OTTE Sandra, « La langue de l'Autre dans le *Voyage d'Outremer* de Bertrandon de la Broquière », art. cit. et ID., « Truchements et autres médiateurs... », art. cit.

²⁰²² Voir *supra*, 3.1. Intégration de xénismes.

²⁰²³ BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 70-71.

Le rapprochement entre le « je » et l'Autre se renforce à partir du moment où le voyageur partage la nourriture des Turcs et leur intimité. Lorsque Bertrandon se rend aux bains avec eux, il remarque qu'une étape a été franchie dans le processus d'intégration : « Et tousiours depuis, fus je plus acointé d'eulx que je n'avoye esté²⁰²⁴ ».

L'apprentissage de la langue turque a aussi contribué au changement identitaire de Bertrandon et a facilité son adaptation aux autres et son adoption par le groupe de musulmans. L'envoyé bourguignon est le seul voyageur du corpus à décrire la façon dont il a appris quelques rudiments de turc et à faire état de cet apprentissage tout au long de son récit :

Et ainsy que je eus tout apointié mon faiçt, comme dit est, Nostre Seigneur qui, de sa grace, me aida à paracomplir le demourant, m'envoya ung Juif de Caffa qui parloit bon tartre et ytalien, lequel me ayda à mettre par escript en turc et en ytalien toutes les choses qui me povoient estre necessaires en mon chemin pour moy et pour mon cheval. Et dès la premiere journée que je me trouvay en la compaignie devant Balbec, je regarday en mon escript comment on appelloit l'orge et la picquade pour mon cheval ; dix ou douze Turcs s'assemblerent autour de moy et se prindrent à rire quant ilz virent ma lettre et en furent aussy merveilliez que nous sommes de la leur. Depuis celle heure, ils furent s'y embesoingniez de m'apprendre à parler qu'ilz me disoient tant de fois une chose et en tant de manieres qu'il falloit que je la reteinsse. Et quant je me party d'eulx, je savoye demander la pluspart de toutes les choses qui m'estoyent necessaires pour moy et pour mondit cheval²⁰²⁵.

Bertrandon apprend ainsi quelques mots du vocabulaire de survie grâce à un Juif polyglotte. Comme pour Marco Polo, l'apprentissage de la langue n'est pas uniquement oral ; il passe aussi par l'écrit. Le système scriptural employé par le voyageur ne correspond visiblement pas à celui des autochtones, qui s'empressent de le corriger et de l'aider à parfaire ses connaissances dans leur langue en passant par un enseignement oral. Bertrandon adopte ici le point de vue de ses interlocuteurs et constate qu'il paraît autant étranger à l'Autre que celui-ci l'est pour lui : « dix ou douze Turcs s'assemblerent autour de moy et se prindrent à rire quant ilz virent ma lettre et en furent aussy merveilliez que nous sommes de la leur ».

Des traces de cet apprentissage peuvent s'observer à plusieurs autres endroits du récit. L'éditeur Charles Schefer a pu par exemple relever plusieurs corruptions dans certains mots étrangers présents dans le texte. Ainsi, dans la phrase « Apprez, je achetay ung tabolzan pour mettre à l'archon de ma selle ainsy que les gens de bien le portent, selon la coustume du pays²⁰²⁶ », « Tablozan est la corruption des deux mots *Table zin*²⁰²⁷ ». L'on ne peut néanmoins imputer avec certitude ce genre de corruption à une connaissance approximative de l'idiome

²⁰²⁴ *Ibid.*, p. 96-97.

²⁰²⁵ *Ibid.*, p. 63.

²⁰²⁶ *Ibid.*, p. 62.

²⁰²⁷ *Ibid.*

étranger de la part du voyageur – la transmission manuscrite peut aussi avoir sa part de responsabilité. À côté des corruptions dont l'origine demeure incertaine, l'on peut noter plusieurs erreurs de traduction commises par Bertrandon. L'auteur du *Voyage* affirme ainsi que le toponyme *Carassar* signifie « pierre noire ». Or, « *Qara-hissar* ne signifie point pierre noire, comme le dit Bertrandon de la Broquiere, mais bien château noir²⁰²⁸ ». Les approximations linguistiques dont se rend coupable le voyageur n'enlèvent en rien son caractère profondément ouvert, et elles manifestent au contraire les efforts qu'il réalise pour assimiler une langue qui n'est pas la sienne – des efforts qui se notent encore lorsque Bertrandon demande son chemin à un Turc, sans doute en langue turque :

Et ainsy que Dieu m'avoit conduit par avant, ainsy me conduisit il bien ce jour jusques à Bourse, sans en riens faillir que une fois que je demanday le chemin à ung Turc²⁰²⁹.

La grande ouverture d'esprit de l'*homo peregrinus* bourguignon associée à son apprentissage de la langue et des coutumes du groupe musulman dans lequel il tente de se fondre sans *a priori* négatif – rappelons qu'il souligne la beauté de l'idiome turc – donne au « je » l'apparence d'un personnage à l'identité mouvante, perméable aux apports extérieurs et changeant au gré des contacts avec l'altérité. Bertrandon de la Broquière est par conséquent l'illustration parfaite pour le *xv^e* siècle du voyageur transculturel²⁰³⁰. L'œuvre du voyageur-espion dépasse la simple relation d'un itinéraire à travers les routes d'Orient, elle raconte la rencontre du « je » avec l'Autre et le passage de frontières identitaires :

By 'turning Turk,' and, as a result, by identifying himself with the Other, Bertrandon moved across cultural boundaries, into a different cultural space. Thus, Voyage d'Outremer is not only the account of a geographical travel, but also an attempt of cultural translation²⁰³¹.

Au contact de l'altérité, Bertrandon devient lui-même autre. D'abord étranger, il finit par être appelé « frère » par un Turc de la caravane qu'il a rejointe :

²⁰²⁸ *Ibid.*, p. 125.

²⁰²⁹ *Ibid.*, p. 131.

²⁰³⁰ Nous employons le terme *transculturel* dans un sens similaire à celui donné par Fernando Ortiz, qui a créé le mot *transculturation* en vue de le substituer à celui d'*acculturation* pour décrire la situation ethnoculturelle cubaine et qui le définit ainsi : « *[El término transculturación] expresa mejor las diferentes fases del proceso transitivo de una cultura a otra, porque éste no consiste solamente en adquirir una distinta cultura, que es lo que en rigor indica la voz angloamericana acculturación, sino que el proceso implica también necesariamente la pérdida o desarraigo de una cultura precedente, lo que pudiera decirse una parcial desculturación, y, además, significa la consiguiente creación de nuevos fenómenos culturales que pudieran denominarse de neoculturación. Al fin, [...], en todo abrazo de culturas sucede lo que en la cópula genética de los individuos : la criatura siempre tiene algo de ambos progenitores, pero también siempre es distinta de cada uno de los dos.* » (ORTIZ Fernando, *Contrapunteo cubano del tabaco y el azúcar*, éd. E.M. SANTÍ, Madrid, 2002, p. 260).

²⁰³¹ M. COMAN, « Experiencing Otherness », *art. cit.*, p. 109.

Adont l'un d'eulx de qui j'estoye le plus acointé lequel me appelloit kardays, c'est à dire frere, dist qu'il beuveroit pour moy affin que les aultres fussent contens de moy²⁰³²

Assimilé à un frère, Bertrandon efface (presque) toutes les frontières qui le séparaient de l'Autre, il « atteste l'émergence d'un monde où la frontière semble perdre de sa solidité²⁰³³ ». Cependant, s'il devient autre, il ne devient pas l'Autre. L'assimilation à l'altérité et à sa culture n'est jamais totale, car le « je » des débuts – bien qu'il soit transformé – ne disparaît pas complètement, les frontières s'estompent, perdent de leur solidité, mais existent toujours.

L'intérêt du témoignage de Bertrandon ne réside par conséquent pas uniquement dans l'apprentissage d'un autre idiome, mais aussi et surtout dans le processus de transculturation et de transformation identitaire dont la connaissance de cette autre langue fait pleinement partie.

²⁰³² BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, éd. cit., p. 80.

²⁰³³ GOMEZ-GÉRAUD Marie-Christine, « Lire le voyage à la fin du xv^e siècle. Comment situer le *Voyage* de Bertrandon de la Broquière ? », Jean DEVAUX, Matthieu MARCHAL, Alexandra VELISSARIOU, eds., *Écrire le voyage au temps des ducs de Bourgogne, Actes du colloque international organisé les 19 et 20 octobre 2017 à l'Université du Littoral – Côte d'Opale (Dunkerque)*, Turnhout, Brepols, 2021 p. 31.

Conclusion

Cinq degrés différents d'intégration de la langue de l'Autre s'observent dans les textes viatiques étudiés. Le premier est l'absence totale de langues étrangères ou même de mention de ces idiomes, ce qui manifeste un faible intérêt de la part de l'auteur à l'égard des autres langues et, de ce fait, de la culture de l'Autre. L'altérité n'est pas le sujet de l'œuvre : c'est le « je »-voyageur et l'expérience de ce « je » qui est le centre de la relation. Dans la plupart des récits de voyage, la présence de langues étrangères est cependant mentionnée. Très souvent, l'auteur se borne à la simple évocation de l'existence d'idiomes différents sans donner de plus amples explications. Mais il peut aussi décrire des situations de plurilinguisme avec la nécessité de recourir à des truchements. La présence d'interprètes-guides peut certes résulter de la préoccupation du voyageur pour communiquer avec les populations locales, mais elle est aussi révélatrice du dispositif d'accompagnement et de contrôle mis au point dans le cadre des pèlerinages en Terre sainte. La mention de médiateurs linguistiques n'est qu'une façon indirecte de faire état de l'altérité linguistique. À ce troisième stade, la langue de l'Autre n'est pas encore véritablement présente dans le texte ; elle l'est seulement par l'intermédiaire du truchement. Pour que le lecteur puisse entendre les sonorités étrangères et pour que l'auteur puisse décrire des réalités nouvelles, il faut faire entrer les mots de l'Autre dans le système linguistique du texte. Tous les auteurs-voyageurs de notre corpus ne recourent pas à ce procédé pourtant essentiel pour dépasser les limites de la langue du « je » et fréquemment usité dans les relations de voyage ultérieures. Seuls ceux qui font preuve d'ouverture d'esprit et qui s'avèrent capables de se décentrer pour franchir les frontières culturelles en plus des frontières géographiques laissent une place certaine aux mots de l'Autre. Bien que l'introduction de xénismes puisse être l'indicateur d'un regard ouvert et curieux porté sur l'altérité, elle n'accorde qu'un espace restreint à l'idiome de l'Autre dans l'idiome du « je », le degré le plus élevé d'intégration de la langue étrangère demeurant l'apprentissage et la pratique de cette langue par le « je ».

De manière générale, cependant, la présence de la langue étrangère dans les récits de voyage est assez faible, et le personnage du truchement est souvent effacé ou à peine mentionné. Seuls quelques auteurs-voyageurs manifestent un intérêt marqué pour les langues étrangères et/ou les problèmes de communication : Marco Polo, Jean de Mandeville, Guillebert de Lannoy, Bertrandon de la Broquière, Jean de Tournai, Bernhard von Breydenbach et Nicole Le Huen accordent une place toute particulière aux idiomes et aux acteurs de la communication interethnique.

Le souci porté à l'égard des autres langues ne dépend pas tant de la période de composition de l'œuvre ou du milieu dont est issu l'auteur – bien que les voyageurs bourguignons semblent plus sensibles à la pluralité linguistique – que de la personnalité de l'*homo viator* qui rédige le récit de son périple. En effet, les textes du xv^e siècle peuvent tout aussi bien ne rien dire de la langue de l'Autre qu'émettre de nombreux commentaires à son sujet, et l'on observe par ailleurs des mentions à l'idiome étranger dans des textes bien antérieurs à la période charnière qu'est la fin du Moyen Âge. Seul le voyageur capable de sortir de son groupe pour aller au plus près de l'altérité et franchir les barrières qui l'en séparent semble montrer une sensibilité sincère pour ce qui définit l'Autre. Loin de citer des mots étrangers dans son texte à de pures fins exotiques, il les intègre car ces termes lui ont permis de voir une réalité dont il ignorait l'existence jusqu'alors. En s'ouvrant à l'Autre, à sa langue et à sa culture, en réalisant qu'il est lui-même un étranger pour ceux qui le reçoivent sur leurs terres, l'*homo itinerans* voyage vraiment entre l'Ici et l'Ailleurs et peut dès lors devenir un personnage de frontières plurilingue à l'identité mouvant au gré des rencontres.

L'identité du voyageur plurilingue comme celle du truchement et de tout autre médiateur linguistique échappe à toute catégorisation ferme et définitive car elle se modifie et s'enrichit sans cesse, car elle est le fruit d'une construction progressive. Alors que le voyageur monolingue ne circule qu'avec et dans son univers et que son identité apparaît donc clairement définie dans son récit, l'*homo viator* plurilingue développe une identité plurielle et profondément transculturelle.

Conclusions

*« ²Tout à coup il y eut un bruit qui venait du ciel comme le souffle d'un violent coup de vent : la maison où ils se tenaient en fut toute remplie ; ³alors leur apparurent comme des langues de feu qui se partageaient et il s'en posa sur chacun d'eux. ⁴Ils furent tous remplis d'Esprit Saint et se mirent à parler d'autres langues, comme l'Esprit leur donnait de s'exprimer. »
(Actes 2, 2-4)*

AMSLER Samuel et alii, *La Bible*, op. cit., p. 2360-2361.

Le défi que nous avons choisi de relever n'était pas simple. Comment gérer et manipuler un corpus aussi vaste que celui de la littérature médiévale d'oïl ? Comment organiser les exemples traitant de la langue des personnages et comment les articuler entre eux ? Notre étude aurait pu prendre une tout autre apparence tant les possibilités de classements sont nombreuses. Nous aurions notamment pu hiérarchiser les extraits relevés non pas d'après les fonctions assignées aux langues mais d'après le type de personnage-locuteur. Ainsi, aurions-nous eu une typologie centrée sur les idiomes parlés par les médiateurs, les héros chrétiens, les païens, les clercs, les voyageurs, etc. Nous aurions cependant couru le risque d'occultier plusieurs cas où les langues interviennent et nous aurions peut-être omis de nous arrêter sur certaines catégories de personnages considérées comme moins importantes et dont la langue ne constitue pas toujours un élément définitoire saillant. Nous aurions également pu proposer une étude organisée par genre ou par époque de composition des œuvres. Toutefois, nous aurions certainement produit un travail très redondant, car, comme nous l'avons souligné, si des tendances peuvent s'observer, les différents usages attribués aux langues des personnages peuvent se retrouver dans tous les genres littéraires et à toute période.

La typologie que nous avons établie nous semble être celle qui permet de faire ressortir au mieux les fonctions des idiomes dans les textes envisagés et leur rôle dans la définition identitaire des protagonistes. Nous avons pu montrer que les langues sont mobilisées dans les contextes de communication et de médiation linguistique, qu'elles peuvent servir d'élément de caractérisation des personnages et qu'elles sont une des ressources employées pour susciter le rire. Nous avons également relevé des utilisations spécifiques liées à ces trois usages principaux : les auteurs accordent une place aux idiomes au moment d'aborder la formation intellectuelle de certains héros, lorsqu'ils servent à l'accomplissement d'une ruse ou encore lorsqu'il s'agit de dépeindre la folie ou la possession. Le poète médiéval n'oublie pas non plus de rappeler l'origine babélique des langues et de représenter ces dernières comme le résultat d'un don ou d'un châtement.

Face à la multitude de textes étudiés, il nous a paru opportun d'envisager dans une section séparée un seul genre littéraire afin d'observer non plus la mobilisation des langues dans la littérature médiévale en général, mais la spécificité de leur emploi dans un type d'œuvres bien particulier. Notre choix s'est rapidement porté sur les récits de voyage à cause de leur statut singulier au regard des autres compositions écrites du Moyen Âge et du rôle de leur auteur, qui est souvent le narrateur et le voyageur des périples relatés.

Bien que des situations similaires se notent entre les différents textes cités et entre les divers genres convoqués, chaque œuvre présente des singularités et chaque auteur est motivé par des intentions propres. La présence des langues dans les écrits littéraires n'est pas tant dépendante du genre auquel ils appartiennent ou de l'époque à laquelle ils ont été élaborés que des objectifs poursuivis par leur créateur et de sa sensibilité à la diversité linguistique.

Si nous ne pouvons pas dire que la présence des langues et de contextes plurilingues dans les textes médiévaux reflète fidèlement la situation sociolinguistique d'une époque, elle donne néanmoins une idée des conceptions que les auteurs du Moyen Âge projettent sur les langues. Ceux-ci ne les voient pas uniquement comme des outils de communication ; ils les montrent comme vecteurs de cultures et marqueurs d'identité.

Les auteurs tendent à mettre en relation la langue, la foi et le degré d'humanité du locuteur. Dans plus d'une œuvre, le mécréant fait les frais d'une description animalisante qui passe par un comportement inadapté, violent voire sauvage et par une langue qualifiée de désagréable et assimilée à des sons bestiaux. Celui qui croit mal ne parle pas chrétien et se voit dès lors déshumanisé. Tel est le châtement subi par ceux qui s'éloignent de la bonne foi et de la bonne voie, et plus généralement par ceux qui sont différents. Car il n'est pas nécessaire d'être d'une autre confession religieuse pour être animalisé. L'altérité, quelle que soit la forme par laquelle elle se manifeste, peut conduire à un rejet. S'exprimer différemment peut suffire pour être stigmatisé ou exclu d'un groupe. La chanson *Mout me semont Amors ke je m'envoie* de Conon de Béthune en témoigne.

À travers les divers exemples que nous avons rassemblés, nous avons pu constater que l'identité de la figure auctoriale et des personnages est définie en partie par leur idiome et leurs pratiques linguistiques. Le « je » auctorial ne fait-il pas entendre sa voix lorsqu'il affirme ses origines et étale ses compétences en langues ? L'étranger n'est-il pas repéré à cause de son accent, de certaines maladresses linguistiques ou de l'emploi d'un autre idiome ? Le fou ne voit-il pas sa folie transparaître dans son langage déviant ? Le clerc n'est-il pas caractérisé par une connaissance plus ou moins fine du latin ? Et que dire du truchement dont la fonction impose ou suppose une maîtrise plurilingue ? Qu'il soit monolingue ou plurilingue, le personnage dont les connaissances linguistiques sont soulignées voit une part de son identité révélée ou, au contraire, parfois camouflée par la pratique de la ou des langues qui sont siennes.

Nous devons toutefois noter une différence entre la représentation du monolingue et celle du plurilingue. Même si tout protagoniste – quelles que soient ses compétences

linguistiques – est susceptible d'évoluer et de se construire au gré des aventures vécues, le polyglotte paraît développer une identité davantage encline à la mouvance.

L'étude que nous avons menée permet de dessiner les contours de la figure plurilingue médiévale. La première chose à relever est que le polyglottisme n'est pas réservé à un type particulier de protagonistes : le seigneur comme le valet, le chrétien comme le païen, l'homme comme la femme, tous peuvent connaître plusieurs idiomes. Cependant, en fonction de leur rôle dans l'histoire ou de leur statut, leur identité peut être plus ou moins clairement établie. Certains polyglottes semblent ainsi posséder une identité bien précise : ils ont un nom, une fonction et, bien souvent, une origine déterminée. Tel serait le cas des héros et figures de haut rang (comme Alexandre le Grand, Charlemagne, Guillaume, Cleomadès, etc.), des personnages secondaires aux valeurs estimables (comme Pille Avaine ou le valet Polet), de quelques Sarrasins ou, dans les récits de voyage, des seigneurs de pays étrangers, des ambassadeurs ou de plusieurs médiateurs dont le rôle s'est avéré primordial dans le bon déroulement de la pérégrination. Même s'ils sont nommés et paraissent *a priori* clairement identifiés, ces protagonistes aux multiples talents linguistiques peuvent aisément franchir les barrières de l'altérité, car parler une autre langue rapproche forcément de ceux qui la pratiquent. N'avons-nous pas remarqué que l'*homo viator* sensible aux autres idiomes et désireux de les apprendre assimile, comprend davantage les coutumes de l'Autre et intègre plus facilement son groupe au point de devenir son frère, son *kardays*, et un être profondément transculturel ? Passeport utile pour traverser les frontières qui séparent l'Ici et l'Ailleurs, la langue sert aussi de masque et permet à tout qui le souhaite de se faire passer pour ce qu'il n'est pas. S'il n'est pas nécessaire de s'exprimer dans un autre idiome pour se déguiser, l'emploi d'un autre parler permet de renforcer la qualité et l'efficacité du travestissement. Par conséquent, plus encore que tout autre personnage, les plurilingues sont capables de changer de visage au gré des envies et des besoins.

Être potentiellement caméléon, le polyglotte peut aussi être invisibilisé par ses connaissances linguistiques. Ainsi, le *latinier* est-il fréquemment réduit à son statut de médiateur et plongé dans l'anonymat. Personnage aux contours identitaires particulièrement flous, il s'efface derrière les langues qu'il parle et qui, paradoxalement, le font exister.

La représentation des langues dans la littérature médiévale est par conséquent loin de répondre uniquement à un simple souci de vraisemblance ou d'exotisme. Nous avons en outre pu montrer que l'intégration des langues dans les œuvres du Moyen Âge n'est pas un fait aussi rare que certains l'ont prétendu. Comment aurait-il pu en être autrement dans un monde autant

marqué par la pluralité linguistique et dans une société influencée par les Saintes Écritures et encore imprégnée du discours babélien ?

Éléments de caractérisation des personnages, les idiomes mentionnés dans la littérature constituent un indice de la façon dont les lettrés du Moyen Âge percevaient le mythe de Babel. La diversité linguistique évoquée dans les textes n'est pas à envisager seulement comme le reflet plus ou moins déformé d'une réalité ou comme une ressource utilisée par les auteurs pour renforcer les antagonismes entre les locuteurs en présence ou accentuer l'extranéité de l'un ou l'autre protagoniste. Elle indique aussi comment le mythe de Babel a marqué les esprits du temps et a été réinterprété. Les passages étudiés montrent comment l'Homme peut réagir face à la pluralité des langues : être contraint de rester dans son groupe à cause de compétences linguistiques limitées, parvenir à communiquer avec l'Autre en passant par des intermédiaires ou agir et apprendre plusieurs langues pour tenter de devenir le maître de Babel tel Alexandre le Grand. Victimes de ce qui a été perçu comme un châtement divin, les Hommes ont la capacité de s'adapter et de transformer la punition babélienne en don de Dieu. Le rapport au plurilinguisme est de ce fait très ambivalent. Tous les polyglottes ne sont pas valorisés. Seuls ceux qui bénéficient déjà d'une certaine légitimité reçoivent des éloges pour leurs compétences linguistiques. L'Autre, les étrangers et les ennemis de la foi – à moins de se montrer disposés à rentrer dans la « norme » – sont quant à eux davantage méprisés s'ils parlent plusieurs langues ou s'ils s'expriment dans un idiome différent de celui du groupe majoritaire. Là où le héros domine Babel, le marginal ou le marginalisé risque d'être la victime de la sanction divine.

La mobilisation des langues par l'auteur peut aussi être un écho à l'attitude complexe des Hommes vis-à-vis de la pluralité linguistique. Tantôt le poète met-il l'accent sur la multiplicité des langues tantôt cherche-t-il à l'effacer pour revenir à l'unité prébabélienne tant fantasmée.

Les conceptions médiévales sur les langues sont parfois encore observables de nos jours : valorisation de la formation en langues, du plurilinguisme de l'élite intellectuelle, mais méfiance à l'égard de l'allophone voire rejet de celui qui ne sait parler la belle langue normée. Certes, la situation linguistique a bien changé depuis le Moyen Âge. Mais, malgré la disparition de nombreuses langues²⁰³⁴, l'hégémonie de certaines autres et le phénomène de standardisation, la pluralité linguistique n'en demeure pas moins une réalité avec laquelle l'Homme du XXI^e siècle doit composer. Toujours tiraillé entre la peur de l'Autre et la curiosité de le

²⁰³⁴ Voir notamment HAGÈGE Claude, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000.

découvrir, entre le désir d'effacer les différences pour unifier voire uniformiser son univers et la volonté de préserver les richesses de la diversité, entre la recherche de l'Un, de la perfection et le besoin de peindre le multiple et d'exprimer ses singularités, l'être humain reste un produit de Babel.

Annexes

I. Œuvres et datation

Nous reprenons ci-dessous les œuvres médiévales mentionnées dans la typologie et dans l'étude sur les récits de voyage. Les œuvres sont classées par ordre alphabétique, et la datation que nous indiquons à côté de chacune d'elles est celle que donnent le *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français* (DEAF) et le *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF). Lorsqu'une œuvre n'est pas reprise dans les répertoires de ces deux dictionnaires, nous avons notamment consulté le *Jonas. Répertoire des textes et livres français et occitans (850-1550)* (<https://jonas.irht.cnrs.fr/>) et le *Dictionnaire des lettres françaises (Le Moyen Âge)* dirigé par Geneviève Hasenohr et Michel Zink. La datation provenant de *Jonas* est signalée par un astérisque et celle du *Dictionnaire des lettres françaises* est suivie de deux astérisques. Lorsque la datation indiquée est issue d'un travail scientifique, nous signalons le nom du chercheur et l'année de parution du travail entre crochets.

Abrégé d'Histoire sainte : XIII^e s.

Actes des apôtres (Mystère des), Simon Gréban : entre 1473 et 1478*

Aiol : XII^e s. - XIII^e s.

Aliscans : fin du XII^e s.

Amadas et Ydoine : début du XIII^e s.

Ami et Amile (décasyllabique) : début du XIII^e s. (ca. 1200)

Anseïs de Carthage : 2^e quart du XIII^e s.

Aquilon de Bavière : XIV^e - XV^e s. (probablement écrit de 1379 à 1407)

Archiloge Sophie : ca. 1400

Aspremont : entre 1187 et 1191 (ca. 1188)

Auberi le Bourguignon : 2^e tiers du XIII^e s.

Aurora : ca. 1170-1200 [Giraud, 2023]

Aye d'Avignon : ca. 1200

Ballades, Charles d'Orléans : 1^{re} moitié du XV^e s.

Bâtard de Bouillon : milieu du XIV^e s.

Baudouin de Sebourc : XIV^e s. (ca. 1365)

Beaudous : 2^e tiers du XIII^e s.

Bérinus (prose) : vers 1370

Berte aus grans piés : ca. 1275

Beuve de Hantone : 1^{er} tiers du XIII^e s.

Bible, Herman de Valenciennes : XII^e s.

Bible, Macé de la Charité : ca. 1300

Bible des sept estaz du monde : ca. 1243

Bible du XIII^e siècle : XIII^e s.

Bisclavret : ca. 1165

Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour (vers) : 1^{er} tiers du XIII^e s.

Calbain (Farce de) : dernier tiers du XV^e s. [Tissier, 1984]

Canarien (Le) : xv^e s. (1402-04 : date de l'expédition)

Cent nouvelles nouvelles : ca. 1460

Chanson d'Antioche : fin du xii^e s.

Chanson de Guillaume : 2^e tiers du xii^e s.

Chanson de Jérusalem : fin du xii^e s.

Chanson de Roland : xii^e s. (Oxford), xiii^e s. (Châteauroux)

Chanson des Saisnes : xii^e - xiii^e s.

Charroi de Nîmes : 2^e tiers du xii^e s.

Chétifs : ca. 1190

Chevalier au cygne : fin du xii^e s.

Chevalier de la Charrette (Lancelot) : ca. 1177

Chrétienté Corbaran : 1^{re} moitié du xiii^e s.

Chronique de Fra Salimbene de Adam : fin du xiii^e s., ca. 1287 [Weill, 2014]

Chronique de Georges Chastelain : xv^e s. (probablement écrite entre 1454 et 1470)

Chronique d'un ménestrel de Reims : ca. 1260

Chronique de Morée : ca. 1344

Chronique des rois de France : fin du xiii^e s.

Chronique rimée, Philippe Mouskes : ca. 1243

Chroniques abrégées ou *Manuel d'Histoire dit de Philippe VI de Valois* : compilation entreprise vers 1326 ; une première rédaction en 1326-7, la seconde en 1330*

Chroniques de Froissart : ca. 1370-1402

Chroniques de Normandie : xiv^e s.**

Ci nous-dit : ca. 1320

Cité de Dieu de saint Augustin, Raoul de Presles : 1375 (1371-1375)

Clamadès, Guillaume Leroy : ca. 1480

Cleomadès, Adenet le Roi : avant 1285

Cleomadès, Philippe Camus : avant 1468

Cligès : 1176

Compendium studii philosophiae : 1271 [Lusignan, 2012]

Comput, Philippe de Thaon : xii^e s. (1113 ou 1119)

Comte d'Artois (Roman du) : milieu du xv^e s.

Conquête de Constantinople, Robert de Clari : ca. 1216

Conte du Graal (Perceval) : ca. 1180

Coppieurs et des lardeurs (Sottie des) : ca. 1488

Couronnement de Louis : 2^e tiers du xii^e s.

Courtois d'Arras : début du xiii^e s.

De consolatione philosophiae (traduction) : traduction anonyme du début du xiv^e siècle [Lusignan, 1986]

De Consolatione philosophiae : 524**

De nugis curialum : xii^e s., ca. 1180 [Châtelain, 2012]

De regimine principum : ca. 1279 [Perret, 2018]

De vulgari eloquentia : ca. 1304-1305 [Rosier-Catach, 2011]

Des saintes pérégrinations de Jérusalem : fin du xv^e s. (imprimé de 1488)

Deux Anglais et l'anel (Fabliau des) : xiii^e s.*

Devisement du monde : début du xiv^e s.

Dialogues de saint Grégoire, Frère Angier : 1212

Dictionarius, Jean de Garlande : xiii^e s.

Dit du Buef : 1^{er} quart du XIV^e s.

Donat françois : ca. 1400

Doon de Mayence : milieu du XIII^e s.

Ecbasis cujusdam captivi per tropologiam :
ca. 1095-1100 [Munier, 1998]

Éliduc : ca. 1165

Enfances Ogier, Adenet le Roi : 1276

Enfances Ogier (Chevalerie Ogier) : fin du
XII^e s. [Ott, 2013]

Enfances Renier : 2^e moitié du XIII^e s.

Entrée d'Espagne : 1^{re} moitié du XIV^e s.

Érec et Énide : ca. 1170

Esclarmonde (décasyllabique) : 3^e tiers du
XIII^e s.

Espurgatoire seint Patriz : ca. 1195

Estoire del saint Graal : ca. 1225

Estoire de seint Aedward le rei : ca. 1245

Étymologies : ca. 630

Eustache le Moine (Wistasse le Moine) :
2^e tiers du XIII^e s.

*Femmes qui apprennent le latin (Farce
des)* : XV^e - XVI^e s.*

Fierabras : ca. 1190

Fille du comte de Ponthieu : 1^{er} quart du
XIII^e s.

Fille d'un roi (Miracle de la) : XIV^e s. (joué
probablement en 1379)

Floire et Blancheflore : ca. 1160

Floovant : fin du XII^e s.

Florent et Octavien (octosyllabique) : 2^e
moitié du XIII^e s.

Florimont, Aimon de Varennes : 1188

Folie des gorriers : ca. 1465 [Picot, 1902]

Folie Lancelot : ca. 1238

Folies Tristan : début du XIII^e s.

Folque de Candie : début du XIII^e s.

Fouke le Fitz Waryn : début du XIV^e s.

Frère Guillebert (Farce de) : début du
XVI^e s.*

Galeran de Bretagne : 1^{er} quart du XIII^e s.

Gaufrey : 2^e moitié du XIII^e s.

Genèse (Bible de Raoul de Presles) : XIV^e s.,
ca. 1382 [Pagan, 2021]

Genèse, Evrat : ca. 1198

Gesta Dei per Francos : ca. 1104-1108**

Gillion de Trazegnies : milieu du XV^e s.*

Gui de Bourgogne : ca. 1230

Guillaume de Palerne : début du XIII^e s.

Guiron le Courtois : XIII^e s.

Hervis de Metz : 1^{er} quart du XIII^e s.

Histoire ancienne jusqu'à César : ca. 1213
(probablement entre 1208-1213, en tout cas
avant 1230)

*Histoire anonyme de la première croisade
(Gesta Francorum et aliorum
Hierosolymitanorum)* : ca. 1099 [Bréhier,
1964]

Histoire de Charlemagne : ca. 1465-1470

*Histoire d'Olivier de Castille et d'Artus
d'Algarbe* : 1449-1459*

Histoire des Seigneurs de Gavre : milieu du
XV^e s. (1456 d'après le ms. de Bruxelles)*

Historia Scholastica : 1168-1176**

Horn (Roman de) : ca. 1170

Huon et Calisse : 2^e moitié du XV^e s.
[Podetti, 2024]

Ipomedon : ca. 1185

- Isopet*, Marie de France : ca. 1180
- Itinerarium ad partes orientales* : ca. 1255**
- Jehan d'Avennes* : 1465-1468
- Jehan de Paris* : 1495
- Jehan de Saintré* : avant 1456
- Jehan et Blonde* : ca. 1235
- Jeu de la Feuillée* : 1276
- Jeu de Robin et Marion* : ca. 1285
- Jeu de saint Nicolas* : ca. 1195 (probablement entre 1191 et 1202)
- Joufroi de Poitiers* : milieu du XIII^e s.*
- Journal*, Nicolas de Baye : 1400-1417
- Jouvencel* : 1461-1466
- Lai de l'Oiselet* : 1^{re} moitié du XIII^e s.
- Lancelot en prose* : ca. 1220
- Laüstic* : ca. 1165
- Lettre à Nicolas Arrode* : 1249
- Liber Sancti Jacobi* (Guide du pèlerin de Saint-Jacques-de-Compostelle) : XII^e s., ca. 1139 [Bischoff, 1961]
- Lingua ignota per simplicem hominem...* : XII^e s.
- Lion de Bourges* : milieu du XIV^e s.
- Livre de la description des pays* : commencé en 1445, terminé peu après 1451
- Livre de la Passion* : XIV^e s. [Frank, 1930]
- Livre de seyntz medicines* : 1354
- Livre des Merveilles de Hyrlande* : fin du XIII^e s.
- Livre des merveilles du monde* : 1356-57 (version insulaire) ; 1357 (version continentale) ; après 1375 (version continentale dite liégeoise)
- Livre dou Tresor* : 1267
- Maître Mimin étudiant* (Farce de) : ca. 1480-1490 [Tissier, 1984]
- Maître Pathelin* (Farce de) : ca. 1456-1469
- Manekine* : ca. 1235
- Manières de langage* (1396) : 1396
- Manuel des pechiez* : dernier tiers du XIII^e s.
- Mappemonde*, Pierre de Beauvais : XIII^e s. (1237-1250)*
- Marchand et un larron* (Miracle d'un) : XIV^e s. (joué probablement en 1349)
- Mélusine*, Jean d'Arras : 1393
- Melyador* : ca. 1383
- Mémoires*, Philippe de Commynes : 1489-1498
- Mémoires*, Philippe de Novare : ca. 1258
- Menus propos* : 1461 [Dufournet et Rousse, 1986]
- Mestier et Marchandise* (Farce de) : 2^e moitié du XV^e s.*
- Miracle de Théophile*, Rutebeuf : ca. 1261
- Miracles de Nostre Dame*, Gautier de Coinci : ca. 1224-1227
- Miracles de sainte Geneviève* : XV^e s.
- Miroir des justices* : 1^{er} tiers du XIV^e s.*
- Moine et le Savetier* (Farce du) : fin XV^e – début XVI^e s.*
- Moniage Guillaume* : 2^e tiers du XII^e s.
- Monologue Coquillart* : 3^e tiers du XV^e s.
- Mort de Garin le Loherain* : 1^{re} moitié du XIII^e s.
- Mout me semont Amors ke je m'envoie* : fin du XII^e s.
- Mutacion de Fortune* : début du XV^e s.

Mystère du Vieil Testament : 1458

Naissance du Chevalier au cygne (Beatrix) : ca. 1200

Narbonnais : XIII^e s.

Œuvres de Guillebert de Lannoy (*Voyages et ambassades*) : XV^e s.

Oisivetez des emperieres : ca. 1323

Ovide moralisé (vers) : ca. 1320 (entre 1316 et 1328)

Pacience de Job : 2^e tiers du XV^e s.

Paris et Vienne : 1432*

Paroissien excommunié (*Miracle d'un*) : XIV^e s. (joué en 1356)

Partonopeu de Blois : avant 1188

Passion d'Arnoul Gréban (*Mystère de la*) : ca. 1450

Passion d'Arras (*Mystère de la*) : début du XV^e s.

Passion d'Auvergne (*Mystère de la*) : 1477

Passion de Jean Michel (*Mystère de la*) : 1486*

Passion de Semur (*Mystère de la*) : XV^e s.

Passion de Troyes (*Mystère de la*) : XV^e s. (1490, date de la réunion des textes)

Pèlerinage du tournaisien Coppart de Velaines : 1423-1432 [Paviot, 2007]

Pèlerinage en Terre sainte et au Sinaï au XV^e siècle : XV^e s.

Perceforest : 1337-1344 pour la version originelle, milieu du XV^e s. pour le remaniement

Perlesvaus ou Haut Livre du Graal : 1^{re} moitié du XIII^e s.

Pernet qui va à l'école (*Farce de*) : XV^e - XVI^e s.*

Philomena : ca. 1170

Pierre de Provence et la Belle Maguelonne : 2^e quart du XV^e s.

Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament : fin du XII^e siècle-début du XIII^e s.

Poème de la croisade : début du XIII^e s.

Poème sur l'Antéchrist et le Jugement dernier (*Légende de l'Antéchrist*) : XIII^e s.

Poème sur la grande peste de 1348 : 1426

Ponthus et Sidoine : ca. 1400

Postillae : ca. 1322-1330**

Prestre et la dame (*Fabliau du*) : 1^{re} moitié du XIII^e s.

Prise d'Alexandrie : 1370-1372

Prise de Cordres et de Seville : ca. 1200

Prise de Defur : 1^{re} moitié du XIII^e s. (avant 1257)

Prise d'Orange : fin du XII^e s.

Privilège aux Bretons : ca. 1240

Protheselaus : ca. 1185

Queste del saint Graal : ca. 1225

Récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai : 1488-1489

Relation d'un pèlerinage effectué en 1486 : fin du XV^e s.

Remède de Fortune : XIV^e s. (avant 1342)

Renart le Contrefait : entre 1319 et 1322 (rédaction A) ; ca. 1342 (rédaction B1 et B2)

Renaut de Montauban (prose bourguignonne) : 1462

Résurrection d'Angers (*Mystère de la*) : 1456

Retrait (Farce du) : 2^e moitié du XV^e ou 1^{ère} moitié du XVI^e s.*

Robert le Diable (miracle) : XIV^e s. (joué probablement en 1375)

Robert le Diable (roman) : fin du XII^e s.

Roman d'Alexandre, Alexandre de Paris : ca. 1185

Roman de Brut : 1155

Roman d'Eneas : 1160

Roman de Guillaume d'Orange en prose : milieu du XV^e s.

Roman de la Rose, Jean de Meun : ca. 1275

Roman de la Rose, Jean Renart : ca. 1209

Roman de Renart : XII^e-XIII^e siècle

Roman de Rou : ca. 1170

Roman de saint Fanuel : ca. 1200

Roman de Thèbes : ca. 1155-1160

Roman de toute chevalerie : 4^e quart du XII^e s.

Roman de Troie : ca. 1170

Roman des françois : 3^e tiers du XII^e s.

Rondeaux, Charles d'Orléans : ca. 1415-1440

Roy Thierry (Miracle du) : XIV^e s. (joué probablement en 1374)

Saint Laurent (Mystère de) : XV^e s. (joué au plus tard en 1467)*

Saint Martin (mystère composé par Andrieu de la Vigne) : 1496

Scala celi : ca. 1323-1330**

Serments de Strasbourg : 842

Sermon pour la Pentecôte : début du XV^e s.

Siège de Barbastre : 1^{er} tiers du XIII^e siècle

Silence (Roman de) : 2^e moitié du XIII^e s.

Songe du Vieil Pèlerin : 1389

Suite du Roman de Merlin : ca. 1235-1240 [Roussineau, 2006]

Testament, François Villon : 1461

Thévoit qui vient de Naples (Farce de) : 1^{re} moitié du XVI^e s.*

Tournoi de Chauvency : 1285

Tractatus orthographiae : début du XIV^e s. [Germain, 2018]

Traité, Gautier de Bibbesworth : ca. 1280-1290**

Traité de la conjugaison française : 1250 [Germain, 2018]

Traitié pour essampler les amantz marietz : 1397

Tristan de Nanteuil : milieu du XIV^e s.

Tristan en prose : ca. 1230

Trois bossus ménestrel (Fabliau des) : 1^{re} moitié du XIII^e s.

Trubert : 1^{re} moitié du XIII^e s.

Un qui se fait examiner pour être prêtre (Farce d') : XV^e s.*

Vie d'Édouard le Confesseur : ca. 1170

Vie de saint Gilles : 3^e tiers du XII^e s.

Vie de saint Louis : achevé en 1309

Vie de sainte Catherine, Clémence de Barking : ca. 1200

Vie de sainte Catherine, Gui : XIII^e s.

Vie et les Epistres de Pierre Abélard et de sa femme Héloïse : ca. 1280

Vie seint Edmund le rei : ca. 1193 (entre 1190-1193)

Vilain et son fils Jacob (Farce du) : 2^e moitié du XV^e *

Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins : après 1490

Voyage à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne : voyage réalisé vers 1479-1480

Voyage d'Outremer, Bertrandon de la Broquière : 1455-1457 (voyage réalisé en 1432-1433)*

Voyage d'outremer en Jérusalem, Nompar de Caumont : 1418*

Voyage de Georges Lengherand : pèlerinage réalisé en 1486-1487*

Voyage de la sainte cité de Hiérusalem : voyage réalisé en 1480

Voyage de Pierre Barbatre à Jérusalem : après 1480 (voyage réalisé en 1480)*

Ymage del monde : ca. 1246 (première rédaction)-1248 (deuxième et troisième ? rédactions)

Ysaïe le Triste : fin du XIV^e s.

Ysengrimus : ca. 1150**

Yvain ou le Chevalier au lion : ca. 1177

II. Tableau chronologique

Les œuvres mentionnées dans l'annexe précédente sont reprises ici par siècle.

Siècles	Œuvres
VI ^e	<i>De Consolatione philosophiae</i>
VII ^e	<i>Étymologies</i>
IX ^e	<i>Serments de Strasbourg</i>
XI ^e -XII ^e	<i>Ecbasis cujusdam captivi per tropologiam</i> <i>Histoire anonyme de la première croisade / Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum</i>
XII ^e	<i>Aliscans</i> <i>Aspremont</i> <i>Aurora</i> <i>Bible de Herman de Valenciennes</i> <i>Bisclavret</i> <i>Chanson d'Antioche</i> <i>Chanson de Guillaume</i> <i>Chanson de Jérusalem</i> <i>Chanson de Roland (Oxford)</i> <i>Charroi de Nîmes</i> <i>Chétifs</i> <i>Chevalier au cygne</i> <i>Chevalier de la Charrette</i> <i>Cligès</i> <i>Comput de Philippe de Thaon</i> <i>Conte du Graal</i> <i>Couronnement de Louis</i> <i>De nugis curialum</i> <i>Éliduc</i> <i>Enfances Ogier (Chevalerie Ogier)</i> <i>Érec et Énide</i> <i>Espurgatoire seint Patriz</i> <i>Fierabras</i> <i>Floire et Blancheflore</i> <i>Floovant</i> <i>Florimont d'Aimon de Varennes</i> <i>Genèse d'Evrart</i> <i>Gesta Dei per Francos</i> <i>Historia Scholastica</i> <i>Horn (Roman de)</i> <i>Ipomedon</i> <i>Isopet de Marie de France</i>

	<i>Laüstic</i> <i>Liber Sancti Jacobi (Guide du pèlerin de Saint-Jacques-de-Compostelle)</i> <i>Lingua ignota per simplicem hominem...</i> <i>Moniage Guillaume</i> <i>Mout me semont Amors ke je m'envoie</i> <i>Partonopeu de Blois</i> <i>Philomena</i> <i>Prise d'Orange</i> <i>Protheselaus</i> <i>Robert le Diable (roman)</i> <i>Roman d'Alexandre d'Alexandre de Paris</i> <i>Roman de Brut</i> <i>Roman d'Eneas</i> <i>Roman de Rou</i> <i>Roman des franceis</i> <i>Roman de Thèbes</i> <i>Roman de toute chevalerie</i> <i>Roman de Troie</i> <i>Vie d'Édouard le Confesseur</i> <i>Vie de saint Gilles</i> <i>Vie de sainte Catherine de Clémence de Barking</i> <i>Vie seint Edmund le rei de Denis Piramus</i> <i>Ysengrimus</i> <i>Yvain</i>
XII ^e - XIII ^e	<i>Aiol</i> <i>Aye d'Avignon</i> <i>Chanson des Saisnes</i> <i>Jeu de saint Nicolas</i> <i>Naissance du Chevalier au cygne (Beatrix)</i> <i>Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament</i> <i>Prise de Cordres et de Seville</i> <i>Roman de Renart</i>
XIII ^e	<i>Abrégé d'Histoire sainte</i> <i>Amadas et Ydoine</i> <i>Ami et Amile (décasyllabique)</i> <i>Anseïs de Carthage</i> <i>Auberi le Bourguignon</i> <i>Beaudous</i> <i>Berte aus grans piés</i> <i>Beuve de Hantone</i> <i>Bible des sept estaz du monde</i> <i>Bible du XIII^e s.</i> <i>Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour</i> <i>Chanson de Roland (Châteauroux)</i> <i>Chrétienté Corbaran</i> <i>Chronique de Fra Salimbene de Adam</i> <i>Chronique d'un ménestrel de Reims</i> <i>Chronique des rois de France</i>

	<i>Chronique rimée de Philippe Mouskes</i> <i>Cleomadès d'Adenet le Roi</i> <i>Compendium studii philosophiae</i> <i>Conquête de Constantinople de Robert de Clari</i> <i>Courtois d'Arras</i> <i>De regimine principum</i> <i>Deux Anglais et l'anel (Fabliau des)</i> <i>Dialogues de saint Grégoire</i> <i>Dictionarius de Jean de Garlande</i> <i>Doon de Mayence</i> <i>Enfances Ogier d'Adenet le Roi</i> <i>Enfances Renier</i> <i>Esclarmonde (décasyllabique)</i> <i>Etoire del saint Graal</i> <i>Etoire de seint Aedward le rei</i> <i>Eustache le Moine/Wistasse le Moine (roman)</i> <i>Fille du comte de Ponthieu</i> <i>Florent et Octavien (octosyllabique)</i> <i>Folie Lancelot</i> <i>Folies Tristan</i> <i>Folque de Candie</i> <i>Galeran de Bretagne</i> <i>Gaufrey</i> <i>Gui de Bourgogne</i> <i>Guillaume de Palerne</i> <i>Guiron le Courtois</i> <i>Hervis de Metz</i> <i>Histoire ancienne jusqu'à César</i> <i>Itinerarium ad partes orientales</i> <i>Jehan et Blonde</i> <i>Jeu de la Feuille</i> <i>Jeu de Robin et Marion</i> <i>Joufroi de Poitiers</i> <i>Lai de l'Oiselet</i> <i>Lancelot en prose</i> <i>Lettre à Nicolas Arrode</i> <i>Livre dou Trésor</i> <i>Manekine (roman)</i> <i>Manuel des pechiez</i> <i>Mappemonde de Pierre de Beauvais</i> <i>Mémoires de Philippe de Novare</i> <i>Miracle de Théophile de Rutebeuf</i> <i>Miracles de Nostre Dame de Gautier de Coinci</i> <i>Mort de Garin le Loherain</i> <i>Narbonnais</i> <i>Perlesvaus ou Haut Livre du Graal</i> <i>Poème de la croisade</i> <i>Poème sur l'Antéchrist et le Jugement dernier (Légende de l'Antéchrist)</i> <i>Prestre et la dame (Fabliau du)</i> <i>Prise de Defur</i>

	<i>Privilège aux Bretons</i> <i>Queste del saint Graal</i> <i>Roman de la Rose</i> de Jean de Meun <i>Roman de la Rose</i> de Jean Renart <i>Roman de saint Fanuel</i> <i>Siège de Barbastre</i> <i>Silence (Roman de)</i> <i>Suite du Roman de Merlin</i> <i>Tournoi de Chauvency</i> <i>Traité (tretiz) de Gautier de Bibbesworth</i> <i>Traité de la conjugaison française</i> <i>Tristan en prose</i> <i>Trois bossus ménestrel (Fabliau des)</i> <i>Trubert</i> <i>Vie de sainte Catherine de Gui</i> <i>Vie et les Epistres de Pierre Abélard et de sa femme Héloïse</i> <i>Ymage del monde</i>
XIII ^e - XIV ^e	<i>Bible de Macé de la Charité</i>
XIV ^e	<i>Bâtard de Bouillon</i> <i>Baudouin de Sebourc</i> <i>Bérinus (prose)</i> <i>Chronique de Morée</i> <i>Chroniques abrégées ou Manuel d'Histoire dit de Philippe VI de Valois</i> <i>Chroniques de Normandie</i> <i>Ci nous-dit</i> <i>Cité de Dieu de saint Augustin</i> de Raoul de Presles <i>De consolatione philosophiae</i> (traduction) <i>De vulgari eloquentia</i> <i>Devisement du monde</i> <i>Dit du Buef</i> <i>Entrée d'Espagne</i> <i>Fille d'un roi (Miracle de la)</i> <i>Fouke ke Fitz Waryn</i> <i>Genèse</i> de Raoul de Presles <i>Lion de Bourges</i> <i>Livre de la Passion</i> <i>Livre de seyntz medicines</i> <i>Livre des Merveilles de Hyrlande</i> <i>Livre des merveilles du monde</i> <i>Manières de langage</i> <i>Marchand et un larron (Miracle d'un)</i> <i>Mélusine</i> <i>Melyador</i> <i>Miroir des justices</i> <i>Oisivetez des emperieres</i> <i>Ovide moralisé</i> <i>Paroissien excommunié (Miracle d'un)</i> <i>Perceforest</i>

	<i>Postillae</i> <i>Prise d'Alexandrie</i> <i>Remède de Fortune</i> <i>Renart le Contrefait</i> <i>Robert le Diable (miracle)</i> <i>Roy Thierry (Miracle du)</i> <i>Scala celi</i> <i>Songe du Vieil Pèlerin</i> <i>Tractatus orthographiae</i> <i>Traitié pour essampler les amantz marietz</i> <i>Tristan de Nanteuil</i> <i>Vie de saint Louis</i> <i>Ysaïe le Triste</i>
XIV ^e -XV ^e	<i>Aquilon de Bavière</i> <i>Archiloge Sophie</i> <i>Chroniques de Froissart</i> <i>Ponthus et Sidoine</i>
XV ^e	<i>Actes des apôtres (Mystère des)</i> <i>Ballades de Charles d'Orléans</i> <i>Calbain (Farce de)</i> <i>Canarien (Le)</i> <i>Cent nouvelles nouvelles</i> <i>Chronique de Georges Chastellain</i> <i>Clamadès</i> <i>Cleomadès de Philippe Camus</i> <i>Comte d'Artois (Roman du)</i> <i>Coppieurs et des lardeurs (Sottie des)</i> <i>Des saintes pérégrinations de Jérusalem</i> <i>Donat françois</i> <i>Folie des gorriers (farce)</i> <i>Gillion de Trazegnies</i> <i>Histoire de Charlemagne</i> <i>Histoire d'Olivier de Castille et d'Artus d'Algarbe</i> <i>Histoire des Seigneurs de Gavre</i> <i>Huon et Calisse</i> <i>Jehan d'Avennes</i> <i>Jehan de Paris</i> <i>Jehan de Saintré</i> <i>Journal de Nicolas de Baye</i> <i>Jouvencel</i> <i>Livre de la description des pays</i> <i>Maître Pathelin (Farce de)</i> <i>Mémoires de Philippe de Commynes</i> <i>Menus propos</i> <i>Mestier et Marchandise (Farce de)</i> <i>Miracles de sainte Geneviève</i> <i>Monologue Coquillart</i> <i>Mutacion de Fortune</i>

	<i>Œuvres de Guillebert de Lannoy (Voyages et ambassades)</i> <i>Pacience de Job</i> <i>Paris et Vienne</i> <i>Passion d'Arnoul Gréban (Mystère de la)</i> <i>Passion d'Arras (Mystère de la)</i> <i>Passion d'Auvergne (Mystère de la)</i> <i>Passion de Jean Michel (Mystère de la)</i> <i>Passion de Semur (Mystère de la)</i> <i>Passion de Troyes (Mystère de la)</i> <i>Pèlerinage du tournaisien Coppart de Velaines</i> <i>Pèlerinage en Terre sainte et au Sinaï au xv^e siècle, anonyme de 1419-1420</i> <i>Pierre de Provence et la Belle Maguelonne</i> <i>Poème sur la grande peste de 1348</i> <i>Récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai</i> <i>Relation d'un pèlerinage effectué en 1486</i> <i>Renaut de Montauban</i> <i>Résurrection d'Angers (Mystère de la)</i> <i>Roman de Guillaume d'Orange en prose</i> <i>Rondeaux de Charles d'Orléans</i> <i>Saint Laurent (Mystère de)</i> <i>Saint Martin (Mystère de)</i> <i>Sermon pour la Pentecôte</i> <i>Testament de François Villon</i> <i>Un qui se fait examiner pour être prêtre (Farce d')</i> <i>Vilain et son fils Jacob (Farce du)</i> <i>Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins</i> <i>Voyage à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne</i> <i>Voyage d'Outremer de Bertrandon de la Broquière</i> <i>Voyage d'outremer en Jérusalem de Nompar de Caumont</i> <i>Voyage de Georges Lengherand</i> <i>Voyage de la sainte cité de Hiérusalem</i> <i>Voyage de Pierre Barbatre à Jérusalem</i>
xv^e-xvi^e	<i>Femmes qui apprennent le latin (Farce des)</i> <i>Maître Mimin étudiant (Farce de)</i> <i>Moine et le Savetier (Farce du)</i> <i>Mystère du Vieil Testament</i> <i>Pernet qui va à l'école (Farce de)</i>
xvi^e	<i>Frère Guillebert (Farce de)</i> <i>Retrait (Farce du)</i> <i>Thévot qui vient de Naples (Farce de)</i>

Bibliographie

I. Sources primaires

1. Textes médiévaux

1.1. Bibles, traductions bibliques et sermons

JEAN GERSON, *Sermon pour la Pentecôte. Mansionem apud eum faciemus*, Louis MORIN, éd., *Six sermons français inédits de Jean Gerson*, Paris, Vrin (Études de théologie et d'histoire de la spiritualité, 8), 1946.

La Genèse de Raoul de Presles, Martine PAGAN, éd., Suivi de *Une Babel indécise. Mutation de la Genèse en langue d'oïl (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 196), 2021.

MOURGUES Priscilla et GROICHER Sigrid, eds., « La Bible de Jean de Sy », Stephen DÖRR et Richard TRACHSLER, eds., *La Tour de Babel. Petite anthologie de textes du Moyen Âge*, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 2020, p. 67-79.

1.2. Chansons de geste

Aiol : a chanson de geste. Modern edition and first English translation by Sandra C. MALICOTE and A. Richard HARTMAN, New York, Italica Press (Medieval and Renaissance Texts and Studies), 2014.

Aliscans, Kritischer text von Erich Wienbeck, Wilhelm Hartnacke, Paul Rasch, Halle a. S., Niemeyer, 1903.

Ami et Amile, Peter F. DEMBOWSKI, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 97), 2011 [1969].

Aspremont, chanson de geste du XII^e siècle, François SUARD, éd., d'après le manuscrit 25529 de la BnF, Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 23), 2008.

Aye d'Avignon, chanson de geste anonyme, S. J. BORG, éd., Genève, Droz (T.L.F., 134), 1967.

Aymeri de Narbonne, Hélène GALLÉ, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 155), 2007.

Baudouin de Sebourc, Larry S. CRIST et Robert F. COOK, eds., Paris, S.A.T.F., 2002.

Chanson de Guillaume, Duncan MC MILLAN, éd., Paris, Picard, 1949.

Das altfranzösische Rolandslied. Text von Châteauroux und Venedig VII, Wendelin FOERSTER, éd., Heilbronn, Henninger (Altfranzösische Bibliothek, 6), 1883.

Enfances Renier, chanson de geste du XIII^e siècle éditée par Delphine DALENS-MAREKOVIC, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 160), 2009.

Esclarmonde, Clarisse et Florent, Yde et Olive. Drei Fortsetzungen der *Chanson von Huon de Bordeaux* nach der einzigen Turiner Handschrift zum Erstenmal veröffentlicht von Max Schweigel, Marburg, Elwert'sche Verlagsbuchhandlung (Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie, 83), 1889.

- Fierabras*, chanson de geste du XII^e siècle, Marc LE PERSON, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 142), 2003.
- Fierabras*, chanson de geste du XII^e siècle. Traduction, présentation, bibliographie et notes par Marc LE PERSON, Paris, Honoré Champion (T.C.F.M.A., 91), 2012.
- Florent et Octavien*, chanson de geste du XIV^e siècle, Noëlle LABORDERIE, éd., Paris, Honoré Champion (N.B.M.A., 17), 1991.
- FLORENT Julien, *Anseïs de Carthage. Édition critique du manuscrit BnF fr. 793*, thèse de doctorat, Université de Lille, 2022.
- Gaufrey*, chanson de geste publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Montpellier par MM. F. GUESSARD et P. CHABAILLE, Paris, Vieweg (Anciens poètes de la France, 3), 1859.
- Gui de Bourgogne*, chanson de geste du XIII^e siècle, Françoise E. DENIS et William W. KIBLER, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 187), 2019.
- HERBERT LE DUC DE DANMARTIN, *Folque de Candie*, nach den festländischen Handschriften zum ersten Mal vollständig herausgegeben von O. Schultz-Gora, Halle a. S., Niemeyer; Dresden, Gesellschaft für romanische Literatur (Gesellschaft für romanische Literatur, 21, 38 et 49), 1909-1936.
- Hervis de Mes*, chanson de geste anonyme (début du XIII^e siècle). Édition d'après le manuscrit Paris B.N. fr. 19160 avec introduction, notes, variantes de tous les témoins par Jean-Charles HERBIN, Genève, Droz (T.L.F., 414), 1992.
- JEHAN BODEL, *La Chanson des Saisnes*, Annette BRASSEUR, éd., Genève, Droz (T.L.F., 369), 1989.
- L'Entrée d'Espagne*, chanson de geste franco-italienne publiée d'après le manuscrit unique de Venise, Antoine THOMAS, éd., Paris, Firmin-Didot (S.A.T.F.), 1913.
- La chançon de Willame*, Nancy V. ISELEY, éd., with an etymological glossary by Guérard Piffard, Chapel Hill, University of North Carolina Press (University of North Carolina Studies in the Romance Languages and Literatures, 35), 1961.
- La Chanson d'Antioche*, Bernard GUIDOT, éd., Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 33), 2011.
- La Chanson d'Antioche*, Suzanne DUPARC-QUIOC, éd., Paris, Geuthner (Documents relatifs à l'histoire des croisades, 11), 1977-1978.
- La Chanson d'Aspremont, chanson de geste du XII^e siècle. Texte du manuscrit de Wollaton Hall*, Louis BRANDIN, éd., deuxième édition revue, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 19 et 25), 1923-1924.
- La Chanson de Floovant*, Frédéric HEWITT BATESON, éd., Loughborough, Echo Press, 1938.
- La Chanson de Guillaume*, François SUARD, éd., Paris, Librairie générale française (Le Livre de poche, Lettres gothiques, 4576), 2008.
- La Chanson de Guillaume*, Philip E. BENNETT, éd., London, Grant and Cutler (Critical Guides to French Texts, 121.II), 2000.
- La Chanson de Roland / The Song of Roland: The French Corpus*, Joseph J. DUGGAN, éd., Turnhout, Brepols, 2005.

- La Chanson de Roland*, Cesare SEGRE, éd., nouvelle édition refondue traduite de l'italien par Madeleine TYSENS. Introduction, texte critique, variantes de O, index des noms propres. Glossaire établi par Bernard Guidot, Genève, Droz (T.L.F., 968), 2003.
- La Chanson de Roland. Le manuscrit de Châteauroux*, Jean SUBRENAT, éd., Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 43), 2016.
- La chanson d'Yde et Olive et de Croissant*, chanson de geste de la fin du XIII^e siècle. Édition critique par Elena PODETTI, d'après le manuscrit T, L. II. 14 de la bibliothèque de Turin, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 203), 2024.
- La chevalerie Ogier. Tome I : Enfances*, Muriel OTT, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 170), 2013.
- La mort de Garin le Loherain*, poème du XII^e siècle, publié pour la première fois, d'après douze manuscrits, par M. Édélestand du Ménil, Paris, Franck; Leipzig, Franck'sche Buchhandlung (Li romans de Garin le Loherain, 3), 1862.
- La Prise d'Orange*, chanson de geste de la fin du XII^e siècle éditée d'après la rédaction AB, avec introduction, notes et glossaire, Claude RÉGNIER, éd., Paris, Klincksieck (Bibliothèque française et romane. Série B : Éditions critiques de textes, 5), 1970 [1967].
- La prise de Cordres et de Seville*, chanson de geste du XII^e siècle publiée d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale par Ovide DENSUSIANU, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), 1896.
- La prise de Cordres et de Seville*, Magaly DEL VECCHIO-DRION, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 165), 2011.
- Le Moniage Guillaume*, chanson de geste du XII^e siècle. Édition de la rédaction longue par Nelly ANDRIEUX-REIX, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 145), 2003.
- Le Roman de Guillaume d'Orange*, Madeleine TYSENS, Nadine HENRARD et Louis GEMENNE, eds., Paris, Honoré Champion (Bibliothèque du XV^e siècle, 62), 2000-2006.
- Le Siège de Barbastre*, Bernard GUIDOT, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 137), 2000.
- Les Narbonnais*, chanson de geste publiée pour la première fois par Hermann SUCHIER, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), 1898.
- Les œuvres d'Adenet le Roi. Tome III : Les enfances Ogier*, Albert HENRY, éd., Bruges, De Tempel, 1956.
- Les œuvres d'Adenet le Roi. Tome IV : Berte aus grans piés*, Albert HENRY, éd., Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles ; Paris, Presses universitaires de France (Université livre de Bruxelles. Travaux de la Faculté de philosophie et lettres, 23), 1963.
- The Châteauroux Version of the "Chanson de Roland" : a fully annotated critical text*, Marjorie MOFFAT, éd., Berlin, De Gruyter (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 384), 2014.
- The Old French Crusade Cycle*, vol. V, *Les Chétifs*, Geoffrey M. MYERS, éd., Tuscaloosa et London, University of Alabama Press, 1981.
- The Old French Crusade Cycle*, vol. VI, *La Chanson de Jérusalem*, Nigel R. THORP, éd., Tuscaloosa et London, University of Alabama Press, 1992.

The Old French Crusade Cycle, vol. VII, *The Jerusalem Continuations*, Part I, *La Chrétienté Corbaran*, Peter R. GRILLO, éd., The University of Alabama Press, Tuscaloosa and London, 1984.

The Old French Crusade Cycle. Volume I. La Naissance du Chevalier au Cygne. Elixo, edited by Emanuel J. MICKEL, Jr. *Beatrix*, edited by Jan A. NELSON, Tuscaloosa and London, University of Alabama Press (*The Old French Crusade Cycle*, 1), 1977.

TOBLER Adolf, *Mittheilungen aus altfranzösischen Handschriften, aus der Chanson de geste von Auberi, nach einer vaticanischen Handschrift*, I, Leipzig, 1870.

Tristan de Nanteuil, K. V. SINCLAIR, éd., Assen, Van Gorcum, 1971.

1.3. Chroniques et autres œuvres historiques

BONNEFOIS Pascal, éd., *Édition critique des « Récits d'un ménestrel de Reims » et problème de génération de concordanciers lemmatisés sur micro-ordinateurs*, thèse de doctorat, Université de Paris VII, 1990.

Chronique de Morée (1204-1305) : Livre de la conquête de la princée de l'Amorée, publiée pour la Société de l'histoire de France par Jean LONGNON, Paris, Renouard (Publications pour la Société de l'histoire de France, 353), 1911.

GEORGES CHASTELLAIN, *Chronique. Les fragments du Livre IV de la Chronique*, Jean-Claude DELCLOS, éd., d'après le manuscrit Londres, BL, Add 54156, Genève, Droz, 1991.

HARDY Sophie, *Édition critique de la « Prise d'Alexandrie » de Guillaume de Machaut*, thèse de doctorat, Université d'Orléans, 2011.

Histoire anonyme de la première croisade, éditée et traduite par Louis Bréhier, Paris, Honoré Champion (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 4), 1924.

JEAN BAGNYON, *L'Histoire de Charlemagne* (parfois dite *Roman de Fierabras*), Hans-Erich KELLER, éd., Genève, Droz (T.L.F., 413), 1992.

JEAN FROISSART, *Chroniques*, Début du premier livre. Édition du manuscrit de Rome Reg. Lat. 869, George T. DILLER, éd., Genève, Droz (T.L.F., 194), 1972.

La traduction du Pseudo-Turpin du manuscrit Vatican Regina 624, éd. Claude BURIDANT, Genève, Droz (Publications romanes et françaises, 142), 1976.

Œuvres de Froissart. Chroniques, 1397-1400 (Depuis l'arrestation du duc de Glocester jusqu'à la mort de Richard II), Kervyn de LETTENHOVE, éd., vol. 16, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967.

PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, édités par Joseph CALMETTE avec la collaboration du chanoine G. Durville, Paris, Honoré Champion (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge 5), t. 2, 1924-1925.

PHILIPPE DE NOVARE, *Mémoires, 1218-1243*, Charles KOHLER, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 10), 1913.

PHILIPPE MOUSKES, *Chronique rimée*, le Baron DE REIFFENBERG, éd., Bruxelles, Hayez (Collection de chroniques belges inédites), t. 1, 1836.

ROBERT DE CLARI, *La conquête de Constantinople*, Jean DUFOURNET, éd., Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 14), 2004.

1.4. Fables et fabliaux

« Le prestre et la dame », *Nouveau recueil complet des fabliaux (NRCF)*, publié par Willem NOOMEN, Assen, Van Gorcum, t. 8, 1994.

« Les deus Anglois et l'Anel », *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Willem NOOMEN, éd., Assen, Van Gorcum, t. 8, 1994.

MARIE DE FRANCE, *Les fables*, Charles BRUCKER, éd., Louvain, Peeters (Ktêmata, 12), 1998.

1.5. Hagiographies et miracles

DENIS PIRAMUS, *La vie seint Edmund le rei*, poème anglo-normand du XII^e siècle, Hilding KJELLMAN, éd., Göteborg, Elanders Boktryckeri Aktiebolag, 1935.

GAUTIER DE COINCI, « De la misere d'omme et de fame et de la doutance qu'on doit avoir de morir » (II Dout 34 ; D. 82), *Miracles de Nostre Dame*, Victor Frederic KOENIG, éd., Paris, Genève, Droz (T.L.F., 176), 1970.

GUERNES DE PONT-SAINT-MAXENCE, *La vie de Saint Thomas Becket*, Emmanuel WALBERG, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 77), 1964 [1936].

GUILLAUME DE BERNEVILLE, *La vie de saint Gilles*, poème du XII^e siècle publié d'après le manuscrit unique de Florence, Gaston PARIS et Alphonse BOS, eds., Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), 1881.

_____, *La vie de saint Gilles*. Texte du XII^e siècle, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Laurentienne de Florence. Édition bilingue traduite, présentée et annotée par Françoise LAURENT, Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 6), 2003.

« Miracle de la fille d'un roy », *Miracles de Nostre Dame par personnages* publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston PARIS et Ulysse ROBERT, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), t. 7, 1883.

« Miracle de Robert le Dyable », *Miracles de Nostre Dame par personnages*, Gaston PARIS et Ulysse ROBERT, eds., Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), t. 6, 1881.

« Miracle de un marchand et un larron », *Miracles de Nostre Dame par personnages* publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston PARIS et Ulysse ROBERT, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), t. 2, 1877.

« Miracle du roy Thierry », *Miracles de Nostre Dame par personnages* publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston PARIS et Ulysse ROBERT, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), t. 5, 1880.

JEAN DE JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, Jacques MONFRIN, éd., Paris, Classiques Garnier, 2010.

La vie d'Édouard le confesseur, poème anglo-normand du XII^e siècle publié avec introduction notes et glossaire par Östen SÖDERGÅRD, Uppsala, Almqvist och Wiksells, 1948.

Les mystères du manuscrit 1131 de la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, Jean-Pierre BORDIER, Stéphanie LE BRIZ-ORGEUR, Xavier LEROUX, Gabriella PARUSSA et Géraldine VEYSSEYRE, éd., Paris, Classiques Garnier (Textes littéraires du Moyen Âge, 69; Corpus du théâtre médiéval, 2), 2023.

MATTHIEU PARIS, *La Estoire de Seint Aedward Le Rei*, Kathryn Young Wallace, éd., Londres, Anglo-Norman Text Society, 1983.

Miracles de Notre-Dame par personnages. Tome III. Traduction de Gérald BEZANÇON et Pierre KUNSTMANN, Paris, Classiques Garnier (Moyen Âge en traduction, 9), 2021.

1.6. Poésies diverses

BREUL Karl, éd., « *Le dit de Robert le Diable*. Zum erstenmal nach den drei Handschriften der Pariser Nationalbibliothek kritisch herausgegeben », *Abhandlungen Herrn Prof. Dr. Adolf Tobler zur Feier seiner fünfundzwanzigjährigen Thätigkeit als ordentlicher Professor an der Universität Berlin von dankbaren Schülern in Ehrerbietung dargebracht*, Halle a. S., Niemeyer, 1895.

CHARLES D'ORLÉANS, *Ballades*, Pierre CHAMPION, éd., Paris, Honoré Champion, 1923.

_____, *Rondeaux*, Pierre CHAMPION, éd., Paris, Honoré Champion, 1927.

CONON DE BÉTHUNE, « Mout me semont Amors ke je m'envoie », Axel WALLENSKÖLD, éd., *Les chansons de Conon de Béthune*, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 24), 1921.

Deux versions inédites de la légende de l'Antéchrist en vers français du XIII^e siècle publiées par Emmanuel WALBERG, Lund, Gleerup; London, Milford; Paris, Édouard Champion (Skrifter utgivna av Kungliga humanistiska vetenskapssamfundet i Lund = Acta Regiae societatis humaniorum litterarum Lundensis, 14), 1928.

FARAL Edmond et BASTIN Julian, éd., *Œuvres complètes de Rutebeuf*, Paris, Picard, 1959-1960.

FRANÇOIS VILLON, *Œuvres complètes*, Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET, éd., avec la collaboration de Laëtitia Tabard, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 598), 2014.

GUILLAUME COQUILLART, *Œuvres, suivies d'œuvres attribuées à l'auteur*, M. J. FREEMAN, éd., Genève, Droz (T.L.F., 218), 1975.

Le lai de l'oiselet: an Old French poem of the thirteenth century, Lenora D. WOLFGANG, éd., Philadelphia, American Philosophical Society (Transactions of the American Philosophical Society, 80 : 5), 1990.

Le livre de la Passion. Poème narratif du XIV^e siècle, Grace FRANK, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 64), 1930.

MARIE DE FRANCE, *Lais*, Alfred EWERT, éd., Oxford, Basil Blackwell, 1960 [1947].

_____, *Les lais*, Jean RYCHNER, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 93), 1973.

_____, *Lais*, Philippe WALTER, éd., Paris, Gallimard (« Folio classique »), 2020 [2000].

- _____, *Le purgatoire de saint Patrick*, accompagné des autres versions françaises en vers et du *Tractatus de Purgatorio sancti Patricii* de H. de Saltrey, Myriam WHITE-LE GOFF, éd., Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 48), 2019.
- Œuvres de Guillaume de Machaut, Ernest HOEPPFNER, éd., Paris, Honoré Champion (S.A.T.F.), 1908-1921.
- OLIVIER DE LA HAYE, *Poëme sur la Grande Peste de 1348*. Publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Palais Saint-Pierre par Georges GUIGUE, Lyon, Georg, 1888.

1.7. Récits de voyage

- ANONYME DE 1419-1420, *Un pèlerinage en Terre Sainte et au Sinaï au XV^e siècle*, Henri MORANVILLÉ, éd., *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1905, t. 66, p. 70-106.
- ANONYME, *Le voyage de la saincte cyté de Hiérusalem : avec la description des lieux, portz, villes, citez et aultres passaiges fait l'an mil quatre cens quatre vingtz, estant le siège du grant Turc à Rhodes et regnant en France Loys unziesme de ce nom*, Charles SCHEFER, éd., Paris, Ernest Leroux, 1882.
- BERNHARD VON BREYDENBACH, NICOLE LE HUEN, trad., *Des saintes pérégrinations de Jerusalem*, Lyon, 1488.
- BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le Voyage d'Outremer*, publié et annoté par Charles SCHEFER, Paris, Ernest Leroux, 1892.
- DANSETTE Béatrice, éd., « Les pèlerinages occidentaux en Terre sainte : une pratique de la "Dévotion Moderne" à la fin du Moyen Âge ? Relation inédite d'un pèlerinage effectué en 1486 », *Archivum franciscanum historicum*, vol. 72, 1979, p. 330-428.
- DANSETTE Béatrice, trad., « Récit anonyme d'un voyage à Jérusalem et au mont Sinaï », *Croisades et pèlerinages : récits, chroniques et voyages en Terre Sainte, XII^e-XVI^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1997, p. 1168-1225.
- EUSTACHE DE LA FOSSE, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne (1479-1480)*, Raymond FOULCHÉ-DELBOSC, Paris, Alphonse Picard et fils, 1897.
- GILLES LE BOUVIER, *Le livre de la description des pays*, publié pour la première fois avec une introduction et des notes et suivi de l'*Itinéraire brugeois*, de la *Table de Velletri* et de plusieurs autres documents géographiques inédits ou mal connus du XV^e siècle, D^r E.-T. HAMY, éd., Paris, Leroux (Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIII^e jusqu'à la fin du XVI^e siècle, 22), 1908.
- JEAN DE MANDEVILLE, *Mandeville's Travels*, Malcolm LETTS, éd., Nendeln, Kraus reprint Co, 1967 [Londres, he Hakluyt society, 1953].
- JEAN DE MANDEVILLE, *Le livre des merveilles du monde*, Christiane DELUZ, éd., Paris, CNRS Éditions (Sources d'histoire médiévale, 31), 2000.
- Le livre de Marco Polo, citoyen de Venise, conseiller privé et commissaire impérial de Khoubilaï-Khaân; rédigé en français sous sa dictée en 1298 par Rusticien de Pise*. Publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, présentant la rédaction primitive du Livre, revue par Marc Pol lui-même et donnée par lui,

- en 1307, à Thiébault de Cépoï, accompagnée des *variantes*, de l'*explication des mots hors d'usage*, et de *Commentaires géographiques et historiques*, tirés des écrivains orientaux, principalement chinois, avec une Carte générale de l'Asie par M. Guillaume Pauthier, Paris, Firmin Didot, 1865.
- Le livre nommé Le Canarien. Textes français de la conquête des Canaries au XV^e siècle*, Eduardo AZNAR et alii, éd., Paris, CNRS, 2008.
- Le récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai. 1488-1489*, Béatrice DANSETTE et Marie-Adélaïde NIELEN, éd., Paris, CNRS, 2017.
- Le voyage de Pierre Barbatre à Jérusalem en 1480*, Pierre TUCOO-CHALA et Noël PINZUTI, éd., *Annuaire. Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1972-1973.
- MARCO POLO, *Le devisement du monde. Tome I: Départ des voyageurs et traversée de la Perse*, Marie-Luce CHÊNERIE, Michèle GUÉRET-LAFERTÉ et Philippe MÉNARD, éd., Genève, Droz (T.L.F., 533), 2001.
- _____, *Le devisement du monde. Tome II : Traversée de l'Afghanistan et entrée en Chine*, Jeanne-Marie BOIVIN, Laurence HARF-LANCNER et Laurence MATHEY-MAILLE, éd., Genève, Droz (T.L.F., 552), 2003.
- _____, *Le devisement du monde. Tome III : L'empereur Khoubilai Khan*, Jean-Claude FAUCON, Danielle QUÉRUEL, Monique SANTUCCI, éd., Genève, Droz (T.L.F., 568), 2004.
- _____, *Le devisement du monde. Tome IV : Voyages à travers la Chine*, Joël BLANCHARD et Michel QUEREUIL, éd., Genève, Droz (T.L.F., 575), 2005.
- _____, *Le devisement du monde. Tome V : À travers la Chine du Sud*, Jean-Claude DELCLOS et Claude ROUSSEL, éd., Genève, Droz (T.L.F., 586), 2006.
- _____, *Le devisement du monde. Tome VI et dernier : Livre d'Ynde. Retour vers l'Occident*, Dominique BOUTET, Thierry DELCOURT et Danièle JAMES-RAOUL, éd., Genève, Droz (T.L.F., 597), 2009.
- NOMPAR DE CAUMONT, *Le voyatge d'oultremer en Jherusalem*, Peter S. Noble éd., Oxford, Basile Blackwell, 1975.
- _____, *Voyaige d'oultremer en Jhéruusalem par le seigneur de Caumont l'an M CCCC XVIII*, publié pour la première fois d'après le manuscrit du Musée britannique, le Marquis de La Grange, éd., Paris, Aubry, 1858.
- Œuvres de Ghillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste*, Charles POTVIN, éd., avec des notes géographiques et une carte par J.-C. Houzeau, Louvain, Lefever, 1878.
- PAVIOT Jacques, « Le pèlerinage du tournaisien Coppart de Velaines en Terre sainte (1423-1424 et 1431-1432) » et « Le manuscrit 'Coppart de Velaines' (BNF, ms. Nouv. Acq. Fr. 10058) », Ludovic NYS et Dominique VANWIJNSBEGHE, éd., *Campin in context: peinture et société dans la vallée de l'Escaut à l'époque de Robert Campin, 1375-1445. Actes du Colloque international– Tournai, Maison de la culture, 30 mars-1^{er} avril 2006*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, Bruxelles, Institut royal du patrimoine artistique, Tournai, Association des guides de Tournai, 2007, p. 89-98 et p. 277-309.
- Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut*, publié pour la Société historique de Gascogne par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, Paris, Honoré Champion, 1883.

Voyage de Georges Lengherand, mayeur de Mons en Haynaut, à Venise, Rome, Jérusalem, Mont Sinai et Le Kayre, 1485-1486, le Marquis DE GODEFROY MÉNILGLAISE, éd., Mons, Masquillier & Dequesne, 1861.

1.8. Romans et nouvelles

AIMON VON VARENNES, *Florimont*, ein altfranzösischer Abenteuerroman zum ersten Mal mit Einleitung, Anmerkungen, Namenverzeichnis und Glossar unter Benützung der von Alfred Risop gesammelten handschriftlichen Materialien herausgegeben von Alfons HILKA, Halle, Niemeyer (Gesellschaft für romanische Literatur, 48), 1932.

ANTOINE DE LA SALE, *Jehan de Saintré*, Jean MISRAHI et Charles Anthony KNUDSON, éd., Genève, Droz, 1965.

BENOIT DE SAINTE-MAURE, *Le Roman de Troie*, publié d'après tous les manuscrits connus par Léopold CONSTANS, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), t. 1, 1904.

Bérinus, roman en prose du XIV^e siècle publié par Robert BOSSUAT, Paris, S.A.T.F., 1931-1933.

Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour, roman d'aventures du XIII^e siècle. Nouvelle édition critique d'après plusieurs manuscrits en vers par Franklin P. SWEETSER, Genève, Droz ; Paris, Minard (T.L.F., 112), 1964.

CHRÉTIEN DE TROYES, *Le Chevalier de la charrette (Lancelot)*, Alfred FOULET et Karl D. UTTI, éd., avant-propos de Daniel POIRION, Paris, Classiques Garnier (Textes littéraires du Moyen Âge, 8), 2020 [Bordas, Classiques Garnier : 1989].

_____, *Le Roman de Perceval ou Le Conte du Graal*. Édition critique d'après tous les manuscrits par Keith BUSBY, Tübingen, Niemeyer, 1993.

_____, *Philomena, Œuvres complètes*, Daniel POIRION, Anne BERTHELOT, Peter F. DEMBOWSKI, Sylvie LEFÈVRE et alii, éd., Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 408), 1994.

_____, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, Félix LECOY, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 91), 1962.

Der festländische Bueve de Hantone, Fassung II, nach allen Handschriften mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar zum ersten Male herausgegeben von Albert STIMMING, Dresden, Halle, Niemeyer (Gesellschaft für romanische Literatur, 30 et 41), 1912-1918.

Eneas, roman du XII^e siècle édité par J.-J. SALVERDA DE GRAVE, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 44), 1985.

Fouke le Fitz Waryn, Ernest John HATHAWAY, Peter T. RICKETTS, C. ROBSON et A. WILSHIRE, éd., Oxford, Basil Blackwell (Anglo-Norman Text Society), 1975.

GAUTIER D'ARRAS, *Éracle*, Guy RAYNAUD DE LAGE, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 102), 1976.

_____, *Éracle*. Traduction en français moderne d'après l'édition de Guy Raynaud de Lage par André ESKÉNAZI ; introduction et dossier par Corinne FÜG-PIERREVILLE, Paris, Honoré Champion (T.C.F.M.A., 54), 2002.

- Guillaume de Palerne, roman du XIII^e siècle*, Alexandre MICHA, éd., Genève, Droz (T.L.F., 384), 1990.
- Guiron le Courtois : une anthologie*, sous la direction de Richard TRASCHLER; éditions et traductions par Sophie ALBERT, Mathilde PLAUT et Frédérique PLUMET, Alessandria, Edizioni dell'Orso (Gli Orsatti, 22), 2004.
- HELDRIIS DE CORNOUAILLE, *Silence. A thirteenth-century French romance*, Sarah ROCHE-MAHDI, éd., East Lansing, Colleagues Press, 1992.
- Histoire des Seigneurs de Gavre*, René STUIP, éd., Paris, Honoré Champion (Bibliothèque du XV^e siècle, 53), 1993.
- HUE DE ROTELANDE, *Ipomedon*, Anthony J. HOLDEN, éd., Paris, Klincksieck (Bibliothèque française et romane. Série B : Éditions critiques de textes, 17), 1979.
- _____, *Protheselaus*, Anthony J. HOLDEN, éd., London, Anglo-Norman Text Society (Anglo-Norman Texts, 47-49), 3 vol., 1991-1993.
- JACQUES BRETTEL, *Le Tournoi de Chauvency*, Maurice DELBOUILLE, éd., Paris, Droz (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, 49), 1932.
- JEAN D'ARRAS, *Mélusine ou la noble histoire de Lusignan*, roman du XIV^e siècle. Nouvelle édition critique d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal avec les variantes de tous les manuscrits, traduction, présentation et notes par Jean-Jacques VINCENSINI, Paris, Librairie générale française (Le Livre de poche, Lettres gothiques, 4566), 2003.
- JEAN DE BUEIL, *Le Jouvencel*, suivi du *Commentaire* de Guillaume Tringant, Michelle SZKILNIK, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 182), 2018.
- JEAN FROISSART, *Melyador*, roman en vers de la fin du XIV^e siècle, Nathalie BRAGANTINI-MAILLARD, éd., Genève, Droz (T.L.F., 616), 2012.
- JEAN RENART, *Galeran de Bretagne*, roman du XIII^e siècle édité par Lucien FOULET, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 37), 1925.
- Joufroi de Poitiers*, Percival B. FAY et John L. GRIGSBY, éd., Genève, Droz (T.L.F., 183), 1972.
- KENDRIS Théodore Nicholas, *Florimont : édition critique de l'édition de 1528 (Paris, Jehan Longis), avec introduction, notes et étude comparative*, thèse de doctorat, Université Laval, Sainte-Foy (Québec), 2001.
- L'estoire del saint Graal*, Jean-Paul PONCEAU, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 120), 1997.
- L'Ystoire du vaillant chevalier Pierre, filz du conte de Provence et de la belle Maguelonne*. Texte du ms. S IV 2 de la Landesbibliothek de Cobourg (XV^e siècle), Régine COLLIOT, éd., Aix-en-Provence, C.U.E.R.M.A. (*Senefiance*, 4), 1977.
- La fille du comte de Pontieu*, nouvelle du XIII^e siècle, Clovis BRUNEL, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 52), 1926.
- La queste del saint Graal*, roman du XIII^e siècle édité par Albert PAUPHILET, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 33), 1984 [1923].
- La suite du Roman de Merlin*, Gilles ROUSSINEAU, éd., Genève, Droz (T.L.F., 972), 2006.

- Lancelot, roman en prose du XIII^e siècle*, Alexandre MICHA, éd., Genève, Droz (T.L.F., 288), 1978-1983.
- Le Cheval volant en bois. Édition des deux mises en prose du 'Cleomadès' d'après le manuscrit Paris, BnF fr 12561 et l'imprimé de Guillaume Leroy (Lyon, ca 1480)*, Fanny MAILLET et Richard TRACHSLER, éd., Textes littéraires du Moyen Âge 14, Paris, Classiques Garnier, 2010.
- Le Roman d'Eneas*. Édition critique d'après le manuscrit B.N. fr. 60, traduction, présentation et notes d'Aimé PETIT, Paris, Librairie générale française (Le Livre de poche. Lettres gothiques, 4550), 1997.
- Le Roman d'Eustache le Moine*, nouvelle édition, traduction, présentation et notes par A. J. HOLDEN et J. MONFRIN, Louvain et Paris, Peeters (Ktēmata, 18), 2005.
- Le roman de Gillion de Trazegnies*, Stéphanie VINCENT, éd., Turnhout, Brepols (Textes vernaculaires du Moyen Âge, 11), 2010.
- Le roman de Jehan de Paris*, publié d'après les manuscrits par Édith WICKERSHEIMER, Paris, Honoré Champion (S.A.T.F.), 1923.
- Le roman de Partonopeu de Blois*. Édition, traduction et introduction de la rédaction A (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 2986) et de la Continuation du récit d'après les manuscrits de Berne (Burgerbibliothek, 113) et de Tours (Bibliothèque municipale, 939) par Olivier COLLET et Pierre-Marie JORIS, Librairie générale française (Le Livre de poche, Lettres gothiques, 4569), 2005.
- Le Roman de Renart le Contrefait*, publié par Gaston RAYNAUD et Henri LEMAÎTRE, Paris, Honoré Champion, 1914.
- Le Roman de Renart*, Ernest MARTIN, éd., Strassbourg, Trübner, Paris, Leroux, 1882-1887.
- Le Roman de Renart. Branches X-XI : Liétart, Renart et la mort de Brun, Les vêpres de Tibert*. Éditées d'après le manuscrit de Cangé par Mario ROQUES, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 85), 1958.
- Le Roman de Renart*. Édition publiée sous la direction d'Armand STRUBEL, avec la collaboration de Roger BELLON, Dominique BOUTET et Sylvie LEFÈVRE, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 445), 1998.
- Le Roman de Thèbes*, Aimé PETIT, éd., Paris, Honoré Champion, 2008.
- Le Roman de Thèbes*, Guy RAYNAUD DE LAGE, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 94), 1968.
- Le Roman de Thèbes*. Édition du manuscrit S (Londres, Brit. Libr., Add. 34114) ; traduction, présentation et notes par Francine MORA-LEBRUN, Paris, Librairie générale française (Livre de poche, 4536. Lettres gothiques), 1995.
- Le Roman du Comte d'Artois*, Jean-Charles SEIGNEURET, éd., Genève, Droz (T.L.F., 124), 1966.
- Les œuvres d'Adenet le Roi. Tome V : Cleomadès*, Albert HENRY, éd., Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles ; Paris, Presses universitaires de France (Université livre de Bruxelles. Travaux de la Faculté de philosophie et lettres, 46), 1971.
- Les romans de Chrétien de Troyes édités d'après la copie de Guiot (Bibl. nat. n. 794). II. Cligés*, publié par Alexandre MICHA, Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 84), 1975.

- Li romans de Witasse le Moine*, roman du treizième siècle, d'après le manuscrit, fonds français 1553, de la Bibliothèque nationale, Paris, Denis Joseph CONLON, éd., Chapel Hill, University of North Carolina Press (Studies in the Romance Languages and Literatures, 126), 1972.
- Li roman de Floire et Blancheflor* in beiden Fassungen nach allen Handschriften mit Einleitung, Namenverzeichnis und Glossar herausgegeben von Felicitas KRÜGER, Berlin, 1938.
- Mabrien*, roman de chevalerie en prose du XV^e siècle, Philippe VERELST, éd., Genève, Droz (Romanica Gandensia, 28), 1998.
- Octavian*, altfranzösischer Roman nach der Oxforder Handschrift Bodl. Hatton 100 zum ersten Mal herausgegeben von Karl Vollmöller, Heilbronn, Henninger (Altfranzösische Bibliothek, 3), 1883.
- Partonopeu de Blois, a French romance of the twelfth century*, Joseph GILDEA, éd., Villanova, Villanova University Press, 1967.
- Perceforest. Troisième partie*, Gilles ROUSSINEAU, éd., Genève, Droz (T.L.F., 409), 1991.
- PHILIPPE DE RÉMI, *Jehan et Blonde*, Sylvie LÉCUYER, éd., Paris, Librairie Honoré Champion, 1984.
- _____, *Le Roman de la Manekine*, edited from Paris BNF fr. 1588 and translated by Barbara N. SARGENT-BAUR, with contributions by Alison STONES and Roger MIDDLETON, Amsterdam et Atlanta, Rodopi, 1999.
- PIERRE DE LA CÉPÈDE, *Der altfranzösische Roman Paris et Vienne*, Robert KALTENBACHER, éd., Erlangen, Junge, 1904.
- Pierre de Provence et la belle Maguelonne*, François ROUDAUT, éd., Paris, Classiques Garnier (Textes de la Renaissance, 150), 2009.
- Ponthus et Sidoine*, Marie-Claude de CRÉCY, éd. Genève, Droz (T.L.F., 475), 1997.
- RAFFAELE DA VERONA, *Aquilon de Bavière*, roman franco-italien en prose (1379–1407), Peter WUNDERLI, éd., Tübingen, Niemeyer (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 188-189), 1982.
- Renart le Contrefait* d'après le manuscrit BnF fr. 1630, Corinne PIERREVILLE, dir., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 192), 2020.
- RICCI Mariagrazia Carolina, éd., *“Robert le Diable” en prose. Édition critique*, tesi di dottorato, Università degli studi di Milano, 2014.
- ROBERT DE BLOIS, *Biaudouz*, Jacques-Charles LEMAIRE, éd., Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2008.
- Robert le Diable*, E. LÖSETH, éd., Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), 1903.
- Roman d'Eustache le moine, pirate fameux du XIII^e siècle*, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale par Francisque MICHEL, Paris, Silvestre, Londres, Pickering (Romans, lais, fabliaux, contes, moralités et miracles inédits des XII^e et XIII^e siècles, 2), 1834.

The Medieval French Roman d'Alexandre. Vol. II : Version of Alexandre de Paris. Text, E. C. ARMSTRONG, D. L. BUFFUM, Bateman EDWARDS, L. F. H. LOWE, éd., Princeton, Princeton University Press, Paris, Presses universitaires de France (Elliott Monographs in the Romance Languages and Literatures, 37), 1937.

The Romance of Horn by Thomas. Volume I: Text, Critical Introduction and Notes, Mildred K. POPE, éd., Oxford, Blackwell (Anglo-Norman Texts, 9-10), 1955.

THOMAS DE KENT, *Le Roman d'Alexandre ou le Roman de toute chevalerie*. Traduction, présentation et notes de Catherine GAULLIER-BOUGASSAS et Laurence HARF-LANCNER, avec le texte édité par Brian FOSTER et Ian SHORT, Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 5), 2003.

WACE, *Le roman de Brut*, Ivor ARNOLD, éd., Paris, S.A.T.F., t. 1, 1938.

_____, *Roman de Rou*, Anthony J. HOLDEN, éd., Paris, S.A.T.F., 1970-1973.

Wistasse le Moine, altfranzösischer Abenteuerroman des XIII. Jahrhunderts nach der einzigen Pariser Handschrift von neuem herausgegeben von Wendelin Foerster und Johann Trost, Halle, Niemeyer (Romanische Bibliothek, 4), 1891.

Ysaïe le Triste, roman arthurien du Moyen Âge tardif, texte présenté et annoté par André GIACCHETTI, [Mont-Saint-Aignan], Publications de l'Université de Rouen (n° 142), 1989.

1.9. Théâtre (farces, jeux, mystères)

« Farce de Calbain », Édouard FOURNIER, éd., *Le Théâtre français avant la Renaissance : 1450-1550, mystères, moralités et farces*, Paris, Laplace, Sanchez et Cie, 1880.

« Farce de Mestier et Marchandise », Édouard FOURNIER, éd., *Le Théâtre français avant la Renaissance : 1450-1550, mystères, moralités et farces*, Paris, Laplace, Sanchez et Cie, 1880.

« Farce nouvelle nommée la folie des gorriers », Émile PICOT, éd., *Recueil général des sotties*, Paris, Firmin-Didot (S.A.T.F.), t. 1, 1902.

ADAM DE LA HALLE, *Le jeu de la feuillée*, Jean DUFOURNET, éd., Gand, Story-Scientia (Ktêmata, 4), 1977.

DROZ Eugénie et LEWICKA Halina, « Farce de Guilliod à cinq personnages (Rouen, 1557) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 23, n° 1, 1961, p. 76-98.

DROZ Eugénie, éd., *Le Recueil de Trepperel. Les sotties*, Genève, Slatkine Reprints, 1974.

FAIVRE Bernard, *Les Farces. Moyen Âge et Renaissance I*, Paris, Imprimerie nationale, 1997.

FARAL Edmond, *Mimes français du XIII^e siècle (textes, notices et glossaire)*, Paris, Honoré Champion, 1910.

Farce nouvelle et très bonne et fort joyeuse a troys personnaiges de Pernet qui va à l'escolle, Ancien théâtre françois ou collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les mystères jusqu'à Corneille, publié avec des notes et éclaircissements par M. Viollet le Duc, Paris, Jannet, t. 2, 1854.

Farces du Moyen Âge, André TISSIER, éd., Paris, Flammarion (GF, 412), 1984.

- Frère Guillebert, Recueil de farces (1450-1550)*, André TISSIER, éd., Genève, Droz (T.L.F., 391), t. 6, 1995.
- JEHAN BODEL, *Le jeu de saint Nicolas*, Albert HENRY, éd., Genève, Droz (T.L.F., 290), 1981.
- _____, *Le Jeu de saint Nicolas*, Jean DUFOURNET, éd., Paris, Flammarion (GF), 2005.
- La farce de maître Pierre Pathelin*. Texte établi et traduit, introduction, notes, bibliographie et chronologie par Jean DUFOURNET, Paris, Flammarion (GF, 462), 1986.
- La Passion d'Auvergne*, édition du manuscrit, nouvelle acquisition française 462 de la Bibliothèque nationale de Paris, avec une introduction et des notes par Graham A. RUNNALLS, Genève, Droz (T.L.F., 303), 1982.
- Le « Mystère de la Passion » de Troyes : Mistere de la Passion nostre Seigneur, Troyes, XV^e siècle*, Jean-Claude BIBOLET, éd., Genève, Droz (T.L.F., 347), 1987.
- Le mistère du Viel Testament*, publié, avec introduction, notes et glossaire, par le baron James de ROTHSCHILD, Paris, Firmin Didot (S.A.T.F.), 1878.
- Le Mystère de la Résurrection. Angers (1456)*, Pierre SERVET, éd., Genève, Droz (T.L.F., 435), 1993.
- Le mystère la Passion*, texte du manuscrit 697 de la Bibliothèque d'Arras publié par Jules-Marie RICHARD, Paris, Picard, 1893.
- Le Retrait, Recueil de farces (1450-1550)*, André TISSIER, éd., Genève, Droz (T.L.F., 336), t. 1, 1986.
- Maistre Pierre Pathelin*, farce du XV^e siècle. Deuxième édition revue par Richard T. HOLBROOK [et Mario Roques], Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 35), 1986 [1937].
- SIMON GRÉBAN, *Le Mystère des Actes des Apôtres*, CNRS-Lamop (UMR 8589). URL : <https://sites.google.com/view/eserveorg/accueil?authuser=0>.
- TAPPAN D. W. et CARRINGTON S. M., « Deux pièces comiques inédites du manuscrit B. N. fr. 904 », *Romania*, t. 91, n°362, 1970, p. 161-188.
- The Passion de Semur*, Text by P. T. DURBIN, Edited with an Introduction and Notes by Lynette MUIR, Leeds, The University of Leeds Centre for Medieval Studies (Leeds Medieval Studies, 3), 1981.
- Un qui se fait examiner pour être prêtre, Recueil de farces (1450-1550)*, André TISSIER, éd., Genève, Droz (T.L.F., 374), t. 4, 1989.

1.10. Traités et autres œuvres

- BRUNETTO LATINI, *Li Livres dou Tresor*, Spurgeon BALDWIN et Paul BARRETTE, eds., Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies (Medieval and Renaissance Texts and Studies, 257), 2003.
- Ci nous dit*, recueil d'exemples moraux publié par Gérard BLANGEZ, Paris, S.A.T.F., 1979-1986.

DANTE ALIGHIERI, *De l'éloquence en vulgaire*. Introduction et appareil critique par Irène ROSIER-CATACH ; traduction française par Anne GRONDEUX, Ruedi IMBACH et Irène ROSIER-CATACH, Paris, Fayard (Ouvertures bilingues), 2011.

_____, *De vulgari eloquentia*, Enrico FENZI, éd., avec la collaboration de Luciano FORMISANO et Francesco MONTUORI, Rome, Salerno editrice (Nouvelle édition commentée des œuvres de Dante, III), 2012.

GERNER Dominique-Pierre, *La traduction des « Otia imperialia » de Gervais de Tilbury par Jean de Vignay dans le Ms. Rothschild de la B.N. de Paris : édition et étude*, thèse de doctorat, Université des sciences humaines de Strasbourg, 1995.

ISIDORUS HISPALENSIS, *Etymologiae IX*, Marc REYDELLET, éd., Paris, Les Belles Lettres, 1984.

JACQUES LEGRAND, *Archiloge Sophie et Livre des bonnes mœurs*, Evencio BELTRAN, éd., Paris, Honoré Champion, 1986.

JEAN SARRASIN, *Lettre à Nicolas Arrode*, Alfred Lucien FOULET, éd., Paris, Honoré Champion (C.F.M.A., 43), 1924.

Le manuel dé pechez (Cambridge University Library MS Mm.6.4), Delbert W. RUSSELL, éd., Oxford, Anglo-Norman Text Society (Anglo-Norman Texts, 75-78), 2019-2022.

Les Dialogues de Grégoire le Grand traduits par Angier, publiés d'après le manuscrit Paris, BnF, fr. 24766, unique et autographe par Renato ORENGO, Paris, F. Paillart (S.A.T.F.), t. 2, 2013.

Manières de langage, 1396, 1399, 1415, éditées par Andres M. KRISTOL, London, Anglo-Norman Text Society (Anglo-Norman Texts, 53), 1995.

NICOLAS DE BAYE, *Journal*, Alexandre TUETÉY, éd., Paris, Renouard, 1885-1888.

PHILIPPE DE THAON, *Comput (MS BL Cotton Nero A.V.)*, Ian SHORT, éd., London, Anglo-Norman Text Society (Anglo-Norman Texts, Plain Texts Series, 2), 1984.

WALTER DE BIBBESWORTH, *Le tretiz*, edited by William ROTHWELL from MS. G (Cambridge University Library Gg.1.1) and MS. T (Trinity College, Cambridge 0.2.21) together with two Anglo-French poems in praise of women (British Library, MS. Additional 46919), Aberyswyth et Swansea, The Anglo-Norman On-Line Hub (Texts and Publications), 2009.

WALTER MAP, *De nugis curialium = Courtiers' Trifles*, edited and translated by M. R. JAMES; revised by C. N. L. BROOKE and R. A. B. MYNORS, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 1983.

2. Autres textes

AMSLER Samuel et alii, *La Bible : notes intégrales, traduction œcuménique. TOB*, 12^e édition, Villiers-le-Bel, Bibli'O-Société biblique française, 2012.

DERRIDA Jacques, *Le monolinguisme de l'autre*, Paris, Galilée, 1996.

GOLDSCHMIDT Georges-Arthur, *À l'insu de Babel*, Paris, CNRS Éditions (Biblis), 2017 [2009].

ORTEGA Y GASSET José, *Obras completas*, t. I, Madrid, Revista de Occidente, 1961 [1946].

II. Sources secondaires

1. Bases de données et dictionnaires

ARLIMA. *Archives de littérature du Moyen Âge*. URL : <https://www.arlima.net/index.html>.

BALDINGER Kurt et alii, *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*, Québec : Presses de l'Université de Laval ; Tübingen : Niemeyer, 1995. Accessible en ligne. URL : <https://www.hadw-bw.de/fr/recherche/centre-de-recherche/dictionnaire-etymologique-de-lancien-francais-deaf>.

Base de Français Médiéval (BFM) [en ligne], Lyon : ENS de Lyon, Laboratoire IHRIM, 2022. URL : <http://bfm.ens-lyon.fr/>.

Base *Frantext* [en ligne]. URL : <https://www.frantext.fr/>.

DI STEFANO Giuseppe, *Nouveau dictionnaire historique des locutions. Ancien Français – Moyen Français – Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2015.

Diccionario de la lengua española, Real Academia Española (en ligne). URL : <https://dle.rae.es/>.

Diccionario histórico de la lengua española. II, XIII : alexifarmaco-alitierno : seminario de lexicografía, Madrid, Real Academia Española R.A.E., 1977.

Dictionnaire du Moyen Français (DMF) [en ligne], ATILF - CNRS & Université de Lorraine. URL : <http://www.atilf.fr/dmf>.

DUBOIS Jean et alii, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Librairie Larousse, 2012 [1994].

GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du ix^e au xv^e siècle : composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe, et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées*, Vaduz : Scientific periodicals establishment ; New York, NY : Kraus Reprint, 1961.

HASENOHR Geneviève et ZINK Michel, dir., *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, Paris, Fayard [1964], 1992.

MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du français médiéval*, Michel ZINK, dir., Paris, Les Belles Lettres, 2015.

REY Alain, dir., *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998 [1992].

TOBLER Adolf et LOMMATZSCH Erhard Friedrich, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin : Weidmannsche Buchhandlung, Wiesbaden : Franz Steiner Verlag GmbH, 1925-1935.

Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi). URL : <http://atilf.atilf.fr/>, consulté via le portail du CNRTL : <https://www.cnrtl.fr/>.

2. Articles et travaux critiques

- AA.VV., *Anges et esprits médiateurs. Connaissance des Religions*, Paris, Dervy, 2004.
- ABDALLAH-PRETCEILLE Martine, « Langue et identité culturelle », *Enfance*, 45, n°4, 1991, p. 305-309.
- AGRESTI Giovanni, « L'enjeu de l'identité linguistique dans l'île francoprovençale des Pouilles », *Lengas* [En ligne], 79, 2016. URL : <http://journals.openedition.org/lengas/1011> (consulté le 24 novembre 2022).
- AHUMADA-EBRATT Lyanne, KÖPKE Barbara et MYTARA Kleopatra, « Les différentes langues du multilingue en interaction : entre influence translinguistique et attrition », *Revue française de linguistique appliquée*, vol. XXIII, n° 2, 2018, p. 15-28.
- ÁLVAREZ DELGADO Juan, « Leyenda erudita sobre la población de Canarias con africanos de lenguas cortadas », *Anuario de Estudios Atlánticos*, 23, 1977, p. 51-82.
- AMER Sarah, « L'Esope de Marie de France, *translatio* du *Romulus Nilantii* », ELLIS Roger et TIXIER René, eds., *The Medieval Translator. Traduire au Moyen Âge. Actes du Colloque international de Conques (26-29 juillet 1993)*, Turnhout, Brepols, 1996, p. 347-361.
- ANDRIES Lise, « La bibliothèque bleue : les réécritures de "Robert le Diable" », *Littérature*, 30, 1978, p. 51-66.
- ANDRIEU Éléonore et alii, *Le pouvoir des listes au Moyen Âge – III : Listes, temps, espace*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2023.
- ANGOTTI Claire et alii, *Le pouvoir des listes au Moyen Âge - I : Écritures de la liste*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019.
- ANHEIM Étienne et alii, *Le pouvoir des listes au Moyen Âge - II : Listes d'objets/listes de personnes*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020.
- ARIOLI Emanuele, « La tour de Babel dans le théâtre de la fin du Moyen Âge : le *Mystère du Vieil Testament* », *Forma Breve : revista de literatura*, 18, 2022, p. 17-30.
- ARNOULD Émile Jules, *Le manuel des péchés. Étude de littérature religieuse anglo-normande (XIII^e siècle)*, Paris, Droz, 1940.
- AUBAILLY Jean-Claude, « Guillaume à Orange ou la quête de l'Autre-Monde », *De l'étranger à l'étrange ou la conjointure de la merveille : En hommage à Marguerite Rossi et Paul Bancourt*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1988, p. 33-43.
- AUBERT Françoise, « Apprentissage des langues étrangères et préparation au voyage. À propos d'un manuel plurilingue attribué à Berlaimont », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n° 11, 1993, p. 14-20.
- AUROUX Sylvain, *La philosophie du langage*, Paris, Presses universitaires de France (« Que sais-je ? »), 2018.
- BAILEY H. W., « Bisclavret in Marie de France », *Cambridge Medieval Celtic Studies*, 1, 1981, p. 95-97.
- BAKHTINE Mikhaïl, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1970.

- _____, *Esthétique et théorie du roman*, Daria OLIVIER, trad., Paris, Gallimard (coll. « Tel »), 1978.
- BATANY Jean, « L'amère maternité du français médiéval », *Langue Française*, n° 54, 1982, p. 29-39.
- _____, *Scènes et coulisses du « Roman de Renart »*, Paris, SEDES, 1989.
- BAUDELLE-MICHELS Sarah, « La langue de l'autre dans le *Regnault de Montauban* bourguignon », Paola CIFARELLI, Maria COLOMBO TIMELLI, Matteo MILANI, Anne SCHOYSMAN, dir., *Raconter en prose (XIV^e–XVI^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 29-42.
- BAZIN-TACCHELLA Sylvie et HERBERT Capucine, « Le Nil dans les récits de voyage de la fin du Moyen Âge, entre réalité et légende », *Viatica* [En ligne], 7, 2020. URL : <http://revues-msh.uca.fr/viatica/index.php?id=1326> (consulté le 10 mars 2022).
- BECK Wolfgang, « Reading Runes in Late Medieval Manuscripts », Mindy MCLEOD, Marco BIANCHI et Henrik WILLIAMS, eds., *Reading Runes. Proceeding of the Eighth International Symposium on Runes and Runic Inscriptions* (Nyköping, Sweden, 2-6 septembre 2014), Uppsala, Institutionen för nordiska språk vid, Uppsala universitet, 2021, p. 225-232.
- BÉGOU-BALL Anne-Marie, « L'oiseau chanteur : esquisse d'une ornithologie courtoise », *Déduits d'oiseaux au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence (*Senefiance*, 54), 2009, p. 59-67.
- BENARAB Abdelkader, « Migration : langue, identité et pouvoir », *Pensée plurielle*, vol. 29, n° 1, 2012, p. 143-148.
- BENERT Britta, « Babel en littérature. Esquisse définitionnelle et réflexion sur les implications esthétiques, politiques et identitaires du plurilinguisme littéraire », Christine HELOT et Jürgen ERFURT, eds., *L'éducation bilingue en France : politiques linguistiques, modèles et pratiques*, Limoges, Lambert-Lucas, 2016, p. 610-626.
- BENOIT Jean-Louis, « Nourritures terrestres, célestes et poétiques dans les *miracles de Nostre Dame* de Gautier de Coinci », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 7, 2000. URL : <http://journals.openedition.org/crm/900> (consulté le 23 août 2024).
- BERCOVI-HUARD Carole, « L'exclusion du sarrasin dans la *Chanson de Roland* : vocabulaire et idéologie : “Co est une gent ki unches ben ne volt” (v. 3231) », Micheline de COMBARIEU et alii, *Exclus et systèmes d'exclusion dans la littérature et la civilisation médiévales*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence (*Senefiance*, 5), 1978, p. 345-361.
- BERGER Samuel, *La Bible française au Moyen Âge : étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oïl*, Paris, Imprimerie Nationale, 1884.
- BERGSON Henri, *Le Rire*, GROJNOWSKI Daniel et SCEPI Henri, eds., Paris, Flammarion (GF), 2013.
- BERLIOZ Jacques, « Métaphore, lieux communs et récit exemplaire : les images de la folie simulée dans la *Vie du terrible Robert le Dyable* (1496) », *Symboles de la Renaissance, Arts et langage*, II, Paris, Presses de École normale supérieure, 1982, p. 89-108 et p. 231-236.

- BERMEJO LARREA Esperanza, « *Barbarismus et barbarolexis* dans les textes narratifs et dramatiques du XII^e et du XIII^e siècles », Alicia YLLERA et Julián MUELA EZQUERRA, eds., *Plurilinguisme dans la littérature française*, Berne, Peter Lang, 2016, p. 19-47.
- BERNARD Mathilde, « Le refus de “parler chrétien” : dissidence d’un motif à travers *La Farce de Maître Pathelin*, *Pantagruel* et le *Cymbalum mundi* », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne] (Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé, Les limites de l’acceptable), 2012. URL : <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/5017> (consulté le 28 octobre 2021).
- BERTHELOT Anne, *Figures et fonctions de l’écrivain au XIII^e siècle*, Montréal / Paris, Institut d’études médiévales, Université de Montréal / Librairie philosophique J. Vrin, 1991.
- BERTUCCI Marie-Madeleine, « Propositions pour une étude de la notion de langue maternelle dans un ensemble de travaux de recherche en didactologie du français langue étrangère / français langue seconde de 1945 à 2015 », *Documents pour l’histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 68, 2022. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/8683> (consulté le 22 avril 2024).
- BESNARDEAU Wilfrid, *Représentations littéraires de l’étranger au XI^e siècle. Des chansons de geste aux premières mises en roman*, Paris, Honoré Champion, 2007.
- BIRRER Larissa, « “*Quare, messire, me audite!*” Le choix du chameau comme légat papal dans le *Roman de Renart* », *Reinardus*, 26, 2014, p. 14-32.
- BISCHOFF Bernhard, « The Study of Foreign Languages in the Middle Ages », *Speculum*, vol. 36, n° 2, 1961, p. 209-224.
- BLANCHET Philippe, « Repères terminologiques et conceptuels pour identifier les discriminations linguistiques », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, vol. 4, n° 2, 2013, p. 29-39.
- _____, *Discriminations : combattre la glottophobie*, Limoges, Lambert-Lucas, 2019 [2016].
- _____, « Glottophobie », *Langage et société*, HS1 (Hors Série), 2021, p. 155-159.
- BLOCH Howard R., *The anonymous Marie de France*, Chicago, The University of Chicago Press, 2003.
- BLONS-PIERRE Catherine, « L’esthétique de la description des personnages chez Chrétien de Troyes », *Bien dire et bien apprendre*, vol. 11, 1993, p. 55-68.
- BONIN Thérèse et WILBURN Josette, « Teaching French Conversation: A Lesson from the Fourteenth Century », *The French Review*, vol. 51, n° 2, 1977, p. 188-196.
- BONNARD Jean, *Les traductions de la Bible en vers français au Moyen Âge*, Paris, Imprimerie nationale, 1884.
- BONNOTTE Céline, « Le truchement dans les récits de voyageurs : interprète et personnage médiateur de l’espace frontalier », *@analyses. Revue des littératures franco-canadiennes et québécoise*, vol. 10, n° 2, 2015, p. 129-148. URL : <https://uottawa.scholarsportal.info/ottawa/index.php/revue-analyses/article/view/1317>.
- BORDIER Jean-Pierre, « Deux théâtres, deux bilinguismes », Stéphanie LE BRIZ et Géraldine VEYSSEYRE, eds., *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge. Linguistique, codicologie, esthétique*, Turnhout, Brepols (« Collection d’études médiévales de Nice », 11), 2010, p. 359-392.

- BORRIERO Giovanni, « Le “topos du livre-source” entre supercherie et catastrophe », GALDERISI Claudio, dir., *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (X^e-XV^e siècles). Étude et répertoire*, avec la collaboration de Vladimir Agrigoroaei, Turnhout, Brepols, 2011, p. 397-431.
- BORST Arno, *Der Turmbau von Babel: Geschichte der Meinungen über Ursprung und Vielfalt der Sprachen und Völker*, Stuttgart, Hiersemann, 1957-1963.
- BOUCQUEY Thierry, « Une farce au crible du discursif : Pathelin, fou du texte », *Le Moyen français*, 19, 1986, p. 79-91.
- BOULHOL Pascal, *La connaissance de la langue grecque dans la France médiévale VI^e-XV^e s.*, Presses universitaires de Provence, Université Savoie Mont Blanc, 2008.
- BOURGAIN Pascale, « Réflexions médiévales sur les langues de savoir », Emmanuel BURY, dir., « *Tous vos gens a latin* ». *Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e – XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2005, p. 23-46.
- BOYER Henri, *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique*, Limoges, Lambert-Lucas, 2008.
- BRAECKMANS Louis, *Confession et communion au Moyen Âge et au concile de Trente*, Gembloux, Duculot (Recherches et Synthèses. Section de Morale, 6), 1971.
- BRANN Conrad Max Benedict, « Réflexions sur la langue franque (lingua franca) : origine et actualité », *La Linguistique*, vol. 30, n° 1, 1994, p. 149-159.
- BRUCKER Charles, *Anthologie commentée des traductions françaises du XIV^e siècle. Autour de Charles V. Culture, pouvoir et spiritualité*, Paris, Honoré Champion, 2020.
- BRUSEGAN Rosanna, « L'énumération et les chiffres : du *Roman de La Rose* Au *Tesoretto* », *Littérature*, n° 130, 2003, p. 48-67.
- BÜHRER-THIERRY Geneviève, « Étrangers par la foi, étrangers par la langue : les missionnaires du monde germanique à la rencontre des peuples païens », Claude Gauvard *et alii*, *L'étranger au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 30^e congrès, Göttingen, 1999*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2000, p. 259-270.
- BURIDANT Claude, « *Translatio medievalis*. Théorie et pratique de la traduction médiévale », *Travaux de linguistique et de littérature*, 21, 1983, p. 81-136.
- BURY Emmanuel, dir., « *Tous vos gens a latin* ». *Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e – XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2005.
- BUSBY Keith. « Performance, trahison, espionnage », *Le Moyen Âge*, vol. CXXI, n° 3-4, 2015, p. 663-676.
- BUSCHINGER Danielle, « La critique du clergé dans le roman animalier au Moyen Âge », *Le clerc au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, C.U.E.R.M.A. (*Senefiance* 37), 1995, p. 79-89.
- CALVET Louis-Jean et CALVET Alain, *Les confettis de Babel. Diversité linguistique et politique des langues*, Paris, Écritures, 2013.
- CALVET Louis-Jean, *La Méditerranée. Mer de nos langues*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

- CAMPBELL Emma, *Reinventing Babel in Medieval French Translation and Untranslatability (c. 1120-c. 1250)*, Oxford, Oxford University Press, 2023.
- CAMPBELL Kimberlee, « Soi-même comme un autre. Parler français dans l'Angleterre médiévale », Christie McDONALD et Susan Rubin SULEIMAN, dir., *French Global. Une nouvelle perspective sur l'histoire littéraire*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 273-291.
- CANADÉ SAUTMAN Francesca, « Personnifier l'époque, vilipender le temps présent. Comment dire l'époque dans le théâtre satirique français (milieu XV^e siècle-fin XVI^e siècle) », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 36, 2019, p. 81-97.
- CANUT Cécile et DUCHÊNE Alexandre, « Introduction. Instrumentalisations politiques et économiques des langues : le plurilinguisme en question », *Langage et société*, vol. 136, n° 2, 2011, p. 5-12.
- CARON Elisabeth, « Des *Esbahis* la sottie aux *Esbahis* la comédie : la formation et l'usurpation d'un théâtre national populaire », *The French Review*, vol. 65, n° 5, 1992, p. 719-732.
- CASTELLANI Marie-Madeleine, « Tour de puissance et tour d'orgueil, imaginaire de la Tour de Babel dans la littérature médiévale », Jean-Marc VERCROY, dir., Arras, Artois Presses Université (Graphè, 21), 2012, p. 77-92.
- CASTELLOTTI Véronique, *La langue maternelle en classe de langue étrangère*, Paris, CLE International, 2001.
- CAZAL Yvonne, *Les voix du peuple, « Verbum Dei » : le bilinguisme latin-langue vulgaire au Moyen Âge*, Genève, Droz, 1998.
- CÉARD Jean, « De Babel à la Pentecôte : la transformation du mythe de la confusion des langues », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XLII, 1980, p. 577-594.
- CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « Altérités dans le langage : émotions, gestes, codes », *Littérature*, 130, 2003, p. 68-74.
- _____, « L'imaginaire de la langue grecque au Moyen Âge », *La Grèce antique sous le regard du Moyen Âge occidental. Actes du 15^e colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 8 & 9 octobre 2004*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2005, p. 147-157.
- _____, « Langue, littérature, identité au Moyen Âge », Christie McDONALD et Susan Rubin SULEIMAN, dir., *French Global. Une nouvelle perspective sur l'histoire littéraire*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 509-523.
- _____, « Jeux de langue au Moyen Âge. Babil et Babel », *Institut d'Études Anciennes et Médiévales (IÉAM)*, Université Laval, 25 novembre 2019, vidéo de la conférence disponible en ligne. URL : <https://www.ieam.ulaval.ca/videos-ieam-automne-2019/> (consulté le 14 juin 2023).
- CHARAUDEAU Patrick, « Langue, discours et identité culturelle », *Éla. Études de linguistique appliquée*, vol. 123-124, n° 3-4, 2001, p. 341-348.
- CHARBONNIER Elizabeth, « Animalité et anthropomorphisme dans *Le Pèlerinage de Renart*. Du déguisement à la métamorphose », Laurence HARF-LANCNER, éd., *Métamorphose et bestiaire fantastique*, Paris, 1985, p. 164-184.
- CHAREYRON Nicole, *Les pèlerins de Jérusalem au Moyen Âge. L'aventure du Saint Voyage d'après Journaux et Mémoires*, Paris, Imago, 2000.

- _____, *Globe-trotters au Moyen Âge*, Paris, Imago, 2004.
- _____, *Éthique et esthétique du récit de voyage à la fin du Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion, 2013.
- CHÂTELAINE Géraldine, « *De nugis curialium*, ou quand Jean de Salisbury et Gautier Map suivent la voie des *exempla* », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 23, 2012, p. 29-48.
- CHAURAND Jacques, « *Mis languages est bons, car en France fui nez ou : L'avantage d'être né sur le continent au XII^e siècle* », Jean-Michel ELOY, dir., *Pouvoir, histoire et langues*, Paris, L'Harmattan (Carnets d'Atelier de Sociolinguistique n° 2), rééd. (1^{re} éd. en ligne sur le site du LESCLAP), 2015, p. 15-43.
- CHÊNERIE Marie-Luce, « Le thème du nom dans la carrière héroïque de Lancelot du Lac. Deuxième partie : La révélation du nom et du lignage », *Littératures*, 12, 1985, p. 15-30.
- _____, *Le chevalier errant dans les romans arthuriens en vers des XII^e et XIII^e siècles*, Genève, Droz, 1986.
- CHEVALDIN Louis-Émile, *Les jargons de la « Farce de Pathelin »*, Paris, Albert Fontemoing, 1903.
- CHOTZEN Theodor Max Thomas, « Bisclavret », *Études Celtiques*, 2 (3), 1937, p. 33-44.
- CIFOLETTI Guido, *La lingua franca mediterranea*, Padoue, Unipress, 1989.
- CIORANESCU Alexandre, « La découverte de l'Amérique et l'art de la description », *Revue des sciences humaines*, 106, 1962, p. 161-168.
- CLASSEN Albrecht, *Multilingualism in the Middle Ages and the Early Modern Age: Communication and miscommunication in the Premodern World*, Berlin, De Gruyter, 2016.
- CLÉMENT Michèle, « Le langage du diable chez les possédé(e)s (1599-1660) », *Littératures classiques*, 50 (« Les langages au XVII^e siècle »), 2004, p. 289-299.
- CLYNE Michael, « Lingua Franca and Ethnolects in Europe and Beyond », *Sociolinguistica*, vol. 14, n° 1, 2000, p. 83-89.
- COMAN Marian, « Experiencing Otherness. Bertrandon de la Broquiere's Pilgrimage to Jerusalem (1432) », *New Europe College Yearbook*, 2007-2008, p. 85-120.
- COMBARIEU DU GRÈS Micheline de et SUBRENAT Jean, *Le Roman de Renart, Index des thèmes et des personnages*, Aix-en-Provence, C.U.E.R.M.A. (*Senefiance*, 22), 1987.
- COMBLAIN Annick, *Bilinguisme et apprentissage précoce des langues. Entre idées reçues et fausses croyances*, Liège, Presses Universitaires de Liège, 2023.
- COUCHOT Hervé, « Les procès d'animaux au Moyen-Âge. Une existence collective juridique des hommes et des bêtes », *Fabula / Les colloques*, « Penser une seule éthique pour les vivants ? Existences collectives », URL : <https://www.fabula.org/colloques/document9932.php> (consulté le 03 mars 2024).
- COULET Noël, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute-Provence au XIV^e siècle. Le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi* (Archivio di Stato di Firenze, *Mercanzia*, 14143), Rome, École Française de Rome (Publications de l'École française de Rome, 158), 1992.

- COURRÉNT Mireille, « La vérité sort de la bouche des enfants : la langue des origines et l'enfance de l'humanité », Isabelle DUBOIS et Françoise HAFFNER, dir., *Retours vers les enfances méditerranéennes*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2011, p. 13-28.
- COURROUX Pierre, « L'usage des lettres dans les premières chroniques françaises (XII^e-XIII^e siècle) », *Cahiers de civilisation médiévale* [En ligne], 242, 2018, p. 157-170. URL : <http://journals.openedition.org/ccm/1790> (consulté le 11 janvier 2022).
- CRÉPIN André, « Le plurilinguisme de l'Angleterre médiévale », Jean-Michel ELOY, dir., *Pouvoir, histoire et langues*, Paris, L'Harmattan (Carnets d'Atelier de Sociolinguistique n° 2), rééd. (1^{re} éd. en ligne sur le site du LESCLAP), 2015, p. 101-121.
- CRESCENZO Richard, « “ Parler bon français ” : langages populaires et paysans dans la comédie et la fiction narrative comique (XVI^e-XVII^e siècles) », *Synergies Chine*, 13 (Les registres de langue : théories / pratiques didactologiques et compréhension des textes littéraires), 2018, p. 85-101.
- CURTIUS Ernst Robert, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, traduit de l'allemand par Jean BRÉJOUX, Paris, Presses Universitaires de France, 1956.
- DABÈNE Louise, *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues. Les situations plurilingues*, Paris, Hachette F.L.E., 1994.
- DAHAN Gilbert, « Salatin, du *Miracle de Théophile* de Rutebeuf », *Le Moyen Âge*, 83, 1977, p. 445-468.
- DAKHLIA Jocelyne, *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Paris, Actes Sud, 2008.
- DAMM Otto, *Der deutsch-französische Jargon in der schönen französischen Literatur*, Berlin, Ebering (Romanische Studien, 11), 1911.
- DANSETTE Béatrice, « Le voyage d'outre-mer à la fin du XV^e siècle : essai de définition de l'identité pèlerine occidentale à travers le récit de Nicole Le Huen », Damien COULON *et alii*, *Chemins d'outre-mer : Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2004, p. 171-182.
- DAUPHINÉ James, « Le mythe de Babel », *Babel* [En ligne], 1, 1996. URL : <http://journals.openedition.org/babel/3088> (consulté le 13 février 2021).
- DAVIES Hugh W., *Bernhard von Breydenbach and his Journey to the Holy Land 1483-1484. A bibliography*, Londres, J & J Leighton, 1911.
- DE BOER Charles, « Chrétien de Troyes auteur de *Philomena* », *Romania*, 41, 1912, p. 94-100.
- DEFAYS Jean-Marc et MEUNIER Déborah, *Singularité et pluralité des langues, des groupes et des individus. Babel et Frankenstein*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- _____, « Les locataires de Babel : l'identité à l'épreuve du plurilinguisme », Carmen ALÉN GARABATO, Henri BOYER, Ksenija DJORDJEVIC LÉONARD et Bénédicte PIVOT, dir., *Identités, conflits et interventions sociolinguistiques*, Limoges, Lambert-Lucas, 2018, p. 363-370.
- DEROY Jean, « Le discours du chameau, légat papal, dans le *Roman de Renart* (Branche Va), Jan GOOSSENS et Timothy SODMANN, eds., *Third Beast Epic, Fable and Fabliau Colloquium, Münster 1979*, Köln/Wien: Böhlau Verlag, 1981, p. 102-110.

- DILLER George T., « *Pour la cause de ce que j'estoie françois*. Langue(s) et loyauté(s) dans les *Chroniques* de Froissart », *Le Moyen Âge*, 104, 1998, p. 461-471.
- DOMINGUEZ Véronique, « Entre artifice et illusion : la Pentecôte dans les mystères français (XV^e – XVI^e siècles) », MARIN Olivier et VIALLET Ludovic, dir., *Pentecôtes médiévales. Fêter l'Esprit Saint dans l'Église latine (VI^e – XVI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Hors série), 2021, p. 79-97.
- DOUDET Estelle et FERRAND Mathieu, « Les autres langues de la farce. Jouer en latin et en langues régionales au XVI^e siècle », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, vol. 93, n° 2, 2021, p. 99-126.
- DRAGONETTI Roger, « Les travestissements du langage et la folie du drap dans la *Farce du Maître Pathelin* », Marie-Louis OLLIER, dir., *Masques et déguisements dans la littérature médiévale*, Montréal / Paris, Les Presses de l'Université de Montréal / Vrin, 1988, p. 261-276.
- DUBOIS Claude-Gilbert, *Mythe et langage au XVI^e siècle*, Paris, Eurédit, 2010 [Ducros, 1970].
- DUCHÉ Véronique, dir., *Histoire des traductions en langue française*, vol. 1, XV^e et XVI^e siècles, Paris, Verdier, 2015.
- DUFOURNET Jean et LACHET Claude, dir., *Le déguisement dans la littérature française du Moyen Âge*, *Revue des Langues Romanes*, vol. CXIII, n° 2 et CXIV, n° 2, 2009-2010.
- DUFOURNET Jean et ROUSSE Michel, *Sur « La Farce de Maître Pathelin »*, Paris, Honoré Champion (Unichamp), 1986.
- DULL Olga Anna, « “Escumer le latin” : statut et fonctions de la barbarolexie dans le théâtre comique du XV^e siècle, enjeux théoriques », *Le Moyen Français*, 39-41, 1997, p. 205-224.
- DUPONT Gustave, *Histoire du Cotentin et de ses îles (Tome 2 : de 1205 à 1461)*, Cressé, Éditions des Régionalismes, 2018.
- DUVAL Frédéric, « Comment la latinisation du français est-elle devenue une mode ? », Gilles SIOUFFI, éd., *Modes langagières dans l'histoire*, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 123-142.
- ECKARD Gilles, « “Li oiseaus dit en son latin” : chant et langage des oiseaux dans trois nouvelles courtoises du Moyen Âge français », *Critica del testo*, II, 2, 1999, p. 677-693.
- ELLIS Roger et TIXIER René, eds., *The Medieval Translator. Traduire au Moyen Âge. Actes du Colloque international de Conques (26-29 juillet 1993)*, Turnhout, Brepols, 1996.
- ELWERT Wilhelm Theodor, « Quelques mots désignant le “langage incompréhensible” (*charabia*, *baragouin*, etc.) », *Revue de linguistique romane*, 23 (89-90), 1959, p. 64-79.
- _____, « L'emploi de langues étrangères comme procédé stylistique », *Revue de littérature comparée*, 34, 1960, p. 409-437.
- FARAL Edmond, « Quelques remarques sur le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf », *Romania*, t. 72 n°286, 1951, p. 182-201.
- FARRUJIA DE LA ROSA Augusto José et DEL ARCO AGUILAR María del Carmen Matilde, « La leyenda del poblamiento de Canarias por africanos de lenguas cortadas: génesis, contextualización e inviabilidad arqueológica de un relato ideado en la segunda mitad del siglo XIV », *Revista Tabona*, 11, 2002, p. 47-71.

- FAUCON Jean-Claude, « Voyager et communiquer : les problèmes d'intercompréhension chez les voyageurs occidentaux dans l'Orient médiéval », *Revue des Langues Romanes*, n° 111 : 1, 2007, p. 1-29.
- FAURE Marcel, « Le *Bisclavret* de Marie de France : une histoire suspecte de loup-garou », *Revue des langues romanes*, 83, 1978, p. 345-356.
- FAURE Philippe, « L'homme accompagné. Origines et développement du thème de l'ange gardien en Occident », *Les anges et les archanges dans l'art et la société à l'époque préromane et romane*, *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, 27, 1997, p. 199-212.
- _____, « Les anges gardiens (XIII^e-XV^e siècles). Modes et finalités d'une protection rapprochée », *Cahiers de Recherches Médiévales (XIII^e-XV^e siècles)*, 8 (*La protection spirituelle au Moyen Âge*), 2001, p. 23-49.
- FERLAMPIN-ACHER Christine, « Alexandre et le miroir : réflexions autour du mythe du conquérant dans le *Roman d'Alexandre* en prose », Fabienne POMEL, éd., *Miroirs et jeux de miroirs dans la littérature médiévale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Interférences), 2003, p. 191-214.
- _____, « *Le Voyage d'Outremer* de Bertrandon de la Broquière : récit de pèlerinage, rapport d'espionnage ou récit de voyage ? », *Travaux de littérature*, 26, 2013, p. 11-22.
- FERLAMPIN-ACHER Christine et HÜE Denis, éd., *Lignes et lignages dans la littérature arthurienne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.
- FLEISCHMAN Suzanne, « Language and deceit in the farce of *Maistre Pathelin* », *Tréteaux*, 3, 1981, p. 19-27.
- FOLINA Gianfranco, *Traduire en langue vulgaire*, Anouchka LAZAREV et Lucie MARIGNAC, trad., Paris, Éditions Rue d'Ulm, Presses de l'École normale supérieure, 2018.
- FORSTER Léonard, *The Poet's tongues : multilingualism in Literature*, Londres, Cambridge University Press, 1970.
- FOSSIER Arnaud, « Le non-sens de la folie : replonger le Moyen-Age [sic] dans l'interaction », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 6, 2004. URL : <http://journals.openedition.org/traces/2933> (consulté le 04 janvier 2023).
- FRAPPIER Jean, « *La farce de Maistre Pierre Pathelin* et son originalité », *Du Moyen Âge à la Renaissance. Études d'histoire et de critique littéraire*, Paris, Honoré Champion, 1976, p. 245-259.
- FRIJHOFF Willem, « L'usage du français en Hollande. XVII^e – XIX^e : propositions pour un modèle d'interprétation », *Études de linguistique appliquée : revue de dialectologie des langues-cultures et de lexiculturologie*, 78, 1990, p. 17-26.
- FRITZ Jean-Marie, *Le Discours du fou au Moyen Âge (XI^e- XIII^e siècles). Étude comparée des discours littéraire, médical, juridique et théologique de la folie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.
- _____, *La cloche et la lyre : pour une poétique médiévale du paysage sonore*, Genève, Droz (PRF/254), 2011.
- _____, « *Conjointures troyennes*. Pierre le Mangeur, Chrétien de Troyes et Evrat, auteur du poème de la *Genèse* », Valérie FASSEUR et Jean-René VALETTE, éd., *Les Écoles de*

- pensée du XII^e siècle et la littérature romane (oc et oïl)*, Turnhout, Brepols, 2016, p. 195-209.
- _____, « Dialogues de sourds. Babel, Pierre de Beauvais et l'*Ovide moralisé* », Olivier COLLET, Yasmina FOEHR-JANSSENS, Jean-Claude MÜHLETHALER, dir., avec la collaboration de Prunelle DELEVILLE, *Fleur de clergie. Mélanges en l'honneur de Jean Yves Tilliette*, Genève, Droz, 2019, p. 597-612.
- _____, « La chronique universelle au miroir de Renart. Du *Manuel d'histoire de Philippe de Valois* à *Renart le Contrefait* », Francesco MONTORSI et Fanny MAILLET, dir., *Les Chroniques et l'histoire universelle. France et Italie (XIII^e - XIV^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 17-35.
- FÜG-PIERREVILLE Corinne, « Le déguisement dans *Trubert* : l'identité en question », *Le Moyen Âge*, vol. CXIV, n° 2, 2008, p. 315-334.
- _____, « La parole du fou dans le *Jeu de la Feuillée* », Fabienne BOISSIÉRAS, dir., *Dire le désordre, Actes du colloque du centre Jean Prévost*, Université Lyon 3, 28-30 avril 2009, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 161-174.
- _____, éd. et trad., *Loups-garous du Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion (C.C.M.A., 62), 2024.
- GACHET Émile, *Examen critique des voyages et ambassades de Guillebert de Lannoy, 1399-1450*, Bruxelles, Wouters, Raspoet et C^e, 1843.
- GALDERISI Claudio, dir., *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles). Étude et répertoire*, avec la collaboration de Vladimir Agrigoroaei, Turnhout, Brepols, 2011.
- _____, « Introduction. "La Belle captive" ou les âges de papier », Claudio GALDERISI, dir., *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles). Étude et répertoire*, avec la collaboration de Vladimir Agrigoroaei, Turnhout, Brepols, 2011, p. 13-43.
- _____, « Le prix du silence », Laurence BOULÈGUE, Pierre CAYE, Florence MALHOMME, Sylvie PERCEAU, dir., avec la collaboration de Catherine FLAMENT, *Silence et sagesse. De la musique à la métaphysique : les anciens Grecs et leur héritage*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 113-126.
- _____, *La rumeur des distances traversées. Transferts culturels, traductions et translations entre Moyen Âge et Modernité*, Turnhout, Brepols (« Bibliothèque de Transmédie » 9), 2021.
- GALENT-FASSEUR Valérie, *L'épopée des pèlerins : motifs eschatologiques et mutations de la chanson de geste*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.
- GALLY Michèle, « En guise de préface... Des oiseaux et des hommes », *Déduits d'oiseaux au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2009, p. 7-11.
- GARAPON Robert, *La fantaisie verbale et le comique dans le théâtre français du Moyen Âge à la fin du XVII^e siècle*, Paris, Librairie Armand Colin, 1957.
- GAUCHER Élisabeth, « Robert le diable : une "œuvre ouverte" », *Cahiers de recherches médiévales*, 2, 1996, p. 61-71.

- _____, *Robert le Diable. Histoire d'une légende*, Paris, Honoré Champion, 2003.
- GAULLIER-BOUGASSAS Catherine, « La fortune du *Roman d'Alexandre* d'Alexandre de Paris : continuations et création d'un cycle (XII^e-XV^e siècles) », *Anabases*, 2, 2005, p. 147-159.
- _____, « La longue entrée d'Alexandre le Grand à Babylone. Des raffinements de l'esthétique épique aux enjeux idéologiques de la recomposition de l'histoire », Ludmilla EVDOKIMOVA et Victoria SMIRNOVA, dir., *L'Œuvre littéraire du Moyen Âge aux yeux de l'historien et du philologue*, Paris, Classiques Garnier (Rencontres, 77), 2014, p. 67-80.
- GAULLIER-BOUGASSAS Catherine, dir., *La fascination pour Alexandre le Grand dans les littératures européennes (X^e-XVI^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2014.
- GAUNT Simon, « L'inquiétante étrangeté de la littérature de voyage en français au Moyen Âge », *Medioevo Romano*, 36, 2010, p. 57-81.
- GAUTHIER Cécile, « Changer de langue pour échapper à la langue ? L'«identité linguistique» en question », *Revue de littérature comparée*, vol. 338, n° 2, 2011, p. 183-196.
- GAUVARD Claude, dir., *L'étranger au Moyen Âge : XXX^e Congrès de la S.H.M.E.S. (Göttingen, juin 1999)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2000.
- GÉGOU Fabienne, « Argot et expressions argotiques dans *Maistre Pierre Pathelin* », *Actes du XIII^e congrès international de linguistique et philologie romane tenu à l'Université Laval (Québec, Canada) du 29 août au 5 septembre 1971*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, t. 1, p. 691-696.
- GEORGES Alban, *Tristan de Nanteuil. Écriture et imaginaire épiques au XIV^e siècle*, Paris, Honoré Champion (N.B.M.A., 80), 2006.
- GERMAIN Claude, « Comment on apprenait le français hors de France dès le XI^e siècle, jusqu'à la parution de la première grammaire imprimée du français au XVI^e siècle », *Synergies France*, n° 12, 2018, p. 15-33.
- GINGRAS Francis, *Le Bâtard conquérant. Essor et expansion du genre romanesque au Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion (N.B.M.A., 106), 2011.
- GIRAUD Cédric, « Lire la Bible dans les écoles au tournant du XIII^e siècle : l'*Aurora* de Pierre Riga († 1209) », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences religieuses* [En ligne], 130, 2023, p. 467-476. URL : <http://journals.openedition.org/asr/4562> (consulté le 23 novembre 2024).
- GIRBEA Catalina, *Le Bon Sarrasin dans le roman médiéval (1100-1225)*, Paris, Classiques Garnier, 2014.
- GOFFMAN Erving, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.
- GOLDIE Matthew Boyd, « Neurobiological Alphabets : Language Origins and the Problem of Universals », *Postmedieval: A Journal of Medieval Cultural Studies*, 3, p. 272-289.
- GOMEZ-GÉRAUD Marie-Christine, « La figure de l'interprète dans quelques récits de voyage français à la Renaissance », Jean-Claude MARGOLIN et Jean CÉARD, dir., *Voyager à la Renaissance. Actes du colloque de Tours, 30 juin-12 juillet 1983*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1987, p. 319-335.
- _____, dir., *Les Modèles du récit de voyage*, Nanterre, Centre de Recherches du Département de Français de Paris X Nanterre (Littérales), 1990.

- _____, *Le crépuscule du Grand Voyage. Les récits des pèlerins à Jérusalem (1458-1612)*, Paris, Honoré Champion, 1999.
- _____, *Écrire le voyage au XVI^e siècle en France*, Paris, PUF, 2000.
- _____, « Lire le voyage à la fin du XV^e siècle. Comment situer le *Voyage* de Bertrandon de la Broquière ? », Jean DEVAUX, Matthieu MARCHAL, Alexandra VELISSARIOU, éd., *Écrire le voyage au temps des ducs de Bourgogne, Actes du colloque international organisé les 19 et 20 octobre 2017 à l'Université du Littoral – Côte d'Opale (Dunkerque)*, Turnhout, Brepols, 2021, p. 23-32.
- GONZALEZ Loren, « L'empreinte du loup-garou dans l'écriture médiévale : Pour une littérature en métamorphose ? », *Carnets. Revue électronique d'études françaises de l'APEF*, Première Série-5, 2013, p. 27-50.
- GRANDCAMP Gabrielle, *Enjeux de mise en scène dans les « Miracles de Nostre Dame par personnages »*, Thèse de doctorat, Université du Havre, 2017.
- GREEN Jonathan P., « A New Gloss on Hildegard of Bingen's *Lingua ignota* », *Viator. Medieval and Renaissance Studies*, vol., 36, 2005, p. 217-234.
- GRENIER Pierre Nicolas, *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, Amiens, Imprimerie Duval et Herment, 1856.
- GREUB Yan, *Les mots régionaux dans les farces françaises*, Strasbourg, Société de Linguistique Romane (BiLiRo), 2003.
- GRÉVIN Benoît, *Le parchemin des cieux. Essai sur le Moyen Âge du langage*, Paris, Seuil, 2012.
- GRIVAUD Gilles, « Les Lusignan et leur gouvernance du royaume de Chypre (XII^e-XIV^e siècle) », Michel PAULY, éd., en collaboration avec Martin Uhrmacher & Hérold Pettiau, *Europäische Governance im Spätmittelalter. Heinrich VII von Luxemburg und die großen Dynastien Europas / Gouvernance européenne au bas moyen âge. Henri VII de Luxembourg et l'Europe des grandes dynasties. Actes des 15^{es} Journées lotharingiennes, 14-17 octobre 2008*, Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal, t. 124, Publications du CLUDEM, t. 27, Luxembourg, 2010, p. 351-374.
- GRONDEUX Anne, « Le latin et les autres langues au Moyen Âge : contacts avec des locuteurs étrangers, bilinguisme, interprétation et traduction (800-1200) », Emmanuel BURY, dir., « *Tous vos gens a latin* ». *Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV^e – XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2005, p. 47-67.
- _____, « La question du langage avant 1200 », *Mélanges de l'École Française de Rome, Moyen Âge*, 117, 2, 2005, p. 665-695.
- _____, « La notion de langue maternelle et son apparition au Moyen Âge », Peter von MOOS, éd., *Zwischen Babel und Pfingsten. Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (8.-16. Jahrhundert)*, Vienne, LIT Verlag, 2008, p. 339-356.
- GROS Gérard, « Comment peut-on être artésien ? Réflexions sur la *Chanson III* de Conon de Béthune », Marie-Sophie MASSE et Anne-Pascale POUÉY-MOUNOU, éd., *Langue de l'autre, langue de l'auteur. Affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XII^e et XVI^e siècles*, Genève, Droz, 2012, p. 25-40.
- GRUTMAN Rainier, « La textualisation de la diglossie dans les littératures francophones », Jean MORENCY, Hélène DESTREMPES, Denise MERKLE, Martin PÂQUET, dir., *Des cultures en*

- contact : visions de l'Amérique du Nord francophone*, Québec, Éditions Nota Bene, 2005, p. 201-222.
- _____, *Des langues qui résonnent. Hétérolinguisme et lettres québécoises*, Paris, Classiques Garnier, 2019.
- GUENOVA Vessela, *La Ruse dans le Roman de Renart et dans les œuvres de François Rabelais*, Orléans, Paradigme (Medievalia, 40), 2003.
- GUITER Henri, « Sur deux passages obscurs de Dante et de Jean Bodel », *Revue des langues romanes*, 77, 1967, p. 179-186.
- _____, « Anciens recours au basque dans les littératures romanes », *Revue de linguistique romane*, 41, 1977, p. 1-13.
- HAGÈGE Claude, « Babel : du temps mythique au temps du langage », *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, t. 168, n° 4 (Le langage et l'homme), 1978, p. 465-479.
- _____, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- HALARY Marie-Pascale, « Récits sur l'origine des langues : *enromancier* Babel », *Estudos de Religião*, 33 (3), 2019, p. 37-52.
- HAMON Philippe, « Pour un statut sémiologique du personnage », *Littérature*, n° 6, 1972, p. 86-110.
- HARF-LANCNER Laurence, « La métamorphose illusoire : des théories chrétiennes de la métamorphose aux images médiévales du loup-garou », *Annales : histoire, sciences sociales (French ed.)*, vol. 40, n° 1, 1985, p. 208-226.
- _____, « Florimont : du roman d'Aimon de Varennes 1188 à la mise en prose de 1528 », *Lancelot-Lanzelet, hier et aujourd'hui. Recueil d'articles assemblés par Danielle Buschinger et Michel Zink pour fêter les 90 ans de Alexandre Micha*, Greifswald, Reineke (Wodan, 51. Serie 3 : Tagungsbände und sammelschriften/ Actes de colloques et ouvrages collectifs, 29), 1995, p. 187-206.
- _____, « Alexandre le Grand dans les romans français du Moyen Âge. Un héros de la démesure », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age*, 112, n°1, 2000, p. 51-63.
- HARMEGNIES Bernard, « Accent », *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Mardaga, Sprimont, 1997, p. 9-12.
- HEERS Jacques, *Fêtes des fous et carnavals*, Paris, Fayard, 1983.
- HEIJKANT Marie-José, « Les aspects de multilinguisme dans *Aquilon de Bavière* », Christopher KLEINHENZ et Keith BUSBY, eds., *Medieval Multilingualism The Francophone World and its Neighbours*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 219-236.
- HÉLIX Laurence, « Par le non connu an l'ome : quête du nom et quête de soi dans *Le Conte du Graal* de Chrétien de Troyes », Jean-Louis HAQUETTE, Maria COLOMBO TIMELLI, Miren LACASSAGNE, dir., *Moyen Âge, Livres & Patrimoines Liber Amicorum Danielle Quérue*, Reims, Éditions et Presses universitaires de Reims, 2012, p. 37-50.
- HELLER-ROAZEN, Daniel, « Des Altérités de la langue. Plurilinguismes poétiques au Moyen Âge », *Littérature*, 130, Altérités du Moyen Âge, 2003, p. 75-96.

- HÉRAULT Loriane, *Ghillebert de Lannoy et Bertrandon de la Broquière : perception et rhétorique de l'altérité*, mémoire sous la direction de Madame Élisabeth CROUZET-PAVAN, Paris, Sorbonne Université, 2019.
- HERBERT Capucine, *Les récits de voyage des XIV^e et XV^e siècles lemmatisés : apports lexicographiques au Dictionnaire du Moyen français*, thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2016.
- _____, « La parole de l'Autre dans les récits de voyage des XIV^e et XV^e siècles », Eva BUCHI, Jean-Paul CHAUVEAU et Jean-Marie PIERREL, édés., *Actes du XXVII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* (Nancy 15-20 Juillet 2013), Strasbourg, ELIPHI, Éditions de linguistique et de philologie, 2016, p. 95-106.
- _____, « Le regard des pèlerins (XIV^e-XV^e siècles) sur les autochtones : étude de la subjectivité à partir d'un corpus lemmatisé », Elina SUOMELA-HÄRMÄ et Juhani HÄRMÄ, édés., *Aimer, haïr, menacer, flatter... en moyen français*, Paris, Honoré Champion (Bibliothèque du XV^e siècle, 83), 2017, p. 217-228.
- HERMAN Jan, « Les premiers romans français, entre traduction et pseudo-traduction », *Lettres romanes*, vol. 67, n° 3/4, 2013, p. 359-377.
- HEUSCH Carlos, « Penser la traduction au Moyen Âge. Problèmes et perspectives », *Cahiers d'études hispaniques médiévales*, n° 41, 2018, p. 9-21.
- HIGGINS Ian M. *Writing East: The 'Travels' of Sir John Mandeville*, Philadelphia, PA, University of Pennsylvania Press, 1997.
- HIGLEY Sarah L., *Hildegard of Bingen's Unknown Language : An Edition, Translation, and Discussion*, New York, Palgrave Macmillan (The New Middle Ages), 2007.
- HOEPFFNER Ernest, « La *Philomena* de Chrétien de Troyes », *Romania*, 47, 1931, p. 13-74.
- HOLDEN Anthony J., « Le *Roman des Franceis* », *Études de langue et de littérature du Moyen Âge offertes à Félix Lecoy par ses collègues, ses élèves et ses amis*, Paris, Honoré Champion, 1973, p. 213-233.
- IDEL Moshe, « À la recherche de la langue originelle : le témoignage du nourrisson », *Revue de l'histoire des religions*, 213, n°4 (Langue et Kabbale), 1996, p. 415-442.
- IMBACH Ruedi et ROSIER-CATACH Irène, « De l'un au multiple, du multiple à l'un : une clef d'interprétation pour le *De vulgari eloquentia* », *La résistible ascension des vulgaires – Contacts entre latin et langues vulgaires au bas Moyen Âge : problèmes pour l'historien (Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge)*, tome 117, n°2. 2005, p. 509-529.
- INFURNA Marco, « Guillaume d'Orange o le chevalier au déguisement : il motivo del travestimento nel ciclo di Guillaume », *Medioevo romanzo*, 10, 1985, p. 349-369.
- JAMES-RAOUL Danièle, « L'anonymat définitif des personnages et l'avènement du roman : l'apport de Chrétien de Troyes », Chantal CONNOCHIE-BOURGNE, dir., *Façonner son personnage au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence (*Senefiance*, 53), 2007, p. 135-144.
- JEANEAU Edouard, « “Nani gigantum humeris insidentes” : Essai d'interprétation de Bernard de Chartres », *Vivarium*, vol. V, n° 2, 1967, p. 79-99.
- JEAY Madeleine, *Le commerce des mots. L'usage des listes dans la littérature médiévale (XII^e-XV^e siècle)*, Genève, Droz (Publications romanes et françaises, 241), 2006.

- JONES Catherine M., « Polyglots in the chansons de geste », Keith BUSBY, Bernard GUIDOT et Logan E. WHALEN, éds., « *De sens rassis* ». *Essays in honor of Rupert T. Pickens*, Amsterdam – New-York, Rodopi (« Faux titre », 259), 2005, p. 297-307.
- JOUBE Vincent, *Poétique du roman*, Paris, Armand Colin, 2010.
- JUILLARD Caroline, « Plurilinguisme », *Langage et société*, 2021, HS1, p. 267-273.
- KAHANE Henry et KAHANE Renée, « Lingua Franca: The Story of a Term », *Romance Philology*, 1976, n° 30, p. 25–41.
- KAIL Michèle, *L'acquisition de plusieurs langues*, Paris, Presses Universitaires de France / Humensis, 2022.
- KAPPLER Claire et THIOLIER-MÉJEAN Suzanne, éds., *Le plurilinguisme au Moyen Âge. Orient-Occident. De Babel à la langue une*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- KELLY Douglas, « The Composition of Aimon de Varennes' *Florimont* », *Romance Philology*, vol. 23, n° 3, 1970, p. 277-292.
- KHORDOC Catherine, *Tours et détours : Le mythe de Babel dans la littérature contemporaine*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2012.
- KIRK Jordan, *Medieval Nonsense. Signifying Nothing in Fourteenth-Century England*. New York, Fordham University Press, 2021.
- KISSEL Myriam, « Des origines du langage "L'Expérience de Psammétique" Hérodote Histoires, II, 2 », *Journées de l'Antiquité 2005-2006*, Saint-Denis, La Réunion, Université de La Réunion, 2005, p. 87-95.
- KOLL Hans Georg, *Die französischen Wörter « langue » und « langage » im Mittelalter*, Genève, Droz, 1958.
- KÖPKE Barbara et SCHMID Monika S., « L'attrition de la première langue en tant que phénomène psycholinguistique », *Langage, Interaction et Acquisition / Language, Interaction and Acquisition*, 2011, 2 (2), p. 197-220.
- KOUAKOU Jacques Raymond Koffi, « Procédés onomastiques et construction identitaire du personnage : réflexion sur l'identité multiple du héros dans le *Roman de Renart* », *Les Lignes de Bouake-La-Neuve. Revue électronique des Sciences Humaines de l'Université de Bouaké*, 2011, n°2, p. 91-108.
- KRAMER Susan R., *Sin, Interiority, and Selfhood in the Twelfth-Century West*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 2015.
- KUPFER Marcia, « "...Lectres... plus vraies" : Hebrew Script and Jewish Witness in the "Mandeville" Manuscript of Charles V », *Speculum*, vol. 83, 1, 2008, p. 58-111.
- LAFITTE Gabrielle, « L'étrange épique. Étranger et étrange dans la chanson de geste française », Ana Clara SANTOS et José DOMINGUES DE ALMEIDA, dir., *Variations sur l'étranger*, Porto, FLUP (Universidade do Porto. Faculdade de Letras), 2016, p. 8-16.
- LAGORGETTE Dominique, « Images du clerc obscur dans quelques textes en Moyen Français », *Le clerc au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, C.U.E.R.M.A. (*Senefiance* 37), 1995, p. 347-362.
- LAHARIE Muriel, *La folie au Moyen Âge, XI^e – XIII^e siècles*, Paris, Le Léopard d'Or, 1991.

- LALITTE Philippe, « Robert le Diable au XIX^e siècle », *Médiévales*, 6, 1984, p. 95-108.
- LALOU Élisabeth, « Les textes en jargon franco-anglais du XIII^e au XVI^e siècle », *La « France anglaise » au Moyen Âge*, Paris, 1988, p. 543-562.
- _____, « Le théâtre médiéval, le tragique et le comique : réflexions sur la définition des genres », *Tragique et comique liés, dans le théâtre, de l'Antiquité à nos jours (du texte à la mise en scène)*, Actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en avril 2012 : publication par Milagros TORRES (ÉRIAC) et Ariane FERRY (CÉRÉDI) avec la collaboration de Sofia MONCÓ TARACENA et Daniel LECLER, Publications numériques du CÉRÉDI, 2012, disponible en ligne. URL : <http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?le-theatre-medieval-le-tragique-et.html> (consulté le 24 août 2024).
- LAMBERT Adélaïde, « Multilinguisme et transferts culturels dans les versions d'oc et d'oïl de *Fierabras* (XII^e-XVI^e siècles) », Dorothea KULLMANN et Anthony FREDETTE, eds., *Oltre la mer saalee : Proceedings of the 21st International Congress of the Société Rencesvals pour l'étude des épopées romanes, Toronto, 13–17 August 2018*, Turnhout, Brepols, 2022 (Studies and Texts, 227), p. 157-172.
- LAMY Marielle, « La Pentecôte dans quelques poèmes bibliques en français », MARIN Olivier et VIALLET Ludovic, dir., *Pentecôtes médiévales. Fêter l'Esprit Saint dans l'Église latine (VI^e – XVI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Hors série), 2021, p. 55-78.
- LANDRY Rodrigue, ALLARD Réal et DEVEAU Kenneth, « Bilinguisme et métissage identitaire : vers un modèle conceptuel », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n° 3, 2013, p. 56-79.
- LAPONCE Jean, « Retour à Babel », *Revue française de science politique*, vol. 51, no. 3, 2001, p. 483-493.
- LARMAT Jean, « Le déguisement dans quelques œuvres françaises des XII^e-XIII^e siècles », *Razo. Cahiers du Centre d'études médiévales de Nice*, 6, 1986, p. 5-14.
- LARRIVAZ Félix, « Quelques notes sur les alphabets orientaux qui se trouvent dans l'ouvrage *Sanctarurn Peregrinationum*, de Bernard de Breydenbach, d'après l'édition latine de 1490, *per Petrum Drach, cwem spirensen impressum. Anno salutis nostrae MCCCCXC die XXIX Julii finit feliciter*, dernier folio », *Bulletin de l'institut égyptien*, tome 5, 1904, p. 67-76.
- LATHIMIER-IONOFF Adeline, *Lire le nom propre dans le roman médiéval*, Paris, Garnier, 2019.
- LAURENT Françoise, « Le déguisement du comte de Chartres dans trois versions de l'histoire des ducs de Normandie », DUFOURNET Jean et LACHET Claude, dir., *Le déguisement dans la littérature française du Moyen Âge*, *Revue des Langues Romanes*, vol. CXIII, n° 2, 2009, p. 311-335.
- LAWRENCE Marilyn, « Parole, pouvoir, plaisir et déguisement du goupil dans "Renart jongleur" », *Reinardus*, 14, 2001, p. 173-188.
- LE BIHAN Guy, « Le nom propre : identification, appropriation, valorisation », *Cahiers de sociolinguistique*, vol. 11, n° 1, 2006, p. 9-26.
- LE CLERC Victor, « Poésies historiques », *Histoire littéraire de la France*, Paris, Firmin Didot et Treuttel et Wurtz, t. 23, 1856, p. 336-511.
- LE GOFF Jacques, « Rire au Moyen Âge », *Un autre Moyen Âge*, Paris, Quarto Gallimard, 1999, p. 1343-1356.

- LE HUENEN Roland, « Qu'est-ce qu'un récit de voyage ? », *Les Modèles du Récit de Voyage, Littérales*, 7, 1990, p. 11-27.
- LEBÈGUE Raymond, *Le théâtre comique en France de Pathelin à Mélite*, Paris, Hatier (Connaissance des Lettres, 62), 1972.
- LECLERCQ Armelle, « “Extranea lingua”. L'enjeu des langues pendant la première croisade », Marie-Sophie MASSE et Anne-Pascale POUEY-MOUNOU, éd. *Langue de l'autre, langue de l'auteur. Affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XII^e et XVI^e siècles*, Genève, Droz, 2012, p. 41-52.
- LECUYER Sylvie, « *Le roman de Jehan et Blonde*, miroir du temps ou faux-semblant ? », *Littératures*, 25, 1991, p. 7-16.
- LEE Charmaine, « *Il giardino rinsecchito. Per una rilettura del Lai de l'Oiselet* », *Medioevo Romano*, 5, 1978, p. 66- 84.
- LEGROS Huguette et MATHEY-MAILLE Laurence, dir., *La Légende de Robert le diable du Moyen Âge au XX^e siècle*, Orléans, Paradigme (Medievalia, 75), 2010.
- LEGROS Huguette, *La folie dans la littérature médiévale. Étude des représentations de la folie dans la littérature des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.
- LEJEUNE Rita, « Pour quel public *La farce de Maistre Pierre Pathelin* a-t-elle été rédigée ? », *Romania*, vol. 82, n° 328 (4), 1961, p. 482–521.
- LETTS Malcolm, *Sir John Mandeville. The Man and His Book*. London, The Batchworth Press, 1949.
- LEVY Raphael, « État présent des études sur l'attribution de *Philomena* », *Les lettres romanes*, 5, 1951, p. 46-52.
- LEWICKA Halina, « Pour la localisation de la *Farce de M^e Pathelin* », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 24 (2), 1962, p. 273-281.
- LIMENTANI Alberto, *L'epica in « langue de France »: l'« Entrée d'Espagne » e Niccolò da Verona, ora in L'« Entrée d'Espagne » e i signori d'Italia*, a cura di M. Infurna e F. Zambon, Padova, Antenore, 1992.
- LODGE R. Anthony, « A comic papal legate and his language », *Neuphilologische Mitteilungen*, 96 (2), 1995, p. 211-221.
- _____, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997.
- LÓPEZ DE MARISCAL Blanca, « Para una tipología del relato de viaje », Blanca LÓPEZ y Judith FARRÉ, éd. *Viajes y Viajeros*, México, Tecnológico de Monterrey, 2006. URL : http://www.cervantesvirtual.com/obra-visor/para-una-tipologa-del-relato-de-viaje-0/html/015b5c40-82b2-11df-acc7-002185ce6064_5.html.
- LORCIN Marie-Thérèse, « L'étranger dans les nouvelles de langue d'oïl », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 30^e congrès (L'étranger au Moyen Âge)*, Göttingen, 1999, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2000, p. 27-35.
- LOT Ferdinand, « Étude sur la provenance du cycle arthurien », *Romania*, 24, 1895, p. 497-528.

- LOTH Joseph Marie, « Le *Lai du Bisclavret*. Le sens de ce nom et son importance », *Revue Celtique*, 44, 1927, p. 300-307.
- LUCAS-DUBRETON Jean, « Les expériences de Fra Salimbene », *Revue Des Deux Mondes (1829-1971)*, 1954, p. 93-111.
- LUCKEN Christopher, « Le beau français d'Angleterre. Altérité de l'anglo-normand et invention du bon usage », *Médiévales* [En ligne], 68, 2015, p. 35-56. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/7525> (consulté le 20 avril 2019).
- LUSIGNAN Serge, *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986.
- _____, *La Langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*. Paris, PUF, 2004.
- _____, « Espace géographique et langue : les frontières du français picard (XIII^e-XV^e siècle), *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 37^e congrès de la SHMES, Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations* (Mulhouse, 2-4 juin 2006), Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 263-274.
- _____, « Parler français : les enjeux linguistiques des négociations entre Français et Anglais à la fin du Moyen Âge », Peter von MOOS, éd., *Zwischen Babel und Pflingsten. Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (8.-16. Jahrhundert)*, Vienne, LIT Verlag, 2008, p. 409-429.
- _____, « Le français médiéval : perspectives historiques sur une langue plurielle », Serge LUSIGNAN et alii, *L'introuvable unité du français. Contacts et variations linguistiques en Europe et en Amérique (XII^e – XVII^e siècle)*, Laval, Les Presses de l'Université de Laval, 2011, p. 5-107.
- _____, *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- LUSIGNAN Serge et alii, *L'introuvable unité du français. Contacts et variations linguistiques en Europe et en Amérique (XII^e – XVIII^e siècle)*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2011.
- MAGRI-MOURGUES Véronique, « La description dans le récit de voyage », *Cahiers de Narratologie, Laboratoire Interdisciplinaire Récits Cultures et Sociétés - LIRCES*, 1996, 7, p. 10. Consultable en ligne. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00596413/document>.
- MAILLET Chloé [Clovis], « Du travestissement à la question trans* au Moyen Âge : L'exemple d'Hildegonde-Joseph dans un monastère du XII^e siècle à Schönau », Anne CASTAING et Fanny LIGNON, dir., *Travestissements : Performances culturelles du genre*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2020, p. 53-74.
- MAIREY Aude, « John Gower ou le multilinguisme en action », *Médiévales*, 68, 2015, p. 57-72.
- MALLETTE Karla, « Lingua Franca », Peregrine HORDEN et Sharon KINOSHITA, eds., *A Companion to Mediterranean History*, Chichester, Wiley Blackwell, 2014, p. 330-344.
- MARCHAND James W., « On the Origin of the Term Popelican(t) », *Medieval Studies*, 38, 1976, p. 496-498.

- MARCHELLO-NIZIA Christiane, « Production littéraire, politique linguistique et pouvoir d'État au XII^e siècle dans les pays de langue française », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École Française de Rome, 1985, p. 199-210.
- MARIN Olivier et VIALLET Ludovic, dir., *Pentecôtes médiévales. Fêter l'Esprit Saint dans l'Église latine (VI^e – XVI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Hors série), 2021.
- MARTIN Philippe, « Des tours operators pour la Terre sainte aux XVI^e-XIX^e siècles ? », *C@hiers du CRHiDI. Histoire, droit, institutions, société* [En ligne], vol. 32, 2009, p. 153-179. URL : <https://popups.uliege.be/1370-2262/index.php?id=816>.
- MARTINEAU Anne, « L'étrange charabia de Renart dans "Renart jongleur" », Yves CLAVARON, Jérôme DUTEL et Clément LÉVY, eds. *L'Étrangeté des langues*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne (PUSE), 2011, p. 69-80. En Ligne. URL : <https://hal.science/hal-03448621>.
- MAS-LATRIE Louis de, « Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montant, par Philippe Tamizey de Larroque », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 45, 1884, p. 102-104.
- MASSE Marie-Sophie et POUHEY-MOUNOU Anne-Pascale, eds. *Langue de l'autre, langue de l'auteur. Affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XII^e et XVI^e siècles*, Genève, Droz, 2012.
- MATZKE John E., « Some Examples of French as Spoken by Englishmen in Old French Literature » *Modern Philology*, vol. 3, n° 1, 1905, p. 47-60.
- MÉNARD Philippe, *Le rire et le sourire dans le roman courtois en France au Moyen Âge (1150-1250)*, Genève, Droz, 1969.
- _____, « Les fous dans la société médiévale. Le témoignage de la littérature au XII^e et au XIII^e siècle », *Romania*, 98, 392, 1977, p. 433-459.
- _____, « Les histoires de loup-garou au Moyen Âge », *Symposium in honorem Martin de Riquer*, Barcelone, Edicions dels Quaderns Crema, 1986, p. 209-238.
- _____, « Langues en contact chez Marco Polo. Les italianismes du vocabulaire de la mer dans la version française », Yvan G. LEPAGE et Christian MILAT, eds., *Por s'onor croistre. Mélanges de langue et de littératures médiévales offerts à Pierre Kunstmann*, Ottawa, David (Voix savantes, 30), 2008, p. 245-255.
- _____, « Le mélange des langues dans les diverses versions du *Devisement du monde* de Marco Polo », Claire KAPPLER et Suzanne THIOLIER-MÉJEAN, eds. *Le plurilinguisme au Moyen Âge, de Babel à la langue une, Orient-Occident*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 233-249.
- _____, « Les mots orientaux dans le texte de Marco Polo », *Romance Philology*, 63/2, 2009, p. 87-135.
- _____, « Problèmes du plurilinguisme chez Marco Polo. Le voyageur et les langues de l'Orient », Gérard FERREYROLLES et Laurent VERSINI, eds., *Le Livre du monde, le monde des livres. Mélanges en l'honneur de François Moureau*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2012, p. 483-492.

- MENEGALDO Silvère, *Le jongleur dans la littérature narrative des XII^e et XIII^e siècles. Du personnage au masque*, Paris, Honoré Champion (N.B.M.A, 74), 2005.
- _____, « De la traduction à l'invention. La naissance du genre romanesque au XII^e siècle », Claudio GALDERISI, dir., *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles). Étude et répertoire*, avec la collaboration de Vladimir Agrigoroaei, Turnhout, Brepols, 2011, p. 295-323.
- MERCERON Jacques, « La Voix problématique du messager dans les chansons de geste », *Olifant*, vol. 19, n°3/4, 1994-1995, p. 207-222.
- _____, *Le message et sa fiction. La communication par le messager dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, 1998.
- MEYER Jeanne, « Accents et discriminations : entre variation linguistique et marqueurs identitaires », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, vol. 1, n° 1, 2011, p. 33-51.
- MEYER Paul, « Fragments d'une ancienne traduction française de *Barlaam et Joasaph*, faite sur le texte grec au commencement du treizième siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1866, t. 27, p. 313-334.
- _____, « Mélanges de poésie française », *Romania*, vol. 6, n°24, 1877, p. 481-503.
- _____, « *La chanson de Doon de Nanteuil*. Fragments inédits », *Romania*, 13, 1884, p. 1-26.
- _____, *Alexandre le Grand dans la littérature française du Moyen Âge*, Paris, Vieweg, 1886.
- MINERVINI Laura, « La lingua franca mediterranea. Plurilinguismo, mistilinguismo, pidginizzazione sulle coste del Mediterraneo tra tardo medioevo e prima età moderna », *Medioevo Romano*, 20 (2), 1996, p. 231-301.
- MOISAN André, *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste françaises et les œuvres étrangères dérivées*, Genève, Droz, 1986.
- MOLLAT DU JOURDIN Michel, « Un problème majeur de la découverte du Monde (XIII^e-XVI^e s.) : la communication entre les hommes », *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il medio evo*, vol. 92, 1985-1986, p. 409-421.
- MONFRIN Jacques, « Humanisme et traductions au Moyen Âge », *Journal des savants*, 1963, n°3, p. 161-190.
- _____, « Les traducteurs et leur public au Moyen Âge », *Journal des savants*, 1964, n°1, p. 5-20.
- _____, « Les parlers en France », Michel FRANÇOIS, éd., *La France et les Français*, Paris, Gallimard (Encyclopédie de la Pléiade) 1972, p. 744-775.
- MOOS Peter von, éd., *Zwischen Babel und Pfingsten. Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (8.-16. Jahrhundert)*, Vienne, LIT Verlag, 2008.
- MORAN Patrick, « Genres médiévaux et genres médiévistes : l'exemple des termes *chanson de geste* et *épopée* », *Romania*, 136, 541/542 (1/2), 2018, p. 38-60.

- _____, « La guerre comme marqueur générique dans la littérature narrative des XII^e-XIII^e siècles », *Le Moyen Âge*, 125(1), 2019, p. 21-35.
- _____, « Le genre du dit dans le débat sur la généricité médiévale. Que faire des plus anciens textes ? », Isabelle DELAGE-BÉLAND et Anne SALAMON, dir., *Le Dit du berceau au tombeau (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier (Rencontres, 542), 2022, p. 23-36.
- MOULINIER Laurence, « Un lexique trilingue du XII^e siècle : la *lingua ignota* de Hildegarde de Bingen », Jacqueline HAMESSE et Danielle JACQUART, eds., *Lexiques bilingues dans les domaines philosophique et scientifique (Moyen Âge-Renaissance). Actes du colloque international organisé par l'École pratique des hautes études-IV^e Section et l'Institut supérieur de philosophie de l'Université catholique de Louvain, Paris, 12-14 juin 1997*, Turnhout, Brepols, 2001, p. 89-111.
- MOUSSA Sarga, « Le récit de voyage, genre “pluridisciplinaire”. À propos des Voyages en Égypte au XIX^e siècle », *Sociétés & Représentations*, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 241-253.
- MUNIER Charles, *L'évasion d'un prisonnier (Ecbasis cuiusdam captivi). Introduction, traduction, commentaire et tables*, Paris, CNRS Éditions (Sources d'histoire médiévale, 29), 1998.
- MURPHY James J, « The teaching of Latin as second language in the 12th century », *Historiographia Linguistica*, vol. 7, 1-2, 1980, p. 159-175.
- NAEGLE Gisela, « Diversité linguistique, identités et mythe de l'empire à la fin du Moyen Âge », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, n° 36, 2, 2012, p. 253-279.
- NESSELMANN Georg Heinrich Ferdinand, *Die Sprache der alten Preußen an ihren Überresten erläutert*, Berlin, Renier, 1845.
- NINITTE Florence, « The Representation and Narrative Function of the Language of the Saracens in French Medieval Literature (13th-14th Centuries) », *TransScript. Traduzione e scrittura nel Medioevo europeo*, vol. 1, n°2, 2022, p. 259-286.
- NOACCO Cristina, « La dé-mesure du loup-garou : un instrument de connaissance », *Revue des langues romanes*, 111 (1), 2007, p. 31-50.
- _____, *La métamorphose dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- Obras completas de Alfonso Reyes XIV : La experiencia literaria. Tres puntos de exegética literaria. Páginas adicionales*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 1997 [1962].
- OBRY Vanessa, *Et pour ce fu ainsi nommee. Linguistique de la désignation et écriture du personnage dans les romans français en vers des XII^e et XIII^e siècles*, Genève, Droz (PRF/259), 2013.
- OGAWA Naoyuki, « L'amitié d'un prince musulman pour les chrétiens et sa conversion au christianisme dans les épopées de la croisade : comment le Sarrasin Corbaran s'est-il métamorphosé en combattant chrétien ? », *The geibun-kenkyu : journal of arts and letters*, vol. 82, 2002, p. 317- 332.
- OPERSTEIN Natalie, *The lingua franca : contact-induced language change in the Mediterranean*, Cambridge, UK ; New York, NY : Cambridge University Press, 2021.
- ORTIZ Fernando, *Contrapunteo cubano del tabaco y el azúcar*, éd. E.M. SANTÍ, Madrid, 2002.

- OTTE Sandra, « Truchements et autres médiateurs dans les récits de voyage de Guillebert de Lannoy et de Bertrandon de la Broquière », *Moyen Âge : Revue d'Histoire et de Philologie*, CXXIX (2023/2), p. 493-513.
- _____, « La langue de l'Autre dans le *Voyage d'Outremer* de Bertrandon de la Broquière », VIII^e colloque de l'Association internationale des Études sur le Moyen Français, Lafayette College, Easton, Pennsylvanie, États-Unis 8-12 juin 2021 (actes à paraître).
- OUSTINOFF Michaël, « English won't be the Internet's *lingua franca* », Laurent VANNINI et Hervé LE CROSNIER, eds., *Net.Lang. Towards the multilingual cyberspace*, C&F Éditions, 2012, p. 53-67.
- OVROM Lukas, « Le “Picart” de Pathelin entre fiction et réalité linguistique », FERLAMPIN-ACHER Christine et POMEL Fabienne, dir., *Encyclopédique Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Denis Hüe*, Paris, Classiques Garnier, (« Rencontres », 488), 2021, p. 271-281.
- PALLINI Silvia, « Promotion du francoprovençal des Pouilles et développement local : du patrimoine culturel aux enjeux économiques », *Synergies Italie*, n° 11, 2015, p. 65-77.
- PARIS Gaston, « Un poème retrouvé de Chrétien de Troyes », *Romania*, 1884, p. 399-400.
- PARIS Gaston, *La littérature française au Moyen Âge (XI^e-XIV^e siècle)*, Paris, Hachette, 1914 [1881].
- PASTOUREAU Michel, *Noir. Histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2011 [2008].
- PELLIOT Paul, « Notes on Marco Polo ». *Ouvrage posthume, publié sous les Auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique*, Paris, Adrien-Masonneuve, 1963.
- PERALDI François, « L'élangage de la Folie », *Santé mentale au Québec*, vol. 3, n° 1, 1978, p. 1-17.
- PERRET Noëlle-Laetitia, « Adaptations, compilations ou traductions ? Le *De regimine principum* de Gilles de Rome en langues vernaculaires (XIII^e-XV^e siècle) », Barbara FLEITH, Réjane GAY-CANTON, Géraldine VEYSSEYRE, dir., *De l'(id)entité textuelle au cours du Moyen Âge tardif. XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Classiques Garnier (Rencontres, 304), p. 145-162.
- PEZZINI Enea, « Le lingue di Orlando. Storia e rifunzionalizzazione del *topos* del poliglottismo di Orlando dall'Entrée d'Espagne all'Orlando Furioso », L. BATTAGLIA RICCI et alii, dir., *Giornale storico della letteratura italiana*, Turin, Loescher Editore, 2022, p. 79-96.
- PLET Florence, « Incognito et renommée. Les innovations du *Tristan en prose* », *Romania*, vol. CXX, n° 479-480, 2002, p. 406-431.
- POIRION Daniel, dir., *Précis de littérature française du Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983.
- POZZO Alessandra, *La Glossolalie en Occident*, Paris, Les Belles Lettres, 2013.
- _____, « Un langage inspiré “efficace”. La xénolalie dans les récits hagiographiques du Moyen Âge », Nicole BÉRIOU, Jean-Patrice BOUDET, Irène ROSIER-CATACH, eds., *Le pouvoir des mots au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 287-301.

- PSICHARI Jean, « *Le roman de Florimont* : contribution à l'histoire littéraire – étude des mots grecs dans ce roman », *Études romanes dédiées à Gaston Paris le 29 décembre 1890 (25^e anniversaire de son doctorat ès lettres) par ses élèves français et ses élèves étrangers des pays de langue française*, Paris, Bouillon, 1891, p. 507-550.
- PUTTER Ad et BUSBY Keith, « Introduction », Christopher KLEINHENZ et Keith BUSBY, éd., *Medieval Multilingualism. The Francophone World and its Neighbours*, Turnhout, Brepols, 2010.
- RADOMME Thibaut, « Des animaux et des hommes. Les procès d'animaux au Moyen Âge et la conception occidentale de l'animalité », Florence DOSSCHE, éd., *Le droit des animaux : perspectives d'avenir*, Bruxelles, Larcier, 2019, p. 17-39.
- RAJNA Pio, *Le fonti dell'Orlando Furioso*, Florence, Sansoni, 1900.
- RÉGNIER-BOHLER Danielle, « La Vie de l'écrit, de la cour de Bourgogne aux presses des imprimeurs : systèmes en mutation et destin des manuscrits », *Atalaya. Revue française d'études médiévales hispaniques*, 2, 1991, p. 43-57.
- _____, « Du roman au récit "light" : la mise en prose de *Cleomadés* au XV^e siècle. Réflexions sur le remaniement par abrègement », Maria COLOMBO TIMELLI, Barbara FERRARI et Anne SCHOYSMAN, éd., *Mettre en prose aux XIV^e-XVI^e siècles* (Texte, Codex et Contexte, 11), Turnhout, Brepols, 2010, p. 77-86.
- REICHLER Claude, *La Diabolie, la séduction, la renardie et l'écriture*, Paris, éditions de Minuit, 1979.
- Revue de Gascogne*, t. XI, 1870, p. 147 et t. XII, 1871, p. 288.
- REY Véronique et VAN DEN AVENNE Cécile, « Langue et identité en situation migratoire : Identité ethnique, identité linguistique "à chacun son bambara" », María DEL CARMEN CABEZA PEREIRO, Anxo M. LORENZO SUÁREZ et Xoán Paulo RODRÍGUEZ YÁÑEZ, dir., *Comunidades e individuos bilingües : actas do I Simposio Internacional sobre o Bilingüismo : Universidade de Vigo, Galicia-Spain, 21-25 outubro-october 1997*, Vigo, Servicio de Publicacions da Universidade de Vigo, 2003, p. 120-131.
- REYES Alfonso, « I. Jitanjáforas: teoría y visión », *El libro de las jitanjáforas y otros papeles seguidos de retruécanos, sonetórpidos y porras deportivas*, Selección, prólogo y notas de Adolfo Castañón., Frankfurt a. M., Madrid, Vervuert Verlagsgesellschaft, 2011, p. 19-102.
- REY-VELJANOSKA Marina, « Bertrandon de la Broquière et sa perception des chrétiens orientaux des Balkans vers le milieu du XV^e siècle cheminement d'Andrinople à Belgrade et rencontre avec le despote de Serbie Georges Brankovic », *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte*, 111, 2017, p. 267-279.
- RIBARD Jacques, « Pentecôte et Graal dans le *Conte du Graal* et la *Quête du Saint Graal* », *Symbolisme et christianisme dans la littérature médiévale*, Paris, Honoré Champion (Essais sur le Moyen Âge, 25), 2001, p. 221-232.
- RICCI Giovanni, « Habillés en Turcs, habillés en chrétiens. Les pièges de l'identité dans la Méditerranée "mondialisée", XV^e-XVII^e siècles », Florence BISTAGNE, Jérémie FERRER-BARTOMEU et Raphaële MOUREN, dir., *Minorités, migrations, mondialisation en Méditerranée XIV^e-XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2022, p. 153-167.

- RICHARD Jean, « L'enseignement des langues orientales en Occident au Moyen Âge », *L'enseignement en Islam et en Occident au Moyen Âge, Revue des Études islamiques*, 16, 1976, p. 149-164.
- _____, *Les récits de voyage et de pèlerinages*, Turnhout, Brepols, 1981.
- ROCHETTE Bruno, « La langue comme facteur d'intégration ou d'exclusion. L'Athènes du V^e s. et la Rome de Cicéron », Maria Gabriella ANGELLI BERTINELLI, éd., *Serta antiqua et mediaevalia VII. Il cittadino, lo straniero, Il barbaro, fra integrazione ed emarginazione nell'antichità. Atti del I° Incontro internazionale di Storia Antica* (Genève 22-24 mai 2003), Rome, Giorgio Bretschneider, 2005, p. 3-20.
- ROUDAUT François, « La parole et l'échange dans la *Farce de Maistre Pathelin* », *Maistre Pierre Pathelin : lectures et contextes*, Denis HÜE et Darwin SMITH, eds., Rennes, Presses universitaires de Rennes (Interférences), 2000, p. 35-49.
- ROUMIER Julia, « Construction de l'étranger en figure du mal. Récits de voyages hispaniques à la fin du Moyen Âge », *Alfinge*, 32, 2020, p. 95-130.
- ROUSSE Michel, « Pathelin ou la fourberie en question », *Maistre Pierre Pathelin : Lectures et contextes* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 7-34. URL : <http://books.openedition.org/pur/34044> (consulté le 28 février 2024).
- ROY Bruno, « Triboulet, Josseume et Pathelin à la cour de René d'Anjou », *Le Moyen Français*, 7, 1980, p. 7-56.
- _____, « La création de la *Farce de Maître Pathelin* à la cour d'Anjou », *Revue d'histoire du théâtre*, 43, 1991, p. 43-52.
- _____, « La liturgie et l'édition des farces : le cas du *Frère Guillebert* », Jean-Pierre BORDIER, éd., *Le Jeu théâtral, ses marges, ses frontières, Actes de la deuxième rencontre sur l'ancien théâtre européen de 1997*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 65-78.
- _____, « Préhistoire du "Bee !" », Denis HÜE et Darwin SMITH, dir., *Maistre Pierre Pathelin : Lectures et contextes* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 79-93. URL : <http://books.openedition.org/pur/34051> (consulté le 29 février 2024).
- ROY Émile, *Le Mystère de la Passion en France du XIV^e au XVI^e siècle. Étude sur les sources et le classement des Mystères de la Passion*, Genève, Slatkine Reprints, 1974.
- RUS Martijn, *Textes, fonctions et formes. Aspects de la littérature française à l'aube des temps modernes*, Amsterdam, Rodopi, 1989.
- _____, « La sottie : une *divina commedia* », *Poétique*, vol. 140, n° 4, 2004, p. 429-441.
- SAINÉAN Lazare, *La langue de Rabelais, vol. 2 Langue et vocabulaire*, Paris, E. de Boccard, 1923.
- SAMARIN William J., « Lingua Franca », U. AMMON, N. DITTMAR et K. MATTHEIER, eds., *Sociolinguistics: An international handbook of the science of language and society = Soziolinguistik: Ein internationales Handbuch zur Wissenschaft von Sprache und Gesellschaft*, Berlin, Walter de Gruyter, p. 371-374.
- SANTUCCI Monique, « Le fou dans les lettres françaises médiévales », *Les Lettres Romanes*, 36, 3, 1982, p. 195-211.

- _____, « L'homme et les planètes dans les planches de l'*Homme anatomique* et de l'*Homo astrologicus* », *Le soleil, la lune et les étoiles au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence (*Senefiance* 13), [1983] nouvelle édition en ligne générée le 23 janvier 2015, p. 359-375. URL : <http://books.openedition.org/pup/2887>.
- SAXCÉ Anne de, « Rire au début du Moyen Âge », *Transversalités*, vol. 158, n° 3, 2021, p. 89-110.
- SAYERS William, « *Bisclavret* in Marie de France: A Reply », *Cambridge Medieval Celtic Studies*, 4, 1982, p. 77-82.
- SCHEPENS Prosper et BRUYNE Donatien de, « Encore le *Benedicite* », *Revue bénédictine*, vol. 35, 1923, p. 129-142.
- SCHNAPP Jeffrey T., « Virgin Words : Hildegard of Bingen's *Lingua ignota* and the Development of Imaginary Languages Ancient to Modern », *Exemplaria. Medieval, Early Modern, Theory*, vol. 3, n° 2, 1991 p. 267-298.
- SCHUCHARDT Hugo, « Die Lingua franca », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 33, 1909, p. 441-461.
- SCHULZE-BUSACKER Élisabeth, « Renart, le jongleur étranger, analyse thématique et linguistique à partir de la branche I b du *Roman de Renart* (v. 2403-2580 et 2857-3034) », Jan GOOSSENS et Timothy SODMANN, éd., *Third International Beast Epic, Fable and Fabliau Colloquium. Münster, 1979. Proceedings*, Cologne et Vienne, Böhlau (Niederdeutsche Studien, 30), 1981, p. 380-391.
- _____, « *Philomena*. Une révision de l'attribution de l'œuvre », *Romania*, 107, 1986, p. 459-485.
- SERGET Bernard, *L'origine celtique des Lais de Marie de France*, Genève, Droz, 2014.
- SERP Claire, *Identité, filiation et paternité dans les romans du Graal en prose*, Turnhout, Brepols, 2015.
- SGHAÏER Nissaf, « À la rencontre des Sarrasins et des Turcs : le *Voyage d'Outremer* de Bertrandon de la Broquière (v. 1400-1459) », Manuel NEGRI, Almudena BOUZÓN CUSTODIO, Luis Manuel IBÁÑEZ BELTRÁN, Amalia PÉREZ VALIÑO, éd., *Nuevos trabajos en estudios medievales : historia, arte, filología, arqueología*, Universidade de Santiago de Compostela, 2022, p. 405-414 .
- _____, « Les voyageurs occidentaux à la découverte de l'altérité musulmane au bas Moyen Âge : l'exemple de Bertrandon de la Broquière », *Frontière.s.* [en ligne], 1, 2019. URL : <https://journals.openedition.org/frontieres/?id=103> (consulté le 30 avril 2021).
- SHORT Ian, « Another Look at "le faus franceis" », *Nottingham medieval studies*, vol. 54, 2010, p. 35-55.
- SMITH Darwin, « Le jargon franco-anglais de *Maître Pathelin* », *Journal des savants*, 3-4, 1989, p. 259-276.
- Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, dir., *Nation et nations au Moyen Âge : XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2014.

- STAHULJAK Zrinka, « Medieval Fixers: Politics of Interpreting in Western Historiography », Emma CAMPBELL et Robert MILLS, éd., *Rethinking Medieval Translation: Ethics, Politics, Theory*, Cambridge, Boydell & Brewer, 2012, p. 147-164.
- _____, *Les fixeurs au Moyen Âge I - Fixeurs, passeurs, lieux de passage : corps, textes et réseaux (01/06/2018)*. Conférence au Collège de France. URL : <https://www.college-de-france.fr/site/patrick-boucheron/guestlecturer-2018-06-01-16h00.htm>.
- _____, *Les Fixeurs au Moyen Âge. Histoire et littérature connectées*, Paris, Seuil, 2020.
- _____, *Médiéval contemporain. Pour une littérature connectée*, Paris, Macula, 2020.
- _____, « Les langues du voyage. Le roman bourguignon et ses “fixeurs” méditerranéens », *Écrire le voyage au temps des ducs de Bourgogne. Actes du colloque international organisé les 19 et 20 octobre 2017 à l'Université du Littoral – Côte d'Opale (Dunkerque)*, Turnhout, 2021, p. 233-241.
- STANESCO Michel, « Le texte primitif et la parole poétique médiévale », Dominique BOUTET et Laurence HARF-LANCNER, dir., *Écriture et modes de pensée au Moyen Âge : VIII^e – XV^e siècles*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1993, p. 151-155.
- STANSBURY Milton H., *Foreign Languages and Interpreters in the Chansons de Geste*, thèse de doctorat, Université de Pennsylvanie, Philadelphie, 1926.
- _____, « Foreign Languages in the Romans d'Aventure », *Philological Quarterly*, Iowa City, vol. 7, 1928, p. 242-253.
- STEINER Georges, *Après Babel. Une poétique du dire et de la traduction*, Paris, Albin Michel, 1978.
- SUARD François, « Le motif du déguisement dans quelques chansons du cycle de Guillaume d'Orange », *Olifant*, vol. 7, n° 4, 1980, p. 343-358.
- _____, « Bisclavret et les contes du loup-garou : essai d'interprétation », *Mélanges de langue et littérature françaises du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à Monsieur Charles Foulon*, Rennes, Institut de français, Université de Haute-Bretagne (Marche romane, 30), 1980, t. 2, p. 267-276.
- _____, « L'univers épique : une cohérence linguistique mythique », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, 43, 1991-1992, p. 257-276.
- _____, « À propos d'un article récent : “Genres médiévaux et genres médiévistes : l'exemple des termes *chanson de geste* et *épopée*” », *Romania*, 136, 543/544 (3/4), 2018, p. 372-82.
- SURDEL Alain-Julien, « Oultremer. La Terre Sainte et l'Orient vus par des pèlerins du XV^e siècle », *Images et signes de l'Orient dans l'Occident médiéval (Senefiance, n° 11)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1982, p. 323-339.
- SVÁTEK Jaroslav, *Discours et récit de noble voyageur à la fin du Moyen Âge (Ogier d'Anglure, Nompar de Caumont, Guillebert de Lannoy, Bertrandon de la Broquière)*, thèse de doctorat, vedoucí Nejedlý, Martin, Praha: Univerzita Karlova, Filozofická fakulta, Ústav českých dějin, 2012.
- _____, « Les catégories des “nacions, langues et créances” chez les voyageurs des XIV^e et XV^e siècles », *Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur*

- public, dir., *Nation et nations au Moyen Âge : XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2014, p. 123-135.
- TABOURET-KELLER Andrée, *Le bilinguisme en procès, cent ans d'errance (1840-1940)*, Limoges, Lambert Lucas, 2011.
- TANASE Gabriela, *Jeux de masques, jeux de ruses dans la littérature française médiévale (XII^e-XV^e siècles)*, Paris, Honoré Champion (Nouvelle Bibliothèque du Moyen Âge, 101), 2010.
- TENCHEA Maria, « De Babel à la (dé)babélisation : une nouvelle famille lexicale », *SCL*, LX, 2009, p. 305-320.
- THIRY Claude, « Une esthétique de la traduction vers le moyen français ? », Claudio GALDERISI et Cinzia PIGNATELLI, dir., *La Traduction vers le moyen français, actes du II^e colloque de l'AIEMF, Poitiers, 27-29 avril 2006*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 7-22.
- TILLIETTE Jean-Yves. « “En leur latin...” De quelques chants d’oiseaux au Moyen Âge. À la chère mémoire de Peter DRONKE (1934-2020) », *Po&sie*, vol. 172-173, n° 2-3, 2020, p. 193-208.
- TOLAN John, « Le baptême du roi “païen” dans les épopées de la Croisade », *Revue de l'histoire des religions*, 217, n°4, 2000, p. 707-731.
- TONNERRE Noël-Yves et VERRY Elisabeth, dir., *Les princes angevins du XIII^e au XV^e siècle : Un destin européen*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- TOURATIER Christian, « L’alphabet grec », *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina)*, 2, 2009, p. 1-20.
- TURNER Victoria, « Passage, *passing* et passeur : Bertrandon de la Broquière et son *Voyage d’Outremer* », *Atlante. Revue d’études romanes*, n°12, 2020, p. 279-301.
- UHLIG Marion, « Quand l’oiseau chante et *chastie*. Le *Lai de l’oiselet* dans *Barlaam et Josaphat* et les traductions françaises de la *Disciplina clericalis* », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 23, 2012, p. 61-72.
- URBAIN Jean-Didier, « *La langue maternelle, part maudite de la linguistique ?* », *Langue française*, 54 (Langue maternelle et communauté linguistique), 1982, p. 7-28.
- VALETTE Jean-René, « Le rire et le corps : éléments d’esthétique médiévale (XII^e-XIII^e siècle) », Alain VAILLANT, dir., *Esthétique du rire*, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2012, p. 21-45.
- VALLECALLE Jean-Claude, « Un emprunt d’*Anseïs de Carthage* (ms. A) à la *Chanson des Narbonnais* », *Au carrefour des routes d’Europe : la chanson de geste*, X^e congrès international de la société Rencesvals, Aix-en-Provence, C.U.E.R.M.A. (*Senefiance*, 21), 1987, t. 2, p. 1057-1073.
- _____, *Messages et ambassades dans l’épopée française médiévale. L’illusion du dialogue*, Paris, Honoré Champion (N.B.M.A., 82), 2006.
- _____, « Turpin et sa *Chronique* dans l’épopée franco-italienne », Jean-Claude VALLECALLE, dir., « *Le Livre de saint Jacques* » et la tradition du *Pseudo-Turpin*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2011, p. 153-162.
- _____, « Fiction et traduction dans *Aquilon de Bavière* », 2023. En ligne. URL : <https://shs.hal.science/halshs-04599566/document>.

- VAN PARIJS Philippe, *Linguistic Justice for Europe and for the World*, Oxford, Oxford University Press, 2011.
- VARTIER Jean, *Les Procès d'animaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Hachette, 1970.
- VARVARO Alberto, « *La tua loquela ti fa manifestó* : langue et identité dans la littérature médiévale », Peter von MOOS, éd., *Zwischen Babel und Pfingsten. Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (8.-16. Jahrhundert)*, Vienne, Lit Verlag, 2008, p. 223-236.
- VASSELOT DE REGNE Clément de, *Le « Parentat » Lusignan (X^e-XIV^e siècles) : Structures, parenté vécue, solidarités et pouvoir d'un lignage arborescent*, thèse de doctorat, Université de Nantes, 2018.
- VERDON Jean, *Rire au Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2001.
- VÉRONÈSE Julien, « Quand s'ouvre un "ciel nouveau" », *Cahiers de recherches médiévales*, 17, 2009, p. 387-407.
- VIANEY Charles, « Dialecte francoprovençal des Pouilles », *L'ami du patois : trimestriel romand*, 33 et 34, 2006-2007, p. 56 et p. 45-48.
- VOISENET Jacques, « Figure de la virginité ou image de la paillardise : la sexualité du clerc au Moyen Âge », *Le clerc au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, C.U.E.R.M.A. (*Senefiance*, 37), 1995, p. 569-578.
- VÖRÖS Zsófia, « *Sarriez vous mon langage parler ?* ». *Communication interethnique dans les chansons de geste de la croisade*, thèse de doctorat, Budapest, 2014.
- _____, « La langue comme outil ou obstacle de communication entre Orient et Occident dans les chansons de geste », Emese EGEDI-KOVÁCS, dir., *Byzance et l'Occident II. Tradition, transmission, traduction*, Budapest, Collège Eötvös József ELTE (« Antiquitas • Byzantium • Renascentia XVI), 2015, p. 203-236.
- WALTER Henriette, « La norme linguistique dans le Dictionnaire de l'Académie française », *La linguistique*, vol. 52, n° 1, 2016, p. 55-68.
- WANSBROUGH John E., *Lingua Franca in the Mediterranean*, Londres et New York, Routledge, 1996.
- WATHELET-WILLEM Jeanne, *Recherches sur la « Chanson de Guillaume » : études accompagnées d'une édition*, Paris, Les Belles Lettres, 1975.
- WATIER Louis, *La traduction fictive : motifs d'un topos romanesque*, Genève, Droz, 2020.
- WEILL Isabelle, « Outremer et outremonde dans *Auberi le Bourgoing* », *De l'étranger à l'étrange ou la conjointure de la merveille : En hommage à Marguerite Rossi et Paul Bancourt*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1988, p. 482-493.
- _____, « La *Cronica* de Salimbene », Caroline Cazanave, éd., *La mémoire à l'œuvre*, Université de Franche-Comté, Presses universitaires de Franche-Comté, 2014, p. 307-319.
- WEINRICH Harald, « Petite xénologie des langues étrangères », *Communications*, 43 (Le croisement des cultures), 1986, p. 187-203.
- WISSEN Blanche, *La conscience linguistique dans la production littéraire en domaine picard (fin XII^e -fin XIII^e siècle)*, thèse de doctorat, Université de Montréal, 2018.

WRIGHT Sue, « French as a lingua franca », *Annual Review of Applied Linguistics*, vol. 26, 2006, p. 35–60.

YAGGUELLO Marina, *Les langues imaginaires. Mythes, utopies, fantasmes, chimères et fictions linguistiques*, Paris, Seuil, 2006.

_____, « L'invention des langues », conférence donnée dans le cadre d'Un nouveau festival « Khhhhhhh » au Centre Pompidou, 28 février 2013. Disponible en ligne : « Khhhhhhh » Marina Yaguello : L'invention des langues - Un Nouveau festival 2013 - Vidéo Dailymotion.

YLLERA Alicia et MUELA EZQUERRA Julián, eds., *Plurilinguisme dans la littérature française*, Berne, Peter Lang, 2016.

ZAMAN Franciscus, *L'attribution de « Philomena » à Chrétien de Troyes*, thèse, Amsterdam, 1928.

ZINK Gaston, « Le “franglais” du comte de Gloucester ou le poids du langage dans une rivalité amoureuse (Philippe de Rémi, *Jehan et Blonde*, éd. S. Lécuyer, Paris, Honoré Champion, 1984, v. 2628-4509) », *L'Information Grammaticale*, n° 53, 1992, p. 7-10.

ZINK Michel, « Une mutation de la conscience littéraire : le langage romanesque à travers des exemples français du XII^e siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 93, 1981, p. 3-27.

ZUMTHOR Paul, « Un problème d'esthétique médiévale : l'utilisation poétique du bilinguisme », *Le Moyen Âge*, vol. 66, 1960, p. 301-336 et p. 561-594.

_____, *La Mesure du monde*, Paris, Seuil, 1993.

Index

I. Index des œuvres

- Abrégé d'Histoire sainte* : 375, 519, 528.
- Actes des apôtres (Mystère des)*, Simon Gréban : 387, 389, 519, 531, 548.
- Aiol* : 205, 387, 519, 528, 535.
- Aliscans* : 200, 213, 291, 296, 519, 527, 535.
- Amadas et Ydoine* : 333, 334, 519, 528.
- Ami et Amile* (décasyllabique) : 180, 519, 528, 535.
- Anseïs de Carthage* : 122, 126, 157, 161, 206, 207, 299, 300, 387, 519, 528, 536, 577.
- Aquilon de Bavière* : 27, 68, 69, 134, 159, 185, 198, 301, 399, 400, 519, 531, 546, 563, 577.
- Archiloge Sophie* : 118, 519, 531, 549.
- Aspremont* : 98, 109, 157, 161, 387, 519, 527, 535, 536.
- Auberi le Bourguignon* : 146, 519, 528, 538, 578.
- Aurora* : 373, 519, 527, 561.
- Aye d'Avignon* : 131, 387, 519, 528, 535.
- Ballades*, Charles d'Orléans : 113, 519, 531, 540.
- Bâtard de Bouillon* : 376, 377, 387, 519, 530.
- Baudouin de Sebourc* : 105, 109, 133, 197, 203, 206, 376, 377, 387, 519, 530, 535.
- Beaudous* : 63, 519, 528.
- Bérinus* (prose) : 194, 519, 530, 543.
- Berte aus grans piés* : 268, 271, 387, 519, 528, 537.
- Beuve de Hantone* : 290, 387, 519, 528 ;
Bueve de ~ : 543.
- Bible*, Herman de Valenciennes : 373, 375, 386, 519, 527.
- Bible*, Macé de la Charité : 387, 519, 530.
- Bible des sept estaz du monde* : 386, 519, 528.
- Bible* du XIII^e siècle : 373, 519, 528.
- Bisclavret* : 71, 72, 73, 519, 527, 551, 556, 559, 568, 575, 576.
- Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour* (vers) : 155, 192, 194, 288, 294, 473, 519, 528, 543.
- Calbain (Farce de)* : 350, 352, 368, 519, 531, 547.
- Canarien (Le)* : 383, 415, 418, 433, 434, 435, 440, 483, 484, 487, 501, 520, 531, 542.
- Cent nouvelles nouvelles* : 231, 520, 531.
- Chanson d'Antioche* : 103, 109, 156, 157, 213, 217, 294, 295, 520, 527, 536.
- Chanson de Guillaume* : 131, 132, 179, 199, 200, 520, 527, 535, 536, 578.
- Chanson de Jérusalem* : 157, 161, 206, 212, 265, 520, 527, 537.
- Chanson de Roland* : 127, 128, 154, 161, 175, 198, 213, 306, 387, 520, 527, 528, 536, 537, 552.
- Chanson des Saisnes* : 132, 387, 520, 528, 536.
- Charroi de Nîmes* : 199, 301, 387, 520, 527.
- Chétifs* : 212, 376, 520, 527, 537.

Chevalier au cygne : 157, 376, 387, 520, 527.

Chevalier de la Charrette (Lancelot) : 202, 520, 527, 543.

Chrétienté Corbaran : 206, 265, 266, 267, 270, 520, 528, 538.

Chronique de Fra Salimbene de Adam : 371, 520, 528, 578.

Chronique de Georges Chastellain : 100, 158, 211, 520, 531, 538.

Chronique d'un ménestrel de Reims : 157, 158, 520, 528, 538.

Chronique de Morée : 76, 158, 195, 201, 202, 276, 277, 520, 530, 538.

Chronique des rois de France : 188, 520, 528.

Chronique rimée, Philippe Mouskes : 64, 520, 529, 538.

Chroniques abrégées ou Manuel d'Histoire dit de Philippe VI de Valois : 383, 520, 530.

Chroniques de Froissart : 91, 107, 134, 158, 202, 210, 520, 531, 538, 558.

Chroniques de Normandie : 336, 520, 530.

Ci nous-dit : 391, 520, 530, 548.

Cité de Dieu de saint Augustin, Raoul de Presles : 78, 373, 520, 530.

Clamadès, Guillaume Leroy : 191, 192, 274, 405, 520, 531, 545.

Cleomadès, Adenet le Roi : 190, 191, 192, 272, 273, 348, 520, 529, 545, 573.

Cleomadès, Philippe Camus : 191, 192, 274, 349, 405, 520, 531, 545.

Cligès : 58, 113, 159, 520, 527, 545.

Compendium studii philosophiae : 82, 520, 529.

Comput, Philippe de Thaon : 84, 520, 527, 549.

Comte d'Artois (Roman du) : 275, 276, 520, 531, 545.

Conquête de Constantinople, Robert de Clari : 149, 150, 472, 520, 529, 539.

Conte du Graal (Perceval) : 173, 174, 333, 387, 520, 527, 543, 563, 573.

Coppieurs et des lardeurs (Sottie des) : 239, 520, 531.

Couronnement de Louis : 199, 520, 527.

Courtois d'Arras : 229, 310, 520, 529.

De consolatione philosophiae (traduction) : 58, 86, 520, 530.

De Consolatione philosophiae : 58, 86, 520, 527.

De nugis curialum : 246, 520, 527, 549, 556.

De regimine principum : 261, 267, 520, 529, 572.

De vulgari eloquentia : 24, 66, 369, 520, 530, 549, 564.

Des saintes pérégrinations de Jérusalem : 417, 419, 428, 444, 445, 455, 457, 479, 481, 490, 492, 494, 496, 520, 531, 541.

Deux Anglais et l'anel (Fabliau des) : 184, 245, 248, 249, 520, 529, 539.

Devisement du monde : 28, 410, 413, 415, 418, 430, 431, 432, 496, 498, 501, 502, 520, 530, 542, 569.

Dialogues de saint Grégoire, Frère Angier : 83, 84, 520, 529, 549.

Dictionarius, Jean de Garlande : 269, 520, 529.

Dit du Buef : 229, 521, 530.

Donat françois : 270, 521, 531.

Doon de Mayence : 280, 521, 529.

Ecbasis cujusdam captivi per tropologiam : 232, 521, 527, 571.

Éliduc : 73, 521, 527.

Enfances Ogier, Adenet le Roi : 188, 521, 529, 537.

Enfances Ogier (Chevalerie Ogier) : 160, 180, 215, 521, 527, 537.

Enfances Renier : 197, 205, 208, 521, 529, 535.

Entrée d'Espagne : 129, 130, 134, 135, 182, 198, 376, 377, 521, 530, 536, 567, 572.

Érec et Énide : 395, 521, 527.

Esclarmonde (décasyllabique) : 102, 109, 153, 387, 521, 529, 535.

Espurgatoire seint Patriz : 54, 521, 527.

Estoire del saint Graal : 69, 70, 400, 521, 529, 544.

Estoire de seint Aedward le rei : 89, 521, 529, 540.

Étymologies : 178, 262, 461, 521, 527 ;
Etymologiae : 116, 262, 371, 549.

Eustache le Moine : 139, 144, 145, 396, 521, 529, 545, 546 ; *Wistasse le Moine* : 144, 521, 529, 547.

Femmes qui apprennent le latin (Farce des) : 239, 521, 532.

Fierabras : 27, 283, 284, 285, 521, 527, 536, 566.

Fille du comte de Ponthieu : 158, 275, 521, 529, 544.

Fille d'un roi (Miracle de la) : 119, 166, 521, 530.

Floire et Blancheflore : 271, 521, 527, 546.

Floovant : 182, 183, 387, 521, 527, 536.

Florent et Octavien (octosyllabique) : 100, 275, 290, 377, 521, 529, 536.

Florimont, Aimon de Varennes : 61, 63, 85, 139, 140, 141, 142, 143, 405, 521, 527, 543, 563, 565, 573.

Folie des gorriers : 241, 368, 521, 531, 547.

Folie Lancelot : 333, 521, 529.

Folies Tristan : 333, 521, 529.

Folque de Candie : 99, 160, 162, 217, 521, 529, 536.

Fouke le Fitz Waryn : 301, 302, 521, 530, 543.

Frère Guillebert (Farce de) : 231, 232, 233, 521, 532, 548, 574.

Galeran de Bretagne : 181, 521, 529, 544.

Gaufrey : 76, 195, 196, 521, 529, 536.

Genèse (Bible de Raoul de Presles) : 372, 373, 374, 375, 378, 521, 530, 535.

Genèse, Evrat : 373, 374, 521, 527, 559.

Gesta Dei per Francos : 36, 521, 527.

Gillion de Trazegnies : 64, 67, 521, 531, 545.

Gui de Bourgogne : 280, 300, 521, 529, 536.

Guillaume de Palerne : 63, 521, 529, 544.

Guiron le Courtois : 63, 183, 521, 529, 544.

Hervis de Metz : 183, 298, 521, 529, 536.

Histoire ancienne jusqu'à César : 373, 521, 529.

Histoire anonyme de la première croisade (*Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum*) : 357, 521, 527, 538.

Histoire de Charlemagne : 188, 272, 284, 521, 531, 538.

Histoire d'Olivier de Castille et d'Artus d'Algarbe : 64, 521, 531.

Histoire des Seigneurs de Gavre : 64, 67, 68, 521, 531, 544.

Historia Scholastica : 373, 521, 527.

Horn (Roman de) : 160, 521, 527, 547.

Huon et Calisse : 376, 521, 531.

Ipomedon : 61, 62, 333, 521, 527, 544.

Isopet, Marie de France : 52, 53, 65, 75, 79, 522, 527.

Itinerarium ad partes orientales : 410, 522, 529.

Jehan d'Avennes : 64, 522, 531.

Jehan de Paris : 272, 522, 531, 545.

Jehan de Saintré : 77, 135, 522, 531, 543.

Jehan et Blonde : 113, 133, 134, 184, 247, 271, 274, 522, 529, 546, 567, 579.

Jeu de la Feuillée : 223, 334, 344, 345, 346, 347, 522, 529, 547, 560.

Jeu de Robin et Marion : 223, 522, 529.

Jeu de saint Nicolas : 227, 229, 357, 363, 367, 399, 455, 522, 528, 548.

Joufroi de Poitiers : 63, 522, 529, 544.

Journal, Nicolas de Baye : 152, 522, 531, 549.

Jouvencel : 158, 159, 522, 531, 544.

Lai de l'Oiselet : 112, 113, 114, 522, 529, 540, 567, 577.

Lancelot en prose : 183, 333, 344, 522, 529, 545.

Laüstic : 71, 73, 74, 75, 522, 528.

Lettre à Nicolas Arrode : 290, 522, 529, 549.

Liber Sancti Jacobi (Guide du pèlerin de Saint-Jacques-de-Compostelle) : 264, 522, 528.

Lingua ignota per simplicem hominem... : 398, 522, 528.

Lion de Bourges : 376, 522, 530.

Livre de la description des pays : 416, 418, 429, 437, 471, 522, 531, 541.

Livre de la Passion : 107, 522, 530, 540.

Livre de seyntz medicines : 89, 522, 530.

Livre des Merveilles de Hyrlande : 58, 522, 530.

Livre des merveilles du monde : 383, 410, 413, 415, 418, 433, 447, 449, 450, 451, 453, 454, 455, 493, 499, 522, 530, 541.

Livre dou Tresor : 83, 522, 529, 548.

Maître Mimin étudiant (Farce de) : 239, 240, 356, 522, 532.

Maître Pathelin (Farce de) : 139, 225, 227, 309, 310, 311, 312, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 353, 363, 364, 366, 367, 522, 531, 548, 553, 556, 558, 559, 561, 567, 574, 575.

Manekine : 181, 270, 522, 529, 546.

Manières de langage (1396) : 83, 270, 522, 530, 549.

Manuel des pechiez : 88, 522, 529, 551.

Mappemonde, Pierre de Beauvais : 383, 522, 529.

Marchand et un larron (Miracle d'un) : 204, 522, 530, 539.

Mélusine, Jean d'Arras : 296, 297, 522, 530, 544.

Melyador : 135, 522, 530, 544.

Mémoires, Philippe de Commynes : 134, 522, 531, 538.

Mémoires, Philippe de Novare : 150, 151, 279, 522, 529, 538.

Menus propos : 319, 522, 531.

Mestier et Marchandise (Farce de) : 353, 355, 522, 531, 547.

Miracle de Théophile, Rutebeuf : 139, 227, 229, 358, 359, 360, 361, 363, 367, 399, 522, 529, 557, 558.

Miracles de Nostre Dame, Gautier de Coinci : 148, 149, 522, 529, 539, 552.

Miracles de sainte Geneviève : 230, 348, 522, 531.

Miroir des justices : 83, 522, 530.

Moine et le Savetier (Farce du) : 238, 522, 532.

Moniage Guillaume : 106, 522, 528, 537.

Monologue Coquillart : 216, 522, 531.

Mort de Garin le Loherain : 260, 265, 522, 529, 537.

Mout me semont Amors ke je m'envoie : 92, 512, 522, 528, 540.

Mutacion de Fortune : 78, 383, 522, 531.

Mystère du Vieil Testament : 383, 384, 523, 532, 551.

Naissance du Chevalier au cygne (Beatrix) : 376, 523, 528, 538.

Narbonnais : 156, 160, 207, 523, 529, 537, 577.

Œuvres de Guillebert de Lannoy (Voyages et ambassades) : 416, 418, 446, 459, 460, 461, 488, 499, 523, 532, 542, 560, 572.

Oisivetez des emperieres : 78, 274, 523, 530.

Ovide moralisé : 108, 375, 383, 384, 523, 530, 560.

Pacience de Job : 367, 523, 532.

Paris et Vienne : 64, 66, 210, 211, 523, 532, 546.

Paroissien excommunié (Miracle d'un) : 348, 523, 530.

Partonopeu de Blois : 180, 186, 208, 523, 528, 545, 546.

Passion d'Arnoul Gréban (Mystère de la) : 348, 387, 389, 523, 532.

Passion d'Arras (Mystère de la) : 387, 388, 523, 532.

Passion d'Auvergne (Mystère de la) : 213, 214, 215, 226, 523, 532, 548.

Passion de Jean Michel (Mystère de la) : 348, 523, 532.

Passion de Semur (Mystère de la) : 226, 227, 523, 532, 548.

Passion de Troyes (Mystère de la) : 211, 387, 388, 389, 523, 532.

Pèlerinage du tournaisien Coppart de Velaines : 416, 418, 429, 430, 523, 532, 542.

Pèlerinage en Terre sainte et au Sinaï au xv^e siècle : 416, 418, 425, 442, 481, 490, 494, 523, 532, 541.

Perceforest : 64, 185, 186, 523, 530, 546.

Perlesvaus ou Haut Livre du Graal : 69, 70, 523, 529.

Pernet qui va à l'école (Farce de) : 235, 236, 237, 523, 532, 547.

Philomena : 108, 396, 523, 528, 543, 557, 564, 567, 575, 579.

Pierre de Provence et la Belle Maguelonne : 194, 523, 532, 546.

Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament : 373, 523, 528.

Poème de la croisade : 161, 523, 529.

Poème sur l'Antéchrist et le Jugement dernier (Légende de l'Antéchrist) : 89, 90, 523, 529, 540.

Poème sur la grande peste de 1348 : 86, 523, 532.

Ponthus et Sidoine : 150, 151, 523, 531, 546.

Postillae : 373, 383, 384, 523, 531.

Prestre et la dame (Fabliau du) : 351, 352, 353, 363, 368, 523, 529, 539.

Prise d'Alexandrie : 151, 163, 164, 210, 211, 523, 531, 538.

Prise de Cordres et de Seville : 123, 124, 523, 528, 537.

Prise de Defur : 379, 523, 529.

Prise d'Orange : 293, 294, 295, 297, 523, 528, 537.

Privilège aux Bretons : 243, 245, 523, 530.

Protheselaus : 61, 62, 523, 528, 544.

Queste del saint Graal : 392, 393, 394, 402, 523, 530, 544.

Récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai : 417, 419, 426, 428, 437, 446, 472, 473, 475, 476, 477, 479, 523, 532, 542.

Relation d'un pèlerinage effectué en 1486 : 417, 419, 523, 532, 541.

Remède de Fortune : 147, 182, 523, 531.

Renart le Contrefait : 380, 381, 382, 383, 523, 531, 545, 546, 560.

Renaut de Montauban (prose bourguignonne) : 27, 102, 117, 126, 143, 147, 292, 405, 523, 532, 552.

Résurrection d'Angers (Mystère de la) : 387, 390, 523, 532, 548.

Retrait (Farce du) : 231, 524, 532, 548.

Robert le Diable (miracle) : 227, 336, 340, 362, 363, 367, 524, 531, 539.

Robert le Diable (roman) : 158, 333, 336, 338, 394, 395, 401, 524, 528, 546, 560.

Roman d'Alexandre, Alexandre de Paris : 59, 99, 125, 128, 158, 189, 266, 285, 379, 382, 409, 524, 528, 547, 561.

Roman de Brut : 60, 162, 163, 524, 528, 547.

Roman d'Eneas : 59, 112, 115, 125, 201, 401, 524, 528, 543, 545.

Roman de Guillaume d'Orange en prose : 102, 122, 132, 137, 160, 165, 166, 261, 524, 532, 537.

Roman de la Rose, Jean de Meun : 383, 524, 530.

Roman de la Rose, Jean Renart : 145, 230, 524, 530, 543.

Roman de Renart : 51, 85, 138, 221, 232, 245, 246, 250, 251, 252, 253, 254, 279, 280, 303, 304, 305, 306, 307, 310, 395, 524, 528, 545, 552, 553, 556, 557, 563, 565, 575.

Roman de Rou : 158, 524, 528, 547.

Roman de saint Fanuel : 386, 524, 530.

Roman de Thèbes : 59, 112, 125, 158, 377, 378, 524, 528, 545.

Roman de toute chevalerie : 35, 56, 59, 76, 77, 380, 524, 528, 547.

Roman de Troie : 54, 55, 59, 377, 524, 528, 543.

Roman des franceis : 249, 524, 528, 564.

Rondeaux, Charles d'Orléans : 111, 524, 532, 540.

Roy Thierry (Miracle du) : 164, 165, 204, 524, 531, 539.

Saint Laurent (Mystère de) : 211, 524, 532.

Saint Martin (mystère composé par Andrieu de la Vigne) : 211, 524, 532.

Scala celi : 336, 524, 531.

Serments de Strasbourg : 178, 524, 527.

Sermon pour la Pentecôte : 390, 524, 532, 535.

Siège de Barbastre : 126, 128, 387, 524, 530, 537.

Silence (Roman de) : 63, 281, 524, 530, 544.

Songe du Vieil Pèlerin : 383, 524, 531.

Suite du Roman de Merlin : 110, 524, 530, 544.

Testament, François Villon : 216, 524, 532.

Thévoit qui vient de Naples (Farce de) : 323, 524, 532.

Tournoi de Chauvency : 35, 203, 242, 243, 315, 524, 530, 544.

Tractatus orthographiae : 270, 524, 531.

Traité, Gautier de Bibbesworth : 269, 524, 530, 549.

Traité de la conjugaison française : 270, 524, 530.

Traitié pour essampler les amantz marietz : 83, 89, 524, 531.

Tristan de Nanteuil : 376, 377, 387, 400, 401, 524, 531, 538, 561.

Tristan en prose : 63, 175, 333, 524, 530, 572.

Trois bossus ménestrel (Fabliau des) : 251, 524, 530.

Trubert : 280, 329, 524, 530, 560.

Un qui se fait examiner pour être prêtre (Farce d') : 235, 237, 238, 524, 532, 548.

Vie d'Édouard le Confesseur : 58, 60, 87, 524, 528, 540.

Vie de saint Gilles : 58, 100, 101, 137, 138, 230, 524, 528, 539.

Vie de saint Louis : 156, 524, 531, 539.

Vie de sainte Catherine, Clémence de Barking : 89, 524, 528.

Vie de sainte Catherine, Gui : 89, 524, 530.

Vie et les Epistres de Pierre Abélard et de sa femme Héloïse : 58, 524, 530.

Vie seint Edmund le rei : 58, 178, 179, 524, 528, 539.

Vilain et son fils Jacob (Farce du) : 235, 524, 532.

Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins : 417, 419, 435, 436, 437, 444, 525, 532, 542, 569.

Voyage à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne : 416, 418, 473, 525, 532, 541.

Voyage d'Outremer, Bertrandon de la Broquière : 28, 416, 418, 432, 443, 446, 459, 461, 463, 464, 466, 477, 480, 481, 488, 490, 491, 497, 499, 500, 502, 504, 505, 525, 532, 541, 559, 572, 575, 577.

Voyage d'outremer en Jérusalem, Nompars de Caumont : 415, 416, 418, 424, 427, 428, 429, 470, 471, 525, 532, 542.

Voyage de Georges Lengherand : 417, 419, 426, 443, 474, 476, 501, 525, 532, 543.

Voyage de la sainte cité de Hiérusalem : 416, 419, 422, 443, 472, 482, 525, 532, 541.

Voyage de Pierre Barbatre à Jérusalem : 416, 418, 437, 443, 490, 525, 532, 542.

Ymage del monde : 375, 376, 525, 530.

Ysaïe le Triste : 281, 286, 525, 531, 547.

Ysengrimus : 232, 303, 525, 528.

Yvain ou le Chevalier au lion : 183, 333, 525, 528.

II. Index des noms d'auteur

Adam de la Halle : 223, 334, 344, 345, 346, 347, 348, 547.

Adenet le Roi : 188, 190, 191, 268, 272, 273, 348, 520, 521, 529, 537, 545.

Alexandre Neckam : 269.

André de Coutances : 249.

Andrieu de la Vigne : 211, 524.

Angier (frère) : 83, 84, 520, 549.

Anonyme de 1419-1420 : 416, 418, 425, 426, 427, 442, 481, 490, 494, 532, 541.

Anonyme de Rennes : 417, 419, 424, 425, 427, 442, 444, 482, 483, 490.

Antoine de la Sale : 77, 78, 135, 543.

Arnoul Gréban : 387, 389, 523, 532.

Augustin (saint) : 18, 78, 116, 117, 222, 369, 373, 520, 530.

Bède le Vénérable : 222.

Bernard de Chartres : 50, 564.

Bernhard von Breydenbach : 417, 419, 428, 442, 444, 445, 447, 455, 457, 479, 481, 490, 491, 492, 494, 496, 507, 541, 557.

Bertrandon de la Broquière : 28, 412, 416, 418, 432, 443, 446, 447, 459, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 470, 474, 477, 478, 480, 481, 488, 490, 491, 497, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 507, 525, 532, 541, 556, 559, 562, 564, 572, 573, 575, 576, 577.

Bonaventure (saint) : 371.

Chalcidius : 369.

Charles d'Orléans : 111, 113, 519, 524, 531, 532, 540.

Christine de Pizan : 78, 383.

Clémence de Barking : 89, 524, 528.

Coppart de Velaines : 416, 418, 424, 429, 430, 434, 442, 470, 471, 523, 532, 542.

Dante Alighieri : 24, 66, 67, 357, 371, 549, 563.

Denis Piramus : 58, 178, 179, 528, 539.

Douin de L'Avesne : 280.

Étienne de Bourbon : 336.

Eustache de La Fosse : 416, 418, 473, 541.

Eustache Marcadé : 387, 391.

Evrat : 373, 374, 382, 521, 527, 559.

François Villon : 215, 216, 524, 532, 540.

Gadifer de la Salle : 433, 440, 483, 484, 485, 486, 501.

Gautier de Bibbesworth : 269, 270, 524, 530 ; Walter de ~ : 269, 549.

Gautier de Coinci : 148, 149, 522, 529, 539, 552.

Gautier Map : 63, 246, 556 ; Walter ~ : 246, 549.

Geoffroi de Paris : 375, 386.

Georges Chastellain : 100, 158, 211, 520, 531, 538.

Georges Lengherand : 417, 419, 425, 426, 427, 443, 474, 475, 476, 490, 493, 501, 525, 532, 543.

Gilles de Rome : 261, 267, 572.

Gilles le Bouvier : 12, 416, 418, 429, 435, 437, 438, 439, 471, 541.

Girart d'Amiens : 306, 387.

Gossuin de Metz : 375.

Grégoire le Grand : 84, 222, 255, 549.

Guernes de Pont-Sainte-Maxence : 79, 81, 84, 539.

Gui : 89, 524, 530.

Guibert de Nogent : 37.

Guillaume de Berneville : 58, 100, 101, 137, 138, 539.

Guillaume de Machaut : 147, 148, 151, 163, 182, 210, 276, 279, 538, 541.

Guillaume de Rubrouck : 410.

Guillaume Leroy : 191, 192, 274, 520, 545.

Guillebert de Lannoy : 416, 418, 446, 447, 459, 460, 461, 462, 463, 466, 470, 488, 499, 507, 523, 532, 542, 560, 564, 572, 576.

Henri de Lancastre : 88.

Herbert le Duc de Dammartin : 99, 160, 162, 217, 536.

Herman de Valenciennes : 373, 375, 386, 519, 527.

Hildegarde de Bingen : 398, 399, 571.

Hue de Rotelande : 61, 62, 544.

Hugues de Saint-Cher : 117.

Isidore de Séville : 116, 178, 222, 262, 371, 449, 461 ; Isidorus Hispalensis : 116, 262, 371, 549.

Jacques Bretel : 35, 203, 242, 243, 315, 544.

Jacques Legrand : 118, 119, 549.

Jean Bagnyon : 188, 272, 284, 538.

Jean Beleth : 117.

Jean Bodel : 132, 227, 357, 358, 367, 563.

Jean d'Arras : 296, 297, 522, 544.

Jean de Belesta : 444.

Jean de Béthencourt : 433, 440, 484, 485, 486, 501.

Jean de Bueil : 159, 544.

Jean de Garlande : 269, 520, 529.

Jean de Joinville : 156, 539.

Jean de Mandeville : 34, 383, 410, 412, 413, 414, 415, 418, 433, 434, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 493, 499, 507, 541, 564, 567.

Jean de Meun : 58, 61, 383, 524, 530.

Jean de Sy : 17, 535.

Jean de Tournai : 417, 419, 426, 427, 428, 437, 446, 447, 472, 473, 475, 476, 477, 479, 493, 507, 523, 532, 542.

Jean de Vignay : 78, 274, 549.

Jean Froissart : 91, 107, 134, 135, 136, 158, 202, 210, 520, 531, 538, 544, 558.

Jean Gerson : 390, 391, 535.

Jean Gobi : 336.

Jean Michel : 348, 523, 532.

Jean Renart : 145, 181, 230, 524, 530, 544.

Jean Salisbury : 50.

Jean Sarrasin : 289, 290, 549.

John Gower : 83, 89, 568.

Marco Polo : 28, 34, 410, 413, 414, 415, 418, 424, 430, 431, 432, 433, 434, 489, 496, 498, 501, 502, 503, 507, 541, 542, 569, 572.

Marie de France : 52, 53, 54, 58, 61, 65, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 79, 81, 84, 171, 522, 527, 539, 540, 551, 553, 559, 575.

Ménestrel de Reims : 157, 158, 520, 528, 538.

Nicolas de Baye : 152, 522, 531, 549.

Nicolas de Lyre : 373, 383.

Nicole Le Huen : 417, 419, 428, 442, 444, 445, 447, 455, 456, 457, 479, 481, 490, 491, 492, 494, 496, 507, 541, 557.

Nompar de Caumont : 415, 416, 418, 424, 427, 428, 429, 470, 471, 489, 493, 525, 532, 542, 576.

Ogier d'Anglure : 422, 470, 576.

Olivier de la Haye : 86, 87, 541.

Philippe Camus : 191, 192, 274, 349, 520, 531.

Philippe de Mézières : 383.

Philippe de Rémi : 113, 133, 181, 184, 247, 270, 271, 274, 546, 579.

Philippe de Thaon : 84, 520, 527, 549.

Philippe de Voisins : 417, 419, 434, 435, 436, 437, 444, 470, 471, 525, 532, 542, 569.

Philippe Mouskes : 64, 520, 529, 538.

Pierre Barbatre : 416, 418, 435, 437, 441, 443, 490, 493, 525, 532, 542.

Pierre de Beauvais : 375, 383, 522, 529, 560.

Pierre de la Cépède : 66, 210, 211, 546.

Pierre Dubois : 201, 262, 263, 487.

Pierre le Chantre : 37.

Pierre le Mangeur : 373, 374, 559.

Pierre Riga : 373, 561.

Raffaele da Verona : 68, 69, 134, 159, 185, 301, 399, 546.

Raimbaut de Vaqueiras : 24.

Raoul de Presles : 78, 372, 373, 374, 375, 378, 520, 521, 530, 535.

Raoul le Noir : 371.

Robert de Blois : 63, 546.

Robert de Boron : 70.

Robert de Clari : 149, 150, 472, 520, 529, 539.

Roger Bacon : 82, 201, 262, 487.

Roger d'Argenteuil : 375.

Rutebeuf : 139, 227, 310, 358, 359, 360, 361, 367, 522, 529, 540, 557, 558.

Salimbene de Adam : 371, 395, 520, 528, 568, 578.

Simon Gréban : 389, 519, 548.

Thomas de Kent : 35, 56, 58, 59, 61, 76, 77, 379, 380, 547.

T.H. Parisii Studentis : 270.

Wace : 60, 158, 162, 163, 547.

William de Waddington : 88.

« Chaque langue a ses paysages, elle parcourt ses plaines et ses montagnes, elle
a ses tournants et ses panoramas, ses vallons et ses rivières, ses odeurs
et ses goûts. »

GOLDSCHMIDT Georges-Arthur, *À l'insu de Babel*, Paris, CNRS Éditions (Biblis), 2017 [2009], p. 28.